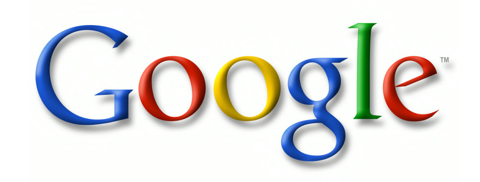
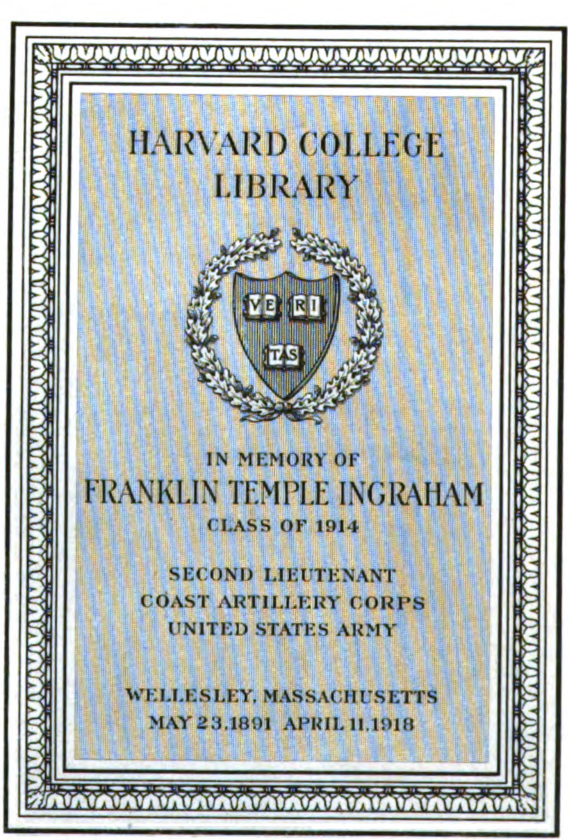


	NOMS des CANTONS	POPULATION			SUPERFICIE EN HECTARES		
		Plaine	Voge	Monta-gne	Plaine	Voge	Monta-gne
Epinal	Bains	»	10335	»	»	16751	»
	Bruyères	2539	»	14526	6889	»	17061
	Châtel	15495	»	»	24715	»	»
	Epinal	4803	1845	35257	5602	3963	16806
	Rambervillers	11232	»	4514	17784	»	12400
	Xertigny	»	13903	»	»	25072	»
		34069	26083	54297	54993	45795	46274
Mirecourt	Charmes	13048	»	»	17416	»	»
	Darney	1601	7337	»	4854	19020	»
	Dompaire	9447	»	»	19499	»	»
	Mirecourt	12537	»	»	16151	»	»
	Monthureux	»	5567	»	»	14291	»
	Vittel	8580	624	»	20485	762	»
		45213	13528	»	78407	34076	»
Neufchâteau	Bulgnéville	8546	»	»	21432	»	»
	Châtenois	8136	»	»	18904	»	»
	Coussey	6816	»	»	23243	»	»
	Lamarche	11393	»	»	28900	»	»
	Neufchâteau	15903	»	»	30329	»	»
		50745	»	»	122810	»	»
Remiremont	Plombières	»	»	13699	»	»	15574
	Remiremont	»	»	28757	»	»	26948
	Saulxures	»	»	21604	»	»	25608
	Le Thillot	»	»	18847	»	»	19421
		»	»	82907	»	»	87553

Annales

Société d'émulation
du département des Vosges


HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXXIIIe ANNÉE

1897

ÉPINAL
A L'IMPRIMERIE KLEIN & Cie, RUE DE LA FAYENCERIE, 17
ET AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
1, Rue de la Paix

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

1897

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1897

Président d'honneur : **M. FLAGEOLLET, Conseiller de préfecture, délégué de M. le Préfet des Vosges.**
Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. AMANN, CLAUDEY, CLAUDOT, DERAZEY, FRICOTEL, GARNIER, GAUTHIER, GAZIN, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HAUSSER, HERVÉ, HUN, HUOT, HUSSENET, HUSSON, JUILLARD, LEBRUN, LE MOYNE, LOUIS, MÉNA, MERLIN, MOUGENOT, MUSSET, OHMER, l'abbé OLIVIER, René PERRONT, STEIN, TREMSAL, VIAL, VIRTEL, membres de la Société.

On remarquait au nombre des invités : M. Claude, président de la Société d'horticulture ; M. Jeannot,, directeur de l'enregistrement ; le lieutenant-colonel Louis ; M. Marland, fondé de pouvoirs à la recette générale ; M. Honoré Humblot, organiste, professeur et compositeur de musique ; M. Bourgau d'Esley ; M. Thiot, M. Hermann, M. Pierrat, conducteur des ponts et chaussées ; M. Guilgot, négociant, etc.

Un grand nombre de dames, aux toilettes élégantes, étaient venues prendre place dans des loges qui leur étaient réservées.

Les lauréats s'étaient placés aux fauteuils d'orchestre.

L'Harmonie spinalienne a fait entendre un grand nombre de morceaux qui ont été entendus avec le plus vif plaisir.

M. Flageollet, Conseiller de préfecture, a ouvert la séance en prononçant l'allocution suivante qui a été accueillie par de nombreux applaudissents.

« Messieurs,

« En l'absence de M. le Préfet des Vosges, j'ai été appelé à l'honneur de présider la séance solennelle de la Société d'Emulation. Je suis certain d'être son interprète en vous présentant l'expression de ses regrets de ne pouvoir vous témoigner lui-même l'intérêt qu'il vous porte.

« Il le prouve bien en demandant à l'Etat et au département de continuer leur subvention à votre Société, la plus ancienne et la plus importante du département.

« Personne, en effet, Messieurs, n'ignore les nombreux services que vous rendez aux beaux arts, à la littérature, à l'industrie et à l'agriculture.

« Le principal mérite en revient à tous ceux qui se sont succédé à la tête de votre Compagnie et aux présidents des différentes commissions dont l'activité ne s'est jamais démentie.

« Qu'ils reçoivent ici les félicitations d'un Vosgien très fier d'avoir eu la bonne fortune de représenter M. le Préfet des Vosges. »

M. Garnier a ensuite prononcé le discours d'ouverture intitulé : *La pluie et le beau temps dans les Vosges*, dont de nombreux passages ont été à diverses reprises applaudis par l'auditoire.

M. Tremsal a lu le rapport de la Commission d'histoire et d'archéologie qu'il a rédigé en collaboration avec M. Chevreux.

Puis M. Le Moyne a lu le rapport de la Commission des sciences ; M. Husson, celui de la Commission des beaux arts et M. Amann, celui de son cours de modelage.

M. Haillant, secrétaire perpétuel, a ensuite proclamé les récompenses que les fonctionnaires présents et les membres de la Société ont remises aux lauréats avec les plus sincères félicitations.

M. Flageollet a ensuite déclaré la séance terminée.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SEANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

LE 29 NOVEMBRE 1896

par M. Adolphe GARNIER, Membre titulaire

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS

DANS LES VOSGES

Messieurs,

Votre Société existe depuis 1825; elle est de beaucoup la plus ancienne du département. Vos travaux se sont développés sans cesse; ils embrassent aujourd'hui toutes les branches de l'activité humaine : l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'histoire, l'archéologie, la statistique, les lettres, les sciences, les arts, etc., etc.

Votre but est d'encourager toutes les intelligences, tous les labeurs, et de faire le bien autour de vous en vous appuyant sur le Progrès, fils de l'Emulation.

Le premier règlement voulait que, chaque année, une voix s'élevât parmi vous pour rappeler quels efforts, quels services avait signalés la dernière phase de votre existence.

Le plus souvent, cette voix jetait sur le passé un coup d'œil scrupuleux, appréciait vos œuvres dans leur ensemble et, puisant des conseils dans l'expérience du passé, elle vous indiquait des règles de conduite pour l'avenir.

Vous avez modifié cette tradition en 1861, par la décision que vous avez prise de publier en tête de vos Annales les procès-verbaux de vos séances mensuelles.

Le compte-rendu a été remplacé par un discours dont le sujet a été laissé au choix de l'orateur désigné par vous, pour parler à la séance publique annuelle.

Le premier de ces orateurs vous l'a dit : « maintenant qu'il est libre, il se demande avec anxiété vers quel point il dirigera votre attention. Livré à lui-même, il porte par avance le poids de la liberté que vous lui avez laissée. »

J'éprouve aujourd'hui les mêmes embarras.

C'est, qu'en effet, Messieurs, depuis maintenant 70 ans que vous existez, vos publications et les savants discours que vous avez entendus ont à peu près épuisé tous les sujets.

L'agriculture et ses diverses branches; les progrès de l'instruction, des arts et de l'industrie, ont été examinés sous toutes leurs faces.

On a écrit ou parlé tour à tour de l'histoire et de la topographie du département; de ses ressources et de ses richesses naturelles; on a poétisé ses montagnes et ses vallées, ses forêts et ses cours d'eau.

On a vanté le patriotisme de ses habitants et loué l'héroïsme de ses villes.

Enfin, les enfants les plus célèbres du pays ont leur biographie dans vos Annales.

La matière est épuisée, il ne me reste plus rien de nouveau à vous dire sur aucun des sujets spéciaux qui pourraient avoir vos préférences.

Il semble bien qu'il n'y a plus place ici que pour les littérateurs de profession, dont le métier est de parler avec agrément et abondance des choses qu'ils savent bien.

Quelle pierre pourrais-je donc apporter à mon tour à 'édifice commun ? aucune ; aussi, semblable à un ignorant

égaré dans un salon rempli de gens d'esprit, je n'ai, comme lui, d'autre ressource que de vous parler de la pluie et du beau temps.

***

Vous savez que la nature du temps dépend principalement de la direction du vent; mais, comme cette direction est elle-même déterminée par la distribution de la pression atmosphérique sur la surface du globe, il en résulte que c'est de celle-ci que dépend avant tout la pluie ou le beau temps.

Une dépression s'avance au nord de la France, c'est le cas le plus fréquent, le vent du S.-O. souffle en tempête et apporte avec lui de la chaleur et de la vapeur d'eau; la marche de tous les instruments météorologiques change d'allure : le baromètre baisse, le thermomètre et l'hygromètre montent, le ciel se voile, les nuages se forment : voilà la pluie.

La dépression est passée au sud : la girouette tourne des vents chauds aux vents froids, le baromètre monte, le thermomètre et l'hygromètre baissent, le voile des nuages s'écarte, la pluie cesse, le soleil reparaît : voilà le beau temps.

Rassurez-vous, Messieurs, je n'ai pas l'intention de pousser plus loin la théorie du beau et du mauvais temps, je vous ennuierais sûrement; je ne suis d'ailleurs pas en situation de traiter un aussi vaste sujet avec la compétence nécessaire. Je quitte donc volontiers les hautes régions où je viens de faire une courte incursion, pour vous entretenir, modestement, de la distribution de la pluie sur notre département et des beaux jours de son été.

Vous savez bien qu'il tombe plus d'eau sur les montagnes que dans les plaines et qu'il y pleut plus souvent aussi; mais savez-vous pourquoi et dans quel rapport ? Connais-

sez-vous, pour notre pays, la loi de l'accroissement avec l'altitude ?

Lorsque l'air se refroidit, il absorbe avec moins de facilité la vapeur d'eau et par conséquent l'humidité relative augmente. Le refroidissement continuant, la température descend jusqu'au degré de chaleur auquel l'air est saturé, et si ce refroidissement persiste ou augmente encore, une partie de la vapeur d'eau passe à l'état liquide et la pluie tombe.

C'est ce qui se passe dans nos montagnes : l'air humide poussé par les vents du S.-O. et de l'ouest qui dominent chez nous l'été et l'automne, se heurtent contre les accidents du sol qui leur barrent la route ou les forcent à s'élever à 800 ou 1,000 mètres au-dessus du niveau des plaines. En se refroidissant à raison de un degré pour 140 ou 150 mètres d'élévation, ils subissent une condensation progressive qui amène la pluie ici, alors qu'elle ne tombe pas ailleurs.

L'altitude agit donc parce qu'elle constitue un obstacle à l'écoulement de l'air humide et détermine, par suite, la précipitation d'une plus grande quantité de gouttelettes de pluie.

C'est là un bien fait dela nature, parce que, dans les pays de montagnes comme le nôtre, la pluie a une double fonction à remplir : donner au sol l'humidité qui fait fructifier les plantes et alimenter les sources et les cours d'eau qui vont à leur tour féconder les plaines.

Les vapeurs élevées du sein de l'Océan viennent l'hiver se condenser et s'arrêter ici à l'état de neige. Longtemps endormies sur les hauteurs ou dans les replis du sol, elles se réveillent au printemps. Une source alerte, jeune et fraîche, se trace un chemin en gazouillant ; elle rejoint ses sœurs et voilà que, réunies ensemble, elles descendent, impétueuses, de rocher en rocher jusqu'au fond de beaux lacs transparents encadrés de majestueuses montagnes.

Après un moment de repos elles sortent de là, grandes et fortes, et s'en retournent vers leur mère en grandissant toujours et en distribuant alternativement leurs faveurs à l'agriculture et à l'industrie.

Avant de répondre aux autres questions, permettez-moi de jeter un coup d'œil rapide sur ce qui se passe de la mer à la crête de nos montagnes et de celle-ci à l'extrémité Est du vieux continent.

Nos côtes de l'Atlantique où le vent arrive chargé de toute l'humidité qu'il peut contenir reçoivent naturellement beaucoup plus d'eau que l'intérieur des terres.

La quantité décroît progressivement en s'éloignant des côtes, pour augmenter dans une proportion plus ou moins grande à la rencontre des accidents du sol.

Ainsi il tombe, en moyenne, 90 centimètres d'eau à Brest, 79 à Rouen, 55 à Paris et 46 seulement à Reims.

Cette quantité augmente maintenant en se rapprochant des Argonnes et de la chaîne des Vosges ; après avoir dépassé 1 mètre sur le plateau de Grand, elle tombe à 78 cent. à Neufchâteau pour remonter à 85 cent. à Châtenois, 96 à Epinal, $1^{m}26$ à Bruyères et $1^{m}67$ à Gérardmer.

Sur le Hohneck, la hauteur doit approcher 2 mètres.

Le vent pousse les nuées au-delà de la crête des Vosges, mais lorsque le courant d'air descend, comme le sol, dans les plaines de l'Alsace, les molécules d'eau passant avec le courant dans des couches d'air plus chaudes, ces molécules sont dissoutes en tout ou en partie et la pluie diminue ou cesse complètement, pour reprendre avec la même intensité de l'autre côté du Rhin, au passage de la Forêt Noire.

C'est ainsi que dans la plaine de l'Alsace elle ne dépasse pas 80 cent. et qu'à Colmar elle n'est plus que de 50 cent., c'est-à-dire beaucoup moindre que dans aucune de nos localités.

Dans les plaines de l'Allemagne, elle descend à 40 cent.

En Sibérie, la hauteur ne dépasse guère 25 mill.; il y a même des contrées au nord de la Chine où il ne pleut jamais.

Si notre pays était le prolongement en plan des plaines de la Champagne, son compte de pluie serait tout au plus de 60 cent. qui est, dit-on, la moyenne de la surface du globe; nous en recevons plus du double : 90 cent. en moyenne dans la Plaine en 136 jours, et 1m50 dans la Montagne en 153 jours, ce qni fait, pour l'ensemble du département, une hauteur de 1m10 par an (1); mais cette hauteur varie, en réalité, entre 67 cent. à Domremy sur les bords de la Meuse et 2 mètres, peut-être plus, sur nos plus hautes montagnes.

Le minimum est au nord du département : 67 cent. à Domremy, 85 à Châtenois, 71 à Mirecourt, 69 à Charmes, 65 à Rehaincourt, 82 à Rambervillers, 94 à Raon-l'Etape, 1m23 à Vexaincourt, 1m50 au col du Donon.

Le maximum passe, naturellement, par les cols et les crêtes de la chaîne des Vosges; il varie entre 1m50 et 2m.

La cause des principales variations d'une localité à une autre réside dans l'existence des collines et des vallées

---

(1) L'eau fournie par la fonte de la neige entre pour 1/10e dans le chiffre de la Plaine et pour 1/4, soit 0.275, dans le chiffre de la Montagne.

Nous avons démontré dans le compte-rendu des observations faites en 1891-1892 (8e année) dans le département des Vosges, que la neige fraîchement tombée sur le sol fournit à peu près exactement le 1/10e de son volume d'eau; que ce volume augmente pour atteindre 18 °/o une dizaine de jours après la chute; enfin que la neige fortement tassée donne 30 ou 31 °/o de son volume d'eau.

De ces indications on peut déduire que la hauteur totale de la neige qui tombe, année moyenne, dans la région montagneuse, est de 3m75 et que, après un mois de séjour sur le sol, cette hauteur est réduite à 1m25.

La neige tombe, en moyenne, 22 jours dans la Plaine, 41 jours à Gérardmer et 66 jours au col de la Schlucht. Sur ce dernier point, les premières neiges tombent le 5 octobre et les dernières le 24 mai; le séjour sur le sol des hautes régions est d'environ 7 ou 8 mois par an.

qui dirigent et accumulent les nuages en des points particuliers; dans le mode de culture; l'influence des terrains boisés qui reçoivent 20 % de pluie de plus que ceux qui ne le sont pas; enfin et surtout dans le relief du sol.

Les montagnes peuvent être séparées par des vallées profondes, comme celle de la Vologne, et il pleut souvent beaucoup plus dans ces dépressions que sur les hauteurs voisines.

Exemple : Retournemer qui reçoit annuellement ses 2 mètres d'eau, alors que la moyenne du col de la Schlucht ne diffère pas sensiblement de celle de Gérardmer.

Si nous admettons qu'il tombe 70 cent. d'eau à l'altitude moyenne de 300 mètres, qui est celle de la Plaine, et 2 mètres à l'altitude 1.200 mètres, l'accroissement sera de 15 cent. pour un relèvemont du sol de 100 mètres ou bien de 1 mill. 1/2 (1 litre 1/2 d'eau par mètre carré) pour un relèvement de 1 mètre.

Rien n'est plus simple maintenant, toutes choses étant égales d'ailleurs, que de déterminer avec une certaine approximation la hauteur d'eau qui tombe annuellement sur un point quelconque du département, dont l'altitude est connue.

Si l'on faisait passer des courbes par les localités où la quantité d'eau est la même, on verrait que ces courbes ne s'écartent pas sensiblement de l'horizontale et que leur ensemble dessine assez bien les formes de notre relief.

J'ai dit que la hauteur d'eau qui tombe sur notre sol était, année moyenne, de $1^{m}10$. Le volume total correspondant à cette hauteur est de 6 milliards 450 millions de mètres cubes d'eau.

Réunie en une seule masse, cette eau de pluie formerait une sphère qui aurait 2 kil. 310 mètres de diamètre.

Sur le bassin supérieur de la Moselle, la perte due à l'évaporation et à l'absorption végétale est de 68 % l'été et

de 35 % l'hiver, ce qui fait, pour la moyenne des deux saisons, 52 % du volume de pluie qui tombe sur ce bassin.

En admettant ce dernier chiffre pour l'ensemble du département, il reste un peu plus de 3 milliards de mètres cubes pour alimenter nos 960 rivières et ruisseaux.

Cette masse d'eau représente 92 mètres cubes à la seconde, tombant d'une hauteur de 400 ou 500 mètres, et parcourant une longueur de 4,000 kil. (le dizième du méridien terrestre) qui est celle de tous nos cours d'eau réunis.

Elle fait la fortune de notre agriculture et la richesse de notre industrie ; elle arrose 25,000 hectares de prairies et actionne 1,500 usines de toute sorte.

Elle va blanchir les toiles ;
Fondre, étirer ou tourner les métaux ;
Broyer le plâtre, moudre le grain ;
Scier les bois et les pierres ;
Polir et façonner les cristaux ;
Fabriquer le papier et la fécule ;
Filer et tisser le coton et la laine.

La force hydraulique actuellement utilisée, approche 15,000 chevaux-vapeur ; 40,000 personnes vivent de cette force.

Voilà l'œuvre de la pluie dans notre département.



« Après la pluie le beau temps ».

Le beau temps, dans le sens du mot, n'est le privilège exclusif d'aucune saison, parce que dans notre pays, il y a de beaux jours en hiver comme en été.

Le beau temps dont je veux vous entretenir est celui qui nous donne avant tout la chaleur et la lumière qui animent nos plaines et nos montagnes ; qui agit sur notre organisme comme sur tout ce qui vit autour de nous,

Cette chaleur et cette lumière viennent tard dans nos Vosges.

Mars offre bien, assez souvent, une série de jours sereins, mais il est aussi froid dans la plaine que le mois de février à Rouen et, à Gérardmer, que le mois de janvier à Orléans.

On travaille partout dans les champs, mais la température n'atteint pas encore la moyenne de 6 degrés qui remet la sève en mouvement ; d'ailleurs, le commencement du mois est toujours caractérisé par les vents glacials d'entre N et E et il n'est pas rare de voir tomber la neige comme au cœur de l'hiver.

Avril, à son tour, vient avec ses « calandes » de pluie et de grésil et une température incertaine qui ne tient ni à l'hiver qui s'en va, ni au printemps qui n'est pas encore venu. Le vent souffle avec force et les gelées tardives qui surviennent trop souvent, détruisent les fruits précoces et flétrissent les plantes.

Cependant presque tous les oiseaux migrateurs sont rentrés.

« La fauvette au buisson
« Murmure une romance,
« Courte et leste chanson
« Qui toujours recommence,
« Verdiers, pinsons, linots,
« Merle et loriots,
« Répondent en cadence. »

A son tour, le rossignol chante l'hymne de la nature et emplit les bois de ses sons mélodieux ; Enfin :

« Tout habillé de noir, aux lunettes d'or,
« Le merle à son amour débite une ballade ;
« Mais la grive le raille et trouve qu'il l'endort,
« Tandis que le pivert, habile à l'escalade,
« Grimpe après sa moitié le long d'un arbre mort. »

Les hirondelles aussi, ces messagères du printemps, sont rentrées ; notre département est un des derniers à les revoir. Elles arrivent à Nice vers le 22 mars, à Lyon le 5 avril, à Paris le 6 ou le 7 ; à Nancy et à Vesoul le 8 ; Bar-le-Duc et Belfort le 9, Chaumont le 10, Epinal le 11, et à Lille seulement le 12.

Le même retard s'observe entre les diverses localités de notre département et on a constaté qu'il est, en général, de dix jours pour un relèvement du sol de 100 mètres.

Il y a un retard un peu moindre dans la végétation ; il est de 5 jours par 100 mètres pour le bourgeonnement et la feuillaison, et d'une semaine pour la maturité.

Le vrai beau temps vient presque toujours avec le mois de mai. Si les matinées sont toujours fraîches, par contre, au milieu du jour, le soleil brille dans un beau ciel bleu et déverse sur notre sol une chaleur parfois excessive.

Le température moyenne de la plaine est la même que celle du mois d'avril à Montpellier et à Nice ; à Gérardmer, elle est aussi la même que celle du mois d'Avril à Orléans et à Paris.

La végétation est alors dans toute sa beauté ; les herbes poussent avec abondance ; les arbres sont couverts de verdure, depuis le vert tendre des bouleaux jusqu'au vert foncé des sapins : les fleurs elles-mêmes s'épanouissent avec une prodigalité qui émerveille les promeneurs.

Juin est naturellement plus chaud encore, aussi chaud dans la plaine qu'à Orléans et à Paris ; dans la montagne, que mai à Nantes, et au col de la Schlucht, que Lyon ou Rennes en avril.

Malheureusement, ce mois de juin est généralement pluvieux et orageux, au point de contrarier souvent les travaux de la fenaison ; il n'est pas rare, en effet, de voir le foin coupé rester sur place pendant une semaine, faute de trouver une journée favorable pour le sécher et le rentrer.

Les hautes et basses pressions atmosphériques se succèdent à de courts intervalles ; les unes amènent un temps clair avec des températures élevées, les autres des orages avec des pluies et un refroidissement.

Si ces alternatives de chaleur et d'humidité sont favorables à la plupart des cultures, par contre elles font le désespoir des touristes et des alpinistes qui commencent à envahir nos montagnes.

Vous avez peut-être lu quelquefois dans le programme d'excursion du club Alpin : « On partira demain, quelque temps qu'il fasse. » On part, en effet, mais si la pluie tombe ou seulement menace, les trois quarts manquent à l'appel !

La pluie, il faut bien le dire, est la grande ennemie du touriste. Celui-ci, le vrai, veut tout voir, admirer le magnifique spectacle que lui offrent nos montagnes et nos vallées ; il veut aussi, par des marches salutaires, éliminer les poisons qu'il respire dans sa ville. Et voilà que la pluie l'oblige à rétrograder !

Ce touriste n'en est pas moins un brave ; il ne craint pas la pluie ; mais que direz-vous de cet autre, qui ne veut se risquer qu'à coup sûr ? qui craint pour sa gorge et ses rhumatismes ! Il porte sur lui un véritable observatoire météorologique, consulte son baromètre, son thermomètre, l'horizon, cherche la direction du vent, prend ses molletières et son parapluie.

Celui-là, fuyez-le ! C'est un porte malheur ; avec lui il pleut toujours ! Laissez-le avec tous ses instruments et consultez plutôt le montagnard ; plus fort que la Commission météorologique, que le bureau central même, il vous dira, lui, quel temps il fera et il ne vous trompera pas.

Ne croyez pas que la manière dont son chat s'est passé la patte derrière l'oreille soit pour quelque chose dans sa prévision ; non, il tire ses indices de l'aspect du ciel, des

astres et de la direction des vents et ils sont le résultat d'une expérience transmise de père en fils.

Le mois de juillet, par exemple, est un de ceux qui offrent le plus grand nombre de jours sereins de l'année ; les orages se succèdent bien encore à des intervalles assez rapprochés ; mais ils répandent la fraîcheur dans l'air; les plantes et les fleurs en profitent pour s'abreuver de pluies bienfaisantes et réparatrices, pour secréter des parfums que le souffle du soir apporte jusqu'à nous.

La chaleur augmente tous les jours d'intensité jusqu'au milieu du mois ; mais à Gérardmer elle ne dépasse pas celle de juin à Nantes, ou de mai à Marseille ; elle est, au col de la Schlucht, à peu près l'équivalent de celle de Brest et de Rennes en mai, de Marseille en avril.

C'est le moment où arrivent les baigneurs, cette autre espèce d'amateurs de villégiature, de grand air et de plaisirs champêtres ; puis les buveurs, que les soins de leur santé amènent près de nos sources enchanteresses.

Tous gens qui, fatigués de la vie surexcitée des grandes villes, aspirent au repos et aux habitudes simples de la campagne, au moins pour quelques jours.

« Fuyons la ville ! viens loin des murs et des toits,
« Aux champs où la rivière épand sa nappe blanche,
« Viens dans les prés en fleurs, en plein air, en plein bois. »

« Hors de Paris mon cœur s'élance,
« Assez d'enfer et de démons,
« Je veux rêver dans le silence,
« Et dans le mystères des monts ».

Tout ce monde, assoiffé de fraîcheur et d'air pur, se dirige vers nos vallées ombreuses ; les uns gagnent la montagne ; les autres la plaine ; car celle-ci offre aussi ses attractions, sinon des attraits.

Le groupe des eaux de Contrexéville, Vittel et Martigny attire une clientèle nombreuse et riche ; or, vous le savez, là où fréquentent ceux qui ont de l'argent à dépenser, se trouvent aussi ceux qui sont prêts à l'empocher en échange, bien entendu, de quelques agréments procurés à leurs nobles clients.

Les belles et bonnes sources de ce pays conviennent, dit-on, aux goutteux, aux graveleux et aux calculeux. Ce ne sont pas, en général, de pauvres paysans qui se permettent de fabriquer ainsi, clandestiment, des pierres... précieuses, surtout pour les médecins. Il paraît, cependant, que les propriétaires de ces carrières vésicales sont si heureux d'en écouler les produits, qu'ils en conservent les plus beaux échantillons, non pas, je l'espère, pour les monter en parures.

Gérardmer est le centre des touristes et des alpinistes dont je vous ai parlé tout à l'heure, c'est une sorte d'Interlaken d'où l'on rayonne dans les vallées pittoresques qui donnent naissance à nos plus belles rivières ; mais la plupart des excursionnistes pressés, ou médiocrement curieux, se contentent de la promenade classique à la Schlucht et au Hohneck. On se rafraîchit là en contemplant le magnifique panorama qui s'étale partout sous les yeux : à l'extrême limite les glaciers de l'Oberland aux blancs sommets ; en face, la chaîne de la forêt Noire avec ses sombres sapins ; au fond les verdoyantes prairies de l'Alsace et les anneaux argentés du Rhin ; puis, tout autour de soi, comme les vagues de la mer en furie, le massif tourmenté des hautes Vosges avec ses sommets ballonnés et ses gorges profondes, d'où sortent des eaux qui saluent pour la première fois la lumière, et qui descendent ensuite en cascades jusque bien loin dans la vallée.

A Plombières, il y a même concours d'étrangers, ce sont des malades entassés dans une chaudière où on frotte,

masse, douche, où l'on inhale des vapeurs que l'on exhale ensuite, et, paraît-il, les rhumatismes s'en vont avec les vapeurs.

Il n'y a pas rien que des rhumatisants et des paralytiques à Plombières; il y a d'abord ceux qui ne le sont guère, puis les dames et les demoiselles qui accompagnent toujours.

Cet appoint très vivant et brillant, suffit à embellir la station et à lui donner, non pas l'air d'un hôpital, mais bien un air de fête, et même un grand air, car s'il n'y a plus, comme jadis, des têtes couronnées, on y voit encore quelquefois des têtes découronnées qui se laisseraient volontiers recouronner.

Nous avons encore dans les Vosges : Bussang, succursale de Gérardmer, avec ses sources célèbres, providence des estomacs délabrés, et Bains, succursale de Plombières, qui est en train de se transformer et de se donner de l'air par le passage d'une grande route en avant de ses établissements thermaux.

Cette large trouée permettra enfin de voir et d'apprécier le paysage dans lequel s'encadre ce joli bocage, cette délicieuse station des malades qui songent moins à leurs plaisirs qu'à leur guérison.

Malades ou non, je vous engage à aller passer une saison à Bains; vous trouverez là un de vos collègues, savant docteur, homme aimable parmi les plus aimables, un des derniers représentants de l'esprit gaulois dans notre pays, qui charmera vos heures de loisir et laissera dans votre cœur le plus agréable des souvenirs.

Nous voilà arrivés au mois de septembre qui est, généralement avec le mois d'août, le plus beau et le plus clair de l'année; il n'y a plus ni pluie, ni orages; les vents sont calmes ; la sécheresse commencée en août persiste et se manifeste de toutes parts ; le débit des cours d'eau diminue tous les jours, les torrents sont à sec, les rivières s'épuisent.

La moisson est faite (1); les gerbes sont à l'abri des intempéries; le coucou, la tourterelle et le rossignol sont partis.

Les pluies de l'équinoxe approchent, la température éprouve des variations de plus en plus grandes, les hirondelles s'assemblent et nous quittent à leur tour à la fin du du mois (2).

Les touristes, les baigneurs et les buveurs en font autant; beaucoup même ont déjà réintégré leur domicile.

La verdure uniforme de l'été a fait place à la diversité des nuances qui précède la chute des feuilles.

On n'entend plus les joyeuses chansons des oiseaux construisant leur nid; enfin, on ne respire plus les parfums légers et délicats des fleurs de printemps.

C'est que, hélas! le beau temps est terminé pour nous.

« Bientôt nous plongerons dans les froides ténèbres
« Adieu, vive clarté de nos étés trop courts!
« J'entends déjà tomber avec des chocs funèbres
« Le bois retentissant sur le pavé des cours. »



J'aurais terminé à mon tour, Messieurs, si la tradition ne m'obligeait à vous rappeler que les sociétés comme la vôtre, ont aussi leurs beaux et leurs mauvais jours.

Les mauvais sont ceux où vous vous séparez d'un collègue et les beaux ceux où vos portes s'ouvrent devant un autre; où vous pouvez, comme aujourd'hui, louer le travail

(1) La moisson se fait aux dates moyennes ci-après : celle du seigle le 25 juillet (1.600°); celle du blé le 5 août (1.800°); celle de l'orge le 15 août (1.900°) et celle de l'avoine le 25 août (2.000°); ces dates sont reculées de huit jours dans la région montagneuse.

(2) Les hirondelles quittent la France dans l'ordre ci après : Mézières le 15 septembre; Epinal le 23; Bar-le-Duc et Belfort le 24; Chaumont et Vesoul le 25; Paris le 29; Lyon le 3 octobre; Nice le 11; Marseille le 18.



et encourager la vertu, le serviteur fidèle, l'ouvrier de la terre et celui de l'intelligence.

Les mauvais jours ont été nombreux, en 1896; quelques-uns ont été cruels.

Parmi vos membres titulaires vous avez perdu MM. Poirson et Bourgeois.

M. Poirson, juge d'instruction près le tribunal d'Epinal, a été appelé, sur sa demande, à exercer les fonctions de juge de paix à Lyon, et M. Bourgeois vous a quitté pour des raisons personnelles étrangères à vos travaux.

Je serai le fidèle interprète de vos sentiments en rappelant ici les sincères regrets que cette double séparation vous a causés.

Parmi les membres libres, M. Denys, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées s'est retiré à Paris ; il devient ainsi membre correspondant.

Enfin, vous avez perdu, sans retour, M. le docteur Couturier et M. le sénateur Kiener.

Le docteur Georges Couturier était membre de votre société depuis 1888; il est mort le 5 janvier dernier à l'âge de 43 ans.

C'était un causeur charmant, d'un esprit subtil et éclairé et d'une courtoisie parfaite. Il a laissé parmi vous d'unanimes regrets.

M. Christian Kiener est décédé le 23 mars dernier dans sa 90e année. Il appartenait à votre compagnie depuis 18 ans ; les fonctions qu'il a successivement occupées, depuis celles de maire de la ville d'Epinal et de conseiller général, jusqu'à celles de député et de sénateur ; le soin et le dévouement absolu qu'il a apportés aux affaires publiques, ne lui ont pas laissé le temps de prendre une part active à vos travaux.

Les hommages qui lui ont été rendus à Paris d'abord, puis à Monthureux, sa dernière demeure, sont la preuve

manifeste de la haute valeur de cet homme de bien, de cet ardent patriote, de cet administrateur habile et intelligent.

Il était si aimé et si estimé de ses concitoyens, que sa mort a été un deuil pour tout le monde.

Son fils, son gendre et son petit-fils par alliance, qu'il vous laisse comme collègues, sont pour vous la plus douce des consolations.

Parmi les membres associés, vous avez perdu M. Menestrel, inspecteur des forêts à Darney, appelé à exercer ses fonctions à Troyes, et M. Louis, principal du collège de Bruyères, en retraite, officier de l'Instruction publique. M. Louis était un excellent universitaire qui aimait l'enfance et qui en était aimé. La franchise de ses manières, la cordialité de son caractère, sa gaieté et son entrain ne lui avaient fait que des amis.

Enfin, la mort impitoyable vous a encore enlevé deux membres correspondants : MM. Daubrée et Louis Jouve.

M. Daubrée était une des plus hautes personnalités de la science française : membre de l'Institnt, directeur honoraire de l'école des Mines, grand officier de la Légion d'honneur ; il faisait partie de votre société depuis 38 ans

Sa mort a été une perte sensible pour la Patrie.

Louis Jouve est mort le 19 juillet dernier à l'âge de 82 ans ; il appartenait à votre compagnie depuis 30 ans. Il a été élevé à Epinal, où il a exercé longtemps comme professeur libre.

Il adorait son pays d'adoption et en connaissait parfaitement l'histoire, les mœurs, les usages et les traditions.

Il a publié de nombreuses brochures et de remarquables poésies sur les Vosges. La commune Patrie était son sujet de prédilection, et en [illegible] il disait :

« Ils ne doivent rien avoir qui ne vous soit doux,
« Puisqu'ils ne parlent que d'Elle et que de vous. »

Sa vie et ses œuvres méritent une page dans vos Annales, j'ai la conviction qu'elle sera écrite un jour.

La mort en le frappant, a enlevé à notre département un de ses admirateurs les plus fervents et à votre société un de ses écrivains les plus estimés.

Les beaux jours de 1896 ont été rares, mais ils ont été brillants.

Un rayon de soleil vous a ramené M. Claudot, inspecteur adjoint des forêts, qui a repris parmi vous la place de membre titulaire qu'il avait dû abandonner en 1891 lorsqu'il fut appelé à l'école forestière de Nancy. Il est revenu précédé d'une savante étude sur les chutes de grêle qui lui fait le plus grand honneur.

Vous avez admis avec empressement, comme membre libre, M. Musset, principal du collège d'Epinal et directeur de l'école industrielle des Vosges, que ses titres universitaires désignaient naturellement à vos suffrages, et M. Vial, directeur des travaux de la ville d'Epinal, lauréat de votre concours de l'an dernier.

Vous avez aussi accueilli, comme membre associé, M. l'abbé Leroy, curé d'Archettes, déjà membre correspondant de la société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc et qui prépare en ce moment un travail historique sur sa commune. Je l'ai vu au travail et vous pouvez être assurés qu'il honorera dignement le nouveau titre que vous lui avez conféré.

Enfin, vous avez encore admis comme membre associé, M. Albert Virtel, agriculteur à Damas-devant-Dompaire, lauréat du concours de 1895.

Au nom de la Société, j'adresse un dernier adieu à ceux qui ne sont plus, et je souhaite la bienvenue à leurs successeurs.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

SUR LES CONCOURS OUVERTS EN 1896

Dans l'arrondissement de Saint-Dié

Par M. DERAZEY

Membre titulaire, Secrétaire de la Commission

MESSIEURS,

C'est l'arrondissement de Saint-Dié qui était appelé cette année à recevoir les récompenses ou les encouragements de la Société d'Émulation du département des Vosges. Quatorze concurrents se sont présentés, nombre peu élévé sans doute, mais triple de celui atteint en 1891, d'où cette conclusion que votre Société étend de plus en plus son action bienfaisante et voit ses récompenses plus recherchées. Onze de ces demandes ont été retenues et jugées dignes d'une récompense. Sept gardes forestiers, sur la proposition de l'administration forestière, sont également récompensés par la Société, soit avec les fonds provenant du prix Castel, soit avec ceux mis généreusement à notre disposition par M. le Ministre de l'Agriculture.

Aussi brièvement que possible, je vous exposerai les mérites de nos lauréats.

Prix Claudel

Une tendance s'est toujours manifestée dans votre Commission d'agriculture à décerner le prix fondé par ce généreux donateur, et auquel vous avez donné son nom, à

celui de ses lauréats qu'elle désirait particulièrement mettre en évidence : c'est ainsi que l'année dernière, elle l'attribuait à un agriculteur comptant plus d'un demi-siècle de pratique agricole. C'est un sentiment trop naturel et trop compréhensible, en ce qu'il honore à la fois le donateur et le lauréat, pour que cette tendance ne devienne un principe admis et c'est sous l'impression de ces sentiments que votre Commission d'agriculture vous demande de décerner cette haute récompense à M. Danguy.

Voici très brièvement les motifs qui justifient cette faveur, absolument méritée, du reste.

Une chaire spéciale d'agriculture a été fondée à St-Dié par décision ministérielle du 19 mars 1891 ; M. Louis Danguy en a été nommé titulaire le 17 juin de la même année.

Afin de mettre le plus rapidement possible les cultivateurs à même de modifier toutes leurs méthodes de culture, notamment par l'emploi des engrais complémentaires, M. Danguy a, dès son arrivée à Saint-Dié, multiplié autant que possible ses conférences dans les communes rurales. Plus de 14,000 cultivateurs y ont assisté et profité des enseignements et surtout des renseignements que notre lauréat leur a fournis.

Dès le mois de décembre 1891, c'est-à-dire quelques mois après son arrivée dans l'arrondissement, M. Danguy était chargé du secrétariat du comice agricole de St-Dié.

Cette Société comptait alors environ deux cents membres.

Appréciant hautement l'influence que les Sociétés agricoles doivent exercer sur le progrès agricole, notre candidat s'est appliqué de suite à donner au comice tout le développement désirable.

Sans entrer dans le détail des améliorations apportées aux statuts sur l'intelligente initiative de M. Danguy, nous croyons en démontrer suffisamment la valeur en vous

disant que le nombre des membres du comice est actuellement de 1.037.

Il importe d'ajouter qu'à l'époque des concours, notre lauréat, comme membre du jury voyageur, a prodigué, chaque année, ses conseils aux concurrents.

M. Danguy a pris également la part la plus active à l'organisation des concours scolaires et du syndicat agricole de l'arrondissement de Saint-Dié.

Il y a lieu de mentionner parmi les diverses brochures publiées par lui un : « Rapport et Projet de Statuts d'une Caisse de secours mutuels contre la mortalité du bétail ».

Ainsi que vous le voyez ses titres sont nombreux à la haute récompense que votre Commission a sollicitée pour lui et que la Société d'Émulation lui a décernée.

Bonne exploitation

M. Antoine, Alphonse, cultivateur aux Trexons, commune de Gerbépal, cultive une petite ferme d'environ six hectares. Grâce à son initiative, la qualité remplace la quantité. L'emploi des phosphates lui a permis de transformer en prairies de premier ordre des terrains antérieurements couverts de fougères et de ronces. Des défrichements exécutés par lui ont produit des avoines d'une hauteur extraordinaire : la paille atteignait et même dépassait deux mètres.

Avec cette exploitation rurale, notre candidat mène de front l'apiculture. Il a construit cette année même une vingtaine de petits ruchers, mobiles sur un axe vertical et contenant chacun une ruche à cadres. Le miel produit se vend facilement 3 francs le kilogramme.

Cultivateur, apiculteur, M. Antoine est plus que cela. Il utilise encore les loisirs de l'hiver à construire et à inventer et ses inventions sont marquées au coin de la simplicité et de la pratique. C'est ainsi qu'il nous a fait voir un

mello-extracteur construit par lui-même, d'après les données d'un ouvrage d'apiculture ; une sorte de wagonnet-réservoir, qui lui permet, en le glissant entre le ratelier et le bétail, d'abreuver celui-ci, sans fatigue, à l'étable ; un laveur de pommes de terre non encore terminé, mais qui semble devoir donner de bons résultats ; enfin un rucher, fruit de son expérience, destiné à protéger les abeilles contre les froids d'hiver, si dangereux dans nos montagnes et qui a valu à son constructeur une récompense du comice agricole de Saint-Dié.

M. Antoine est père de quatre enfants, qu'il destine à la culture, et dont l'aîné n'est âgé que de huit années.

Votre Commission estime qu'il y a lieu d'encourager ce travailleur de tous les instants et vous propose de lui décerner une médaille d'argent grand module avec une prime de 500 francs.

Mise en valeur de terrains improductifs.

M. Adenot, à la Petite-Raon, au cours des quatre dernières années, avec l'aide de son fils, a effectué dans diverses parcelles des améliorations importantes qui méritent d'être signalées avec quelques détails et qui nous paraissent constituer des titres sérieux aux récompenses dont dispose la Société d'Émulation.

Le travail le plus intéressant est celui qu'il a entrepris et mené à bonne fin sur environ 9 ares au lieu dit « Les Loches », en vue d'assainir et de fertiliser un pré, situé dans un bas fond, sur un sol tourbeux et ne produisant que du fourrage de mauvaise qualité, employé ordinairement comme litière.

Ce pré a été défoncé sur 0m70 de profondeur ; les fosses ouvertes ont été comblées avec de bonne terre et des gravois tirés d'un talus qui se trouve derrière la maison du propriétaire à une centaine de mètres de là ; sur le

terrain ainsi préparé, on a placé ensuite une partie des mottes de tourbe retirées du sol. Grâce à ce travail qui a demandé beaucoup de temps et de peine, le terrain se trouve ainsi drainé et relevé d'environ 0m50 centimètres. Grâce à l'épandage des engrais chimiques, M. Adenot a pu faire produire à ce terrain des pommes de terres dont la végétation aérienne promet une récolte rémunératrice, et ce terrain, acheté 300 francs, aura bientôt triplé de valeur.

Les plantations d'arbres, faites à « La Courbevoie, à la Basse du Vas », par leur aspect actuel, autorisent toutes les espérances de leur propriétaire.

Aux lieux dits : « La grosse Jeuse, à la Côte du Mont, à Cherval, » etc... M. Adenot a acquis des friches ou terrains qu'il a mis en valeur par le boisement, aulnes et surtout résineux. Ce boisement conduit de la façon la plus économique et la plus judicieuse, constitue une amélioration de premier ordre.

En résumé, le résultat incontestable des efforts intelligents de M. Adenot a été de mettre en valeur des terrains improductifs ou de donner une plus-value importante à des parcelles dont la culture n'était plus rémunératrice sur une contenance totale de près d'un hectare et demi.

Cette œuvre est d'autant plus digne d'une récompense et d'un encouragement qu'elle a été accomplie par le propriétaire lui-même, aidé seulement de son fils, et sans le concours d'aucun ouvrier étranger.

En 1891, la Société d'Émulation décernait à M. Adenot une mention honorable. Vu l'importance du travail fait depuis cette époque, votre Commission propose de lui décerner une médaille d'argent et une prime de 150 francs.

Cultures spéciales.

A l'instigation et sous le patronage de M. Kelsch, conseiller général et maire de Gérardmer, et de M. Louis Bonnet, son associé, M. Géhin, professeur à l'école supérieure de Gérardmer, chargé de l'enseignement agricole dont il possède le diplôme spécial, a tenté de faire revivre dans ce coin si pittoresque de nos Vosges une culture autrefois très en honneur et abandonnée depuis 1865, celle du lin.

Pour arriver à ce but, ces Messieurs ont pris de suite le moyen qui devait le plus sûrement attirer l'attention du cultivateur, le moyen que M. Grandeau a si justement nommé le « champ de démonstration. »

La première tentative fut faite en 1895 dans un terrain en nature de pré, situé au lieu dit « Le dessous de Forgotte » appartenant à M. Kelsch, près d'un carrefour très fréquenté. D'une contenance de 10 ares, ensemencé de Pskoff récolté en France, — Pskoff amélioré — Royal à fleur blanches, — Riga après tonne, ce champ produisit 60 kilos de graines et 600 kilos de paille de lin desséchée, soit 6,000 kilos à l'hectare, récolte remarquable puisque les théoriciens font varier la production entre 3,000 et 8,000 kilos.

Cette tentative, qui avait déjà suscité des imitateurs, fut reprise cette année sur un terrain d'une superficie double, offert gracieusement par M. A. Claude, fabricant de toiles à Gérardmer. Située le long de la voie ferrée et à 1 kilomètre environ de la gare de Gérardmer, cette parcelle était, comme la précédente, parfaitement choisie pour l'emplacement d'un « champ de démonstration ».

Après avoir subi un défoncement à la bêche, et reçu les engrais complémentaires demandés par la nature du sol, le champ fut ensemencé de Pskoff amélioré, Pskoff

d'origine et Riga, à raison de 200 à 225 kilos à l'hectare. Le grain semé le 19 mai, fut sarclé et ramé dès les premiers jours de juin. La récolte opérée vers le 20 septembre a donné 3,000 poignées de paille de lin et paraît, dès lors, devoir constituer une rémunération suffisante surtout pour le petit cultivateur qui pourrait fournir lui-même la main-d'œuvre et n'aurait pas à faire entrer cet important facteur en ligne de compte.

Votre Commission vous propose de décerner à M. Kelsch une médaille d'argent, et à M. Géhin une médaille d'argent et une prime de 50 francs pour l'indemniser des frais faits par lui pour l'établissement de son champ de démonstration.

Apiculture

A M. Antoine, du Trexons, à qui votre Société vient d'accorder pour l'ensemble de son exploitation une médaille de vermeil avec prime de 500 francs, il y a lieu d'ajouter dans la section d'apiculture, M. Finance, de Laveline-devant-Saint-Dié, et M. Hurst, de la Petite-Raon.

M. Finance a construit dans son jardin un rucher pouvant contenir 21 ruches à cadres ; 12 sont en pleine activité. Cet apiculteur cultive l'abeille de pays et celle de Carniolles qui est plus prolifique et plus vigoureuse ; le croisement naturel qui s'est opéré est très avantageux. Suivant les conseils d'un apiculteur alsacien, il a suivi les principes indiqués dans le « Traité d'apiculture » de Zwilling, et n'a qu'à se louer de les avoir mis en pratique. C'est ainsi qu'en 1893 il a recueilli 300 kilos de miel avec 6 ruches.

Afin d'encourager la culture des abeilles, M. Finance a fait installer à ses frais un rucher dans l'école du centre à Laveline et un autre dans une section.

En 1888 et 1894, M. Finance a planté 32, puis 16 pommiers à cidre dans ses terrains : il est très satisfait du produit de ces arbres. Votre Jury-Voyageur a cependant regretté

que, pour sa première plantation, il ait choisi une parcelle d'excellente terre située près de sa maison, le pommier à cidre ne demandant pas pour se développer un sol de choix et nous semblant plutôt destiné à mettre en valeur des terrains improductifs.

Cependant pour l'exemple donné et surtout pour l'élevage raisonné des abeilles, votre Commission vous propose de décerner à M. Finance une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

Pisciculture.

M. Hurst, de la Petite-Raon, se présente à la fois dans la section d'apiculture et dans celle de pisciculture. Notre candidat s'occupe d'apiculture depuis 1892 : son but était de démontrer, que, contrairement aux idées reçues dans la vallée du Rabodeau, la fumée des usines ne chasse pas l'abeille. Pour cela, il a fait construire un rucher irréprochable pouvant contenir 12 colonies. Ses efforts ont été couronnés de succès et de nombreux imitateurs l'ont suivi dans cette voie.

Mais c'est surtout comme pisciculteur que M. Hurst se recommande à vous. Déjà, en 1891, vous lui avez décerné une médaille d'argent avec prime de 80 francs. Depuis cette époque, M. Hurst a très ingénieusement perfectionné son outillage.

Le succès de la pisculture artificielle tient à mille détails. Lorsqu'on opère sur la truite, comme c'est le cas ici, il faut non-seulement que l'eau soit pure, mais aussi qu'elle soit bien aérée. M. Hurst dispose d'une source qui, à première vue, paraissait remplir ces deux conditions essentielles et cependant la mortalité à l'éclosion réduisait à près de 35 % le produit de ses fécondations. Un filtrage convenable et l'adduction d'air surtout ont réduit ses pertes à moins de 20 %, ce qui est un très beau résultat.

Les auges d'incubation étagées que renferme son laboratoire contiennent des claies en toile métallique qui reçoivent de l'air *par-dessous* au moyen de tubes en caoutchouc. Le fonctionnement de ces tubes dans lesquels l'air est attiré par un léger écoulement d'eau est d'une régularité parfaite, il est accusé par de petites bulles qui s'échappent à travers les mailles de la toile métallique.

La nourriture est distribuée automatiquement aux alevins du premier âge. Déjà, en 1891, M. Hurst avait mis en service un distributeur qui fournissait de lui-même la nourriture à ses élèves. Il l'a avantageusement perfectionné en organisant deux courants inverses qui impriment un faible mouvement circulaire au plateau porteur de la nourriture. Ce double courant sert également de véhicule pour amener la nourriture dans le bassin d'élevage et étant constamment agitée elle arrive à destination dégagée d'impuretés.

Les bassins extérieurs d'élevage sont en bon état d'entretien. M. Hurst en a augmenté le nombre afin de mieux répartir les alevins suivant leur âge et leur taille. Il a installé de plus un parc spécial dans lequel il attire les grosses truites prêtes à frayer. Une série de cloisons qu'on peut abattre et relever par un simple jeu de chaînettes rend leur capture très facile.

La production annuelle en alevins de truites varie entre 30 et 40,000, chiffre rond. L'espace disponible permettrait de la doubler, mais la grande difficulté consiste à trouver des reproducteurs en nombre suffisant. M. Hurst fait mille efforts pour obtenir que les pêcheurs lui apportent les truites qu'ils prennent au moment de la fraie et qu'il leur rendraient d'ailleurs après en avoir recueilli les œufs. Ses tentatives à cet égard ont déjà donné des résultats ; ils s'accentueront certainement par la suite.

Votre Commission estime que M. Hurst est digne d'une

nouvelle récompense et vous demande pour lui une médaille de vermeil.

Protection des oiseaux utiles

M. Pierre, instituteur à Deyvillers, a fondé dans cette commune une société scolaire pour la protection des animaux et des oiseaux utiles et la destruction des animaux et insectes nuisibles à l'agriculture. Il a pu arriver ainsi à faire protéger pendant l'année 1896 109 nids de petits oiseaux. Votre Commission demande pour M. Pierre une médaille de bronze.

Bons services ruraux.

Mlle Delphine Cunat, domestique au service de M. Henry, boulanger à Mattaincourt, depuis 1875, avait adressé l'année dernière une demande à l'effet d'être récompensée par la Société d'Emulation. La demande, mentionnée cependant dans les procès-verbaux de la Société, n'est pas parvenue à votre rapporteur. Les renseignements donnés sur Delphine Cunat sont excellents et votre Commission est heureuse de réparer son oubli involontaire en demandant pour elle une médaille de bronze et une prime de 50 fr.

M. Lejal Toussaint, de Rennegoutte, est depuis 21 ans, fermier de M. Léopold Ferry, de Corcieux, qui n'a qu'à se louer de ses services. Médaille de bronze et 40 francs.

Enseignement agricole

M. Haouy, instituteur à Saint-Michel-sur-Meurthe, a présenté au concours de la Société un ouvrage ayant pour titre : *Introduction à l'étude de l'agriculture rationnelle : emploi des engrais complementaires du fumier.*

Nous ne saurions mieux l'analyser qu'en reproduisant

l'extrait suivant du rapport présenté par M. Danguy, professeur d'agriculture, au comice de Saint-Dié :

« Contenant plus de 150 pages et orné de 18 gravures, le travail de M. Haouy présente un réel intérêt à plusieurs titres : il est aisé de s'en rendre compte en passant rapidement en revue les différents chapitres de l'ouvrage.

« Dans une préface substantielle, l'auteur adresse aux cultivateurs d'utiles exhortations et montre, à l'aide d'exemples choisis, toute l'importance des connaissances agricoles et l'influence que celles-ci peuvent exercer sur le progrès.

« L'étude du sol et de l'atmosphère et quelques notions indispensables de chimie font l'objet des premiers chapitres. La première partie se termine par des indications sur la classification des végétaux et sur les moyens de combattre les maladies de la pomme de terre, etc.

« Puis M. Haouy aborde deux questions du plus grand intérêt : la composition et la nutrition de la plante ; dans ces chapitres sont réunies les données les plus essentielles de nature à éclairer le praticien sur les besoins des plantes en engrais.

« Puis l'auteur passe tout naturellement à l'étude du sol; il rapporte les analyses des terres de la commune de Saint-Michel, que la municipalité a fait effectuer à la station agronomique de Nancy; il les discute et montre combien les communes rendraient de services aux cultivateurs en entrant dans la voie tracée par celle de Saint-Michel.

« M. Colomb-Pradel, directeur du laboratoire, a accompagné ces analyses de renseignements du plus haut intérêt, qui seront consultés avec fruit non seulement par les cultivateurs de la commune de Saint-Michel, mais encore par tous ceux de la région qui cultivent les terres du grès rouge permien, si répandues dans la région montagneuse.

« Une étude comparative sur la composition des fumiers

permet de se rendre compte de la pauvreté des fumiers obtenus dans les fermes de la commune, ainsi que le révèle l'analyse d'un fumier à demi consommé de bœufs et de vaches provenant d'une étable de Saint-Michel.

« Ces constatations faites, M. Haouy passe à l'étude des engrais chimiques. Là encore, renseignements du plus haut intérêt pour les praticiens de notre région ; ils trouveront condensés, sous une forme claire et précise, toutes les indications leur permettant de choisir les engrais appropriés aux sols et aux cultures.

« Ces deux chapitres à eux seuls justifieraient la faveur avec laquelle l'ouvrage de M. Haouy a été accueilli par tous ceux qui l'ont déjà parcouru. Il m'est impossible de suivre l'auteur dans tous les détails instructifs qu'il donne, notamment sur la géologie, sur l'air, son rôle dans la vie animale et son importance au point de vue hygiénique ; l'eau est également étudiée à tous les points de vue.

« A signaler encore les notions de météorologie et l'étude de la plante au point de vue de la physiologie agricole. Dans cette dernière partie, M. Haouy, comme il le dit, cherche à étendre les connaissances acquises dans les deux premières parties ; il satisfait complètement au programme qu'il s'est proposé, et tous les chapitres de son ouvrage seront lus certainement avec le plus grand intérêt par tous ; ils pourront fournir aux instituteurs de très intéressants sujets pour leurs cours et conférences du soir, aux cultivateurs des renseignements qu'ils ne pourraient se procurer qu'au prix de recherches longues et difficiles, et aux jeunes élèves des écoles des sujets de lecture des plus attrayants.

« Enfin j'ajouterai, pour terminer, que M. l'Inspecteur d'Académie a autorisé l'introduction de l'ouvrage de M. Haouy dans toutes les bibliothèques populaires des Vosges. »

Votre Commission vous propose de décerner à M. Haouy une médaille d'argent grand module et une prime de 150 fr.

M. R. Jeaugeon, professeur à l'école primaire supérieure de Thaon, nous a présenté un herbier pour servir à l'étude de l'agriculture dans les écoles primaires.

Cet herbier comprend 13 feuilles in-folio doubles et environ 200 plantes sèches collées soigneusement sur ces feuilles.

Ces plantes ne sont pas classées suivant la méthode de Linné ni suivant celle de Jussieu, et M. Jaugeon a eu raison de ne pas accepter ces deux classifications trop scientifiques qui n'ont aucun rapport avec l'agriculture, ni avec les usages industriels ou domestiques.

Voici le plan de classement adopté par M. Jeaugeon :

Pl. 1. Analyse du terrain par les plantes. Plantes croissant dans les terres franches, dans les terres argileuses, calcaires, siliceuses, tourbeuses.

Pl. 2. Céréales et légumineuses alimentaires.

Pl. 3. Plantes industrielles.

Pl. 4 et 4 bis. Plantes nuisibles aux récoltes.

Pl. 5. Légumineuses fourragères.

Pl. 6. Graminées.

Pl. 7. Plantes nuisibles aux prairies.

Pl. 8. Plantes potagères.

Pl. 9. et 9 bis. Plantes médicinales.

Pl. 10 et 10 bis. Plantes vénéneuses.

Ce mode de classement nous a paru simple, clair, très à la portée des enfants, facile à graver dans leur mémoire, et cependant de nature à les bien instruire sur l'utilité, les usages et les défauts des plantes que l'on rencontre habituellement dans nos campagnes.

Toutefois si l'on adopte ce classement, il ne faut pas craindre de reproduire deux fois les plantes qui doivent

prendre place dans deux catégories, et c'est avec étonnement que nous avons vu la *Colchique d'automne* classée dans les plantes nuisibles aux prés, absente des plantes médicinales, bien que sa teinture soit fréquemment employée contre la goutte et les affections rhumatismales.

Malgré cette petite critique, nous croyons que le type d'herbier présenté par M. Jaugeon mérite d'être signalé aux instituteurs comme digne d'être donné comme modèle à leurs meilleurs élèves. Nous vous proposons de décerner à son auteur une médaille d'argent et une prime de 50 francs.

Prix Castel

La Société d'émulation est appelé cette année à décerner la prime bi-annuelle, fondée par le docteur Castel en mémoire de son fils, garde général des forêts. L'administration forestière a bien voulu nous fournir les titres de ses gardes à cette récompense.

Duchêne, Xavier, garde mixte de première classe, à la maison forestière de Verbamont, est entré dans l'administration forestière en octobre 1885. Il se fait de suite remarquer par son activité et son entente dans la bonne exécution des travaux qui lui incombent. Son application et son exactitude le font proposer pour la première classe, dès sa seconde année de service. Sa feuille de notes ne contient que des éloges. Duchêne est un serviteur rare, modeste, énergique, très travailleur, méritant à tous égards sa part dans la récompense fondée par M. Castel.

Colon, Théophile-Barthélemy, brigadier mixte de deuxième classe, à Cornimont. Honnête, actif, dévoué, tout à ses fonctions, le brigadier Colon fournit un excellent service. Sans autres ressources que celles de son



modeste emploi, il arriva, par des prodiges d'économie, en s'imposant nombre de privations, à faire vivre et à élever ses six enfants dont l'aîné a 16 ans et le plus jeune 1 mois. Le brigadier Colon était tout indiqué pour concourir au prix Castel.

Votre commission vous propose de décerner à ces deux candidats une médaille d'argent avec prime de 50 francs.

Le brigadier *Mosser, Philippe,* à Plainfaing, compte dix années de services militaires et 30 de services forestiers; il est décoré de la médaille militaire et de la médaille coloniale. Déjà en 1890, Mosser a reçu de la Société une médaille d'argent avec prime de 40 francs. Depuis cette époque, Mosser, qui n'économise ni ses démarches ni ses peines pour le bien de son service, a ouvert plus de vingt kilomètres de sentiers et de chemins dans les forêts de sa brigade. Malgré son âge avancé et les huit enfants dont il a la charge, ses supérieurs ne peuvent que se louer de son zèle et de ses bons services.

Le garde communal *Jacquot, Jean-Baptiste,* en résidence à Raumont, commune de Laveline, est aussi un de vos anciens lauréats. En 1888, vous lui décerniez une médaille d'argent avec prime de 40 francs pour les nombreux et remarquables travaux qu'il avait dirigés et exécutés dans différentes forêts communales. Ce préposé compte six années de services militaires et 31 ans de services forestiers. Il est décoré de la médaille militaire, de la médaille forestière et de la médaille d'Italie. Les magnifiques peuplements d'épicéas de la Boinroche et de la Maxerelle lui font aujourd'hui le plus grand honneur. Jacquot est père de sept enfants, tous admirablement bien élevés.

Pour ces deux gardes, notre commission demande le

rappel de la médaille d'argent que vous leur avez accordée avec prime de 40 francs.

M. *Sibille, Emile-Jean-Baptiste*, au Plein-du-Canon, est un préposé sérieux, actif, laborieux, digne des plus grands éloges. Il a débuté comme garde mixte dans un triage très pénible et complètement en désordre dont le titulaire avait été révoqué. Aussitôt installé, il s'est mis courageusement à la besogne, ne reculant devant aucune difficulté, ne craignant pas de compromettre sa santé quelque peu chancelante par moments, et en deux ans, il a remis son service au niveau des autres.

Le garde *Benoît, Jean-Baptiste*, d'Allarmont, âgé de 50 ans, est entré dans l'administration des forêts le le 17 juillet 1875, après avoir été sous-officier, passé sous les drapeaux 5 ans et 7 mois et avoir fait la campagne de de 1870. Le garde Benoît a dans la haute montagne un des triages les plus riches et aussi des plus accidentés de la région. On y a vendu en 1896 du bois pour 79,000 francs. Par là, il est possible de juger du travail très considérable de ce garde, de la surveillance de tous les instants qu'il doit exercer sur des exploitations d'une telle importance dans des terrains abrupts et d'un parcours des plus difficiles. Il fait ce dur service avec tact et jugement.

En 1896, il a collaboré directement à l'étude d'un projet de chemin d'un développement d'environ 3 kilomètres et dirige actuellement avec intelligence une nombreuse équipe de terrassiers.

Le garde mixte *Legrand, Jean-Baptiste*, en résidence à la maison forestière de Thiébémont, commune de Bellefontaine, entré dans l'administration des forêts le 23 décembre 1889 en qualité de garde communal, a été nommé garde mixte le 6 novembre 1894.

Depuis son entrée en fonctions, il n'a mérité que des éloges et a toujours été noté comme un garde modèle. C'est un préposé intelligent, honnête, dévoué, actif et très énergique, qui fait un excellent service à tous égards. En 1892, il a été mis à l'ordre du jour pour arrestation de deux malfaiteurs. Sans fortune personnelle, il a à sa charge trois jeunes enfants et sa femme dont la santé très mauvaise nécessite depuis deux ans des soins coûteux.

Nous demandons pour chacun de ces trois gardes une médaille d'argent avec prime de 30 francs.

J'ai terminé la première partie de ma tâche. La seconde sera l'exécution d'un devoir ou mieux du plus agréable des devoirs, l'expression de vos sentiments à tous, l'expression de notre reconnaissance et de nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidé dans notre œuvre.

Nos remerciements, nous les adresserons tout d'abord, respectueux et profondément sincères, à notre éminent compatriote, ministre de l'agriculture et président du conseil, qui nous continue la subvention de treize cents francs et nous permet ainsi d'encourager utilement, au nom du gouvernement de la République, l'agriculture vosgienne.

Nous les adresserons à l'Administration forestière, qui, à tous les degrés, met au service de la Société d'Emulation un dévouement sans réserve et une affabilité de tous les instants.

Nous les adressons enfin à tous ceux qui nous ont facilité notre tâche et particulièrement à M. Hausser, dont la compétence nous a été si précieuse dans l'appréciation des questions spéciales.

Et je terminerai par un vœu qui est le vôtre et que j'espère voir se réaliser : c'est que nos conseils, nos encouragements tombent en bon sol ; que nos lauréats

s'engagent de plus en plus dans la voie du progrès, que dans ces luttes pacifiques pour la surproduction de l'agriculture, où les batailles, si elles coûtent des sueurs, ne demandent pas de sang, où les victoires ont cependant des conséquences plus importantes que les luttes homicides pour la richesse et la grandeur de la patrie, l'agriculture vosgienne tienne brillamment sa place, et, regardant alors le chemin parcouru, nous verrons que, comme jadis l'empereur romain, nous n'avions pas perdu notre journée.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. CHEVREUX et TREMSAL

Membres titulaires

MESSIEURS,

Votre Commission d'histoire et d'archéologie a eu la mission d'examiner, pendant le courant de cette année, six ouvrages présentés au Concours, soit pour obtenir l'une des récompenses que décerne la Société, soit en vue de l'insertion aux *Annales*.

M. Bergerot, directeur d'école à Remiremont, un de vos lauréats des Concours antérieurs, vous a adressé cette année un travail manuscrit intitulé : *La délivrance des prisonniers au Chapitre de Remiremont.*

Vous savez, Messieurs, l'importance considérable qu'avait autrefois le Chapitre des chanoinesses de Remiremont et l'intérêt que présente son histoire.

Les archives de ce Chapitre, dont le dépôt départemental possède la plus grande partie, ont été classées et inventoriées dans ces dernières années, et le premier volume de cet inventaire spécial du fonds de Remiremont va paraître incessamment. Cette publication a permis aux travailleurs de se rendre compte des richesses contenues dans cet énorme amas de documents, et rend possibles et faciles toutes les recherches. Parmi ces travailleurs assidus, nous trouvons M. Bergerot, qui depuis longtemps

s'occupe de l'histoire de la ville où il exerce ses fonctions, et qui nous donne une note sur l'un des privilèges que possédait la célèbre abbaye.

L'église de Remiremont qui, avec l'exercice des droits régaliens, avait le droit de grâce, conserva ce droit jusqu'au XVIII[e] siècle, malgré les tentatives incessantes faites par les agents des ducs de Lorraine pour l'en dépouiller. L'abbesse ou la doyenne (ces deux dignitaires furent souvent en lutte à ce sujet) exercaient, au moyen-âge, ce droit trois fois par an, la veille de la Saint-Barthélemy, le jour de Pâques et aux Rogations. Ces jours-là, la procession dirigée par l'abbesse ou la doyenne parcourait la ville, s'arrêtait aux prisons et mettait en liberté les détenus qui s'y trouvaient. Tous les détails de cette cérémonie, les conditions dans lesquelles s'opérait cette délivrance, sont explicitement indiqués par M. Bergerot dans son travail.

L'auteur a consulté avec grand soin les procès-verbaux de « ces délivrances de prisonniers » qui existent assez nombreux aux archives des Vosges ; la notice renferme des pièces justificatives fidèlement reproduites, et les cotes de l'inventaire sont mentionnées à chaque citation.

Votre Commission, tout en faisant quelques réserves de détail sur l'ouvrage de M. Bergerot et en exprimant le vœu que certains points intéressants puissent être complétés, vous prie de ratifier les éloges qu'elle décerne à l'auteur et de décider l'impression de son travail au prochain volume des *Annales*, considérant que cette publication est la meilleure récompense dont elle dispose.

L'histoire de Bruyères pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, par M. Lemasson, professeur au collège de Bruyères, est un ouvrage manuscrit de 350 pages, divisé en deux parties : *Avant la Révolution* et *Après la Révolution*.

L'auteur débute par un résumé de l'histoire de la Lorraine, depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à la réunion de cette province à la France. Il donne ensuite des renseignements intéressants sur le mouvement de la population de Bruyères à différentes époques, sur les usages, les coutumes, les droits locaux, le clergé et ses revenus, les confréries, les corps de métiers, la milice, les écoles, les fêtes publiques.

Il donne la liste des 54 communautés formant le bailliage de Bruyères et un état des administrateurs de ce bailliage en 1787. Il s'occupe ensuite de la police et des règlements locaux sur la chasse, le balayage des rues, la mendicité, etc.

Un chapitre est consacré aux terrains communaux, aux impôts, à l'octroi établi en 1717. On y remarque la liste des imposables, et le budget de Bruyères, pour différentes années du siècle dernier, des renseignements sur l'agriculture à cette époque et sur les bâtiments communaux.

Dans la seconde partie, l'auteur reproduit les procès-verbaux des réunions des notables de Bruyères, pour l'élection des députés à l'Assemblée des trois ordres, à Nancy, et le cahier de doléances, élaboré en commun par le clergé et le tiers-état, puis le cahier spécial de la noblesse, en vue de la convocation des Etats généraux.

Il nous renseigne également sur l'administration communale et départementale, l'organisation de la garde nationale et des bataillons des Vosges, la Société des amis de la République à Bruyères, la noblesse et le clergé pendant la Révolution, les réquisitions, l'enseignement et les fêtes républicaines. Nous remarquons une circulaire intéressante sur l'enseignement donné dans les écoles primaires, adressée par l'agent national du district de Bruyères, à tous les maires des communes.

L'ouvrage est suivi d'un supplément comprenant diffé-

rentes listes, notamment celles des notables, des maires, des administrateurs, des fonctionnaires du district et du canton de Bruyères, pendant la période de la Révolution.

Il y a dans ce travail considérable, un grand nombre de documents, de faits et de renseignements précis. M. Lemasson a mis en œuvre tous les matériaux que lui ont fournis de nombreuses et patientes recherches. Mais, sans doute à cause de l'abondance et de la diversité de ces matériaux, l'ouvrage paraît un peu touffu et renferme quelques hors-d'œuvre, ce qui nuit à la clarté de l'exposition.

Néanmoins, il y a lieu de féliciter l'auteur d'avoir fait revivre, d'une manière aussi complète, une des périodes les plus importantes de l'histoire locale. Après quelques retouches, quelques suppressions qui l'allégeraient, cet ouvrage mériterait d'être publié et aurait sa place marquée dans les bibliothèques populaires.

Votre Commission engage l'auteur à reviser son travail, et, sans prendre d'engagement à l'avance, notre Société pourrait, l'an prochain, examiner à nouveau l'ouvrage ainsi revu, et décider s'il serait possible de l'insérer aux *Annales* de 1898.

Pour cette année, Messieurs, votre Commission vous propose de vouloir bien décerner à M. Lemasson une médaille d'argent grand module.

M. Jules Faron, directeur d'école à Moyenmoutier, présente au Concours une brochure de 108 pages.

Sous le titre un peu ambitieux de « *Moyenmoutier à travers les âges* » cette brochure n'est en réalité qu'un recueil de pièces plus ou moins intéressantes, extraites des archives de Moyenmoutier et spécialement des registres des délibérations de la commune. Quant à l'étude historique sur la ville et sa célèbre abbaye, que semble annon-

cer le titre, elle forme exactement deux pages ; elle est infiniment plus incomplète que les notices succintes contenues dans le Dictionnaire des localités vosgiennes.

Ces extraits des délibérations qui constituent le volume entier, sont donnés sans aucun ordre : ainsi le lecteur passe d'un accord entre l'abbé et les religieux à une note concernant la condamnation d'un porc. L'ordre chronologique même n'a pas été strictement observé : après une pièce de 1688, on trouve un acte de 1714, puis on remonte à 1672 pour revenir à 1709. Les titres mêmes des extraits publiés ne sont pas toujours heureux : l'auteur donne un inventaire de meubles et de bestiaux de 1789, inventaire qui n'a d'autre intérêt que de faire connaître certains prix d'estimation à cette époque, il le fait précéder du titre « *Inventaire comique* » sans qu'on puisse se rendre compte de la raison de ce qualificatif.

Il est regrettable que M. Faron, avant de livrer à l'impression les extraits copiés par lui, n'ait pas cru devoir s'entourer des renseignements utiles pour cette publication. Il eût réuni sous divers chapitres distincts les actes concernant l'abbaye seule, les relations de l'abbaye avec la communauté, l'école, les bâtiments communaux, l'église, etc., son travail eût infiniment gagné en clarté et en intérêt.

Bien que ce travail, ainsi que nous l'avons dit, ne renferme que des copies de délibérations et ne témoigne pas d'un grand effort personnel, à titre d'encouragement et pour remercier M. Faron de s'être occupé du passé de sa commune, votre Commission vous propose, Messieurs, de lui accorder une mention honorable.

Nous ne doutons pas que M. Faron, s'il veut reprendre et étudier en détail quelques-uns des points intéressants de l'histoire de sa commune, ne nous donne un bon et utile travail.

M. Thomas, greffier de paix à Brouvelieures, a soumis à la Société d'Emulation *un plan au* $\frac{1}{10.000}$ *du territoire de Brouvelieures*.

Ce plan a été établi d'après la feuille d'assemblage du cadastre, mais comme celui-ci a été levé en 1832, on comprend sans peine qu'il devait présenter beaucoup de lacunes.

M. Thomas l'a complété en se servant du plan d'aménagement de la forêt communale, du procès-verbal de délimitation générale de cette forêt, enfin du tableau des chemins de la commune.

Il a également recherché, soit dans les archives de la commune, soit en faisant appel au souvenir des anciens, les noms des hauteurs et des combes qui finissent par tomber dans l'oubli, et il les a reproduits sur son plan.

Enfin, M. Thomas a encore indiqué les habitations et les nombreuses voies de communication construites postérieurement à l'établissement du cadastre.

Il a aussi mentionné quelques indications particulières, telles que l'emplacement des ruines de la Commanderie des Templiers et de celles de l'Ermitage, qui faisaient autrefois partie du territoire de Brouvelieures et se rattachent à son histoire.

En dressant ce plan d'une façon bien claire et bien nette, M. Thomas a voulu réunir les éléments qui lui ont paru donner à son travail un caractère d'utilité pratique, en dispensant de recourir à des documents incomplets, souvent inexacts, et presque toujours ignorés de la municipalité et des habitants de la commune.

Nous croyons qu'il a pleinement réussi, et votre Commission estime que l'initiative de M. Thomas mérite d'être encouragée et vous propose de lui accorder une mention honorable.

Un autre travail, intitulé : *Historique du Château de Marainville*, a pour auteur M. Clément, cultivateur à Marainville.

Cet ouvrage ne donne en lui-même aucun renseignement nouveau sur l'historique de ce château. Ce que M. Clément dit de sa construction et de ses seigneurs était déjà rapporté dans la *Statistique des Vosges*, de Lepage et Charton, tome III, art. Marainville, Savigny, Moyenmoutier.

Une grande partie du travail se compose de digressions, commérages, etc., même quelques erreurs s'y sont glissées. L'auteur du reste déclare qu'il n'avait pas l'intention de livrer son travail à la publicité, qu'il l'avait fait surtout pour ses enfants à qui il voulait léguer des souvenirs historiques locaux.

M. Clément nous a communiqué également un plan cadastral dressé en 1820, plus complet que celui de la commune en ce qui concerne les propriétés du château et quelques dessins au crayon représentant les façades des constructions. Ces plans et dessins ont bien leur intérêt pour les habitants de la localité, mais il n'en présentent que peu au point de vue de l'art ou de l'archéologie.

Cependant nous avons pensé que notre Société devait encourager les recherches et les travaux de ce genre et votre Commission vous propose, Messieurs, d'accorder une mention honorable à M. Clément pour le remercier de son intention louable.

Prix Masson

Cette année, la Commission d'histoire avait à décerner le prix Masson, d'une valeur de 300 francs. Ce prix a été à l'unanimité, attribué au Comité d'histoire vosgienne.

Ce Comité, vous le savez, Messieurs, fondé sous le patronage de la Société d'Emulation, mais subsistant avec

ses propres ressources, a pour mission de publier les documents historiques concernant les Vosges. Le XIe volume de sa collection vient de paraître, publié par les soins de MM. Gley, Chevreux et Bourgeois. Ce volume contient la seconde partie de l'important cartulaire de l'abbaye de Chaumousey et la session du Conseil général des Vosges, du 15 novembre au 14 décembre 1791.

Nous n'avons pas à insister sur l'intérêt que présentent ces documents pour l'histoire des Vosges. La partie du cartulaire de Chaumousey publiée dans ce XIe volume renferme des pièces de la fin du XIIIe siècle au commencement du XVe, qui fournissent de précieuses indications sur l'état du pays vosgien pendant cette période.

Dans les procès-verbaux des trente séances du Conseil général de 1791, on assiste au travail considérable accompli à cette époque par les membres de la première assemblée départementale.

Les publications du Comité ont toujours été bien accueillies du public, et nous rappelons que la collection a figuré avec honneur à l'exposition universelle de 1889, où le jury des récompenses lui a décerné une médaille d'argent.

Nous sommes assurés que le prix Masson, que la Société accorde au Comité, permettra à ses honorables et distingués directeurs de continuer et de développer encore cette publication si intéressante pour l'histoire de notre département.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES SCIENCES

par M. LE MOYNE

Président de la Société

Messieurs,

Je prends la parole au nom de la Commission des Sciences, qui m'a chargé de vous rendre compte des mérites des ouvrages que vous avez soumis à son examen, et des récompenses qu'il y a lieu de décerner à leurs auteurs.

Ces ouvrages sont au nombre de trois.

M. Valerio, capitaine d'artillerie à Epinal, nous a envoyé, pour être inséré dans les Annales de la Société, si nous l'en jugions digne, un mémoire intitulé « *Théorie des mouvements verticaux des ballons.* » Dans ce mémoire, M. Valerio détermine mathématiquement qu'elles sont les conditions du mouvement d'un ballon dans l'ascension ou dans la descente, en tenant compte de la pression atmosphérique et de la température à la surface du sol et aux différentes hauteurs ; de la pression et de la densité du gaz contenu dans le ballon ; du poids à élever, etc.

Vous savez, Messieurs, que, pour s'élever en ballon à une certaine hauteur, on emporte une certaine quantité de lest, déterminée généralement par l'expérience acquise dans des ascensions antérieures. Lorsque le ballon a atteint la hauteur à laquelle s'arrête sa force ascensionnelle, on jette du lest si on veut s'élever plus haut; et si

l'on veut descendre, on lâche une partie du gaz contenu dans le ballon. Souvent, on répète à plusieurs reprises ces deux opérations. Il est clair qu'il serait utile de pouvoir déterminer à l'avance exactement, soit le poids de lest à jeter pour s'élever d'une quantité voulue, soit le volume de gaz à perdre pour descendre d'une hauteur déterminée. On éviterait ainsi d'emporter des poids inutiles de lest qui alourdissent le ballon ; et, une fois en route, en usant judicieusement du lest et du gaz emportés, la durée du voyage pourrait être notablement accrue. Tel est l'un des objets de la théorie mathématique de M. Valerio.

Avant de nous remettre son mémoire, l'auteur l'avait soumis à un des professeurs d'une de nos grandes facultés de sciences qui lui a écrit *que ce travail l'a vivement intéressé et qu'il n'y a rien remarqué d'irrégulier*.

Cette appréciation d'un homme très compétent, qui aurait pu suffire pour nous fixer sur la valeur du travail de M. Valerio, a été partagée par notre collègue, M. Gauthier, qui a bien voulu lire ce mémoire dans son entier, malgré l'aridité que présentent ces sortes de travaux et le temps qu'ils exigent pour être étudiés et compris ; et c'est sur son rapport verbal que notre Commission a proposé et que la Société a décidé :

Que, non seulement elle insérerait le mémoire de M. Valerio dans ses Annales de l'année courante 1896, où les mathématiciens et les physiciens, qui s'intéressent à la solution du problème de la navigation aérienne, le liront avec fruit; mais encore, qu'elle décernerait à M. Valerio une grande médaille de vermeil, comme témoignage de l'importance qu'elle attache à son travail, et de la satisfaction qu'elle a éprouvée de pouvoir insérer dans ses Annales une œuvre aussi intéressante.

M. Boivin, secrétaire particulier de M. le Ministre du Commerce, ancien conseiller de préfecture des Vosges, et M. Charles Ferry, secrétaire-greffier du même Conseil de préfecture, ont soumis à notre Société deux brochures intitulées : l'une, *Contributions directes et Taxes assimilées* ; l'autre, *Guide pratique à l'usage des Membres des Conseils de fabrique.*

La première de ces brochures débute par l'explication des termes techniques employés dans le service des contributions directes; elle expose ensuite la nature de nos quatre principales contributions directes, les objets sur lesquels elles portent, la manière dont elles sont établies, notifiées aux contribuables et acquittées par eux; elle expose de même ce que sont les taxes assimilées aux contributions directes, c'est-à-dire qui sont établies par les agents de la même administration et qui portent sur les biens de main-morte, les billards, les cercles, les bourses et les chambres de commerce, les voitures et les chevaux, les chiens, les vélocipèdes, etc., etc. Enfin, dans une troisième partie, les auteurs expliquent les diverses sortes de réclamations que le contribuable peut faire contre ces diverses contributions, comment elles doivent être formulées et comment elles sont jugées.

On voit par cette énumération combien cette brochure est intéressante et utile à connaître; elle devait être déposée dans toutes les mairies, pour y être mise à la disposition de tous les contribuables, désireux de savoir s'ils sont justement taxés et comment ils doivent s'y prendre pour réclamer, lorsque, après un sérieux examen, ils se croient encore réellement lésés.

Le *Guide pratique à l'usage des Membres des Conseils de fabrique* n'est pas d'un usage aussi général, aussi nécessaire à tous; il ne s'adresse qu'à un nombre spécial et limité d'intéressés aux questions qu'il traite. Toutefois, il

ne serait pas moins bon qu'un exemplaire de cet opuscule se trouvât dans toutes les communes, ou plutôt dans tous les conseils de fabrique. Les trésoriers de ces conseils verraient en le lisant que les règles de comptabilité prescrites par le décret du 27 mars 1893, en suite de l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892, ne sont pas d'une application aussi difficile que l'ont prétendu les journaux qui aiment à critiquer les lois et les actes du gouvernement actuel ; ils verraient qu'elles sont, au contraire, très simples et de nature à assurer la bonne gestion des deniers des fabriques.

En publiant ces deux brochures, MM. Boivin et Ch. Ferry n'ont eu en vue que l'intérêt de leurs concitoyens qui est aussi celui de l'Etat ; ils n'ont point fait œuvre de spéculation et le prix auquel ils ont coté leurs brochures, qu'ils distribuent d'ailleurs souvent gratuitement, ne leur permettra pas de rentrer dans leurs frais d'impression, à moins que, comme nous venons d'en émettre le vœu, elles ne finissent par se répandre dons toutes les communes de France.

Notre devoir, Messieurs, est d'encourager des publications aussi utiles, aussi désintéressées. Nous avons donc décidé de décerner à M. Boivin et à M. Charles Ferry deux médailles d'argent qui constateront le mérite de leur œuvre, et qui récompenseront, dans la mesure de nos moyens, leurs travaux et leurs efforts.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

PAR

M. H. HUSSON, Secrétaire-Adjoint

MESSIEURS,

Votre Commission des Beaux-Arts s'est réunie ces jours derniers sous la présidence de M. Le Moyne, président, afin d'examiner les envois présentés au concours.

M[lle] Jeanne Roy, d'Epinal, nous soumettait une série d'objets en porcelaine. Bien que toute jeune encore, M[lle] Roy possède déjà une extraordinaire habileté de facture, beaucoup de goût naturel, et, chose précieuse, un rare acharnement à bien faire. Peut être y avait-il encore dans les œuvres à vous proposées quelque peu de cette sécheresse inhérente à tous les débuts ? Aujourd'hui, cette légère et tout amicale critique n'aurait plus raison d'être.

Grâce aux conseils éclairés d'un de nos collègues, d'un dilettante de la forme, d'un artiste épris du dessin, j'ai nommé M. Hervé, M[lle] Roy a su acquérir toutes les qualités qui, sous l'influence d'une vigoureuse direction, font les vrais artistes.

Aussi, votre Commission vous propose-t-elle de décerner à M[lle] Jeanne Roy une médaille d'argent grand module.

Rapport du Cours de modelage.

Année 1895-96

MESSIEURS,

Encouragé par les résultats obtenus l'année dernière, j'ai recommencé le cours de modelage le 2 décembre et l'ai clôturé le 9 juillet dernier : 50 séances, soit 75 heures lui ont été consacrées.

Il a commencé avec quatorze élèves, mais à différentes époques et pour des causes indépendantes de leur volonté, principalement l'exécution de travaux en dehors d'Epinal, plusieurs se sont vus forcé de ne plus continuer ; huit seulement ont suivi le cours complètement.

Il est regrettable que les jeunes gens, désireux de compléter leur instruction professionnelle par la fréquentation des cours pratiques, ne soient pas en plus grand nombre, car les résultats obtenus par les élèves de deuxième et de première année démontrent ce que l'on pourrait obtenir si ce cours était assidûment suivi pendant cinq années consécutives.

L'exposition des travaux de cette année, que je me propose d'établir dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville le jour de notre séance solennelle, vous permettra, Messieurs, de juger des efforts faits par ce petit nombre d'élèves et le zèle qu'ils ont dû apporter pour faire d'aussi sensibles progrès.

Très exacts aux séances, remplis de bonne volonté et animés tous d'un désir ardent de s'instruire, ils ont su apprécier l'obligeance de M. le Maire d'avoir mis à notre disposition une salle aménagée, et la bienveillance de la Société d'Emulation d'avoir institué ce cours spécial.

Pour encourager et stimuler la persévérance de ces jeunes gens, appelés dans l'avenir à exécuter à Epinal les

travaux d'art décoratif et industriel, je sollicite en leur faveur auprès de la Commission des Beaux-Arts et de la Société d'Emulation, les sommes suivantes pour donner à chacun d'eux une récompense utile à leur profession.

Elèves de deuxième année

1er prix :	Aubert, Joseph, sculpteur sur bois. .	25 fr.
2e	—	Million, Emile, plâtrier.	20 »
3e	—	Déflin, Jean, sculpteur sur bois . . .	10 »

Elèves de première année

1er prix :	Lamorre, élève du collège, ...	20 fr.
2e	—	Dapp, élève du collège	15 »
3e	—	Perrin, Albert, employé	10 »

Epinal, le 13 octobre 1896.

Le Directeur du Cours,
AMANN.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique et solennelle

DU 29 NOVEMBRE 1896

Sur le rapport de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

spécialement affectées, en 1896, à l'arrondissement de Saint-Dié (1)

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1896, à la Société d'Emulation, une subvention de *treize cents francs* pour être décernée, au nom du Gouvernement de la République, à titre de primes et encouragements aux améliorations agricoles.

(PRIX CLAUDEL)

M. *Danguy*, professeur départemental d'agriculture à Saint-Dié, médaille de vermeil grand module, pour services rendus à l'agriculture.

BONNES EXPLOITATIONS ET AMÉLIORATIONS AGRICOLES

M. *Antoine*, Alphonse, cultivateur aux Trexons,

(1) Les primes sont affectées : en 1897 à celui d'Épinal; en 1898 à celui de Neufchâteau ; en 1899 à celui de Remiremont ; en 1900 à celui de Mirecourt.

commune de Gerbépal, médaille d'argent grand module et prime de 500 francs.

M. *Adenot*, Charles, cultivateur à la Petite-Raon, médaille d'argent et prime de 150 francs.

CULTURES SPÉCIALES

M. *Kelsch*, industriel à Gérardmer, médaille d'argent.

M. *Géhin*, professeur à Gérardmer, médaille d'argent et prime de 50 francs.

APICULTURE ET PISCICULTURE

M. *Finance*, maire à Laveline, médaille d'argent et prime de 50 francs.

M. *Hurst*, Joseph, directeur de tissage à la Petite-Raon, médaille de vermeil.

BONS SERVICES

Mlle *Cunat*, Delphine, au service de M. C. Henry, boulanger à Mattaincourt, médaille de bronze et prime de 50 francs.

M. *Lejal*, Toussaint, fermier à Rennegoutte, commune de Corcieux, médaille de bronze et prime de 40 francs.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. *Haouy*, J., instituteur à Saint-Michel-sur-Meurthe, médaille d'argent grand module et prime de 150 francs.

M. *Jaugeon*, professeur à l'Ecole primaire supé-

rieure à Thaon, médaille d'argent et prime de 50 francs.

PROTECTION DES ANIMAUX ET DES OISEAUX

M. *Pierre*, instituteur à Deyvillers, médaille de bronze.

(PRIX CASTEL)

M. *Duchêne*, Xavier, garde mixte à la maison forestière de Verbamont, commune de Claudon, médaille d'argent et prime de 50 francs.

M *Colon*, Théophile-Barthélemy, brigadier mixte à Cornimont, médaille d'argent et prime de 50 francs.

SYLVICULTURE ET SERVICES FORESTIERS

M. *Moser*, Philippe, brigadier forestier à Plainfaing, rappel de la médaille d'argent qui lui a été décernée en 1890 et prime de 40 francs.

M. *Jacquot*, Jean-Baptiste, garde communal à Raumont, commune de Laveline, rappel de la médaille d'argent qui lui a été décernée en 1888 et prime de 40 francs.

M. *Sibille*, Emile-Jean-Baptiste, garde à la maison forestière du Plain-du-Canon, commune de Saint-Maurice-sur-Moselle, médaille d'argent et prime de 30 francs.

M. *Benoît*, Jean-Baptiste, garde à Allarmont, médaille d'argent et prime de 30 francs.

M. *Legrand*, Jean-Baptiste, garde mixte à Bellefontaine, médaille d'argent et prime de 30 francs.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

M. *Lemasson*, professeur au collège de Bruyères, médaille d'argent grand module pour son ouvrage intitulé : *L'histoire de Bruyères pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle.*

M. *Jules Faron*, directeur d'école à Moyenmoutier, mention honorable pour son ouvrage intitulé : *Moyenmoutier à travers les âges.*

M. *Thomas*, greffier de paix à Brouvelieures, mention honorable pour son *plan au* $\frac{1}{10,000}$ *du territoire de Brouvelieures.*

M. *Clément*, cultivateur à Marainville, mention honorable pour son ouvrage intitulé : *Historique du château de Marainville.*

(PRIX MASSON)

Comité d'histoire vosgienne, prime de 300 francs, pour l'ensemble de ses publications intitulées : *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges.*

CONCOURS SCIENTIFIQUE

M. *Valerio*, capitaine d'artillerie à Epinal, médaille de vermeil pour son mémoire intitulé : *Théorie des mouvements verticaux des ballons.*

M. *Boivin*, secrétaire particulier de M. le Ministre du Commerce, médaille d'argent.

Et M. *Charles Ferry*, secrétaire-greffier du Conseil de préfecture, médaille d'argent.

Pour leurs ouvrages intitulés : *Contributions directes et taxes assimilées* et *Guide pratique à l'usage des Membres des Conseils de fabrique.*

CONCOURS ARTISTIQUE

Mlle *Jeanne Roy* à Epinal, médaille d'argent grand module pour ses *peintures sur porcelaine*.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1896

Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Presents : MM. GARNIER, GLEY (Gérard), HAILLANT, LE MOYNE, OHMER et TREMSAL.

Excusés : MM. GUYOT et LEBRUNT.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin dernier est lu et adopté.

La Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise adresse le programme du prix Lemairan à décerner par cette société en 1897 sur la question suivante : *De l'utilité du rétablissement du droit de douane dit de l'échelle mobile en vue d'arrêter l'avilissement du cours du blé en France.* Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. le Ministre de l'agriculture envoie un exemplaire du rapport adressé au Gouvernement par un inspecteur des finances, envoyé en mission spéciale, pour étudier en Allemagne le fonctionnement de l'admission temporaire des blés et des bons d'exportation. Renvoi à la Commission d'agriculture, avec prière de présenter son rapport pour la prochaine séance.

Hommage reçu. — MM. Bleicher et J. Beaupré : *Matériaux pour l'histoire de la métallurgie en Lorraine.*

La Société a reçu le tome Ier de l'ouvrage intitulé : *Le vieux Mulhouse.* Renvoi à la Commission d'histoire pour décider si on doit continuer l'acquisition de cet ouvrage.

M. le Préfet des Vosges demande à la Société de désigner trois de ses membres pour former le jury d'examen du concours qui sera ouvert le 28 septembre prochain pour la nomination d'un titulaire de la chaire départementale

d'agriculture des Vosges. Sont désignés : MM. Huot, Léopold Ferry et Emile Ferry.

Commission d'admission. — M. Garnier lit au nom de cette Commission un rapport favorable à la candidature de M. Musset, d'Epinal, et de M. Virtel, de Damas. Il est procédé au vote et ces candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés membres de la Société.

M. Claudot, ancien membre libre, reprend le titre de membre titulaire.

M. Garnier lit son rapport sur l'organisation d'un service international d'observations sismométriques.

M. le Président remercie M. Garnier de son travail et en met les conclusions et l'impression aux voix. Adopté.

M. Garnier est désigné pour prendre la parole à la prochaine séance publique.

Commission d'histoire. — M. Tremsal lit, au nom de la Commission, son rapport sur l'*Histoire de Bruyères* pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle et pendant la Révolution, par M. Lemasson, et propose de décerner à l'auteur une médaille d'argent grand module, et d'engager l'auteur à revoir son travail pour en décider l'impression s'il y a lieu. Adopté. La Société remercie M. Tremsal de son rapport.

M. Tremsal propose l'impression de l'ouvrage de M. Bergerot intitulé : *La délivrance des prisonniers au Chapitre de Remiremont.* Adopté.

M. Tremsal propose également, au nom de la même Commission, d'accorder une médaille de bronze à M. Clément, cultivateur à Marainville, auteur d'une notice manuscrite sur le château de Marainville, actuellement détruit. Adopté.

Commission scientifique. — M. Le Moyne, au nom de

cette Commission, propose l'impression de l'ouvrage de M. Valério, capitaine d'artillerie à Epinal, intitulé : *Théorie des mouvements verticaux des ballons*, et de voter des remerciements à l'auteur. Adopté, pour cette impression prendre rang immédiatement aprés l'ouvrage de M. le docteur Fournier.

M. Le Moyne lit une note sur le pain blanc et le pain bis. Il rappelle la communication faite à l'Académie des sciences par M. Girard. La Société décide que cette note sera insérée comme annexe au procès-verbal de la séance de ce jour.

SÉANCE DU 20 AOUT 1896

Président : **M. LE MOYNE, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Berher, Garnier, Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot et Le Moyne.

Excusé : M. Chevreux.

Il est donné lecture de la candidature de M. Vial, directeur des travaux de la Ville d'Epinal et lauréat de la Société, présenté par MM. Garnier et Huot. Renvoi à la Commission d'admission.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle le Comité d'histoire vosgienne demande à concourir pour le prix Masson. Renvoi à la Commission d'histoire.

Hommage reçu. — M. Volmérange : Mémoire sur les réformes à opérer dans le service forestier.

M. Garnier donne lecture du discours qu'il doit prononcer à la séance solennelle de cette année. M. le Président remercie M. Garnier de son travail consciencieux et fort intéressant.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1896

Président : **M. LE MOYNE, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Castier, Derazey, Garnier Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Lebrunt et Le Moyne.

La Société reçoit une lettre de faire part du décès de M. Ovide Louis, membre associé. Les regrets de la Société seront consignés au procès-verbal.

Hommages reçus. — M. Tourey : La Thaonnaise, fantaisie pour fanfares et harmonies ; 2° Hymne aux Vosges, chœur à quatre voix d'homme ; 3° Souvenirs du pays, mélodie pour violons avec accompagnement de piano ; 4° Rêveries, pour violons et violoncelles avec accompagnement de piano ; 5° Mélancolie, pour violons avec accompagnement de piano.

Il est donné lecture de la candidature de M. Poussier, présenté par MM. Huot et Lebrunt. Renvoi à la Commission d'admission.

Commission d'admission. — M. Garnier lit, au nom de cette Commission, un rapport favorable à l'élection de M. Vial ; il est procédé au vote et M. Vial est proclamé membre de la Société.

Commission d'agriculture. — M. Derazey rend compte de l'accueil cordial qui lui a été fait par le comice de Mirecourt. La Société prie M. Derazey de recevoir ses remerciements.

Commission d'histoire. — M. Gley (Gérard), au nom de cette Commission, propose d'accorder le prix Masson au Comité d'histoire vosgienne. Adopté.

M. Chevreux écrit pour donner un avis favorable à la continuation de la souscription à la publication intitulée « Le Vieux Mulhouse ». Adopté.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1896

Président : **M. LE MOYNE, président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Garnier, Gazin, Gley (Gérard) Guyot, Haillant, Husson, Lebrunt et Le Moyne.

Excusé : M. Gautier.

M. le Président annonce que M. Derazey a représenté la Société d'émulation aux fêtes du Comice agricole de Neufchâteau, et M. Gazin au concours de la Société d'horticulture d'Epinal.

La Société reçoit une lettre de faire part du décès de M. Zurria, vice-président de l'académie des sciences naturelles à Catane (Sicile).

Hommages reçus. — Emile Badel : Les gloires militaires de Haroué ; Lucien Wiener : Essai de cartographie de la Lorraine. Une lettre de remerciements sera adressée aux auteurs.

L'agence agricole, dirigée par M. Le Moutier, prie la Société de lni adresser ses publications et différents ren seignements sur la Société. La Société enverra le dernier volume publié avec les renseignements demandés.

Commission agricole. — M. le Président, en l'absence de M. Derazey, lit le rapport fait par ce dernier sur les admissions temporaires des blés et les bons d'exportation. Les conclusions du rapporteur sont adoptées, et une copie de ce mémoire sera adressée à M. le Ministre de l'agriculture.

SÉANCE COMPLÉMENTAIRE DU 29 OCTOBRE 1896

Président : **M. LE MOYNE, président.**
Secrétaire : **M. HUSSON, secrétaire adjoint.**

Présents : MM. Amann, Chevreux, Claudot, Derazey, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Huot, Husson, Lebrunt, Le Moyne, Mèna, Ohmer et Stein.

Excusé : M. Haillant.

Correspondance. — M. Champion, libraire à Paris, ayant acquis le fonds de M. Jouve, a fait don à la bibliothèque d'Epinal des manuscrits de M. Jouve. Il demande en échange un certain nombre d'exemplaires des *Annales* de la Société. La bibliothèque d'Epinal peut donner satisfaction à M. Champion. La Société offre les volumes de 1870 à 1896, sous réserve qu'il en reste à la Société dix de chaque année.

Commission d'histoire. — M. Chevreux lit son rapport dont les conclusions sont adoptées.

Il demande un crédit de 60 fr. pour faire des fouilles dans la forêt de Portieux, afin de déterminer la nature de plusieurs mares qui se trouvent dans cette forêt, entre Châtel et Portieux. Adopté.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1896

Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Amann, Claudot, Derazey, Garnier, Guyot, Haillant, Lebrunt, Le Moyne, Ohmer et Stein.

Excusés : MM. Gley (Gérard) et Huot.

M. Lebrunt rend compte de quelques lectures qu'il a faites dans le *Journal d'Agriculture pratique* : 1° Sur le décret du 21 octobre 1896, relatif à l'admission temporaire des blés ; 2° sur l'agriculture en Russie ; 3° sur le traitement du fermier d'étable ; 4° et sur les moteurs à pétrole.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1896

Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. HUSSON, Secrétaire-Adjoint.**

Presents : MM. CHEVREUX, DERAZEY, GAZIN, GLEY, GUYOT, HAILLANT, HUOT, HUSSON, LEBRUNT, OHMER.

Excuses : MM. AMANN, GARNIER, TREMSAL.

M. Haillant, secrétaire perpétuel, prie M. Husson, secrétaire adjoint, de vouloir bien le remplacer pour la séance.

M. le Président a reçu de Mlle Préclaire le portrait de son père, ancien professeur à Charmes, membre associé, admis en 1860, actuellément décédé.

La Société vote l'achat d'un nouvel album destiné aux photographies des membres de la Société d'Emulation.

La Société d'horticulture de France invite la Société d'émulation à assister à la séance solennelle. Remerciements.

M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société de l'ouverture des Congrès des Beaux-Arts et des Sociétés savantes.

Hommages reçus. — Bulletin de la Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle, adressé par M. du Roselle, secrétaire général de cette Société.

Annuaire général des Vosges pour 1897, par M. Léon Louis, membre titulaire.

Odyssée de Jeanne d'Arc, poésie de M. Arsène Thévenot, membre correspondant. Remerciements et renvoi à la Commission littéraire.

Monographie de Zemmora-Mixte, hommage d'un enfant d'Uzemain. M. Le Moyne se charge d'en faire un compte-rendu. Remerciements aux donateurs.

Au nom de M. Tremsal, M. Chevreux lit une note concluant à l'impression d'un travail de M. Onfroy, sur une pierre tombale trouvée à Ambacourt. (XVIe siècle.) Adopté.

Fouilles dans les forêts de Châtel et de Damas-aux-Bois, rapporteur M. Chevreux. — M. Chevreux annonce que les travaux récemment entrepris par lui, par M. Onfroy et par MM. les Abbés Olivier et Pierrefite, ont été couronnés de succès. Au lieudit le Châtelet, on a mis à découvert un autel assez intéressant appartenant à un ora toire très ancien. Six squelettes ont été trouvés ensuite provenant d'un cimetière bien plus ancien que l'oratoire. Dix-neuf squelettes (crânes brachycéphales, indice céphalique 94 p. 100, romains ou gallo-romains), ont été découverts et aussi du fer, des poteries gallo-romaines et des monnaies. Il devait probablement y avoir là une grande nécropole que nous chercherons à étudier l'an prochain. Presque tous les corps avaient la tête appuyée sur une pierre plate. Un peu plus loin on a trouvé d'autres corps, avec des briques pilées, du charbon, de l'argile, provenant probablement d'un four à pain peut-être, mais plus probablement d'un four à potier; ces deux endroits sont à l'intersection de quatre voies romaines.

Derrière la chapelle on trouve une excavation de 5^{m}50 de profondeur, là des rejets de cuisine, os de sangliers, de bœufs, de grands animaux et d'autres très courts, très épais, d'ours peut-être? des meules à blé (à bras) en grès rose, puis d'autres en sorte de lave, des monnaies, un Antonin et une Faustine jeune.

Au lieudit « à Mézières », nous trouvons dix monnaies les plus anciennes des Antonins, les autres des Dioclétiens, des débris de poterie, et une main énorme en grès sculpté, provenant d'une statue colossale. Puis des débris de fresques, sur ciment rose, un gond de porte, le tout remontant au IVe siècle environ.





SÉANCE DU 21 JANVIER 1897

Président : **M. LE MOYNE, Présideut.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Derazey, Gley, Guyot, Haillant, Lebrunt. Le Moyne, Louis, Ohmer, Tremsal.

Excusés : MM. Garnier et Huot.

Correspondance. — M. le Président a reçu une lettre de faire part du décès de M. Chervin, membre correspondant, fondateur de l'Institut des Bègues, à Paris.

M. le Président annonce également le décès de M. Victor Resal, membre associé, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, ancien représentant du Peuple, ancien Président du Conseil général des Vosges et ancien maire de Dompaire, auteur d'un grand nombre d'ouvrages littéraires ou économiques, dont quelques-uns ont été publiés dans nos *Annales*.

Quelques membres ayant demandé à acheter un certain nombre d'exemplaires des *Annales* de la Société, celle-ci en fixe le prix à trois francs pour les quinze dernières années, et à quatre francs pour les années précédentes, les exemplaires pris sur place et en réservant toujours pour la Société dix exemplaires de chacune des années.

M. Derazey est nommé membre titulaire de la Commis sion d'archéologie.

M. Puton, membre correspondant à Rocroi, nommé récemment Procureur de la République à Remiremont, est élu membre associé.

Hommages reçus. — M. Merlin : Annuaire de l'Instruction publique pour 1897.

M. Benoît : 1° Acrostiche peint à fresques à l'entrée du cloître du couvent des PP. capucins, à Nancy ; 2° Ottmarsheim.

M. Papier : 1° Historiens et Physiciens, à propos de l'Etude de la climatologie de l'Afrique ancienne ; 2° Nouvel essai de restitution et de lecture d'une inscription de Guelma, brisée depuis longtemps en 81 morceaux ; 3° Notice sur les recherches et découvertes paléontologiques de M. Heinz; 4° Etude rétrospective des deux sarcophages romains découverts et conservés dans le jardin de M. Trémaux, à Tipasa (département d'Alger) ; 5° Notice sur Jacques-François Doublet, secrétaire général de l'Académie d'Hippone, officier d'Académie ; 6° Les ports de Carthage ; 7° Note sur trois inscriptions puniques et néo-puniques ; 8° Essai de lecture et d'interprétation d'un petit cylindre en terre cuite, avec sigles et emblèmes du musée de Philippeville ; 9° Le golfe de Bône ; 10° Description de deux sarcophages découverts à Tipasa (province d'Alger) ; 11° Description du Mena'a et d'un groupe de danseuses des Oulad-Abdi (Aurès occidental) accompagné de notes historiques et archéologiques ; 12° La Guelaa de Kerbach et l'Oasis de Méchonnech (Aurès méridional) ; 13° La mosquée de Bône ; 14° Notice historique sur deux inscriptions romaines trouvées au Koar-Mezouard (Tunisie) en 1881-82.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, envoie le programme du prix Dupeux et du prix Herpin, qui seront décernés en 1898 et 1899.

Il est donné lecture de la candidature de 1° M. Danguy, professeur départemental d'agriculture, à Epinal, présenté par MM. Gazin et Louis, et 2° de celle de MM. Lowendowski, chef de bataillon d'infanterie en retraite, conseiller municipal à Epinal, présenté par MM. Gley et Le Moyne. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Haillant rappelle à la Société que M. Lapicque. membre titulaire, vient d'être nommé officier du Mérite agricole. Il demande à la Société de vouloir bien, selon l'usage, adresser ses félicitations à M. Lapicque. Adopté.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1897

Président : **M. LE MOYNE, Président.**
Secrétaire : **M. Léon LOUIS, Membre titulaire.**

Présents : MM. Chevreux, Derazey, Garnier, Gazin, Gley (Gérard), Guyot, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Louis et Ohmer.

Excusés : MM. Claudot et Haillant.

M. Derazey fait connaître que la Société nationale d'agriculture de France, répondant aux questions récemment posées par le Ministre de l'Agriculture, a émis l'avis : 1° Qu'il y a lieu de maintenir le décret du 29 juillet 1896, en le réglementant plus étroitement, sur l'admission temporaire des blés ; 2° Qu'il n'y a pas lieu d'adopter en France le régime des bons d'importation créé en Allemagne par la loi du 14 avril 1894. Il ajoute que ces conclusions diffèrent sur le premier point de celles que la Société d'Emulation avait récemment adoptées et qui tendaient à la suppression des admissions temporaires.

M. le Président fait remarquer que la Société d'Emulation avait surtout émis l'avis qu'il y a lieu ou de supprimer les admissions temporaires ou du moins d'en réglementer l'usage de manière à éviter que ces admissions donnent lieu à la fraude. Ces conclusions ne différaient donc pas beaucoup de celles de la Société d'Agriculture de France.

Dans l'intérêt des finances de la Société, M. Derazey demande la suppression du tirage spécial des cinqnante exemplaires donnés aux auteurs et aux rapporteurs. Il est décidé, après un échange d'observations, que lorsqu'on lira les rapports manuscrits, M. le Président demandera à l'auteur s'il désire un tirage supplémentaire, et ces exemplaires ne seront désormais tirés que sur une réponse affirmative.

M. Garnier, au nom de la Commission d'admission, li les rapports sur la candidature de M. Danguy, professeur d'agriculture, et celle de M. Lowendowsky, chef de bataillon en retraite. MM. Danguy et Lowendowsky sont, après scrutin, proclamés membres de la Société.

SÉANCE DU 18 MARS 1997

Président : **M. LE MOYNE, président.**
Secrétaire : **M. HUSSON, secrétaire adjoint**

Présents : MM. Danguy, Derazey, Guyot, Husson, Lebrunt, Le Moyne, Lowendowsky, Ly-Chao-Pé.

Excusés : MM. Claudot, Gley (Gérard) et Haillant.

Correspondance. — Lettres de M. Dauguy, professeur d'agriculture et de M. Lowendowsky, remerciant la Société de les avoir nommés membres de la Société. Ils envoient leur biographie, et M. Lowendowsky adresse en outre sa photographie.

Lettre de M. le Ministre du commerce annonçant l'exposition internationale de Bruxelles.

M. Ly-Chao-Pé remet, à titre de souvenir, différents exemplaires de journaux chinois. Remerciements.

M. Derazey résume ses lectures agricoles faites dans les périodiques reçus par la Société.

M. Le Moyne analyse le travail de M. Mairin sur Zemmora (Algérie). Remerciements à M. Mairin.

La Société de conservation des monuments historiques de l'Alsace envoie une notice sur le concours qu'elle a ouvert pour le meilleur travail concernant les résultats archéologiques des fouilles opérées dans les tumulus de l'Alsace, antérieurs à l'époque romaine.

La Société est invitée à nommer un délégué pour le Concours régional de 1897.



M. le Président annonce que M. Georges Ville, membre correspondant, est décédé. M. le Président rappelle que M. Georges Ville est venu faire à Epinal, le 27 février 1879, sous le patronage de la Société d'Émulation, une conférence sur les effets et les avantages des engrais chimiques pour l'agriculture, conférence qui fut écoutée par un très grand nombre d'auditeurs, et qui fut suivie de l'établissement, sous le patronage de la Société, de plusieurs champs d'expérimentation desdits engrais.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1897

Président : **M. LE MOYNE, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Claudot, Derazey, Gazin, Haillant, Hervé, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Lowendowsky, Ohmer.

Excusés : MM. Gley et Husson.

M. le Président annonce qu'il a écrit une lettre à M. Ly-Chao-Pé, pour lui offrir les nouveaux remerciements de la Société, et lui exprimer en même temps toute la satisfaction des personnes qui l'ont entendu dans son intéressante conférence, faite sous les auspices de la Société.

M. Le Moyne dépose sur le bureau un exemplaire de la photographie de M. Ly-Chao-Pé et plusieurs exemplaires de journaux chinois donnés par notre collègue ; il ajoute un exemplaire du compte-rendu de sa conférence publiée dans le *Progrès de l'Est* du 24 mars dernier.

La Société française d'archéologie adresse le programme du congrès qui sera tenu à Nîmes, du 18 au 25 mai prochain.

Le Comité qui s'est fondé à Fontenoy-le-Château pour élever un monument au poète Gilbert, demande à M. le

Président de la Société d'Émulation de l'inscrire comme membre d'honneur. Adopté.

Hommages reçus. — M. l'abbé Pierrefitte : Nécrologie. M. l'abbé Aubertin, chanoine honoraire de Saint-Dié, curé-doyen de Châtenois.

M. Claudot, Troisième inventaire de la place de production de la forêt de Haye, près Nancy.

M. Derazey donne lecture d'un article publié dans la presse périodique, constatant la concordance des opinions et avis de la Société d'Émulation avec les idées et résolutions de la Société d'agriculture de France.

M. Chevreux propose à la Société de faire joindre une planche à la notice de M. Onfroy sur la pierre tombale d'Ambacourt. Adopté.

SÉANCE DU 20 MAI 1897

Président : **M. HUOT, vice-président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Claudot, Derazey, Garnier, Gley (Gérard), Haillant, Huot et Ohmer.

Excusés : MM. Guyot. Lebrunt et Le Moyne.

La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, invite la Société à se faire représenter aux fêtes de son cinquantenaire.

M. Le Moyne présente une proposition ainsi conçue : « La cotisation annuelle des membres correspondants est réduite de cinq francs à trois francs. » Adopté.

MM. Le Moyne, Garnier et Haillant proposent à la Société l'admission de M. Valério, capitaine d'artillerie à Epinal, licencié ès-sciences, et lauréat de la Société en 1896. Renvoi à la Commission d'admission.

M. Garnier lit un rapport sur le manuscrit de M. Claudot, intitulé : *Observations de météorologie forestière* et conclut à l'impression de cet ouvrage dans les *Annales*. Adopté, avec remerciements à M. Garnier et à M. Claudot.

Hommages reçus. — M. Quintard : Jeton inédit gravé par de Saint-Urbain.

M. Henry Bardy : 1° Au pays d'Ajoie (1892) ; 2° Un exemplaire de la *Cosmographiæ introductio* (1893). 3° Une histoire de revenant (1893). 4° Mathieu Bardy (1893). 5° Les guerres d'autrefois dans le pays de Saint-Dié (1894). 6° Napoléon Bardy, magistrat et représentant du peuple (1894). 7° Miscellanées (1894). 8° Le général Haxo (1895). 9° Miscellanées (1895). 10° Le général Haxo, note complémentaire et rectificative (1895) ; 11° Le docteur Félix Poma (1895). 12° Donation par Charlemagne du monastère de Saint-Dié, en Vosges, à l'abbaye de Saint-Denis (1895). 13° Le régiment de Salm-Salm (1895) ; 14° Saint-Dié pendant la guerre de 1870-71 (1895). 15° Documents inédits sur une prétendue découverte faite à Bavillers en 1862 (1895). 16° Le marquis de Brosse de Montandre, capitaine au régiment de Salm-Salm (1896). 17° Les événements militaires dans le pays de Saint-Dié pendant la Révolution (1896). 18° Saint-Dié en 1853 (1896). 19° La campagne maritime d'un officier de chasseurs à cheval (1896). 20° Miscellanées (1896). 21° Miscellanées (1897). 22° La Société philomathique et les études d'histoire locale (1897). Remerciements et dépôt à la bibliothèque.

M. Derazey signale dans le *Journal d'agriculture pratique* : 1° la loi concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine ; 2° le vœu suivant émis par le Conseil général du Loiret : « Que l'admission temporaire des blés soit supprimée et remplacée par un système plus en rapport avec les intérêts de l'agriculture, sans nuire à l'exportation des

farines fabriquées avec la matière étrangère; et subsidiairement, que le Gouvernement atténue provisoirement les dommages causés à l'agriculture par le système actuel en adoptant intégralement les décisions de la Commission permanente du Conseil supérieur de l'agriculture. »

SÉANCE DU 17 JUIN 1897

Président : **M. LE MOYNE, président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. CLAUDOT, GARNIER, GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, LE MOYNE, LEBRUNT, LOWENDOWSKY, OHMER et TREMSAL.

Excusés : MM. DERAZET et HUOT.

Correspondance. — M. le Préfet fait connaître que M. le Ministre de l'agriculture a accordé une subvention de 1,500 fr. à la Société.

Mme veuve Georges Ville annonce le décès de son mari, et offre à la bibliothèque la collection complète de ses œuvres. Il sera répondu que bien que le procès-verbal exprime déjà les regrets de la Société, ses regrets seront renouvelés, et qu'elle sera heureuse de posséder la collection complète des œuvres de M. Georges Ville.

M. Gley annonce le décès de M. Français, peintre et membre de l'Institut, membre correspondant de la Société; il demande que l'expression de ses regrets soit insérée au procès-verbal et que la carte de visite du Président soit adressée à sa sœur, Mme Girardin, à Plombières. Adopté.

La Société d'histoire naturelle de Colmar fait connaître que les Sociétés dont les noms suivent ont cessé d'exister: Société d'émulation du Haut-Rhin, Société littéraire de Colmar, Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin, Société médicale du Haut-Rhin.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fait connaître que la session des Sociétés des beaux-arts des départements, en 1898, aura lieu à Paris, pendant la semaine de Pâques, du 12 au 16 avril, en même temps que la session des Sociétés savantes.

La Société d'émulation d'Abbeville annonce qu'elle célébrera, cette année, le centenaire de sa fondation.

La Société des Amis de l'Université de Nancy adresse un exemplaire de l'*Allocution prononcée par M. Gasquet, recteur*, et sollicite l'adhésion de la Société. La Société s'inscrit comme membre et s'engage à verser une somme annuelle de 10 francs.

M. le Directeur de l'agriculture et du commerce de la régence de Tunis, adresse deux exemplaires d'une *Notice sur la Tunisie à l'usage des émigrants français*.

La Chambre de commerce des Vosges adresse un exemplaire du rapport de M. Mager sur sa *Mission à Madagascar, 1re partie, Tamatave*, publié par les Chambres de commerce de Rouen et des Vosges.

Les enfants de M. Auguste Daubrée, membre correspondant, adressent un exemplaire de sa *Biographie* et des *Discours prononcés à ses funérailles*; une lettre de remerciements et de regrets sera adressée à la famille.

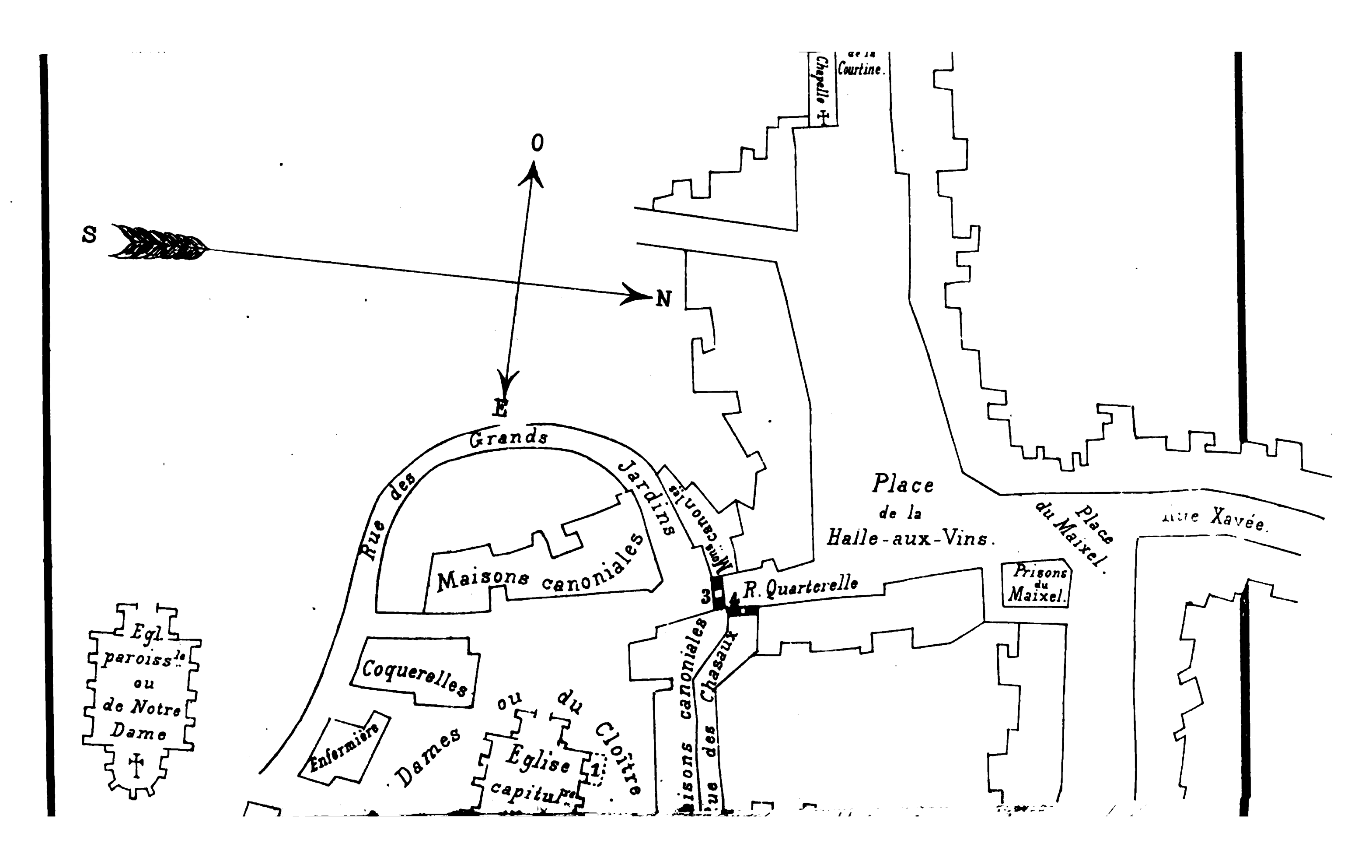
M. le Président signale parmi les ouvrages reçus le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 22e année, 1896-1897.

Il est donné lecture de la présentation de M. Taron, conservateur des hypothèques à Epinal, faite par MM. Le Moyne et Stein. Renvoi à la Commission d'admission.

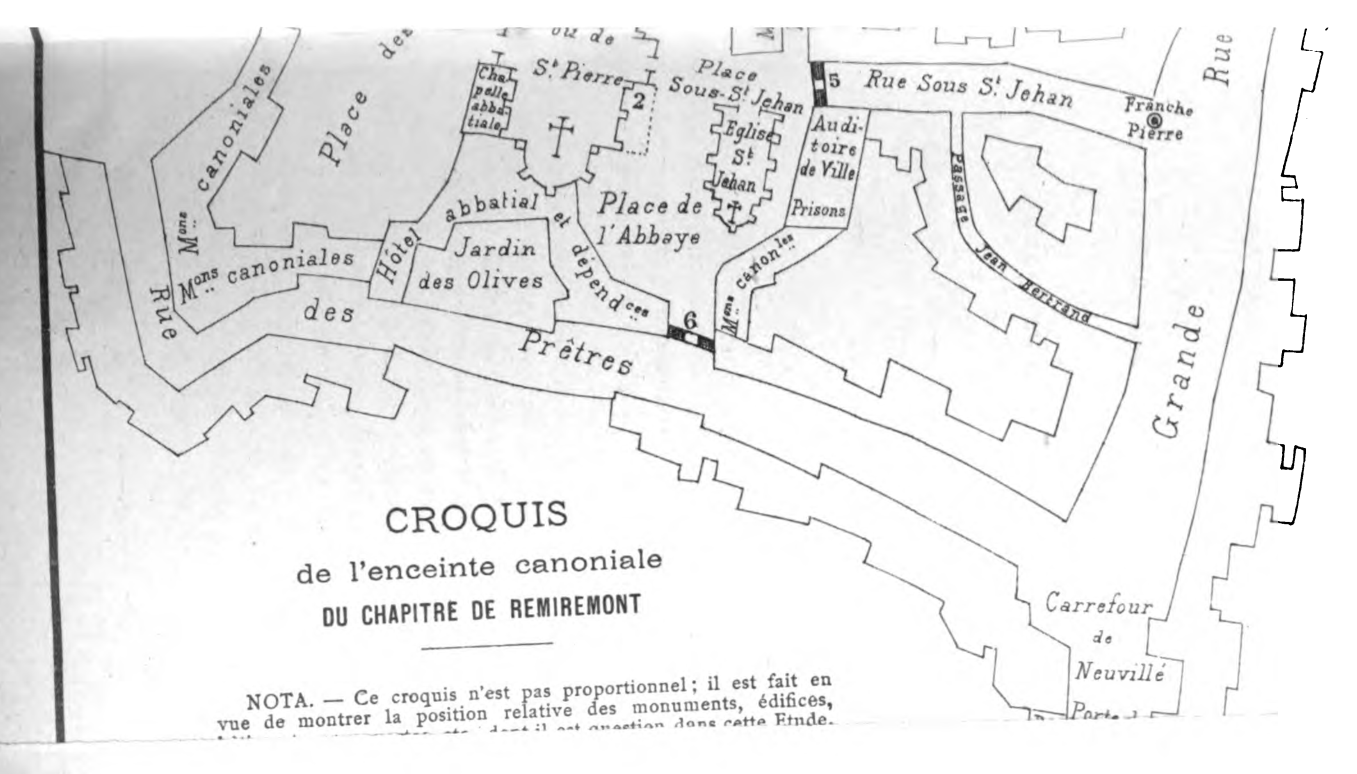
Rapport des Commissions.— *Commission d'admission.* — M. Garnier lit un rapport concluant à l'admission de M. Valério, capitaine d'artillerie à Epinal, lauréat de la Société ; il est procédé au vote, et M. Valério est proclamé membre de la Société.

Commission d'histoire et d'archéologie. — M. Tremsal lit un rapport concluant à l'impression dans les *Annales* du manuscrit de M. le docteur Liégeois, intitulé : *Saint Pierre Fourrier et les médecins*. Adopté.

Porte



Chapelle
de la Courtine.
O
S
N
E
Place de la Halle-aux-Vins.
Place du Maixel.
Xavée.
Rue des Grands Jardins
Mons canoniales
Maisons canoniales
R. Quarterelle
3
4
Prisons du Maixel.
isons canoniales
ue des Chasaux
Egl. paroiss.le ou de Notre Dame
Coquerelles
Enfermière
Dames ou du Cloître
Eglise capitul.re
1



CROQUIS

de l'enceinte canoniale

DU CHAPITRE DE REMIREMONT

NOTA. — Ce croquis n'est pas proportionnel; il est fait en vue de montrer la position relative des monuments, édifices, ... dont il est question dans cette Etude.

LA

DÉLIVRANCE DES PRISONNIERS

AU

CHAPITRE DE REMIREMONT

PAR

V.-A. BERGEROT, Directeur d'Ecole à Remiremont

(Extrait de son travail sur *le Chapitre de Remiremont et ses Institutions*, honoré, en 1896, d'une médaille d'or par l'Académie de Stanislas).

AVANT-PROPOS

Les surprises que réserve à ceux qui s'y livrent l'étude de la féodalité, avec son infinie variété de mœurs et de coutumes, sont nombreuses et toujours nouvelles ; celles que l'on éprouve en fouillant les archives du Chapitre de Remiremont ne sont pas les moins vives.

On savait généralement que cet institut de chanoinesses exerçait à Remiremont et dans un village voisin, la Chambre de Moulin, le droit de déliver les prisonniers ; on savait encore que cette libération se faisait à des époques déterminées et suivant un cérémonial invariable ; on savait enfin que ce privilège remontait à une haute antiquité et qu'il s'était conservé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Mais on ignorait, ou du moins les historiens avaient négligé de faire ressortir diverses particularités très curieuses qui font de ce privilège une sorte d'énigme historique non encore déchiffrée, et tout à fait digne d'attirer l'attention des érudits. Ainsi, l'on ne paraissait pas se

douter que le Chapitre exerçait ce droit non seulement sur ses propres juridiciables, mais encore, chose étrange, sur ceux qui, ayant été condamnés par la justice de certains pays, venaient implorer la clémence abbatiale, et chercher au seuil des prisons capitulaires la remise de leur peine ; que cette libération pouvait profiter aussi bien aux prévenus qu'aux condamnés ; qu'elle n'était limitée ni par la nature ni par la gravité des crimes ; qu'elle s'exerçait même sur un territoire qui ne relevait en rien de l'église de Remiremont ; que ce privilège avait été expressément reconnu par plusieurs souverains, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe ; que l'exercice de cette prérogative avait été disputé avec acharnement par les deux principales Dignitaires de l'Abbaye, et que la lutte à ce sujet, après avoir duré plusieurs siècles avec des vicissitudes diverses, n'avait pris fin que par l'intervention du Conseil d'Etat de Louis XIV.

Ce sont ces différentes particularités que nous voudrions essayer de mettre en lumière dans la présente étude. Nous avons eu principalement recours au dépôt des Archives départementales, dont nous avons dû communication à l'aimable archiviste M. Chevreux, que nous remercions de sa grande obligeance.

C'est une étude, non une thèse, que nous entreprenons ; nous ne cherchons que la vérité historique, telle qu'elle peut apparaître par l'examen attentif et impartial des documents.

CHAPITRE PREMIER

Origine, nature et antiquité de ce droit

LES DROITS RÉGALIENS DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE. — LA JUSTICE CAPITULAIRE. — LE DROIT CAPITULAIRE DE GRACE. — ORIGINE DE CE DROIT : L'IMMUNITÉ MÉROVINGIENNE. — INCERTITUDE SUR LES CAUSES DE SA FORME TRADITIONNELLE. — LES TEXTES ANCIENS. — LEUR SIGNIFICATION. — AUTRES PREUVES DE SON ANTIQUITÉ. — DIFFICULTÉS AVEC LES DUCS. — DÉFENSE DU DROIT DE LIBÉRATION. — ACTE RELATIF A CE DROIT. — RÉSERVE DANS SON EXERCICE. — OPINION DES JURISCONSULTES. — INCARCÉRATIONS VOLONTAIRES. — PRISONNIERS NE RELEVANT PAS DU CHAPITRE. — AUTRES EXEMPLES.

Institution exclusivement monastique dans les premiers siècles de son existence, l'abbaye de Remiremont, sécularisée peu à peu par l'abandon successif de la vie claustrale et des principaux points de la règle de saint Benoît, s'était insensiblement transformée, du xe au xiie siècle, avec les immenses domaines qu'elle possédait, en une véritable petite principauté ecclésiastique, enclavée entre l'Alsace, la Bourgogne et la Lorraine, mais faisant géographiquement partie de cette dernière région. Un concours favorable de circonstances et la grande habileté de ses Abbesses l'avaient de fait rendue indépendante, car elle ne relevait à cette époque que des empereurs germaniques, de qui les Abbesses faisaient directement leurs reprises. Elles jouissaient donc, sans conteste aucune, de la plupart des droits régaliens, sous l'avouerie ou protection spéciale des ducs de Lorraine, que les empereurs leur avaient donnés comme

gardiens et défenseurs, moyennant le partage par indivis des droits de l'Eglise, tant honorifiques qu'utiles.

Le plus important de ces droits était sans contredit la justice, que l'Abbaye posséda au moyen-âge dans toute son étendue et à tous les degrés, conjointement avec les ducs voués, excepté en ce qui concernait les crimes de rapt, d'incendie et de fausse monnaie, de la répression desquels les ducs seuls étaient chargés. Les jugements rendus en matière civile par les « justices ordinaires » des bans du Chapitre, étaient portés en appel devant la dame Abbesse, qui jugeait en dernier ressort dans la plupart des cas; toutefois les décisions les plus importantes pouvaient être relevées devant la Chambre impériale de Spire.

En matière criminelle, les tribunaux qui relevaient du Chapitre, et notamment la justice ordinaire de Remiremont, jugeaient « diffinitivement et sans appel »; les dames Abbesse et Chanoinesses n'y prenaient d'autre part que la nomination et l'institution des juges; et l'exécution des sentences criminelles, à laquelle leur double caractère de femmes et de personnes ecclésiastiques leur interdisait de veiller, avait lieu hors du territoire de l'Eglise Saint-Pierre par les soins des officiers du voué, qui seuls disposaient de la force armée.

Mais si le Chapitre, aux diverses époques de son histoire, ne concourut jamais, dans toute l'étendue de ses domaines, à l'exécution des coupables frappés par sa justice, il conserva avec un soin jaloux, presque jusqu'aux derniers jours de son existence, le plus noble, le plus populaire des droits régaliens que les circonstances lui avaient attribués, celui de grâce et de mise en liberté des prisonniers. Il en jouit dès l'origine de sa puissance féodale, probablement même avant que la féodalité fût constituée; et, par un phénomène assez rare dans l'histoire, l'exercice de ce droit, qui semblait indissolublement lié à

l'indépendance du Chapitre, dont il était le corollaire naturel, survécut à la perte de celle-ci, disparue en 1566 sous les coups redoublés de Charles III (1). L'institut de saint Romaric, devenu vassal des ducs de Lorraine, n'en continua pas moins pendant deux cents ans encore à délivrer périodiquement les prisonniers enfermés dans ses geôles, et cela avec le consentement tantôt tacite, tantôt explicite, des souverains que la force lui avait imposés ou que lui donnèrent les événements ultérieurs.

Et ce n'est pas une des moins curieuses anomalies de l'ancien régime, de nous offrir jusqu'à l'aurore des jours nouveaux le spectacle d'un établissement féodal dépouillé peu à peu des prérogatives les plus importantes, par l'accroissement inévitable du pouvoir absolu et les nécessités de l'unification politique, conservant néanmoins celle de ces prérogatives qui était regardée comme le symbole et l'attribut essentiel de la pleine souveraineté. Sans doute, à différentes époques, l'Eglise St-Pierre fut troublée dans l'exercice de ce droit si important : elle n'en fut jamais dépouillée et en usa au milieu des vicissitudes politiques les plus diverses ; nous en aurons la preuve dans la suite de cette étude.

Fières à juste titre d'un privilège si beau et si rare, les chanoinesses et les panégyristes du Chapitre en faisaient remonter l'origine à leur saint fondateur lui-même. Prince du sang royal, selon plusieurs chroniqueurs — d'aucuns

(1) L'indépendance du monastère et du Chapitre de Remiremont, niée aux XVIIe et XVIIIe siècles par les historiens lorrains, ridiculisée par les légistes, est aujourd'hui généralement acceptée. Elle seule explique logiquement la nature des rapports de cette église avec les ducs de Lorraine. Attaquée sans cesse par tous les descendants de Gérard d'Alsace, cette indépendance alla s'affaiblissant de jour en jour pendant les XIVe et XVe siècles, et disparut définitivement au XVIe, lors de la querelle dite improprement *Guerre des Pannonceaux*.



ne craignaient pas de le faire descendre du légendaire Phar-Mund, — associé de très près à l'exercice de la souveraineté en Austrasie sous le roi Clotaire II, saint Romaric, en se dépouillant de tous ses biens au profit de son monastère de femmes établi au mont Habend (St-Mont), lui aurait transmis en même temps tous les droits dont il était investi.

La vérité historique diffère quelque peu de la thèse ingénuement acceptée par les Dames de Remiremont, qui n'avaient pas conscience des profondes modifications que le temps apporte toujours avec lui dans les institutions humaines. M. Fustel de Coulanges, dans sa belle *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, a parfaitement démontré que toutes les églises qui, au moyen-âge, jouirent plus ou moins complètement de tout ou partie des droits régaliens, devaient cet avantage aux lettres d'immunité qu'elles avaient obtenues des rois mérovingiens. On n'en a pour Remiremont, il est vrai, aucune des preuves écrites qui abondent, paraît-il, pour d'autres abbayes ; mais, à défaut de documents positifs, cette hypothèse est la seule qui puisse expliquer d'une manière satisfaisante comment, lors de la constitution de la féodalité, le Chapitre se trouva en possession des droits régaliens. En supposant même, chose problématique et niée péremptoirement par l'éminent historien de la France mérovingienne, que quelques seigneurs, quoique n'ayant pas reçu de lettres d'immunité, aient pu arriver à l'indépendance et à la jouissance de ces droits, il est bien évident qu'une pareille transformation n'aurait pas été possible pour un monastère de femmes, privé de tout moyen d'action matérielle.

Il faut donc bien admettre que l'église St-Pierre, comme nombre d'autres, avait obtenu d'être soustraite sous les rois de la première race à l'autorité des agents royaux, de

s'administrer elle-même, de dépendre directement des rois francs d'abord, des empereurs ensuite ; et ceux-ci auraient confirmé, non octroyé, l'indépendance dont elle jouissait, et assuré l'exercice des droits régaliens qu'elle sut conserver avec une grande habileté, longtemps après que d'autres églises en avaient été dépouillées.

Les diplômes des empereurs Henri IV, Henri V, Conrad II, Frédéric, Henry VI, Rodolphe, Albert, Henri VII, Sigismond, etc., qui garantissaient à l'église de Remiremont son indépendance politique, ou qui conféraient à ses abbesses les régales avec le titre de princesses, ne font aucune mention expresse de la délivrance des prisonniers; mais ce silence ne peut paraître extraordinaire, car aucun autre droit régalien ne s'y trouve désigné nominativement, ce qui n'empêchait pas le monastère de jouir de tous ceux qui étaient compatibles avec son caractère religieux, et de faire exercer les autres par ses Voués. Une question intéressante se pose à ce sujet : le droit de délivrance était évidemment une forme particulière du droit de grâce ; mais il n'était, au moins en général, soumis nulle part à une réglementation : le souverain ou le grand vassal de la couronne l'exerçaient quand et comme il leur plaisait, sans autre limite que celle qu'ils s'imposaient à eux-mêmes. Pourquoi ce droit avait-il revêtu à Remiremont, comme nous le verrons tout à l'heure, une forme particulière dont le Chapitre ne pouvait se départir ? Etait-ce de son propre mouvement qu'il l'avait réglé suivant des conditions déterminées ? Etait-ce au contraire un pouvoir étranger qui les lui avait imposées ? Les deux hypothèses sont possibles, et l'absence de tout document ne permet pas de décider entre elles.

Le monastère de Romaric, par nécessité de situation, a eu de bonne heure des princes associés à l'exercice de ses droits : il se peut que le contrat originel de pariage ou de

vouerie ait stipulé que le droit de délivrance serait pratiqué dans la forme où nous le verrons fonctionner pendant une longue suite de siècles. Il se peut aussi que le monastère lui-même, suivant une tradition chère à l'Eglise catholique, ait jugé convenable de paraître restreindre un tel privilège, afin de l'exercer publiquement et de l'entourer d'une pompe extérieure qui en relevât la signification et le prestige aux yeux des populations. Peut-être un jour trouvera-t-on dans les chartes de nos premiers ducs la clef de cette énigme restée inexpliquée jusqu'à ce jour.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que le droit de délivrance des prisonniers remontait à une époque très reculée. Le *Mémorial*, le monument le plus ancien du Chapitre où il en soit question, le signale en ces termes : « Item, la « vigile de feste saint Bartholomeu, doit-on aler a procession aval la ville, et doit-on penre les reliques en la « chapelle madame labasse. Et se il y avoit j (un) prisonnier en la ville, les Dames le doient mettre fuer de la « prison et ameiner ou moustier en la franchise » (1). Cette expression « les Dames » indique que le droit de libération résidait dans le Chapitre en corps, bien qu'une seule personne fût chargée de l'exercer.

Le même manuscrit contient une autre mention de ce droit, reproduite dans une pièce qui, par le style et l'orthographe, paraît être de la même époque que le *Mémorial* : « Item, toutefoix et quantefoix que nos Dames font

(1) Ce précieux manuscrit est une compilation faite aux XIV[e] et XV[e] siècles (M. Vuillemin dit au XIII[e]) de ce qui se pratiquait dans l'Eglise de Remiremont depuis les commencements de la sécularisation et de l'organisation féodale de l'Eglise ; il est actuellement à Paris aux Archives Nationales. On l'appelle *Mémorial*, parce qu'il commence par ces mots : « *Istud memoriale est super his que debent fieri in ecclesia Romaricensi* » ; on l'appelait aussi *Livre du Doyenné*, parce que la dame Doyenne en était dépositaire. Le texte que nous avons cité est au *folio lxxxxj, verso*.

« aucune procession due, dont elles doient aler parmi la « ville, se il y avoit nulz prisonniers, fust en sept, fust en « maison, elles le pueent osteir et mener en lor monas- « tiere sens nul dongier de signor ne de borgoix ; et en- « semblant manière, quant elles vont as croix a saint « Nabor, se elles trovoient nulz prisoniers en mal leu ne « en la jayole, por quelcunque fait qu'ils fussent pris, elles « les en pueent oster et mener avec elles sens nulz don- « giers » (1).

Remarquons bien ces mots : « por quelcunque fait qu'ils fussent pris » ; ils ont une portée considérable, car ils indiquent aussi explicitement que possible que, d'après les traditions du Chapitre, le droit capitulaire de grâce n'était pas strictement limité aux crimes de peu d'importance ou aux délits, mais qu'il s'appliquait sans distinction à toutes les catégories, même à celles, si nombreuses au moyen-âge, qui entraînaient condamnation à la peine capitale. Il n'était pas non plus nécessaire que la sentence eût été prononcée avant la grâce ; les termes de la déclaration étaient, dans la pratique, interprétés dans le sens le plus large, et la détention préventive suffisait pour qu'il y eût libération des inculpés, si le Chapitre le jugeait à propos : nombre de prisonniers, nous le verrons, furent élargis avant que l'instruction de leur procès fût terminée ou la sentence rendue.

Bien plus — et ceci paraîtrait une assertion fantaisiste, si elle n'était appuyée de documents authentiques, — le Chapitre ne tenait aucun compte de la nationalité du prévenu ou du condamné ; il lui importait peu que le crime eût été commis sur son propre territoire ou en pays voisin, et qu'il relevât de tribunaux autres que les siens propres ;

---

(1) *Mémorial, f° xxxviij, recto. — Ms. 5° de la Bibl. de Remiremont, 1er Registre polyptique, f° 35* : Ce sont les Dominations et Signories de madame labbasse et li prevost sainct Pierre.

le fait seul d'être détenu dans les prisons de Remiremont ou de Moulin lui suffisait pour qu'il y eût lieu, aux termes mêmes du *Mémorial*, d'user de cette prérogative. Et il en usa plusieurs fois dans ces conditions : nous en aurons plus loin la preuve sans réplique. Disons dès à présent que ce devait être un spectacle aussi intéressant que rare, de voir des hommes condamnés par une justice étrangère se constituer volontairement prisonniers hors de leur pays, pour y bénéficier d'une clémence qui ne semblait pas faite pour eux.

Les deux textes que nous avons cités plus haut ne sont pas les seuls qui attestent l'antique origine du droit du Chapitre : celui-ci possédait un livre de chœur, sorte de *Breviarium* ou d'*Ordinarium* manuscrit, où se trouvaient inscrits les offices, prières, processions et autres cérémonies particulières en usage dans l'église St-Pierre depuis sa sécularisation ; et les circonstances de la délivrance périodique des prisonniers y étaient rappelées dans des termes qui semblent indiquer la forme primitive dans laquelle elle avait lieu à Remiremont et à Moulin (1).

Cl. Huchère, Lieutenant St-Pierre en 1640 (2), considère la libération des prisonniers comme se faisant depuis un temps immémorial à trois fêtes différentes : le jour de Pâques à l'aube, la vigile de la saint Barthélemy après les vêpres, et le mardi des Rogations à la procession du

(1) Anciennes rubriques de l'église de Remiremont, copie du P. Vuillemin, f[os] 40, verso, 1[re] et 2[e] col., et 43, recto, 1[re] col. du Ms. 4 de la Bibl.

(2) Le Lieutenant St-Pierre était le suppléant du *Grand-Prévôt*, officier chargé de l'administration des plus anciens bans de l'église. Le Grand-Prévôt ne pouvait être « ny marié ny evesque » ; il devait faire les mêmes preuves de noblesse que les Dames chanoinesses ; c'était le plus souvent un cadet de l'une des grandes familles lorraines.

matin. Du vivant de cet officier, c'était la dame Doyenne (1), à la tête du Chapitre, qui mettait les prisonniers en liberté, savoir, ceux de Remiremont aux deux premières cérémonies, et ceux de la Chambre de Moulin à la troisième. Notons en passant que cette « Chambre » était une subdivision féodale du Ban de Moulin, lequel avait primitivement appartenu tout entier au Chapitre. Mais depuis longtemps, elle relevait nuement et sans partage des ducs de Lorraine, ce qui rendait le privilège des Chanoinesses encore plus extraordinaire, puisque c'était sur un territoire et dans des prisons qui ne relevaient pas de lui, que le Chapitre exerçait un droit toujours réservé au seul souverain.

Aux deux processions de Remiremont, la délivrance des prisonniers se faisait en trois endroits différents : aux prisons de l'Auditoire-de-Ville ou prisons Sous-Saint-Jehan, à celles de la porte de Neuvillé qui séparait la Grande-Rue du faubourg de la ville, et à celles de Ceps du Maixel ou des Grandes-Boucheries, où est aujourd'hui le marché couvert (2). A Moulin, les prisons étaient situées au-delà du pont de pierre couvrant le ruisseau qui passe dans le village.

(1) La dame Doyenne était la seconde Dignitaire du Chapitre ; en rapports plus intimes et plus fréquents avec les Dames que ne l'était la dame Abbesse, ayant été considérée comme chef du Chapitre pendant tout le moyen-âge, elle se trouvait par la force même des choses, la rivale de la première Dignitaire et le chef naturel de cette opposition, tantôt sourde, tantôt ouverte, mais toujours existante. qui était de tradition chez les Dames contre l'autorité abbatiale, et qui, avec la lutte contre les envahissements continuels des ducs de Lorraine, constitue le fond de l'histoire de l'église Saint-Pierre depuis le XII[e] siècle. Les commissaires apostoliques de 1613 avaient eu une vision nette de cette situation, lorsqu'ils écrivirent au pape Paul V que de tout temps les dames Doyennes avaient causé de grandes difficultés aux Abbesses, qu'elles accusaient de vouloir ramener l'antique régularité bénédictine, prenant ainsi le plus grand empire sur les chanoinesses, « qui avaient cette régularité en horreur ».

(2) Voir le croquis de l'enceinte canoniale à la fin de cette étude.

Les prisonniers ainsi libérés, ajoute Cl. Huchère, « étaient exemptés de toutes peines, quelques crimes qu'ils « pussent avoir commis, et en quelque Etat que pût être « leur procès » ; ce qui prouve qu'au XVIIe siècle cette prérogative de la libération d'individus condamnés par d'autres justices que celle du Chapitre, paraissait une chose ordinaire et normale, puisque le chroniqueur de cette époque se contente de la mentionner en termes précis, mais sans commentaires (1).

L'élargissement des prisonniers à l'aube du jour de Pâques avait lieu évidemment en mémoire de ce que le Christ avait été en ce jour délivré des liens de la mort, et avait affranchi le monde de ceux du péché ; mais la signification symbolique qui, à l'origine, devait être attachée par le Chapitre aux libérations du mardi des Rogations et de la veille de saint Barthélemy, nous échappe complètement.

La jouissance d'un tel privilège n'avait pas été, on le conçoit, sans exciter quelquefois les susceptibilités des ducs de Lorraine, qui le trouvaient exorbitant, attentatoire à la souveraineté qu'ils prétendaient sur l'institut de Romaric, et de plus, au dire de leurs officiers, dangereux pour la sécurité et l'ordre public. Et il était, en effet, difficile de concilier le libre et plein exercice du droit de grâce par l'Eglise de Remiremont, avec la thèse de sa subordination féodale aux princes lorrains. En 1534, trente ans avant l'entreprise qui devait faire du Chapitre le vassal de Charles III, le procureur général de Nancy avait contesté aux Dames la légitimité du droit qu'elles avaient exercé en délivrant et mettant en la franchise de leur Eglise un nommé Jehan, fils de Claudon Hanne, « lors

---

(3) *Etat général de l'Eglise*, etc., ms. 3 de la bibliothèque de la ville.

« détenu prisonnier pour ung coup de couteau que l'on « disoit avoir esté par luy donné à Simon, fils du recepveur « d'Epinal ».

Sans nier absolument le droit du Chapitre, ce magistrat prétendait que la libération de Jehan Hanne s'étant faite non le 23 août mais le 22, parce que le 23 tombait cette année un dimanche, l'acte libératoire était nul comme n'ayant pas eu lieu « la vigile de saint Barthélemy », et qu'en conséquence le prisonnier devait lui être remis; que la parenté du prévenu avec les officiers municipaux qui avaient participé à cette libération, entachait celle-ci de nullité; que le droit de l'église Saint-Pierre ne s'appliquait qu'à des délits de peu d'importance, comme par exemple incarcération pour amende non payée; que les condamnés par la justice capitulaire devant être remis au prévôt d'Arches, les Dames ne pouvaient porter atteinte à l'un des droits les plus importants de cet officier ducal.

A ces observations, le Chapitre répondait que ses statuts prescrivaient la délivrance, non « la veille de saint Barthélemy », mais pendant « la procession faite à la vigile de ce saint », et que l'ordonnance générale de « sainte Eglise » aussi bien que le rituel de Remiremont, prescrivaient de faire le samedi la vigile du saint dont la fête tombait un lundi; que la « cognation » du maire et de l'eschevin avec le prisonnier ne pouvait préjudicier à celui-ci, ni empêcher ceux-là de remplir une fonction propre à leur office et pour laquelle ils avaient été requis; que le privilège du Chapitre serait tout à fait illusoire. s'il ne devait s'appliquer qu'aux cas énumérés par le procureur, attendu que nul seigneur n'avait besoin d'un privilège spécial pour tenir quitte de l'amende le vassal à qui il l'avait imposée, ainsi que de la contrainte par corps qui en était la conséquence; qu'enfin l'exécution des sentences criminelles constituait non un droit, mais une charge et une servitude pour le

prévôt d'Arches, et que cette charge ne pouvait préjudicier aux privilèges de l'Eglise, le prévôt d'Arches n'étant fondé à se plaindre que si l'exécution eût été confiée à un autre officier (1).

Les Dames concluaient en déclarant s'en rapporter à Monseigneur le duc de Lorraine et aux chevaliers réunis aux Assises de Nancy.

L'argumentation du procureur-général, plus spécieuse que solide, laissait entrevoir le mal fondé de son opposition : le précieux privilège sortit intact de la lutte ; il était du reste, à cette époque, appuyé sur une jouissance ininterrompue de trop longue durée, pour être l'objet d'une sérieuse contestation. Charles III lui-même, lorsqu'il eut obligé les Chanoinesses de le reconnaître comme leur souverain, n'osa le supprimer ; et nous trouvons l'acte capitulaire suivant, qui établit que l'élargissement des prisonniers continua sous ce prince dans les mêmes conditions que sous ses prédécesseurs.

« Nous, Heleine d'Anglure, Dame doyenne, et les Dames et Chapitre de l'insigne Eglise collegialle et seculiere Saint-Pierre de Remiremont, à tous ceux qui ces presentes verront et oyront, salut. Scavoir faisons que la coustume ancienne et praticquée de tous tems en nostre Eglise, est qu'ez jours de Pasques à la procession que l'on fait du matin ; le mardi des Rogations au village de Moulin ; la veille de la saint Barthelemy en nostre ville, tous les prisonniers qui se trouvent ez prisons de nostre dite ville, et de celle de Moulin audit jour des Rogations, sont eslargys

(1) Copie des articles des Venerandes Dames Abbesse, Doyenne et Chapitre de Remiremont, touchant la délivrance des prisonniers, du 3 feurier 1534. (Archives départementales, G. 1008.) Cette date de 1534 est celle du 3 février 1535, nouveau style ; on sait qu'avant 1563, en Lorraine aussi bien qu'en France, l'année civile se continuait jusqu'à l'ouverture du printemps, c'est-à-dire jusqu'au 25 mars suivant.

et mis en libertez *pour quelconques crimes* qu'ils soyent detenus, sans que par après *ils en puissent estre recherchez par qui que ce soit* (1) ; ainsy que cy-devant et de tous tems, comme encor presentement il s'est praticqué et se continuera à l'advenir, moyenant Dieu.

« Et comme en l'an mil cinc cents nonante-trois le jour de Pasques, fut delivré un nommé Jacques Bertrand, bourgeois de ce lieu, detenu pour crime. En mil six cents trente-deux, un homme du Val-d'Ajol detenu pour meurtre fut eslargy la veille de Saint-Barthelemy, En mesme année un soldat du régiment de Sainctonnet (?) avait esté délivré à Pasques. En l'an mil six cents vingt-huict (2), un nommé Gaspard Martin de Remiremont detenu pour meurtre fut eslargy le jour de Pasques. En l'an mil six cents quarante-cinc un soldat nommé Du Pont de la garnison de Remiremont commandé par Monsieur d'Esrivetz gouverneur, le dit Du Pont detenu pour faict de meurtre, a esté eslargy le jour de veille Saint-Barthelemy ; et nouvellement en ceste année le jour de Pasques dernier ont esté eslargys Jean Jacquot de Girmon au Val d'Ajol, et Claudine, fille de Delon femme dudit Jacquot, detenus pour inceste.

« Ainsy a-il (*sic*) toujours esté praticqué en nostre Eglise, ce que nous certifions et attestons. En foy de quoy nous avons faict signer les presentes par l'Escollastre de

---

(1) Cette mention vise probablement le cas où le prisonnier avait commis un crime hors du territoire du Chapitre, et avait été condamné par une autre justice que celle des tribunaux capitulaires ; les procès-verbaux de libération nous en fourniront plusieurs exemples.

(2) La date ci-dessus de 1628 doit être une erreur de mémoire de l'Ecolâtre qui a rédigé cette pièce ou du scribe qui en a pris copie ; car les Archives départementales possèdent le procès-verbal de la libération de Gaspard Martin, opérée le 27 mars 1633, et où cette dernière date se trouve en toutes lettres (Arch. dép[les], C. 916, Pièce 3[e]). A moins cependant, ce qui serait tout à fait extraordinaire, que Gaspard Martin n'ait été emprisonné et libéré deux fois, en 1628 et en 1633.

nostre Eglise, secretaire ordinaire de nostre Chapitre, le second jour du mois de may, l'an mil six cents quarante-sept. Par *ordonnance capitulaire* : J. Gaillard, Escholastre de Remiremont (1) ».

A l'occasion de la lutte qui éclata sur la fin du XVII[e] siècle entre la princesse Dorothée de Salm, abbesse, et la Doyenne Madame Cléron de Saffre, soutenue par la majeure partie du Chapitre, un mémoire fut adressé à Louis XIV, dans lequel, après avoir établi que l'exercice de cette prérogative avait été ininterrompu pendant sept siècles, les Dames ajoutaient que, dans la pratique, il avait toujours été entouré des précautions les plus sages. Elles exprimaient en conséquence l'espoir que dans l'avenir cette prérogative serait à l'abri de toute atteinte de la part d'un souverain aussi magnanime ; et en effet, le roi confirma le droit de l'Eglise Saint-Pierre dans les termes les plus formels, comme on le verra plus loin.

Il ne faudrait donc pas s'imaginer que le Chapitre usât de ce rare privilège sans aucun discernement ; quelle que fût la nature ou la gravité du crime, l'élargissement pouvait avoir lieu ; mais le Chapitre prenait au préalable connaissance du dossier des détenus, et se mettait au courant des circonstances, afin d'accorder la grâce si elles le permettaient, ou de laisser la justice suivre son cours.

C'est ainsi qu'en 1757 la princesse-abbesse Anne-Charlotte de Lorraine, fille du feu duc Léopold, refusa, sur l'avis des Dames Doyenne, Secrette et Chapitre, d'user de son droit en faveur de trois détenus, braconniers prévenus d'avoir assassiné Nicolas Géhin, de la paroisse de Cornimont, garde-forestier des bois indivis entre le roi de Pologne et le Chapitre (2). Il paraît cependant que l'accusation

(1) Arch. dép., G 916, pièce (originale) n° 4; Ms 5[e] de la Biblioth. de la Ville, page 45.

(2) Idm. G. 1008 (anc. Layette XVIII, Liasse B, pièces 8 et 17).

qui pesait sur eux n'était pas fondée, car ayant comparu en justice, ils furent renvoyés absous. Il est possible aussi que le Chapitre, en cette circonstance, ait eu égard à l'absence du procureur du bailliage, qui avait négligé, peut-être à dessein, de s'entendre avec les Dames à ce sujet, et de donner des ordres en conséquence. Il fallait bien prendre quelques précautions avec des agents assez peu bienveillants en général, et le Chapitre n'avait garde de les négliger.

Dans un *Mémoire* du 8 décembre 1759, après avoir dit que ce droit était aussi rare qu'éminent, et qu'aucune autre Eglise en Europe ne jouissait d'un privilège analogue (1), le Chapitre ajoutait : « Madame et Mesdames n'en font cependant usage que dans les seuls cas gratiables. Il leur est souvent arrivé, la veille des jours de délivrance, de donner les ordres aux officiers de la jurisdiction de l'Eglise de faire sortir des prisons criminels les coupables détenus pour crimes dont la police de l'Etat ne permettoit pas la rémission ; ces coupables sortis de leurs cachots étoient gardés dans une chambre voisine (en l'Auditoire de Ville), pendant l'espace d'une demie-heure, tems auquel la procession passoit, et ensuitte y rentroient (2) ».

Il en était de même, et plus fréquemment encore, surtout au XVIII[e] siècle, lorsqu'il s'agissait des prisonniers ducaux ou royaux : les officiers du bailliage et de l'ancienne prévôté étaient en général peu soucieux de fournir au Chapitre les moyens d'accroître son prestige aux yeux des populations.

---

(1) Sans doute, au moyen âge, nombre d'Eglises avaient possédé et conservé assez longtemps le droit d'asile ; mais cette prérogative, qu'elles tenaient des mœurs de l'époque, avait disparu avec elles, et n'avait qu'une vague analogie avec le droit qui nous occupe.

(2) Arch. dép., G 1008. Pièce 8 : *Mémoire pour Madame et Mesdames.*

Cette double considération explique la grande quantité de procès-verbaux négatifs de délivrance qui se trouvent dans les archives, et qui donneraient lieu de croire que le nombre des condamnations criminelles était très faible sous l'ancien régime, au moins à Remiremont, tandis que c'est le contraire qui est vrai.

Le 14 août 1757, une consultation de trois avocats de la Cour souveraine de Nancy déclarait absolu et imprescriptible le droit de l'Eglise de Remiremont, comme fondé sur les titres les plus authentiques ; elle rappelait en même temps que le Chapitre n'en devait user comme par le passé qu'avec la plus grande réserve, après information exacte des cas pour lesquels les prisonniers étaient détenus, et assurance qu'il était possible d'accorder la grâce ; qu'en tous cas, s'il y avait une partie civile intéressée, il fallait qu'elle eût d'abord été indemnisée, attendu qu'un privilège, si respectable qu'il fût, ne pouvait jamais être exercé de manière à causer préjudice à des tiers. Et les procès-verbaux de délivrance font foi que cette condition était toujours observée quand il y avait lieu (1).

Le plus ancien procès-verbal de libération des prisonniers que possède le dépôt départemental ne remonte pas au-delà de 1633; ceux de Jehan Hanne en 1534, de Jacques Bertrand en 1593, du soldat de Sainctonnet (?) et de l'homme du Val-d'Ajol, dont l'élargissement est constaté par l'acte capitulaire du 2 may 1647, n'existent plus, bien qu'il soit constant qu'un acte public ait été dressé chaque année à chacune des trois cérémonies libératoires (2). Par

(1) Arch. dép., G 1008, Pièce 8: Consultation sur la question de savoir si les Dames sont fondées dans le droit de délivrer, etc.

(2) Une notable partie des archives du Chapitre a été dispersée ou détruite à la Révolution; il n'y a pas lieu, toutefois, de rendre celle-ci responsable de la perte des procès-verbaux relatifs aux libérations de prisonniers. L'inventaire qui en a été fait de 1778 à 1788,

ceux qui nous restent, on peut voir que les causes de la détention étaient assez diverses : meurtres à la suite de

par le P. Vuillemin, constate de nombreuses lacunes dans la série de ces procès-verbaux. Ainsi l'ancienne layette XI, aujourd'hui carton 916 de la série G, bien que sans interruption dans le numérotage des pièces par cet archiviste, passe sous silence des séries entières de procès-verbaux, et les vides ne sont pas comblés par la layette XVIII, à présent carton 1008, Le n° 3 de l'ancienne layette XI est un acte de 1633, le n° 4 se rapporte à 1647, le n° 5 à 1640, le n° 6 à 1658, les n°s 7 et 8 à 1667 ; les trois procès-verbaux de chacune des années 1634 à 1644, 1646 à 1648, 1649, 1651 à 1657, 1660 à 1667, 1701 à 1709, et un grand nombre d'autres jusqu'à 1721 n'existent pas ; les années 1751 à 1757, bien qu'offrant des lacunes, sont moins incomplètes dans l'ancienne layette de XVIII, carton 1008.

A quelles causes attribuer ces nombreuses lacunes ? Nous inclinons à penser qu'au moment où le P. Vuillemin fit son inventaire, une grande quantité de ces pièces se trouvaient, comme d'habitude, entre les mains soit des officiers, soit des hommes de loi que le Chapitre employait à Remiremont, à Nancy, à Paris, devant les tribunaux du souverain, pour les nombreux procès qu'il avait à soutenir. Peut-être ces procès-verbaux étaient-ils, depuis 1759, destinés à soutenir le droit de grâce du Chapitre, attaqué par les magistrats de Stanislas. Ces pièces restaient quelquefois indéfiniment hors de l'archive, comme on le vit en 1710 à la mort de Mme de Cléron de Saffre, doyenne, qui avait dans toutes les chambres de sa maison canoniale une masse énorme de documents. Il est permis de supposer que, lorsque éclata la Révolution, les officiers du Chapitre et les hommes de loi crurent devoir retenir les titres qu'ils détenaient, pour les mettre à l'abri d'un pillage toujours possible, sans prévoir qu'il leur serait bientôt impossible de les réintégrer. Ainsi s'expliquerait l'existence de quelques-unes, au moins, des collections particulières qui existaient encore il y a peu d'années. Rappelons aussi que le 31 décembre 1778, l'incendie de l'église capitulaire obligea de déménager les archives, dont une partie a pu s'égarer, soit lors du sauvetage, soit pendant la réintégration. Ce sont, paraît-il, des accidents inévitables en pareille circonstance.

Quant à la disparition de *tous* les procès-verbaux de libération antérieurs à 1633, il est difficile d'en trouver la cause à la distance où nous sommes de cette époque. Nous ne pouvons dire si c'est à ces documents que D. M. Gesnel, bénédictin du Saint-Mont, fait allusion dans son *Essay d'histoire du Saint-Mont* (Ms. 3 de la bibliothèque de la ville, f° 105, r°, 2e col.), lorsqu'il dit que tous les titres qui étaient tombés aux mains de Mme de Saffre, doyenne de la seconde moitié du XVIIe siècle, avaient été par elle condamnés au feu. Cette dame, qui réclamait pour elle le privilège de la libération des prisonniers, a-t-elle fait disparaître ceux de ces actes qui pouvaient nuire à ses revendications ? Nous ne pouvons l'affirmer ni le nier.

querelles, coups d'arquebuse, de fusil, de pistolet, exactions et attentats de militaires en garnison, homicides par imprudence, coups et blessures, incestes, rupture de ban, vols simples ou vols qualifiés, etc.

Circonstance particulière, digne de l'attention du lecteur : il arrivait assez fréquemment que ceux des prévenus qui étaient inculpés de délits ou de crimes, dont le peu de gravité relative leur faisait espérer un pardon que le Chapitre refusait rarement pour des cas de cette nature, se soustrayaient momentanément par la fuite aux poursuites dont ils étaient l'objet, et ne se présentaient aux portes des prisons, pour s'y faire écrouer, que la veille ou le matin même du jour où la cérémonie devait avoir lieu. Ils échappaient de la sorte aux ennuis d'une détention préventive quelquefois assez longue, car ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que la justice procède avec une sage lenteur ; ils évitaient de même les conséquences de la condamnation définitive qui les aurait frappés. Dans l'interrogatoire d'apparat que leur faisait subir la dame Abbesse ou la Doyenne au moment de la mise en liberté, les prisonniers volontaires avouaient ingénuement qu'ayant entendu parler du privilège du Chapitre, ils étaient venus demander leur incarcération à l'approche de la cérémonie, afin d'arrêter par la grâce les poursuites dont ils étaient l'objet. Sur vingt-deux procès de libération effective qui restent aux archives, nous en trouvons sept qui mentionnent cette constitution d'écrou volontaire, et il est très probable que le chiffre total en était beaucoup plus élevé (1).

Plusieurs fois aussi les dames usèrent de leur privilège malgré le mauvais vouloir plus ou moins déguisé des officiers du suzerain, après l'entreprise de 1566, ou des chefs

(1) Archives départementales, G. 916, pièces 45, 46, 49 et 50, et G. 1008, pièces 12, 13 et 16. Voir aux pièces justificatives, n° 1, un cas de ce genre.



militaires qui occupaient la ville pendant la conquête de la Lorraine par Louis XIII et Louis XIV.

Ainsi le 23 août 1645, la dame Doyenne ayant demandé au maire, pendant la procession d'usage, s'il y avait des prisonniers dans les cachots, le maire, qui avait sans doute reçu des instructions du gouverneur de la ville, répondit négativement. Mais M[me] de Stainville, qui savait à quoi s'en tenir sur ce point, se fit ouvrir les prisons, en tira un soldat qui y était enfermé et le mit en liberté sans que le commandant osât réclamer.

Mais laissons parler le procès-verbal lui-même : « Les « représentants du corps de la justice, sous l'auctorité de « Madame et de Mesdames, lesquels ayants esté inter- « rogez... scavoir s'ils tiennent aucuns prisonniers dans les « prisons de la ville, ont faict responce *n'y en avoir en « leur puissance*, bien qu'il y avoit un soldat de la garni- « son nommé Antoine Du Puyt du Pont, de Moulin en « Bourbonnois, qui, pour un meurtre par lui commis en la « personne de Jacques du Pont, boulenger, estoit detenu « en prison *de l'auctorité de Monsieur Desrivetz, gou- « verneur dudit Remyremont*, lors absent. Madite dame « Doyenne a commandé à l'instant au Grand-Eschevin « d'aller demander les clefs des prisons où ledit soldat « estoit enferré *à Monsieur de la Coste, commandant « presentement à la ville*, ce qu'ils ont faict, et ledit du « Pont, prisonnier, *leur ayant esté mis en mains*, l'ont « conduict au devant de l'église. Auquel parlant, Madame « lui a dict : « Mon enfant, par le privilège, etc., *nous « vous mettons en liberté....* » « De tout quoy, le dit Du « Pont *a quis et demandé act et instrument pour lui « valloir et servir* ou besoin fera ; ce qui lui a esté « octroyé » (1).

(1) Archives départementales. G. 1008, pièce 9.

Quinze ans plus tard, le 23 août 1659, les Dames mettent encore en liberté, pendant l'occupation française, un soldat qui avait été incarcéré par ordre du commandant militaire, pour avoir tué un jeune homme d'un coup de pistolet : « Ayant iceux officiers de la Justice ordinaire esté interrogez par la Reverende dame Doyenne Heleine d'Anglure, « scavoir s'ils tiennent aucuns prisonniers, ont fait responce « *qu'il y en avait deux en leur pouvoir, et un troisième* « *qui ne dependoit d'eux*, pour estre soldat de Mr de la « Fitte, commandant en ce lieu. Madite dame Doyenne a « commandé à l'instant audit Pierre Gauthier, Grand-« Eschevin, qui avait les clefs des prisons, *de les aller* « *sortir tous trois*, ce qu'il a faict, et les a conduict au-« devant de l'église où estoit arrestée la procession ; aux-« quels parlant, Madite Dame d'Anglure a dict : « Mes « enfants, par le privilége, etc., nous vous mettons en li-« berté.... » « De tout quoy, *lesdits ont requis et demandé* « *act et instrument pour leur valloir et servir* ou besoin « fera, ce que leur a esté octroyé » (1).

Le 25 mars 1674, Mme Susanne d'Haraucourt de Malberg, lieutenante de Mme de Saffre, doyenne, « addres-« sante sa parolle à honnorable Claude-François Renard, « Mayeur, demanda s'il n'y avoit point de prisonniers dans « les dites prisons ; à quoy il a respondu *n'y en avoir* « *aucun en leur puissance, bien y avoir un valet du* « *sieur du Rocq*, lieutenant d'infanterie au régiment de « Cursolles, en quartier au dit Remiremont, losgé chez « M. Estienne Redoubté, controlleur d'Arches, lequel

(1) Archives départementales, G 1008, pièce 9, 2° — De ces trois prisonniers, l'un, Nicolas Chaufourt, de la Côte au Val-d'Ajol avait tué un homme « à son corps deffendant », prétendait-il ; le second, Michel Mazurier, bourgeois de Remiremont, « avait monté un cheval qui, d'un reject, tua un homme de la parroisse de Vagney » ; le troisième, Claude Andréa, soldat de M. de la Fitte, avait tué un homme d'un coup de pistolet.

« valet y a esté emprisonné *par l'ordre dudit sieur du* « *Rocq son maistre ;* sur quoy madite Dame a commandé « audit grand-eschevin, saisy des clefs desdites prisons, « de les aller ouvrir, en tirer ledit valet et le faire amener ; « a quoy ayant esté satisfaict et obéy », ce valet, qui se nommait Barthélemy Lafonte et qui avait volé une « cueillere » d'argent chez l'hôte de son maître, fut mis à l'instant en liberté avec le cérémonial accoutumé, après avoir requis et reçu acte de sa libération par la Dame lieutenante (1).

Il est donc absolument hors de conteste que le Chapitre était en droit et possession, pour parler le langage juridique, de délivrer non seulement les individus accusés ou convaincus de crimes ressortissant à ses propres tribunaux ; mais encore ceux qui se trouvaient dans ses prisons par l'autorité de personnes placées au-dessus ou en dehors de son action. Nous en relèverons dans le cours de cette étude d'autres cas encore plus extraordinaires.

(1) Archives départementales, G 916, pièce 19.

CHAPITRE II

Luttes intestines au sujet de ce droit

LE CHAPITRE, POSSESSEUR DU DROIT DE GRACE. — DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DE CE DROIT AU CHANOINE-SEMAINIER. — EXTRAIT A CE SUJET DES « ANCIENNES RUBRIQUES » DE L'EGLISE. — PRÉTENTIONS RESPECTIVES DES DAMES ABBESSE ET DOYENNE. — TRIOMPHE DE LA DAME DOYENNE AU XVIe SIÈCLE. — REVENDICATIONS DE LA DAME ABBESSE AU XVIIe SIÈCLE. — INCIDENTS AUX PROCESSIONS LIBÉRATOIRES. — LES DEUX RIVALES A MOULIN. — ARGUMENTS DES DEUX PARTIS. — SOLUTION EN FAVEUR DE LA DAME ABBESSE. — CONDITIONS ESSENTIELLES.

Mais, si ce droit vraiment magnifique était hors de toute discussion, à qui, dans le Chapitre, appartenait-il de l'exercer ? La question, à défaut de textes précis, avait été posée pendant plusieurs siècles avant d'être résolue juridiquement, et elle avait soulevé au sein de l'église Saint-Pierre les conflits les plus passionnés, les débats les plus irritants.

Si les textes les plus anciens en attribuaient la possession aux *Dames*, c'est-à-dire au Chapitre en corps, ils avaient négligé de dire qui porterait la parole en leur nom, sans doute parce qu'il était naturel que ce fût le chef du Chapitre. Or, depuis la période d'organisation féodale et de sécularisation, les membres de cette Eglise avaient toujours été divisés sur ce point : les Doyennes et leurs adhérentes reconnaissaient bien la Dame Abbesse pour chef *spirituel* de l'institut de Romaric, mais elles lui déniaient obstinément toute suprématie *temporelle*, et les

Doyennes se proclamaient en toute circonstance les véritables chefs du Chapitre.

A une certaine époque, on semble avoir eu recours à un moyen terme, et la délégation du pouvoir libératoire de l'Eglise de Remiremont était confiée à celui des dix chanoines qui remplissait ce jour-là, selon le roulement du service, les fonctions de grand-prêtre ou chanoine-semainier. Ceci résulte des « Extraits » insérés par le P. Vuillemin au Ms. 4° de la Bibliothèque de la ville, folios 34 à 50, d'un autre vieux manuscrit intitulé : « Ordinaire ma-
« nuscrit à l'usage de l'église St-Pierre de Remiremont
« *pour la récitation de son ancien Bréviaire*, fait par
« Madame Constance de Faulquier, trésoriere et lettriere,
« et par elle presenté et delivré au Chœur le 13 avril 1608 ». Le P. Vuillemin ajoute que cet « Ordinaire » renferme les anciennes Rubriques de l'église, et qu'il a été fait sur des livres de chœur si vieux et si déchirés, que l'ordre à suivre dans les Offices ne pouvait plus être observé et donnait lieu à une foule de difficultés, par les recherches continuelles que l'on était obligé de faire, avant le travail exécuté par ordre de Mme de Faulquier.

Comme ce manuscrit est égaré ou perdu, et que nous n'en possédons que les extraits faits par l'archiviste du Chapitre, nous reproduisons dans la forme exacte où il les a données, les parties se rapportant au point qui nous occupe. Nous ferons seulement remarquer que, dans le but sans doute de les rendre plus intelligibles, le savant cordelier en a modifié le style et l'orthographe, qui sont de beaucoup postérieurs à 1608, à plus forte raison au style et à l'orthographe des Rubriques primitives.

Le manuscrit parle de la « cherche » ecclésiastique qui avait lieu par les Dames dans la nuit du samedi saint au jour de Pâques; puis il ajoute : « Quand on vient devant
« l'église des dames, le maire et les officiers s'y doivent

« trouver pour scavoir s'il y a des prisonniers. *Le cha-*
« *noine* (on a raturé ce mot chanoine, et on a mis en
« interligne *madame la doyenne ou sa lieutenante*,
« d'une autre main) le doit demander *par le commande-*
« *ment des dames* (cecy est encore raturé). Quand lesdits
« officiers assurent qu'il n'y en a point, on s'en va par ou
« on a accoutumé d'aller. Quand on vient au quarre de la
« porte du faubourg, lesdits maire et officiers s'y doivent
« encor trouver a l'effet que cy-dessus est dit. De même
« se doivent-ils trouver au quarre des ceps vers la porte
« de la Xévée, après on s'en retourne à l'église » (1).

Pour le mardi des Rogations, la substitution de la doyenne au chanoine de semaine n'est pas indiquée : « .....on va à la procession à St-Nabvoir... ; quand on vient « entre les deux barrières (2), on chante *Beatus Lauren-* « *tius...* » ; quand on vient à la croix hors de la barrière, « on chante *Absolve...*, puis celles qui veulent aller aux « Croix (3) s'en vont avec le chanoine qui doit dire la « messe, et les secrets (4). Quand elles viennent à Molin, « le chanoine doit demander en la maison franche dudit « Molin s'il n'y a point de prisonniers. Et s'il y en a, ledit « chanoine et mesdames qui sont à la procession ont puis- « sance de leur donner grâce ; mais il faut que madame la « doyenne ou sa lieutenante y soit. S'il n'y a point de pri- « sonniers, on passe outre et s'en va à St-Nabvoir » (5).

Pour la troisième procession, la copie des Rubriques par le P. Vuillemin dit seulement : « Quand la St-Bartholomy « vient le dimanche, on fait la procession le samedy après « vespres » (6).

---

(1) Anciennes rubriques, etc., Ms. 4 de la Bibliothèque, folio 40, verso, 1re et 2e col. — Nous avons conservé la disposition de ce paragraphe comme au ms. de M. Vuillemin.

(2) Hors la porte de la Xavée.

(3) Aux croix de St-Nabord, au cimetière.

(4) Les trois sacristains-prêtres.

(5) Anciennes rubriques, etc., f° 43, recto, 1re col.

(6) Id., f° 49, verso, 1re col.

Il faut donc admettre qu'à un moment donné le chanoine semainier délivrait les prisonniers par délégation du Chapitre, et que ce n'est que postérieurement, mais lorsque les *Antiques rubriques* étaient encore observées, que la dame Doyenne remplit le rôle principal dans cette cérémonie.

D'autre part, la dame Abbesse prétendait, non sans quelque apparence de raison, avoir l'exercice exclusif de cette prérogative, tant en son nom personnel qu'en celui du Chapitre, dont elle était, disait-elle, le chef féodal aussi bien que canonique, et qu'elle devait représenter dans tout ce qui concernait l'usage des droits régaliens. Elle entendait même qu'en son absence ou empêchement légitime, sa lieutenante la remplaçât de plein droit.

Mais les Chanoinesses, fidèles à leur esprit d'opposition, et toujours disposées à favoriser les entreprises de la Doyenne contre le pouvoir excessif, à leurs yeux, de la dame Abbesse; se basant de plus sur ce qu'en fait, par suite des absences trop fréquentes et des longues minorités de plusieurs Abbesses, les Doyennes avaient présidé habituellement à l'élargissement des prisonniers; les Chanoinesses, disons-nous, avaient transformé en un droit inhérent au décanat, ce qui paraissait n'être que l'exercice d'une suppléance ou le résultat d'une usurpation. Elles n'admettaient donc pas que leur Abbesse prît la première place dans les cérémonies de cette nature, et, le cas échéant, se livraient à toutes sortes de manœuvres pour en ménager les avantages honorifiques à la Doyenne ou à sa lieutenante, et, en l'absence de celles-ci, à la dame secrette ou plus ancienne. De là une lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, selon les cas, mais toujours active, dans laquelle les partis employaient pour triompher les moyens les plus singuliers, quelquefois les moins édifiants.

En 1553, sous l'abbatiat de Marguerite de Haraucourt,

le Chapitre promulgua la déclaration suivante qui, du consentement même de l'Abbesse présente, semblait trancher le conflit en faveur de la dame Doyenne, grâce à la faiblesse de la principale intéressée.

« Scachent tous que le vingt-troisiesme jour d'aougst, vigile de sainct Bartholomy, l'an mil cinq cent cinquante-trois, en la ville de Remiremont, on chœur de l'église saint Pierre du dit lieu, environ à heures de vespres, estant congregez et assemblez capitulairement les Reverandes et Venerandes Dames Mesdames Abbesse, Doyenne et Chapitre de laditte église Sainct-Pierre, en présence de moy, Tabellion, et des tesmoings soubscripts, Venerande Dame Madame Margueritte de Vienne, Doyenne en ladite église, adressant sa parole à Reverande Dame Madame Margueritte de Haraucourt, Abbesse en laditte église, parlant la voix (*sic*) de Venerande Dame Jeanne de Sault, Dame en icelle, pour et au nom du Chapitre, luy a dit : « Madame, « connoissez-vous que aujourd'huy et tous austres jours « qu'avons de coustume de faire processions, j'ayons privilèges et aucthorité de eslargir et mettre en délivre tous « prisonniers estans lors en touttes les prisons de cette « ville, tant en vostre maison qu'autres ? — Qu'a respondu « laditte Dame Abbesse qu'ainsy le connoissoit et en tesmoignait. » De laquelle connoissance laditte dame Doyenne en a quis et demandé a moy ledit Tabellion, instrument un ou plusieurs d'une même forme et teneur, pour elle en servir et ayder en temps et lieu ou besoin sera. Que lui ay concédé et octroyé cestuy en ceste substance ; et pour tesmoignage de vérité sont les présentes lettres scellées du scel de monseigneur le duc de sa cour de Bruyères, sauf son droict et l'autruy. Ce fut fait les an, jour, lieu et heures que dessus ; présens Jehan Colas Colin, bourgeois de Remiremont, et Thomas Louis, bourgeois dudit lieu, tesmoings adce appellez et requis. Signé : A. Triboixe, avec

paraffe, et scellé du dit scel sur cire verte à double queuë de parchemin pendante. » (1)

Mais si les Abbesses du XVIe siècle montrèrent si peu d'énergie dans la défense de l'une des plus belles prérogatives de la crosse; si Catherine de Lorraine elle-même, cette grande figure du commencement du XVIIe siècle, échoua dans ses tentatives réitérées de restauration du pouvoir abbatial aussi bien que de la règle de Saint-Benoît; si la minorité des deux abbesses qui lui succédèrent favorisa les entreprises des dames Doyennes, et sembla donner à leurs empiètements la sanction du temps et du fait accompli, néanmoins la lutte n'était que suspendue et allait reprendre, avec la princesse Dorothée de Salm, une nouvelle activité.

Elue en 1661, cette illustre abbesse, bien qu'elle ne fût âgée que de quinze ans en 1665, revendiqua hautement pour elle-même, dès cette époque, le droit d'élargissement des prisonniers. Le 25 août, elle fit signifier à ses Chanoinesses un acte notarié par lequel elle déclarait que, quoique n'ayant pu assister à la procession du 23, elle protestait que cette absence, « ainsi que celles aux rencontres es« quels il lui compète quelques droits et pouvoirs », ne pouvait causer aucuns préjudices à ses droits, ni en attribuer aucuns aux dames Doyenne et Chapitre, privativement aux siens; et que « toutes fois qu'il luy plaira assister « auxdites processions, elle y présidera en sa qualité et « dignité d'Abbesse, et usera de son pouvoir de délivrer les « prisonniers de cette ville et de la Chambre de Moulin, « ainsi que de tous tems il est accoustumé. » (2).

Le langage était fier : les actes furent à la hauteur des

---

(1) Archives départementales, G. 916, pièce 2 (copie authentique); Ms. 5 de la bibliothèque de la ville, page 45.

(2) *Inventaire des titres et papiers de l'Abbaye*, tome Ier, page 545, n° 2. (G. 865 des Archives départementales.)



paroles. De leur côté, les Chanoinesses, d'abord surprises de cette attitude inattendue d'une Abbesse qui était presque une enfant, se groupèrent autour de la Doyenne pour la soutenir dans sa résistance. La lutte fut vive et longue ; nous n'en rapporterons que quelques incidents qui suffiront à la caractériser. Aussi bien, elle n'était pas demeurée longtemps sur ce seul terrain, mais avait enveloppé toutes les questions litigieuses qui, depuis les abus de la sécularisation aux XIVe et XVe siècles, divisaient le Chapitre en deux partis très inégaux par le nombre, mais également acharnés au triomphe de leurs idées.

Le plus faible numériquement, fort néanmoins du prestige de l'âge et de la plus grande piété et vertu de ses membres, cherchait à se rapprocher dans une certaine mesure de l'antique régularité bénédictine, et obéissait sans réserve à la dame Abbesse, qui voulait restaurer la puissance de la crosse; l'autre, composé d'éléments plus nombreux, plus jeunes, plus actifs, avait en horreur, nous l'avons déjà dit, le seul nom de régularité monastique, n'acceptait que l'apparence de la vie religieuse, bien que ses membres eussent une conduite à l'abri de tout reproche, et, enivré par l'amour de la liberté, suivait sans hésitation le drapeau de la dame Doyenne, qui prétendait réduire l'Abbesse au rôle de « roi fainéant ».

Le 3 avril 1679, ayant appris qu'en son absence la dame Doyenne avait élargi le sieur Jacques Jacquot, de Bâmont, de la paroisse de Saulxures, la princesse Dorothée protesta de nullité de cet affranchissement qui, selon elle, aurait dû être fait par la lieutenante abbatiale, et de nullité de tous les actes de cette nature qui auraient été faits pendant ses absences à elle Abbesse, sa minorité et celle des deux abbesses ses prédécesseresses, comme attentatoires aux droits et prééminences de sa dignité abbatiale (1).

(1) *Inventaire des titres et papiers de l'Abbaye*, t. Ier, p. 546, n° 3.

Mais les protestations de la princesse restaient sans effet : Mme de Saffre n'en continuait pas moins à délivrer les prisonniers. En 1688, le jour de Pasques, la dame Abbesse eut recours à un stratagème : elle avertit les officiers municipaux qui, étant à sa nomination, dépendaient d'elle uniquement, de faire sortir de sa cellule le prisonnier qui était détenu en ce moment, afin de pouvoir répondre négativement à la Doyenne, lorsque celle-ci se présenterait pour faire les questions traditionnelles. La princesse interviendrait ensuite, obtiendrait une réponse affirmative, se ferait amener le prisonnier et le délivrerait sous les yeux de sa rivale confondue. Mais Mme de Saffre, au lieu de s'en tenir à la réponse du Mayeur et du Grand-Echevin, pénétra dans l'Auditoire-de-Ville avec deux Chanoinesses, découvrit le prisonnier qu'on y avait caché, l'amena devant le Chapitre ébahi et lui rendit triomphalement la liberté (1).

La lutte prit un caractère plus aigu et plus personnel en 1693, au grand scandale des populations. Le jour de Pâques 22 mars, les deux rivales se trouvaient de nouveau en présence à la cérémonie qui se faisait comme d'habitude à quatre heures du matin. La dame de Saffre, redoutant une intervention de la princesse, la devança et accomplit en toute hâte le cérémonial accoutumé. D'après le procès-verbal fort curieux qui en fut dressé, le maire aurait répondu à la question que la Doyenne lui avait adressée devant les prisons Sous-St-Jehan, mais aurait gardé le silence devant celles de la porte de Neuvillé et de la place du Maixel. La princesse, de son côté, considérant comme nuls les agissements de Mme de Saffre, renouvela derrière elle la cérémonie à chacune des trois stations, obtenant

(1) Voir aux Pièces justificatives, note 2, la partie du procès-verbal qui est relative à cet incident.

des officiers de justice les réponses réglementaires qu'ils avaient refusées à la dame doyenne ; d'où protestation de celle-ci contre « le trouble et la nouveauté » qu'elle disait lui avoir été faits par la princesse de Salm, qui protesta de son côté contre les prétentions de la doyenne, « laquelle « avoit entrepris en sa présence d'interpeller le maire, et « luy faire les demandes qu'elle, en qualité de dame « abbesse, avoit seule droict de luy faire ; encore que, « comme il estoit de ses debvoirs, le maire n'ait point « respondu » (1).

De tels procédés ne pouvaient qu'aigrir les esprits, envenimer les rapports et rendre la division irrémédiable. La princesse avait été devancée à Pâques ; elle prit sa revanche le 28 avril suivant. Sous prétexte que sa santé ne lui permettait pas d'aller à pied de Remiremont à Moulin, Dorothée de Salm monta en carrosse avec Mme de Tresham, sa nièce de prébende, près de la croix de Saint-Laurent, hors de la porte de la Xavée, prit son temps, arriva à Moulin et procéda à la cérémonie dans les formes traditionnelles, au moment même où le reste de la procession débouchait dans le village. « Et, ajoute le procès-« verbal de constat, après que Mme Illustrissime et Reve-« rendissime Princesse Abbesse a eu faict les ceremonies « et demandes ordinaires à Joseph Olry, maire de la « Chambre de Moulin, s'est présentée Mme Bernarde de « Cleron de Saffre, doyenne, qui a faict pareille demande « au maire, lequel n'a voulu respondre, disant qu'il « n'estoit obligé de respondre deux fois, et qu'ayant res-« pondu à Mme l'abbesse, il n'estoit obligé à davantage » (2).

Ce fut alors à la doyenne, humiliée devant les chanoinesses par un magistrat de village, de protester le jour

(1) Voir aux Pièces justificatives, notes 3 et 4, les protestations de la dame doyenne et de la dame abbesse.

(2) Archives départementales, G 1008, pièce 57.



même contre ce qu'elle qualifia de « nouveauté jusqu'à present inouye » ; puis dès le lendemain, elle s'adressait à l'Ecolâtre du Chapitre et en obtenait l'attestation que depuis trente ans et plus que lui Ballez était officier de l'église St-Pierre, il avait toujours vu — ce qui était vrai — les dames doyennes présider les cérémonies de délivrance. Le chanoine Ballez lui accorda d'autant plus volontiers cette attestation que, dès le début de la lutte, il avait pris parti contre la dame abbesse, qui l'avait évincé de la cure de Remiremont pour y placer le chanoine Michel.

Mais la princesse de Salm para le coup en exigeant du même Ecolâtre une contre-déclaration portant que si les dames abbesses avaient été privées si longtemps de ce droit, c'était à cause des absences prolongées ou de la minorité de la plupart d'entre elles ; ce qui enlevait au certificat donné à Mme de Saffre la plus grande partie de sa valeur (1).

Enfin, le 22 août de la même année, la princesse Dorothée fit signifier à Mme de Saffre et aux dames à elle jointes, qu'elle n'assisterait plus, « pour éviter toutte cha- « leur entre les personnes de l'Eglise et le scandal des « peuples », aux processions et aux autres cérémonies où les prérogatives de la crosse étaient méconnues, jusqu'à ce que la question en litispendance eût été tranchée par le Conseil d'Etat de Louis XIV, devant lequel elle était portée depuis plusieurs années (2).

Une commission avait été nommée dans ce Conseil pour recevoir les factums, mémoires et autres pièces relatives aux procès pendants entre la dame abbesse et le Chapitre, entendre les parties et présenter les projets de résolution ;

(1) Voir aux Pièces justificatives les notes 5, 6, 7 et 8.
(2) Voir aux Pièces justificatives la note 9.

cette commission était composée « du S[r] archevesque de Paris, du R. P. de la Chaize, confesseur du roy, et du S[r] Barrin de la Galissonnière, premier substitut du procureur général » (1).

Le 11 février 1693, le Conseil d'Etat avait décidé que les parties contesteraient plus amplement sur le chef de demande touchant la délivrance des prisonniers; et la doyenne en avait profité pour lui adresser, outre les protestations et déclarations des 22 mars, 22 et 29 avril dont nous avons parlé, un mémoire où elle affirmait que, de temps immémorial et en toute circonstance, c'était elle, et non la dame abbesse, qui avait porté la parole au nom du Chapitre (2).

La princesse Dorothée ne pouvait appuyer ses revendications sur des titres directs, puisque les procès-verbaux antérieurs à 1633 avaient disparu, et que l'acte capitulaire de 1553 semblait lui donner tort. Mais les documents qu'elle soumettait à l'examen du Conseil d'Etat établissaient que c'était aux abbesses personnellement, et non au Chapitre en corps, que les empereurs avaient attribué le titre et la qualité de princesses de l'empire et l'exercice des droits régaliens, dont celui d'élargissement des prisonniers faisait partie ; elle faisait remarquer que l'arrêt du 11 février précédent la maintenait comme d'ancienneté dans la jurisdiction sur la ville et sénéchaussée de Remiremont, et dans le droit d'y créer les maire et officiers de justice à l'exclusion du Chapitre ; d'où le droit pour elle, privativement au même Chapitre, de donner des ordres à ceux qui ne relevaient que d'elle, en quelque circonstance que ce fût, et notamment pendant les cérémonies libéra-

(1) Louis XIV, souverain de la Lorraine par droit de conquête, ne la rendit à Léopold qu'en 1697.

(2) Voir aux Pièces justificatives, note 10, un extrait de ce mémoire.

toires ; que c'était de son ordonnance seule que les criminels étaient conduits et écroués dans les prisons de la ville, d'où cette conséquence qu'elle seule avait autorité et pouvoir de les en tirer ; qu'enfin, ayant été maintenue et confirmée par les arrêts de Conseil dans la dignité et prééminence de Chef du Chapitre, c'était à elle seule de présider en cette qualité toutes les cérémonies qui se faisaient au nom du corps de l'église St-Pierre (1).

Le Conseil d'Etat rendit sa décision le 28 avril 1694 : comme il était aisé de le prévoir par les arrêts précédents, la question était résolue dans le sens de la concentration et de l'unité des pouvoirs, et le droit de grâce formellement reconnu comme prérogative inhérente à la dignité abbatiale. « Et pour les prisonniers qu'on a coutume de délivrer « dans les processions solennelles, la cérémonie en sera « faite par la dame abbesse, lorsqu'elle y assistera, tant « en son nom qu'au nom du Chapitre ; et la dame doyenne, « en son absence, fera la même cérémonie ; et ainsi suc« cessivement la dame secrette ou autre dame, aussi au « nom de la dame abbesse et du Chapitre » (2).

(1) Pièces jointes à l'arrêt de règlement du 28 avril 1694. — Cet arrêt statuait, non seulement sur l'élargissement des prisonniers, mais encore sur les points qui touchaient à la suprématie de la dame abbesse sur la doyenne et le Chapitre.

(2) Article 16 de l'arrêt du 28 avril 1694. — Cet arrêt fait partie de la série de décisions prises, de 1692 à 1695, par le Conseil d'Etat, à l'égard du Chapitre de Remiremont. Leur ensemble doit être considéré comme la codification générale des statuts de cette église, tant au point de vue des intérêts temporels que des matières d'ordre spirituel. Les chanoinesses se soumirent, bien qu'à contre-cœur, à la volonté de leur tout puissant suzerain : la sécularité de l'église était reconnue, mais contenue dans de justes limites ; les exercices religieux étaient spécifiés et définis, la possession et la transmission des prébendes canoniales dégagées de toute apparence simoniaque, le pouvoir de l'abbesse, comme chef canonique et féodal du Chapitre, mis hors de toute discussion.

Ces arrêts de règlements, publiés d'abord en 1694 à Paris, chez Simon Langlois, imprimeur, furent plus tard disposés par ordre logique de matières, et imprimés en 1735 à Remiremont, chez

Ainsi la princesse de Salm triomphait sur ce point comme sur la plupart des autres en litige, puisque la dame doyenne ne pouvait exercer ce droit qu'en l'absence de la première dignitaire et en son nom, comme sa déléguée, et qu'en aucun cas la lieutenante de doyenne ne pouvait suppléer celle-ci dans une fonction qui n'était pas propre à son office. L'arrêt avait en outre une signification plus haute : il reconnaissait d'une manière implicite, mais formelle et sans équivoque possible, la légalité de l'existence de cette précieuse prérogative. Il ne faut pas oublier, en effet, que Louis XIV était alors souverain de la Lorraine, et que si le droit de grâce ne lui avait pas paru fondé, au lieu de trancher le différend en faveur de l'une des parties, il eût déclaré l'une et l'autre non recevables dans leur demande.

Le Conseil d'Etat ne se contenta pas de résoudre le conflit ; il fixa encore, suivant la tradition, les conditions essentielles des trois cérémonies annuelles (1). « Le jour

---

Joseph Charlot, en un volume in-4°, sous le titre : *Recueil de Règlements et usages de l'insigne église collégialle et séculière de St-Pierre de Remiremont*. On y a joint les *Décrets* de la visite apostolique faite en 1727 par le cardinal de Rohan.

(1) D. Calmet, dans sa *Notice de la Lorraine*, tome II, col. 307, prétend que, « le jour de la Dispersion des Apôtres (15 juillet), l'abbesse de Remiremont avait droit de mettre en liberté les prisonniers ». Les divers textes que nous avons cités sont complètement muets sur ce point ; ceux qui concernent les obligations auxquelles étaient astreints les ducs de Lorraine envers le Chapitre en ce jour de la Division, n'en font aucune mention ; parmi les nombreux procès-verbaux que possèdent les Archives départementales, on n'en trouve pas un qui ait été dressé à la date du 15 juillet : tous sont du jour de Pâques, ou du mardi des Rogations, ou du 23 août ; nulle part, au cours de notre travail sur les *Institutions du Chapitre de Remiremont*, nous n'avons trouvé un mot qui fasse allusion au droit indiqué par D. Calmet. Comment, si ce droit existait, n'en est-il pas question dans les Arrêts de règlement, qui précisent les jours où la cérémonie a lieu ? Si c'est un oubli de leur part, comment la dame abbesse et le Chapitre n'ont-ils pas réclamé ? Si, au contraire, quelque dame abbesse, par impossible, a essayé de délivrer les prisonniers en ce jour, par une extension illégale de son

« de Pâques, à quatre heures du matin, on ira à l'église, « et la procession passera par trois différentes places de la « ville : Sous-St-Jean, puis au carrefour vis-à-vis la porte « de Neuvillé, et ensuite aux Ceps de la ville ». — « Quand « la procession passera aux dites places, le maire et les « officiers de justice se trouveront à chacune d'icelles pour « donner les clefs des prisons, et les prisonniers seront

---

privilège, croit-on que la dame doyenne et le Chapitre n'auraient pas protesté aussitôt avec la plus grande énergie contre une telle usurpation ?

Cette assertion du célèbre abbé de Senones doit être, sans hésitation, rangée au nombre de celles, trop nombreuses, même dans la seule notice sur Remiremont, où il a confondu des faits n'ayant aucun rapport entre eux. Au 15 juillet, les ducs de Lorraine étaient astreints à porter, *dans une procession solennelle*, les reliques de saint Romaric autour de l' « enclaustre » : n'aurait-ce pas été une grande inconvenance, de la part du Chapitre, de choisir le jour même où ces princes venaient à Remiremont accomplir une obligation féodale, pour exercer un droit qui était la négation de la souveraineté prétendue par ces princes ?

M. l'abbé Guinot, dans son *Etude historique* sur cette abbaye, dit, page 214, que la princesse Catherine de Lorraine abbesse, lorsqu'elle fit à Remiremont son entrée solennelle, procéda à la délivrance des prisonniers. On sait que cette entrée eut lieu le 24 août 1616, et la prestation de serment du duc Henri son frère le 25 ; mais on n'a plus les procès-verbaux de ces deux solennités. Nous ne pouvons, par suite, ni confirmer ni infirmer d'une manière absolue le renseignement donné par M. Guinot ; mais, si l'élargissement d'un ou de plusieurs prisonniers a été réellement effectué à cette occasion, on peut être certain qu'il a eu lieu, non comme partie intégrante du cérémonial même de l'entrée solennelle, mais parce que la procession de la vigile de la Saint Barthélemy avait été, pour la circonstance, remise au 24, afin de réunir les deux solennités en une seule. Ce pouvait être une irrégularité, ce n'était pas un abus de pouvoir.

Une observation encore : si la princesse Catherine, en 1616, a personnellement délivré les prisonniers, comment l'abbesse Dorothée de Salm, qui reprenait à la fin de ce siècle la tâche si ardue de sa devancière, n'a-t-elle pas produit ce précédent devant le Conseil d'Etat en faveur de sa cause ? C'est sans doute parce que, comme nous l'avons dit nous-même, les procès-verbaux favorables à cette cause avaient disparu : mais alors comment la connaissance de ce fait est-elle arrivée à M. Guinot ? La question vaut la peine d'être posée, et il serait à désirer que le procès-verbal de l'entrée solennelle de Catherine de Lorraine pût être retrouvé.

« délivrés en la manière accoutumée... ; et après l'admo- « nestation aux prisonniers, ils suivront la procession « ayant la teste et les pieds nuds, en portant la chape du « chanoine semainier, et assisteront à tout l'office du « jour ». — « Le second jour des Rogations, on ira par « toute la Grande-Rue de la ville à la croix qui est devant « St-Laurent, et on conduira la procession jusqu'à Moulin « pour y délivrer les prisonniers comme dessus ». — « La « veille de St-Barthelemy, il se fera une procession tout « autour de la ville ; quand elle passera aux Carre-fours, « l'on y délivrera les prisonniers avec la mesme cérémonie « qu'au jour de Pâques » (1).

(1) Articles 88, 89, 94 et 111 de l'arrêt du 19 décembre 1694.

CHAPITRE III

Exercice du droit de délivrance.

LE DROIT DE DÉLIVRANCE ET LE PEUPLE. — CÉRÉMONIAL USITÉ AUX PROCESSIONS DE DÉLIVRANCE. — AUX PRISONS DE NEUVILLÉ ET DU MAIXEL. — AUX PRISONS DE LA CHAMBRE DE MOULIN. — DROITS DU CHAPITRE SUR LES PRISONS DE MOULIN. — CÉRÉMONIAL A MOULIN. — PRISONNIERS CONDAMNÉS PAR LES TRIBUNAUX ÉTRANGERS. — CONSÉQUENCES JURIDIQUES. — EN CAS DE VACUITÉ DES PRISONS. — GARANTIES SOUVERAINES. — LES OFFICIERS DU SOUVERAIN. — OPPOSITION EN 1757. — CONCLUSION.

Les cérémonies de libération des prisonniers, qui paraissent n'avoir existé nulle part qu'à Remiremont (1), devaient exciter à un haut degré la curiosité et l'intérêt des habitants de la petite cité et des communes environnantes. Elles n'offraient pas sans doute la pompe qui entourait les entrées solennelles des abbesses à leur avènement, ou les prestations de serment des ducs de Lorraine ; mais si elles flattaient moins les sens des foules, elles parlaient davantage à son cœur ; c'était un acte de pitié et d'indulgence qui avait survécu à la société du moyen-âge, où l'on semblait n'avoir connu que la force et ses iniquités (2).

(1) En Lorraine, nous ne trouvons rien d'analogue : en France, nous ne connaissons que l'archevêque de Rouen qui ait conservé, jusqu'en 1789, le privilège de libérer, le jour de l'Ascension, *un* prisonnier à qui on ménageait ce jour-là la possibilité de toucher la châsse de saint Romain, patron du diocèse. Mais il semble qu'il y ait un abime entre le droit si limité du primat de la Normandie et la prérogative si étendue dont jouissaient les Dames de Remiremont.

(2) Les générations actuelles ont gardé à Remiremont le souvenir de cette immunité ; mais elles en ont altéré profondément les circons-

A la procession de Pâques, malgré l'heure matinale, et surtout à celle du 23 août, qui avait lieu l'après-midi, une foule nombreuse se pressait sur la place des Dames et aux abords de la petite place Sous-Saint-Jehan, lorsque les Chanoinesses en manteau de chœur sortaient de l'église capitulaire par le portail qui s'ouvrait sur la ville, et s'arrêtaient sous le porche de la petite église dédiée à saint Jean-Baptiste, que la population appelait l'église Saint-Nicolas (1). Cette foule était plus grande encore, lorsque le bruit s'était répandu que la clémence du Chapitre s'éten-

---

tances, comme le fait toujours la tradition. Il n'est pas rare d'entendre quelque Remiremontais dire qu'à certains jours, pour se divertir, les Dames plaçaient un certain nombre de condamnés sous le porche de l'église : celui d'entre eux qui arrivait à toucher du doigt la Franche-Pierre, qu'il avait atteinte à la course, recouvrait la liberté.

(1) Ce petit édifice, parallèle à l'église du Chapitre et orienté comme elle, à la hauteur du chœur, était situé assez près de l'Auditoire-de-Ville : *Extra portam Ecclesiæ, versus oppidum, est capella, imo Ecclesiola, sub cujus tribuna est altare sancti Joannis Baptistæ,* disent les *Notæ Decretorum* de M. d'Adrie, délégué en 1614 par le pape Paul V pour la visite et la réforme de l'Eglise Saint-Pierre.

Cette chapelle ou petite église portait dans le public le nom d'église Saint-Nicolas, depuis qu'en 1458 on y avait transporté une statue du saint évêque de Myre, prise dans une chapelle souterraine de l'église capitulaire, du côté droit (évangile). Une confrérie sous le patronage de ce saint y avait été érigée au xve siècle ; elle était très en faveur à Remiremont, et plusieurs Abbesses avaient tenu à honneur de s'y faire affilier. C'est de cette église qui, dans les actes officiels, avait conservé le nom de Saint-Jehan, que tiraient leur nom plusieurs détails topographiques de la ville : la rue irrégulière et accidentée qui conduisait alors de la Grande-Rue à l'église capitulaire, et qui se nomme aujourd'hui rue de la Franche-Pierre, portait le nom de *rue Sous-Saint-Jehan ;* la porte claustrale, sans vantaux du xiie à la fin du xviie siècle, qui était censée fermer toute communication de cette rue avec l'enceinte canoniale, s'appelait la *Porte Sous-Saint-Jehan ;* l'Auditoire-de-Ville, situé dans la même rue, près de la porte en question et de l'église Saint-Jean, prenait souvent dans les actes officiels le nom d'*Auditoire sous-Saint-Jehan ;* le portail nord de l'église capitulaire était indifféremment désigné par les dénominations de Portail vers la ville ou *Portail sous-Saint-Jehan ;* et la partie de la place des Dames ou du cloître située autour de cette petite église s'appelait la *Place sous-Saint-Jehan*, en dernier lieu la place Saint-Nicolas : nom qu'elle a conservé jus-

dait à plusieurs détenus, ou qu'une incarcération mystérieuse s'était faite la veille, ou lorsqu'on avait lieu de prévoir quelque conflit, soit entre les dignitaires du Chapitre, soit avec les officiers de la prévôté ducale d'Arches, plus tard bailliage royal de Remiremont. Les interpellations aux gens de justice, les ordres à eux donnés d'aller quérir les détenus, l'arrivée de ceux-ci, leur attitude, leur interrogatoire, leurs réponses, les détails de la mise en scène, la reconnaissance des prisonniers par leurs parents, leurs amis ; tous ces petits incidents, même prévus, étaient suivis avec intérêt, commentés avec animation par les spectateurs. Ces scènes émouvantes, au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, semblaient détachées de quelque vitrail gothique, et rappelaient le souvenir des époques légendaires où les saints, par la seule vertu de leurs prières, faisaient tomber les murailles des prisons, ouvraient les portes des cachots, et brisaient les fers des captifs.

Lorsqu'il y avait des prisonniers dans les différentes geôles de la ville, les Dames les faisaient transférer pour la circonstance dans celles de l'Auditoire-de-Ville ; du moins nous

---

qu'après 1825. (Voir, à la suite de cette étude, le croquis de l'enceinte canoniale).

Qelques chroniqueurs du Chapitre ont cru que cette dénomination « Sous-Saint-Jean », tirait son origine, non de l'église Saint-Jehan, mais de l'une des nombreuses chapelles qui entouraient l'église capitulaire et lui faisaient comme une ceinture : on en voit encore les portes dans les murs des collatéraux. Il y avait bien, en effet, parmi elles une chapelle de Saint-Jehan, dit Xoard ou Chouard, du nom de son fondateur; mais la position de cette chapelle près du clocher ne permet pas de supposer que c'était près d'elle que s'arrêtaient les Chanoinesses, soit aux processions libératoires, soit aux entrées solennelles des dames Abbesses et des ducs de Lorraine. Du reste, les procès-verbaux disent formellement : « Lesquelz officiers se « sont trouvez et présentez devant le portail de la chapelle Sainct-« Jehan-Baptiste, scituée proche d'icelle église (capitulaire) ». Il ne peut s'agir ici que de la petite église Saint-Jean, et non de la chapelle Saint-Jehan Xoard, qui n'avait point de *portail*, ayant son entrée dans l'église, et qui n'était pas *proche* de l'église capitulaire, mais y attenante.

n'avons pas trouvé de procès-verbaux relatant l'élargissement, dans une même cérémonie, de détenus des prisons de Neuvillé et du Maixel. Le Maire ou Mayeur, accompagné du Grand-Echevin, du Doyen et du Clerc-Juré, c'est-à-dire de ce qui composait à la fois la municipalité et la justice ordinaire de la ville, se tenait près de la prison, attendant le passage de la procession capitulaire. Lorsque celle-ci était arrivée, la dame Abbesse, ou la Chanoinesse qui faisait pour elle, s'adressait à lui en ces termes : « Maire, y a-t-il des prisonniers dans cette prison ? » En cas de réponse affirmative, la Dame prenait les clefs des prisons et les remettait au Maire en lui disant : « Maire, faites-les sortir et amener en ma présence. » Cet ordre exécuté sans délai, les prisonniers se jetaient aux genoux de la dame Abbesse, lui déclinaient leurs nom, prénoms, âge, demeure et profession, et lui faisaient l'exposé sommaire des faits qui les avaient mis entre les mains de la justice, et dont ils demandaient grâce, pardon et rémission.

La dame Abbesse alors leur disait : « Mes enfants, en « vertu des droits et privilèges que nous tenons de notre « saint fondateur et de nos saints patrons, autorisez — « depuis 1694 — par nos arrests de règlements, confirmez « par lettres patentes de Son Altesse Royale (Léopold), « d'élargir et de délivrer tous les prisonniers qui se trou- « veront dans les prisons de cette ville, dans le tems de la « procession que nous faisons à tel jour qu'aujourd'huy, « pour tels cas, faits ou crimes qu'ils aient commis, nous, « tant en notre nom qu'en celui du Chapitre, vous mettons « en liberté et vous accordons grâce, pardon et rémission « des fautes dont vous êtes accusés, à charge que vous en « demanderez pardon à Dieu et à tous nos bons saints. » Puis elle leur adressait une admonestation si bon lui semblait, et leur ordonnait de suivre la procession comme le prescrivait le règlement.

Arrivés à l'Eglise, les prisonniers étaient placés à la vue du peuple au milieu du sanctuaire, près des grilles du Cancel, vis-à-vis le grand autel, se tenant à geneux et assistant aux offices du jour (1); après quoi, ils se retiraient en liberté sans que personne pût désormais les inquiéter pour les faits qui avaient motivé leur incarcération. Il leur était, du reste, délivré une copie authentique de leur acte de libération, notamment lorsqu'ils avaient été arrêtés ou condamnés par une juridiction autre que celle du Chapitre : les procès-verbaux en faisaient alors mention expresse.

Le cérémonial employé devant l'Auditoire de la rue Sous-Saint-Jehan se reproduisait quelques instants après au carrefour de la porte de Neuvillé; mais les formalités qui s'y accomplissaieut n'avaient, depuis le milieu du XVIIe siècle, d'autre but que de garantir les droits du Chapitre pour l'avenir; car les prisons qui s'y trouvaient avaient été ruinées pendant l'occupation de la Lorraine par les Français, et la porte elle-même était dans un triste état. Mais l'église Saint-Pierre tenait à conserver dans son intégrité un droit si précieux, pour le cas où de nouvelles prisons y seraient construites; et les officiers municipaux étaient tenus de se trouver près de la porte comme si elles avaient été encore debout, et de répondre aux questions traditionnelles. Après la cérémonie, la dame officiante demandait acte de ce qui s'y était passé, afin de prévenir la prescription du droit du Chapitre par son constant exercice.

Mêmes cérémonies platoniques aux prisons du Maixel, non que celles-ci fussent détruites, mais parce que les prisonniers, quand il y en avait, se trouvaient transférés à celles de l'Hôtel-de-Ville.

---

(1) *Cérémonial et rituel de l'anciene Eglise*, etc., 1 vol. in-4° carré, Laurent, imprimeur à Remiremont, MDCCL.

Il en était à Moulin, le mardi des Rogations, comme à la porte de Neuvillé ; pendant le XVIIe siècle, et peut-être même assez longtemps auparavant, les prisons prévôtales qu'y possédait le duc de Lorraine étaient tombées en ruines, et l'appareil qu'y déployait le Chapitre depuis lors était de pure forme, dans la seule vue d'y conserver les droits acquis pour le jour où elles seraient réédifiées. Mais c'était précisément cette vigilance à garder de toute atteinte, même indirecte, une prérogative déplaisante aux princes lorrains, qui empêchait ceux-ci de relever de ses ruines une geôle cependant bien nécessaire à l'exercice de la justice, et dont la disparition les obligeait d'emprunter pour leur juridiction les prisons capitulaires (1). Malgré ce grave inconvénient, ils étaient trop choqués de voir le Chapitre exercer, même en effigie, un droit de cette nature sur leur propre territoire, pour leur en ménager l'exercice réel et effectif.

Nous n'avons rien trouvé dans les archives ni ailleurs qui fût de nature à nous éclairer sur l'origine de la possession, véritable phénomène historique, d'un tel privilège de l'église de Remiremont sur un territoire qui relevait nuement et directement des ducs de Lorraine. Il fallait cependant que ce privilège reposât sur des titres indiscutables, pour que ces fiers princes se résignassent à le subir, si platonique qu'il fût devenu. En l'absence de tout document, les hypothèses sont permises : le Chapitre possédait

(1) Dans le *Mémoire* du 8 décembre 1759, les dames disent : « L'on doit observer en passant que la *Terre et Franche-Chambre* « *de Moulin* appartient au souverain *seul* depuis plus de quatre ou « cinq siècles, non seulement à titre de souveraineté, mais encore « en tous droits de haute, basse et moyenne justice ; que les prisons « *nuément* au souverain se sont trouvées abolies faute de réparations. Pour quoy les officiers des cy-devant prévôtés d'Arches « placèrent les prisonniers, détenus à la requête de la partie publique du souverain, dans les *prisons seigneurialles de l'église* ». (Archives départementales, G 1008, pièce 8.)

de temps immémorial, très probablement en vertu de la dotation de saint Romaric, le *Ban de Moulin*, dont la *Chambre* de ce nom faisait partie ; et les ducs y étaient dans l'origine seulement Voués, comme dans les autres seigneuries de l'église, c'est-à-dire co-usufruitiers des droits féodaux, tant utiles qu'honorifiques, par indivis avec l'église elle-même. Comment, de simples associés qu'ils étaient au début, étaient-ils devenus nu-propriétaires de la Chambre de Moulin, tout en restant dans la situation primitive pour le reste du ban ? Bien que l'histoire de l'abbaye ne soit guère, pendant tout le moyen âge, qu'une lamentable énumération des abus de la force commis sur elle par les descendants de Gérard d'Alsace, on ne peut pas supposer que ce soit un acte de ce genre qui les ait rendus possesseurs de cette petite seigneurie : logiquement, ils n'auraient pas laissé au Chapitre le droit d'élargissement sur un domaine que la violence aurait mis entre leurs mains. Est-ce une cession volontaire, motivée par des vicissitudes historiques dont la connaissance nous échappe, qui les en aurait rendus propriétaires ? Les ducs qui, avec l'agrément toujours révocable du Chapitre, avaient au moyen âge installé à Remiremont le siège de la prévôté d'Arches, auraient-ils en même temps obtenu l'abandon de la pleine propriété de la « Chambre », afin d'avoir à proximité les bois de justice, prisons, etc., indispensables à toute juridiction prévôtale ? Et l'église Saint-Pierre n'y aurait-elle consenti que sous la réserve expresse qu'elle exercerait son droit de grâce à Moulin, comme elle faisait dans ses propres prisons lorsque les détenus de la prévôté ducale y étaient enfermés avec ceux de la prévôté commune ? La chose n'est pas impossible ; elle ne blesse du moins aucune donnée historique ; mais les pièces nous font défaut pour l'affirmer. Peut-être un jour trouvera-t-on dans les lettres patentes de nos ducs, du XIIe au XIVe siècle, quelques renseignements sur ce point intéressant.

Quoi qu'il en soit, si l'origine du droit capitulaire sur Moulin reste obscure, le droit lui-même est d'une évidence qui défie toute critique. Les procès-verbaux de libération des prisonniers sur ce ban, qui existent encore aux archives, sont tous postérieurs à la destruction des prisons. La Dame officiante étant arrivée au-delà du pont de pierre « qui est sur le ruisseau qui passe dans le village », demandait à haute voix : « Le Maire de la Chambre de Moulin est-il ici ? » En même temps, celui-ci se présentait et répondait : « Oui, madame, c'est moi. » Ensuite de quoi, ladite Dame demandait s'il y avait dans les prisons quelques prisonniers. Il lui était répondu négativement; la Dame alors déclarait que « s'il y en avoit quelqu'uns, nous « les délivrerions *tous, de quels pays ils puissent estre,* « *et pour quels crimes ils puissent estre détenus*, sui- « vant les droits et pouvoir qui nous en ont esté donnez « de nos saincts fondateurs. » De tout quoy, il était requis acte et instrument au notaire apostolique présent (1).

Remarquons que le maire de Moulin n'était choisi ni par l'Abbesse, ni par le Chapitre, mais par les officiers du duc; qu'il était donc indépendant de l'église de Remiremont; qu'il aurait pu impunément, s'il en avait reçu l'ordre, se refuser à être présent au moment de la cérémonie, ou à répondre aux questions qui lui étaient adressées; que sa participation prouvait clairement que le droit du Chapitre n'était pas discuté, et que les termes dont se servait la Dame officiante, dans la déclaration qui terminait la cérémonie, étaient rigoureusement conformes aux conventions établies; car les ducs n'auraient pas toléré qu'on y employât des expressions de nature à favoriser l'extension de ce droit à leur détriment.

(1) Voir aux Archives départementales, G. 916 et 1008, les divers procès-verbaux relatifs à Moulin.

Nous ne trouvons qu'un seul procès-verbal qui constate, sans aucune protestation, l'absence de ce magistrat municipal : « L'an 1656, le 23e may, sur les neuf heures et demie « du matin, Mme Hélène d'Anglure, doyenne, s'est transportée à Moulin pour voire et demander aux officiers de « justice dudit lieu s'il n'y avait pas prisonniers ez prisons « dudit Moulin....; ne s'estant trouvé personne dans le « village parce qu'ils estoient en procession des Rogations « en leur paroisse, et la prison s'estante trouvée rompuë, « ruinée et renversée, ladite dame Doyenne en a demandé « act au souscrit notaire apostolique. » (1)

A l'occasion du conflit entre la princesse de Salm, Abbesse, et Mme de Cléron de Saffre, Doyenne, nous avons parlé du stratagème imaginé par la première le 18 avril 1688 et déjoué par sa rivale. La suite du procès-verbal relatant la cérémonie révèle un fait vraiment extraordinaire et en dehors de toutes les idées admises en matière de relations féodales : le jeune homme délivré si inopinément par la dame Doyenne était un nommé Pierre Gauthier, de Vauconcourt, dans la comté de Bourgogne qui, depuis dix ans, appartenait à la France ; et il avait été condamné comme contumax par le tribunal bailliager d'Amont, séant à Vesoul, à ramer à perpétuité sur les galères de Sa Majesté T. C., pour différents crimes et délits. Or ce tribunal était absolument indépendant du Chapitre ; bien que ce dernier eût plusieurs seigneuries en Bourgogne, Vauconcourt n'en faisait pas partie : le jeune Gauthier n'en obtint pas moins de la dame Doyenne décharge entière et complète de la condamnation principale et des peines accessoires prononcées contre lui, à l'exception des dommages-intérêts qu'il devait verser à la partie civile. Et il

(1) Archives départementales, G. 1008 (anc. L^te^ XVIII, L^sse^ B, pièce 55).

s'en retourna dans son pays muni d'une lettre de grâce en bonne et due forme dressée par un notaire apostolique (1).

Et ce n'est pas là un cas isolé : en la même année 1688, le 23 août, la même dame de Cléron rendait également la liberté à un sieur Adam Bouyllet, notaire royal à Purgerot, de la comté de Bourgogne, condamné contumax au bannissement par le bailliage de Vesoul, pour coups et sévices envers sa belle-mère, et qui avait échappé par la fuite à la détention préventive qui l'attendait. Pour les mêmes motifs que Pierre Gauthier, il s'était constitué prisonnier à Remiremont la veille ou le matin même de la cérémonie : il reçut comme lui des lettres de grâce le déchargeant de toutes peines, et put rentrer dans son pays (2).

Il en était de même, trois ans après, de Nicolas Froideveau, âgé vingt-sept ans, originaire de Fontaine, village du bailliage de Thann dans la Haute-Alsace. Ce jeune homme, dans une querelle de cabaret, avait tué un de ses camarades d'un « coup de triquot », et s'était enfui, se laissant juger et condamner par contumace. Dans sa fuite, il était arrivé de ce côté des Vosges, avait appris « d'un de ses bienveillantz » de quel droit le Chapitre jouissait, et était venu se faire écrouer dans les prisons de Remiremont un peu avant la veille de la saint Barthélemy (3).

Tous ces faits, joints à ceux que nous avons cités pré-

---

(1) Voir aux pièces justificatives, la note 2 *bis*. C'est la suite du procès-verbal inséré dans la note 2 : cette deuxième partie est encore plus intéressante que la première par les horizons nouveaux qu'elle dévoile, et nous n'en saurions trop recommander la lecture à ceux qui désirent asseoir solidement leur opinion sur ce point délicat.

(2) Archives départementales, G. 916, pièce n° 46.

(3) Archives départementales, G. 916, pièce 50. Nous regrettons de ne pouvoir, sous peine d'étendre indéfiniment cetie étude, reproduire aux Pièces justificatives les procès-verbaux de libération des condamnés Bouyllet et Froideveau ; ils sont tout aussi explicites, tout aussi concluants que celui de Pierre Gauthier.

cédemment en parlant de l'occupation militaire de la Lorraine au XVIIe siècle, nous autorisent à affirmer que, suivant une tradition constante, basée sans doute sur des titres aujourd'hui disparus, mais qui alors ne laissaient dans les esprits aucune incertitude à ce sujet, l'institut de Saint-Romaric avait le droit absolu d'élargir des prisonniers condamnés par d'autres tribunaux que les siens, et que ses lettres de grâce étaient entérinées dans les cours de justice des pays étrangers, tout au moins de la France, à qui appartenaient l'Alsace et la Bourgogne.

On pourrait, il est vrai, objecter que, si les dames Chanoinesses étaient absolument libres d'agir chez elles à leur guise, et de libérer des prisonniers qui ne leur appartenaient pas, les tribunaux étrangers, de leur côté, n'avaient pas à connaître de lettres de grâce ainsi délivrées, et n'en faisaient pas moins incarcérer les malheureux qui en étaient porteurs, aussitôt que ceux-ci se hasardaient à rentrer dans leur pays.

Nous ne pensons pas qu'il en ait jamais été ainsi : le Chapitre ne se serait pas joué de la sorte des formes de la justice, lors même qu'il eût été libre de le faire, ce qui est plus que douteux, car enfin depuis 1566 il avait un souverain qui ne permettait pas qu'il allât au-delà de ses droits reconnus. Le Chapitre était en outre trop fier, avait trop le sentiment de sa dignité, pour délivrer des sauvegardes qui n'auraient pas été reconnues par qui de droit ; de plus, trop humain pour causer, par une ostentation mal placée, une telle déception à ceux qui se seraient ainsi confiés à lui.

D'autre part, si la grâce que le Chapitre accordait dans ces conditions avait été illusoire, les étrangers qui y avaient recours n'auraient eu, bien loin de là, aucun motif pour venir subir à Remiremont une détention provisoire, qui aurait été pour eux sans effet lorsqu'ils seraient rentrés dans leurs foyers.

Nous avons des titres absolument authentiques qui établissent que l'Eglise a gracié des condamnés qui ne relevaient pas de sa justice ; nous avons la preuve que cette grâce a été sollicitée par ceux qui l'ont obtenue ; nous n'avons aucun indice qui permette de supposer que les lettres de grâce du Chapitre aient jamais été méconnues par les tribunaux étrangers y intéressés (1) ; nous devons donc admettre, si extraordinaire que cela nous paraisse, que ce pardon était la manifestation régulière d'un privilège accepté de tous. Qu'il ait existé à ce sujet une convention écrite, nous ne savons ; mais, tacite ou explicite, la convention n'en était pas moins expresse, et ne peut faire l'objet d'aucun doute (2).

Il arrivait fréquemment que les prisons étaient vides au moment des cérémonies traditionnelles : soit que les officiers de la prévôté ou du bailliage ducal en eussent retiré leurs prisonniers pour les soustraire à la clémence du Chapitre : c'était le cas le plus fréquent ; soit que les Dames, ne voulant pas gracier un coupable indigne de pardon, l'eussent fait passer dans une chambre de l'Auditoire-de-Ville ; soit enfin, ce qui était plus rare, que le vice et le crime chômassent momentanément. La procession n'en avait pas moins lieu avec le cérémonial accoutumé, et, comme à Moulin, procès-verbal en était dressé pour constater le résultat négatif et garder les droits de

(1) Il y a au contraire des indices très sérieux que les lettres de grâce étaient présentées au cours de justice du pays auquel appartenait le condamné libéré : témoin la précaution que prend Pierre Gauthier (voir à la fin de la note 2 bis) de faire constater par les notaires rédacteurs, que si les sceaux du Chapitre ne figurent pas sur la lettre qui lui a été délivrée, c'est parce que lesdits sceaux étaient eux-mêmes sous scellés par ordre supérieur.

(2) Le droit du Chapitre de délivrer les prisonniers étrangers qui se fiaient à sa clémence, n'est pas, au fond, plus extraordinaire que celui qu'il exerçait dans des prisons situées en territoire étranger comme l'était celui de Moulin : or ce dernier était formellement reconnu par l'arrêt du 19 décembre 1694, art. 94.

l'Eglise. A chacune des trois stations, la Dame officiante posait les questions habituelles, et déclarait que « s'il y en « avoit quelqu'uns, de quelles nations et conditions ils puis- « sent estre, mesdites dames Abbesse, Doyenne et Chapitre « les délivreroient et mettroient en liberté, par les privi- « lèges et pouvoir que leur en avait laissé leur saint fon- « dateur, pour quels crimes ou faits ils soient prévenus et « detenus (1) ».

Le plus souvent, en répondant que les prisons étaient vides, les officiers de justice offraient d'en ouvrir les portes devant les Dames, afin qu'elles pussent vérifier le fait ; à quoi la Dame officiante déclarait prendre cette offre pour « asseurance de la vérité ».

Souverain de la Lorraine de 1670 à 1697, Louis XIV s'était trouvé par suite suzerain et voué tout à la fois de l'Eglise de Remiremont ; en cette qualité, il avait reconnu et sanctionné, par les arrêts de règlement de son Conseil d'Etat, les privilèges qui restaient encore au Chapitre après le coup de force de 1566 ; et ce n'est pas l'un des moins curieux spectacles de cette époque, que de voir le monarque le plus absolu et le plus autoritaire de l'Europe, traiter l'institut de Romaric avec des ménagements que n'avaient jamais eus les ducs de Lorraine. Le privilège de l'élargissement des prisonniers, notamment, avait été mentionné dans ces arrêts en des termes qui semblaient le devoir mettre à jamais à l'abri de toute attaque.

En rétrocédant la Lorraine à ses souverains légitimes en 1697, le roi avait imposé à ceux-ci, par les clauses du traité de Ryswick, l'obligation de reconnaître les faits accomplis pendant l'occupation française. Léopold, rentrant dans les Etats de ses pères, avait dû en consé-

(1) Voir aux Archives départementales, G 916 et 1008, les procès-verbaux négatifs.

quence accepter toutes les mesures prises à l'égard du Chapitre : il le fit en rendant exécutoires les règlements du Conseil d'Etat de Louis XIV, par deux lettres de cachet adressées le 27 février 1700, la première à la princesse de Salm, abbesse, la seconde aux Dames Doyenne et Chapitre (1). Ce prince, pendant les trente-deux années de son règne, porta à l'Eglise de Remiremont des coups bien douloureux ; mais il respecta du moins le droit de grâce. François III, son fils et son successeur, vint à peine en Lorraine : c'était un prince plus allemand que national. Stanislas, en acceptant en 1737 la couronne viagère de ce petit pays, s'était par là même engagé à respecter les droits acquis ; du reste, l'édit de Meudon l'y obligeait expressément, et de fait, pendant vingt années de son règne, si les privilèges de l'Eglise Saint-Pierre furent encore restreints, sous prétexte d'unification administrative, la délivrance des prisonniers se fit à Remiremont comme par le passé d'une manière périodique et régulière, ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux. Les agents du bailliage prenaient seulement la précaution de retirer leurs propres détenus des prisons de Remiremont qui appartenaient au Chapitre, au moment où devaient avoir lieu les cérémonies libératoires.

Tout semblait donc promettre à l'exercice de cette prérogative un avenir indéfini ; et cependant le moment approchait où ce dernier débris d'un pouvoir qui avait été presque souverain allait disparaître subitement, sans laisser trace, ailleurs que dans les archives, de son existence plus que huit fois séculaire. C'est en 1759 qu'il s'évanouit sous les coups de ses adversaires ; la cause en fut, comme toujours, l'opposition tracassière des officiers du Souverain, qui n'avaient jamais supporté qu'avec

(1) *Recueil des Règlements*, etc., page 155.

impatience — les pièces conservées au dépôt départemental le démontrent surabondamment — l'exercice par le Chapitre des droits rappelant son antique indépendance, et qui n'avaient cessé de profiter de la permission qui leur avait été donnée de séjourner à Remiremont, pour lui susciter des ennuis et soulever des querelles de toute sorte.

Il semblait à ces serviteurs du pouvoir central, que chacun des actes de l'Eglise de Remiremont fît échec à l'autorité souveraine, dont ils étaient les défenseurs d'autant plus zélés, que c'était par leur canal que cette autorité se manifestait aux populations, et qu'ils en tiraient personnellement honneur et profit. Leur vanité de fonctionnaires d'un petit Etat, soumis depuis Léopold aux exigences étroites du pouvoir absolu et d'une centralisation que la Lorraine n'avait pas connue jusqu'alors, s'était encore accrue depuis que, sous le règne de Stanislas, ils se sentaient en réalité au service de la France. A Remiremont, ils souffraient de l'ombre dans laquelle les rejetait l'illustration du Chapitre, qui échappait à leur action directe dans toute l'étendue de la Sénéchaussée ; et l'ignorance où ils étaient de sa véritable situation politique dans le passé, leur faisait considérer les privilèges qui lui restaient de son ancienne splendeur, comme autant d'usurpations que leur devoir de fidèles serviteurs du prince était de combattre par tous les moyens possibles. (1)

(1) Nous ne sommes pas seul à apprécier de cette manière le rôle qu'ont joué les officiers ducaux à l'égard du Chapitre. M. Bonvalot, dans son excellente *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine*, s'exprime ainsi à ce sujet, en se plaçant à un point de vue plus général : « Agents politiques et pionniers du duc, les prévôts travaillaient avec une infatigable énergie à maintenir les droits et les prérogatives de leur maître, *à faire pénétrer* son autorité dans les seigneuries laïques et ecclésiastiques. *Leur concours lui a été précieux dans ses luttes avec le Chapitre de Saint-Dié et l'abbaye de Remiremont.* Si les nécessités du moment ont parfois contraint

Nous ne songeons pas, on le comprend, à récriminer contre l'absorption des restes d'autonomie de l'église Saint-Pierre par la Lorraine, pas plus qu'il n'y aurait lieu de le faire au sujet de l'absorption de la Lorraine elle-même par la France, qui n'était en réalité qu'un retour à la patrie commune, et qui s'est opérée en vertu d'une nécessité inéluctable. Mais le devoir de l'historien est de rechercher et d'apprécier les conditions dans lesquelles ont eu lieu ces transformations politiques ; et nous sommes bien obligé de constater que les officiers de Stanislas sentaient que la meilleure manière de faire leur cour au pouvoir, était de ménager à celui-ci l'occasion de détruire quelqu'une des antiques libertés locales.

Sur la fin de 1757, un nouveau procureur du Roy fut nommé près le bailliage de Remiremont ; ce magistrat, qui avait sans doute reçu, peut-être même sollicité des instructions de M. de la Galaizière, par l'intermédiaire du procureur général, prit aussitôt position sur la question de l'élargissement des prisonniers : il déclara que, au cas où Mesdames viendraient à donner des ordres pour se faire amener ceux-ci et les délivrer aux jours fixés par la tradition, il y aurait des hommes armés envoyés de sa part pour y mettre empêchement.

Ce n'était plus l'extinction progressive plus ou moins rapide d'un droit dont l'anachronisme au milieu du XVIII[e] siècle était flagrant ; c'était sa suppression brutale et sans phrases. Le procureur ne voulait même pas, pour ména-

---

le souverain à blâmer leurs excès de zèle, à condamner des entreprises qu'il avait encouragées ou au moins tolérées, jamais sa faveur n'a abandonné ces serviteurs, dont les agissements eurent pour résultat final une extension de sa prépondérance et de son pouvoir. »

Ce que dit M. Bonvalot des prévôts ducaux peut s'appliquer avec plus de force encore aux officiers de bailliage stimulés par l'impitoyable M. de la Galaizière. Et le Chapitre de Remiremont avait éprouvé d'autant plus le mauvais vouloir des uns et des autres, que ses privilèges avaient été plus nombreux et plus importants.

ger la juste susceptibilité du Chapitre, tout en rendant son droit illusoire, donner comme par le passé les ordres nécessaires pour que les détenus fussent transférés ailleurs au moment du passage de la procession. Il daignait cependant ajouter que sa résolution était établie sur des ordres reçus en conséquence d'un mémoire par lui fourni sur cette question.

On devine sans peine ce que pouvait être le mémoire d'un magistrat étranger au Chapitre et à son histoire, et bien plus disposé à seconder les vues secrètes du pouvoir central, qu'à ménager les intérêts d'un institut dont il était tout à fait indépendant. La prétention était audaciense ; elle violait ouvertement un droit appuyé sur les titres les plus précis, les plus authentiques, émanés des prédécesseurs presque immédiats du souverain dont il était le représentant ; mais que pouvait faire le Chapitre ? Recourir à l'arrière-petit-fils de Louis XIV, et lui demander de faire respecter la signature de son bisaïeul ? Mais le faible et apathique Louis XV était le gendre de Stanislas ; il devait en être le successeur en Lorraine, et n'aurait eu garde d'intervenir dans une querelle dont il devait recueillir le bénéfice.

Le Chapitre protesta toutefois avec la plus grande énergie (1) contre cette façon d'agir à son égard, dans une ville restée soumise, de par un arrêt de Stanislas lui-même, à sa juridiction spéciale, et où les officiers du bailliage royal n'avaient existé à proprement parler, que par pure tolérance de la part des Dames et par emprunt de territoire (2). Mais il eut beau produire de nouveau les pièces les plus probantes, saisir le Conseil d'Etat de Stanislas, publier des mémoires justificatifs de son droit,

(1) Arch. dép., G. 1008. Mémoire du 8 décembre 1759.
(2) *Idem*, G. 1013. Lettre du comte de Vaudémont au Chapitre.

cette procédure n'eut aucun effet suspensif des ordres du procureur. Ce magistrat maintint son opposition, renouvela ses menaces, et les processions de délivrance cessèrent d'être illustrées par les actes publics d'humanité et d'indulgence qui les rendaient populaires.

Le but ainsi atteint indirectement, on laissa le conflit traîner en longueur : il n'a jamais été terminé. Du moins, dans les archives du Chapitre, encore incomplètement inventoriées à ce jour, nous n'avons rien trouvé qui s'y rapporte, à partir du mémoire capitulaire du 8 décembre 1759 (1).

Comme conclusion de cette étude, où nous regrettons de n'avoir pu, en l'absence des documents nécessaires, mettre en pleine lumière certains points importants : la transformation du droit primitif de grâce en une cérémonie périodique, l'origine du même droit en ce qui concerne les prisonniers condamnés à l'étranger ou détenus dans les prisons de Moulin, et l'historique de son abolition en 1759 ; comme conclusion, disons-nous, nous pensons qu'il est permis d'affirmer, sans trop de témérité historique :

Que le Chapitre possédait par lui-même le droit de grâce ou d'élargissement des prisonniers ;

Que cette possession avait sa source dans l'immunité mérovingienne, dont la jouissance entraîna celle des droits régaliens ;

Que ce droit général se transforma, probablement au XI[e] ou XII[e] siècle, en un privilège exercé périodiquement à certaines fêtes de l'Eglise ;

(1) Ce qui nous permet de supposer que la question posée au Conseil d'Etat de Stanislas n'a pas été résolue, c'est que celui-ci, en présence des titres si concluants, si précis, si décisifs que possédait le Chapitre, n'aurait pu que se prononcer pour le maintien d'un droit contre lequel aucune objection ne pouvait être faite et aucun argument invoqué, sinon qu'il était trop ancien et ne cadrait plus avec les institutions du moment. Cela ne suffisait pas à un tribunal régulier pour en décréter la suppression ; aussi le Conseil n'a-t-il pas dû rendre d'arrêt définitif sur ce sujet.

Que ce droit s'appliquait en principe à tous les détenus qui se trouvaient dans les prisons de la ville le jour de Pâques ou le 23 août ;

Qu'il s'appliquait aussi à ceux qui se trouvaient le mardi des Rogations dans les prisons ducales de la Chambre de Moulin ;

Qu'il s'appliquait de même à ceux des détenus enfermés dans les dites prisons par une autorité autre que celle du Chapitre ;

Qu'il s'appliquait même, au moins dans une certaine mesure, aux individus qui, condamnés par certains tribunaux étrangers, s'étaient rendus dans les prisons du Chapitre ;

Que, dans la pratique, l'Eglise Saint-Pierre paraît avoir usé de ce privilège avec prudence et modération ;

Qu'à une époque assez éloignée, ce droit fut exercé au nom du Chapitre par le Chanoine-Semainier ;

Qu'il fut ensuite alternativement dans les mains de l'Abbesse et de la Doyenne, qui en réclamaient concurremment l'exercice exclusif ;

Qu'à la fin du XVII[e] siècle, il fut attribué juridiquement à la Dame Abbesse seule au nom du Chapitre ;

Qu'il fut exercé sans interruption pendant plus de huit siècles, même pendant l'occupation française ;

Que la perte de l'indépendance du Chapitre en 1566 n'y avait porté aucune atteinte ;

Qn'il fut reconnu et sanctionné explicitement en 1694 par Louis XIV, souverain de fait de la Lorraine ;

Qu'il le fut également par le duc Léopold dans ses lettres de cachet du 27 février 1700, et par le roi de Pologne Stanislas en 1738 ;

Que les ducs de Lorraine n'avaient d'autre moyen légal d'en prévenir l'exercice, en ce qui concernait les prisonniers de la prévôté d'Arches ou du bailliage de Remire-

mont, qu'en faisant sortir momentanément ceux-ci des prisons de la Ville au moment donné, ou de celles de Moulin avant la ruine de ces dernières ;

Que ce droit ne fut enlevé au Chapitre en 1759, que par un déni de justice contre une institution à laquelle il ne restait, comme moyen de défense, qu'une action juridique devant les tribunaux du souverain qui l'avait dépouillée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nota. — Nous avons rencontré au cours de cette étude un certain nombre de faits singuliers, inattendus, peu en rapport avec l'idée que l'on a généralement de la manière dont s'exerçait le droit de délivrance, mais établis par des documents irréfutables, qui forcent la conviction. Nous avons pensé qu'il était utile de mettre ces documents sous les yeux du lecteur, pour que celui-ci puisse juger par lui-même et se faire une opinion raisonnée, indépendante de l'argumentation de l'auteur.

Note 1. — Incarcération volontaire d'un criminel.
(28 Mars 1723)

« Cejourd'huy vingt huit mars mil sept cens vingt trois.... madite Dame de St-Mauris leur a demandé (aux officiers de Justice) s'il y avoit des prisonniers dans lesdites prisons ; a quoy ledit maire ayant repondu y avoir un nommé Servais-Hiacinte Baudry de Laître Valdajol, *qui s'y est volontairement constitué prisonnier pour le cas rapporté en l'acte d'escrouë en dressé ce jourd'hui* (1) ; sur quoi madite Dame leur a ordonné, etc ; ledit Sr Baudry a eu tout le regret et la douleur possible de cet accident qu'il croioit ôter aux yeux de la justice, qui depuis peu a fait proceder a des informations et a fait instruire une procedure criminelle contre luy, ce qui l'a fait cacher et retirer quelque tems....; et comme il a été aussy averty qu'a pareil jour de Pâques, Madame et mesdames avoient le droit et le privilège d'elargir et de mettre en liberté les prisonniers qui se trouvoient alors dans les prisons, *il a eté conseillé de s'y venir rendre et constituer prisonnier* ; c'est pourquoy, etant prosterné a genoux, il supplie, etc ;.... et madite Dame de St-Mauris lui a dit, declaré et prononcé.... grâce, pardon, remission *et abo-*

(1) Etant ivre, il avait involontairement étouffé sa petite fille dans son lit.

lition entière dudit cas de mort cy-devant enoncé et aussi arrivé en la personne de ladite Françoise Baudry, son enfant, circonstances et dependances dudit cas, comme de *toutes les sentences, condamnations et jugements soit par defaut, contumaces et autrement qui ont pu ou pourront intervenir contre luy, en quelle part et en quelle juridiction ce puisse être a cet egard, sans en devoir être reproché, ni aucunement recherché....* » (Arch. dép., G. 1008, pièce 12[e]).

Note 2. — Délivrance par la Doyenne devant la Dame Abbesse.
(18 Avril 1688)

« Au nom de Dieu, ainsy soit-il ! par la teneur du present public instrument soit chose connuë et manifeste que l'an de grâce de nostre Seigneur mil six cent quatre vingt huict, le dixhuictiesme du mois d'apuril jour de Pasques, environ les quatre heures du matin, du pontificat de nostre très-sainct père le pape Innocent unziesme an douziesme, indiction unziesme, la procession de mesdames les abbesse, doyenne, chanoinesses et chapitre de l'Esglise insigne collegialle et seculière S[t] Pierre de Remiremont, allante suivant la costume immemorialle d'icelle par la ville dudit lieu, *et Madame Bernarde de Cleron de Saffre, dame doyenne dudit Remiremont, parlante a honnorables Jacques Bexon, mayeur,* Didier Mengin, Grand-Eschevin, Anthoine Demangeon, Doyen, et Jacques Thomas Voirin, Cleriuré en la Justice ordinaire dudit lieu, lesquelz se sont presentez avec les clefz des prisons de laditte ville au millieu de la petitte place devant l'un des portailles de laditte Esglise et de la chapelle de S[t] Jen Baptiste, elle leur a demandée addressante sa parolle audit Bexon mayeur, en presences de mesdites Dames Chanoinesses et Chapitre, et de toutes les personnes assistantes a laditte

procession, *s'il y avoit des prisonniers dans lesdittes prisons; a quoy lesdits mayeur et Grand-Eschevin ayantz respondu n'y en scavoir aucuns, sur ce madite Dame Doyenne, tant de son chef qu'au nom et de la part de mesdittes Dames, estante accompagnée de Mesdames Marie-Claire de Pottier de Varambon, et Jeanne Bernarde de Chassagne de Changy, et voulante estre mieux informée de la verité du cas, s'est, a l'assistance du notaire apostolique et des tesmoings en bas denommez soubscriptz de ce requis, expressement transportée dans la maison de Ville dudit Remiremont,* voisine de laditte place S[t] Jean, ou estante dans la cour du derrier, au devant de la porte du dessus des Basses-Fosses et desdittes prisons, et ayante demandé d'une voix haulte s'il n'y avoit personne enfermé en icelles, il s'est peu apres presenté au petit Grile qui est sur laditte porte un jeune homme ; ce qu'ayant donné suiet à laditte Dame Doyenne de luy ouvrir laditte porte qui estoit ferméé *(sic)*, de le sortir de là et de luy commender de la suivre. Ce jeune homme y ayant obey a l'instant, et estant arrivé au millieu de laditte place S[t] Jean ou laditte procession s'estoit arrestée, en y attendant le retour de laditte Dame Doyenne, il s'y est jetté à genoüx ; et lui ayant esté demandé pourquoy il s'estoit ainsy trouvé enfermé dans lesdittes prisons, il a humblement respondu *qu'ayant esté advertis qu'a pareil jour de Pasques que celuy-cy, mesdittes Dames Abbesse, doyenne, chanoinesses et chapitre de Remiremont, avoient le droict et le privilege d'eslargir et mettre en liberté les prisonniers qui se trouvoient pour lors dans les prisons de laditte Ville, pour quelz cas ils y soient detenus ; a cette occasion, il s'y estoit constitué tel et leur demandoit très humblement grâce, pardon et remission du cas pour lequel il s'y estoit rendu prisonnier, etc.* » (Arch. dép., G. 916, pièce 45, 1[re] partie).

Note 2 bis. — Libération d'un prisonnier condamné par un tribunal étranger. (18 Avril 1688).

Ceci est la suite du procès-verbal ci dessus : « Sur quoy ayant esté enquis de ses nom, surnom, relligion, aage, profession et du cas dont il demandoit grace, il a de mesme respondu s'appeler Pierre Gauthier, estre catholique, apostolique et romain, *résidant au village de Vauconcourt, au Comté de Bourgogne*, marchand de profession, aagé d'environ vingt deux ans, et que *le cas dont il les supplie d'avoir grâce, résulte d'une sentence de contumace du vingt deuzièsme feburier mil six cent quatre vingt six, contre luy renduë par les Srs Lieutenant general civil et criminel, et lieutenant particulier du bailliage d'Amont, séant à Vesoul audit Comté de Bourgogne, par lui representée en copie, avec coppies aussi de la procedure contre lui instruite au suiet dudit cas* ; tout quoy veu et examiné, ayant esté recogneu que par laditte sentence du vingt deuziesme feburier mil six cent quatre vingt six, *sur des conclusions définitives des Gens du Roy, laditte contumace a esté declarée bien et deüement instruite, et, pour le profict d'icelle ledit Pierre Gauthier, a son egard*, declaré aussy convaincu d'avoir contribué aux outrages inferés a l'archer d'Arlin, lors de la saisie faicte par l'huissier Huet le neufiesme octobre mil six cent quatre vingt cinq, et d'avoir deslaché dans la cour pres de la petite porte donnant l'entrée en la maison de Claude Verney audit Vauconcourt, un coup de pistolet contre la personne de Jean Verney, fils dudit Claude Verney, a certain jour du mois d'octobre mil six cent quatre vingt quatre, dont ledit Jean Verney auroit esté blessé au bras gauche ; *pour reparation de quoy ledit Pierre Gauthier est condamné a servir de forsat dans les galeres du Roy a perpetuité, et a cinquante*

livres d'amandes (sic) *envers le Roy; et ordonné que laditte sentence seroit a son esgard, transcritte dans un tableau attaché par l'executeur de la haulte justice a une potance, qui pour cet effect seroit plantée en la place public dudit Vesoul; et en outre iceluy* (*Pierre Gauthier*) *avec tous les accusez dans la procedure, condamné conjoinctement a dix livres envers ledit Hüet. et a pareil somme envers ledit d'Arlin, pour interrestz, et de plus aux despens du procez, pour lesquelz, ainsy que pour tous les adjugez pecuniares* (sic) *compris par icelle sentence, ils seroient contrainctz solidairément et par corps.* Et de laquelle sentence, il est appellant au parlement de Besançon, *dont il a produit le relief d'appel en orriginal, en datte du deuziesme apuril mil six cent quatre ving sept.*

En consequence de tout quoy, estant iceluy, comme dit est, a genoüx au milieu de laditte place de St Jean, maditte Dame de Cleron de Saffre doyenne luy a dit, declaré ét prononcé, au nom et de la part de mesdittes Dames Abbesse, Doyenne, Chanoinesses et Chapitre dudit Remiremont, tant presentes a laditte procession qu'absentes, que par les droictz et privileges qu'elles avoient et ont depuis plusieurs siècles, d'eslargir et mettre en liberté les prisonnier qui se trouvoient dans les prisons de laditte ville de Remiremont *et ailleurs dans ledit lieu,* tant au jour de la veille de feste de St Barthèlemy qu'a celuy de Pasques tel qu'aujourd'huy, *elles le mettoient, comme elles ont presentement faict, en plaine liberté,* en force et en vertu desdits droictz et privileges emanez de leur fondateur le grand prince St Romary, et confirmez par lettres patentes du feu roy Louis treiziesme, de triumphante memoire, en mil six cent trente cinq, et par celles de Sa Majesté de l'an mil six cent soixante deux, *et luy donnoient et accordoient, comme elles font, grace, pardon,*

remission et abolition entiere et absolüe de toutes les peines contre luy ordonnéés et portéés par laditte sentence de contumace, en le deschargeant de la condamnation de servir de forsat dans lesdittes Galères a perpetuité, et de celle d'estre laditte sentence transcritte dans un tableau attaché par l'executeur de la haulte justice, a une potance plantée pour ce dans la place publique dudit Vesoul; sans que ces cas luy puissent estre aucunement reprochez cy apres, n'y lui en estre recherché; a charge de satisfaire aux adjugez pecuniaires prononcez contre luy par laditte sentence *au cas que faire se doibve*, ou qu'il en soit ainsy ordonné sur son appel audit parlement de Besançon ; a charge a luy aussi de demander pardon a Dieu et aux sainctz et sainctes de leurditte Esglise, les sainctz corps desquelz y reposent, des fautes qu'il peut avoir commises ; de suivre laditte procession qu'elles alloient faire, et tenir en main et porter le bord de la chappe du Sr Pierre Faulcheux, presbtre chanoine de grande messe, ainsy que de tous temps il s'est praticqué et accoustumé en telz cas ; d'assister au service en leurditte Esglise pendant tout ce jour, et d'ausmosner aux pauvres suivant sa conscience ; a tout quoy ledit Pierre Gauthier ainsy eslargy et pardonné s'est soumis....

« Dont et de tout quoy laditte Dame Doyenne *et ledit Pierre Gauthier ayantz respectivement demandé act*, le present leur a esté accordé et dressé en ceste forme, pour valloir et servir ou besoing sera, suivant justice et raison ; et ce, tant par le Sr Jean Philippe Ballez, presbtre chanoine et Escollastre secrettaire du Chapitre, que par Me Edmond Folyot, Advocat en parlement, Commis-Escollastre du mesme Chapitre, notaire apostolique et tabellion juré en Lorraine, soubscriptz, de ce specialement requis. Audit Remiremont, les an et jour avant dits, en

présence de Me Henry De Charmes, clerc du diocese de Toul, et d'honnorables Jean Joly, ancien grand-eschevin, Pierre Clement, Me Chirurgien, et Jean George Lhuillier, pâtissier, bourgeois dudit Remiremont, tesmoings acce appellez, cognus et soubsignez avec ledit Pierre Gauthier, et lesdits Ballez Escollastre, et Folyot notaire, *qui attestent de plus, à la requisition dudit Pierre Gauthier, estre veritable que les sceaux dudit Chapitre n'ont pu estre apposez aux presentes lettres de grace, a cause que, pour certaines raisons de consequence, les serures des portes du Thresor ou lesdits sceaux sont enfermez, sont presentement scellées, et que l'on n'entre point, du moins quant a present, audit Thresor pour y sceller aucuns acts.* Signé : Pierre Gauthier, De Charmes, J. Jolly, J.-G. Lhuillier, P. Clément, J, Ballez, Escollastre de Remiremont. *Par ordonnance capitulaire:* E. Folyôt. — Duplex pour Mesdites Dames Abbesse, Chanoinesses et Chapitre de Remiremont : E. Folyot, avec paraphe. » (Arch. dép., G. 916, pièce 45, 2e partie).

Note 3. — Cérémonie faite par la Doyenne, avec protestation contre les agissements de la Dame Abbesse.

(22 Mars 1693).

« Ce vingt-deuxième mars mil six cent quatre vingt treize, jour de Pasque, environ les quatre heures du matin, la procession de mesdames les Abbesse, Doyenne et Chapitre de l'Eglise insigne, seculiere et collegialle Sainct-Pierre dudit Remiremont, allante, etc...., et Madame Bernarde de Cleron de Saffre, Dame et Doyenne du mesme lieu, parlante à Me Jean Joly, mayeur, lequel, comme aussy, etc.... se sont treuvez et presentez a la place dite de Dessoubs-Sainct-Jean, proche de ladite Eglise, avec les clefz des prisons, elle leur a demandé, en

addressant ses parolles audit Joly, mayeur, en présences desdites Dames et de toutes les personnes assistantes a ladite procession, sy il y avoit des prisonniers dans lesdites prisons ; a quoy ledit maire ayant respondu que non, ladite Dame Doyenne leur a hautement prononcé et declaré que sy il y en avoit quelqu'uns...., lesdites Dames les délivreroient et mettroient tous en liberté, suivant les pouvoirs, privileges et droictz qu'elles en ont et ont eüs depuis plusieurs siecles, pour quelz crimes, faictz et caz ils soient detenus prisonniers.... Ensuitte de quoy laditte procession ayante esté continuée, et lesdites Dames estantes arrivées a la porte de Neuvillé, et peu après a la place dite au Maixel, ou lesdits maire, grand-eschevin et clerciuré se sont de mesme treuvez et presentez comme auparavant, pareilles demandes que celles cy devant y ayant esté faictes...., s'il y avoit pas quelques prisonniers dans les dites prisons, *sans qu'il y ait esté respondu*, ladite Dame Doyenne leur a toujours dit et déclaré de rechef que si il y en avoit quelquuns...., lesdites Dames les delivreroient et mettroient tous en liberté, comme dit est cy devant ; dont et de tout quoy ladite Dame Doyenne ayante demandé act, *et de l'opposition par elle formée a ladite place du Maixel, au trouble et a la nouveauté qu'elle a dit luy avoir esté faictz pendant ladite procession par Madame la princesse de Salm, Dame et Abbesse dudit Remiremont, laquelle, incontinant apres elle, y a encore faictes les mesmes demandes audit Joly, mayeur* ; *le present luy a esté accordé et dressé en ceste forme* par le notaire, etc. *Signé* : B. Cl. de Saffre, Dame et doienne de Remiremont ; J-F. Heurel ; P. Vincent ; E. Folyôt, notaire royal. *Au dessous* : Notte principalle, avec paraphe du notaire ». (Arch. dép., G 916, pièce A 1).

Note 4. — Contre-protestation de la Dame Abbesse, en réponse à la précédente. (6 Avril 1693).

« Cejourd'huy sixième avril mil six centz quatre vingtz treize, avant midy, Madame Illustrissime et Reverendissime Princesse de Salm, Abbesse de l'Eglise S[t] Pierre de Remiremont, s'estante addressée au Notaire soubsigné luy a requis acte : de ce qu'ayant appris que dans la procession solennelle du jour de Pasques, et pendant qu'elle faisoit ce qui estoit de la ceremonie ordinaire pour la délivrance des prisonniers, *la Dame Doyenne avoit entrepris en sa presence d'interpeller le maire, et luy faire les demandes qu'elle, en qualité de Dame Abbesse, avoit seule droict de luy faire ; encore que, comme il estoit de ses debvoirs, il n'ait point respondu a ladite Dame Doyenne, Madame Ill[me] Princesse-Abbesse proteste contre l'entreprise de ladite Dame Doyenne, comme un trouble dans le droict qui appartient a Madite Dame Ill[me] Princesse Abbesse.* De laquelle declaration ledit acte luy a esté accordé en la forme cy dessus pour valloir ce que de raison. A Remiremont ; presentz : M[e] Nicolas François Remond, procureur à Remiremont, et Nicolas Francois Hadol, orphebure bourgeoy dudit Remiremont, tesmoingz de ce requis cognus et soubsignez, lecture faicte. *Signé*: La princesse de Salm, abbesse de Remiremont ; Remond ; Hadol ; Remy, avec paraphe ». (Arch. dép. G 1008, pièce 4[e]). *Nota* : Le procès verbal de la cérémonie de délivrance faite le 22 mars par la Dame Abbesse parallèlement avec celle de la Doyenne rapportée ci-dessus, est au carton G 916, pièce A 2.

Note 5. — Cérémonial de délivrance accompli par la Dame Abbesse à Moulin. (28 Avril 1693).

« Cejourdhuy vingt huictiesme avril mil six centz nonante trois sur les neuf heures du matin, la procession

solemnelle des Dames Abbesse, Doyenne et Chanoinesses de l'Eglise Saint Pierre de Remiremont, qui va annuellement à l'Eglise de Sainct Nabor le second jour des Rogations, *marchante,* Madame Illustrissisme et Reverendissime princesse de Salm, Abbesse de ladite Eglise, *ne la pouvant suivre* (1) *a cause de la grande distance du vilage de Moulin,* prevosté d'Arches, ou est l'ancienne prison dudit lieu, a esté *contraincte de monter en carosse,* et estante arrivée, *et ladite procession s'y estante arrestée* suivant l'ancienne coustume, a dit ces parolles *a haute et intelligible voix* : « Le Maire de la Chambre de Moulin est-il icy ? » En mesme temps Joseph Olry, Maire de ladite seigneurie, s'est presenté et a dit ces parolles en substance : « Ouy, Madame, c'est moy ». Ensuitte de quoy, Madite Dame lui addressante sa parolle, luy a demandé s'il y avoit dans les prisons quelques prisonniers, que l'Eglise selon son droict peut délivrer, lequel a respondu que non. De tout quoy, madite Dame Illustrissisme et Reverendissime princesse a requis acte au notaire royal résidant à Remiremont soubsigné, par luy accordé en la forme cy dessus, pour valloir ce que de raison. Presentz avec luy Pierre Hilaire, tailleur d'habitz, residant au dit Remiremont, et François Martin, sculpteur et menuzier, bourgeoy dudit Remiremont, tesmoins de ce requis cognus et soubsignez avec Madite Dame, lecture faicte. *Signé*: La princesse de Salm, abbesse de Remiremont ; P. Hillaire, F. Martin et Remy avec paraphe ». (Arch. dép., G. 916, pièce A 3). — Un autre procès-verbal de la même cérémonie faite par la Dame Abbesse, et où il est fait mention de l'arrivée et de la tentative infructueuse de la Dame Doyenne, existe aux Arch. dép.,G 1008, pièce 57.

(1) La princesse Dorothée n'était âgée que de 42 ans.

Note 6. — Cérémonie par la Doyenne, et protestation contre l'acte ci-dessus. (28 Avril 1693).

« Cejourd'huy vingt huictieme apuril mil six cent quatre vingt treize, mardy des Rogations, sur les dix heures du matin, la procession allante dans l'eglise parrochialle de S[t] Nabor, en passant pour y aller dans le village de Moulin, Madame Bernarde de Cleron de Saffre, doyenne, accompagnée de Mesdames Reyne de Reynach et Hilaire de Mechatain, y ayante comme de coustume suivye ladite procession *toutes a piedz et en habitz d'Eglise,* et addressé ses parolles à Joseph Olry, maire de la Chambre de Moulin, qui s'y est trouvé ainsy que d'ançienneté, proche le pont de pierre qui est sur le ruisseau qui passe dans ledit village de Moulin, *elle luy a demandé, en presences de toutes les personnes assistantes a ladite procession, s'il n'y avoit point de prisonniers* dans les prisons ou maisons dudit village de Moulin et de ladite Chambre, ou de la prevosté et de l'office d'Arches ; *a quoy ledit Joseph Olry maire ne luy a voulu faire autre response, si non qu'il venoit desia tout presentement de respondre a une pareille demande* qui luy avoit esté faicte par Madame la princesse de Salm qui estoit là presente ; *ce que laditte Dame Doyenne prenant pour un refus,* elle luy a ce non obstant declaré et prononcé quc s'il y en avoit un ou plusieurs, etc. *Et a l'instant a protesté tant contre luy, du trouble par luy causé auxdites Dames, pour luy avoir respondu de la sorte à sa demande, que contre ladite Dame Abbesse, pour avoir, par une nouveauté jusqu'a present inouyë, devancée ladite procession en carosse, accompagnee de M[me] de Tresham, aussy Dame dudit Remiremont, sa niepce de prebandes ; et pour avoir la première, estant droicte au bout dudit Pont de pierre, faicte ladïte*

demande audit Joseph Olry maire, au moment qu'elle a veu que les Sieurs Chanoines commenceoient de passer l'un après l'autre sur ledit pont, et avant que ladite Dame Doyenne qui les suivoit ayt pu arriver au bout dudit pont, pour luy faire elle seule ladite demande, comme estant de son droict de porter sa parolle au nom de tout le Corps, et en son absence le droict de la Dame sa lieutenante ; sans que jamais aucunes Dames Abbesses ayent faicte ceste fonction ; et de non preiudice desdits droictz, comme de faire reparer en temps et lieu lesdits troubles et nouveautez par qui il appartiendra, avec despens, dommages et interestz. Dont et de tout quoy ladite Dame Doyenne ayant demandé act, le present luy a este accordé, etc. » (Arch. dép., G 916, pièce A 4.)

Note 7. — Déclaration du Chanoine-Ecolâtre en faveur de la Doyenne. (29 Avril 1693).

« Ce jourdhuy vingt neufiesme apuril mil six cents nonante trois, a Remyremont, le souscrit presbtre Chanoine et Escollastre dudit lieu, *ayant esté requis de la part d'illustre et honnorée Dame Madame Bernarde de Cleron de Saffre,* de luy declarer ce qu'il scait et a veu au sujet de la déliurance qui s'est donnée aux criminels qui se retrouvoient dans les prisons tant de ladite Ville que de Moulin, ledit Escollastre souscript declare et atteste a qui il appartiendra que, *depuis trente ans et plus en ça qu'il est beneficier dans l'Eglise St Pierre dudit Remyremont, il a veu tant feu Madame Helenne d'Anglure, dame doyenne dudit lieu, que madite Dame de Cleron de Saffre, en ladite qualité de Dames Doyennes, et en leur absence, les Dames leurs Lieutenantes interpeller les maire et gens de justice, tant dudit Remyremont que du ban de Moulin es jours de festes susdites, de*

declarer s'ils avoient des criminels dans lesdites prisons; et, respondants qu'ils y en avoient quelqu'uns, lesdites Dames Doyennes ou leurs Lieutenantes les en ont sorty et tirez, par le pouvoir qu'*elles disoient* en avoir de leur fondateur S[t] Romary ; a la delivrance desquels prisonniers le souscrit declare avoir esté tres souvent present et assisté en ladite qualité d'Escollastre, et requis d'en signer les actes, comme il a fait ; *n'ayant pas veu de Dames Abbesses, ny aucunes Dames leurs Lieutenantes faire lesdites interpellations et delivrances desdits prisonniers, a la reserve de la feste de pasque et du mardy des Rogations dernieres, que madame l'Abbesse moderne les fit. . .;* contre lesquelles madite Dame Doyenne prit des actes et fit aussy ses interpellations comme de coustume. De tout quoy le present act requis a esté accordé a Madite Dame la Doyenne, pour luy servir ou besoin fera ; *saufs tous droits*, les an jour et lieu avant dits. *Signé*: J, Ballez, Escollastre de Remyremont. » (Arch. dép. G 1008, pièce 5[e] bis.)

Note 8. — Attestation du Chanoine-Ecolâtre à la Dame abbesse.
(4 may 1693.)

« Le soubsigné presbtre chanoine et Escollastre de l'Eglise insigne Saint-Pierre de Remyremont, qui a esté requis et interpellé cy devant de la part de Madame Bernarde de Cleron de Saffre, Dame Doyenne dudit lieu, de luy donner act comme il a veu, depuis qu'il est bénéficier en ladite Eglise, tant la Dame de Saffre que la Dame d'Anglure aussy Dame Doyenne avant elle, delivrer les prisonniers des prisons dudit Remyremont et du ban de Moulin, et qu'en leur absence les Dames leurs lieutenantes ont faites la même chose : *declare aussy estre veritable que pour lors il n'y avoit point de Dame Abbesse*

residante audit Remyremont, soit par leur minorité ou autres empeschements; dont le present act requis de la part de Madame l'Illustrissime princesse de Salm, dame et abbesse dudit Remyremont, luy a esté accordé par le soubscript, *saufs tous droits.* Fait audit Remyremont, le quatrième jour de may mil six cent nonante trois. Signé : J. Ballez, Escollastre de Remyremont. » (Arch. dép., G 1008, pièce 5e).

Note 9. — Signification de la dame Abbesse à la Doyenne et au Chapitre. (22 août 1693.)

« A requeste de Madame Illustrissime Princesse de Salm, Dame et Abbesse de Remiremont, qui faict élection de domicile en celuy de Me Charles-Ferdinand Thouvenel, son avocat constitué, sis en la ruë des Prestres à Remiremont; Je, Doyen en la Justice ordinaire dudit lieu, ay signifié a madame la Doyenne de l'Eglise insigne Saint-Pierre de Remiremont, pour Elle et le Chapitre, que, *pour eviter toutte chaleur entre les personnes de ladite église et le scandal des peuples,* elle — la princesse — *ne se trouvera pas à la ceremonie de demain veille de la Saint-Barthelemy,* touchant la délivrance des prisonniers, jusqu'à ce que la contestation qui en est par devant le Roy ait esté reglée par Sa Majesté. Et luy en ay delivrée coppie a domicil, parlant a sa personne audit Remiremont, le 22e aoust 1693. Signé : Durand. Controllé à Remiremont ce 24e aoust 93. Signé : Rondel. Payé : 6 sols. » (Arch. dép. G 1008, pièce 6e).

Note 10. — Mémoire en faveur de la Doyenne.

« Si l'on vient à contester plus amplement sur ledit Chef (touchant la délivrance des prisonniers). Mesdames doyenne et chapitre de Remiremont ont jugé a propos d'envoyer, comme elles font, l'act qui a esté dressé le 22e du présent mois de mars 1693, jour de Pasques, au suiet

de ladite délivrance; ledit act justificatif comme les choses ont esté faictes à la procession dudit jour de Pasques; justificatif aussy de l'opposition formée par madame la Doyenne, au trouble et a la nouveauté qui luy fut faicte dans ceste procession par madame l'abbesse qui, etc.; dont elle prit act, qu'elle aura sans doute envoyé à Paris.

« Ce qui est effectivement un trouble et une nouveauté au droict et a la possession de ladite Dame Doyenne, et, en son absence, de sa Lieutenante, de porter la parolle partout de la part de tout le Corps, *en la presence ou absence de ladite Dame Abbesse, soit dans l'Eglise, soit dans le Chapitre, soit dans les processions, soit partout ailleurs, aux assemblées, ou dehors d'icelles,* ou il s'agit de porter la parolle de la part du Corps et de leur collège. Et ladite Dame Abbesse ne scauroit produire aucunz actz pour justifier que jamais n'y elle, n'y aucunes Dames Abbesses, n'y leur Lieutenantes ayent porté ladite parolle en cas pareilz et faictz semblables; mais ç'a tousiours esté ladite Dame Doyenne, ou les Dames Doyennes ses devancieres, ou en leur absences les Dames leur Lieutenantes, qui ont faictes toutes les fonctions au cas requises et nécessaires pour porter partout la parolle.

« Il y a une infinité d'actz qui justifient ceste vérité incontestable; et ceux produitz pour et au suiet de la délivrance desdits prisonniers sont tous de ceste nature. Voicy encor icy joinctz des extraictz de deux desdits actz pareilz: l'un du jour de Pasques 1686, l'autre faict a Moulin le mardy des Rogations, le 21 may suivant, tous justificatifs comme en l'absence de la Dame Doyenne, ce sont deux Dames ses Lieutenantes qui ont agy pour elle en ces deux rencontres, et porté la parolle au nom de tout le Corps dans deux desdites processions. Dans les processions des Mardy des Rogations qui se font annuellement à Saint-Nabor, n'y allant à Moulin pour la delivrance des

prisonniers de la prevosté d'Arches que Madame la Doyenne ou sa Lieutenante, ordinairement accompagnée d'une ou deux Dames au plus seulement; et quelquefois seule au nom de tout le Corps.

« Ainsy, de quelle manière le puisse prendre la Dame Abbesse, c'est un trouble manifeste qu'elle a faict en ce rencontre au jour de Pasque dernier au droict de ladite Dame Doyenne; auquel, s'il n'est pourveu sur son opposition, il est certain que le maire de Remiremont present et futur ne respondra plus rien du tout à la Dame Doyenne, ains a la Dame Abbesse seule, qui leur faict faire tout ce qu'elle veult et comme elle le veult, de mesme qu'a tous autres qui dependent d'elle. » (Arch. dép., A 916, pièce A 21).

LIBÉRATIONS EFFECTIVES

d'après les procès-verbaux et les autres titres

---

1. 1534. Jehan Hanne, de Remyremont ; meurtre du fils de Symon, receveur ducal d'Epinal. (G 1008, pièce 1re).
2. 1593. Jacques Bertrand, sans indication de domicile ; détenu « pour crime », sans autre indication. (G 916, pièce 4e).
* 3. 1632. Soldat du régiment de Sainctonet (?) ; détenu sans autre indication. (G 916, pièce 4e).
4. 1632. Un « homme » du Val d'Ajol ; détenu sans autre indication. (G 916, pièce 4e).
5. 1633. Gaspard Martin, de Remiremont ; détenu pour meurtre, sans autre indication. (G 916, pièces 3, A 6 et A 7).
* 6. 1645. Antoine du Puyt du Pont, soldat ; meurtre de Jacques Dupont, boulanger. (G 1008, pièce 9e, 1o).
7. 1647. Jean Jacquot, de Girmont au Val d'Ajol ; détenu pour inceste. (G. 916, pièce 4e).
8. 1647. Claudine Delon, de Girmont au Val d'Ajol ; détenue pour inceste. (G 916, pièce 4e).
9. 1659. Nicolas Chaufourt, de la Coste, Val d'Ajol ; meurtre d'un homme à son corps défendant, (G 1008, pièce 9e, 2o).
10. 1659. Michel Mazurier, de Remiremont ; homicide par imprudence. (G 1008, pièce 9e 1o).
11. 1659. Claude Andréa, soldat de la garnison ; meurtre d'un homme d'un coup de pistolet. (G 1008, pièce 9e, 1o).

* 12. 1674. Barthelemy Lafonte, valet d'un officier de la garnison ; vol d'argenterie. (G 916, pièces 19e et A 20, 3o).

13. 1677. Jean Grespin de Saint Nicolas de Port ; vol de quatre écus blancs à un jeune homme. (G 916, pièce 24e).

14. 1679. Jacques Jacquot, de Bâmont, paroisse de Saulxures ; détenu sans autre indication. (Inventaire des papiers de l'Abbaye, T. 1, p. 546).

† * 15. 1688. Pierre Gauthier, de Vauconcourt, en Franche-Comté ; rébellion et coup de pistolet. (G 916, pièce 45e).

† * 16. 1688. Adam Bouyllet, notaire de Purgerot en Franche-Comté ; sévices envers sa belle-mère. (G 916, pièce 46e).

† * 17. 1691. Augustin Laurent, de Corravillers en Franche-Comté ; meurtre d'une jeune fille par imprudence. (G 916, pièces 14e et 49e).

† * 18. 1691. Nicolas Froideveau, de Fontaine, bailliage de Thann ; meurtre d'un homme d'un coup de bâton (G 916, pièce 50e).

19. 1694. Catherine Voignier, veuve Dufresne, de Remiremont ; furt et larcin nocturne. (G 916, pièce 52e).

* 20. 1698. Pierre Nayme, de Bressay, en Franche-Comté ; avait tué son neveu François. (G 1008, pièce 10e).

21. 1713. Jean Martin, tailleur d'habits à Laître, Val d'Ajol ; coup de couteau non mortel à son voisin. (G 916, pièces 60e et A 28, 6o).

† 22. 1723. Hiacinte Baudry, de Laître, Val d'Ajol ; avait, étant ivre, étouffé sa petite fille en dormant. (G 1008, pièce 12e).

† 23. 1729. Nicolas Guœry, de Laître, Val d'Ajol ; avait étant ivre, blessé un homme d'un coup de fusil. (G 1008, pièce 13e).

24. 1755. Marie-Anne Durantin, de Remiremont ; infraction à une sentence de bannissement. (G 1008, pièces 14e et 15e).

25. 1757. Refus de libération de 3 braconniers accusés du meurtre d'un garde avec préméditation et guet-apens. (G 1008, pièce 17e).

† 26. 1757. Jean-Nicolas Lambert, de Méreille, Val d'Ajol ; meurtre de Jean Del Thierry, 17 ans, du Val d'Ajol. (G 1008, pièce 16e).

Nota. — La croix indique les inculpés qui se sont constitués volontairement prisonniers ; l'astérisque désigne ceux qui ne relevaient pas de l'autorité du Chapitre, ou qui avaient été condamnés par des tribunaux étrangers.

De l'origine de ce droit à 1633, on ne possède aucun procès-verbal de libération ; de 1633 à 1757, il y a eu 375 cérémonies libératoires, dont les Archives ont conservé environ 150 procès-verbaux, soit un peu plus d'un tiers, et un peu moins de moitié de ces titres.

TABLE DES MATIÈRES



OBSERVATIONS

DE

MÉTÉOROLOGIE FORESTIÈRE

Par C. CLAUDOT

Inspecteur-adjoint des Forêts.

Les expériences installées en 1866, aux environs de Nancy, par notre savant maître, M. Mathieu, sous-directeur de l'Ecole forestière, en vue d'étudier quelques-unes des questions les plus importantes que soulève le problème, si complexe, de l'influence climatérique des forêts, se réfèrent aux quatre points suivants :

1°) Différences présentées par la température de l'air dans l'intérieur et en dehors des forêts ;

2°) Différences qui existent dans la quantité d'eau atmosphérique reçue, en terrain découvert, par une région forestière et par un pays peu boisé ou agricole ;

3°) Proportion suivant laquelle le couvert des forêts intercepte la pluie et l'empêche de parvenir au sol ;

4°) Variations de l'évaporation d'une nappe d'eau, suivant qu'elle est placée sous bois ou en terrain découvert.

Ces recherches thermométriques, pluviométriques et atmidométriques ont été dirigées par M. Mathieu lui-même jusqu'en 1880, époque de sa mise à la retraite. Poursuivies dans leurs conditions primitives d'installation par M. Bartet, inspecteur-adjoint des forêts, de 1882 à 1892, elles nous ont été confiées, à cette époque, jusqu'au mois de mai 1896.

Les résultats obtenus ont fait l'objet de plusieurs travaux embrassant la période de 22 ans écoulée de 1867 à 1888 (1). Depuis lors, des tableaux, insérés dans le Recueil météorologique de la Commission de Meurthe-et-Moselle, ont indiqué, chaque année, d'une façon très succincte, le relevé des observations. Nous croyons utile aujourd'hui de présenter un rapport d'ensemble, pour la dernière période de sept années 1889 à 1895, et d'y examiner dans quelle mesure les expériences dont nous rendons compte, à notre tour, sont venues confirmer, durant cet intervalle, les conclusions admises par nos prédécesseurs.

Avant d'aborder l'étude de chaque point, rappelons que les stations affectées aux observations sont les suivantes :

Cinq-Tranchées, poste situé à une altitude de 336 m., au centre du vaste massif boisé de la Haye, qui comprend environ 8,000 hectares ;

Bellefontaine, poste situé à une altitude de 240 m., à la lisière Est du même massif ;

Amance, poste situé à une altitude de 380 m., au centre d'une région qui, sans être dépourvue de forêts, peut être plus spécialement considérée comme une région agricole. A la fin de l'année 1881, par suite de nécessités de service, cette dernière station a eté abandonnée et le pluviomètre qu'elle renfermait a été transporté à *La Bouzule* (commune de Champenoux), à l'altitude de 225 m. et dans des conditions analogues à celles du poste d'Amance.

Les considérations qui vont suivre sont basées sur l'étude des résultats des observations effectuées jusqu'en

(1) Météorologie comparée agricole et forestière. Rapport de M. Mathieu, publié à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 et concernant les onze premières années, de 1867 à 1877. — *Imprimerie Nationale.*

Compte rendu des observations concernant les onze années écoulées de 1878 à 1888, par M. Bartet, inspecteur-adjoint des forêts. — *Bulletin du ministère de l'agriculture, 1890. Imprimerie Nationale.*



1888 et de celles qui ont suivi. Celles-ci sont résumées dans huit tableaux que nous joignons, sous forme d'annexe, à l'appui de notre travail.

I. — Différences présentées par la température de l'air dans l'intérieur et en dehors des forêts.

« Les points, dit M. Mathieu, où sont installés les thermomètres sous bois et hors bois, à Bellefontaine, se trouvent à 400 m. environ l'un de l'autre, Par suite de cette faible distance, il doit y avoir entre les deux postes d'observations une certaine solidarité ayant pour effet d'atténuer les écarts de température qu'on y constate. Ceux-ci seraient sans doute bien autres, s'ils résultaient d'observations faites, d'une part, dans le centre d'une vaste forêt et, d'autre part, au milieu d'un pays absolument déboisé, en des lieux assez éloignés pour que les deux influences ne se combinent pas et ne se neutralisent pas plus ou moins entre elles. Il faut donc conclure prudemment des expériences thermométriques de Bellefontaine et ne chercher dans la comparaison des résultats constatés que le mode d'action des forêts sur la température, mais nullement l'intensité exacte de cette action. »

Les mêmes réserves sont à faire aujourd'hui.

Suivant la méthode admise par M. Mathieu, on a continué depuis 1889 à prendre, chaque jour, les températures minima et maxima de l'air, à 1 m. 50 du sol, sur chacun des thermomètres et à en déduire la température moyenne quotidienne par la demi-somme des températures extrêmes.

Nous rapprochons ci-dessous les chiffres moyens annuels, en degrés centigrades, obtenus pendant les trois périodes envisagées :

abaissement de 0°19, en 1876, à la station de Fleurines (Oise), sous les bois feuillus de la forêt d'Halatte;

0°24, en 1877, à la même station.

0°87, en 1876, à la station de Thiers (Oise), sous les pins sylvestres de la forêt d'Ermenonville.

0°90, en 1877, à la même station.

De même on a trouvé :

0°22 sous des bois feuillus à Rohrbrunn (Bavière-Spessart).

0°39 sous des épicéas à Carlsberg (Silésie).

0°14 sous des pins sylvestres à Eberswald (Prusse).

S'il nous avait été possible de faire figurer, à la suite du tableau 1 ci annexé, les relevés quotidiens des sept dernières années, on se serait rendu compte que la forêt atténue les températures extrêmes de chaque jour et que par conséquent les variations de la température sous le massif ne sont pas aussi brusques qu'au dehors.

II. — Différences qui existent dans la quantité d'eau atmosphérique reçue, en terrain découvert, par une région forestière et par un pays peu boisé ou agricole.

Les observations pluviométriques ont été effectuées depuis 1867 aux postes des Cinq-Tranchées, de Bellefontaine et d'Amance. Toutefois, depuis 1882, cette dernière station a été, comme nous l'avons vu plus haut, remplacée par celle de La Bouzule. Les tableaux 2, 3 et 4, annexés à notre travail, indiquent quelles ont été les quantités mensuelles d'eau pluviale recueillies pendant chacune des sept annees (1889-1895) sur ces trois points.

Nous rapprochons ci-après les chiffres moyens obtenus pendant les différentes périodes d'observation, de façon à faciliter la comparaison entre les quantités d'eau reçues par les stations forestières (Cinq-Tranchées et Bellefontaine, et les stations agricoles (Amance et La Bouzule).

PÉRIODES	Moyenne annnelle de la quantité d'eau pluviale, en millimètres, tombée en terrain découvert				Quantité relative d'eau pluviale reçue par les postes de			
	Cinq-Tranchées Station forestière Altitude 336m	Bellefontaine Station forestière Altitude 240m	Amance Station agricole Altitude 380m	La Bouzule Station agricole Altitude 225m	Cinq-Tranchées	Bellefontaine	Amance	La Bouzule
de 1867 à 1877.	800.3	780.0	652.7	»	100	97	81	»
de 1878 à 1881.	902.7	903.4	686.5	»	100	100	76	»
de 1882 à 1888.	899.3	823.0	»	695.0	100	92	»	77
de 1889 à 1895.	848.0	750.8	»	604.4	100	89	»	71

Comme on le voit, les stations agricoles n'ont pas cessé, depuis 1867, de recevoir beaucoup moins d'eau que les stations forestières, et cela dans une proportion qui varie de 16 à 29 p. 100 (1). Aussi pouvons-nous conclure avec MM. Mathieu et Bartet que : « les forêts ont le pouvoir de condenser les vapeurs renfermées dans l'atmosphère et, par suite, d'accroître d'une manière sensible la quantité d'eau météorique tombant dans la région qu'elles occupent. »

Comment expliquer cette propriété qu'ont les massifs boisés de former un véritable appareil de condensation vis-à-vis des courants pluvieux ? Lorsque l'un de ceux-ci vient se butter à la forêt, les masses d'air humide entraînées par le courant s'élèvent au-dessus de cet obstacle. Il se produit alors dans la masse un refroidissement équivalent au travail effectué et par conséquent une précipitation de vapeur d'eau plus abondante que si la forêt n'existait pas. Indépendamment de ce motif, il paraît légitime d'admettre que les courants pluvieux trouvent au-dessus des massifs boisés des vapeurs abondantes susceptibles de leur faire atteindre leur point de saturation, ou encore qu'ils peuvent être refoulés par un courant ascendant dans des régions plus élevées, à température plus basse.

Si maintenant on veut savoir quelle est, de la saison de végétation (mai à septembre) ou de la saison froide (octobre à avril), celle pendant laquelle se manifeste surtout l'influence bienfaisante de la forêt, sous le rapport du meilleur arrosage du sol, il suffit de jeter les yeux sur le tableau suivant :

(1) Il convient, dans l'appréciation de ces chiffres, de tenir compte dans une mesure convenable de la loi bien connue de l'augmentation des précipitations aqueuses avec l'altitude.

PÉRIDOE	Moyenne de la quantité d'eau pluviale, en millimètres, tombée en terrain découvert pendant				Quantité relative d'eau pluviale tombée pendant			
	la saison de végétation (mai à septembre)		la saison froide (octobre à avril)		la saison de végétation		la saison froide	
	Cinq-Tranchées station forest.	Amance-La Bouzule station agricole	Cinq-Tranchées station forest.	Amance-La Bouzule station agricole	Cinq-Tranchées	Amance-La Bouzule	Cinq-Tranchées	Amance-La Bouzule
de 1878 à 1888.	406.8	322.2	493.7	369.7	100	79	100	75
de 1889 à 1895.	382.4	264.9	465.6	339,5	100	73	100	69

Ainsi donc, pendant chacune des deux périodes considérées, la station agricole a reçu 4 p. 100 en moins d'eau durant la saison froide que durant la saison de végétation. Ce serait par conséquent plutôt en hiver qu'en été que le pouvoir condensateur de la forêt se serait manifesté, mais avec une faible différence. Il ne s'agit d'ailleurs ici que d'une moyenne, car les plus grands écarts se produisent indifféremment dans les deux saisons.

III. — Proportion suivant laquelle le couvert des forêts intercepte la pluie et l'empêche de parvenir au sol.

Jusqu'en 1888, cette question a été étudiée à l'aide de deux pluviomètres installés au poste des Cinq-Tranchées, l'un en terrain découvert, l'autre à 400 m. du premier, sous un perchis de charme et de hêtre âgé, à cette époque, de 62 ans. Mais on a dû, depuis lors, abandonner le pluviomètre placé sous bois, à raison des anomalies constatées dans les résultats qu'il fournissait. Celles-ci paraissaient dues aux modifications survenues dans la consistance des peuplements environnants, de récentes exploitations ayant entamé largement les massifs et facilité l'action des vents pluvieux, au point de dénaturer l'expérience.

Les recherches ont en conséquence été interrompues pendant les années 1889 et 1890, puis reprises à Bellefontaine, où deux pluviomètres se trouvent également placés, l'un en terrain découvert, l'autre à 400 m. du premier, sous un massif très touffu de charmes, hêtres et frênes, âgé en 1891 de 85 ans.

Nous devons observer toutefois qu'une différence sensible existe dans le mode d'installation des 2 pluviomètres sous bois, dont il vient d'être question. Celui des Cinq-Tranchées était traversé, en son centre, par le fût de la perche sous laquelle il se trouvait, de façon à pouvoir re-

cueillir toute l'eau pluviale qui, dans les grandes ondées, ruisselait le long de la tige.

L'udomètre de Bellefontaine, au contraire, est simplement placé sous le couvert du massif plus touffu, à la vérité, que celui des Cinq-Tranchées. Cette différence dans la disposition des appareils sous bois, jointe à celle qui existe dans les âges et la consistance des peuplements forestiers des deux stations, suffit, selon nous, à expliquer l'écart que l'on va constater entre les résultats obtenus de 1891 à 1895 et ceux des observations antérieures.

PÉRIODE	Moyenne annuelle de la quantité d'eau pluviale, en millimètres, tombée				Proportion p. 100 de la quantité moyenne d'eau pluviale	
	aux Cinq-Tranchées		à Bellefontaine		reçue par le sol boisé	interceptée par le couvert des arbres
	hors bois	sous bois	hors bois	sous bois		
de 1867 à 1877.	801.5	733.3	»	»	91.5	8.5
de 1878 à 1888.	900.4	832.3	»	»	92.4	7.6
de 1891 à 1895.	»	»	773.5	631.8	81.7	18.3 (1)

Malgré la déperdition plus forte d'eau pluviale relevée pour les cinq dernières années, le sol de Bellefontaine,

(1) M. Mathieu avait trouvé que, pendant la période 1867 à 1877, le massif de Bellefontaine avait interceptó 17 p. 100 de l'eau pluviale, de sorte que la terre n'en avait reçu que 83 p. 100. M. Bartet s'est borné à rendre compte de l'expérience des Cinq-Tranchées de 1878 à 1888, et n'a pas fait allusion aux recherches effectuées parallèlement à Bellefontaine.

sous le massif, a encore, année moyenne, reçu plus d'eau que le sol de la station agricole de La Bouzule (631m/m8 au lieu de 603m/m8). Cette remarque avait également toujours été faite aux Cinq-Tranchées.

On comprend que le rôle d'écran joué par la forêt a un effet très variable, suivant que les arbres sont pourvus ou non de leur feuillage. Si nous comparons les résultats obtenus sous bois et hors bois pendant la saison des feuilles (mai à octobre) et pendant le reste de l'année, nous obtenons les chiffres suivants :

PÉRIODE	Proportion p. 100 de la quantité moyenne d'eau pluviale reçue par le sol forestier et interceptée par le couvert			
	pendant la saison des feuilles (mai à octobre)		en dehors de la saison des feuilles (novembre à avril)	
	aux Cinq-Tranchées	à Bellefontaine	aux Cinq-Tranchées	à Bellefontaine
de 1867 à 1877.	89 — 11	»	94 — 6	»
de 1878 à 1888.	88 — 12	»	98 — 2	»
de 1891 à 1895.	»	76 — 24	»	89 — 11

Ainsi donc, grâce à la présence des feuilles, les cimes ont eu une action dont l'intensité a été au moins deux fois plus forte en été qu'en hiver.

Enfin il est à remarquer que plus il pleut, moins est puissant l'abri formé par le feuillage des arbres.

IV. — Variations de l'évaporation d'une nappe d'eau, suivant qu'elle est placée sous bois ou en terrain découvert.

L'étude de cette question se poursuit depuis 1867 au poste de Bellefontaine, où se trouvent deux appareils, appelés atmidomètres, consistant en caisses parfaitement étanches, faites de chêne garni de zinc, de forme carrée et de $1^{m}50$ de côté, avec une profondeur de $0^{m}40$. Le 1er de chaque mois, l'instrument est rempli d'eau sur une profondeur de $0^{m}30$; un index, mobile le long d'une échelle graduée, permet de mesurer chaque jour les variations qui se produisent dans le niveau du liquide, soit par l'évaporation, soit par la chute de la pluie. Le pluviomètre placé à côté de chaque bassin donne l'épaisseur de la lame d'eau que celui-ci reçoit de l'atmosphère.

Avant d'indiquer les résultats des observations, remarquons que, pendant l'année 1889, les atmidomètres de Bellefontaine n'ont pu fonctionner, par suite de réparations, et que les observations n'ont repris qu'en 1890.

TABLEAU

PÉRIODE	Moyenne annuelle de la quantité d'eau pluviale, en millimètres, tombée et évaporée		Proportion p. 100 de l'eau évaporée par rapport à l'eau reçue		Relation entre l'évaporation du bassin hors bois et celle du bassin sous bois
	hors bois	sous bois	hors bois	sous bois	
de 1867 à 1877	780.0 — 496.6	652.4 — 159.5	64	24	3.11
de 1878 à 1888	852.2 — 472.1	722.8 — 146.4	55	20	3.22
de 1890 à 1895	760.7 — 485.1	631.8 — 123.2	64	19	3.93

Il résulte du tableau ci-dessus que, année moyenne, l'atmidomètre situé en terrain découvert a perdu par évaporation 3 à 4 fois plus d'eau que celui placé sous bois.

Cette relation est d'ailleurs loin de se maintenir pour chaque mois de l'année, car l'obstacle apporté à l'évaporation par le couvert de la forêt a une importance très variable suivant les saisons. Cela ressort d'une façon très évidente du tableau suivant, où on a exprimé par l'unité la quantité moyenne d'eau évaporée sous bois.

On remarquera que dans la dernière série d'expériences, de 1890 à 1895, les observations ont été forcément suspendues, chaque année, en janvier et février, par suite de la congélation de l'eau dans les bassins.

	MOIS	RELATIONS OBTENUES					
		de 1867 à 1877		de 1878 à 1888		de 1890 à 1895	
		sous bois	hors bois	sous bois	hors bois	sous bois	hors bois
Saison froide	Janvier	1	2.11	1	2.00	»	»
	Février	1	2.75	1	1.82	»	»
	Mars	1	1.61	1	1.91	1	1.87
	Avril	1	1.96	1	1.83	1	2.38
	Octobre	1	2.41	1	2.32	1	3.37
	Novembre	1	2.23	1	1.57	1	1.86
	Décembre	1	1.91	1	1.38	1	1.14
Saison chaude	Mai	1	2.97	1	3.25	1	4.01
	Juin	1	4.72	1	4.29	1	6.03
	Juillet	1	4.75	1	5.46	1	7.34
	Août	1	3.77	1	3.98	1	6.48
	Septembre	1	3.17	1	4.11	1	4.57

En terrain découvert l'évaporation augmente naturellement avec la température. Très faible en hiver, elle

s'élève progressivement jusqu'au mois de juillet, où elle atteint son maximum, pour redescendre ensuite régulièrement.

Sous bois l'évaporation suit une marche absolument différente, comme on peut s'en convaincre par les tableaux 7 et 8 annexés à notre mémoire. Elle augmente jusqu'en avril, c'est-à-dire tant que la forêt est privée de feuilles. Mais, aussitôt après leur évolution, l'écran foliacé fait sentir son influence et, malgré l'élévation progressive de la température, l'intensité de l'évaporation va en diminuant, se relève fréquemment d'août à octobre, tout en restant constamment au-dessous du maximum d'avril, et s'abaisse de nouveau jusqu'en décembre.

En rapprochant les tableaux 5 et 7, on voit qu'*en terrain découvert*, comme l'a fait remarquer déjà M. Millot, le savant professeur de la Faculté des sciences de Nancy (1), pendant la saison chaude, l'épaisseur de la tranche d'eau évaporée surpasse celle de l'eau tombée et que l'excès de l'évaporation sur la pluie est surtout accusé en avril. C'est ce qui explique, d'une part, l'étiage des cours d'eau en été, malgré les abondantes pluies d'orage et, d'autre part, la sécheresse habituelle du printemps.

Au contraire, il résulte de la comparaison des tableaux 6 et 8 que *sous bois* l'eau évaporée ne surpasse l'eau tombée qu'au mois d'avril. C'est pourquoi l'excédant de la quantité d'eau pluviale sur celle qui a été restituée à l'atmosphère sous forme de vapeur a été en moyenne, *sous bois*, de 508$^{m}/_{m}$6, alors qu'on le trouve seulement de 288$^{m}/_{m}$4 *hors bois*.

(1) *L'évaporation sous le climat de Nancy*, par C. Millot. (Extrait du Bulletin de la Commission météorologique de Meurthe-et-Moselle, 1895.)

A la suite des expériences remontant à 1867, dont nous venons de rendre compte, il convient de dire quelques mots au sujet de nouvelles recherches pluviométriques organisées par notre prédécesseur, M. Bartet, dans la même forêt de Haye, en vue de résoudre les questions suivantes : «Toutes circonstances égales d'ailleurs, les diverses régions d'un grand massif boisé reçoivent-elles, en terrain découvert, la même quantité d'eau atmosphérique (pluie ou neige) ? S'il y a des des différences, existe-t-il une relation entre la position des points les plus abondamment arrosés et la direction générale des vents qui accompagnent les précipitations atmosphériques ? »

La concordance très grande que nous avons constatée entre les résultats obtenus à ce sujet, depuis 1891, permet d'avancer qu'en général, pour l'ensemble de l'année, des cinq postes d'observation choisis dans la forêt de Haye, les plus exposés aux vents du Sud et du Sud-Ouest, qui sont par excellence les vents de la pluie, sont aussi ceux qui reçoivent la plus grande quantité d'eau. Si certains mois font exception à la règle, cela s'explique soit par les orages qui accompagnent parfois les principales chutes de pluie, soit par la situation de plusieurs postes le long d'une tranchée qui, en raison de sa large ouverture et de sa disposition rectiligne, est éminemment susceptible de modifier, à certains moments, la nature et la direction des courants aériens.

La conclusion que nous venons d'émettre ressort clairement des chiffres inscrits ci-après :

STATIONS	Altitude	SITUATION	Epaisseur de la lame d'eau recueillie en 1894	1895	moyenne
	mètres		millim.	millim.	millim.
Marie-Chanois .	390	Partie Sud du massif	740.7	975.2	857.9
Champelle . . .	385	Id.	762.9	958.2	860.5
Laxou	340	Centre du massif	720.2	955.7	837.9
Cinq-Tranchées.	340	Est id.	717.4	917.6	817.5
Champ-la-Chèvre	320	Ouest id.	585.8	877.4	731.6

Comme nous l'avons fait précédemment, nous rappelons que la situation du poste d'observation n'est pas seule à intervenir ; il importe aussi de tenir compte, dans l'appréciation des résultats, de l'influence de l'altitude, quelque faibles que puissent paraître les écarts existant entre celle de chaque station.

CONCLUSIONS

Les expériences dont nous venons de rendre compte pour la période de sept années (1889-1895) n'ont fait que confirmer les résultats obtenus par MM. Mathieu et Bartet et les chiffres que nous avons produits présentent pour la plupart avec les leurs une concordance frappante.

Aussi, à leur exemple, croyons-nous pouvoir généraliser dans une certaine mesure ces résultats et résumer comme il suit nos constatations.

1°) La température moyenne annuelle de l'air, prise à 1^m50 au-dessus du sol, est plus basse sous bois que hors bois; mais la différence est en somme assez faible, puisqu'elle n'atteint pas, à Bellefontaine, un demi-degré.

Bien autrement importante est la propriété qu'a la forêt, grâce à son abri, de conserver à la température une constance plus grande qu'en terrain découvert. Les oscillations quotidiennes y sont moins brusques, les maxima moins élevés et les minima moins bas qu'à l'extérieur. Cette action modératrice de la forêt ressemble à celle des océans qui tendent à adoucir les climats excessifs ou continentaux et à les rapprocher des climats constants ou littoraux, ou bien encore à celle des caves qui ont pour effet de diminuer l'écart entre les maxima et les minima et d'amoindrir les chaleurs extrêmes comme les froids rigoureux. C'est à elle que l'on doit l'atténuation parfois considérable des effets désastreux des gelées printanières et la conservation des organes végétaux, bourgeons, feuilles ou fleurs, nouvellement développés.

2°) La pluie est plus abondante dans une région couverte de forêts que dans un pays peu ou point boisé, toutes autres circonstances étant égales d'ailleurs.

3°) Dans les futaies feuillues, les cimes des arbres arrêtent une fraction de l'eau pluviale qui est au moins deux fois plus considérable en été qu'en hiver et qui, pour l'année entière, a varié dans la forêt de Haye de 8 à 18 pour 100. Malgré cette déperdition et grâce à la plus grande abondance des pluies, le sol de ces forêts est encore mieux arrosé que celui des régions peu boisées ou agricoles.

4°) L'évaporation de l'eau est de 3 à 4 fois plus forte en sol découvert qu'en sol boisé, pour l'année moyenne. Pendant la saison froide, elle est double ou triple ; pendant la saison chaude, elle peut être jusqu'à sept fois plus considérable. En terrain découvert, elle arrive à son maximum au mois de juillet, tandis que, sous bois, elle l'atteint dès le mois d'avril.

5°) Dans un massif boisé, à altitude égale, les points les plus exposés aux vents du Sud et du Sud-Ouest sont ceux qui reçoivent la plus grande quantité d'eau.

Si nous cherchons à établir une comparaison, sous le rapport de la pluviométrie, entre le sol d'une région boisée et celui d'un pays agricole, nous constatons que pour 100 millimètres d'eau tombés, en terrain nu, aux Cinq-Tranchées, les stations agricoles d'Amance et de La Bouzule en ont reçu seulement une quantité variant de 71 à 81 millimètres. C'est donc un avantage de 24 pour 100 en faveur du premier poste. Or, comme le couvert de la forêt intercepte de 8 à 18 pour 100, soit en moyenne 13 pour 100 de cette eau, il restera un bénéfice de 11 pour 100 au sol forestier.

Enfin, pour avoir une idée exacte de la situation privilégiée de celui-ci, au point de vue du maintien de la fraîcheur, il convient de tenir compte de l'influence de l'évaporation qui, nous l'avons vu, est de 3 à 4 fois moindre sous bois que hors bois.

Il résulte de ce qui précède que le sol de la forêt est mieux abreuvé que celui des champs et qu'il conserve mieux son humidité. C'est ce qui explique l'action si bienfaisante des massifs boisés sur l'alimentation des sources et le régime des eaux.

Personne n'ignore les effets déplorables de la sécheresse sur les récoltes agricoles, pendant l'année 1893. Est-il permis d'admettre que les forêts ont eu moins à souffrir, sous le rapport de leur végétation, grâce aux propriétés que nous venons de reconnaître à leur sol? Cela est certain, bien que cette année désastreuse ait nui d'une façon encore très appréciable à l'accroissement des bois.

A notre connaissance, deux séries de recherches ont été effectuées sur ce sujet, en Lorraine, l'une par M. Henry, professeur à l'Ecole forestière, dans plusieurs forêts feuillues et résineuses de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la plaine des Vosges (1), l'autre par M. Mer, inspecteur adjoint des forêts, dans les sapinières de la montagne des Vosges (2).

D'après le premier, la production ligneuse de l'année 1893 a été, pour les sujets qu'il a étudiés, réduite dans une proportion variant de 30 à 76 pour 100 du rendement d'une année normale. Il a constaté que l'intensité de cette baisse dépendait essentiellement de l'enracinement de l'espèce ligneuse considérée, fort peu de la nature du sol, qu'elle était considérable chez les arbres à racines traçantes, comme le hêtre, et beaucoup plus faible chez ceux qui ont un enracinement profond, comme le chêne. Enfin il a reconnu que les pluies qui surviennent pendant la saison de

---

(1) La végétation forestière en Lorraine pendant l'année 1893, par M. E. Henry (*Revue générale de botanique.* 1895).

(2) Influence de l'état climatérique sur la croissance des sapins, par M. E. Mer (*Journal de botanique.* N°s 10 à 14. 1895).

végétation ont, toutes choses égales d'ailleurs, plus d'influence sur la végétation forestière que les pluies hivernales.

D'après M. Mer, la sécheresse de 1893 a exercé sur la croissance du sapin des Vosges un ralentissement manifeste, mais très variable d'intensité suivant les individus examinés et les situations, appréciable surtout sur les versants rapides et exposés au Sud. Cette diminution a porté sur l'accroissement diamétral du tronc et surtout sur l'allongement des pousses. Chez les sapins étudiés, la couche ligneuse de 1893 n'atteignait qu'une largeur oscillant entre les 2/3 et les 3/4 de la largeur moyenne des couches formées pendant les dix années précédentes. D'autre part, la longueur des flèches et des pousses terminales des branches variait des 2/3 au quart de ce qu'elle avait été pendant la même période. D'une manière générale, M. Mer a constaté que les effets varient suivant que la sécheresse se fait sentir au commencement ou à la fin de la période de végétation. Dans le premier cas, l'allongement est principalement atteint, comme cela s'est produit en 1893; dans le second, comme cela s'est présenté en 1887, c'est plutôt l'accroissement en grosseur, chose assez explicable, puisque l'évolution des pousses est terminée pour l'arrivée de la sécheresse.

Indépendamment des questions que nous venons de passer en revue, relativement à l'influence climatérique des forêts, et dont l'examen a été l'objet d'expériences faites avec beaucoup d'esprit de suite par l'Ecole forestière, d'autres problèmes ayant trait au même sujet mériteraient d'être étudiés avec non moins d'attention. Tels sont par exemple l'influence des forêts sur les chutes de grêle, dont nous avons, pour notre part, déjà tenté de dé-

terminer l'importance (1), leur rôle protecteur vis-à-vis des vents impétueux, leur action sur l'état hygrométrique de l'air, ainsi qu'au point de vue de l'absorption de l'acide carbonique de l'air et du dégagement d'ozone, les différences que l'on constate dans la manière dont agissent les massifs boisés, suivant qu'ils sont peuplés d'essences feuillues ou résineuses, qu'ils sont situés en plaine ou en montagne, etc..., etc...

On voit que le champ d'observation est vaste pour qui veut étudier les effets météorologiques des forêts, et il est à désirer que la plupart de ces questions reçoivent leurs solutions, consacrées par une durée suffisante d'expérimentation.

Les quelques considérations que nous venons d'émettre nous amènent à reconnaître, avec de Humboldt, le rôle important joué par la forêt dans l'harmonie générale qui règne dans la nature.

---

(1) Influence des forêts sur les chutes de grêle, par C. Claudot, inspecteur adjoint des forêts, attaché à la station d'expériences de l'Ecole forestière (*Extrait des Observations météorologiques de la Commission de Meurthe-et-Moselle pour l'année 1895*).



Température de l'air hors bois et sous bois à 1m50 du sol (en degrés centigrades).

TABLEAU 1. — *Relevés annuels hors bois et sous bois à Bellefontaine.*

ANNÉES	TEMPÉRATURE MINIMA		TEMPÉRATURE MAXIMA		TEMPÉRATURE MOYENNE		EXCÈS de la température hors bois
	hors bois	sous bois	hors bois	sous bois	hors bois	sous bois	
1889. . .	+ 1.94	+ 2.96	+ 13.55	+ 12.35	+ 7.75	+ 7.66	+ 0.09
1890. . .	+ 1.45	+ 2.85	+ 14.07	+ 12.22	+ 7.76	+ 7.53	+ 0.23
1891. . .	+ 1.03	+ 2.49	+ 14.11	+ 12.52	+ 7.56	+ 7.50	+ 0.06
1892. . .	+ 1.57	+ 3.10	+ 14.40	+ 12.95	+ 7.98	+ 8.02	— 0.04
1893. . .	+ 1.21	+ 3.27	+ 15 70	+ 13.96	+ 8.46	+ 8.62	— 0.16
1894. . .	+ 2.40	+ 4.07	+ 14.74	+ 13.07	+ 8.57	+ 8.57	0.00
1895. . .	+ 0.43	+ 2.43	+ 14.80	+ 12.45	+ 7.61	+ 7.44	+ 0.17
Totaux. . .	+ 10.03	+ 21.17	+ 101.37	+ 89.52	+ 55.69	+ 55.34	+ 0.35
Moyennes . .	+ 1.43	+ 3.02	+ 14.48	+ 12.79	+ 7.96	+ 7.91	+ 0.05

Quantité d'eau pluviale en millimètres reçue, hors bois, par une région forestière et par un pays agricole.

TABLEAU 2. — *Station forestière des Cinq-Tranchées.*

Désignation des Mois	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	Totaux	Moyennes
Janvier. . .	20.0	93.0	24.5	79.6	58.7	37.2	135.3	448.3	64.0
Février. . .	104.7	4.4	7.4	105.8	94.4	58.0	14.7	389.4	55.6
Mars. . . .	57.5	33.0	62.9	50.3	17.0	40.6	87.6	348.9	49.9
Avril. . . .	59.5	58.3	51.9	35.0	»	40.3	30.1	275.1	39.3
Mai.	102.6	108.0	90.8	31.3	31.2	49.7	71.5	485.1	69.3
Juin	137.0	38.0	170.1	89.8	48.5	57.4	93.6	634.4	90.6
Juillet . . .	64.3	110.9	97.4	132.0	94.3	61.4	81.3	641.6	91.7
Août. . . .	41.2	135.1	64.7	68.4	38.1	82.4	68.1	498.0	71.1
Septembre.	76.6	17.8	54.6	80.4	55.5	126.4	6.3	417.6	59.7
Octobre . .	111.1	80.4	89.6	191.1	121.7	69.0	107.8	770.7	110.1
Novembre .	39.5	129.7	85.3	54.1	81.6	32.8	130.8	553.8	79.1
Décembre .	43.3	5.0	98.9	70.6	54.4	58.0	143.0	473.2	67.6
Totaux. . .	857.3	813.6	898.1	988.4	695.4	713.2	970.1	5936.1	848.0

Tableau 3. — *Station forestière de Bellefontaine.*

Désignation des Mois	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	Totaux	Moyennes
Janvier . .	8.0	74.4	33.7	62.2	44.8	32.1	97.2	352.4	50.3
Février . .	86.0	6.3	5.0	75.2	99.4	55.3	15.4	342.6	49.0
Mars . . .	52.4	33.5	58.5	36.7	12.6	39.7	87.5	320.9	45 8
Avril . . .	52.1	55.1	42.2	24.6	»	45.0	34.1	253.1	36.2
Mai. . . .	57.3	82.0	81.8	27.2	32.7	45.3	63.8	390.1	55.7
Juin. . . .	99.9	41.9	108.7	84.1	63.2	69.0	86.4	553.2	79.0
Juillet. . .	44.4	95.6	75.5	126.1	91.3	51.7	67.0	551.6	78.8
Août. . . .	42.0	117.5	62.8	54.3	40.3	74.4	64.5	455.8	65.1
Septembre.	92.5	16.7	50.3	70.6	54.4	102.3	5.5	392.3	56.1
Octobre . .	85 2	81.1	82.5	189.7	123.2	62.9	106.2	730.8	104.4
Novembre .	37.2	90.1	82.1	41.4	76.9	30.8	122.1	480.6	68.7
Décembre .	34.0	3.0	93.4	57.8	53.7	49.0	141.2	432.1	61.7
Totaux. . .	691.0	697.2	776.5	849.9	692.5	657.5	890.9	5255.5	750.8

TABLEAU 4. — *Station agricole de La Bouzule.*

Désignation des Mois	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	Totaux	Moyennes
Janvier . .	14.0	64.4	22.0	41.1	33.1	20.7	49.5	244.8	35.0
Février . .	72.4	2.3	2.4	55.4	73.5	43.7	13.5	263.2	37.6
Mars . . .	44.2	25.0	53.9	15.6	10.0	30.6	49.5	228.8	32.7
Avril . . .	52.3	44.7	34.7	19.1	»	41.9	26.3	219.0	31.3
Mai. . . .	44.5	72.2	59.9	16.6	25.9	55.4	38.9	313.4	44.8
Juin. . . .	99.8	29.1	63.8	72.4	52.0	39.2	82.1	438.4	62.6
Juillet. . .	49.8	91.6	66.7	58.4	68.9	51.0	47.0	433.4	61.9
Août. . . .	38.8	116.1	62.2	54.0	24.2	41.4	64.7	401.4	57.3
Septembre.	43.8	»	53.7	73.6	25.4	63.2	8 2	267.9	38.3
Octobre . .	74.3	85.7	100.0	167.5	99.3	71.2	71.6	669.6	95.7
Novembre .	23.2	95.8	79.5	35.3	61.1	34.7	98.6	428.2	61.2
Décembre .	24.9	2.3	73.4	26.1	32.0	39.5	124.2	322.4	46.0
Totaux . .	582.0	629.2	672.2	635.1	505.4	532.5	674.1	4230.5	604.4

Quantité d'eau pluviale, en millimètres, interceptée par le couvert des forêts.

TABLEAU 5.– *Station de Bellefontaine. Eau pluviale recueillie hors bois.*

Désignation des Mois	1891	1892	1893	1894	1895	Totaux	Moyennes
Janvier. . .	33.7	62.2	44.8	32.1	97.2	270.0	54.0
Février. . .	5.0	75.2	99.4	55.3	15.4	250.3	50.1
Mars. . . .	58.5	36.7	12.6	39.7	87.5	235.0	47.0
Avril. . . .	42.2	24.6	»	45.0	34.1	145.9	29.2
Mai	81.8	27.2	32.7	45.3	63.8	250.8	50.2
Juin	108.7	84.1	63.2	69.0	86.4	411.4	82 3
Juillet . . .	75.5	126.1	91.3	51.7	67.0	411.6	82.3
Août. . . .	62 8	54.3	40.3	74.4	64.5	296.3	59.2
Septembre .	50.3	70 6	54.4	102.3	5.5	283.1	56.6
Octobre . .	82.5	189.7	123.2	62.9	106.2	564.5	112.9
Novembre .	82.1	41.4	76.9	30.8	122.1	353.3	70.7
Décembre .	93.4	57.8	53.7	49.0	141.2	395.1	79.0
Totaux. .	776.5	849.9	692.5	657.5	890.9	3867.3	773.5

TABLEAU 6.– *Station de Bellefontaine. Eau pluviale recueillie sous bois.*

Désignation des Mois	1891	1892	1893	1894	1895	Totaux	Moyennes
Janvier. . .	28.0	54.8	48.7	31.5	94.0	257.0	51.4
Février. .	1.7	70.8	83.9	54.5	14.5	225.4	45.1
Mars. . . .	43.6	25.4	8.8	39.3	74.3	191.4	38.3
Avril. . . .	36.5	16.3	»	44.4	24.9	122.1	24.4
Mai	55.7	17.6	12.7	33 9	48.8	168.7	33 8
Juin	103.2	65.9	44.3	45.3	60.0	318.7	63.7
Juillet . . .	46.8	103.2	72.5	36.0	49.6	308.1	61.6
Août. . . .	40.0	46.0	24.1	46.4	48.0	204.5	40.9
Septembre .	33.2	57.5	39.8	87.0	2.8	220.3	44.1
Octobre . .	67.3	166.0	105.6	50.5	80.3	469.7	93.9
Novembre .	78.6	33.3	75.0	22.3	107.3	316.5	63.3
Décembre .	79.7	51.1	54.0	47.0	124.7	356.5	71.3
Totaux. .	614.3	707.9	569.4	538.1	729.2	3158.9	631.8

Marche comparée de l'évaporation d'une nappe d'eau hors bois et sous bois.

TABLEAU 7. — *Evaporation hors bois* (*Bellefontaine*). — Quantité en millimètres.

Désignation des Mois	1890	1891	1892	1893	1894	1895	Totaux	Moyennes
Janvier. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Février. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars.	54.5	20.5	42.7	39.6	40.7	»	198.0	33.0
Avril.	46.1	44.2	57.6	144.0	53.0	78.1	423.0	70.5
Mai	62.0	56.8	86.2	88.7	50.3	71.8	415.8	69.3
Juin	84.9	73.7	84.1	101.2	57.0	80.4	481.3	80.2
Juillet	80.6	75.5	89.1	80.3	73.7	90.0	489.2	81.5
Août.	60.5	69.8	76.3	84.3	46.4	70.5	407.8	68.0
Septembre . .	44.7	54.3	39.6	45 4	32 3	74.5	290.8	48.5
Octobre . . .	22.0	32.5	19.7	19.2	17.9	30.2	141.5	23.6
Novembre . .	2.1	14.1	9.4	2.5	8.8	11.1	48.0	8.0
Décembre . .	»	7.6	1.2	»	»	6.0	15.4	2.5
Totaux. .	457.4	449.0	505.9	605.2	380.1	513.2	2910.8	485.1

TABLEAU 8. — *Evaporation sous bois* (*Bellefontaine*). — Quantité en millimètres.

Désignation des Mois	1890	1891	1892	1893	1894	1895	Totaux	Moyennes
Janvier. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Février. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Mars.	20.4	12.6	24.4	18.8	29.3	»	105.5	17.6
Avril.	25.3	26.5	27.3	43.0	28.4	26.9	177.4	29.6
Mai	17.4	13.7	27.6	12.7	14.9	15.8	102.1	17.0
Juin	12.1	16.2	17.9	22.3	4.3	7.0	79.8	13.3
Juillet	4.7	4.8	14.2	18.5	12.0	12.6	66.8	11.1
Août.	6.3	6.0	15.0	18.1	5.4	12.0	62.8	10.5
Septembre . .	8.5	5.2	5.5	13.8	12.0	18.8	63.8	10.6
Octobre . . .	2.4	14.3	3.0	7.6	4.5	10.3	42.1	7.0
Novembre . .	0.1	11.6	2.3	1.0	1.3	9.3	25.6	4.3
Décembre . .	»	5.7	2.2	»	»	5.2	13.1	2.2
Totaux. .	97.2	116.6	139.4	155.8	112.1	117.9	739.0	123.2

DES NOMS DE LIEUX DANS LES VOSGES

1° Division en influences naturelles et influences de l'homme.

Le département des Vosges est divisé en deux portions inégales par le faîte séparatif des bassins de la Méditerranée et de la mer du Nord.

Cette limite s'étend, en décrivant une grande courbe dont la concavité est tournée vers le *Sud*, du ballon d'Alsace à la hauteur de Lamarche, où elle se continue par le plateau de Langres.

Du ballon à l'Ouest d'Epinal, elle est formée par les dernières ramifications du terminus Sud des Vosges; après, viennent les *Faucilles*. C'est dans cette *concavité* que naissent la *Saône* et ses premiers affluents, la Combeauté, l'Eaugronne, le Coney.

Au *Nord*, coulent, sur la *convexité*, la Moselle et le Madon, la Meuse et ses affluents : le Mouzon, le Vair, la Vraine.

Les habitants, tenant compte de la configuration du sol qu'ils habitent, de ses cultures, de son aspect, divisent le département en trois régions : la *Montagne*, la *Plaine*, la *Voge*.

La *Montagne* comprend tout naturellement la chaîne des Vosges, c'est-à-dire les arrondissements de Saint-Dié, Remiremont et une petite portion de celui d'Epinal.

La *Plaine* est formée par tout ce qui est au Nord de la ligne séparatrice des bassins de Saône et Moselle, et comprend, partie des arrondissements d'Epinal, Mirecourt et la presque totalité de celui de Neufchâteau.

La *Voge* est formée de tout ce qui est au Sud de cette même ligne séparatrice : le haut bassin de la Saône.

Cette division, tout arbitraire qu'elle paraisse, répond parfaitement au sous-sol de chacune des régions :

La *Montagne*, avec les roches cristallines et le grès vosgien ;

La *Plaine*, avec le Muschelkalk et toute la série des terrains jurassiques ;

La *Voge*, enfin, avec le grès bigarré.

Certes, les habitants ne pouvaient tenir aucun compte, dans ces divisions, de la nature géologique du sol qu'ils occupaient ; mais à ces variétés du terrain correspondent des reliefs, des cultures, des essences forestières différents, qui ne pouvaient manquer de frapper l'esprit si observateur de nos populations vosgiennes.

La *Montagne* est, des trois régions, celle qui fut la moins peuplée aux temps antiques : on trouvait bien à Saint-Dié, à Remiremont, etc., le long des voies romaines que traversaient les Vosges, des îlots de population ; mais en dehors de ces quelques points, il n'y eut jamais de population assez dense pour que sa présence se soit fait sentir sur les noms de lieux, comme dans la *Plaine*.

A cette époque, la *Montagne* était couverte d'une vaste forêt ne présentant d'éclaircies que pour les chaumes aux sommets, et les lacs à leurs pieds.

Ce n'est qu'au moyen-âge que commencèrent véritablement les défrichements de la forêt vosgienne.

Il y eut bien, dès les VIIe et VIIIe siècles, un premier mouvement provoqué par l'arrivée des moines d'Occident, venus dans notre région pour achever la conversion des populations, qui créèrent des monastères dans *les lieux déjà habités* de St-Dié, Remiremont, Senones, Moyenmoutier, etc., et ensuite de nombreuses colonies agricoles aux environs ; mais ces défrichements, limités à une faible

région de la montagne, s'arrêtèrent bientôt. Nous les reconnaîtrons par l'influence qu'ils eurent dans la formation des noms de lieux.

C'est véritablement à partir du XIIe siècle que commença le défrichement de la forêt vosgienne : après avoir mis en état de culture tout ce qui était à proximité des noyaux primitifs, il fallut s'élever sur les flancs de montagnes, gagner presque les sommets ; de là, un éparpillement dans les habitations et une multitude de noms de lieux tirant leur origine du sol, de sa forme, de ce qui y croissait, parfois de la façon dont avait été fait le défrichement, de la présence d'une source, d'un ruisseau, des essences d'arbres, etc., etc.

Tous ces noms sont modernes et tirés du langage de l'époque ; aussi est-ce dans le patois qu'il faudra le plus souvent en chercher le sens.

Au contraire, dans la *Plaine*, nous trouvons une géographie agricole fixée dès l'époque gallo-romaine : on y rencontre de nombreux vestiges de cette période, voies, ruines, médailles ; de plus, la nature jurassique du sous-sol se prêtait bien mieux que les autres portions du département, à la culture. M. Guyot fait très justement remarquer qu'au VIIe siècle, les domaines de cette partie du département étaient depuis longtemps organisés, alors que la montagne conservait le même aspect qu'aux temps gaulois ou romain. Il y eut, au IXe siècle, un grand mouvement de défrichement, et jamais — si ce n'est de nos jours — la forêt ne fut aussi réduite qu'à cette époque. Plus tard, ajoute M. Guyot, la végétation sauvage envahit de nouveau bien des cantons de la plaine couverts de moissons au IXe siècle ; ce retour à l'état primitif de certaines régions se fit aux époques désastreuses de notre histoire ; nombre de villages disparurent, mais les noms de lieux restèrent et, dans leur presque totalité, nous y

retrouverons les désinences latines *villæ*, *curtis*, qui nous rappellent l'origine gallo-romaine de ces lieux. Les populations ont toujours eu souci de conserver ces noms antiques ; ainsi le *Saintois*, le *Pagus Segentensis* a survécu, et aujourd'hui des villages portent ce qualifieatif *Saintois* (Rouvres-en-*Saintois*, Dombasle-en-*Saintois*, Ménil-en-*Saintois*), qui rappellent qu'ils se trouvent dans le *Pagus Segentensis*.

C'est bien dans cette région de la *Plaine* que l'on retrouve le plus de vestiges de l'époque gallo-romaine ; tous étaient des établissements agricoles, car en dehors de *Grand*, il n'y avait pas un seul centre important. Ce furent ces *villæ* qui devinrent les noyaux de nos villages. Dès le x° siècle, ils étaient constitués et existaient dans les lieux qu'ils occupent aujourd'hui (Guyot).

La *Voge* est la *Sylva Vosagus* des premiers siècles ; ce ne fut que bien plus tard, lorsque le pays fut plus connu, que ce nom s'étendit aux montagnes véritables.

César écrivait : « *Mosa profluit ex monte Vosego qui est in finibus Longonis...* » : la Meuse naît dans le *mont Vosge* qui est *à la limite des Lingons*, c'est-à-dire *près de Langres*.

Lucain place les Vosges au même point : « *Castra que Vogesi curram ardus rupem... pugnacis pietis cohibebant Lingonis armis* » : Et les camps suspendus aux flancs *sinueux des Vosges qui maintiennent les vaillants Lingons* aux armes peintes, (*Pharsal* : 1-397).

Grégoire de Tours parle une seule fois de la *Sylva Vosagus* ; c'est encore à la région voisine des Lingons qu'il fait allusion : il raconte que le roi mérovingien Gontran y venait chasser (vii° s.) le bubale. Le royaume de Bourgogne, qui lui appartenait, avait pour limite, au Nord, le faîte même de séparation, c'est-à-dire les Faucilles.

Il s'agit donc bien, sous ce nom de *mont Voge*, de *Sylva*

Vosagus, de cette région comprenant le bassin naissant de la Saône, au Sud des Faucilles, qui aujourd'hui encore s'appelle la *Voge*; du reste la population, d'anciennes cartes l'appellent ainsi.

Incontestablement, ce fut cette région qui, primitivement, porta ce nom de *Voge*. C'est elle qui, la première, fut connue des Romains ; elle avait pour eux une importance stratégique et commerciale des plus grandes, puisqu'il fallait la traverser pour passer du bassin du Rhône et de la Saône pour entrer dans celui de la Moselle; elle fut sillonnée de voies : Luxeuil à Plombières et Remiremont; St-Loup à Rambervillers; Corre à Charmes ; Bourbonne à Arches; Lamarche à Châtel; Martigny à Epinal.

Un si grand nombre de routes se croisant devaient forcément provoquer la présence de noyaux de population. Pourtant le défrichement de la *forêt de la Voge* ne prit pas d'importance, et celle-ci resta à peu près intacte. Au xve siècle, nous en trouvons la preuve dans les nombreuses verreries établies au milieu de la *forêt de Voge*, usines qui n'avaient de raison d'être que parce qu'elles se trouvaient dans un énorme massif forestier. Aujourd'hui, par ce qu'il en reste, on peut se rendre compte de l'importance de ce dernier.

Aussi trouverons-nous dans la *Voge* des noms anciens, le long des routes romaines, et d'autres modernes relevant de l'influence du sol et donnés à des défrichements.

Il y a dix-huit siècles, la *Voge* était déjà connue et formait une région à part; elle l'est toujours restée et les populations lui ont conservé son antique nom : *Sylva Vosagus*, la Voge. Aussi bien, si on la compare à la *Plaine*, la transition est saisissante : venant de Mirecourt, Vittel, on suit de grands plateaux ondulés, peu boisés, à cultures de céréales; le sous-sol est formé de muschelkalk ; tout à coup — à Saint-Balemont, par exemple — le muschelkalk

cesse, présentant des à-pics de trente à cinquante mètres ; immédiatement au pied commence le grès bigarré ; on a devant soi un horizon immense de forêts, des eaux de tous côtés arrosent d'étroites vallées, le paysage est frais, vert, riant, accidenté ; on voit que l'on va changer de région : *c'est la Voge*.

Il n'y a pas de sommets dépassant 500 mètres, beaucoup oscillent entre 350 et 400 mètres ; en se dirigeant vers l'Est, le relief s'accentue en s'approchant des Vosges.

On le voit, la *Voge* a son caractère, son originalité ; ce n'est plus la plaine et ce n'est pas encore la montagne ; il y a là une zone intermédiaire, et les habitants ne s'y sont pas trompés en l'appelant la *Voge*, alors que, pour la montagne, ils disent les *Vosges* proprement dites.

Ainsi les trois zones qui divisent le département sont bien nettes et, comme je l'ai dit, correspondent exactement à la composition du sous-sol.

1° La *Montagne*, avec le granit et le grès vosgien, ses forêts de sapins, ne présentait à l'origine que quelques îlots de population, le long des voies romaines et dont le défrichement n'a réellement commencé qu'au XIIe siècle.

2° La *Plaine*, couverte d'établissements agricoles dès la période gallo-romaine, ces *villas* devenues ensuite le point de départ des villages formés presque tous dès le Xe siècle.

3° La *Voge*, pays de vastes forêts où le hêtre prédomine, sillonnée de voies romaines, bien moins peuplée que la Plaine, présentant des noms anciens et nouveaux, selon qu'ils datent de la période gallo-romaine ou des défrichements des siècles derniers.

Il ressort de tout ce qui précède que, dans la *Montagne*, la presque totalité des noms de lieux proviennent d'*influences naturelles ;* tandis que, pour la *Plaine*, ce sont les influences qui sont le résultat des usages, des coutu-

mes, des travaux d'un peuple ; c'est ce que M. Cocheris (1) appelle les *influences politiques ;* à celles-ci, il convient d'ajouter les *influences religieuses* et *onomastiques*.

Enfin, dans la *Voge*, on retrouve toutes ces influences.

2° Du rôle important du patois dans les noms de lieux. — Nécessité de bien connaître la région. — Pont-à-Couleuvre. — Lac de Perches. — Le Corsaire.

Lorsqu'un peuple occupe un pays, il débute par donner un nom à tout ce qui l'entoure ; le plus souvent, s'imposant à une population antérieure, il adopte les noms de lieux de celle-ci, mais il les adapte forcément à sa propre langue. De là des transformations dans le nom du lieu ; le sens est resté le même, chacun ayant traduit dans son propre langage la cause qui donne naissance au nom.

Puis, la fusion des races superposées se faisant, la langue devenue la même pour tous, le même nom de lieu subit des transformations qui sont la conséquence de celles de la langue. Il en résulte que l'étude des noms géographiques nous donne des indices des langages anciens et que, là plus qu'ailleurs, ces influences qui avaient le plus souvent une cause invariable — comme la configuration du sol, l'eau, etc., — se sont perpétuées, sous des formes diverses, dans les noms de lieux.

Le département des Vosges, occupé par les Celtes, parla cette langue ; puis vint la conquête romaine et avec celle-ci *une langue gallo-romaine* : « Nous voyons aujourd'hui, écrit M. Brunot (2), avec quelle difficulté le paysan renonce à son patois, même quand il entend le français. De même,

(1) Cocheris : *Origine et formation des noms de lieux.* — Paris (Delagrave, éditeur).

(2) Ferdinand Brunot : *Grammaire historique de la Langue française.* — 1887 (Masson).



et à plus forte raison, le paysan gaulois garda sa langue et ce n'est qu'à la longue que le latin finit par triompher dans les campagnes... ». Des témoignages incontestables nous démontrent qu'en certaines régions on parlait encore le celtique aux VIe, VIIe et VIIIe siècles; pourtant le latin finit par se répandre à peu près partout.

C'est cette langue qui devint le *roman*, mais celui-ci, dit encore M. Brunot, n'était pas une langue unique, identique en Italie, en Espagne, en Gaule ; ce nom de *roman* désigne en réalité, et c'est ainsi qu'il faut toujours l'entendre, tout un ensemble de dialectes qui ont encore bien des traits communs, mais se distinguent déjà par des particularités...

Il y eut donc plusieurs dialectes romans; en France, on le divisait en *langue d'oïl* et *langue d'oc* — français et provençal. — A leur tour, ceux-ci se subdivisèrent en sous-dialectes provinciaux qui persistent encore de nos jours sous le *nom de patois*.

Un de ces dialectes — celui de l'Ile-de-France — devint le français qui fut la langue littéraire, officielle, parlée aujourd'hui par tous; le *patois* n'en persista pas moins, et l'on comprendra quel rôle capital il doit jouer dans l'origine et la formation des noms de lieux. Il ne faut pas oublier, en effet, que naguère on trouvait nombre de personnes ne sachant pas le français, ne parlant que leur patois ; *a fortiori*, aux siècles passés, le français était encore moins employé.

C'est donc dans les dialectes régionaux que nous trouverons l'origine des noms de lieux, surtout ceux qui procèdent des *influences naturelles*.

La première des conditions pour étudier les origines des noms de lieux sera de *connaître à fond la région*, objet de cette étude. Il est incontestable que la configuration du sol, ses eaux, ce qui y croît, sa nature ; l'emplacement d'un

village, d'un hameau, d'une ferme ; la forme des constructions, leurs usages ; le nom de l'homme qui les a édifiées, qui a défriché, créé la propriété ; l'origine de celle-ci, sa nature ; l'influence religieuse, le voisinage d'une abbaye, d'une église, etc., etc., seront des facteurs d'une importance capitale et dont on ne peut se rendre compte que sur place et par une étude complète de la région. Il y aura, enfin, l'examen des textes anciens qui permettra d'élucider bien des problèmes insolubles sans toutes ces recherches; sinon on commettra de ces erreurs dont M. Cocheris (1) cite un exemple topique : « Le lieu dit *Pont-à-Couleuvre* désigne un terrain baigné par l'Oise, entre Noyon et Salency. Aux basses eaux, on aperçoit encore les restes d'un pont. Rien de plus naturel, au premier abord, que de supposer qu'un nid de couleuvres a pu être découvert dans les interstices de ce pont, et que les habitants, en souvenir d'une trouvaille si peu agréable, aient surnommé ce pont le *Pont-à-Couleuvre ;* mais cette supposition tombe d'elle-même, lorsqu'on retrouve dans un texte une forme plus ancienne qui est : *Pont à qui l'euvre.* Que veut dire *qui l'euvre?* C'est ce que je n'aurais pas trouvé sans un texte latin où ce lieu est appelé : *Pons cui aperit*, c'est-à-dire : *Pont à qui l'ouvre.*

« *Pont-à-Couleuvre* est donc simplement un pont fermé qui s'ouvrait à ceux qui pouvaient l'ouvrir, c'est-à-dire un pont clos par des barrières, que l'on ouvrait au passant moyennant finance... »

Nous trouvons aussi dans les Vosges de ces transformations populaires de noms de lieux. Il y a sur versant alsacien des Vosges un lac que les habitants du versant lorrain appellent *lac des Perches ;* or, en Alsace, le nom de ce lac est *lac de la cense des Bœrs*, puis *lac des Bœrs*. Le *b*

(1) Cocheris : *Ouvrage cité*, p. 127.

est dur en alsacien et se prononce *p* ; si bien que les Lorrains disaient *lac des Pærs, Pærsch, Perches!* L'état-major, en faisant la carte de la région, fut fort embarrassé entre ces deux noms et l'appela *lac Etoilé* ou *Stern-sée*, à cause de sa forme.

Proche Gérardmer se trouvent deux fermes appelées *Corsaire-du-haut, Corsaire-du-bas*. Ce mot *Corsaire* ne signifiait rien et ce n'est que dans les archives municipales que l'on en trouve l'explication : on l'écrivait *Cor-Xard*, *Xard* (essart) du *Corre* (coudrier). Je pourrais multiplier ces exemples de mots transformés par le langage populaire, dont on ne peut trouver l'explication que dans les anciennes façons de les écrire.

L'ensemble des influences qui ont contribué à la formation des noms de lieux est immense. Je les diviserai en deux grands groupes :

1° Influences naturelles ; 2° Influences de l'homme.

I. — Des influences naturelles.

L'eau, les lacs, marais, étangs, rivières, ruisseaux ; le sol, sa nature, ce qui y croît, sa configuration ; les montagnes, les vallées ; le ciel, le soleil, l'ombre, etc., constituent les *influences naturelles* à qui tant de noms de lieux doivent leur origine.

Ces noms ne sont pas formés selon une règle uniforme, comme nous le verrons pour ceux qui proviennent de l'*influence de l'homme*. Avec le langage gallo-romain, on donnait, par exemple, une valeur ethnique à un nom d'homme par un suffixe : la *villa Martini* ou *villa de Martin* avait son équivalent dans *Martiniacum*, et l'on employait indistinctement les deux formes : *villa Martini* ou *Martiniacum*, Martigny aujourd'hui.

On ne retrouve plus les *villa*, *curtis*, comme suffixes soit d'un nom d'homme, soit de tout autre.

L'habitant de la Plaine, peuplée dès l'origine de l'histoire, trouvait des noms tout formés et les conservait précieusement ; il n'en comprenait plus le sens ; pour lui, il désignait le lieu et c'était tout ; il ne l'appliqua pas aux défrichements nouveaux créés dans la Montagne. Là, en effet, on arrivait sur un sol inhabité, sans noms, il fallait en créer. On trouve bien, dans la *Montagne*, quelques noms de lieux à forme gallo-romaine, dans la vallée de Celles, par exemple : *Luviniacum* (Luvigny) ; c'est qu'il passait, dans cette vallée, une voie romaine et qu'il y eut, tout du long, quelques noyaux de population.

Ces noms nouveaux reconnaissent uniquement pour cause l'influence naturelle ; seules, les *influences religieuses* viendront faire diversion, mais le plus souvent le nom de cette nature a été précédé d'un autre dû à la première influence.

Prenons par exemple le mot patois : *Xard*, qui signifie *essart ;* on le trouve donné à une multitude de lieux ; cela s'explique, puisque tous étaient le résultat d'un *essartement* du sol ascensé. Pour les distinguer les uns des autres, on leur donna des qualificatifs provenant du nom du propriétaire, de la configuration du sol, d'un oiseau : *Mourexard* (Xard de Mourot), *Germain-Xard*, *Xard-le-Pierrot*, *Xard-le-Coucou*, *Contrexard*, *Xard-la-Scie* (scierie), etc...

On emploie aussi le nom de *cercenée* comme équivalent d'essart. Il était interdit de brûler les arbres, à cause des chances d'incendies de la forêt ; le censitaire ne se donnait pas la peine d'abattre l'arbre, sans valeur à cette époque ; il le *cerçait*, c'est-à-dire lui enlevait l'écorce afin de le faire périr sur pied ; c'est ainsi que procèdent encore les pionniers américains. De là ces noms de *Cercenées*, *Sur-*

cenées, *Surceneux*, etc., donnés aux enclos ainsi obtenus ; mais il fallait bien les désigner les uns des autres : *Cercenée-du-Capitaine*, *Cercenée-Marion*, *Cercenée-Mougeon*, etc...

Une *paire* est un revenu en nature correspondant à une surface déterminée de terres et prés, si bien qu'en disant *une paire*, on désigne tout à la fois le revenu et leur surface : *Girau-paire*, *Denipaire*, *Norbepaire*, *Bonipaire*, sont les *paires* de Giraud, Denis, Norbert, Boniface... On ne trouve plus cette fusion de deux mots qui, au moyen d'un suffixe, n'en formaient plus qu'un seul, comme *Martiniacum*, la villa de Martini, *Vitellum*, la ferme de Vitellus... ; mais *un accouplement*. Plus tard, à la vérité, ces accouplements se déformèrent, beaucoup n'en formèrent plus qu'un seul qui était le résultat de la prononciation ; ainsi : *Corsaire*, le *Xard-du-Corre* ou coudrier, qui devint *Corre-Xard*, et *Corsaire* que l'on écrivait un moment *Cor-Xaire*.

A l'origine des défrichements, on construisait un hangar, une *grange*, dans lequel on rentrait le fourrage récolté en été, que le bétail descendu des hauts pâturages venait manger en hiver. Ces *granges* devinrent plus tard des fermes habitées toute l'année ; il fallut, comme pour les *Xards*, les *Cercenées*, les distinguer les unes des autres : *Grange-Colin*, *Grange-Brûlée*, *Grange-des-Lièvres*, *Grange-Rouge*, *Grangette*, etc.

Lorsqu'un de ces défrichements était à l'ombre, on disait qu'il était à *l'envers*. Evidemment, ces lieux si mal placés durent être mis en culture des derniers, après que les bonnes places avaient été prises, ceux au soleil ayant été les premiers occupés.

Le défricheur arrivait dans la Montagne avec le langage de la région d'où il venait ; il appliquait les mots de sa langue au sol qu'il occupait ; de là, de très vieux mots

d'origine celtique à une région occupée seulement à l'époque moderne : *Brande*, *Bruche*, *Broche*, *Breuche*, *Brèche*, *Dru*, etc., etc...

Jusqu'au XIIe siècle, la grande forêt vosgienne fut fort peu entamée par la culture, du côté lorrain surtout; elle était donc inhabitée ou à peu près. Il n'en fut pas de même des pâturages ou chaumes qui couronnent les sommets : il est hors de doute que ces chaumes, si nécessaires au bétail, furent consacrés au dieu gaulois du soleil — Belen — comme l'étaient les ballons. Mais ce bétail n'était pas lorrain, il venait d'Alsace.

Sur le versant alsacien, la chaîne se termine brusquement; les vallées, plus profondes, plus courtes, d'altitude bien inférieure à celles de l'autre versant, participent, dès leur origine, du climat d'Alsace. Il en résulta que toutes ces vallées furent peuplées dès les temps pré-romains et que longtemps les chaumes furent exploités par les seules populations de ce versant des Vosges. Au moyen-âge, nous constatons (1300 à 1571) que les marcaires de la vallée de Munster occupèrent seuls les chaumes de Gérardmer, la Bresse, le Valtin, pendant 271 années. De là, ces noms d'origine allemande donnés à tous les hauts pâturages lorrains : Thanneck, Hoheneck, Breitsuzen, Ferschssmuss, Rothenbach, Belfirst, Bebeuriedt, Wespermundt, Joksberg, Winteraw, Altenberg, Fayling, etc., etc... Ces noms de racine allemande ont été déformés et transformés en français : Tanet, Honec, Rotabac, Balveurche (Belfirst), Belbriete (Bebeuriedt), Fachepremont (Wespermundt), St-Jacques (Joksberg), Ventron (Winteraw), Drumont (Fayling)...

Il n'y a pas que sur les hauts pâturages que l'on retrouve de ces noms d'origine alsacienne ; la population de ce versant vosgien, infiniment plus dense que du côté lorrain, déborda sur ce dernier et peupla quelques hautes vallées

comme celles des Feignes-sous-Vologne (La Bresse), de Ventron. C'est ce qui expliquera la présence de lieuxdits de langue allemande au milieu de populations ne parlant exclusivement que le français.

On verra par la série des noms de lieux classés selon l'influence naturelle qui a provoqué leur origine, qu'ils sont la *reproduction* du sol ; il y a là une véritable *harmonie imitative*, si je puis m'exprimer ainsi, de la configuration du sol, de ce qui y croît, de ce que l'on y trouve.

1° Eau. — Fontaines et sources. — Gouttes et rupts. — Confluents. — Ponts. — Marécages. — Rivières.

On trouve l'eau partout, elle couvre 61 °/₀ de l'hémisphère Nord et 86 °/₀ de l'hémisphère Sud ; on comprendra le rôle que sa présence doit jouer dans la formation des noms de lieux. Elle abonde dans les Vosges, donne naissance à une multitude de ruisseaux formant les Moselle, Moselotte, Vologne, Neuné, Meurthe, Fave, Rabodeau, Plaine, Mortagne, etc., etc.

A l'eau, écrit M. Cocheris (1), est attachée l'idée de mobilité, de fluidité, de marche : on a appelé les canaux qu'elle remplit, les rivières navigables, des *routes qui marchent*. En sanscrit, la racine *av* est l'un des signes du mouvement ; elle a donc formé, par conséquent, des dérivés qui rappellent le mouvement ; c'est ainsi que nous trouvons le mot *eau* sous la forme celtique : *ave*, *eve*, et en vieux langage : *eawe* (1268), *auve* (1269), *eaulve* (1390), *yaives*.

Le *patois* nous la donne en : *eauve*, *auve*, *awe* et aussi : *eaufe*, car l'on sait la facilité avec laquelle les labiales *v* et *f* permutent.

---

(1) Cocheris : *Origine et formation des noms de lieux en France*. (Delagrave, 1885.)

Ce mot, dit M. Houzé (1), se retrouve à chaque instant dans les ouvrages de langue romane ; mais c'est surtout dans les noms de lieux qu'il s'est le plus franchement conservé.

Nous trouvons, dérivant de ces mots, divers noms de lieux vosgiens :

Laveline (il y a trois villages de ce nom), *Leaweline* (1284), *Avelina*, *Aveline* (XVIIe s.), *l'Aveline*, sont la transformation du latin *Aquilinæ* : petites eaux, petits ruisseaux.

Lubine ou *Luvine* doit être une transformation de *Laveline* et se trouve à la jonction de trois ruisseaux.

De ce nom proviennent aussi : *Les Evelines* (Granges), *Develine* (Anould).

Aouze, *Aquosa* (1402), *Eauouze*, *Avouze*.

Avière (Renauvoid), *Avière* (ruisseau).

Du nom moderne *eau*, nous trouvons :

Rouges-*Eaux*.
Entre-deux-*Eaux*.
Eau-Blanche (Girmont).
Colline-des-*Eaux* (Jeanménil).
Les *Eaux* (Bruyères).
Eaux-Vernelles (2) (Plainfaing).
Eau-du-Moulin (Belval).

L'eau sortant du sol forme la *source*, appelée souvent *fontaine* quand elle est utilisée dès son issue ; aussi trouvons-nous des lieuxdits ayant ce mot *fontaine*, parce que la source qui la forme est proche d'un lieu habité :

Belle*fontaine* — Fremi*fontaine* (3) — *Fontenoy*-le-Château

---

(1) Houzé : *Etude sur la signification des noms de lieux en France*. (Veuve Henaux, 1864.)

(2) *Eaux-Vernelles* : *Vernelles* vient de *vern*, nom de l'aune. Ce sont les eaux entourées d'aunes, de *vernes*.

(3) *Fremifontaine* : *Fontaine de Fremi ou Firmin*. C'est le nom d'un village. Il ne faudrait pas confondre avec *fremi* qui, en patois, signifie *fourmi*.



— *Fontenay* — Gremi*fontaine* (1) (La Chapelle) — Rouge-*Fontaine* (Granges) — *Fontaine*-de-la-Duchesse (La Bresse) — Froide-*Fontaine* (La Bourgonce) — Chaude-*Fontaine* (Vecoux) — *Fontaine*-aux-Bois (Bains) — *Fontaine*-Gilet (Gérardmer) *Fontaine*-aux-Chênes (La Chapelle).

Les diminutifs se présentent sous les formes suivantes :

Fontenelles (Bains). *Fontet* (Villotte).

Parfois, ces sources abondantes jaillissent fortement et font *bouillonner* l'eau :

La *Bouillante* (Bruyères). *Bouillereau* (Clefcy).
Bouille (Lusse). *Bouilly* (Nompatelize).

En patois, *fontenis* indique l'emplacement d'une fontaine ancienne ou souterraine, ou disparue, dont le sol imbibé est foireux. Il désigne aussi une petite fontaine :

Fonteny (St-Gorgon). Les *Fontenys* (Remomeix).

Les eaux des sources ou fontaines forment de suite des ruisselets descendant de tous côtés sur les flancs, puis au fond des ravins de la montagne : ce sont les *gouttes*.

Ce mot caractéristique dispense de toute explication et exprime on ne peut mieux qu'il s'agit ici de ruisseaux naissants. Il vient du bas latin : *gotta*, ruisseau, torrent. Mais lorsque la région se peupla, il fallut donner des qualificatifs à toutes ces gouttes pour les distinguer les unes des autres ; nous verrons plus loin que ce furent les accidents du sol qui fournirent ces désignations.

---

(1) *Gremifontaine : Gremi* vient-il du patois *gremion* : grumeau, noyaux et aussi fruits sauvages. Il y a des noms de personnes : *Gremillot*, qui paraissent venir de ce mot. Serait-ce un nom de personne, ou bien la fontaine des Grumeaux, des fruits sauvages?

On appelait autrefois la source minérale de Bussang du nom alsacien *Sauer-bronn* : source aigrelette, acide. De là le nom francisé de *Sour-bronne*, disparu aujourd'hui.

Le premier défrichement, la première grange prirent souvent le nom de *goutte*, augmenté de son qualificatif ; il arriva même que le vallon entier porta ce nom, formant un écart, un hameau avec les habitations qui s'y étaient successivement établies. C'est donc bien la *goutte* qui donna son nom au lieu, qu'il n'y ait eu qu'une ferme ou plusieurs.

Faute de se rendre bien compte de la manière dont se sont formés les groupes d'habitations de ce nom, on en vient à prendre l'effet pour la cause lorsque l'on dit « *Goutte*, lieu humide, *quelquefois un vallon*... ou : petit marais, *vallon où coule un ruisseau* ».

Qu'il y ait de l'humidité, cela est inévitable, puisque de là, se forment de nombreux ruisselets — des *gouttes ;* ce n'est pas *quelques fois qu'il y a un vallon*, mais toujours, puisque la *goutte* est un *ruisseau* et que celui-ci coule toujours dans une dépression. Celle-ci ne porte pas toujours le nom de *goutte*, mais quelques fois, et, si elle le porte, ce n'est pas parce que *c'est un vallon*, mais parce qu'*il y coule une goutte*.

Ainsi : La *Goutte-Verrière* s'est appelée ainsi parce que, *près de la goutte*, on y installa une verrière ou verrerie ; *Creuse-Goutte*, parce que la *goutte* coule au fond d'un ravin profond, d'une *creuse*. Ces deux noms de ruisseau ont été donnés, par extension, à tout le vallon où *coule la goutte*, lorsque des habitations y furent établies :

Al*goutte* (Laveline) — Angi*goutte* (Dounoux) — Chal*goutte* (Anould) — Stingi*goutte* (Ban-sur-Meurthe) — Belle*goutte* (Bellefontaine) — Beni*goutte* (Raon-l'Etape) — Berlin*goutte* (Vagney) — Laye-*Goutte* (Bertrimoutier) — Rein*goutte* (Bertrimoutier) — Brehin*goutte* (Laveline) — Chin*goutte* (Pouxeux) — Cheni*goutte* (St-Jean-d'Ormont) — Cer*goutte* (Plainfaing) — Claire*goutte* (Fraize) — Peute-*Goutte* (Gérardmer) — Noire-*Goutte* (Bussang) — Creuse-*Goutte* (Gérardmer) — Etang-de-la-*Goutte* (Uzemain) — Fouchain*goutte* (Grande-Fosse) — Gérard*goutte* (Frapelle) — Les *Gouttes* (Croix-aux-Mines) —

Chemin*goutte* (Laveline) — Gemain*goutte* — Tavon*goutte* (Mortagne) — Pleine-*Goutte* (Mortagne) — Relles-*Gouttes* (Gérardmer) (1).

Ces noms de *goutte* sont innombrables ; je n'en cite que quelques-uns. On y voit accolés des noms de personnes, d'arbres, d'accidents de terrain, etc.

En *patois*, *goutte* se dit : *gotte* :

Xégotte ou *Chaigottey* (2) (Gérardmer) — *Forgotte* (Gérardmer).

On y trouve aussi le diminutif :

Gottelles, *Gouttridos* (Gérardmer).

M. Haillant (3) donne aussi ce mot de *gotte* sous la forme : *stot* (4) :

Stôt (Tendon) — Demange*stat* (Tholy).

Le *ruisseau* s'appelle très souvent *rupt*, que l'on trouve dans les vieux textes sous la forme *ruz*, *rus*, *ru*, *ruiz*, *rius*, *ruys*, *ruy*, *rup*, *ri* : transformations de *rivus* que l'on prononçait *rius* à l'époque de la décadence.

En patois : *ru*, *ri*, *ruxel*, *rohhé*, *rochel* ou *richel*, *rouel*, *roué*.

C'est ainsi que le petit ruisseau de *Narouel*, près de Gérardmer, signifie : *noir-ruisseau*, de *nor*, *ner* (noir), et *rouèl*

---

(1) *Relles-Gouttes :* ne serait-ce pas une inversion de *Gouttes-relles*, petites gouttes. On dit : blanc bonnet, blanc murger, sèche mer, pour bonnet blanc, murger blanc, mer sèche : (*relle* pourrait aussi venir de *roye*, *raye*). *Gouttes-relles* trouve son équivalent dans *Gouttridos* qui sont une déformation de *Goutterides*, petites gouttes.

(2) *Xé-Gotte* et *Ché-Gotté* ou *Chai-Gottey* désignent le *xé* ou *xard* (essart) de la goutte. L'*x* se prononce *ch* : de là, *Ché-Gotté* ou *Chai-Gottey*. On retrouve la racine *xard* ou *xé* sous la forme *Chai-barbe*, l'essart de Barbe.

Gottelles est le diminutif de *Gotte*, il est l'équivalent de *Gouttes-relles* et *Goutterides* ou *Gouttridos*.

(3) Haillant : *Concours du patois vosgien à la détermination de l'origine des noms de lieux des Vosges.* (Imp. Collot, 1883, Epinal.)

(4) Cette explication du mot *Stot*, *Stat*, me semble douteuse. On verra plus loin une explication très différente.

(ruisseau). Il y a aussi : *Ner-Gotte*. De même *Cleurie*, que l'on prononce : *Tiè-rupt*, *Tiê-ri*, *Kurie*, signifie *Clair-rupt*.

Comme pour le mot *goutte*, le *rupt* a donné, par extension, son nom à nombre de lieuxdits, à des villages et hameaux :

Rupt-sur-Moselle — Basse-sur-le-*Rupt* — Bel*rupt* — Ferd*rupt* — Grand*rupt* — Jussa*rupt* — Xamonta*rupt* — Julien*rupt* — Mont-le-*Rupt* (Archettes) — Maxon*rupt* (Remiremont) — Cou*rupt* (Val-d'Ajol) — Delà-sur-le-*Rupt* (St-Etienne) — Foucha*rupt* (St-Dié) — Lau*rupt* (Rupt) — Le *Ru*mont (Uzemain) — Le *Ruisseau* (Grand) — *Rupt*xilieux (Jarménil) — *Ru*xurieux (Corcieux) — Menau*rupt* (Sapois) — *Rupt*-du-Void (Petite-Raon) — Rouge-*Rupt* (Cornimont) — *Rupt*-de-Bamont (Saulxures) — *Rupt*-du-Prêtre (Bruyères) — Hauts-*Rupts* (Gérardmer) — Xon*rupt* (Gérardmer) — Bas-*Rupts* (Gérardmer) — *Ru*xelles (Pierrefite) — *Rupt*-Jacquot (Vervezelle).

Les *rivières* donnent parfois leur nom à des lieux :

Avière (Darnieulles) — *Mortagne* — *Cleurie*.

D'autres fois — c'est le cas le plus fréquent — le nom de la rivière sert à distinguer un lieu d'un autre :

Saint-Maurice-sur-*Moselle* — Saint-Maurice-sur-*Mortagne* — Saulxures-sur-*Moselotte* — Châtel-sur-*Moselle* — Ville-sur-*Illon* — Monthureux-sur-*Saône* — Celles-sur-*Plaine* — Girecourt-sur-*Durbion* — Circourt-sur-*Meuse* — Pont-sur-*Madon*.

Le *pont* traversant la rivière donne quelques fois son nom :

Pont-sur-Madon — *Pont*-les-Bonfays — *Pont*-Poirot (Bellefontaine) — *Pom*pierre — Cinq-*Ponts* (Rochesson) — *Pont*-Bégoutte (Val-d'Ajol).

Le *gué*, en patois *void*, qui se prononce *ouè*, comme le fait remarquer M. Haillant. *Void* est l'ancien *vadum* conservé dans la langue populaire et devenu *gadum*, puis *gué*.

M. Haillant fait également remarquer que l'on peut rapprocher les vieux mots *gués*, *guet*, *wés*, d'abreuvoir. Cela

est d'autant plus vraisemblable que pour abreuver le bétail dans une rivière ou ruisseau, il faut un *accès*, presque un *gué*, au moins sur une des rives.

Ce nom de *void* est très fréquent dans le département des Vosges ; cela s'explique, puisque ce n'est guère que dans la seconde moitié du XIX[e] siècle que l'on a multiplié les ponts. On voit le plus souvent, en amont ou en aval d'un pont, les restes de l'ancien *void* ou *gué* servant le plus souvent d'abreuvoir :

Void-de-Girancourt — *Void*-de-Belmont — *Void*-d'Escles — *Void*-de-Cone (Raon-aux-Bois) — Le *Void* (Gorhey) — *Void*-Poisson (Bellefontaine) — *Void* de-Mortagne — Les *Voids* (Granges) — *Void*-Régnier (Rambervillers) — *Void*-Ferry (Bois-de-Champ) — La *Voide* (Vecoux) — *Void*-L'Oiseau (Grandvillers).

« Dans ce pays de montagnes, dit Dom Calmet, nous appelons *rava* ou *roua*, ou *raon* ou *ravine*, un *confluent* de deux ruisseaux ou de deux rivières, ou d'un ruisseau et d'une rivière ; ainsi, nous disons *Raon-sur-Plaine*, le village où le ruisseau du Dounon (Donon) se jette dans la petite rivière de Plaine ; la *Petite-Raon*, où le ruisseau de Moussey se jette dans le Rabodo (Rabodeau) ; *Ravine*, le confluent de *Ravine* avec le Rabodo ; *Ravon-l'Etape*, le confluent de la petite rivière de Plaine avec la Meurthe. » *(Notice de la Lorraine*, mot : *Raon-l'Etape.)* J'ajouterai *Raon-aux-Bois*, *Raves*, qui se trouvent dans les mêmes conditions :

Raon-l'Etape — Petite-*Raon* — *Raon*-aux-Bois — *Ravenel* (Bruyères) — *Raves* — *Ravine* (Moyenmoutier) — *Ravenne* (Raon-aux-Bois) — *Ravanne* (Xamontarupt).

Je ferai remarquer qu'autrefois on écrivait *Ravon* et non *Raon*. D'où vient ce mot *rava ?* Evidemment, il est une transformation de *ru* et désigne un lieu où se trouvent plusieurs ruisseaux ou rivières.

L'eau forme des *lacs*, des *étangs*, des *marécages ;* sous cette forme, nous allons retrouver son influence dans un grand nombre de noms de lieux.

Mar ou *mer* sont des mots celtiques signifiant *lac* ou *mare*. J'ai publié *(Annales de l'Est,* janvier 1889) une note sur les noms de lieux en *mer*, *maix*, et j'en reproduis ici un passage qui résume — à mon sens — cette question :

« ...Godron retrouve ces mots *mar* ou *mer* dans Marsal, Marbache, et rappelle qu'il y avait là des marais.

Les chroniqueurs Richer, Herculanus, lui attribuent le même sens quand ils écrivent : *Longum mare*.

Les vieux textes des XVe et XVIe siècles disent : « *Lacq* ou *mer* de Gérardmer. »

En patois, dit M. Haillant, *mer* s'écrit et se prononce : *mwâ*, *moué*, *moé*, *mé*... Il est donc hors de doute que, dans les Vosges, *mer* ou *lac* ont la même signification.

Ce mot *mer* se transformant en désinence, est devenu la marque distinctive qui a transformé — pour Gérardmer, par exemple — Gérard en un vocable ethnique : Gérard*mer*, et pour d'autres : Blanche-*mer*, Sèche-*mer*, Longe*mer*, Retourne-*mer*, etc. ; si bien que nos aïeux, en disant : *mer* de Gérard*mer*, disaient *mer de la mer de Gérard*, et nous, en écrivant *lac de Gérardmer : lac du lac de Gérard*. *Mer* se prononce *mé*, on supprime l'*r*.

Ce n'est pas, dans les Vosges, le seul mot prononcé ainsi : Rambe*rviller* : Rambe*rvillé* et non Rambe*rvillaire* ; Xafé*viller* : Xafé*villé* et non Xafé*villaire*; Dey*viller* : Dey*villé* et non Dey*villaire*, etc., etc... De même on dit Gérard*mé* et non Gérard*maire*.

Nos ancêtres se souciaient peu de l'orthographe des noms de lieux. Les scribes, les copistes écrivaient comme ils *prononçaient*, ou comme ils comprenaient. De là, une si grande variété dans la façon d'écrire les noms de lieux.

La première fois que le nom de Gérardmer apparaît (1285), il est écrit : *Geramer* ; en 1475 : *Giramer* ; 1495 : *Giralmeix* ; 1552 : *Giraulmeix*; 1576 : *Gyramey* ; 1615 : *Giramer* ; 1618 : *Geramer*, etc.

Dans les comptes de 1574 du domaine de la prévôté d'Arches, le même receveur écrit indifféremment : *Geraulmeix*, *Girarmer*, *Girardmer...;* le receveur des mines l'orthographie, en 1576 : *Gyramei* ; une autre fois : *Giramey*.

En patois, on prononce : *Géraumouè*, *Giraumoè*, *Géromé...*

Si le receveur de la prévôté d'Arches, par exemple, écrit indistinctement Geraul*meix* ou Girar*mer*..., c'est que les désinences *meix* et *mer* se prononçent de la même façon : *mé*.

En patois, même chose ; on dit : *mouê*, *moé*, *mé;* l'*r* disparaît toujours.

C'est cette prononciation qui explique l'apparition, dans les vieux textes, de ces mots *maix*, *meix*, qui n'ont rien de commun avec *mer* : ils désignent un petit domaine, un champ, un jardin, et viennent du celtique *maes* (champ), qui a donné son nom à *manse*, celui-ci à *maix*, *meix*.

Je le répète, le scribe, se trouvant en présence de la désinence *mé*, écrivait indifféremment : *mé*, *mei*, *mey*, *meix*, *mes*, *mer*, puisque tous se prononçaient *mé*.

De là, une confusion entre ces deux mots : *mé* (mer) et *maix* ou *meix* ; dans l'esprit du copiste, *meix* ne signifiant pas autre chose que *mer*. Aussi, certains s'y sont laissés prendre et définissent *Gérardmé : champ, jardin* de Gérard...

Il y a mieux : pour deux lacs, on a conservé l'orthographe de *maix* ou *meix* : lac de La *Maix*, lac Fondro*meix*, tant ces deux finales sont restées synonymes à cause de la prononciation.

Richer (XIIIe s.) raconte qu'en l'an 1070, le moine Régner cherchant une solitude, choisit un désert contigu à un petit lac qui a *retenu le nom de mer* et y bâtit une cellule « *qui locus hodie mare dicitur* ». C'était donc bien *mare* ou *mer* qui, là aussi, est devenu *mé*, *meix*. On pourrait affirmer que Régner ayant bâti sa cellule, dut défricher une parcelle de terrain pour y créer un jardin, un *maix*; mais le texte de Richer écrivant au XIIIe siècle est formel et montre bien que le lieu en question s'appelait *mer* ou *lac*. Du reste, on retrouve un peu partout, dans le département, ce mot *mé* pour désigner une pièce d'eau, un marécage :

Lac de Gérard*mer* — Lac Longe*mer* — Lac Retourne*mer* — Lac Blanche*mer* — Etang de la *Maix* (Dounoux) — Lac de la *Maix* — Lac Fondro*meix* — Sèche-*Mer* — Lac *Mar*chet.

Il y a aussi d'autres petites pièces d'eau croupissantes que l'on appelle du nom bien expressif de *mortes* :

La *Morte* (Val-d'Ajol) — *Morte*ville (St-Maurice) — Les *Mortes* (Vecoux) — *Morte*fosse (Moyenmoutier).

Il y a d'autres *mortes* ou *mares circulaires* que l'on trouve dans les forêts de région calcaire ; elles ont une ouverture variant de dix à trente mètres de diamètre, à enfoncement conique, et toujours remplies d'eau. Ce n'est pas ici le lieu de parler de l'origine de ces *mares* ou *mortes*.

Les *étangs* sont très nombreux, surtout dans la région de la *Voge* :

L'*Etanche* — L'*Etang* (très nombreux) — *Etang*-Bataille (Aydoilles) (1) — *Etang*-Claude (La Bresse) — *Etang*-de-la-

(1) *Etang-Bataille* : Ce mot *bataille* doit être une déformation du mot patois *bastelles*, dont le sens est inconnu, dit M. Haillant, mais qui désigne un patis, une forêt mise en friches. On trouve fréquem-



Maix (Dounoux) — *Etang*-de-la-Goutte (Uzemain) — Les *Etangs* (Hadol) — L'*Etanchotte* (Landaville) — *Etang*-de-la-Plaine (Raon-aux-Bois) — *Etang*-des-Boudières (1) (St-Nabord) — *Etang*-des-Prêtres (Bellefontaine) — *Etang*-du-Bult (Uriménil) — *Etang*-l'Abbé (Grandvillers) — *Etang*-des-Mottes (Xertigny) — *Etang*-Jean (Bussang) — Grand-*Etang* (Gérardmer).

Il est un grand nombre de ces étangs disparus aujourd'hui, soit que la tourbe les ait comblés, soit qu'on les ait fait disparaître pour les cultiver ; mais le nom en est resté à des fermes ou écarts situés dans le voisinage.

Feignes : marécages, vient du germain *fenn, fenna ;* devenu *fania* en latin, puis *fange* en français. *Feigne, feine, feing, faing* et ses dérivés : *feny, pheny, feigneux, feigneul, feignol, fony,* etc., indiquent tous des lieux marécageux, tourbeux ; c'est surtout dans la montagne qu'on les rencontre. Les *feignes* abondent dans les forêts de hêtres ; on les trouve également dans les cols, sur les plateaux ; elles forment de véritables éponges qui, à la fonte des neiges, se remplissent d'eau et constituent autant de réserves pour l'alimentation des sources et ruisseaux. Il est bien peu de communes de la montagne qui n'aient plusieurs lieuxdits de ce nom :

Le *Feing* (Anould) — *Feing*-Goéry (Domèvre-sur-Avière) — *Feing*-la-Biche (Tholy) — *Feing*-Roussel (Tholy) — Le *Faing* (Ste-Marguerite) — *Faing*-des-Aulnes (St-Amé) — *Faing*-Dié (Brouvelieures) — *Faing*-du-Sapin (Beauménil) — *Faing*-du-Void (Champdray) — *Faing*-Janel (Tendon) — *Faing*-l'hom. (Sapois) — *Faing*-Verel (Lépanges) — Dom*faing* (2) — Plain-

---

ment ce mot *bataille* dans les Vosges. En tous cas, il ne rappelle aucun souvenir de combats, de batailles. Il pourrait peut-être, pour quelques exceptions, être un nom de personne.

(1) *Etang-des-Boudières* : *Boudière* vient du patois *bodère* : *boue, bourbe.* On trouve en plusieurs endroits des noms comme *la Boudière, les Boudières. Gueue-Boudière* : le trou de la boue.

(2) *Domfaing* : *Dom* doit être la contraction de *domus,* maison ; il est difficile d'admettre *dom* dans le sens de *dominus,* seigneur :

faing (1) — Ran*faing* (St-Nabord) — Renau*faing* (Champdray) — Fondron*faing* (Ventron) — Gemain*faing* (Ban-sur-Meurthe) — Les *Feignes*-sous-Vologne (La Bresse) — Les *Feignes* (Saint-Maurice) — *Feignes*-Galand (St-Nabord) — *Feigne*-des-Meules (Raon-aux-Bois) — *Feignes*-St-Michel (St-Michel) — *Feignes*-du-Procureur (Etival) — Les *Feigneules* (La Chapelle) — Les *Feignolés* (Gerbépal) — *Fennesses* (Ménil) — *Fenure* (Champ-le-Duc) — *Fonie* (Gérardmer) — *Founy* (Petite-Fosse) — Uzé*faing* (Epinal) — Lion*faing* (Dounoux) — Lambert*faing* (Les Forges).

On trouve ce nom sous la forme de *fing*, *fin* :

Fin-Chaudière (Thiéfosse) — *Fin*-Musqué (Granges) — *Fing*-du-Souche (Plainfaing) — *Fins*-Potat (Val-d'Ajol).

Il y a aussi les formes : *Fennecieux*, *Fennecières* (que l'on a écrit *Pennecières*), *Foigneux*, *Foincieux*, dérivant de *faing*.

Pheny (Gérardmer) vient également de *faing* ou *feigne*.

Il y a d'autres noms patois, désignant des lieux humides, que l'on retrouve parmi les lieuxdits :

Fouera : terre foireuse ; *Marrée* : la mare ; *Puha*, terrain à mares ; *Tanrotte* : terres humides mouvantes. (Voir Haillant : *De l'origine des noms de lieux dans les Vosges.*)

Nous trouvons également dans le patois, comme indiquant le marécage ou l'humidité :

Le Pergis (Gérardmer) — *Le Puhot* (Ban-de-Sapt) — *Anguiot* (St-Stail).

Anguiot vient du bas latin : *Angœ*, vallon marécageux.

Fondreda est la forme latine de *fondrière* :

*Fondro*meix (Rupt) — *Fondre*meux (St-Nabord) — *Fondron*-faing (Ventron) — *Fond*rupt (Brouvelieures).

---

dans ce cas, ce serait le faing du seigneur au lieu du faing de la maison.

(1) *Plainfaing* : *Plain*, comme nous le verrons plus loin, désigne un lieu *plan*, souvent un col ; ce serait le faing *plan* ou horizontal.



Fondromeix est un lac ; comme je l'ai dit en parlant des lacs ; *meix* est ici pour *mé*, *mer*, lac ; il résulte que ce mot signifie : lac boueux, dans une fondrière.

Fondronfaing est un nom bien expressif, il désigne une feigne à l'état de fondrière ; quant à *Fondrupt*, on voit qu'il sort de cette fondrière un *rupt* ou ruisseau.

Boue se dit en patois : *bodère*, *bodire* (Haillant) ; nous la retrouvons dans les noms :

Les *Boudières* (Lusse) — Aux *Boudières* (Lesseux) — Abri-*boudière* (Provenchères-sur-Fave) — La *Boude* (Croix-aux-Mines) — La *Boudure* (La Baffe) — La *Boudotte* (Cornimont).

Il y a, sur le territoire d'Anould, un lieu dit : au château de *Marais*.

On peut aussi rattacher à cette influence le nom du village de *Marey*, quoique les formes anciennes *(Mariacum*, *Marcium)* feraient plutôt croire à un nom de personne.

Un *puits* relève de l'eau, quoiqu'il soit le résultat de l'industrie de l'homme :

Le *Puid* — *Puits*-aux-Fées (Uzemain) — *Puits*-de-Haye (Offroicourt) — *Puits*-de-la-Côte (Jussarupt).

Il y a, à La Croix-aux-Mines, un lieu dit : *Puits-St-Jean*, mais celui-ci rappelle le souvenir d'exploitation de mines.

Le mot *bach*, ruisseau, donne son nom à Wisem*bach* (ruisseau blanc) ; mais c'est une erreur de considérer *Robache* comme provenant de la même origine : *Robache* est un très ancien lieu formé dès la période gallo-romaine, que les copistes du VIIe siècle appellent *Rauro-baccia*. *Robache*, comme *Hurbache*, a pour terminaison le suffixe *acus* ou *acum*, et très certainement il s'est appelé *Robacus* ou *Robacum*, comme *Orbacum* ou *Urbaciacum*

(Hurbache). *Robache* ne doit donc pas son nom au mot allemand *bach* (ruisseau).

Braye désigne une terre humide :

Abraye (Raon-sur-Plaine) — *Abri*-boudière (Provenchères-sur-Fave) — La *Brayatte* (Rochesson).

Abri-boudière désigne tout à la fois un lieu humide (abri) et boueux (bodère).

Palus est un lieu marécageux ; on le trouve sous la forme *pal, pau*. On sait que *pal, pau*, de même que *fal, fau*, etc., sont synonymes :

Gerbé*pal* — *Pal*hieu (Lépanges) — *Pal*legney — Rehau*pal* — *Palei*cote (Val-d'Ajol).

Noue : du bas latin *noda*, indique un sol humide, est surtout employé pour les prairies marécageuses.

On le trouve sous la forme *nol*, *nolle*, *naufs*, *nove*, *nave*. En langue espagnole, *nava* désigne la prairie ; il y a des noms de lieux sous la forme *las Navas* : les prairies :

La *Nol* (Syndicat) — La *Nold* (Mandray) — La *Nolle* (plusieurs) — Les *Nolles* (Remomeix) — Les *Naufs* (St-Gorgon) — *Nolle*-Bouchaux (St-Nabord) — Les *Naves* (Moyemont) — La *Nelle* (Entre-deux-Eaux).

Padoencum, *Padouens*, désignent des pâturages marécageux :

Padoux — *Padène* (Romont).

Il reste, pour terminer cette influence de l'eau sur les noms de lieux, à parler des noms de rivières et ruisseaux, du moins de quelques-uns d'entre eux des plus intéressants.

La *Meuse* est un très vieux nom, il remonte bien certai-

nement à l'époque celtique ; peut-être a-t-il été modifié un peu par les Romains ; quant au sens de *Mosa*, je l'ignore.

Le *Mouzon*, diminutif de Meuse : *Mozuna* (1033).

Moselle : Zeuss, Desjardins, considèrent ce nom comme : *petite Meuse ;* c'est aussi un très ancien mot, contemporain de *Mosa*.

Ptolémée l'appelle : *Obringa* (voir *Fascicule 5).*

Muzelle (1433), *Mezelle* (1479), *Meuzelle* (1561).

En patois : *Meuselle* (Haillant).

Moselotte, diminutif de *Moselle*.

Vologne, du mot *woll*, signifiant *linaigrette* ou jonc cotonneux, appelé en alsacien : *woll-grass*, qui abonde dans les hauts marécages et tout particulièrement dans la région où la Vologne prend sa source. Ce *coton* ou cette *linaigrette* était exploité par les habitants du val de Munster pour faire des coussins, matelas d'enfants. (Voir *Fascic. 5*, le mot *Vologne*.)

Volumna, *Voloygne* (1285), *Voullongne* (XVI[e] s.), *Voullogne* (1530), *Voloigne*.

Ce *woll* croît dans les lieux marécageux : Les *Feignes-sous-Vologne*.

Neuné, écrit autrefois sous les formes *Nuny*, *Neuny*. Ce nom viendrait-il du patois *neu*, *neuh*, noisette, ou de *neuhi*, noyer ?

Meurthe : ...Murtha fluvius oriens in Vosago (667) ; flumen *Murthœ* (671) ; *Murt* (880) ; fluvius *Mort* (912) ; fluvius qui dicitur *Mortus* (923) ; fluvius *Mortuus* (935) ; aquœ nomine *Murth* (1073) ; *Murtis* (1156) ; *Morta* fluvius (XII[e] s.) ; la ripvière de *Muerth* (1289) ; *Murt* (1318) ; *Mur* (1325) ; *Meurt* (1420) ; *Meudz* (1424) ; *Meux* (1429) ; *Mœurth* (1576) ; *Murthe* (1591) ; *Meurth* (1600).

C'est le sens de *mort*, *morte*, qui domine : ce nom, qui date du VIe ou VIIe siècle, semble désigner un cours d'eau lent, ce qui était bien le cas pour cette rivière qui formait autrefois de vastes marécages où elle s'étalait.

Aujourd'hui, son cours est rectifié, les marais transformés en prés ; mais il existe encore des lieux, comme le *Faing de Ste-Marguerite* (1), qui montrent ce qu'était jadis le cours de cette rivière. Il est plus que probable que ce nom de *Meurthe* est la transformation de *Morte*, rivière à cours lent.

Fave, *Avière* et *Morte*. Pour le mot *Fave*, nous retrouvons la racine sanscrite *av* signifiant le mouvement ; ce nom de *Fave* n'a pas d'autre origine ; nous trouvons aussi cette racine *av* dans le nom d'un autre ruisseau, l'*Avière*.

La *Morte* est un affluent de la Fave ; le peu de pente de la vallée explique le cours lent du ruisseau et son nom de *Morte*.

Rabodeau. — Ici, c'est juste l'opposé de *Morte*. Cette rivière a un cours rapide, aussi est-il défini : « ...Juxta fluviolum a *rapido cursi*, corrupte *Rabadonem* dicto » : Sur la petite rivière à *cours rapide*, appelée par corruption *Rabado*.

Rabadoni fluvio (949) ; *Rapida aquæ*, *Rapin*, *Rabodo*.

Plaine. — Vient de l'arbre de ce nom : *Plana*, *Plenne* (1201) ; *Plane*. En patois : *Plané*, *Piaine*, *Piaune*, *Pianne*, (Haillant).

Mortagne, semble désigner une *petite Meurthe*. En tous cas, l'origine du nom est la même que pour la Meur-

---

(1) Ce marais du *Faing-Ste-Marguerite* se trouve au confluent de la Meurthe et Fave.

Un affluent de la *Fave* (R. G.) porte le nom de *la Morte*. On trouve plusieurs autres petits cours de ce nom dans le bassin de la Meurthe. Ces noms proviennent du cours lent des eaux.

the : rivière à cours lent, *morte : Mortasme*, *Mortenne*, *Mortane*, *Mortainne*.

Gravier fait dériver du celtique *moutwn*, ce nom donné au village de Mortagne.

Dom Calmet et autres auteurs l'appellent l'*Agne*, mais je ferai remarquer que, dès le XII[e] siècle, elle est appelée : *Mortesme*, *Mortasme*.

Le mot *aigne*, *agne*, se retrouve sous la forme ancienne *saignia*, *sagna*, lieux humides; mais je crois plutôt que la *Mortagne* ne signifie pas autre chose que *petite Meurthe*.

Vair, *Vraine*, deux petites rivières dont les noms proviennent du vieux mot celtique *vern*, aune ; aujourd'hui encore, dans la plaine surtout, on appelle *verne* les aunes.

Vera (1172); *Veire* (XVI[e] s.); *Voire* (XVII[e] s.); on trouve *Vraine* sous la forme *Brenne* ; on sait que le *v* et le *b* permutent souvent entre eux.

Saône, appelée dans l'antiquité *Arar* ; elle figure encore sous ce nom dans Grégoire de Tours (VII[e] s.); c'est de cette époque qu'elle apparaît sous les noms de *Saucona*, *Saogouna*. Ces noms proviennent de la racine sanscrite *su* qui a formé *suna* (rivière), puis *Saucona*.

M. Cocheris fait dériver Saône de *su* qui forme *suna*, signifiant, en sanscrit, rivière. *Suna* serait devenu *Saucona*. Il est certain que pour ces mots d'une antiquité certaine, ce n'est que dans les langues anciennes qu'il faut en aller chercher l'origine.

Sone (1367); *Sogne* (1405); *Soine* (1441); *Soène* (1441); *Soone* (1477); *Sone* (1499); *Soosne* (XV[e] s.).

Eaugronne. — On a cherché des étymologies bien savantes pour ce nom de ruisseau. Il viendrait, dit M. Hau-

monté, de *groun*, « mot celtique signifiant marais mêlé de substances minérales ; en effet, on rencontre de l'eau chaude sur plusieurs points de l'Eaugronne » (1).

Cette origine, prise dans Du Cange, n'est pas exacte ; celui-ci définit *grouna*, *grunna*, une tourbière, un marécage : « in *grouna* profonda et pene intransmibili » : une tourbière ou marécage profond et que l'on traverse avec difficulté.

Dom Calmet écrit que cette rivière « est nommée *Eaugronne* peut-être à cause d'Apollon *Grannus*, comme on appelle Aix-la-Chapelle à cause de ses eaux chaudes, que l'antiquité payenne avoit consacrées à Apollon surnommé *Grannus* ou *Grynatus ;* on sait qu'entre autres qualités, on attribuait à Apollon le don de guérir les malades et de présider à la médecine » (2). Je ne crois pas qu'aucune inscription ne soit venue confirmer cette opinion de Dom Calmet en tous points.

Ce mot pourrait bien aussi être l'image du cours de ce ruisseau dont les eaux sont rapides et bruyantes : elles *grognent*, et *Eaugronne* une transformation d'Eau-*grogne*.

Dru, en sanscrit, signifie *courir ;* de là, cette racine donnée à des cours d'eau. *Drumont* est une montagne où les eaux abondent, coulent de tous côtés.

Dwr, en celtique, désigne un ruisseau, une rivière ; de la forme *dur*, doit venir le *Durbion*.

(1) Haumonté : *Plombières ancien et moderne*, 1866.

(2) Dom Calmet : *Traité historique des eaux et bains de Plombières* (ch. 5) et *Notice de la Lorraine* (mot : *Plombières*).

Esculape était fils d'Apollon. On trouve ce dernier figurant comme dieu de la médecine, dans une peinture de Pompéi.

Voir aussi : Beaulieu, *Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières*, etc., 1851.



II. — Configuration du sol. — Montagnes, collines, vallées. — Leur influence sur la formation des noms de lieux.

La configuration du sol, ses montagnes, collines, vallées, ravins; sa couleur; l'emplacement d'une localité, son orientation, sa situation par rapport à une montagne, à une rivière, à un château, à une église, etc., etc., exercent la plus grande influence dans la formation du nom de lieu.

C'est surtout dans la montagne qu'on la trouve le plus fréquemment; il est certains de ces noms qui sont une véritable description du sol : la *haute*-Mandray, la *mi*-Mandray, la *basse*-Mandray, donnent une idée bien précise de la situation des trois groupes qui forment ce village... La *basse*-de-la Chapelle (aux-Bois), la *côte*-de-la Chapelle, le *haut*-de-la-Côte-de-Haudompré, le *haut*, *moyen* et *basse* Fremifontaine, etc., etc. (1).

Le village d'*Evaux* était autrefois composé de trois hameaux placés dans un vallon : *Val*-d'en-*haut*, *Val*-du-*milieu*, *Val*-d'en-*bas*, qui, réunis aujourd'hui, ont formé *Les Vaux*, puis *Evaux : ès-Vaux*.

On dira d'un lieu qui *n'a pas de soleil*, qu'il est à l'*envers ;* ou bien on trouve des lieux dits : *Ouest de Falliaire.*

D'autres seront dénommés : *Bas*-d'Hérival, le *Pied*-du-Mont, *Derrière*-le-Lac, *Derrière*-l'Abbaye ; on en trouvera qui seront *dessus*, *dessous*, *à droite*, *à gauche*... du point principal : montagne, rivière, église, château, servant de points de repère.

Pour le *château*, en tant que point de repère, il y a souvent autre chose qu'un fait topographique : le château était tout à la fois le chef-lieu d'un groupe et son refuge en

(1) Le village de *Mortagne* est divisé en : *bout* du dessous, *bout* du milieu, *bout* du dessus.

cas de danger, de sorte qu'ici il y a, pour certains lieux, une influence topographique et politique. Il y a de ces villages qui ajoutent à leur nom propre, quoiqu'à grande distance, celui du château — *sous-Montfort* par exemple — parce qu'ils en dépendaient.

Les *montagnes* portent les noms de *haut*, *tête*, *fête* (faîte), *grand*, *petit*, mais *jamais* celui de *ballon*.

Les géographies répètent les unes après les autres que ce nom de *ballon* est donné aux sommets vosgiens à cause de leurs formes arrondies, *ballonnées* ; les géologues ont adopté cette expression pour désigner un groupe de montagnes : *le Système des Ballons*.

Il y a là une erreur absolue : *cinq sommets seulement* portent ce nom de *ballon* dans les Vosges, où les sommets *ballonnés* ne manquent pas. Ce nom de *ballon*, donné à ces sommets depuis vingt siècles, rappelle le souvenir du culte de *Bel* ou *Belen*, dieu gaulois du soleil. Fait à noter, c'est que ces *ballons* présentent de formidables à-pics et qu'on retrouve ce nom dans le Jura, la Forêt-Noire, précisément parce que, là aussi, on y adorait *Bel* ou *Belen*.

Il résulte de cette façon, devenue classique, d'expliquer l'origine du nom de *ballon* par la forme des montagnes, qu'une personne s'adressant à un habitant de la région et demandant le « *nom de ce ballon* » (pour sommet), court le risque de ne pas être comprise. Si elle l'est, on lui répondra que cette montagne s'appelle *Tête*, *Haut*, *Fête*, etc., etc., avec un qualificatif dû à sa végétation, son aspect, sa forme.

Les populations, dans leurs souvenirs, ont conservé à *cinq sommets* ce nom de *ballon*, parce que la tradition leur rappelle qu'ils étaient consacrés au dieu-soleil, *Belen*.

Le *ballon*, dans leur esprit, est la montagne par excellence ; on l'appelle le *ballon tout court*, à cause de l'im-

portance qui lui fut donnée par la présence d'un sanctuaire dédié au dieu préféré des Gaulois et Gallo-Romains, le soleil.

Ballon signifie *lieu de Bel*, et pas du tout *forme ballonnée.*

Au nombre des expressions locales, il en est une, entre autres, dont il faut parler : c'est le mot *colline*. Il vient de *collis*, *colline*, *coteau* ; or, dans la montagne, on donne ce nom de colline à une vallée entière ; par extension, le nom des *collines* qui bordent les côtés de la vallée a été donné au fond, à la vallée ; il résulte qu'en disant *colline de Chajoux*, par exemple, on comprend tout l'ensemble : fond et versants.

Quant au mot *val*, *vallée*, il a subi une transformation qui expliquera peut-être certains noms de lieux de la Plaine ou de la Montagne.

En patois, on dit *vau* pour val, mais à la condition qu'il s'agisse d'un nom de lieu : *Vaulz-de-Champ*, *Vau-d'Ajo*, etc. *Vau* est ici pour *ban*, pour désigner une circonscription territoriale, sans qu'une vallée soit nécessaire pour expliquer sa présence. Aussi, je crois qu'il faut, pour quelques lieux, exclure l'origine religieuse de *Vaud* (Vodau, Voden), et la ramener à *val* ou *vau* : ensemble de localités. Par exemple : *Vaudécourt*, *Vaudryot*, etc.

La population alsacienne, bien plus dense que sur le versant lorrain, exploita exclusivement, pendant des siècles, les hauts pâturages vosgiens et déborda même au-delà des sommets de crête. C'est ainsi que nous l'avons vue (*Fasc. 5*, mot : *La Bresse*) s'établir dans la colline des Feignes-sous-Vologne et y créer le hameau de *Woll*, nom donné par les Alsaciens à La Bresse. On sait que les marcaires du val de Munster occupèrent pendant 271 années consécutives (1300-1571) ces pâturages lorrains ; puis les ducs

(1571) les leur retirèrent pour les amodier à leurs sujets de la Bresse, Gérardmer, le Valtin, etc. ; mais ceux-ci n'ayant pas assez de bétail pour une aussi vaste surface, durent, à leur tour, les sous-louer aux mêmes marcaires alsaciens. Du reste, il en est encore de même de nos jours, et ce sont toujours des Alsaciens qui exploitent ces hauts pâturages.

Cette occupation ininterrompue de cinq siècles (1) par des Alsaciens nous expliquera pourquoi l'on trouve sur les sommets de crête, sur nombre du côté lorrain, des noms de lieux plus ou moins francisés, mais d'origine allemande.

Toute la chaîne des Vosges, cependant, ne présente pas de ces noms de racine germaine, par cette raison qu'une portion du *versant alsacien des Vosges parlait français*.

Du Ballon d'Alsace au Col du Louchpack, c'est l'alsacien seul qui est employé sur ce versant; du Louchpack au Donon, c'est le français que l'on a toujours parlé sur ce côté d'Alsace ; des noms de lieux comme *la Baroche*, *Orbey*, *le Bonhomme*, *les Bagenelles*, *Urbeys*, *Steige*, *Saulxures*, *St-Blaise*, *Plaine*, *Fouday*, *la Broque*, *Grandfontaine*, *Ban-de-la-Roche*, etc. ; des noms de montagnes, comme la *Tête-des-Héraux*, *Solamont*, *Climont*, *Voyemont*, *Hautes-Chaumes*, *la Corbeille*, *le Donon*, tousformant la crête, nous démontrent bien que, sur ce versant alsacien des Vosges, on ne trouve guère de noms d'origine allemande.

On y parlait le même langage que du côté lorrain et, en 1772, le célèbre Oberlin put publier un « *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban-de-la-Roche, fief royal d'Alsace* », qui est le même que celui du versant français des Vosges.

(1) Je dis *cinq siècles*, pour m'en tenir aux faits connus. Mais il est hors de doute qu'avant 1300, les Alsaciens exploitaient ces pâturages, mais sans doute ne payaient, avant cette époque, aucune redevance.

C'est donc dans les hautes Vosges, dans la région Sud, du Louchpach au Ballon d'Alsace, que nous trouverons de ces noms d'origine alsacienne ; ils ont été plus ou moins transformés :

Hoheneck *(Honec)* — Thanneck *(Tanet)* — Rothenbach *(Rotabac)* — Belfirst *(Balveurche)* — Bebeuriedt *(Belbriete)* — Joksberg *(St-Jacques)* — Wespermundt *(Fachepremont)* — Winteraw *(Ventron)* — Mensberg *(Sérichamp)* — Wasen *(Vazenées)*.

D'autres, comme *Schmargult*, *Breitzouzen*, *Ferschs-smuss*, *Valsche*, ont été conservés.

Je ferai remarquer que j'ai conservé l'orthographe de ces noms de lieux de *langage ou patois alsacien*.

Un seul village — depuis 1871 — de nom alsacien, nous est resté, c'est *Wisembach*. Chose singulière, le ruisseau qui le traverse et qui porte le même nom — Blanc-ruisseau, *Weissen-bach* — est appelé en français, tandis que le village a conservé son nom alsacien.

Schlucht, donné à un col célèbre, est également resté ; il signifie un *pertuis*, *couloir*, *galerie;* un *col*, en somme. En disant *col de la Schlucht*, on dit *col du Col ;* aussi, sur certaines cartes, lit-on : *Col* dit *Schlucht*. Rien de plus juste, pour quiconque n'est pas au courant des habitudes de la population. Ce mot *Schlucht* est *devenu un nom de lieu*, désignant un point déterminé, où se trouvent un col, un chalet, un hôtel ; il pourra s'y élever d'autres constructions, se transformer de n'importe quelle façon, pour les habitants ce sera la *Schlucht;* ils ne s'inquiètent point du sens que ce mot peut avoir ; je dirai plus : pour eux, il n'en a plus, il est devenu un *nom de lieu*. En disant *col de la Schlucht*, ils disent *col d'un endroit qui s'appelle Shlucht ;* et il faut faire comme eux. Du reste, au bas de la *Schlucht*, on trouve le *lac de Gérardmer* — j'ai dit que *lac* et *mer* étaient équivalents — et l'on dit de même *lac*

du lac de Gérard. Pour les habitants, *Gérardmer* n'est pas le *lac de Gérard*, mais un lieu, un centre qui s'appelle *Gérardmer*, voilà tout. Faute de ne pas tenir compte de cette façon de comprendre, on arriverait à ne pas se faire entendre des populations. Parlons comme celles-ci : car je pose en fait qu'en leur disant que la chaume de *Mensberg* ou *Mansberg*, *Montagne de la Souris*, puis *Sourichamp*, doit être appelée de ce dernier nom, ils ne sauront ce que vous voulez dire : pour eux, c'est *Sérichamp*, et quoique *souris* se dit en patois *s'ris*, il en est bien peu qui sachent l'origine de ce nom.

MONTAGNE — MONTS -- MONCEL — MONZEY

Orti*mont* — Or*mont* — Fali*mont* — Dru*mont* — Charme-de-l'Or*mont* — Spie*mont* — Cli*mont* — Voye*mont* — Sola*mont* — Orto*mont* — Boré*mont*

sont des noms de montagnes.

Voici quelques noms de lieux habités, comme exemple, car ces noms de *monts* sont très nombreux :

La *Montagne* (Val-d'Ajol) — Le *Mont* — *Mont*-les-Lamarche — *Mont*-les-Neufchâteau — *Mont*-de-Savillon (Monthureux) — Beauffre*mont* — Bel*mont*-sur-Buttant — Bouze*mont* — Corni*mont* — Derba*mont* — Combri*mont* — Gir*mont* — Hy*mont* — Moye*mont* — Ro*mont* — Remire*mont* — St-Basle*mont* — St-Pierre*mont* — Tanti*mont* — Ver*mond* — Floré*mont* — *Mont*motier — *Mon*taigu (St-Nabord) — Bel*mont*-sur-Vair — Be*mont* (Syndicat) — *Mont*fort (Haréville) — Ba*mont* (Saulxures) — Spie*mont* (Champdray) — St-*Mont* (St-Etienne) — Vané*mont* (St-Léonard) — Chèvre*mont* (Cleurie) — Coli*mont* (La Chapelle) — Cola*mont* (Brouvelieures) — *Mon*tants (Ameuvelle) — *Mon*cel-et-Happoncourt — Au*montz*ey — Tré*monz*ey — *Moussey* — *Mont*rosses (Chatas) (1) — *Mont*moisy (Pouxeux) — *Mon*thureux-le-Sec — *Mon*teaux (Rambervillers) — *Mont*-d'Air (Ventron).

(1) *Montrosses* : *rosse* et *resse* désignent le féminin (Haillant) Mais dans le cas particulier, comme pour *Montresses*, il semble que cette désinence *rosse, resse*, est un *diminutif*.

On peut se demander si *Moussey* vient véritablement de *monceau*, *mousseau* ou de *mousse ?* La situation de ce village sur un monticule permet de croire de préférence au *mont* et non à la *mousse*.

Il y a deux localités du nom de *Monthureux* (*le-Sec* et *sur-Saône*) : *Monthureux-le-Sec* est placé sur le versant Sud des Faucilles, et *Monthureux-sur-Saône* sur un promontoire long, étroit, dominant la Saône qui l'entoure sur trois côtés ; ils sont donc bien sur des *monts*. Mais ce nom de *Monthureux* peut être aussi une transformation de *monasteriolum*, monastère ; il y avait à *Monthureux-sur-Saône* un prieuré (St-Dizier), l'abbé de Luxeuil en fut jadis le seigneur. Il est donc préférable, pour ce lieu, d'admettre l'*influence religieuse ;* c'est à ce chapitre que l'on retrouvera le nom de ce chef-lieu de canton.

Monticule, *monticelle*, *moncel* :

Moncel — *Moncel*-sur-Vair — Le *Moncel* (Val-d'Ajol).

Un mont qui attire l'attention, soit par sa hauteur, son isolement, soit qu'un château (par exemple) le couronne, sera souvent adopté comme qualificatif par les localités voisines :

They-sous-*Mont*fort — La Neuveville-sous-*Mont*fort — Parey-sous-*Mont*fort — Domèvre-sous-*Mont*fort.

On appelle *mitreuche* (en patois), dit Thiriat, un petit tertre, la butte formée par une fourmilière, et aussi un *monticule*.

Deuille, mot patois, désignant une *redoute*, *tanière*. On le retrouve sous la forme : *Deuilly*, ancien château-fort.

Le mot *chef* est aussi employé pour désigner un lieu élevé :

Chef-Haut — *Chef*teux (Grande-Fosse).

Tête. — Nom donné surtout à des sommets élevés ou dominant une région :

Tête-d'Armont (St-Nabord) — *Têtes*-de-Rouge-Rupt (St-Nabord) — *Tête*-des-Cerfs — *Tête*-du-Barreau — *Tête*-des-Sats Tholy) — *Tête*-du-Seux — *Tête*-du-Midi — *Tête*-du-Corbeau.

Presque tous sont des noms de montagnes.

Fête est synonyme de *faîte*. Ce mot *fête* ou *feste* vient de *festagium* et *festum*, d'où on a fait le vieux mot *festage :* faîte de maison.

« *Feste*, faîte, comble, au propre et au figuré : cinq sols pour le *feste* de leur maison » *(La Curne de Ste-Palaye).*

Ce mot *feste* ou *fête* est très employé dans les Vosges pour désigner un lieu élevé. Ainsi, à St-Maurice, en montant au Ballon d'Alsace par le vieux chemin, on trouve, avant d'entrer dans la forêt : le *Champ-de-Fête*, c'est-à-dire le champ le plus élevé. Au-dessus de Wisembach se trouve un sommet dit *Châtel-sur-Fête*, nom des plus caractéristiques, puisqu'il précise qu'il y avait *sur* ce point élevé, ce *faîte*, un château. Ce dernier commandait le Col de Ste-Marie :

Champ-de-*Fête* (St-Maurice) — Varin*fête* (Champdray) — Gazon-de-*Fête* (Montagne) — Anchi*fête* (Corcieux) — Château-sur-*Fête* (Wisembach) — La *Fête* (Granges-de-Plombières) — Archi*fête* (Arrentès).

Haut. — Même sens que *mont*, *fête*, *tête*. Donné surtout à nombre de montagnes :

Haut-du-Roc — Peu-*Haut* — *Haut*-de-la-Prelle — *Haut*-de-la-Rochotte — *Haut*-des-Frets — *Haut*-de-la-Charme

sont des noms de montagnes.

*Haut*mougey — Chef-*Haut* — *Haut*-du-Tôt (Sapois) — *Hauts*-Viaux (La Bresse) — *Haut*-Creux (Gerbépal) — *Hauts*-Rupts (Gérardmer) — *Hauteurs*-de-St-Etienne — Le *Haut* (Syndicat) — *Haut*-Bouleau (Housseras) — *Haut*-de-Chêne (St-Benoît) — *Hauts*-Prés (nombreux) — *Haut*-Goutte (Laveline) — *Haut*-de-Belmont — *Haut*-de-Touville (Vienville).

Hautmougéy et *Chef-Haut* sont des villages. Tous les autres sont ou des écarts, ou des fermes voisins de montagnes et situés, par conséquent, sur des lieux élevés. Les noms ayant *haut* pour racine sont très nombreux.

Côte. — Employé aussi pour désigner nombre de montagnes :

Côte des Russiers — *Costet* (Gérardmer) — *Côte* de Repy — *Côte* de Virine

sont des noms de montagnes ; il en est d'autres qui désignent tout à la fois un sommet et une habitation :

La *Côte* (Val-d'Ajol) — *Côte* d'Amerey (Xertigny) — *Côte* de La Chapelle-aux-Bois — *Côte*-Olie (Golbey) — Le *Coly* (Ban-sur-Meurthe) — *Costet* (Beulay) — *Côte* de Nayemont (Uzemain) — *Côte* du Mont (Moussey) — *Côte*-Levée (Ruaux) — Les *Côtes* (nombreux) — *Cotiande* (La Forge).

Il y a cette expression : *Côte du Mont*, qui est bien caractéristique : c'est la *côte* pour arriver au *mont*, au sommet. *Côte* est, dans ce cas, pour *flanc* de montagne.

Chaumes. — Charmes. — Les chaumes sont les sommets dénudés des Vosges.

De tous temps, ces *chaumes* ou pâturages ont existé ; ce sont eux que les Alsaciens exploitèrent seuls si longtemps, et dont j'ai parlé à propos des noms d'origine alsacienne donnés à des sommets lorrains.

Ces *gazons* ou *chaumes*, occupés dès la plus haute antiquité, étaient consacrés au dieu soleil gaulois. Les sommets portant encore aujourd'hui le nom de *ballons* et couverts eux-mêmes de pâturages, nous en sont les témoins.

Ce nom de *chaume* est très ancien, il est la contraction de *calvo-montensis* (montagnes chauves). Ce nom s'est étendu à une région de la Lorraine, l'antique *Pagus Calvomontensis*, comprenant toute la portion d'où l'on aper-

cevait — du côté du soleil levant — ces sommets vosgiens consacrés à un dieu vénéré.

Avec le temps et les transformations du langage, *calvomontensis* est devenu *chaume*, désignant tout à la fois le gazon et la construction destinée à abriter le bétail.

Ces grandes *chaumes* s'étendent du Col du *Louchpach* vers le Midi, jusqu'aux Ballons d'Alsace et de Servance (il n'est question que du versant français). Elles portent toutes le nom générique de *chaumes* (quelquefois *gazon*) et se distinguent les unes des autres par des qualificatifs presque tous d'origine alsacienne :

Chaume de Reicheberg — *Gazon* Martin — *Chaume* du Tanet — *Chaume* de Balveurche — *Chaume* de Grouvelin — *Chaume* de Monthebey — *Chaume* de Schmargult — *Chaume* de Breitsouzen — *Chaume* de Fachepremont — *Chaume* de Drumont.

Voici divers noms, tant de ces chaumes que d'autres, d'origine alsacienne ; je les donne tels qu'on les trouve dans les textes :

Reicheperg — *Thanneck*, *Tanet* ou *Tanache* (Valtin) — Hoheneck, « *Plaine du hault de Chaulme* » (La Bresse) — *Schmargult*, *Schmargutel* (La Bresse) — *Breitsuzen*, *Breitsouze* (La Bresse) — *Schluchtli*, *Chitelet* (Gérardmer) — *Ferschssmuss*, *Chitelet* (La Bresse) — *Rothenbach*, *Rotabac* (La Bresse) — *Winteraw*, *Ventron* (Ventron) — *Wintersee*, *Vintergès* (Ventron) — *Altenberg*, *Vieille-Montagne* (La Bresse) — *Fayling*, *Drumont* (Bussang) — *Newelden*, *Neufs-Bois* (St-Maurice).

Toutes se trouvent sur la crête vosgienne ; en voici d'autres éparses sur versant lorrain :

Mensberg, *Sourichamp*, *Sérichamp* (Valtin) — *Belfirst*, *Balveurche* (Valtin) — *Bebeuriedt*, *Belbriete* (Gérardmer) — *Wespermundt*, *Fachepremont* (Gérardmer) — *Jorksberg*, *St-Jacques* (La Bresse) — *Ficheren*, *Champis* (La Bresse) — *Brambach*, *Haut-Rouan* (La Bresse) — *Schirmberg*, *Fony*

(Gérardmer) — *Pétershuttly*, *Péter-hulte* (disparue) (Cornimont) — *Grawel*, *Grouvelin* (Gérardmer) — *Walsch*, *Grouvelin* (La Bresse).

Des chaumes comme *Rothenbach*, tout à la fois sur les deux versants, portaient les noms de « *Rotembach lorrain* et *Rotembach allemand* ».

Parfois on emploie le mot *charme* comme équivalent de *chaume*, mais d'une *chaume marécageuse*, *de mauvaise qualité*. Une charme se trouve généralement sur ces plateaux de grès vosgien qui, par places, couronnent des montagnes granitiques.

Ce nom de *charme*, on le voit, n'a rien de commun avec l'arbre de ce nom ; il n'y pousserait pas. On trouve sur ces plateaux, ces *charmes*, quelques chétifs bouleaux, des bruyères, de la tourbe :

Haut de la *Charme* (Gérardmer) montagne — Charme de l'*Ormont* (Tendon) montagne — La *Charme* (Sapois) — *Charmelle* (Arrentès) — *Charménil* (Cornimont).

Il y a aussi le mot *chaume*, *calmis*, désignant la portion de tige de céréale laissée sur le sol après récolte et par extension au sol lui-même. De là, ce nom de *Chaumontois* donné à une portion du département de la Haute-Marne, désignant tout à la fois un pays riche en céréales et dénudé. Nous retrouvons ce nom, dans les Vosges, sous les formes suivantes :

Chaumousey — *Chaumont* (plusieurs) — *Chaumont* (Plainfaing) — *Chaumes* (plusieurs).

Col, Collet, Perthuis. — *Col* et *collet* désignent des passages de montagnes :

Col de la Schlucht — *Col* de Bussang — *Col* de Bramont — *Col* d'Oderen (1) — *Collet* (plusieurs) — *Col* du *Perthuis* (Liézey) — *Colnot* (Médonville).

(1) Le *Col d'Oderen* était appelé : *Mont d'Aire*. *Aire* ou *Er* étant la contraction en langage français du mot *Odern* dont nous avons fait, de nos jours, *Oderen*.



Selon M. Haillant, le mot patois *colnot* désignerait un petit *col*.

Dans l'ancien langage, *perthuis*, *perthux* (pertusus) désignait un col : « *Perthux d'Estaye* », ancien nom du col de Bussang (voir *Fascic.* 5, mot : *Bussang*. Il est peu employé aujourd'hui :

Fraisperthuis (Jeanménil).

Nous le retrouverons au mot *trou*.

Plain, Planche. — Le mot *plain* est très employé dans la haute Moselle ; il désigne un *lieu plan*, un *col* le plus souvent :

Plain du Stalon — *Plain* des Loges — *Plain* du Canon — *Plain qu'on repose.*

Tous ces lieux sont des cols ; un, le *Plain-du-Stalon*, est même très important ; il est situé entre les ballons d'Alsace et de Servance, et les eaux qui sortent de la *feigne* qui en occupe l'emplacement s'écoulent tout à la fois vers la Moselle et la mer du Nord et vers le Rahin et la Méditerranée.

Je dois dire que presque tous les cols des Vosges sont *feigneux* ; leur *partie plane*, le fond est presque toujours rempli par un petit marécage ou *feigne*.

Le mot *Planche* est surtout employé sur le versant vosgien de Giromagny (Haut-Rhin) et de Plancher-les-Mines (Haute-Saône) ; il désigne généralement un *gazon*, une *chaume* : ceux-ci étant bien moins inclinés que les versants de la montagne, ce mot a le même sens que *plain*.

Planche des Belles-Filles — *Planche*-le-Prêtre — *Plancher*-les-Mines.

Ces lieux ne font pas partie du département des Vosges.

Rain, Rein. — Vieux mot, employé très fréquemment dans la Montagne et quelquefois dans la Plaine.

Un *rain* désigne une pente rapide, le plus souvent boisée, terminant une montagne ou une portion de versant.

On le trouve sous les formes : *rain*, *raing*, *rein*, *rang*, *ran*, *ro* et aussi *rin*.

Le *Rain* (Gérardmer) — *Rain*-Grebatte (Croix-aux-Mines) — *Rain*gipré (Thiéfosse) — *Raindé* (La Bresse) — *Rein*-des-Genets (Fraize) — *Rein*-Méline (Corcieux) — *Raïn*ville — *Rain*val (Noncourt) — Le *Rein* (Rouges-Eaux) — *Rein*-Brice (Tholy) — *Rein*goutte (Boulay) — Haut-du-*Raindé* (1) (La Bresse).

Vallée, Val, Vaux. — J'ai déjà dit que, dans l'ancien langage, on employait de préférence le mot *vau*. C'est ainsi que

Bel*val* s'écrivait : Bel*vaux* — *Val*-d'Ajol : *Vaul*deïo — Droite*val* : Droite*vaulx*.

D'autres lieux ont conservé le vieux mot : Midre*vaux*.

Il est même arrivé que *val*, *vau* changeaient de sens et devenaient l'équivalent de *ban* ou d'une circonscription territoriale ; c'est ainsi que l'on disait : *Vau d'Ajo* ou *Ban d'Ajo*. *Vaulz-de-Champ* indiquait tout ce qui dépendait de cette communauté.

A La Bresse, on trouve les *hauts Viaux*, c'est-à-dire la haute vallée de Chajoux :

Val-d'Ajol — Bel*val* — *Val*leroy — Midre*vaux* — *Mureau* (Pargny) — Bonne*val* (St-Balemont) — *Val*-d'en-haut (Viéville) — *Val*tournant (Neufchâteau) — Droite*val* (Claudon) — *Val*tin.

Mureau est une ancienne abbaye de *Pargny-sous-Mureau* dont le sens est *Mira-vallis*, Miro*vualt*, Mi*rualt*, Mi*reaut*, Mi*rovaut*. Les transformations succes-

(1) Ce mot *rain*, quelquefois, est transformé par la prononciation comme *Haut-du-Rang* (Renauvoid) ; il s'agit ici d'un nom de personne : *Haut-Durand*.

Il en est de même pour le *Haut-de-Raindé; Raindé* signifie le *rain de Del*.

sives de ce nom de lieu nous montrent jusqu'où peut conduire la prononciation populaire d'un mot. On remarquera que *Mureau* et *Midrevaux* ont le même point de départ : Mirœ-*vallis*, Mura-*valli*, Midre-*vallis*, Mire-*valdo*, Mire*valz*, Mendre*vaulz*, Midre*vaulz*, Mudre-*vaulz*. Ainsi voilà deux noms ayant le même sens : *Mira-vallis* et *Miræ-vallis*, très voisins, qui aboutissent par les déformations du langage populaire, à *Mureau* et *Midrevaux !*

COLLINE. — J'ai parlé déjà du sens de ce mot, qui désigne l'ensemble d'une vallée et de ses deux versants. Il est employé surtout en montagne, et lorsque la vallée naissante commence à être peuplée :

Colline des Charbonniers (St-Maurice) — *Colline* de Chajoux (La Bresse) — *Colline* de Thaye (Bussang) — *Colline* de la Hutte (Bussang) — *Colline* de Xoulce (Cornimont) — *Colline* des Eaux (Housseras) — *Colline* de Chilimont (Autrey) — *Colline* des Rouges-Eaux — *Colline* de Fresse — *Colline* du Grand-Ventron.

BASSE. — Vient de *bessa* ou *baissa*, désignant un lieu bas, marécageux. Dans les Vosges, on l'applique toujours à l'extrémité supérieure d'une vallée profonde, boisée toujours, marécageuse, inhabitée le plus souvent.

En patois : *besse*, *baissa*, *baissate*.

Ainsi, à l'origine de la branche de la Moselotte qui coule dans la colline du Chajoux, se trouve la *Grande-basse*, boisée, humide, marécageuse.

Il est arrivé, comme pour les *gouttes* (voir plus haut), que des lieux habités voisins ont pris ce nom.

Je ferai remarquer qu'il n'y a aucune relation avec le mot *bas* ou *basse* désignant un lieu *en bas*, par rapport à un autre plus élevé.

Grande-*Basse* (La Bresse) — La *Basse*-de-l'Ouest (Gérardmer) — La *Basse*-la-Mine (Gérardmer)



sont des lieux inhabités et inhabitables. La *Basse*-de-l'Ouest est si sauvage qu'elle porte aussi le nom de *Désert de la Basse-de-l'Ours*.

Basse-sur-le-Rupt — La *Basse* (Tholy) — *Basse*-la-Combe (Fiménil) — *Basse*-des-Feignes (La Bresse) — *Basse*-des-Fourneaux (Autrey) — *Basse*-des-Jumeaux (Mortagne) — *Basse*-des-*Rupts* (Gérardmer) — Les *Basses* (Clerjus)

sont des lieux habités.

La commune de *Basse-sur-le-Rupt* est une succession de hameaux dans une longue vallée étroite, encaissée et marécageuse par place, de vraies *basses*.

COMBE. – Employé dans la région de Saint-Dié surtout; indique un ravin profond, à pente rapide, boisé souvent, humide ou non, habitable:

*Combri*mont — La *Combe* (plusieurs) — Les *Combes* (Val-d'Ajol) — *Combe*-des-Fées (St-Laurent) — *Combe*-des-Roses (Lusse) — Les *Combelles* (Bazoilles).

CREUSE. — Généralement un lieu désert, profond, encaissé, dominé par des montagnes; avec ou sans cours d'eau :

Vierge-de-la-*Creuse* (Gérardmer) — *Creuse*nieulle (Mortagne) — *Creus*telaye-Pierre (Rehaupal) — La *Creuse* (plusieurs) — *Creuse*-Goutte (Gérardmer) — *Creu*velin (St-Jean-d'Ormont) — *Creux* (plusieurs) — Les *Creux* (Corcieux).

Ces noms de lieux proviennent du voisinage de *creuses*. Le vallon de *Creuse-Goutte* comprend un certain nombre de fermes. La *creuse* qui lui a donné son nom est formée au pied d'une cascade, dite de Creuse-Goutte ; le ruisseau — la Goutte — qui y coule a été appelé *Creuse-Goutte* et par extension au vallon entier.

FOSSE. — Ravin court, étroit, encaissé, formé par l'action de l'eau ; c'est un énorme fossé. Les *fosses* se trouvent surtout dans les terrains arénacés :

Grande-*Fosse* — Petite-*Fosse* — Nayemont-les-*Fosses* — Dey*fosse* (Etival) — Basses-*Fosses* (Lasalle) — Herme*fosse* (Granges) — Haute-*Fosse* (Taintrux) — Basse-*Fosse* (Taintrux).

Bien entendu, la *fosse* proprement dite, creusée de main d'homme pour une raison quelconque, comme une carrière, a donné son nom à quelques lieux.

Trou. — En patois : *peteus*, vient du latin *pertusus*, *perthuis* en français. On le trouve sous les formes patoises : *pouateu*, *poitu*, *potu*, *poueteu*, *potieu*, *petieu*, *petu*, *petui* :

Potieu (Moyenmoutier) — *Paulet* (Eloyes) — La *Petelle* (Thiéfosse) — Mau*potel* (Escles) — *Pétem*pré (Granges) — *Petin*rupt (Grandvillers) — *Petim*poiche (Clerjus).

Maupotel : *mauvais trou*. Il y a, dans les environs de ce hameau, des carrières (abandonnées et nouvelles) de grès bigarré.

Parfois, ce mot *potieu* désigne plutôt un *perthuis*, un étranglement.

Le village de *Fraisperthuis*, *Frapotieu* en patois, répond bien à cette étymologie : *potieu* est ici pour *perthuis*, passage, ce qui est bien le cas pour ce hameau dépendant de Housseras et Jeanménil et situé au débouché de la *Colline des Eaux*.

Il y a quarante années, ce hameau était appelé de son nom patois : un maître d'école, nommé à *Frapotieu*, disait partout qu'il allait à *Froid-trou*, ne voulant pas appeler de son nom patois sa nouvelle résidence.

Potieu, *peteus*, transformation de *perthuis*, semblent désigner dans ce cas un lieu où se trouvent des habitations, un défilé, un perthuis.

Trou est désigné aussi par Gueux ; on le retrouve sous les formes :

Be*gueuse* (Bru) — Noir*gueux* (St-Nabord) — *Gue*riote (Corcieux) — *Gueux*-Gourrier (St-Amé) — *Gueue*-de-Rochotte (Syndicat).

Ces noms de *gueux* sont donnés souvent à des *trous d'eau* dans les rivières et ruisseaux. M. Haillant se demande si on ne devrait pas le faire venir de *gué*. Cela est bien improbable, par cette raison qu'un *gué* est un point où l'on passe un ruisseau, tandis que le *gueux*, qui est un trou profond, plein d'eau, est tout le contraire. De plus, il en est comme *Begueuse* qui sont des trous de carrière. La *Begueuse* est, en effet, une carrière bien connue dans la région de Rambervillers : *Be-gueux*, *beau trou*.

Gouriot — qui indique un vallon ou gorge très étroits, ne se rattacherait-il pas à *gueux ?* Ce vallon étroit pourrait être un grand trou.

M. Haillant donne de ce nom :

La Mouche-*Gouriot* — Fontaine-*Gouriotte* — Basse-*Gouriotte* (Moussey).

M. Haillant, relevant le mot Stragnon, le donne comme désignant un lieu resserré, étranglé. Cette racine *stra* doit venir du patois *hhtra*, *stra*, *tra*, étroit (Adam) et du latin *strictum*. Il est clair que, dans le cas particulier, on doit écarter *strata*, route, dont on ne retrouve la racine que dans les lieux où passaient d'antiques voies, ou sous la forme *steige*, qui n'est pas applicable ici.

Du reste, certains noms de lieux à racine de *stra*, correspondent bien à un *étranglement*, une *étroitesse*, un *détroit*, entre les montagnes avoisinantes :

*Stra*iture (Ban-sur-Meurthe) — *Straz*y (Plainfaing) — *Strou*meix (Rehaupal) — *Stré*poce (Fraize) — *Stroué*faing (Liézey) *Stra*gnon (Wisembach).

Rouan, Rouen. — Les lieux de ce nom seraient formés par une dépression profonde, humide, où l'on rencontre des *feignes* ou des prairies humides :

Les Feignes-de-*Rouan* (Gérardmer) — Haut-*Rouan* (La Bresse) — Pré-*Rouen* (Liézey).

Rouaux — indiquerait un terrain à pente forte, raviné, accidenté.

Ce mot ne viendrait-il pas de *rouohhé* (Haillant) ou de *rouoyé* (Haillant) signifiant : *éboulé*, *bouleversé*.

Rouaux (plusieurs) — Aux *Rouaux* (St-Amé) — La *Rouelle* (Syndicat) — *Rouau*-Fossé (Mazelay).

Xervonne, dit Thiriat, vient de *hhewoune*, *hhewieule*, et désigne des terrains à pentes rapides, ravinés par les eaux.

Hevaïe : dénudation causée, sur un terrain en pente, par l'éboulement d'une masse de terre (Adam) ; on retrouve ce même sens dans le verbe *hhevée* : glisser, ébouler (Haillant). Il en résulte que *Xavée*, qui s'écrit *Hhaivaye*, désigne un terrain en pente qui s'éboule. On remarquera que ces terrains, incultes primitivement, ont pu être mis plus tard en cultures ou boisés, mais le nom n'en est pas moins resté, malgré la nouvelle apparence de ces pentes.

Enfin *hh*, *x*, *ch*, s'emploient indifféremment ; de là ces noms :

Xavée (Remiremont) — *Xervonne* (Syndicat) — *Chavon* (Moussey) — *Herva*champ (Gerbamont) — *Chavée* (Wisembach) — *Chavannes* (Charmois) — *Chavotey* (Clefcy) — *Herva*faing (Ban-sur-Meurthe).

Hollé. — En patois : *hollaïe*, pente rapide ; se retrouve dans :

Hollai (Rupt) — Le *Hollé* (Combrimont).

et peut-être dans *Olima* (Les Forges).

Reffe indique aussi un terrain très rapide (Haillant) :

La *Reffe* (Lusse).

Roches. — Les rochers et roches ont nécessairement donné leurs noms à grand nombre de lieux. Il y a des roches partout.

On trouve ces noms sous la forme *roche*, *rochette*, *rochatte*, *rochère* : lieu où il y a des pierres. Ceux-ci sont aussi appelés *rappiattes* et *rappailles*.

*Roches*son — La *Roche* (nombreuses) — Aux *Roches* (Bruyères) — *Roches*-Pètres (Gérardmer) — *Rappiattes* (plusieurs) — *Rappailles* (plusieurs) — *Rochons* (Portieux) — *Roche*court (Ameuvelle) — *Rochette* (Croix-aux-Mines) — *Rochière* (Fraize) *Rochire* (Gérardmer) — *Roch*olle (Gerbamont) — *Rochotte* (plusieurs).

Rochesson est écrit dans les vieux textes *Rougesson*, *Roxesson*, *Roschon* : *Roxesson*, *Roschon*, désignent bien des rochers (il y en a de magnifiques aux environs de ce village) et *Rougesson* me paraît une manière vicieuse d'écrire ce nom.

On remarquera aussi ce nom : *Roches-Pêtres* (Gérardmer), qui signifie *roches de.... pierres !* Evidemment parce que, voisines de Gérardmer, elles ont été détruites en partie pour en faire du moëllon, *des pierres*.

Les *rappiates* sont des champs où il y a des pierres ; quant aux *rappailles*, ils désignent aussi un bois, ou un lieu couvert de petits bois, broussailles, avec de la pierraille.

On trouve aussi nombre de rochers ou roches ne désignant pas de lieux habités :

Roche-du-Diable — *Roche*-des-Ducs — *Roche*-du-Thym — *Roches*-Saint-Martin — *Roches*-d'Ormont — *Roches*-de-l'Aître.

PIERRES. — La *pierre* figure, bien entendu, dans un grand nombre de lieux, souvent elle est l'équivalent de roches :

Pierre-Charlemagne — La Piquante-*Pierre* — *Pierre*-Percée — *Pierre*-Kerlinkin — *Pierre*-Huguenote — *Pierre*-de-l'Aître.

Se trouvent dans la montagne.

Il en est comme les pierres kerlinkin, huguenote, qui furent l'objet d'un culte antique.

La *piquante pierré*, debout, haute et étroite. isolée sur un gazon élevé de la montagne (territoire de Basse-sur-le-Rupt) a l'air d'un menhir, *piqué* en terre ; le nom qui lui a été donné par la population rend très bien l'aspect de ce monolithe.

C'est surtout dans la portion grèseuse de la montagne que le nom de *pierres* (pour roches ou rochers) est employé.

BEHEUILLE, BEUILLE. — Il est à remarquer que le nom de *Behouille*, que l'on rencontre fréquemment dans divers cantons de l'arrondissement de Saint-Dié, indique un *ancien canton de vignes*. Ce mot signifiait la hotte dans laquelle on transportait le raisin de la vigne dans la cuve ou au pressoir. » (Gravier : Hist. de St-Dié, p. 66.) Ce que dit là Gravier n'est pas tout à fait exact : *Behouille* vient de *Beheu*, *Beheue*, *Bhheïeux*, désignant un terrain *escarpé*, *rocheux;* plus d'un vignoble se trouve sur du terrain à pentes rapides, il a pu prendre ce nom — *Beheuille* — non parce qu'il y avait de la vigne, mais à cause de la configuration du sol.

A Saint-Dié, la *Behouille* était autrefois un vignoble ; mais je doute fort que la *Behouille* de Mandray soit dans le même cas. Un titre du xe siècle rapporte que les habitants de cette communauté devaient au chapitre de Saint-Dié une « *conduite de vin* » ; ces mots ne prouvent pas que c'était du vin de Mandray : le chapitre de Saint-Dié possédait du vignoble en Alsace. C'est pour ce vin qu'était due la conduite, l'antique voie reliant Saint-Dié à Colmar passait au-dessus de Mandray. (1)

(1) Ce qui, du reste, est encore une preuve qu'il n'y avait pas de vignes à Mandray, c'est la somme payée par Mandray pour se racheter de cette corvée : 31. 6, représentant 277 fr. de notre monnaie. Une telle somme supposait une quantité de vin d'autant plus grande que la distance entre ce village et Saint-Dié (19 kil.) est très petite. (Voir Fascicule 2, bassin de la Meurthe, pp. 25-26, en note.)



De même la *Beheuille* de Gérardmer n'a jamais eu de vignes. Il ne faut donc pas prendre à la lettre l'assertion de Gravier. La *Beheuille* désignait un versant rocheux, rapide et rien de plus, et ce n'est que dans la région montagneuse qu'on le trouve. Plusieurs ont pu être plantés en *vignes*, mais c'était l'exception.

Beheu (La Houssière) — *Beheux* (Lusse) — *Beheul*meix (Arrentès) — *Beheul*mont (Arrentès) — La *Beuille* (Rupt) — Devant-la-*Behouille* (Mandray) — *Behouille* (Saint-Dié) — *Beheuille* (Gézardmer).

Recy que l'on trouve sous la forme *Reuci*, *Aurecy* (La Bresse), désignaient, selon M. Haillant, une *moraine*.

Raid. — *Raido* en patois est la portion haute de deux sillons labourés et adossés de manière à former une saillie au milieu ; c'est le *raidô* ; se dit aussi pour une prairie de même configuration., formant les deux pans d'un toit (Haillant), au sommet coule la *roye* d'irrigation. Par extension on a donné ce nom de *raidos*, *raids* à des *déblais allongés*, extrait d'une galerie souterraine. *Les raids* (Saint-Dié) sont dans ces conditions, on y exploite de la pierre à chaux en galeries et les déblais, déposés aux issues de ces galeries, forment une série de *raidos*, parallèles, allongés ; de là ce nom de *raids*.

Par extension aussi, on a appelé *raids* de petites collines.

Les *Raids*-de-Robache (Saint-Dié).

Les Traits, *La Roche-des-Traits*, lieux-dits de la commune du Syndicat. (Thiriat.)

Le mot *trait*, dit Thiriat, est synonyme de *côtes*, *chemins raides*.

Trait-de-la-Grue (Rochesson) — Hau*tré* (Liézey) — *Traits*-de-la-Roche (Saint-Etienne) — Roche-des-*Traits* (Syndicat).

La carte au 80,000e (dernière révision) appelle *Haut-des-Traits* une montagne située au S.-E. du village de Gerbépal, c'est une erreur ; c'est *Haut-des-Frêts* et non des *traits* ou *très*. Il y a un groupe d'habitations appelé les *Frêts* qui a donné son nom à la montagne. On trouve sur le territoire de cette commune *Haut-des-Frêts* : (78 habitants) et les *Bonnes-Frets* (18 habitants).

La configuration de l'emplacement du lieu lui-même, la manière dont il s'est développé, dans une vallée, sur un coteau, ses divisions, les comparaisons avec les points voisins ou dépendant du lieu lui-même ; une rivière, un ruisseau qui le traversent, etc., etc., ont une action des plus caractérisées dans la formation des noms de lieux :

Haut, Bas. — Le sens de ces deux mots dispense de toute explication.

Padoux-Ville-*haute* — Padoux-ville-*basse* — *Haute*-Fremifontaine — Coinche-la-*haute* — Coinche-la-*basse* — *Haute*-Creuse (Vexaincourt) — *Haute*-Fosse (Taintrux) — *Bas*-de-Clefcy (Clefcy) *Bas*-de-la-Côte (Plainfaing) — *Bas*-de-Xertigny (Xertigny) — *Basse*-Mandray — *Basses*-Merlusses (1) (Lusse) — *Haut*mougey — *Haut*-de-la-Beheue (Vienville) — *Haut*-de-la-Côte (nombreuses) — *Haut*-de-la-Faîte (Nayemont-les-Fosses) — *Haut*-de-la-Fosse (Champ-le-Duc) — *Haut*-de-Tiriville (Vienville) — *Hautes*-Fées (La Bresse) — *Hautes*-Merlusses (Lusse) — *Bas*-d'Hérival (Val-d'Ajol) — *Bas*-Rupts (Gérardmer) — *Bas*-des-Fourches (Bruyères) — *Bas*-du-Bas-Rupt (Gérardmer) — *Basses*-Fosses.

Ces noms avec les mots *haut*, *haute*, *bas*, *basse* sont innombrables.

Je ferai remarquer qu'il ne faut pas confondre le mot *basse* avec un autre semblable, mais qui n'a pas le même

(1) *Merlusses*, territoire de Lusse. Ce nom, bizarre au premier aspect, vient de *Merum*, territoire, surfaces de terrain qui, donnés en concession, formaient des *petites Lusses*, ou *menues Lusses* ou *mer-lusses* : *mer* étant la contractation de *merum*.



sens : on a vu que, dans ce cas, *basse* désignait un vallon montagneux et provenait du bas latin *baissa*. Ici, *basse* est l'opposé de *haut* : *Basse-Mandray*, *Basses-Merlusses*, *Basses-Fosses*, parce qu'il y a une *Haute-Mandray*, des *Hautes-Merlusses*, des *Hautes-Fosses*.

GRAND. — Très fréquent dans la formation ou désignation d'un nom de lieu ; mais il n'a pas toujours sa contrepartie dans le mot *petit* : il désignera l'ensemble du lieu, parce qu'il est important, *long*; *Grandvillers* n'a pas de *Petit-Villers*, c'est l'ensemble qui porte ce nom de *grand*, probablement pour le distinguer d'autres lieux appelés également *Viller*.

Inversement, il y a une *Petite-Raon* et pas de *grande*. Il est clair, je le répète, que ces qualifications sont données aux mots *Rupt*, *Fosses*' *Villers*, *Raon*, etc., pour les distinguer les uns des autres.

*Grand*villers — *Grand*rupt — *Grande*-Fosse — *Grand*-Valtin — *Grand* — *Grande*-Basse (La Bourgonce) — *Grand*Bois (plusieurs) — *Grand*champ (Xertigny) — *Grand*-Liézey (Liézey) — *Grande*-Catherine (Claudon) — *Grande*-Colombière (Epinal) — *Grande*-Fontaine (Val-d'Ajol) — *Grande*-Goutte (Ban-sur-Meurthe) — *Grande*-Haye (Golbey) — *Grande*-Nolle (Champdray) — *Grandes*-Peines (Gerbépal) (1) — *Grand*fontaine (Longchamp) — *Grand*-Ventron (Ventron).

Le village de *Grand* ne doit pas être rattaché à ce mot *(grand)*, si son origine vient de *Granus*, *Granum*, on devrait l'écrire *Gran*.

---

(1) *Grandes-Peines* : Que signifie ce mot *peine* ? Est-ce une allusion aux difficultés vaincues pour rendre le sol cultivable ? aux peines endurées pour y arriver ?

Est-ce une allusion au mot *painne*, panne ou pièce de bois supportant les chevrons d'une toiture : panne faîtière ?

En patois, *peine* désigne le peigne, la cardre du chanvre et un instrument de tailleur de pierre.

Enfin, *peine* serait-il une réduction de *penéle* : prunelle sauvage ?

Petit. — Très employé également. Comme le précédent, il n'a pas toujours sa contre-partie dans *grand* : il y a un *Grand-Valtin* et *Le Valtin;* il est dénommé *grand* parce que ce hameau a ses habitations éparses sur une grande surface. Du reste, *Grand-Valtin* appartient à la commune de *Ban-sur-Meurthe* et non au *Valtin*.

Petite-Raon — *Petit*-Thons — *Petite*-Bresse — *Petit*-Breu (Martinvelle) — *Petit*-Côté (Val-d'Ajol) — *Petites*-Châtelles (Etival) — *Petite*-Fosse — *Petite*-Goutte (Syndicat) — *Petite*-Voivre (Combrimont) — *Petit*-Saint-Dié (Saint-Dié) — *Petit*-Rouaux (Grandrupt) — *Petits*-Essarts (Attignéville).

On remarquera comme ces noms *Petite-Goutte*, *Petits-Essarts*, *Petit-Breheu*....., rendent bien la nature du lieu : c'est un petit ruisseau, un petit essart ou Breheu.

Moyen. — Entre *grand* et *petit* vient se placer le mot *moyen*, soit que le lieu soit placé entre deux autres, comme l'abbaye de Moyenmoutier entre celles de Senones et d'Etival. ; soit qu'il se trouve être l'intermédiaire entre *haut* et *basse;* soit enfin que sa situation le place au milieu d'une région déterminée :

*Moyen*moutier — *Moye*mont — *Moyen*pal (Xertigny) — *Moyen*mont (Syndicat) — *Moyen*bois (Grandrupt).

On trouve dans les textes des XVII° et XVIII° siècles :

Mi, *emmy* : au milieu.

En résumé *moyen* est là *pour milieu*, le plus souvent.

Dessus, Dessous :

Dessus-de-Bellefosse (Sapois) — *Dessus*-de-la-Beurée (Fraize) — *Dessus*-de-l'Alouette (Ramonchamp) — *Dessus*-de-Rupt (Rupt) — *Dessous*-le-Haut d'Autrey (Autrey) — *Dessous*-le-Bambois (Colroy).

Devant. — Très fréquent :

Devant-du-Tôt (Sapois) — *Devant*-la-Behouille (Mandray) — — *Devant*-du-Bois (Clerjus) — *Devant*-la-Fête (Gerbépal) — *Devant*-la-Petite-Aviron (Vervezelle) — *Devant*-le-Moulin (Aumontzey) — *Devant*-le-Grand bois (La Houssière) — *Devant*-les-Reins (Belval).

Derrière. — Voici quelques exemples de ces noms :

Derrière-les-Prés (Saint-Maurice-sur-Moselle) — *Derrière*-la-Côte (Laveline-devant-Bruyères) — *Derrière*-la-Fête (Brouvelieures) — *Derrière*-la-Ville (Dommartin) — *Derrière*-le-Lac Gérardmer) — *Derrière*-les-Jardins (Petite-Fosse).

Sur est l'équivalent de *dessus*, *par-dessus* :

Sur-la-Côte (La Chapelle) — *Sur*-la-Croix (Croix-aux-Mines) — *Sur*-la-Route (Tollaincourt) — *Sur*-les-Roches (Moussey).

On trouve encore : *Sur le chemin de l'Etanche* (Rollainville). Doit-on rattacher *Suriauville* à ce mot *sur ?* Topographiquement, il est bien placé sur un plateau dominant plusieurs villages voisins, il est bien *sur* Contrexéville par exemple.

Sous. — A le même emploi que *dessous*, au *pied*,

Sous-le-Bois (Clerjus) — *Sous*-la-Côte (Rebeuville) — *Sous*-le-Chemont (Saint-Michel) — They-*sous*-Montfort — Parey-*sous*-Montfort — *Sous*-l'Eglise (Méménil) — *Sous*-Spiémont (Champdray) — *Sous*-la-Charme (Tholy).

Pied :

Pied-du-Mont (Val-d'Ajol).

Clair :

Clair-Bois (Voivres) — *Clair*fontaine (Etival) — *Clair*ey (Hennezel) — *Clair*-Sapin (Arrentès) — *Clérey*-la-Côte — *Claire*-Goutte (plusieurs) — *Claire*-Rose (Saint-Amé) — *Clair*-Pré *Clairs*-Chênes (Dombasle-devant-Darney — *Cleurie*.

Clair a parfois le sens de *rare*, *clairsemé*, ainsi *clair-chênes*, *clair-bois* désignent un lieu où le bois, le chêne, n'est pas abondant.

Cleurie, dit Thiriat, signifie *clair rupt* : *Tié-rupt*, *Tiè-ri*, *Tieu-ri* en patois. On prononce au Tholy *Kurie*, mais il me semble que ce mot est moderne, il est la traduction patoise de *Cleurie*. *Clair* en patois se dit : *kiach*, *kięhhe*, *tiehhe*, *tiair* (Adam).

Aval. — Patois : *daivau* et *daval* désignent un point dessous; le premier endroit que l'on rencontre en *remontant la vallée*.

Le *Daval* (La Bresse) — *Daval* de Ventron — *Laval*.

Droit.— Envers.— Le *droit* est le côté de la montagne qui reçoit *le soleil le matin;* celui qui le reçoit le soir est l'*envers;* souvent l'*envers* désigne aussi la portion qui est la plus mal exposée, qui reçoit peu ou pas de soleil.

A l'origine des défrichements on choisit naturellement les places les mieux exposées, celles qui étaient au *droit du soleil*. Plus tard, les défrichements se développant, on finit par aller aux mauvais endroits — à ceux qui restaient — à l'*envers*.

Ainsi le *Droit de Cornimont* reçoit le soleil levant, c'est-à-dire la meilleure exposition.

Ce mot *droit* est aussi employé dans son sens actuel, il désigne une terre, un pré, un vallon, rectiligne, plan (ou à peu près) et bien exposé.

Enfin, de nos jours, prenant le mot *droit* et *droite* pour la *droite*, on appelle l'opposé *envers* ou *gauche;* mais cette manière de faire est relativement moderne; c'est dans les noms de forêts que l'on trouve cette défectueuse application de ces mots.

Droit (Thiéfosse) — *Droit*-de-Cornimont — *Droit*-de-la-

Poirie (Saulxures) — *Droit*-de-Xoulce (Cornimont) — Les *Droits* (Cornimont) — *Droit*eval (Claudon) — Champ*dray* — *Envers*-de-Bâmont (Saulxures) — L'*Envers* (plusieurs) — Les *Envers* (plusieurs) — *Envers*-de-Cleurie — *Envers*-des-Amias (Saulxures) — *Enver*goutte (Arrentès) — L'*Envers*-de-Vologne (Gérardmer) ou *Gauche*-de-Vologne.

Champdray signifie *champ droit* : *campus reelus.*

ENTRE. — Ce mot explique bien la situation du lieu :

Entre-deux-Eaux — *Entre*-deux-Fave (Lubine).

LONG, LONGUE. — *Long* est quelquefois employé sous la forme *longe*, l'*u* est supprimé :

*Long*champ — *Long*champ-sous-Châtenois — *Long*uet (St-Nabord) — *Long*emer (Gérardmer) — *Long*egoutte (Rupt) — *Longe*-rau (Clorjus) — *Longe*roye (Harol) — Les *Longs*champs (Saulcy).

Longemer, *Longegoutte*, *Longeroie* signifient *longue-mer*, *longue-goutte*, *longue-roie.*

BON, BONNE :

*Bon*villet — *Bon*-Repos (Fraize) — *Bonne*val (St-Baslemont) — *Bon*-Jacques (Belrupt) — *Bon*homme (Epinal) — *Bon*fays — *Bonnes*-Frêts — *Bonne*fontaine (Tholy).

AVANT :

Avant-Cour (Neufchâteau).

BOUT. — Synonyme de portion d'une localité ; il ne s'agit même pas de distinguer une extrémité — un bout — d'avec un centre ; nous en trouvons la preuve dans la façon dont on désigne les trois portions formant le village de Mortagne :

Bout-du-Dessus — *Bout*-du-Milieu — *Bout*-du-Dessous.

COURBE. — Ce mot se retrouve dans :

La *Courbe* (plusieurs) — La *Courbelle* (Gerbamont) — Les *Courbières* (Gerbamont) — *Courbe*royes (Lusse).

Courberoye est le nom d'une ferme; les *royes*, les *raies* sont ces petites rigoles servant à l'irrigation des prairies dans une ferme; les *raies* ou *royes* étaient courbes, sans doute parce qu'elles contournaient un mamelon, de là : *Courbes-royes*.

GROS. — *Gros* est plutôt ici pour *grand : Gros champ* désigne évidemment une pièce de terre d'une certaine étendue, et un certain volume, s'il est accolé à une roche :

*Gros*champ (Faucompierre) — *Gros*-Fays (Pierrepont — *Gros*-Pré (plusieurs) — *Grosse*-Goutte (Wisembach) — (*Grosse*-Pierre (plusieurs).

La COULEUR *du sol*, des pierres, des eaux, influe également sur la formation du nom, ROUGE »

Rouges-Eaux — *Rouge*Gazon (Saint-Maurice) — *Rouge*-Pierre *Rouge*-Faing (Anould) — *Rouge*-roye (Tholy) — *Roug*imont (Gérardmer) — *Roug*eot (Lubine) — *Roug*iville (Taintrux) — *Rouge*-rupt (plusieurs) — *Rouge*-Fontaine (Granges).

Taintrux : La treizième cellule que Ruyr attribue à saint Dié, fut dédiée« à saint Georges, sise au milieu du ban de *Taintru*, prenant la dénomination du ruisseau qui l'arrose ». Le sol de grès rouge donne à toute cette région cette couleur, de là ces noms *Tinctus-rivus*, rivière teinte, *Taintruth* (x° siècle), *Taintru*.

BLANC :

Blanc-Murger (plusieurs) — *Blanc*faing (Sapois) — *Blanc*-Ruxel (Gérardmer) — *Blanche*-borne (Bains) — *Blanches*-Roches (Bains) — *Blanche*mer (1) (La Bresse).

(1) On remarquera que le qualificatif précède toujours le nom principal, que l'on dira *Blanc-Ruxel* pour Ruxel (ruisseau) blanc, *Blanches-Roches* pour roches blanches, etc., etc.

Noir :

Noire-Basse (La Bresse) — *Noire*-Goutte (nombreuses) — *Noir*upt (Corcieux) *Noir*mont (Xertigny) — *Noir*pré (Tholy(— *Narouel* (Gérardmer).

Narouel signifie *noir ruisseau*, du patois : *neire*, *nore*, *nair*, *noir*. *Rouel* est la transformation de *Ruxel :* ruisseau.

Aussi bien que la couleur, on peut rattacher à ce chapitre de la configuration du sol les épithètes Beau, Bel :

*Beau*ffremont (1) — *Beau*ménil — *Bel*val — *Bel*mont — *Bel*rupt — *Belle*fontaine — *Belle*vue (nombreuses) — *Beau*camp (Evaux) — *Beau*dimont (Saulxures) — *Beau*-de-Pierre (Gérardmer) — *Bé*champ (Hurbache) — *Be*gueuse (St-Benoît) — *Belle*rouvroy (Saint-Nabord) — *Bel*repère (Fraize) — *Bel*valpré (Belval) — *Bel*-Air (plusieurs) — *Bel*fays (Grandrupt) — *Belle*-faing (La Chapelle) — *Beau*site (Epinal) — *Beau*séjour *Beau*-Soleil (Grande-Fosse) — *Belle*-Hutte (La Bresse) — *Belle*-Lumière (Laveline-devant-Bruyères) — *Bell*otte (Etival) — *Bémont* (Syndicat).

Bel, *beau* se disent en patois *bé*, on supprime l'*l;* de là *Bémont* pour *Belmont*, ou *Béchamp* pour *Belchamp*.

La forme de *beau* est *bel*, *bé*, il était employé bien plus dans le sens de *grand*, *étendu*, que de *beau*, *joli*. Ainsi le château de *Beauregard*, construit au moyen âge, sur un sommet dominant Raon-l'Etape ; il est clair que ce n'est pas à cause de la *beauté* de la vue que ce nom (Beauregard) lui fut donné, mais à cause de la vue *étendue* qui permettait de surveiller toute la région. Nombre de *Belmont*, *Bémont* sont dans ce cas, les anciens surtout ; plusieurs doivent leur nom à l'ancien culte de Belen, le dieu soleil gaulois, adoré sur les sommets. Ce qui donnerait une grande vraisemblance à cette affirmation, c'est que plu-

(2) *Beauffremont : Beau-froid-mont.*

sieurs de ces *Bémont* ont des églises consacrées à saint Michel, le christianisme ayant partout subst:tué cet archange à Belen. L'origine de *Bémont* serait la même que celle de *Ballon* : ainsi l'éminence où est bâtie l'église du village de Saint-Michel, s'appelait outrefois *Bellus mons* et l'on y adora le soleil.

Bel, bé, devenu plus tard *beau*, est aussi l'équivalent de *haut*, sans doute parce que *Bel, Belen,* était placé sur une hauteur : *Beaucamp*, par exemple, sur une hauteur, veut dire *camp placé très haut*, ce qui est la vérité ; *Béchamp* désigne un champ élevé également. Par contre, les mots *Bellevue*, *Beausite*, modernes, ont le sens de *beau*.

MAUVAIS : en patois, *ma, mahhe, mehè,* signifiant aussi *mal*.

Mauvais-Champs (Taintrux) — *Mauvais*-Prés (Plainfaing) — Les *Mauvais*-Prés (Anould) — *Mal*maison (Vittel) — *Mal*fosse (Moyenmoutier) — *Mal*grange (plusieurs) — *Mal*pierre (St-Nabord) — *Ma*pré (Arrentès) — *Mau*potel (Escles) — *Mal*plantouze (Rambervillers) — *Mal*vaux (Tholy) — *Mal*côte (Ménil-Thillot) — *Mal*froicote (Eloyes).

SEC, *Sèche* :

Sèche-Mer (La Bresse) — Mar*chais* (La Bresse) — *Se*champ (Gerbamont) — *Séch*aux (Arrentès) — *Sèche*-Oreille (Grange-de-Plombières) — *Sech*enat (Bussang) — *Sèches*-Tournées (Fraize).

Mar-chais : mer sèche ; ici, *chais* ou *chesse* est pour *sèche* ; cette interversion est fréquente : on dit *chesser* pour *secher*.

Sechaux et *Sechenat* pourraient bien venir aussi de *seu, seyeu : sureau*.

FROID, *frais* : en patois : *fras*.

*Froide*fontaine (nombreux) — *Froid*-Rein (Lusse) — *Frais*-

perthuis (Jeanménil) — *Fro*mont (Rouceux) — *Fro*mont-Vachamp (Rehaupal) — *Fra*bois (Ban-de-Sapt).

POINT : désigne un lieu élevé.

Point-de-Vue (Epinal) — *Point*-du-Jour (plusieurs) — Au *Pointeau* (Wisembach).

AIRE. — Le mot *aire, area,* signifiant terre, terrain, héritage, champ, lieu, place, espace de terre destiné à certains usages (La Curne de Ste-Palaye).

Area se présente aussi sous les formes *ayrale, airalus, areale,* désignant des emplacements ou terres incultes, vagues ; ou une *masure ;* il indique aussi un jardin.

C'est de ce mot que provient *Harol :* Val-d'*Airou* (1280), *Hairo* (1289), *Haro* (1402), *Haira* (1289).

On trouve un certain nombre de lieux ayant pour racine *har* ou *ar*, comme *Aroffe : Arufiœ, Arouffe* (1268), *Arufiis* (1402), *Elrouffe, Aroffes ;* comme *Haréville, Harsault,* et parmi les écarts et fermes : *Hariol, Hariopré, Harpeau, Harcholet.*

En patois, *Harol* se prononce *Haro ;* il est hors de doute que le nom de ce village provient d'*aire, area.*

Harsault, en patois : *Hochau,* par suite de la coutume de souvent supprimer l'*r* et de transformer l'*x*, l'*s* en *ch*.

On sait qu'*aire* désigne aussi un lieu préparé pour battre le blé ; on appelle *airie*, en patois, une quantité déterminée de gerbes à battre. Au Val-d'Ajol, ce mot est employé dans ce sens. Aussi y trouvons-nous un lieu appelé : *Hariol.*

Harol — *Aroffe* — *Haré*ville — *Hariol* (Val-d'Ajol) — *Hario*pré (Fiménil) — *Har*sault.

LANDES. — Terres vagues, incultes. On appelle *landres* des clôtures de prés formés de poteaux reliés horizontalement par deux pièces de bois parallèles, longues, minces.

Ces clôtures ou *landres* étaient destinées à empêcher la *vaine pâture* et à réserver, pour ce même usage, la prairie ainsi enclose au seul bétail du propriétaire ou du fermier.

Landaville, remontant à l'époque gallo-romaine, me semble plutôt dériver d'un nom de personne : *Landantvilla*.

Land est un mot germanique qui ne doit remonter qu'aux époques mérovingienne ou carolingienne.

Landre (Clerjus) — *Landre*beck (Bruyères) — *Landri*champ (Fraize) — *Landre*gney (Pont-sur-Madon)

doivent provenir de *landres*, clôtures.

Le mot LARRICIUM, provenant du germain *laer*, désignant un pâturage, une prairie communales, parfois équivalent de *land*, se retrouve sous les formes :

Larron (Gérardmer) — *Lari*fontaine (Jeanménil) — *Lar*fosse (Rouges-Eaux) — *Larray* (Rupt) — *Larce*naire (Bussang).

Cette racine *lar* est une contraction du vieux mot *larris* (laricium) : terre inculte, qui n'est pas cultivée.

3° Nature du sol. — Champs. — Friches. — Prés. — Pâturages. — Défrichements. — Xards. — Cercenées. — Sous-sol. — Pierres. — Sable.

CHAMPS. — Inutile de dire que ce mot est donné à un très grand nombre de lieux :

Champ-le-Duc — Bois-de-*Champ*— Long*champ* — Ramon*champ* — Maxon*champ* — *Champ*dray — Joli*champ* (Vienville) — Mauvais-*Champs* (Taintrux) — Vieux-*Champs* (Mortagne) — *Chama*gne — *Champs* (nombreux) — Ron*champ* (Beauménil) — Blan*champ* (Fiménil) — Clos*champ* (Vecoux) — Grand*champ* (Xertigny) — Haut-*Champ* (Sapois) — Jeunes-*Champs* (Bois-de-Champ) — Rappe*champ* (Lamarche) — Ramber*champ* (Gérardmer).

On voit, par ces quelques noms donnés à *Champ*, que la forme, la situation, des noms de personnes, etc., servent à les distinguer les uns des autres.

Jeunes-Champs est ici pour champs nouvellement mis en culture ; *Vieux-Champs* indique, au contraire, qu'ils sont cultivés dès l'origine du lieu : le *premier champ*.

Ramonchamp, *Rambérchamp* : champ de *Ramon*, de *Rambert*, noms de personnes.

Le *Champ*, sans épithète, hameau de Ramonchamp, indique le *champ* primitif, le premier cultivé, qui n'avait pas besoin de se distinguer des autres ; on le retrouve à Gérardmer.

Chamagne est le grand champ ; *Champdray*, le champ *droit* ; sur un plateau, ce nom comprend toute la région formant le territoire de cette commune.

Champis et dérivés désignent également des *champs :*

Champis (La Bresse) — *Chapis* (Combrimont) — *Chapés* (Lusse) — *Chapis* (Granges) — *Chèpi* (Uriménil) — *Champé* (plusieurs) — *Champuy* (Bainville) — *Chapuy* (Pierrepont) — *Chapui*-Chantre (Uzemain).

Curtilles et *Curtillottes*. — Il est bien peu de finages qui n'aient une *saison des curtilles* ou *curtillottes*. Ce sont toujours des champs de premier choix.

Curtille est le diminutif de *Cortis*, *Court*, *Courtil*. On le trouve en patois : *Keutiotes*, *Keutiâtes*, *Quetey*, *Queti* :

Curtilles (Igney) — *Curtillottes* (Uriménil) — *Kaytel* (Bonvillet) — *Quelly* (St-Nabord)

sont des lieux habités ; mais on trouve, dans les plans cadastraux, des villages de la plaine surtout, de ces noms de *Curtilles* et dérivés français ou patois, donnés à un canton de terre.

Hières, Zières, Zelles. — *Hière* est le nom du sillon ; *hiérottes*, petits sillons.

Grands-*Zaires* (Moussey) — Haut-des-*Zières* (Girecourt) — *Zières* (Grandrupt) — *Hielle* (Rupt) — Pré-de-l'*Hière* (St-Léonard) — Les *Zelles* (La Bresse) — Les *Zellés* (Denipaire) — *Zehellet* (Autmonzey) — *Hiez* (Cornimont).

Zelle désigne un champ, des sillons enclos d'une haie.

Zaire, *hiérottes*, indiquent des petits sillons, longs, étroits.

Fourrière. — Très usité dans les pays de culture : c'est un champ ou plutôt une portion de champ laissée en jachère que l'on fait pâturer. Il y a d'excellentes fourrières que l'on fauche. La portion en fourrière ne peut se labourer dans le sens de l'autre portion du champ (en longueur) ; aussi le plus souvent y laisse-t-on pousser l'herbe.

Les *Fourrières* (Bussang) — *Fourrière*-Hulot (St-Nabord) — *Fourrière*-Jean-Toussaint (Lesseux) — Le *Fourion* (Petite-Raon) — *Furiatte* (Uriménil) — Jel*fourrière* (Syndicat).

Une terre forte, dit M. Haillant, s'appelle Tahons à *Morel-Maison*, et son diminutif (même commune) : *Tohonet.*

Trexau. — Désigne un terrain inculte, humide ou non ; ainsi le *Trexau*, près du lac de Gérardmer, formé par les atterrissements du lac. Il y a eu de ces *Trexaus* qui sont devenus, par la suite, des prairies, à Gerbépal, par exemple, ou *Trehhou*, *Treuhh*, désignent des prairies.

De même dans la vallée de Cleurie, où un champ devenu prairie se nomme : *trehhe* ; en patois, *trehhe* désigne un champ transformé en prairie, une prairie artificielle (Thiriat).

Ce mot de *Trexeau* se présente sous différentes formes : *Trexeau*, *Treixe*, *Trexerot*, *Troucherot*, *Trouché*,

Truche ; l'*x* ayant pour équivalent *ch*, cette modification du nom s'expliquera d'elle-même :

Trexeau (Gérardmer) — *Trexons* (Gerbépal) — *Treuche* (Etival) — *Treix* (1) — *Truche* (plusieurs) — *Trouche* (Raon-l'Etape) — *Trougemont* (Basse-sur-le-Rupt).

TREPOTS. — Signifie terrains à écobuer pour jardins ou bons terrains (Haillant) :

Le *Trepot*-des-Meix (Moussey) — Le *Trépoix* (Syndicat).

FRICHES :

Fraiteux (Ban-de-Sapt) — La *Friche* (Dombale) — Les *Friches* (Epinal).

BASTELLES, dit M. Haillant, est le *patis*, une forêt devenue friche :

Les *Bastelles* (La Bresse) — *Batelieures* (Val-d'Ajol).

Ce nom de *Bataille* donné à divers lieuxdits ne viendrait-il pas aussi du même mot. M. Haillant fait observer que le sens de *Bastelles* est inconnu jusqu'ici.

RAYÉE. — On appelle de ce nom un terrain dévasté, bouleversé, présentant des trous, des *raies*. Le sommet de la *Tête-du-Costet* (Gérardmer) était couvert d'une forêt de sapins qui fut renversée par un ouragan ; quoique gazonné, on voit encore les trous laissés par les souches des arbres ; de là, le nom de *Rayée* donné à la région avoisinante :

La *Rayée* (Gérardmer) — *Raye*-de-Fontaine (La Chapelle) — *Rayau* (Granges) — *Rayran* (Gerbépal).

---

(1) Le mot *Treix* pourrait avoir un autre sens et signifier *traits*, désignant une côte, un chemin reude. On l'écrit *Trait*, *Très*, *Treix*.



HERTEMEUCHE. — Nom d'un lieu de la commune de St-Benoît, provenant de *hertemus*, champ qui n'est ni cultivé, ni labouré; c'est l'*erthaye*, *hertoye*, *erthoye*, terre inculte. En patois, *meuche* signifie *humide*.

Hertemeuche (St-Benoît).

ARIDE. — Un sol aride se retrouve dans le nom d'*Hérival : Asperavallis*, *Hyrevallis*, *Aprevaux*, *Erival*. Ainsi, *val âpre*, *aride*, a formé *Hérival*.

De même *Herpelmont* signifie le *mont apre (asper*, dur), *herpe* ou *erpe* étant une transformation d'*apre*.

Hérival (Val-d'Ajol) — *Erival* (Bois-de-Champ) — *Herpelmont*.

TROUAUX :

Haut-des-*Trouaux* (Mazelay)

est une mauvaise terre (Haillant).

LORIQUETTE :

Loriquette (Lusse).

terre à forme de triangle.

JARDIN, JARD :

Jarménil (1) — Le *Jard* (Vicherey) — Les *Jardins* (St-Dié) — *Jardin*-la-Vieille (Saulxures-sur-Moselotte) — *Jardinelles* (Tendon).

Dans certains villages, le mot *aire* désigne un lieu où il y a des jardins.

Il y a des mots comme : *Tanrotte*, désignant des terres molles, mouvantes, glissantes et fraiches (Haillant).

---

(1) *Jarménil*, au lieu de signifier *jard* ou *jardin* du Ménil, viendrait de *jar* : mâle de l'oie, et Ménil, ferme où l'on élevait des oies. Les seigneurs de Château-sur-Perle auraient fait élever, en ce lieu, des oies pour leur cuisine. Jusqu'en 1655, Jarménil s'appelait *Chamery*.



Cougnot, terre au coin d'un bois (Haillant).

M. *Haillant* donne divers *noms de lieux :*

Quarre, Les *Quoirres*, Les *Quarrelles*, dérivés dn patois, *Couarées*, *Couaré*, *Carré*.

Queue-d'Holande : queue d'hirondelle, champ ayant la forme de queue d'aronde.

TERRE :

La *Terre*-Chaudot (Bains) — Les *Terres*-les-Fers (Bains) — Les *Terres*-Vidées (Xertigny).

PRÉS, PRAIRIES. — Ces noms ont donné naissance à une multitude de lieuxdits :

Prey — Le *Prey* (Thillot) — Les *Prés* (plusieurs) — La *Prairie* (plusieurs) — Les *Prairies* (St-Nabord) — La *Praie* (Nayemont). — Les *Prays* (Ban-de-Sapt) — *Prayé* (Moussey) — Le *Prayé* (Pouxeux) — Les *Prayeux* (St-Nabord) — *Prayez* (Champdray) — *Praillon* (plusieurs) — *Pré*-Bailly (Tendon) — *Pré*-l'Ours (Etival) — *Presle* (plusieurs) — *Pré*-au-Bois (Bains) — *Pré*-au-Dessous (Champdray) — *Pré*-Derrière (Ménil-Thillot) — *Pré*-du-Bas (Sapois) — *Pré*-Daval (Rupt) — *Pré*-Carré (Fraize) — *Pré*-de-la-Fête (St-Stail) — *Pré*-des-Droits (Sapois) — *Pré*-des-Royes (Raon-aux-Bois) — *Pré*-du-Void (Granges) — *Pré*-de-l'Hière (St-Léonard) — *Pré*-Auné (Laveline-du-Houx) — *Pré*-Jean-l'Esperé (Gérardmer) — *Pré*-Gravé (Ménil).

Préon est un petit pré enclos.

Foeno, *Fenau*, mots patois désignant le lieu où l'on *fane*, la *fanaison* (1). On retrouve ce mot dans :

(1) On appliqua au lieu cet acte de faner, c'est-à-dire que l'on donna ces noms de *Foenau*, *Fenau*, à des portions de pâturages qui, par la qualité du sol, leur exposition, pouvaient être fauchés. Il y a, dans certaines *chaumes* ou pâturages, une partie que l'on récolte en fourrages.

Fonie, *Founy* pourraient se rattacher au mot *faing*, *feny* ou *pheny* signifiant : marécages.

Feunil (Sapois) — *Fonie* (Gérardmer) — *Fonie*-Barnet (Rochesson) — *Fonices* (Ban-sur-Meurthe) — *Founy* (Petite Fosse).

Breuils. — Ce nom est donné à des bois, ainsi qu'il sera dit plus loin ; mais il y a aussi des prairies portant ces noms de *breuils*, *breuillets*, *breuillots* : c'étaient des prairies, dans le village, dépendant le plus souvent d'une seigneurie et concédées aux habitants. Il y a aussi des cantons de terres de ce nom, souvent des bois (appelés *breuils* et *dérivés*), qui furent défrichés ; ces bois de ce nom devaient être défrichés des premiers, parce qu'ils étaient à proximité du village ou du château : on trouve ces cantons enclavés dans le finage.

Le *breuil* (1) est toujours une prairie de première qualité, parce qu'elle reçoit les eaux, purins des habitations, écuries, étables qui l'avoisinent.

On trouve également le *breuil* sous la forme *behaye*, désignant un *excellent pré*.

Breuil (Romont) — *Breuil* (Attigny) — *Breuil* (Champdray) — *Behaïe* (Barbey-Seroux) — *Behé* (Belval).

Behé s'écrivait : *Béhay*, *Behay*, *Bihaïs*.

Noues. — En vieux français, *nave*, *nove*, *noue*, dit M. Houzé, signifient *prairie*.

---

(1) « Le *breuil* est un terrain qui appartenait autrefois au seigneur, sur lequel il avait concédé aux habitants du village un droit de jouissance collective, et qui, avec le temps, est devenu un paquis ou un terrain communal » (Pariset. *Mémoires de l'Académie Stanislas*, t. XIV, p. LXV). L'origine de ces noms de *breuils* et dérivés est incontestable ; ces divers lieuxdits du nom de *Breuils* et dérivés proviennent de la manse seigneuriale. Ce *breuil* communal était souvent planté d'arbres, servait au marché, au jeu de quilles, etc.

Il y a d'autres lieux de ce nom dans des terres labourables, des chennevières.

On le trouve aussi donné à des bois généralement isolés et de petite surface ; nous verrons plus loin que le *breuil* formait la portion de bois dépendant de la manse seigneuriale.



En patois : *noé, nol, nowe.*

Nous retrouvons un certain nombre de noms de lieux en provenant ; ils indiquent des prairies, le plus souvent humides, celles des fonds de vallées, par exemple ; il en a déjà été parlé au sujet de l'eau et des marécages ou autres lieux humides :

Lanol (Syndicat) — La *Nol* (St-Amé) — La *Nolle* (plusieurs) — La *Naie* (Fontenoy) — Les *Nolles* (Remomeix) — *Nolle*-Bouchaux (St-Nabord) — Les *Naufs* (St-Gorgon).

PATURAGES. — Il a été dit déjà que les hauts pâturages des Vosges portaient le nom de *chaumes*, je n'ai pas à y revenir.

On trouve sous le nom de *paquis*, *patis*, des terrains communaux destinés au pâturage. On les appelait aussi *parc*, *parcage*, généralement un pâturage enclos.

Patureaux (Gerbamont) — Le *Paquis* (plusieurs) — Les *Paquis* (Jeanménil) — *Paquis*-de-Pont (Dommartin) — Le *Parc* (Gerbépal) — Le *Parcage* (Fouchécourt).

On appelle *pastureau*, *paturon*, le pâtre qui conduit au pâturage le troupeau ; et par extension, on a donné ce nom au lieu de pâturage. Plusieurs de ces *paquis* ont été mis en culture et en ont conservé le nom ; ainsi le *Paquis* (Les Forges) est la *prairie* d'une ferme, autrefois en *paquis*, et qui a donné ce nom à une ferme.

BOUCHOT. — Indique un pâturage élevé, très souvent rocheux ; aussi trouve-t-on des *Roches-du-Bouchot* ou des *Bouchaux*.

Ce mot doit provenir de *bouchot, boucha : bouc*. A la vérité, il pourrait également dériver de *bouhhon, buisson*. Il est probable qu'il provient des deux, selon la nature du lieu.

Ainsi, le *Bouchaux* et la *Roche-des-Bouchaux* qui dominent La Bresse n'ont jamais dû être buissonneux.



Bouchaux (La Bresse) — *Bouchaux* (Vittel) — *Bouchon* (Brancourt) — *Bouchot* (plusieurs) — *Bouchenay* (Dommartin).

Pransière. — Le bétail au pâturage, après avoir mangé, se réunit à certains endroits où il se repose et rumine; d'habitude, c'est à l'ombre d'arbres, près d'une source ou abreuvoir. Dans les pays de grands pâturages, on trouve, de distance en distance, de ces groupes d'arbres destinés au bétail.

Ces lieux ont un nom : *Pransieux*, lieu où les vaches en pâture se rassemblent et se reposent (Adam).

Ce mot viendrait de *pregner*, *prainer*, parquer, paître (Adam).

M. Haillant donne au mot *pranzié* le sens suivant : passer l'après-midi à l'ombre, faire la sieste, mais s'appliquerait plutôt à du bétail; c'est, on le voit, la même définition que celle de M. Adam; pour ce dernier, les mots « *en pregneure* » veulent dire que les vaches se reposent ou plutôt *ruminent*. Parquer un troupeau se trouve aussi avoir la même dénomination : *pransier*.

Ces mots sont devenus des noms de lieux :

Pransière (Le Thillot) — *Pransière* (Saulxures-sur-Moselotte) — *Pransieux* (Le Ménil) — *Pranzieux* (Raon-aux-Bois) *Pransureux* (Moyenmoutier) — *Pranzières* (Savigny).

Gazons. — Dans la Montagne on emploie volontiers le mot *gazon* comme équivalent de *pâturage*, de *chaume*.

Gazon-Marchand (Plainfaing) — *Gazon*-de-Fête (Valtin) — *Gazon*-Martin (Valtin) — Petit-*Gazon* (Bussang) — *Gazon*-de-Fain (Valtin) — Rouge-*Gazon* (Saint-Maurice) — *Vazenées* (Gérardmer).

Vasenée vient de l'allemand *Wasen*, gazon; c'est un de ces noms dus à l'occupation des chaumes ou des gazons Lorrains par des marcaires alsaciens; près des *Vazenées*

se trouvent les chaumes Saint-Jacques et Grouvelin qui portaient aussi des noms d'origine alsacienne : *Jorbsperg* et *Grawel.*

Défrichement. — J'ai dit (*Fascicule 4,* bassin de la Moselle) que de vastes défrichements avaient été faits dans les forêts vosgiennes à partir du XIIe siècle, aussi trouverons-nous un grand nombre de lieux provenant de ces défrichements et aussi une grande variété dans la façon de les désigner.

Le plus répandu de ces noms est *Xard,* provenant d'*essart. Xart* est l'équivalent de *Sart* que l'on trouve dans d'autres départements et, dans les Vosges, sous la forme de *Sartes : Sartus,* bois défriché.

Ce mot *Xard* ancien et employé dans les titres de propriété au XVIIe siècle, dérive de la forme patoise *HHiè* et *HHià.* Il ne faut pas oublier qu'en patois vosgien l'*x* n'existe pas dans la prononciation et qu'en écrivant *Xiè, Xià,* on prononce *HHiè* et *HHià.*

Les dérivés de ces deux formes *HHiè* et *HHià* sont nombreuses : *HHeti* que l'on écrit *Xati; HHaite* ou *Xatte; HHélé* ou *Xetté* (écrit *Xetel* au siècle dernier) ; *HHereurs* ou *Xarreurs.*

Aussi, dans le seul Gérardmer, trouverons-nous pour désigner des lieux essartés ou *Sarts* ou *Xards* les formes : *Xard, Xettes, Xettés, Xati.*

La forme primitive *HHia* se retrouve dans *Xiard*; de même que *HHié* a donné *Xé : Coq-Xé,* l'essart du coq. Le double *HH* ou *X* se prononce aussi *Ch,* de là, à Gérardmer par exemple : *Chai-Gotté* ou *Hhai* ou *Xai Gotté :* le *Xard de la Goutte* et à Bussang : *Chai-Barbe,* le *Xard* ou essart de Barbe.

Ce mot *Xard* appliqué comme forme générique à des essartements a obligé à les distinguer les uns des autres

par des qualifications : *Xard*-le-Coucou, *Xard*-Pierrot, Vieux-*Xard*..., etc., etc.

A Gérardmer se trouve le *Corsaire* ou *essart du coudrier :* le coudrier s'appelle en patois *Coraye, Corre*... le *Xard* ou *Corre* ou *Corre-xard, Cor-xaire, Corsaire.*

Xard-le-Coucou (Ferdrupt) — *Xard*-Pierrot (Gérardmer) — Germain*xard* (La Bresse) — *Chai*barbe (Bussang) — *Chai*gotté (Gérardmer) — *Xetté* (Gérardmer) — *Xettes* (Gérardmer) — *Xaté* (Saint-Amé) — *Xiard* (Dommartin) — Ho*xard* (Eloyes) — Vieux-*Xard* (Rupt) — Contre*xard* (Basse-sur-le-Rupt) — Ro*xard* (Arches) — Cor*saire* (Gérardmer) — *Xart*-la-Scie (Syndicat) — Co*xé* (Bruyères) — Coq*xé* (Belmont-sur-Buttant) *Xati* (La Bresse) — *Xar*reurs (Tendon).

La forme *Sart* se retrouve dans :

Sartes — *Essarts* (Attignéville) — Les *Essarts* (Regnévelle) — Grand-*Essart* (Trampot).

Tous ces derniers lieux se trouvent dans la Plaine et découlent directement du latin *Sartus :* bois défriché.

Cercenée: après le *Xard* vient le mot *cercenée.*

Une *cercenée* est aussi un lieu *essarté*, mais de façon toute particulière. En concédant des lots de terres, plus ou moins boisées, les souverains interdisaient d'employer le feu ; on faisait périr le bois — sans valeur alors — en *cerçant* l'arbre ; c'est-à-dire en lui enlevant l'écorce. Cette opération, cette *Cercée*, est devenue le nom générique d'une série de lieux essartés que l'on distinguait les uns des autres en y ajoutant, comme qualificatif, soit le nom d'une personne, soit tout autre :

Ce mot *Cercenée* est écrit *en patois* sous diverses formes : *Cerceneux, Sorcheneux, Sorceneux, Surceneux, Chercheneux, Cercenels, Serceneuil.*

Cercenée-Mougeon (Gérardmer) — Le *Surceneux* (Gérardmer) — *Serceneuil* (Tholy) — *Cercenée*-du-Capitaine (Gérardmer) — *Cercenets* (Tendon).

Beurheux, *Briseu*, indiquent également un *essart*. Ils semblent dériver du vieux mot *breuil*, le *Brolium* ou *Brogilum*.

Le *breuil* était un bois clos, attenant à l'habitation. Il désignait donc une forêt, aussi le trouvons-nous fréquemment employé dans ce sens.

Défriché, il a laissé son nom à des cantons de champs, qui avaient remplacé le bois.

C'était aussi, dit M. Pariset, (Acad. Stanislas, t. XIV, p. 65) un terrain concédé par le seigneur aux habitants qui en jouissaient collectivement, un véritable *pâquis* communal; ailleurs, il devint un lieu de récréation, de promenade, ombragé per des arbres.

On trouve encore des *breuils* dans certaines villes.

Le *breuil* est aussi un terrain — prés, le plus souvent — de première qualité, attenant autrefois au château. Mais, à l'origine, le *breuil* était boisé. C'est sous cette *forme défrichée* que nous trouvons des noms de lieux en provenant, désignant parfois des lieux clos :

Le *Breuil* (Attigny) — Le *Breuil* (Champdray) — Le *Breux* (Ban-sur-Meurthe) — *Bre*havillers (Syndicat) — *Bre*hingoutte (Laveline) — *Bru* — *Bre*heux (Herpelmont) — *Bre*himont (Saint-Michel) — *Briseux* (Saint-Amé).

Il y a une autre forme désignant aussi les lieux défrichés : Les *broches*, *broche*,, *breuche*, *brosse*. (1)

En bas latin : *brossa*, *bruscia*.

En patois ces mots désignent surtout des clairières et en même temps la *broussaille;* mis en culture, ils en ont conservé le nom primitif; cet état de *clairière* leur donnait bien l'aspect d'un lieu défriché, en effet. A ce sujet, je ferai

(1) Les *Brohhes*, forme patoise du nom de lieu : les *Brosses* (Chantraine). En patois, *brohhe* signifie *brosse;* il est certaint qu'un *lieu essarté* était comme *brossé, nettoyé* des *broussailles* qui le couvraient.



remarquer que parfois on a donné des noms à racine de *breuil* à ces lieux broussailleux :

La *Bresse* — *Broche*-du-Lard (Gérardmer) — Les *Broches* (Gérardmer) — La *Brochotte* (Gérardmer) — La Haute-*Bruche* (Gérardmer) — Les *Brosses* (Epinal) — *Breuch*arie (Wisembac) — *Breuch*imont (Gerbamont) — La *Broque* (Alsace) — *Brostilles* (Tendon).

On trouve d'autres clairières dans les forêts portant les noms de BRULÉES. Celles-ci remontent aux siècles passés, à l'époque où l'on extrayait la *soude* des *cendres* des fougères et autres végétaux. Mais cette industrie ayant pris une grande extension, on mettait le feu à la forêt afin d'obtenir une plus grande quantité de cendres. Plusieurs de ces *brûlees* ont été mises en culture et le nom en a été conservé :

Les *Brulés* (Petite-Fosse) — Le *Bruleux* (Boulay) — *Bruleulle* (Tendon) — Les *Brulées* (Plainfaing) — Les *Bruleux* (Syndicat).

La FOUILLIE est une portion de bois abattue à blanc-étoc et qu'on laisse repousser :

Fouillot (Serocourt) — *Fouillau*pré (Lubine) — Le *Foulot* (Rupt) — Les *Fouillies* (Bains) — *Fouillies*-Bastien (Gerbamont) — *Fouillies*-Derrière (Gerbamont).

FOURGES, en patois *Fouges*, désigne un lieu défriché (Haillant).

Les *Fourges* (La Bresse).

SABLE. — Le sable, le gravier, ont donné leurs noms à un certain nombre de lieux-dits. Nous trouvons ces noms sous les deux formes *gravier*, *gravelle* et *sable :*

Le *Gravier* (plusieurs) — La *Gravière* (plusieurs) — Les *Graviers* (plusieurs) — *Gravières* (Saulxures) — *Gravelle* (Wisembach) — *Grévé* (Cleurie).



Les vieux noms *sabularia, sabulonaria, sableria* ont donné les noms suivants, en n'oubliant pas que l'on emploie le *b* ou *v* indifféremment; en patois : *saveron,* sable.

Saviron (Uriménil) — *Savronières* (Vioménil) — *Sablons* (Petite-Raon) — *Savernay* (Renauvoid) — *Savrons* (Pouxeux) — Chemin des *Sables* (Saint-Dié).

Pierres. — J'ai déjà parlé de *pierres,* équivalent de roche, c'est-à-dire celles qui se trouvent au-dessus du sol. Il y aussi les pierres du sous-sol : il y a la *pierraille,* le *murger* qui ne pouvaient trouver place avec les roches, uoique placées au-dessus du sol, les *murs (muhh* en patois) et murailles faites avec la pierre extraite du sol. (Voir : Carrières.)

Mur-des-Granges (Cornimont) — *Pierr*aumont (Escles) — *Pierre*pont — Pim*pierre* (Bois-de-Champ) — *Pierrache* (Bellefontaine) — *Pierre*fontaine (Saint-Nabord) — Pom*pierre.*

Carrières. — Ce mot trouve naturellement sa place à la suite des noms de *roches* et *pierres.*

En patois : *Perié* signifie tirer de la pierre dans un champ, ce que font généralement nos paysans quand ils veulent bâtir.

Dans la Montagne, à sous-sol granitique, on exploitait les lieux où l'on rencontre de ces bancs isolés de grès vosgien sur certains sommets. Ainsi, à Saulxures-sur-Moselotte, le premier groupe d'habitants s'appela : *La Poirie,* c'est là où l'on voit quelques anciennes maisons; ce nom vient de *Parère,* carrière de moëllons et pierres de taille, ou *Pareire, Poiriel.*

La *Poirie-de-Saulxures* désignait primitivement un lieu habité par des gens exploitant le grès vosgien qui couronne la montagne du Haut-du-Duc. Il en est de même pour *La Poirie* du village de Dommartin.

La *Poirie* (plusieurs) — *Poirière* (Fauconcourt).

On trouve également :

La *Carrière* (Pont-les-Bonfays) — Les *Carrières* (nombreuses).

Pierres a meules. — Autre variété d'exploitation de pierres, qui a donné son nom à divers lieux :

La *Molière* (Taintrux) — Les *Molières* (Fontenoy) — La *Molline* (Gerbamont) — Les *Mollières* (Grgnges-de-Plombières) — Feing-des-*Meules* (Gérardmer) — La *Molle* (Arrentès).

Marne :

La *Marnière* (Isches).

Chaux :

Chauffour (plusieurs).

Marbre :

Le *Marbre* (Bellefontaine) — *Marbre*-Bresson (Granges-de-Plombières).

Sel. — Il est parlé dans les chartes des viie et viiie siècles de puits d'eau salée proche Moyenmoutier. On voyait encore, il y a quelques années, les traces d'un de ces puits à Saint-Blaise (Moyenmoutier). Abandonnées depuis des siècles, ces eaux salées ne se retrouvent dans aucun nom de lieux de cette commune.

Par contre, il existe encore de nos jours quatre de ces sources sur le territoire de Saint-Michel, aux *Sausseraies*. Ces sources, dites du *Lachoir* (de *Lahh* : motte de terre) et de *Dirampré*, contiennent plusieurs grammes de sel par litre d'eau. Il est donc plus que probable que *Sausseraye*, que l'on écrit aussi *Sauceray*, pourrait dériver de *sel*, en patois : *sau*.

Un village du canton de Senones, appelé *Le Puid*, dans une région où les fontaines abondent, permet aussi de se



demander si ce *puits* qui a donné son nom au lieu, n'était pas rempli d'eau salée.

Il existait dans cette région du canton de Senones une antique voie, *via Salinaria* (1), voie des Sauniers, parce que là passaient les sauniers transportant par Saales le sel lorrain en Alsace. Près de Rambervillers, une autre voie romaine a pris le nom de *chemin Sondrot* ou des ***Saunerots*** ou des *Sauniers;* mais les noms dus à cette influence rappellent uniquement le commerce et le transport du sel autrefois et non leur exploitation :

Sausseraies (Saint-Michel)? — Le *Puid ?* — Chemin-*Sondrot* (Rambervillers) — La *Saline* (Grande-Fosse) — *Via Salinaria* — *Salsards* (Moussey).

Il y avait une autre industrie, celles des *salins* ou de la *soude;* mais il en sera parlé à un autre chapitre que celui des influences naturelles.

4° Influence de la végétation : Arbres, bois, forêts, arbustes, buissons, végétaux, plantes diverses

L'influence de la végétation est des plus grandes dans la formation des noms de lieux : on la trouve dans la présence de l'arbre lui-même et ensuite par le culte dont il était l'objet de la part des populations :

« L'effroi, a dit Sénèque, qu'inspire l'ombre des vieilles futaies, fait naître la foi à la Divinité; » l'imagination de nos aïeux a peuplé, en effet, nos vastes forêts d'esprits qui étaient des êtres farouches, hideux, vrais diables qui personnifiaient la vie sauvage; ou bien des êtres aux

(1) M. G. Save, a trouvé à *Marzelay* (commune de Saint-Dié), les restes d'un puits qui pourrait avoir été aussi un puits d'eau salé. Ce puits était de forme ovale, en pierres de taille bien appareillées. Dans un pays à *fontaines*, comme l'est cette région, un puits ordinaire n'avait pas de raison d'être. Aussi M. G. Save se demande si *Marzelay* ne viendrait pas de *Maro-Salum?* Il est d'autres noms de la région, comme ***Le Saulcy***, ***Pré-aux-Saulx***, etc.

formes les plus variées, les plus gracieuses qui, dans les clairières et les futaies, menaient joyeuse vie. (1)

L'homme crut voir une personne dans les plantes, c'est pour cela qu'il lui attribua, comme à la nature entière, une âme analogue à la sienne. Il conçoit donc l'arbre pensant, voulant, souffrant, souvent uni à lui-même par un lien sympathique secret. Cette croyance, on la retrouve dans divers usages, ceux de planter, comme cela se faisait dans diverses localités des Vosges, un arbre le jour de la naissance d'un enfant; ou bien, comme à Saint-Dié, l'obligation pour les jeunes mariés, de planter dans la première année de leur mariage un arbre fruitier...

L'âme de l'arbre était conçue comme sortant de l'abre vivant et agissant par lui-même; à cet ordre d'idées se rattachent les *fêtes de mai*, les *rois* et les *reines de mai*, puisqu'un des symboles de ces fêtes de l'Amour était un arbre, le bouleau. (2)

Les forêts vosgiennes eurent leur Dieu, *Vosagus*, et les Druides y établirent de leurs sanctuaires. Du reste, le culte des Gaulois pour les arbres est si connu qu'il est inutile d'insister; ils aimaient à se faire enterrer sous l'ombrage des forêts : A la Goutte-des-Tombes, près Bonneval, à Martigny, à Bouzemont, etc., etc., on a trouvé de ces sépultures dans les forêts avoisinantes.

De nos jours, dans nos cimetières, on plante un arbre sur la tombe d'un parent : ils étaient en si grande quantité à Rambervillers, qu'il fallut les abattre il y a quinze années.

(1) Maury. — *Les grandes forêts de la Gaule.*

(2) Voir: Gaidoz. — *Revue celtique*, vol. III. n° 1, 1876.

Maunart. — *Der Baumkultur* (du Culte des arbres) *der Germanem.* Berlin, 1875.

De Golbéry. — Bulletin Soc. Philomatique, 1876.

Gravier. — Hist. de Saint-Dié.

Fournier. — *Vieilles, coutumes, usages et traditions populaires des Vosges*, etc. (Bull. Soc. Phil., 1891.)



On trouve fréquemment des saints placés dans une niche creusée dans l'arbre; les chapelles, les églises sont où étaient entourées de tilleuls qui semblent être l'arbre religieux dans la Montagne.

C'est sous deux *tilleuls* que l'on rendait la justice à La Bresse. Dans nombre de lieux, l'emblême des fonctions de justice était un petit bâton; encore aujourd'hui, les jours de Fête-Dieu, on orne les façades des maisons de branches.

Beaucoup de ces arbres étaient l'objet d'un culte, on y allait en pèlerinage; je n'en citerai qu'un, le plus célèbre de tous : l'*arbre des fées*, près Domremy, le *beau may*, comme on l'appelait, qui figure dans l'histoire de l'enfance de Jeanne d'Arc; c'était un de ces arbres que l'imagination des populations avait animé, qui représentait un de ces êtres bons, gracieux qui hantaient la forêt.

Au moyen-âge on appelait les adorateurs des arbres des *dianatici;* au XIVe siècle, le duc de Lorraine Raoul édictait des peines contre quiconque se vantera « *d'avoir chevauché avec Diane....* » Cette assimilation de la gracieuse déesse des forêts à une sorcière est bien caractéristique et montre combien était resté vivace le culte des forêts.

On comprendra, par ce qui précède, quelle influence l'arbre doit avoir sur la formation des noms de lieux.

Bois. — Ce mot sert de qualificatif à nombre de lieux :

Bois-de-Champ — La Chapelle-aux-*Bois* — Romain-aux-*Bois* — *Bois*-de-Bru (Bru) — *Bois*-l'Abbé (Uxegney) — Ban*bois* (nombreux) — Damas-aux-*Bois* — *Bois*-Formé (Archettes) — *Bois*-Saint-Dié (Moriville) — *Bois*-le-Roi (Raves) — Boni*bois* (Aydoilles).

Ce mot *ban-bois*, donné surtout à nombre de portions de forêts, rappelle que ces bois étaient mis en *bans*, en *réserves* (Haillant); on le trouve aussi sous la forme : *bambois*.

FORÊT. —

La *Forêt* (Plainfaing) — La *Forestière* (Harmonville).

Il existait avant 1789 plusieurs communautés formées de maisons éparses sous le nom de *Foresterie*.

VOIVRE. — Ce mot indique un lieu humide, couvert de broussailles, il a été conservé à plusieurs forêts, sans doute les arbres se seront développés avec l'amélioration du sol.

Il vient de *Vêpres*, *Vêpria*.

Se prononce en patois : *Woèves* (*Oué-V'*) (Haillant).

La *Voivre* — Les *Voivres* — La *Voivrelles* (Remomeix) — La *Voivrotte* (Vioménil) — *Voibre* (Ische).

HAIES (1). — Autrefois une *haie* était une portion de forêt parfois assez étendue, réservée aux besoins du Seigneur. On l'entourait d'une clôture, le plus souvent d'une *haie* ; de là, ce nom attaché à cette forêt. Ce nom de *haie* est donné à nombre de bois isolés et aussi à des fermes et écarts.

La *Haie* (St-Benoit) — *Haie*-Cabilé (Moussey) — *Haie*-d'Umbois (Grandvillers) — Ban-la-*Haie* (Ban-sur-Meurthe) — *Haie*-la-Rousse (forêt) — *Haie*-Crépot (forêt) — *Haie*-Griselle (Gérardmer) — *Haie*-l'abbé (Moussey) — Les *Haies* (Moyenmoutier) — Les *Hayottes* (Entre-deux-Eaux — *Lahaye*vaux (Harchéchamp) — *Haie*-bannie (forêt) — *Malhaye* (Domèvre).

RAPPAILLES. — Employé dans la plaine comme dans la montagne : « *Rappes* et *Rappailles* » reviennent souvent dans les vieux textes et désignent des bois et des terrains broussailleux, dans ce dernier cas, ils ont pour synonimes

(1) *Nayemont* se rattache au mot *haie* ou bois. Il vient de *Ayes* ou *Haiœ* (Haies) désignant de petits bois.
Nayemont s'écrivait : *Ayen*mont (1548), *Ayemont* (1563), *Aie*mont (1565).

Rapiattes, *Rochattes*, lieux rocailleux, ce qui n'exclut pas les arbres, broussailles et buissons. Il y a nombre de forêts qui portent ce nom de *Rappailles*. Parmi les lieux habités on relève :

Rapey — Les *Rappes* (Housseras) — *Rapau*mont (Val-d'Ajol) Derrière-les-*Rappes* (Serocourt) — *Rappé*champ (Lamarche) — La *Rappe* (Bains) — La *Raplye* (Fremifontaine) — Grande-*Rappe* (bois) (Bains) — Les *Rappailles* (St-Léonard).

Hagis. — Petit bois, très fréquent, doit être le diminutif de *Haie*, patois :

Le *Hagi*mont (Bar-sur-Meurthe) — *Agémont* (Dommartin).

Sauté. — Signifie, dit M. Haillant, *petit bois* et vient de *Saltus* ; *Sauté* serait l'équivalent de *Saltellus*.

Sauté (Hadol) — *Sauleure* (Granges) — La *Saulure* (Rupt) Le *Sautot* (Bainville-aux-Saulx) — *Sauté* (Bussang).

Ordon. — En patois : *Eudon*, ouvrage organisé, une tâche (Haillant).

Ce mot, que l'on retrouve sous des formes diverses dans divers départements, a toujours le même sens, qu'il s'applique à un travail dans une forêt, ou une vigne, ou un champ.

Adam *(Dict. patois Lorrain)* le définit ainsi : « *Ordon*, portion d'une coupe affouagère qui est attribuée à un bûcheron pour la façonner. »

Il semblerait que ce mot *Ordon*, s'appliquerait de préférence à des portions de bois réservées aux usages des habitants, des industries ; on sait qu'autrefois, les usines à *bouches à feu* (Forges et Verreries), jouissaient d'affectations spéciales. C'est ainsi que l'on trouve à Giromagny : *Ordon-Verrier*.

Lourdon (Gerbépal) — *Ordon*-des-Abreuvoirs (Moussey) — Haut-*du-Ordon* (St-Macoux) — Grands-*Ordons*.



Les *Grands-Ordons*, sont une forêt couronnant un sommet entre les cols du Bonhomme et de Sainte-Marie.

Taillis. — Du Cange donne l'ancien nom de *taillis* : *Hardinca*, de là proviennent :

*Har*dancourt — *Har*demont (La Chapelle) — *Har*dempré (Champdray) — *Barde* (Senaide) — *Har*doye (Fresse) — *Har*dalle (Anould).

Troncs, Souches. — En patois, une souche, un tronc, d'arbre s'appellent : *Caleuche*, *Coleuche* ; aussi trouvons nous des lieux dont ce mot est l'origine :

La *Caleuche* (Colroy) — Les *Caluches* (Fraize) — La *Caluche* (Croix-aux-Mines) — *Caley* (Uzemain) -- *Haluche* Bellefontaine) — *Haleuche* (Gérardmer).

L'*h* se substitue souvent au *c*.

Le *tronc* de l'arbre débité en billes pour aller à la scierie, et y être transformé en planches, forme les *tronces*, véritable diminutif de *tronc* : Les *Tronces* (Barbey-Seroux).

Les *Souches*, ont donné sous cette forme — Les *Souches* — à divers noms de lieux, on les appelle aussi : *Tocs*.

La *tronce*, en patois, s'appelle : *beuchotte*.

Beuchotte (Gérardmer) — *Beuchot* (Lusse).

On rencontre sur les flancs de montagne, des chemins en ligne droite, selon la plus forte pente. Ce sont de véritables *glissières* où l'on fait *glisser* les troncs d'arbres vers un chemin, une route, où on les chargera sur voitures. Ces *couloirs*, portent le nom caractéristique de *Lansoir*.

Lansaux (Saulxures-sur-Moselote) — *Lansau*champ (Cornimont).

Fetelle. — Indique un petit bois (Haillant): La *Fetelle* (Gerbépal).

Feuillées. — Petit bois de feuillus ; de hêtre le plus souvent.

Les *Feuillées* (Plombières et Val-d'Ajol) — La *Feuille*-de-la-Tache (Champ-le-Duc).

L'Epaxe. — « *Tête de Lespahh*, dit Thiriat, couverte de landes et bruyères, de la contenance d'environ cinquante hectares, situés sur la montagne qui domine Julienrupt au levant, le sol était autrefois boisé : le *Spahh* dans le patois local signifie : *bois épais*.

L'*Expax* (Bellefontaine) — *Lexpouxe* (Fraize) — Les *Spaxes* (Champdray) — *Lespahh* (Syndicat).

On retrouve ce mot sous les formes *Lai Xpasse*, *Xpoisse*, L'*Espoch* : épais, fourré.

Buissons, Broussailles. — Un lieu couvert de buissons s'appelait *Buxariæ*, on l'a étendu à un endroit couvert de bois ; mais il faut remarquer que bien des noms primitifs ont été conservés, quoique la cause première, qui leur valait leur nom, ait disparue. Ainsi un lieu buissonneux a pu devenir boisé : une *brande* désigne — comme je le dirai plus bas — des broussailles ; or, il existe sur le territoir de Gérardmer une montagne de *La Brande*, couverte de superbes sapins ; c'est sur le versant sud de ce sommet que se développe la belle route de la *Schlucht*.
Cette montagne laisse voir quelques points dénudés, broussailleux, couverts de *brandes* ; c'est de là que lui vient son nom, ces *brandes* occupaient autrefois une plus vaste surface, couverte aujourd'hui de beaux sapins, le nom de *brande* ne lui est pas moins resté.
En patois, *buisson* s'écrit : *Bouhhon*, *Bohon*, *Bohhare*.

Un lieu buissonneux se dit : *Bouhheux*, *Bouxeux*, puisque le *hh* a son équivalent dans *x* et *ch*.

Le *Buisson* (plusieurs) — *Bouxières*-aux-Bois — *Bouxurulles* — *Bouxeux* (Cleurie) — *Bouxe*rand (Gérardmer) — *Bouxa* (Chamagne) — *Broux*ard (Syndicat).

Bouxurulles est écrit dans les vieux textes : ***Bouxereules***.

Buzegney, se prononce en patois : ***Beuhh'gneye*** (Haillant), il y a aussi ***Bouhh'noye*** dans la même région : lieu buissonneux.

Buzegney (Uriménil) — *Bouzey* (Chaumousey) — *Bouzaye* (Le Boulay) — *Bouzon* (Rupt) — *Bouzillon* (Rambervillers) — *Bozet* (Sainte-Marguerite).

Les textes ne permettent pas de donner pareille origine au nom de ***Bouzemont*** qui vient de *Bozon*, nom d'homme devenu dans l'esprit de la population un Saint procédant des cultes antiques : *Saint-Bozon* était donné à un ***phallus*** trouvé dans les forêts avoisinant cette commune.

Brande, d'après Du Cange, signifierait ***bruyères***, mais ***bruyères*** est l'équivalent de *broussailles* : les *brandes* communaux...... *brandœ* sine *brueriœ.* »

C'est un mot celtique que l'on retrouve dans toute la France : *Brande* (Charente-Inférieure) ; *Brandelon* (Œur-et-Loir) ; *Branderion*, *Brandivy* (Morbihan), *Brandeville* (Meuse); *Brandon* (Saône-et-Loire); etc., etc.

L'emploi de la broussaille pour allumer le feu, ou en obtenir un bien vif, a donné naissance à nos mots patois : ***brandenée***, brassée de bois jetée sur le feu ; *branlaie*, grand feu (Adam).

La *Brande* (Gérardmer) — *Brandiouze* (Sapois).

Ce mot ***brande***, ne serait-il pas la racine de noms de lieux comme : *Brantigny*, *Brancourt* ?.....

Chêne. — Nous retrouvons des noms de lieux sous la forme ancienne de *Robur*, *Roboretum :* lieu où il y a des chênes.

Rouvres-en-Xaintois — *Rouvres*-la-Chétive) — *Rouveroy* (Saint-Nabord) — *Belle*-rouvroy (Bellefontaine) — *Roville*.

Ce nom de *Roville*, toujours surnommé *Au chêne*, doit son nom à *Robur-Villa* : villa du chêne, *Ro-Villa*. Plus tard, la population ne se rendant plus compte de l'origine du nom, y ajouta les mots : *Aux-Chênes*, précisant bien que *Roville* était un lieu où il y eut toujours des chênes ; il y en a encore un aujourd'hui au milieu du village.

Du Celtique, *Tann*, *chène*, nous viennent :

Tannières (Archettes) — *Tane*mont (La Houssière).

et très probablement aussi *Tendon* et *Vanémont*, le *V* permutant fréquemment avec le *T*.

Mais, c'est surtout sous la forme moderne de chêne et de ses dérivés que nous trouvons un grand nombre de lieux ayant ce nom pour origine.

Il sert de qualificatif à Roville-aux-*Chènes* et Darney-aux-*Chênes*.

Le chêne est à peu près disparu — en tant que forêt — de la montagne, où autrefois il était abondant ; c'est ce qui explique que nombre de lieux ont conservé le nom : il est clair que des noms anciens comme *Xenois*, (Saint-Etienne), *Rouveroy* (Saint-Nabord)..., etc..., ont dû jadis être entourés de forêts de chênes. Mais pour les lieux plus récents, la présence de quelques-uns de ces arbres, devenus rares, le plus souvent objet d'un culte, devait forcément attirer l'attention et faire donner son nom à un lieu :

*Cheni*ménil — Le *Chène* (Ban-sur-Meurthe) — Les *Chênes* (Val-d'Ajol) — *Chêne*-Pierrot (Hurbache) — Le *Chéner* (Wisembach — Les *Cheneaux* (Fraize) — *Chénelé* (Bruyères) — *Chennezelle* (Gérardmer) — *Chennehelle* (Champdray) — Du

Chanois (Cleuri) — Haut-du-*Chanal* (Dommartin) — *Chêne*-Creux (Saint-Amé) — *Chenelle* (Corcieux) — *Chanois* (Syndicat — *Chenois* (Saulcy) — *Chenot* (Hurbache) — *Chanoux* (Le Puid) — *Chêne*mont (Dompaire) — *Chenigoutte* (Saint-Jean-d'Ormont) — *Chênecieux* (Voivre) — Du *Chêne* (Bellefontaine) *Chanaye* (Rehaupal).

On sait que l'*X* sè prononce *Ch*, aussi retrouve-t-on : *Xenois* (Saint-Etienne), pour *Chenois* et très probablement le nom de *Xaronval*, pourrait bien venir du *chêne*, puisqu'on l'écrivait autrefois *Xenne*-Vaul, *Chêne*-vaul : vallée du chêne.

On le trouve sous le nom déformé de Lon*gène* (Saulxures), dans ce lieu, la tradition a toujours conservé le souvenir d'un bois de chêne.

La forme de ces noms semble indiquer si le chêne était *isolé* ou en *groupe*, formant un bois : il est clair que ces mots, *Chenois*, *Chanois*, *Chanoux*..., sont synonymes de *Chesnaies*, et que les chênes y étaient agglomérés ; au contraire des noms comme : *Chêne-Pierrot*, *Le Chêne*, *Chêne-Goutte*, *Chêne-Creux*, etc., indiquent un arbre isolé.

HÊTRE. — *Faiacus*, *Fagetum :* lieu où il y a des hêtres ; en latin *Fagetus*.

Cet arbre est appelé : *Foug*, *Fol*, *Fau*, *Fol*, *Faillard*, *Faillard*, *Fays*, *Feys*. En patois, on lui donne aussi le nom de *faine*, son fruit : *Fainesse*, *Feinesse*, *Faiesse*... (Adam). Tous ces divers noms dérivent du latin *fagus*, et le mot *hêtre* n'est pas employé.

Fays — Bon*fays* — *Fays* et *Feys* (nombreux) — Bel*fays* (Grandrupt) — *Arfays* — *Fouxel* (Raon-aux-Bois) — *Fouxelles* (Provenchères) — *Les Fols* (Ban-de-Sapt) — *Fouch*aingoutte (Grande-Fosse) — *Fail*lard (Granges) — *Fay*mont, (Val-d'Ajol) *Faye*mont (Ban-de-Sapt) — *Fouchi*court — *Foucha*rupt (Saint-Dié) — *Fouchon* (Sapois) — *Fouchi*fol (Entre-deux-Eaux —



*Fail*lière (Saint-Nabord) (1) — *Fail*liaire (Sapois) — *Fouché*villers) Girancourt) — *Fail*loux (Epinal).

De plus, il y a un grand nombre de forêts portant des noms rappelant la présence du hêtre :

Le *Fays*-de-Rouelle (Xertigny) — Bois du *Fays* (Saint-Maurice) — Bois le *Fays* (Ruaux).

Tilleul. — *Tilia* en latin, *Til* en celtique. Un lieu où il y avait des tilleuls s'appelait *Tilietum*, *Tiliolum*.

En patois : *Tio*, *Tieu*, *Tia*, *Tyot*, *Tiate*, *Kiot* (Haillant). On trouve le tilleul auprès des églises et chapelles, il semble qu'il fut un arbre sacré ; est-ce pour sa fleur employée en médecine, et qui leur aurait donné un caractère sacré ? Je ne puis répondre, en tous cas, le fait est certain : on voit encore de ces arbres devant la cathédrale de Saint-Dié, autour de plusieurs chapelles (La Trinité, Brabant, des Vés, etc.); c'est sous des tilleuls que le tribunal de la Bresse siégeait, que les officiers municipaux de Cornimont se réunissaient.....

Bien certainement, nombre de lieux qui lui doivent son nom, ont eu pour point de départ une chapelle et son arbre *votif*, le Tilleul.

Cer*tilleux* — Le *Thillot* — Le *Tholy* — An*tilleux* (Laval) — *Tilleux* — *Thié*fosse — *Thié*louze (Uzemain) — *Thié*ha (Girancourt) — *Thia*rupt (Chatas) — *They*-sous-Montfort — *Thiots* (Saulxures) — La *Tille* (Sapois).

Certilleux, peut venir aussi de *Certilocus*, mais c'est ici, après formation du nom, une traduction de scribe.

L'église du *Tholy* fut bâtie près d'une ferme où il y avait deux tilleuls et que l'on appelait le *Tollit*.

Il existe encore, à la Bresse, la place du *Champtil* ou *Champ* du *Tilleul*, où se rendait la justice au pied de deux de ces arbres.

---

(1) *Faillière* et *Failliaire* pourraient venir de *Falure*, fougère.

Sapin. — Cet arbre si répandu dans la montagne a donné son nom à un certain nombre de lieux, mais bien moins fréquents que l'on pourrait le croire, étant donnée l'abondance de ces arbres.

En patois : *Saipin*, *Sépin*, *Sep*, *Saip*, *Saipée*, *Seppe*, *Sepné*, *Sapez*.

L'*Epicea : Fie*, *Fiehe*, *fieu*, *fiée*.

Le *pin* : *pinesse*, *piniaisse*, *pinasse*, *penè*.

Ces trois variétés de résineux ont donnés leurs noms à divers lieux :

Sapois — Ban-de-*Sapt* — *Sapinière* (nombreux) — Goutte-du-*Sça* (Gérardmer) — *Sapenay* (Tholy) — *Sapé* (Dommartin) — *Fieutrey* (Vagney) — *Fiaméné* (Chapelle-devant-Bruyères) — *Pinasses* (nombreux) — *Piné*faing (Liézey) — Les *Fées* (1) (Gérardmer) — *Fieuzés* (Chapelle-aux-Bois) — *Sepna* (La Bresse) — *Sapez* (La Bresse) — La *Sappe* (Gerbépal).

Aulnes. — On l'appelle de préférence dans la plaine, *Verne*, du celtique *Gwern* pour *Vern*, d'où *Vernetum :* lieu où il y a des Vernes.

Alnus en latin, et de là : *Alnetum*, lieu où il y a des aulnes.

Aussi trouverons-nous des noms ayant *Alnus* et *Vern*, comme racines.

En patois : *Auné*, *Aunèye*, *Aunaye*, *Aunaille*, *Ané*, *Anel* (Haillant).

Cet arbre, très répandu, a donné son nom, sous des formes diverses, à bien des lieux.

Vraine (Rouvres) — *Vair* (Rouvres) — *Vervezelle* — *Aulnois* — *Anould* — *Aunauld* (Vienville) — *Aunaux* (Granges) — *Aulnouzes* (Chapelle-aux-Bois) — *Aneu*ménil (Arches) — *Aneau* (Voivres) — *Anet* (Sapois) — *Aulnées* (fréquents) — *Aulnas* (Croix-aux-Mines) — *Aunats* (Lusse) — *Launot* (Plainfaing) — *Anozel* (Saulcy) — *Dinozé* (Saint-Laurent) — *Ani*faing (Champ-le-Duc).

---

(1) *Fée* est une transformation de *fie* : epicea.

Dinoze, s'écrivait autrefois *Dinozel*, l'origine est la même qu'*Anozel*. On sait qu'on ne prononçait pas l'*l*, de là : *Dinozé*.

Bouleau. — *Betula* et *Betuletum*, lieu où il y a des bouleaux.

Patois : *Boulé*, *Boula*, *Bouleye*, *Beule*, *Bolotte*, *Bolatte*, *Boleye* (Haillant).

*Boulain*court — *Boulay* — *Beulay* — Grandes-*Boulayes* (Bruyères) — *Boulet* (Uriménil) — *Boulot* (Vioménil) — *Boulay* (Granges) — La *Bolle* (Saint-Dié) — Les *Bolottes* (Aydoilles) — Les *Boules* (Bellefontaine) — *Baule* (Boulay) — *Boulaire* (Sapois) — *Boulacé* (Ruaux) — *Bolha* (Val-d'Ajol).

Frêne. — *Fraxinus*, et *Fraxinetum*, lieu où se trouvent des frênes.

Frane et *Frasne* en patois. Il se trouve en vieux langage sous la forme de *Fresse* ou *Fraisse*, *Frasce*, d'où l'on a fait *Fraize*. Ces mots *Fraisse*, *Frasse*, sont évidemment une déformation de *Fraxinus*. C'est dans la région de la montagne surtout que l'on rencontre cette dernière forme.

Fraize — *Fresse* — *Fraise*-Val (Gérardmer) — La *Fraze* (plusieurs) — *Frana* (Sapois) — *Franouze* (Clerjus) — *Franould* (Dommartin) — *Frenelle*-la-Grande — *Frenelle*-la-Petite — *Frain* — *Frenois* — *Frenots* (plusieurs) — *Framois* (Barbey-Seroux) — *Frenats* (Ferdrupt) — *Frets* (Gerbépal).

Charme et Charmille. — *Carpinus* et *Carpinetum*, ne se trouvent pas sous cette forme latine.

Patois : *Chairmine*, *chermine*, *charme*, *charmaille*, *chermeline* (Haillant).

Charmes — *Charmois*-devant-Bruyères — *Charmois*-l'Orgueilleux — *Charmelle* (Arrentè) — La *Charme* (Cornimont).

Il y a aussi des noms comme le *Haut-de-la-Charme*

(Sapois), mais pour celui-là et d'autres dans la montagne : *Grande-Charme ; Charme-de-l'Ormont*, etc., sont les équivalents de *chaumes*, mais de *chaumes tourbeuses*, marécageuses.

SAULES. — *Salix* et *Salicetum*.

Patois : *Sausse, Sace, Sasse, Sale, Sauci, Sauçotte.*

Saulxure-sur-Moselotte — *Saulxure*-les-Bulgnéville — *Saulcy* — Le *Saulcy* — *Sauce* (Ban-sur-Meurthe) — Le *Sauci* (Dompaire) — *Saulx* (Rupt) — *Saurupt* (Gorhey) — *Saucé*faing (Liézey) — *Sauce*not (Charmois) — Bainville-aux-*Saules* — *Saulceau* (Bruyères) — *Saussure* (Celles) — *Saub*iamont (Basse-sur-le-Rupt) — *Sassarts* (Moussey) — Valleroy-aux-*Saules* — La *Sausse* (Gemaingoutte) — S*aucée* (Anould) — *Sarupt* (St-Léonard) — *Sauceray* (Saint-Michel).

Il pourrait y avoir doute pour *Sauceray*, où il existe des sources salées, et au *Saulcy* également. Pourtant, il y a autour des sources de *Sauceray* des terres humides, à *saules*, qui peuvent faire admettre cet arbre comme cause du nom.

PLAINE. – *Plane*, *Plaine* en patois. Arbre très répandu dans certaines parties de la montagne.

Plaine (rivière) — Celles-sur-*Plaine* — *Plain*faing — *Pla*fond (Gerbépal) — *Planot* (plusieurs) — *Plaine* (Grandrupt) — *Plain*chifaing (Sapois) — *Planois* (Basse-sur-le-Rupt).

Je dois dire que plusieurs de ces noms prêtent à confusion avec cette racine *Plain ;* on appelle *Plain*, *Planche*, des *lieux plans*, dans la montagne, des *cols* par exemple. Ceux-ci dans la région de Saint-Maurice, Bussang, sont appelés *Plains* : *Plains du Canon*, *Plain du Stalon*, etc. Aussi, pour des lieux comme *Planois*, *Plainfaing*, *Plafond*, je préférerais la racine *Plain* ou *Plan*, au nom de l'arbre *Plaine*.

COUDRIER. — *Corylus* et *Coryletum.*

Patois : *Coraye*, *couôre*, *corre*, *corrère*, *couraille*, *courée*, *core*, *Queurre*, *cœur*, *couaure*, *courre* (Haillant).

Colroy-la-Grande — Les *Cours* (Corcieux) — Les *Courois* (Lasalle) — *Corroye* (Remiremont) — *Cou*rupt (Val-d'Ajol) — *Corée* (Fontenoy-le-Châteeu) — *Cor*saire (Gérardmer).
lant).

Comme je l'ai déjà dit, *Corsaire*, *Corre-Xart*, signifient l'essart des coudriers.

La Querelle (trois ou quatre), de *Keure*, *Queurre*, désigne aussi un lieu où il y a des coudriers.

ORME. — Nous trouvons :

L'*Orme* (Mortagne) — Les *Ormes* (Fresse) — L'*Ormette* (Gerbamont).

ERABLE. — Appelé *Allezail* et *Olhoïe* en patois.

Dessous-l'*Allezail* (Mazelay) — *Oli*champ (plusieurs) — *Olima* (plusieurs)

Oli-champ : le champ de l'*Olhoïe* et *Olima* : le meix ou *ma* (fermes) de l'Olhoïe. *Olima* est voisin de *Sanchey* ou en patois on appelle l'*érable*, *Olhoïé* (Haillant).

ARBOIS, ARBOUSIER. — Patois : *arbois*, *abry*, *abrée*, *arbouà*, *erbè*, *ablé*, *alié*, *ablié*, *arboa* (Haillant).

Cet arbre pousse dans la montagne et a donné son nom à :

Arbouse (Dounoux) — *Arbonnas* (Entre-deux-Eaux).

NOYER. — A donné son nom à *Norroy*-sur-Vair.

PRUNIER :

Les *Prunes* (St-Jean-d'Ormont) — Le *Prunier* (Tendon).

PEUPLIER. — Patois : *peupier*, *peupieye*, *popli*, *pépié* :

La *Popelotte* (Tendon) — Le *Popet* (Arrentès).



Putier. — Patois : *peuté*. Cet arbre est appelé aussi *faux bois de Ste-Lucie*. Il viendrait de *putere*, *puer*, à cause de la mauvaise odeur des fleurs et de son écorce écrasée ou froissée. Ce nom doit plutôt venir du patois *peu*, *peute*, vilain, qui lui fut donné à cause de sa mauvaise *(vilaine)* odeur. Ces étymologies... scientifiques sont parfaitement inconnues à nos Vosgiens, et leur faire appliquer un mot latin à un arbre, comme dans ce cas particulier, me semble invraisemblable : cet arbre, par son odeur, provoquait la répugnance ; il était *peut* (vilain) ; de là son nom de *peute*, *peutier*, que nous avons traduit *putier* :

Peuthières (Escles) — *Puthière* (Cleurie) — *Peutet* (Harol) — *Peuteux* (Uriménil).

Sureau. — Patois : *seyeu*, *seu*, *seiüe* (Thiriat). A donné son nom à :

Le *Seu* (Fresse) — *Seux* (St-Etienne) — Tête-du-*Seux* (montagne) — Le *Seuche* (Belmont-s-Buttant) — *Sechenat* (Bussang) — *Seuchaux* (Sapois) — *Seurie* (Chavelot).

Cerisiers :

Les *Cerisiers* (Saint-Dié).

Vignes :

Vigne-Henry (Saint-Dié) — La *Vigne* (plusieurs) — Champ-de-la-*Vigne* (Syndicat) — Les *Vignes* (Rambervillers) — *Vigneulle* (Thons).

Ce nom, très commun dans les pays vignobles, rappelle, à St-Dié, Rambervillers, par exemple, les lieux où se trouvaient des vignes, et qu'à *Syndicat*, la culture de la vigne fut tentée.

Une branche, un bâton fourchus, se disent en patois : *fouhhlot*, et en vieux français : *forchel*, *fourchel* : fourchus. Nous trouverons ce mot dans :

Fourcelle (St-Nabord) — *Fourchelle* — Voies-*Fourchues* (Gérardmer) — Gouttes-*Fourchues* (Bussang).

On le trouve surtout dans le sens de *fourchus*, *bifurquant*.

ECORCES. — Patois : *coixe*, *coixon* : morceau d'écorce :

Coichot (Senones) — Les *Ecorces* (La Bresse).

TOCS. — Mot patois désignant de vieilles souches :

Les *Tocs* (Moussey).

ARBRE. — *Abe*, *eibe*, *èbe* (Adam), en patois :

Aubiez (Nomexy) — *Aubeux* (Val-d'Ajol) — *Aubegney* (Fontenoy-le-Château).

Aubiez, *Obeye* (patois), s'écrivait *Darbreye* en 1402. On remarquera que l'*r* ne se prononce pas ; de là, *Aibe*, *Aube* et *Obeye* ou *Aubeye*.

AMADOU :

L'*Amadou* (Colroy).

RACINE :

La *Racine* (plusieurs).

GENÊT. — Patois : *g'nète*, *ghenète*, *hhnète*, *h'nète*, *henète* (Adam ; Haillant). Latin : *adjotum* :

Val-d'*Ajol* — *Henne*court — *Henne*zel — *Henne*fête (Corcieux) — *Henne*mont (La Chapelle) — *Genêt*-Pré (Pouxeux) — Pré-*Genêt* (Granges) — Rein-des-*Genêts* (Plainfaing) — *Gené*mont (Pouxeux).

GENIÈVRE. — Patois : *g'nofe*, *genève*, *genovre*, *geniauvre*, *genauvre*, *h'nauve*, *hhnauve*, *ghnauve* (Haillant) :

Genevré (La Bourgonce) — *Genèvres* (Vermont) — *Gena*zeville (Granges) — *Genau*fête (St-Laurent) — *Gena*void (Saint-Gorgon) — *Gena*roy (Petite-Raon).

HOUX. — Patois : *houssot*, *houssat*, *housselot*, *housserot :*

Housseras — La *Houssière* — *Houssau*fète (Herpelmont) — Laveline-du-*Houx* — *Housse*ramont (Tholy) — Le *Houx* (Laveline) — *Houssot* (nombreux) — *Hoxard*.

EPINE :

Epinal — L'*Epine* (Champdray) — L'*Epinelle* (St-Etienne).

OSIER :

L'*Osière* (Grandrupt).

FRAMBOISIER. — Patois : *framboésèye*, *framboésie*, *flamboueseel*, *framboué*sé.

Frambéménil vient-il de ce mot ? La *framboise* abonde dans certaines parties de la montagne.

BRUYÈRES. — *Brugariæ* en latin, et *bruère*, *brouère*, *blouire*, *brère*, *beurioure*, *berouère*, *brouine*, *breré*, *bruière* (Haillant), en patois.

Bruyères et *Brouvelieures*, situés à faible distance l'un de l'autre, doivent leurs noms à la présence de la bruyère.

Bruyères ne fait pas doute ; *Brouvelieures* figure, au XIII[e] siècle, sous les formes *Brouveruelles*, *Bruerieule*, *Brouvleirs*, que nous retrouvons dans le patois : *beurioure*, *berouère*.

Brouvelieures, bien postérieur à Bruyères, était la *viller* ou *villa* des Bruyères. Quant à l'étymologie : *Beronis-villare*, c'est le résultat de la manie des copistes et des historiens des siècles antérieurs, de *traduire après coup*, en latin, les noms de lieux :

Bruyères — *Brouvelieures* — Roches-*Bruol* (Uriménil) — La *Bruyère* (Champdray) — *Brou*xard (Syndicat) — *Brou*gneules (Dommartin).

FOUGÈRES. — *Falure*, en vieux langage, désigne un lieu où l'on trouve des fougères (Haillant) :

*Fallur*goutte (Granges) — Rein-de-la-*Falure* (Gerbépal) — *Falliaire* (Saint-Nabord) — La *Falure* (Tendon) — *Fougi*raux (Clerjus).

RONCES. — Patois : *ronhhe, ronxhe, ronche* :

Fontaine-de-*Roncy* (Housseras) — *Roncha*chay (Fraize).

GROSEILLER. — *Gresèle* :

Gresil (Valleroy-le-Sec).

CHANVRE. — *Chainfe, chainve, chène, chanfe.*

Le lieu où l'on plantait le chanvre portait le nom de *chenevère*, dont on a fait *chenevière*. Le chanvre étant toujours planté dans un sol de premier choix, on a donné à ces terrains le nom de *chenevière*, que l'on y plante du chanvre ou tout autre.

Les lieux où l'on faisait *rouïr* le chanvre portent les noms de *reï, reuï* (Roulier).

Le lieu où l'on battait le chanvre pour en avoir le grain portait le nom de *hartoure* (Haillant) :

Les *Chenevières* (Chatillon-sur-Saône) — Grand-*Rouiller* (La Force) — Les *Hattards* (Xamontarupt) — *Hatard* (Tholy) — Les *Rayeux* (Moyemont) — La *Rouillie* — Le *Roulier* — Les *Rouheils* (St-Amé) — *Hata*neau (Pierrepont)

Une *mahhe*, écrit M. Adam, est une botte de chanvre non teillée, et l'instrument qui servait à cette opération se nommait : *macius* (Du Cange).

Ce mot patois *mahhe* a pu devenir *maxe, mache,* puisque les *hh*, *x* et *ch* sont employés indifféremment. Ne serait-il pas l'origine des fermes suivantes :

*Maxe*relle (Ban-sur-Meurthe) — *Maxe*romont (Fresse) — *Maxe*voy (Marainville) — *Maxe*mois (They-sous-Montfort) — La *Maxière* (Dommartin) — *Maxi*fontaine (Fontenoy) — *Maxon*champ (Rupt).

Il est plus probable — presque certain — que cette racine *maxe* est une déformation de *maix*, maison, ferme. On trouve des fermes du nom de *Maixelle :* petite maix. Cette origine me semble d'autant plus certaine que ces noms sont appliqués à des fermes ou d'anciennes fermes devenues le noyau d'un groupement de population.

BLÉ, FROMENT, PAILLE. — *Bié* en patois.

Bladum, *blavium*, *blavia*, désignent des lieux où croît le blé :

En-*Bleuvette* (ruisseau) — *Blevain*court — *Blaye* (Racécourt) — *Blemerey*.

En-Bleuvette, ruisseau passant à Nossoncourt, Doncières, Xaffévillers, sont des pays à terres calcaires où pousse le blé.

Blaye s'écrivait *Blaium*, diminutif de *Blavium*.

Froment a donné son nom à *Fruze* (Fruxe), que l'on trouve écrit *Frumentosa* dans les vieux textes.

PAILLE, en patois : *hhtrain*, *strain*, *estrain*, *train*, *trè* :

Etrennes — *Tranqueville* — *Trampot*.

THYM, SERPOLET. — Patois : *polieu*, *polieil* :

Les *Poulières* — Roche-du-*Thym*.

CHARDON :

Le *Chardon* (Liézey).

CRESSON :

Le *Cresson* (Gérardmer).

VIOLETTE. — Plusieurs lieux dits : *la Violette*.

Il y a une montagne et un écart dits : *la Viole* (Tendon). Viennent-ils de *violette ?*

Rose, Rosier :

La *Rose* (Avrainville) — Le *Rosier* (Cornimont).

Il y a nombre de noms de lieux : *la Rosière;* ils proviennent du *roseau* et sont tous marécageux.

Roseau. — Bas latin *rosellus, roseria* (rosière, roussière) : lieu où il y a des roseaux.

Patois : *rosot, rouseil, rosé :*

Rouceux — *Rozerotte* — *Rozière*-sur-Meuse — *Rozé* (Belmont) — La *Rozière* (plusieurs).

Rouceux s'est écrit *Rosolio, Rossoil, Rousseulz, Receu, Rouceux*. Il pourrait provenir de *ronchus, runchi, roncia*, lieu où il y a des ronces. Mais sa situation sur la rive droite de la Meuse permet d'admettre de préférence l'étymologie de *roseau*.

Les lieux dits *Rozières*, nombreux, indiquent toujours un endroit humide, marécageux.

Mousse. — *Mosse*, en patois :

Moussey (?) — La *Moussière* (Domptail) — Les *Mousses* (Val-d'Ajol) — *Mossoux* (La Baffe) — *Mossou* (Autrey).

On peut se demander si *Moussey* ne veut pas dire le *Moncey* ou *Moncel*, ou *monticule*, qui répond bien à sa situation; aussi retrouverons-nous ce nom au mot : *Monticule, Moncel.*



II. — INFLUENCE DE L'HOMME.

1° Influence du Celte, Latin et Germain dans la formation des noms de lieux : — Villa. — Cortis. — Manse et Ménil. — Paires.

On trouve, dans quelques parties du département des Vosges, des mégalithes, mardelles, tombelles, qui rappellent la présence de populations pré-historiques ; mais elles n'ont laissé aucunes traces, bien entendu, dans le langage et les noms de lieux.

Il n'en est pas de même du Celte : les *Leuci* (Leuques), un des quinze peuples du *Belgium*, habitaient notre département. Ces quinze peuples du *Belgium* étaient Celtes, mais Celtes fortement mélangés à des tribus germaniques ; ce qui s'explique, puisque ces populations occupaient un *pays de passage* qui fut toujours une route d'invasions.

Pour ne parler que des Celtes peuplant la Lorraine, je dois dire que c'est dans les Vosges que se conserve le type celte le plus prononcé ; la topographie seule suffit pour l'expliquer, puisque les populations habitaient la montagne et se trouvaient en dehors des zones d'envahissements.

L'étude des crânes lorrains démontre ce fait, de façon indiscutable : le Celte est *brachycéphale* (tête ronde), avec *indice céphalique élevé ;* le Germain est *dolichocéphale* (tête allongée), avec *indice céphalique bas ;* or, dans l'ancien département de la Moselle, cet indice est de 82,95, 83,35 ; de 85,01 et 86,15 dans la Meurthe (on se rapproche de la Montagne) ; et de 87,84 dans le département des Vosges et 88,08 dans la Montagne. Si on traverse celle-ci, cet indice tombe, en Alsace, à 83,23. Ainsi, plus on s'éloigne de la zone d'envahissement, plus l'indice s'élève et, par conséquent, plus la race celtique est caractérisée. Du reste, l'histoire nous montre que les tribus

voisines *Médiomatrici* (Metz) et *Rauraci* (Alsace) étaient des Germains qui vinrent se superposer et fusionner avec les Celtes occupant la région. Il est clair que l'envahisseur devait négliger les régions pauvres, presque inhabitées de la Montagne, pour se jeter sur les pays riches et plats d'Alsace et de la Moselle, tandis que le vaincu cherchait un refuge dans la région montagneuse.

Ce fait, on le retrouve seize siècles plus tard, alors que, par suite de longues guerres, la Plaine se dépeuplait au bénéfice de la Montagne où l'on trouvait plus de sécurité.

C'est donc le *celtique* que parlaient nos ancêtres les *Leuci* occupant notre département.

Certes, la population était bien faible alors ; le Gaulois vivait dans la *plaine* du département, infiniment plus boisée que de nos jours ; il connaissait aussi la Montagne, mais seulement pour y chasser ou y conduire, sur les hauts pâturages, son bétail. De plus, l'état permanent de guerre entre les peuples gaulois, les incursions des Germains, ne devaient guère aider au développement de cette population. Il y eut pourtant des villages *(vici)*, des maisons isolées (*œdificia)*, je ne parle pas des villes (*oppida*, *urbes*), parce qu'il n'y en avait point, à cette époque, dans notre département ; tous ces villages étaient dans la portion du département appelée la *Plaine*.

La conquête romaine ne modifia en rien la race vaincue, aucune *colonie* ne vint s'établir dans les Vosges ; l'armée était sur le Rhin et ce ne fut que trois siècles plus tard que l'on créa cette série de postes dont nous retrouvons des traces à Repy, Mortagne, Varin-Châtel, St-Mont, etc. Du reste, le Romain ne réduisit pas en servitude le peuple vaincu, il ne le déposséda pas de ses biens ; il y eut bien des confiscations, mais pas une spoliation générale. Les *vici* et *œdificiœ* continuèrent à subsister et à appartenir aux *Leuci*.

La conquête romaine substitua aux agitations permanentes des peuplades celtiques, lors de leur indépendance, une paix complète. La population se développa rapidement et, avec elle, l'agriculture ; les forêts furent défrichées et tout naturellement ce fut dans la Plaine, pays de culture par son sol et son altitude, que se firent en grand ces défrichements. C'est de cette époque que date la géographie agricole de notre département. Les invasions en arrêtèrent le développement, mais j'y reviendrai plus loin.

Il en résulta que *vici* et *ædificiæ* se multiplièrent et, sous l'influence de la langue latine, le mot *villa* se substitua aux mots *vicus* et *ædificia*.

La *villa* était un domaine rural, le plus souvent très étendu, comprenant plusieurs groupes d'habitations qui devinrent des villages ; du reste, il y en avait déjà de formés à cette époque, soit qu'ils remontent à l'époque celtique, soit qu'ils fussent le résultat des défrichements faits depuis la conquête romaine ; ce mot *villa* parcourait ainsi, dit M. Flach (1), une sorte d'échelle ascendante pour aboutir finalement au sens de ville ; il désigna primitivement le domaine rural : *villa ;* puis des groupes d'habitants constitués en communautés, dépendant ou non du domaine : le *vicus* primitif, le *village ;* enfin, la *ville.*

Plus tard, apparaîtront les *cortis, manse*, mais sous la période franke.

La langue celtique disparut et fut remplacée par le latin. Il est clair que nombre de mots de ce langage ont survécu — nous en retrouverons — et que le celtique ne fut pas délaissé du jour au lendemain. En 235, dit Fustel de Coulanges (2), le peuple le parlait encore ; mais à partir de cette époque, il n'en est plus question ; « la conservation

---

(1) Flach. — *Les Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 54.
(2) Fustel de Coulanges. — *Gaule romaine*, p. 151-152.

de quelques termes gaulois dans notre langue ne prouve nullement, dit-il, la permanence d'une langue gauloise. Le latin de ce temps les prenait partout : il en prit au Grec, au Gaulois, au Germain, mais tous ces mots devinrent latins et c'est par le latin qu'ils sont venus à nous. Ce n'est pas seulement le latin littéraire, savant, juridique, officiel, qui s'est implanté en Gaule. Prenez les termes les plus usuels, ceux dont le peuple a dû se servir tous les jours, les termes de la parenté, les mots affectueux, les verbes auxiliaires et qui reviennent sans cesse, comme *être*, *avoir*, *faire;* ou encore les noms des animaux, ceux des instruments aratoires ou des outils des ouvriers, presque tous viennent de la langue latine. On ne croira pas que ce soit après l'invasion des Barbares que ces mots se soient implantés dans la langue populaire. Ils y étaient avant l'entrée des Barbares. Si la langue celtique avait été encore parlée au v° siècle, on ne voit pas pourquoi elle n'aurait pas continué à vivre ; la domination romaine et la haute classe perdant son empire, c'était le cas de reprendre la vieille langue. Les Germains n'avaient aucune raison pour préférer le latin au celtique. Si le celtique, à ce moment, ne reprit pas faveur et vigueur, c'est qu'il n'existait plus... »

On parlait si bien le latin en Gaule que les premiers prédicateurs chrétiens, qui ne savaient pas le celtique, étaient compris des populations qu'ils convertissaient, et c'était surtout aux classes inférieures qu'ils s'adressaient.

On sait que la Bretagne, où l'on parle aujourd'hui le celtique, parlait latin aux IV° et V° siècles, et que la langue actuelle fut importée ultérieurement par des Bretons venus de l'Angleterre.

Enfin, malgré la chute de Rome, malgré l'arrêt de toute culture littéraire qui fit disparaître la langue classique, le latin populaire persista et persista si bien qu'il est devenu le *roman*.

Si nous trouvons encore, dans notre langue, dans les noms de lieux, des mots à racines celtiques, *ils nous sont venus par l'intermédiaire de la langue latine qui les avait admis.*

C'est dans la région habitée aux temps de l'indépendance gauloise, c'est-à-dire dans la *Plaine* du département des Vosges, que *l'on pourrait* retrouver quelques noms de lieux provenant du celtique.

Ainsi, l'*aulne* s'appelle, dans la Plaine, le *verne*, du gaëlique *gwern*, *verne*. La langue gallo-romaine en a fait *vernetum* : lieu où il y a des vernes. C'est de là que proviennent les deux noms de rivière : *Vair*, *Ver* et *Vrainne*.

Il faut pourtant se défier de certains noms de lieux à apparence celtique : ainsi *Kerné*, *Kertoff*, *Kichompré*; *ker*, en gaëlique, est synonyme de hameau, maison rurale. Il y en a par milliers dans les pays de langue gaëlique.

Le Grand-*Kerné*, des environs de Gérardmer, n'a rien de commun avec le *ker* gaëlique : il est la transformation du mot *crénée*, cran, crevasse ; il y a, à cette roche, une énorme fente, crevasse, qui lui a fait donner le nom de *Grande-Crénée*, transformé en *Kerné* ; il y a, du reste, d'autres *Crénées* dans les Vosges.

Le lieu du *Kertof* a pris la racine *ker* de *kerné* ou *crénée*, on y a ajouté le mot *hof*, voulant désigner un palais, un château, sans doute parce que les roches du kerné ont l'aspect d'une ruine féodale. Ce mot *kertof* ne s'applique pas au lieu habité dénommé : *Beau-de-Pierre*, qui provient aussi de la roche : *belle pierre*.

Pour *Kichompré*, il signifie prosaïquement : *Pré du cochon !*

On voit, par ces exemples, combien il faut être prudent avec ces mots revêtant l'aspect celtique.

Ce n'est pas à dire que l'on ne retrouvera pas dans la montagne des noms de ce langage, il y en a même beau-

coup ; mais ils viennent de la *Plaine*, par cette raison péremptoire que la Montagne était inhabitée à l'époque de l'indépendance gauloise et que si quelques sommets portent les noms caractéristiques de *ballons* (lieux de *Bel : Bel lech*), c'étaient les Celtes d'Alsace qui les fréquentaient et en exploitaient les pâturages (consacrés au dieu Bel) ainsi que je l'ai expliqué précédemment.

Quand commencèrent véritablement au VIIe, puis aux XIIIe et XIVe siècles surtout, les défrichements, il y eut afflux de population venue de la Plaine, qui créa les noms de lieux, en employant le langage correspondant aux diverses époques où eurent lieu les défrichements successifs. Aussi, venir dire que nos montagnards ont pu conserver intacts et perpétuer quelques restes du vocabulaire celtique est une erreur absolue, puisque à l'époque celtique les Vosges étaient inhabitées. Il y eut bien au VIIe siècle quelques défrichements en trois ou quatre coins des Vosges, mouvement qui s'arrêta bien vite du reste et dû à l'arrivée des moines, la population a pu conserver quelques vieux mots, mais ils appartenaient à la langue parlée alors, la langue latine.

Aussi, comme le dit fort bien M. Jouve, (1) « si le patois vosgien a conservé bon nombre de mots de la langue des Gaulois, il en est bien peu qui lui appartiennent en propre, on les retrouve en général dans le langage populaire de la France ou dans d'autres patois ».

Par contre, nous allons voir combien est grande l'influence de la langue latine dans la formation des noms de lieux. J'ai dit (*1er fascicule*) qu'il y avait — au minimum — 620 kilomètres de voies romaines dans le département des Vosges, dont les traces ont été constatées. Ces voies tra-

(1) Jouve : *Coup d'œil sur les patois vosgiens*, 1861.

versaient notre département selon une orientation S.-O., N.-E. et mettaient en communication les deux versants des mers du Nord et Méditerranée, les bassins de la Saône et de la Moselle. Seule la région des Hautes-Vosges, du col de Bussang à celui du Bonhomme en était dépourvue. Le nombre total des communes du département des Vosges est de 531, desquelles il faut déduire celles d'une partie de l'arrondissement de Saint-Dié et la presque totalité de celui de Remiremont, inhabités à l'époque celtique ou à peu près, soit 90 communes; il reste 441; or, actuellement, on a trouvé des vestiges de la période gallo-romaine — voies, médailles, objets d'art, ruines de toute espèce — *sur 182*, plus du tiers, et l'on remarquera que ce chiffre est bien au-dessous de la vérité, car il est de ces ruines entièrement disparues et d'autres qui ne sont pas encore découvertes; aussi, en disant la *moitié*, on est certain d'être au-dessous de la vérité.

Si l'on pointe sur une carte (voir *Fascicule Ier*) les lieux où l'on a découvert de ces vestiges, on voit cette population répartie au N.-O. d'une ligne s'étendant du Donon à Remiremont, c'est-à-dire sur les trois quarts du département. C'est surtout dans les arrondissements de Mirecourt et Neufchâteau qu'elle atteignait son maximum de densité.

Ce mouvement de population et de défrichement fut arrêté lors de la période des invasions et ne reprit, véritablement, qu'aux VIIIe et IXe siècles. Il y eut cependant une période localisée aux environs de Saint-Dié, Senones, Moyenmoutier, Remiremont au VIIe siècle, due à l'arrivée des moines d'Occident et aux couvents qu'ils installèrent dans ces lieux déjà peuplés, du reste.

Le IXe siècle fut une époque de grands défrichements; sous le règne des premiers Carolingiens, assurant la paix et la tranquillité à l'intérieur, la population atteignit presque la densité actuelle; c'est de cette époque que date

pour la *Plaine*, pour les environs des monastères créés au VIIe siècle, la géographie agricole telle qu'elle est — ou à peu près — de nos jours. Les noms de lieux définitivement formés, sont — à de rares exceptions — tels que nous les trouvons aujourd'hui.

Cette période est le beau moment de l'époque Franke : le conquérant Frank s'empara d'un grand nombre de domaines dès son établissement en Gaule, il en créa de nouveaux, ainsi qu'il vient d'être dit. L'élément Germain doit forcément se retrouver dans les noms de lieux, *mais sous forme latine*, si je puis m'exprimer ainsi. Ce furent des noms propres d'or:gine tudesque qui, accolés à des désinences de langue gallo-romaine, formèrent un grand nombre de lieux, *Nothonis-Curtis*, la ferme d'*Othon*, aujourd'hui Nossoncourt ; *Vulferici-Curtis*, la ferme de *Vulferic*, Vrécourt ; *Volmerii-Curtis :* Vomécourt, etc..., etc...

Nous retrouvons cette influence dans le mot *Villers* qui semble provenir du germaiu *Weiller*, transformation tudesque du latin *villa*. Ces noms en *villers* sont de l'*époque Franke* et se substituaient au *villa*. De même le *rupt* (ruisseau), venant aussi du bas latin *rivus*, *riu*, est aussi un mot latin devenu germain.

De tout ce qui précède, nous allons retrouver dans les noms de lieux remontant aux neuf ou dix premiers siècles de notre ère, une triple influence : le *Celte*, le *Latin*, le *Germain*.

Des trois, c'est le *Latin* qui prédomine beaucoup, puis viennent le *Celte* et le *Germain*.

La prédominence du *latin* est si manifeste, que les mots *celtes* et *germains* ont tous — ou presque tous — été latinisés.

Il s'est produit là deux faits singuliers et contradictoires... en apparence : la langue celte, celle du vaincu, a disparu



devant le latin, celle du vainqueur; au contraire, celle du conquérant Frank s'est fondue dans celle du vaincu, le gallo-romain : c'est que la civilisation l'a emporté sur la barbarie ; à la conquête romaine, le vaincu étaitle barbare; tandis qu'à la conquête franque, c'était le civilisé. Voilà pourquoi le latin ou gallo romain s'est maintenu pour devenir le roman et ensuite notre langage français.

Afin de mieux comprendre l'origine d'une série de noms de lieux d'origine gallo-romaine, il est utile de donner sommairement quelques détails sur l'organisation d'un domaine de cette époque : d'une *villa*.

Toute terre était divisée en deux parts : celle que se réservait le propriétaire pour son exploitation personnelle ; celle qu'il concédait en tenure à ses hommes.

La première était appelée : *manse du propriétaire* ou *manse domanial* : *mansum dominiatum*. La maison qui lui était réservée : *casa* ou *domus dominica*. Le nom de *sala*, donné aussi, était employé dans les régions plus germaniques. Au-devant de la *casa*, la *cour*, *cortis*, close de outes parts ; autour se trouvaient les écuries, étables, granges, greniers, ateliers, etc.

Là aussi, où proche : l'église ou chapelle.

Puis la terre domaniale : petit parc : *arboretum*, *broilum ;* le jardin potager : *hortus ;* les champs, les prés. Enfin la forêt, *sylva*. Voilà pour le manse seigneurial.

La seconde part contenait les terres en tenure distribuées aux serfs : *manses de serfs ;* aux colons affranchis : *manses de colons*, *d'affranchis*. Ces *manses* étaient cultivés individuellement, tandis que le travail était collectif pour le *manse domanial*.

Les tenanciers vivaient groupés, formant un *vicus* ou village, ce dernier toujours à proximité de la maison du maître. Pourtant, dans les domaines de vaste étendue, il devait forcément se trouver plusieurs groupes de ces tenanciers.

Voilà une suite de mots : *villa, cortis, mansus,* que nous allons retrouver dans une infinité de noms de lieux ; puisque tous, ou presque tous, procèdent de ces domaines primitifs, appelés *villæ*, et dont le nom (villa) et ceux de ses divisions *(mansus, cortis, broilum)* se retrouvent dans une multitude de noms de lieux.

VILLA, CORTIS. — Les chiffres suivants montreront dans quelle proportion se trouvent, pour la *Plaine* et la *Montagne*, les noms en *ville, viller, velle...* et en *court*, c'est-à-dire des noms d'origine gallo-romaine : il y a *164 villages* ou lieuxdits ayant ces désinences *ville* et *court*, *155 sont situés dans la Plaine* et *9 dans la région montagneuse ;* sur ces neuf, cinq ont la terminaison en *viller* qui est de l'époque Franke ; et, sur la désinence *ville,* il faut retrancher la *Neuve-ville*-devant-Raon, qui date du XIII[e] siècle.

Rien que par ces noms, on peut se rendre compte de suite de la répartition de la population dans notre département, aux dix premiers siècles de notre ère.

La *villa* était le domaine rural, plus ou moins vaste, comprenant des groupes de populations agricoles qui devinrent l'origine de nos villages. On remarquera qu'au moyen-âge on ne disait pas *village*, mais *ville*, et que, par exemple, le village de Padoux était divisé en *ville haute* et *ville basse.* Ce n'est que plus tard que ce nom de *ville* fut réservé aux centres importants.

Cortis vient de *cohors* ou *cors,* enclos pour bestiaux ; puis désigna la *cour* de la ferme ; la ferme elle-même, la maison, le groupe d'habitations, le village.

Il fut employé ensuite pour indiquer le château, le palais. C'est pour cela que l'on dit, de l'entourage d'un souverain : *la cour ;* de là : *courtisan, courtois, courtiser...* On l'a appliqué aux tribunaux : *cour d'assises, cour d'appel, cour de cassation.*

Au village, sous la forme *courtilles, curtilles*, il dénomme un canton de terres de première qualité.

C'est un mot *noble*, si je puis m'exprimer ainsi, et l'on peut se rendre compte du chemin parcouru entre son humble origine — cour de ferme — et le sens qui lui est donné de nos jours.

On ne trouve pas un seul village en *court*, dans la Montagne; tous sont dans la *Plaine;* ils sont formés, pour la presque totalité, par un nom de personne et la désinence *court*. Ces noms sont d'origine germaine; il en est de même pour les noms en *ville*, soit qu'ils aient été donnés par des Franks qui venaient de créer le domaine, soit qu'on les ait débaptisés.

Cette prédominance de noms de personnes Frankes ne doit pas étonner, puisque les Vosges relevaient de l'Austrasie où l'élément frank prédomina et se maintint très longtemps.

Ambacourt : *Humberti*-curtem. — Baudricourt : *Balderici*-curia. — Orthoncourt : *Orthonis*-curia. — Robécourt : *Roberti*-curia. — Bleurville : *Bliderici*-villa. — Removille : *Rimbaldi*-curia. — Girovillel : *Gérardi*-villare.

Le plus grand nombre de ces noms de personnes n'ont plus de sens aujourd'hui, soit que la prononciation ou les scribes les aient déformés, soit que nous ne les comprenions plus.

On trouve également, dans ces noms en *ville* et *court*, l'influence de la configuration du sol, comme :

Autreville : Altera-villa, ville haute. — *Suriauville : Suria-villa*, sur la ville. — *Landaville :* de *Land* (germanique), terres incultes. — *Circourt : Cirices-curtis*, du *cerisier*. — *Biécourt : Bel-curia, bel, beau*. — *Grandvillers : Grans-villare*, grande ferme. — *Barville* : *Barre-villa, barre*, fortifications.

Villa se transforme en *velle, velotte, villers, villet*.

Velotte est le diminutif de *velle* ou *ville ;* on le trouve sous la forme contractée de *Neuvelotte :* nouvelle petite villa.

Quant à *viller*, employé postérieurement, il semble qu'il procède de *weiler*, forme germaine de *villa*. On le fait venir aussi du latin *villari ;* mais je ferai remarquer que les Vosges, soumises aux Franks d'Austrasie, on y doit forcément admettre des mots d'origine tudesque, qu'ils soient ou non d'origine latine : le Frank, défricheur ou s'emparant d'un domaine, d'une villa ancienne, lui imposait un nom de son langage, *weiler*, devenu *viller*. Mais l'influence romane reprit bien vite le dessus, et ce mot *weiler* fut si bien transformé que nos populations ne prononcent jamais l'*r* et disent *vil*LÉ et jamais *vil*LAIRE : Rambervillé et non Ramber*villaire*, Grand*villé* et non Grand*villaire*, etc., etc. Il y a même, au sujet de la prononciation des noms d'hommes, une contradiction avec celle des noms des lieux ; pour la personne, on prononce l'*r* : Bou*cher* se prononce Bou*chaire* ; Roy*er* : Roy*aire ;* Rou*yer* : Rou*yaire*... Il semble que l'influence du nom de l'homme, du conquérant frank, se soit maintenue dans la manière de prononcer le nom de la personne.

Agé*ville* — Ahé*ville* — Ainge*ville* — Attigné*ville* — Autre*ville* — Balle*ville* — Brechain*ville* — Bulgné*ville* — Contrexé*ville* — Hagné*ville* — Houé*ville* — Ligné*ville* — Mori*ville* — Neuve*ville* — Nonze*ville* — Rain*ville* — Sau*ville* — *Ville*-sur-Illon — Ur*ville* — Ameu*velle* — Figné*velle* — Martin*velle* — Regné*velle* — *Velotte* — *Villers* — Xafé*villers* — Crain*villers* — Dein*villers* — Dey*villers* — Neu*villers* — Ramber*villers* — *Villars* — *Ville*rin (Val-d'Ajol) — *Villou*xel — *Villet* (Attignéville — Bon*villet* — Jain*villotte* — Ori*velle* (Ameuvelle) — Amba*court* — Begné*court* — Chauffe*court* — Mire*court* — Offroi*court* — Remon*court* — Vio*court* — Zin*court* — Houé*court* — Non*court*.

Cour a son diminutif dans *Courcelles*, *Corcelles :*

Courcelles-sous-Châtenois — *Corcieux*.

Corcieux vient de *Curticula* et s'écrivait, au moyen-âge, *Courrelseulz*, *Coursieux*.

Breuil. — L'*arboretum*, appelé aussi *Brolium*, était ce que nous appelons le *parc* d'une habitation attenant à celle-ci ; le nom de *Breuil* lui est resté dans certains villages où se trouvaient un domaine seigneurial. Le parc défriché, mis en culture, est devenu le plus souvent une prairie de premier choix, au centre du village. Ainsi à Romont, le *Breuil* est un de ces prés, dépendant du château ruiné de cette commune.

Il est clair que cette prairie rappelle, par son nom, l'*arboretum* ou *brolium* du manse seigneurial de Romont. Au VII[e] siècle, ce domaine existait déjà, il y avait là une *villa* et toutes ses dépendances.

Mansus, Mansionil, Ménil et ses dérivés :

Tous ces noms de lieux, fort nombreux en *Ménil*, viennent des *manses serviles, ou de colons, ou d'affranchis*, ils indiquent de petits domaines ou plutôt un champ avec l'habitation.

Un certain nombre de villages, hameaux dont le *Ménil* (la ferme) fut le point de départ, portent le nom qui est resté aussi attribué au plus grand nombre de fermes :

Ménil (Rambervillers) — *Ménil* (St-Dié) — *Ménil* (Thillot) — *Ménil*-en-Xaintois — Jean*ménil* — Beau*ménil* — Mé*ménil* — Mélo*ménil* (Uzemain) — *Meni*fourchot (Lusse) — *Meni*mi (Granges) — *Ménil* (nombreux) — *Menantelle* (St-Dié) — *Mena*champ (Boulay) — *Mena*gosse (Houssière) — *Menau*champ (St-Jean-du-Marché) — *Menau*mont (Granges) — *Menau*rupt (Sapois) — *Mené*mont (Laveline-du-Houx) — *Menom*bru (Vexaincourt).

Ce mot *Mansio*, *Mansionile* se présente à nous sous un très grand nombre de formes, Du Cange cite les variantes

suivantes : *Mansionile*, *Masnilium*, *Masnile*, *Mansionale*, *Mansinile*, *Masiline*, *Mesnillum*, *Masgnellum*, *Mangnile*, *Maxnile*, etc., etc., aussi allons-nous retrouver des formes diverses comme *Maix*, *Meix*, *Magny*, des noms à racine de *Max*, *Maille* qui en sont des dérivés.

Ce mot *Masnille* est entré dans le langage ancien et actuel, il a fini par désigner la *maison* et ce qui y habite : ainsi la *mainiée* (Petin) ou *maigneye* (Adam); on donne aussi ce nom à la fille de la maison. *Ménage* provient aussi de la même origine ; par extension le *masnillum* désignait la famille habitant la *maison*, le *Ménil*.

MEIX, MAGNY. — *Maix* ou *Meix*, désignent aussi une petite terre avec habitation ; *Magny* a aussi le même sens : ils dérivent tous deux de *ma*, *mag*, *magen* qui sont les formes celtiques d'un mot traduit par les latins, *magus*. *Ma*, *mag*, signifient *champ*. Dans le même langage on le retrouve sous la forme de *maes*, qui est une transformation de *ma*. Il résulte de cela que *Mansio*, *Meix*, *Magny* dérivent d'une même origine *ma*, *maes*, *may*.

Mansio et *Magny* découleraient des transformotions latines *mansus* et *magus*, tandis que *meix* viendrait du celtique *maes*. Ce qu'il y a de certain c'est que les formes *meix*. *mes*, *metz*, *mas*, etc., abondent dans toute la France. En patois vosgien, *meix* se prononce *ma*, comme le celtique.

La prononciation des mots *meix* et *mer* a amené de la part des scribes une confusion qu'il est bon de signaler : l'*x* de *meix* ne se prononce pas plus que l'*r* de *mer*. Les scribes, plus habitués au sens de *meix*, très fréquent, qu'à celui de *mer*, localisé à deux ou trois points des Vosges, et prononçant l'un et l'autre *mé*, écrivaient *meix* pour *mer*. Ainsi : Giral*meix*, Giraul*meix*, au lieu de Giral*mer* ou Giraul*mer* ; de même pour le lac de la *mer* ou

mé, on écrivit *maix*... La conséquence de cette confusion fut que quelques auteurs se sont demandés si Gérardmer ne voulait pas dire *meix* ou *champ de Gérard :* si le *lac de la Maix* n'était pas le *lac du champ?..* Ces auteurs ont oublié que le lac existait avant le *maix*, qu'une étendue d'eau de cette importance devait forcément faire donner son nom à la région avoisinante et qu'enfin les vieux textes appellent Gérarmer : *la mer de Gérard ;* et le lac de la *Maix :* une *mer* ou lac. Au surplus, ce n'est qu'au XVIe siècle surtout que les scribes, écrivant comme ils *prononçaient* ou *comprenaient*, que l'on trouve la forme *meix* au lieu de *mer*.

La *Maix* (Lac) — Les *Meix* (Rupt) — *Meix*-de-la-Corre (Evaux) — *Meix*-Claudel (Granges) — *Maix*-Janvienne (Saint-Pierremont) — Le *Magny* — *Magnen*ville (Ville-sur-Illon) — Remo*meix* — Fondro*meix* (Lac) — Fondre*meux* (Saint-Nabord) — La *Maix* (Remiremont) — La *Maix* (Vexaincourt) — *Magny* (Rozerotte) — *Maixelle* (Gérardmer).

Maix, en patois *ma*, se présente encore sous d'autres formes : *Max* est la racine d'un certain nombre de lieux désignant des fermes ou qui le furent au début :

Maxey-sur-Meuse — La *Maxière* (Dommartin) — *Maxerelle* (Ban-sur-Meurthe) — *Maxevoy* (Bettegney) — *Max*eromont (Fresse) — *Maxon*champ (Rupt) — *Maxi*fontaine (Fontenay) — *Maxi*mois (They-sous-Montfort).

Maille dérive aussi de *maix* ou *mâ*, ou plutôt une transformation de *Magny :* dans la prononciation populaire, si fantaisiste, le *gn* a fort bien pu devenir un *ll* mouillé ; ou bien le *gn* tomber et transformer en *maille* les formes *masgnellum*, *mangnile* ; exactement comme *maxnile*, *masiline* est devenu *mao*.

Les déformations populaires du langage sont si prodigieuses, que l'on peut fort bien admettre cette assertion. En tous cas, les noms qui vont suivre répondent à ceux de fermes et sont les équivalents de *Ménil*, *Magny*, *Maix :*

*Maille*faing (Bois-de-Champ) — *Maille*goutte (Barbey-Seroux) — *Mailleron*faing.

Mailleronfaing est écrit : *Meilleronfain* (1594), *Mellieronfain* (1710) et *Mailleron-foin* ; *foin* est ici pour *fain*, il ne faut pas oublier que l'*a* était remplacé par un *o* et que l'on écrivait ét*o*it pour ét*a*it.

Nous trouvons aussi *Menau*, *Menan* pour Ménil ou Maix :

*Menan*tille (Saint-Dié) — *Menau*rupt (Sapois).

désignent aussi des fermes ou *ménils*.

Moès, *moé*, en patois, désignent un jardin. Ces mots proviennent de *meix*, *ma*, *moué*... etc. Ils désignent la maison et le champ qui en dépend, devenu le plus souvent le jardin.

De ce mot on a fait *moétrasse*, de *moé* et *rasse*, du vieux français *resse*, désignant le féminin ; *moétrasse* signifie la *métairie*, qui est au féminin.

Les *Moitresses* (Saint-Dié).

On appelait *maceries*, dit M. Cocheris, les clôtures qui entourent les vignes, de là, ajoute-t-il, des noms comme *Mazères* (Gers), *Mazière* (Corrèze), *Maizières* (Haute-Marne), etc...

Dans les Vosges nous avons :

Mazelay — *Mazirot* — *Mazeville* (Fraize) — La *Maze* (Plainfaing) — *Marzelay* (Saint-Dié).

Mazelay et Mazirot, villages de la Plaine, ont des vignes : 7 hectares à Mazelay et 30 à Mazirot, sur une surface cultivable de 514 hectares pour la première et 349 pour la seconde. Il me semble douteux que ces deux noms proviennent de la présence de ces vignes ; en tout cas on ne peut invoquer cette origine pour *La Maze*, *Marzelay*, *Mazeville* qui sont dans la Montagne et n'ont jamais eu de vignes.

La racine *maze* ne serait-elle pas une transformation de *maix ?*

Pour M. Houzé, ce nom de Mazirot proviendrait de *masure* : *maceriolæ* ne signifiant pas autre chose. Pour mon compte cette étymologie doit être la vraie et un nom comme *Mazeville* signifierait : *ville des masures.*

Celle. — Une *cella*, dit Columelle (Liv. Ier), était la cabane où logeaient les bouviers et bergers. Nous ne trouverons ce mot qu'à partir du viie siècle, c'est-à-dire à l'époque des défrichements des moines de Remiremont, Moyenmoutier, Senones, Saint-Dié ; aussi les noms de lieux de cette origine sont-ils limités aux régions concédées à ces couvents. La *cella* est d'origine religieuse ; il y avait toujours une chapelle, et plusieurs de ces *cellæ* devinrent des prieurés.

La *cella* de cette époque (viie, viiie et ixe siècles) comprenait non seulement l'habitation du tributaire, mais les bâtiments nécessaires à une exploitation agricole.

Celles-sur-Plaine — Do*celles* — La *Salle* — *Celle* (Saint-Amé) — *Cellé* (Gérardmer) — *Cellet* (Tholy).

M. Cocheris donne *La Salle*, ainsi que *Saales* (aujourd'hui annexé à l'Allemagne), comme provenant de *sala*, *terre salique*, terre de la maison ou domaine. C'est possible ; mais il n'y a d'autre preuve qu'une ressemblance de noms. *La Salle* est un très ancien lieu ; il y avait là une carrière de pierres à meules, exploitée à l'époque gallo-romaine, au lieu dit *Les Fossottes*. Ces carrières devaient constituer un produit que l'on a pu rattacher à la maison du maître ; mais, d'autre part, La Salle dépendait du couvent d'Etival et celui-ci a fort bien pu y envoyer une colonie agricole. De là ce nom de *Salle* ou *Selle*. Du reste, *La Salle* fut aussi appelée l'*Hôte-du-Bois*, parce que à mi-chemin des couvents d'Etival et Autrey, il y avait là une

maison avec un gardien (*l'hôte du bois*), servant de lieu de repos aux voyageurs allant ou venant d'un de ces deux monastères.

Le mot ALLEU, donné à des terres saliques, à l'époque Franke, se retrouve sous la forme de *Laleu* (Jussarupt).

PAIRE, REPAIRE. — Ce mot *Paire* se trouve également comme le mot *cella* dans les territoires défrichés au VII[e] siècle par les moines de Saint-Dié, Senones, Moyenmoutier.

Paire, *repaire*, *parium* et *reparium* indiquent le lieu où l'on se retire, l'habitation. Il a le même sens que *Ménil*, puisque ce mot comprend également une portion de terre :

Une *paire* représente une redevance en nature, mais à celle-ci correspond une surface de terre et pré, si bien qu'en qu'en disant une ferme de *tant de paires*, on sait quel en est le produit et la contenance. Il y eut donc, à l'origine, un véritable lotissement de terres, chacun de ces lots avait une redevance fixe : c'est exactement la manse tributaire.

C'est dans l'arrondissement de Saint-Dié que l'on trouve de ces noms à désinence de *paire*.

Dans la plaine, le mot *paire* est employé plutôt comme redevance.

Deni*paire* — Herbeau*paire* (Lusse) — Girom*paire* (Saint-Léonard) — Velu*paire* (Laveline-du-Houx) — Belre*paire* (Fraize) — Boni*paire* (Bertrimoutier) — Norbe*paire* (Wisembach).

On voit qu'ici *paire* joue le rôle de *villa*, *cortis*, *mansus* et désigne une surface de terrain et la maison en dépendant.

Dans la *plaine*, on ne trouve que deux localités qui *pourraient* se rattacher à ce mot : *Repel* traduit en latin *Reparium* et *Dompaire (Domparium)* qui, au IX[e] siècle,

dépendait du monastère de Senones; pour ce dernier, je ferai remarquer que, dans ce cas, le sens de ce nom de lieu serait des plus naturels : *Dom*, *dominus*, seigneur, et *parium*, maison, ferme : *la maison où la ferme du seigneur, du maître*. On pourrait en conclure que ce lieu de Dompaire relevait d'une *manse seigneuriale*. En tout cas, il est difficile d'admettre la transformation de *pierre* en *paire*. Ce qui donne toute vraisemblance à cette façon d'expliquer l'origine du nom de Dompaire c'est qu'en 1065 on l'écrivait : *Dommum-Parium*.

Locus devenu *lieu* :

Bad*lieu* (Rambervillers) — Beau*lieu* (plusieurs).

Vicus; lieu habité, un village :

*Vich*erey — *Vichi*bure (Corcieux) — Le *Vic* (Ban-sur-Meurthe.

Provenchères. — Ce nom, selon Dom Calmet, viendrait de *proventus*, terre de rapport.

Au xe siècle, *Provenchères*-sur-Fave est écrit *Provincheries*, *Provoncheri* (1172), *Provenchières* (1243), *Provencheiris* (1327), *Provenchières* (1570).

Il doit venir de *provendiarus*, *provendiata*, mesure de semences. Une *provenderie* était une mesure de terre contenant un *provendier* de semences. Le *provendier* était de trois boisseaux.

Quant à la désinence *cheriis*, *chières* ou *chères*, ne serait-ce pas *la terre* elle-même ? Ne serait-ce pas comme *verchère* qui désigne une terre : « loco dicto *verchère* Baudier... tenere prata sua et *vercheria* ».

En résumé, *Provenchère* signifierait : une *terre* à laquelle correspond une surface et une quantité de semences déterminées.

Provenchère-sur-Fave — *Provenchère*-les-Darney.

Mandray, Mandres. — « On désignait quelquefois sous le nom de *Mandra* des petits établissements religieux, des cellules isolées occupées par des moines. C'est à l'influence des croisades qu'est due l'origine de ce nom. En orient, les habitations construites en bois, les cabanes s'appellent *mandres*, et chez les Grecs ce mot est synonyme de monastère. » (Cocheris, p. 165.)

Ruyr (xvii[e] siècle) émettait la même opinion deux siècles auparavant : « ... La septième *cellule* soubs le tiltre encore de St-Jacques et de St-Martin fut situé en un vallon assez commode ponr le pâturage et pour ce regard appelé par les religieux *Mandray*, mot grec signifiant retraite de bestail : le ruisseau qui en découle s'appelant *Mandrasel* et la côte plus éminente d'illec : *Mandramont.* »

Ruyr veut parler ici de ces colonies agricoles créées par les moines établis à Saint-Dié au vii[e] siècle, c'étaient des moines de l'école de Colomban, lettrés, connaissant leurs auteurs et tout particulièrement les grecs. Il est possible qu'ils aient appliqué à leurs créations agricoles et religieuses un nom grec; *mandra ;* mais, ce qui frappe, pourquoi Mandray aurait-il eu seul ce nom, que nous ne retrouvons dans aucune de ces dix-huit colonies dont parle Ruyr ?

D'autre part, M. Cocheris faisant dater ce mot à l'influence des croisades, se trouve en contradiction absolue avec les faits : Mandray avait son nom dès le x[e] siècle, c'est-à-dire deux cents années avant les croisades. M. Pfister a publié (*Annales de l'Est*) l'état des revenus de la collégiale de Saint-Dié, au x[e] siècle ; or Mandray figue dans cette pièce sous la forme de *Mandritius.*

Il faut donc chercher une autre origine de ce nom, elle provient de *manerum* (demeurer) maison de campagne, devenu en vieux français *maindre, mandre* aujourd'hui. (Voir Houzé : *Etude sur la signification des noms de lieux.*)

Mandray avait, au xe siècle, une certaine population, puisqu'à cette époque elle racheta des chanoines de Saint-Dié, pour une somme annuelle de 277 fr. (monnaie de notre époque), l'obligation de transporter d'Alsace à Saint-Dié une partie des vins du Chapitre, alors que du même chef, Robache et Taintrux ne payaient chacune que 29 fr. 40.

Mandray ou *Mandritius* figurait au nombre des propriétés importantes du Chapitre de Saint-Dié ; celui-ci y possédait sans doute une demeure, une maison de campagne.

Dans l'arrondissement de Neufchâteau, il y a le village *Mandres aux deux tours*, où se trouvait un château, un *maindre;* de même *Ravenel*, qui était un fief, s'appela longtemps *Mandre*.

Il est donc hors de doute que ces noms de *Mandray*, *Mandre*, proviennent de *manerium* (d'où on a fait *manoir*), devenu plus tard *maindre*.

Mandre-aux-deux-Tours — *Mandraye* — *Mandre* (Ravenel) *Mandrasel* — *Mandramont* (Fraize) — Basse-*Mandray* — Emmy-*Mandray* — Haulte-*Mandray*.

Coinches.— « Quatuor *conchas* tritici » : quatre *conchas* de froment (Du Cange). *Concha* était tout à la fois une mesure de grains et de terre (comme la *Paire*) : « Hœc terra sita est in cirisol, *mensura decem concarum* » : *mesure dix conches*. On cultive le blé à Coinches ; il y a 361 hectares de terre labourable et le rendement du blé est de 1,500 hectolitres sur une surface totale de 569 hectares. Ce nom de *Coinches* est limité au territoire de la commune de ce nom et de Lusse ; on ne le retrouve nulle part dans le département; il semblerait que dans cette seule région on ait conservé ce vieux mot de *concha*.

En patois *conche* signifie ou petit chenal en bois pour la conduite des eaux (Haillant), ou une mangeoire pour les

porcs, ou une portion de réduit pour ces animaux (Thiriat, Adam).

L'élevage du porc a toujours eu la plus grande importance dans notre département, nous l'avons constaté pour les noms à racine de *ran* (réduits à porcs); mais ces mots on les trouve épars sur la surface du département, tandis que *Conches* est employé sur une faible surface : On se demande pourquoi ce mot, provenant de l'élevage du porc, ne serait pas employé ailleurs. Il semblerait plus rationnel d'admettre comme origine du nom de *Coinches*, la *concha* mesure de grains (redevance) et surface de terre.

Coinches — *Coinches* (Les) (Lusse) — *Coinchimont* — Haute-*Coinche*.

Ban. — Ce mot était employé de diverses façons : il désignait un ensemble de lieux habités; ainsi du ban de Vagney on a formé huit communautés. On l'appliquait également à des villages occupant une certaine surface, on disait indifféremment *Ban* ou Val-d'Ajol. Ces divisions politiques sont disparues à la Révolution, mais il est resté quelques communes qui ont conservé ce nom de Ban :

Ban-de-Sapt — *Ban*-sur-Meurthe (1) — *Ban*-Saint-Dié (Plainfaing) — *Ban*-Saint-Pierre (Voivres).

(1) Les *Bans* étaient nombreux avant la Révolution, il y en avait qui relevaient directement des ducs Lorrains, d'autres des monastères, les mots *Ban-Saint-Pierre* indiquent une possession du Chapitre de Rémiremont; *Ban-Saint-Dié* du Chapitre de Saint-Dié.

Ces communes de *Ban-de-Sapt* et de *Ban-sur-Meurthe* sont formés de nombreux hameaux dont aucun ne porte le nom qui en désigne l'ensemble ; tous deux étaient appelés *Bans* avant la Révolution.

Ce n'est pas ici le cas d'entrer dans plus de détails sur ces divisions politiques de nos villages avant la Révolution.

On trouvera plus loin l'expression *Bois béni* que l'on a écrit *bois banni* (près Rambervillers) appelé autrefois les *haies d'Arlhamont*, qui prit ce nom, parceque là furent logés et enterrés des pestiférés, après l'épidémie, il y eut une cérémonie religieuse, une bénédiction, de ces *Bois bénis*.



Ban-sur-Meurthe s'appelait *Ban-le-Duc;* à la Révolution, cette communauté prit le nom de Ban-sur-Meurthe, elle l'a conservé.

Ban est aussi employé dans le sens de proclamation, d'exclusion, de *bannissement;* il est devenu synonyme de *défense,* mise en réserve; ce nom se trouve donné à des forêts mise en *réserve,* que l'on n'exploitait pas, où les habitants ne possédaient aucun droit d'usage, de là ces noms de *Ban*-Bois, Bois *embanni* ou *banni.* Ces mots ont subi des transformations comme *Ebénies* (Ban-sur-Meurthe), qui vient d'*embanni.* On a écrit aussi *Bambois* (très fréquent) pour *Banbois.*

2° Des suffixes ethniques. — Transformations des noms de lieux.

Après tous ces noms en *villa, cortis, mansus, parium, cella,* etc., vient une autre série, nombreuse aussi, pour le moins aussi ancienne, sinon plus.

Ce sont ces noms de lieux dont les finales *y, ey, oy, ois, oux,* etc., etc., sont les transformations d'antiques suffixes celtiques et latins. Il y a de ces suffixes dont le sens nous échappe totalement aujourd'hui; mais il y en a d'autres qui ont encore conservé leur valeur significative.

De tous ces suffixes, *iacus, iacum, acus, acum* et nombre de variantes, est sans contredit le plus répandu.

Acus est la latinisation du celtique *ac:* ce suffixe, dit M. Houzé (1), ajouté à un nom propre, lui donnait un sens

(1) Pour toute cette partie de l'origine des noms de lieux voir :
Houzé : *Etude sur la signification des noms de lieux* en France. (Veuve Hénaux, 1864).
Quicherat : *De la formation française des anciens noms de lieux.* (Frank, 1867).
Cocheris : *Origine et formation des noms de lieux.* (Delagrave, 1885).

d'*appartenance*, de *propriété*. Il devint pour le gallo-romain l'équivalent de *villa*, de *cortis*. Ausone, parlant d'une terre appartenant à son père *Jules*, la dénommait indifféremment *villa Julii* et *Juliacum ;* il est clair que *villa* et *acum* étaient équivalents.

Dans les Vosges je citerai comme exemple : *Martigny*, appelé *Martiniacum*; *Savigny*, autrefois *Sabiniacum* ou *Savinacus*; *Vincey*, *Vinciacus*, etc., etc.

Il est clair qu'ici *iacum* désigne, comme pour le *Juliacum* du père d'Ausone, la villa de *Martinus*, de *Sabinus*, de *Vincius*. Plus loin nous verrons pourquoi cette désinence *acus*, *acum* est devenue *y*, *ey*.

Acus, *acum* et leurs variantes étaient si bien les synonymes de *villa*, *cortis*, que les scribes du moyen-âge l'employaient indifféremment pour caractériser un domaine.

Ce suffixe *ac*, devenu *acus* en latin est essentiellement celtique. On ne le trouve, par exemple, dans un aucun nom de lieu en Italie ; la *villa Julii*, dans cette région, serait devenue *Julium* ou *Julianum*.

Si *acus*, *acum* servaient à donner aux noms de personnes le sens de *propriété ;* les *substantifs* lui devaient un sens de collectivité et lorsqu'on disait *Taniacum*, *Tiliacum*, *Verniacum*, etc..., on désignait un lieu où il avait beaucoup de chênes, de tilleuls, de vernes (aulnes).

Ces suffixes associés d'abord à des noms latins, le furent ensuite à ceux de langue germaine et Quicherat estime qu'ils représentent le vingtième des noms de lieu anciens.

Après *acus*, *acum*, viennent *etum*, *idum*, *itum*, *edus*, *oilum*, *iolum*, etc., etc.

Il m'est difficile d'étendre plus loin ces données sommaires sur ces noms de lieu à forme spéciale et ne puis

que renvoyer aux ouvrages cités plus haut de MM. Quicherat, Houzé et Cocheris.

Les premières déformations se produisirent dans les suffixes : les Germains, par exemple, apportèrent des modifications dans la prononciation : *Betuletum* devint *Bedolidum*, *Tilliacum*, *Tilliedum*, etc... Par la même raison que les Latins avaient habillés les mots celtiques à la mode de leur langue, ils firent de même avec la leur ; puis les mots perdirent leur signification, on en oublia le sens, et celui-ci disparu, la déformation arriva bien vite. Le caprice individuel — même dans une langue en formation — est sans grande action dans la prononciation des mots, puisque la langue sert à l'échange des idées, aux relations, aux actes de la vie, et qu'elle doit, au moins dans son ensemble, subir des règles générales qui s'imposent à tous ceux qui la parlent, sous peine de ne plus se comprendre. Mais en est-il de même pour les noms de lieux ?

Ces noms localisés, désignant uniquement un espace plus ou moins restreint, toujours différent du voisin, afin de les distinguer les uns des autres, ont bien certainement subi l'influence du caprice individuel.

De plus, l'orthographe joue un grand rôle dans ces déformations ; on sait que l'orthographe a toujours été en lutte avec la prononciation. Pourtant la manière d'écrire les noms de lieux étant subordonnée à la prononciation, il en résultera que les fantaisies, les caprices des scribes nous permettront de suivre à travers les siècles, les transformations de beaucoup de noms de lieux.

Les scribes n'en sont pas moins les grands estropieurs de mots et, tout naturellement, les noms de lieux, forcément nombreux dans les actes de toutes sortes, ont les premiers subis cette influence : *Eloyes* s'appelait jadis

Les Loges, il a suffit de la transformation du *g* en *y* pour devenir *les Loyes*. *Vittel* s'écrivit toujours avec un *t*, aujourd'hui il en a deux. Sar la limite des territoires de Cornimont et la Bresse, se trouve un lieu appelé *Brabant* ; les greffiers des mairies de ces deux localités convinrent, afin d'éviter toute confusion, d'appeler *Brabant* la portion située sur la Bresse et *Brébant*, celle de Cornimont.

Dans toutes langues, les populations cherchent à parler avec le *moins d'effort possible* (1), en même temps elles introduisent des sons nouveaux afin d'en *faciliter la prononciation*.

De là — pour ne parler que de noms de lieux — des chutes dans les finales, des suppressions de voyelles, consonnes, des simplifications dans la structure du mot, et comme cela s'est prolongé pendant des siècles, on conçoit combien ces transformations ont du être profondes ; aussi trouvons-nous dans nos noms de lieux les suffixes complètement défigurés, méconnaissables, alors qu'ils ont conserver le même sens.

Du reste, de nos jours n'en est-il pas ainsi et ne voyons-nous pas le langage transformer *London* en Londres ; *Munchen*, Munich ; *Maïnz*, Mayence ; *Basel*, Bâle ; *Wien*, Vienne ; *Kjobehavn*, Copenhague ; *Roma*, Rome ; *Genua*, Gênes...

Dans notre région, *Mulhausen* est devenu Mulhouse ; *Hoheneck*, Honéc ; *Rothenbach*, Rotabac ; *Thanneck*, Tanet ; *Belfirst*, Balveurche ; *Wespermundt*, Fachepremont ; *Winteraw*, Ventron, etc., etc.

Il est clair que ces transformations modernes, sont des exemples de celles qui se produisirent, pendant des siècles, sur nos noms de lieux et ont finis par être fixés, en l'état actuel de notre langue.

---

(1) Brunot. — *Grammaire historique de la langue française* Masson, 1889.

On est donc arrivé ainsi à avoir des désinences *y*, *ey*, *ay*, *oy*, *oi*, *eux*, etc., etc..., qui sont les équivalents des antiques *acum*, *acus*, *etum*, etc., etc...

Martini*acum* Marti*gny* — Luvini*acum* Luvi*gny* — Savini*acum* Savi*gny* — Vinc*iacus* Vinc*ey* — Calmosi*acum* Chaumou*sey* — Fontene*tum* Fonte*noy* — Coryle*tum* Col*roy*.

J'ai déjà dit que les Scribes écrivaient comme ils prononçaient ; on va voir par les exemples qui vont suivre les transformations de ces suffixes.

Attinia*cum* (1070) Atti*gny* — Alteria*cum* (1182) Au*trey* — Betign*eum* Betteg*ney* — Brantign*eum* Branti*gny* — Castine*tum*, Cast*inio* (1174) Châte*nois* — Calmosia*cum*, Calmosi*aci* (1181) Chaumousey — Carmo*seio* (1187) Chermi*sey* — Cosse*ium*, Coss*eyo* (1222) Cou*ssey* — Darne*ium*, Darn*eio* (1140) Dar*ney* — Darnol*ium* Darni*eulles* — Distor*dium* (ix[e] siècle) Destord — Escula*num* Escles — Fraxine*tum*, Fras*nillo* (1044) Frenelle — Gisni*aco* Gig*ney* — Goho*reis* (1225) Gor*hey* — Gun*eis* (1114) Gug*ney* — Orba*cum* (1128) Hur*bache* — Jorc*eis* (1128) Jor*cey* — Luco*fao* (vii[e] siècle) Liffol — Mai*reium* (1044) Ma*rey* — Martini*acum* (948) Martigny — Masil*leis* (1146) Mazelay — Mase*reyo* (1402) Mazi*rot* — Nombre*xeyo* (1402) Nome*xy* — Noe*reyo* (1402) Norr*oy* — Porti*ciolo* (1178) Portieux — Portus-Sua*vis* (1051) Pou*ssay* — Pute*olis* (1051) Puz*ieux* — Rauro-*bacco* (671) Ro*bache* — Roso*lio* (1044) Rou*ceux* — Rove*rio* (1044) Rou*vres* — Savini*aco* (1051) Savi*gny* — Sarco*aco* (1003) Ser*cœur* — Senon*iæ* (1227) Seno*nes* — Vain*eis* (1147) Vag*ney* - Wische*reii* (1144) Viche*rey* — Vil*orcés* (1255) Villou*xel* — Vinci*aco* (1003) Vin*cey* — Sunia*cum*, Seugn*eis* (1231) Xug*ney* — Certini*acum*, Chatign*eyo* (1402) Xerti*gny* — Sauzu*riis* (1402) Saul*xures*-les-B. — Ygne*yo* (1402) Ygn*ey* — Hel*yo* (1402) Esl*ey* — Sarci*liaco* (1402) Certil*leux* — Baln*eis* (1402) Bains — Aud*ello* (1402) Ayd*oilles* — Aruf*iis* (1408) A*roffe*.

Ces divers noms de lieux, pris à des dates différentes, nous montre bien les transformations des suffixes : aux premiers siècles on trouve, sous les formes *aco*, l'antique *acus*, *acum*. A partir du xii[e] siècle, il disparaît et soit

que le texte reproduise le nom du lieu sous sa forme de prononciation populaire, soit que le scribe l'ait latinisé (puisque les textes sont écrits dans cette langue), on ne retrouve plus les *acus*, *acum*, mais les formes *eis*, *œ*, *eyo*, *io*, *is*, *um*, *ium* qui toutes se rapprochent — quand elles n'en sont pas les traductions latines — des *y*, *ey*, *ay*, *oy*, *eux*, *el*, etc.

Tous ces noms de lieux sont formés non seulement par des noms de personnes, mais aussi par l'influence naturelle. Ils se sont formés jadis de la même façon que ceux de l'époque moderne des défrichements de la forêt vosgienne.

Coryletum : lieu ou il y a des *coudriers ;* par métathèse, ce nom est devenu *Colrylum*, *Colrydum* et *Colroy* aujourd'hui.

Betuletum, *Beduledum*, lieu ou il y a des bouleaux, est devenu : *Beulay*, *Boulay*.

Fraxinetum, *Fraxinum*, *Frasnum*, lieu ou il y a des frênes, est devenu : *Fraixe*, *Fraisse* (ou Fresse), *Fraize*, *Frain*, *Frenois*.

Le diminutif *Frasnillum* a donné : *Frenelle*.

Alnetum, *Alnidum*, lieu ou il y a des aulnes a donné : *Aulnois*, *Anould*, *Anozel*, *Dinozel*, *Dounoux*.

Salicetum, *Salsuriis*, lieu ou il y a des Saules, a donné : *Saulxure*, *Sausserayes*, *Saulcy*.

Tiliacum, lieu ou il y a des Tilleuls, a donné : *Thillot*, *Tholy*, *Tilleux*, *They*, *Thiéfosse*.

Fagetum, se trouve (1044) sous la forme *Bon-fagis* : *Bonfays*, *Fays* ou *Feys*.

Roboretum, *Rivirum*, *Roverio* (1044), *Roure* (1078), lieu ou il y a des chênes, a donné : *Rouvres*, *Rouvroy*.

De nos jours, nous ne procédons pas autrement, le suffixe n'est pas le même, voilà tout.



Alnedum, devient *Aulnées* (très nombreux dans les Vosges), *Aulnois*, *Aulnouzes*, *Aunaies*.

Fraxinetum : les *Frenats*, *Frenots*, *Frenels*, *Frets*.

Fayetum ou *Faiacum* : *Fays*, *Faillard*.

Roboretum : *Chenois*, *Chenat*, *Chenot*.

Nous avons vu dans la première partie (influences naturelles) les noms de personnes associés à ceux rappelant la configuration du sol, les rivières, ruisseaux, champ, prés, etc., etc.

Ces noms, nous les comprenons; mais, plus tard, il arrivera que le sens de beaucoup sera inconnu et nos descendants se trouveront dans la même situation que nous-mêmes vis-à-vis de noms anciens que nous ne pouvons plus expliquer.

Il y a un autre suffixe que nous retrouvons également dans un certain nombre de noms de lieux, c'est *ier*, *ière*, *ières*, correspondant aux suffixes latins : *arius*, *aria*, *ariæ*. « Elles servent, dit M. Houzé, dans le langage topographique à former des substantifs qui indiquent le lieu dans lequel on fait, ou dans lequel sont réunies des choses représentées par le radical. » Comme *ac*. *acum*, il a reçu de nombreux emplois :

Rosières indique un lieu où il y a des roseaux ; *Thuillières*, une tuilerie ; *Bouxières*, des buissons ; *Chennevière*, du chanvre, etc.

Les Poul*ières* — Bruy*ères* — Verr*ières* (Hadigny) — Mol*lières* (plusieurs) — Cherr*ières* (plusieurs) — Tann*ières* (Archettes) — Bretonn*ière* (Martigny) — Boux*ières*) — Colomb*ière* (Epinal) — Cord*ière* (Xamontarupt) Louv*ière* (plusieurs) — Renard*ière* (Montmotier) — Roch*ière* (Fraize) — Sapin*ière* (Sainte-Barbe) — Chennev*ière* (Chatillon) — Av*ière*.

On voit que tout — sauf le nom de l'homme — s'y trouve :



Avière, l'eau ; *Renardière*, *Louvière*, les animaux ; *Mollière*, la pierre ; *Tannières*, *Sapinière*, le chêne et le sapin ; *les Cordières* désigne également le lieu du *coudriers* ; *Rochère*, la roche.

Il y a une localité, *Doncières*, dont la désinence pourrait faire croire qu'elle provient du suffixe *ières*, il n'en est rien, nous verrons aux influences religieuses que *Doncières* signifie *Saint* (dominus) *Cyriaque* ! Il est clair qu'ici les populations ont perdu le sens de ce nom, sans cela, ils ne lui eussent pas donné cette désinence *ières* (1).

Cette désinence *ière* a ceci de caractéristique, qu'elle s'est conservée sans déformation : Boux*ières* vient de Bux*ariæ*, Bruy*ères* de Brug*ariæ* ; Tann*ières* du celtique *Tann*, etc., etc...

Voici une série de noms de lieux vosgiens avec leurs variations à travers les siècles, on pourra se rendre compte des tranformations qu'ils ont subies.

Ableuvenettes : *Albuvene*, *Albovenel*, *Abvefvenel* (XVIe siècle), *Beufenel*, *Aubleuvenay*, *Ambleuvend*.

Ambacourt : *Amba-curia*, *Humberti-curtem* (1051), *Ymberti-curia*, *Amber-curia* (1402), *Ymbercourt*, *Embaycourt*, *Ambaucourt*.

Aouze : *Aquosa* (1402), *Eauuose*, *Avouze*.

Aydoilles : *Audello* (1402), *Aidolle* (1355), *Adolle* (1421).

Badménil : *Baldini-mansilis*, *Balderici-Mansile*, *Wauldemesnil* (1433), *Baudemesnil* (1494), *Bandemesnil*, *Bademénil* (1779).

Bouxurulles : *Bouserville* (1432), *Bouzelure*, *Bouxereuille*, *Bouxerulle* (1646).

(1) Il est probable que l'on devait dire primitivement *Doncié*, et que la présence de l'*r* fit prononcer Donciaire. cela contrairement à l'habitude du pays de ne jamais prononcer l'*r*. Les lieux voisins comme *Rambervillers*, *Xafévillers*. se prononcent en effet Rambervillé, Xafevillé. On sait qu'en patois l'*r* ne se prononce jamais.



Brouvelieures : *Brouveruelles* (1265), *Bruerieule, Bellieuvre, Brouvelers.*

Bussang : *Vixenterius, Vicentine, Wissandine* (1343), *Visantigneyo* (1402), *Vissent, Bussan* (1560), *Bossan* (1580), — *Busans.*

Châtenois : *Castinetum, Castiniaco, Castinio* (1178), *Eschateingneyz* (1272), *Casteneto* (1402), *Chastenoy* (1487).

Chaumousey : *Calmosiacum, Calmosiaci* (1181), *Chaulmouzey* (XII[e] siècle), *Chalmoisey* (XIII[e] siècle), *Chaumousel* (1297), *Chalmosey* (1472), *Chalmossey* (1481), *Chamoysy* (XVI[e] siècle), *Chautmoizier* (1583), *Charmusey, Charmussey, Chermousey, Chaumousey* (XVII[e] siècle).

Coussey : *Coxeium, Cosseio* (1292), *Courcey* (1399), *Couxeyo* (1402), *Cossey.*

Corcieux : *Curticula, Corsica, Courreceul* (1290), *Courresuelz* (1370), *Courreseu* (XV[e] siècle), *Courreceulx* (1441), *Coursieux* (XVI[e] siècle).

Destord : *Distorchium, Distordium, Distorchio* (1114), *Distorch* (1114), *Distorchii* (1182), *Estroch, Destroch, Destoirs* (1402).

Frenelle : *Frasnellum, Frasnello* (1044), *Frasnum* (1051), *Franeilz* et *Farneilz* (1402), *Franel* (1473), *Frennel* (1481), *Frenelz, Frenel.*

Gigney : *Gigniaco, Bisniaco, Gineix, Gehenieis, Geyniez.*

Gugney : *Gugneium, Guneis* (1114), *Guygneix* (1295), *Gugneyo*-aux-Aulx (1402) ; *Gugney*-aux-Ails (1683).

Hérival : *Aspera-vallis, Yrevallis* (1245), *Hyrevallis* (1390), *Aprevaux, Ireval* (1421), *Erival.*

Laveline : *Aquilina, Avilina, Laweline* (1284), *Lauweline* (1488), *Leuveline* (XVI[e] siècle), *Leaveline, l'Aveline* (XVI[e] siècle).

Liffol : *Lucofao* (VI[e] siècle), *Locofus, Lufus, Lifou* (1070), *Liffodi-magni* (1187), *Lyphodio* (1402), *Liffou* (1510).

Midrevaux : *Miræ-Vallis, Midre-Vallis, Mira-Valli, Mirevaldo* (1187), *Mirevalz* (1297), *Mendrevalz* (XIV[e] siècle), *Midrevaulx* (XVI[e] siècle).

Morizécourt : *Mauritii-curia* ; *Malsei-curtis* (1044), *Malsei-curtis*, *Malsecourt* ; se nommait autrefois *Malzecourt*, devenu depuis *Morizécourt*, sans doute parce qu'un scribe l'aura latinisé sous la forme : *Mauritii-curia.*

Mureau : *Mira-vallis*, *Miruvaut* (1172), *Miruall* (1157), *Muruaut* et *Miruaut* (1196), *Mirouaut* (1256), *Mireaut* (1255), *Mirovaut* (1254).

Plombières : *Plumberianæ*, *Plomeire* (1295), *Plommières* (1297), *Plommier*, *Plemière* (1400), *Plumière* (1401).

Portieux : *Portus-Cœlorum*, *Porticiolo* (1178), *Portus*, *Porti*, *Portesuel*, *Portessieulz* (1475), *Porsieux* (1644), *Portcieux*, *Pourcieu.*

Poussay : *Portus-Suavis* (1051) *Portu-Salii* (1142), *Poursez*, (1316), *Poursas* (1331), *Port-Souëf*, *Port-Sas*, *Pour-Say* (1615).

Robache : *Rauro-bacco* (671), *Robech* (1293), *Roubaich* (1339), *Roibaiche* (1345).

Rouceux : *Rossolium*, *Rossoil* (1148), *Rosolio* (1040), *Rousseulz* (1402), *Receu* (1528), *Ronceux.*

Rouvre : *Roboretum*, *Ruvrum*, *Rivirum*, *Riviro*, *Rivurum*, *Ruvrum*, *Roverio* (1044), *Roure* (1179), *Rore* (1296), *Rowra* (1402).

Savigny : *Saviniaco* (1051), *Suniac* (1070), *Savigneyo* (1402), *Savigney* (1440), *Sauvigny* (1450), *Savigney* (1482).

Sercœur : *Sarcoaco* (1003), *Sercuelx* (1390), *Sarcofago* (1402), *Sercuis* (1435), *Sercuer* (1458).

Thuillières : *Tegulariæ*, *Tegulariis* (1402), *Teulières* (1405), *Tieullières* (1435), *Thulières* (1496), *Teuillier*, (XVIe siècle), *Tuyllière* (1405), *Thuillière* (XVIIIe siècle).

Uxegney : *Uxegneum*, *Uxigneiy* (1295), *Encegney* (1395), *Uxegneyo* (1402), *Euxegney* (1562), *Huxigney*, *Hussegney* (1688).

Vagney : *Vagniacus*, *Vaineis* (1147), *Waugney* (1246), *Waaignez* (1285), *Waaingnez* (1285), *Wachgney* (1344), *Wahegneyo* (1402), *Wasgney* (1594), *Waigney* (1664), *Wagney* (XVIIe siècle).



Vicherey : *Vicherium*, *Viskerium*, *Wiskerii* (1146), *Wichérey* (xiiie siècle), *Vichereyum* (1402), *Vichery* (1474).

Vincey : *Vinciacus*, *Vinciaco* (1003), *Vinceyo* (1402), *Vancey*, (1458), *Vencey*, *Veincey* (1688).

Vomécourt : *Volmeris-curia*, *Volmaricurt* (1003), *Volmécourt* (1182), *Vomeycourt* (1295), *Vomeicourt* (1444).

Xaronval : *Charanval* (1148), *Xennevaul* (1425), *Xaronvox* (1554).

Xertigny : *Certiniacus*, *Chatigneyo* (1402), *Xatigney* (1474), *Xartigny* (xvie siècle).

Xugney : *Suniacum*, *Chineio* (1148), *Chyney* (1148), *Schuney* (1255), *Seugneis* (1231).

Epinal : *Spinal* (970), *Espinaux* (1272), *Espinaul* (1289), *Espinals* (1303), *Spinalo* (1402), *Aspinal* (1403), *Espinaulx* (xve siècle).

Neufchâteau : *Novo-Castello* (1136), *Novi-Castri* (1179), *Nuechasteil* (1395), *Neufchastel* (1472), *Neufzchatel* (1532), *Neufchasteau* (xviie siècle).

Remiremont : *Romarici-Mons* (668), *Rumerici-Mons* (805), *Rumerici-Castellum* (821), *Rumericum* (825), *Habendum-Castrum* (870), *Remeremont* (1293), *Remyeremont*, *Romarimont* (1402), *Remyrymont* (1561), *Remieremont* (1633).

Mirecourt : *Miro-Curia*, *Mercorium*, *Murci-curtis* (965), *Murici-curtis* (965), *Murêcort*, *Mericort*, *Mericourt* (1230), *Murecourt* (1264), *Mirecort* (1606).

Saint-Dié : *Sanctus-Déodatius*, *St-Diey* (1172), *St-Dyel* (1285) *St-Diex* (1297), *St-Dhié*, *St-Diez* (1460) (1).

(1) Pour beaucoup, de ces noms je n'ai pu donner de date, ils sont pris dans des Chroniques. Tous ceux de ces noms de lieux ayant des dates, sont relevés dans des chartes, actes, traités.

3°. — Habitations, censes, granges, routes, *strata*, *steige*, **chemins, tranchées, sentiers, ponts, gués, voies, industrie.**

Maisons :

Maison-Rouge (Damas-aux-Bois) — *Maison*-Forestière (plusieurs) — *Maison*-du-Garde-Barrière (plusieurs) — Malmaison (Vittel) — *Maison*-Gombeau (Evaux) — Les Cinq-*Maisons* (Saint-Dié) — Aureil-*Maison* (Lamarche) — *Maisons*-Eparses (Portieux) — *Maison*-Isolée (Gugney) — *Maisons-Rouges* (plusieurs) — *Maisonnettes* (Suriauville).

Ces noms de *Maison-Forestière*, de *Maison-du-Garde-barrière* donnés à divers lieux sont tous modernes; ils sont dus à une de ces constructions où logent des gardes-forestiers ou des gardes-barrières; le mot *gare* a donné lieu aussi à nombre de lieux-dits de ce nom.

Domfaing, signifie, maison *(Domus)* du Faing, du marécage.

Puis viennent :

La *Baraque* (Moussey) — Les *Baraques* (nombreux) — *Bagnole* (Vagney) — La *Hutte* (Bussang) — *Baraques*-d'Avillers (Avillers) — *Baraques*-de-Rougimont (Gérardmer) — Les *Huttes* (plusieurs) — *Hutte*-Barret (Raon-aux-Bois).

Du latin *camera* est venu :

La *Camerelle* (Chantraine).

De *Casa* est venu l'expression populaire : *Les Cassines* (Saint-Laurent).

On appelle *folie* une maison de campagne; mais souvent l'esprit satirique des populations a appliqué ce mot dans le sens de *folie*, *sottise* à des constructions excentriques, où dont le prix élevé était hors de proportion avec la fortune ou la situation du propriétaire. Ce n'est donc que sur place que l'on peut appliquer le sens à donner;

toutefois, que ce soit l'un ou l'autre, il s'agit toujours d'habitation.

La *Folie* (nombreux) — *Folie*-Antoine (Les Forges) — *Folie*-Colette (Chaumousey) — *Folie*-Gérard (Chaumousey).

La *Folie-Gérard* a été détruite pour faire place au réservoir de Bouzey.

Dans certaines contrées de France, le mot *Bure* a le sens de cabane, hutte, mais dans les Vosges une *bure* est le lieu où l'on allumait, à certaines époques de l'année des feux de joie. Ce mot vient, d'après Gravier, de *uro*, *buro*, je brûle.

La *Bure* (Saint-Dié) — *Burotte* (Basse-sur-le-Rupt).

CENSE. — La redevance ou *cense* que l'on payait pour la location d'un terrain a fait donner à celui-ci ainsi *ascensé*, le nom générique de *censes*, devenu synonyme de *fermes*.

La *Cense* (nombreux) — *Cense*-aux-Bains (Epinal) — *Cense*-Billot (Les Forges) — *Cense*-du-Jardin (Wisembach) — *Cense*-de-la-Behouille (Mandray) — *Cense*-de-l'Hôpital (Hennezel) — *Cense*-des-Fèves (Saint-Laurent) — *Cens*-la-Ville (Sapois).

L'*ascensement* ou location de certaines surfaces de terres ont valus à celles-ci le nom d'*ascensement*.

L'*Ascencement* (plusieurs) — La *Censoire* (Rambervillers).

CHAZAUX. — Vieux mot dérivé de *Casa* (maisons) et qui désigne un emplacement de maisons. Il est devenu synonyme d'habitation et en patois le mot *chezo*, *chez soi* en dérive.

Il y avait à Vagney la seigneurie des *Francs-Chazeaulx* formée de maisons éparses, bâties sur ces *chazaux* ou emplacements concédés par les seigneurs.

On retrouve ce mot sous la forme :

Chasaux (Vagney) — Les *Chazeaux* (Xertigny), — *Chaizeaux* (Mortagne).

On le retrouve au Val-d'Ajol sous une autre forme des plus curieuses ; il a pris la forme *Chez* :

Chez Diodin — *Chez* Jean-Pierratte — *Chez* Audelphe — *Chez* Breuhotte — *Chez* Gaspard — *Chez* Giraumé — *Chez* l'Alouette — *Chez* Tambourg — *Chez* Fracas.

Ici, *Chez* est synonyme de *maison*, *chazo* et en même temps il a le sens du patois *chezo* : *chez soi*, dans sa maison.

On retrouve cette forme *chez* dans la Haute-Vienne, la Nièvre.

Il y a le tudesque *hof* qui indiquait une métairie, une ferme et aussi un château.

*Hof*bagarre (Wisembach) — *Kertof* (Gérardmer).

La Houbette (Luzey) était une hutte de branchages ou de bois, où logeaient les hommes travaillant dans les forêts ; les verriers autrefois logeaient dans des *houbettes*.

En patois : *Houbette*, cabane (Adam).

GRANGES. — Ce mot est très répandu dans la région montagneuse ; on avait coutume d'établir dans les lieux que l'on venait de défricher et mettre en prairie, un hangar en bois, une grange. On y rentrait le foin et, en hiver, le bétail allait de granges en granges manger le foin récolté. Ces granges finirent par être transformées en habitations, ce sont ces fermes éparses que nous voyons sur tous les flancs des montagnes. Le nom en est resté à une multitude, et comme pour tous les noms de lieux de la montagne, elles se distinguent les unes des autres par des désignations de toute nature : nom du propriétaire, d'un ruisseau, d'un bois, etc.

Plusieurs villages portent ce nom. On retrouve également ce nom de granges en d'autres lieux que la montagne :

Granges — *Granges*-de-Plombières — La *Grange* (Doncières) *Grange*-Bar (Lusse) — *Granges*-Bresson (Hennezel) — *Grange*-Colin (Gérardmer) — *Granges*-des-Aulnées (Coinches) — *Grange*-Galand (Saint-Amé) -- *Grange*-le-Pour (Plainfaing) — Berchi*granges* (Granges) — *Grange*-Quartier (Fontenoy) — Les *Granges* (Val-d'Ajol) — *Granges*-Bas (Gérardmer) — *Grange*-d'Olichamp (Saint-Nabord) — *Grange*-Locau (Saint-Jean-du-Marché) — *Grange*-Rouge (Claudon) — *Grange*-au-Bois (Hennezel) — *Grangeotte* (Bois-de-Champ) — *Grangette* (Sapois).

Nombre de granges sont devenus dss *fermes*, celles-ci ont donné leur nom à beaucoup de lieux :

La Ferme (plusieurs) — *Les Fermes* (Fraize) — *Ferme*-Bilois (Celles) — *Ferme*-de-Malhaye (Domèvre) — *Ferme*-du-Cailloux (Golbey) — *Ferme*-d'Aubiez (Nomexy) — *Ferme*-St-Joseph (Les Voivres) — *Ferme*-des-Essarts (Regnevelle).

On a donné, soit à des écarts, soit à des fermes divers noms, en voici quelques exemples :

L'*Hôpital* (Hennezel) — La *Bergerie* (Saint-Stail) — La *Cantine* (Aydoille) — La *Caserne* (fermes) — *Chalets* (nombreux) — *Cités ouvrières* (plusieurs) — *Etablissement des Eaux* (Vittel) — Le *Pavillon* (plusieurs).

Le nom de *Loge* se retrouve sous les formes :

La *Loge* (Fontenoy) — Plain-des-*Loges* (Saint-Maurice) — La *Logette* (Gemaingoutte) — La *Logetat* (Tendon).

Chateau. — Il y eut — et il y a encore — dans beaucoup de villages des châteaux, ceux-ci ont toujours donné leur nom à un quartier du village, ou à des écarts, fermes, à une saison de terres, on retrouve même dans certains noms locaux le souvenir de droits seigneuriaux, comme ce mot *corvées* donné à une portion du finage.

Châtel-sur-Moselle — *Chatas* — Le *Château* (plusieurs) — *Château*-sur-Perle (Docelle) — Le *Chatelet* (plusieurs) — *Château*-de-Beaucamp (Socourt) — *Château*-de-Paille (Voivres) — *Château*-de-Grésil (Valleroy-le-Sec) — *Châtel*-sur-Faîte (Wisembach) — Les *Châtelles* (Etival).

Agglomérations. — Le domaine antique — la villa — et ses dépendances diverses, ont par la suite, donné naissance à une foule de noms de lieux qui, se développant, finirent par désigner des villages et villes. Ce sont ces noms en forme de *ville*, *cours*, *ménil*, *celle*, *paire*, etc.

Il a été parlé de la formation de ces noms de lieux, de leurs transformations, il n'y a donc pas à y revenir.

Il en est d'autres, bien moins nombreux à la vérité, mais qui n'en demandent pas moins une étude spéciale.

Rancourt : formé de *Cortis* et *Ran*.

Ran est un très vieux mot signifiant *réduit à porcs*, *porcherie*.

Dans une enquête de 1464, au sujet d'un conflit entre les habitants d'Houécourt et le prévôt de Châtenois, il est dit « que ledit prévôt le (plaignant) fist adjourner par devant le maire pour ce qu'il *s'êstoit bouté en sa ran* un porc estranger avecque les siens au revenir des champs, lequel porc s'en ralla le matin et fust laichiez pour raller chez celui à qui il estoit. » (*Doc. inéd. de l'hist. des Vosges*, t. IV).

A cette époque, comme aujourd'hui, on menait aux champs les porcs tous les jours et le soir ils rentraient chacun dans leurs réduits, *leur ran*.

On sait le rôle important du porc dans l'alimentation à l'époque gauloise, rôle qui est pour le moins aussi grand de nos jours, dans notre département en particulier. Les Gaulois possédaient de grands troupeaux de porcs vagabondant dans les forêts, et la charcuterie gauloise était

fort estimée et expédiée dans toute l'Italie. Au moyen-âge il en fut de même, il se forma même des bandes de porcs sauvages, que l'on chassait comme aujourd'hui le sanglier. Il est donc naturel que l'on retrouve la présence de ces animaux si utiles dans nos noms de lieux :

*Ran*court — *Ran*cière (Tranqueville) — *Ran*faing (Saint-Nabord) — *Ran*goutte (Anould).

On fait dériver aussi *ran* du langage celtique, c'est probable, et en donnant à ce mot le sens de *portion de terre, d'habitatton rurale*, on désigne sans doute la portion de l'habitation, de la cour destinée à loger les porcs. On ne peut comprendre autrement le sens donné à cette racine.

Il est un autre mot celtique *ker* qui a donné en Bretagne son nom à nombre de noms de lieux.

Dans les Vosges nous avons : Grand-*Kerné* et *Kertoff*. Ces deux mots n'ont rien de gaulois.

Kerné, donné à un immense rocher (vallée de Granges) est la transformation de *Crénée*, il y a eu une de ces transpositions si fréquentes : *kré* est devenu *ker*. Cette roche de Kerné est caractérisée par une immense fente, une crevasse, une *crenée*, de là son nom. Du reste, on retrouve ailleurs ce nom de *crenée* (à *La Bure* près Saint-Dié). On le voit, il n'y a donc rien de celtique dans ce mot *kerné* ou *krenée*.

Kertoff, placé au pied de la roche de *Kerné*, a pris la racine *ker* ou *kré* et comme la roche — cachée aujourd'hui en partie par de grands sapins — a la forme d'un château on lui a donné le nom de *Kertoff*. Enfin, le lieu habité du Kertoff s'appelle tout simplement *Beau-de-Pierre*, c'est-à-dire *belle pierre, belle roche* qui répond au mot *Kertoff : roche en forme de château.*

On voit — je l'ai déjà dit — combien il faut se défier de ces mots à *aspect celtique*.

De l'allemand *statt*, *steit*, *stett* désignant *une place*, *un lieu*, et si fréquent dans les noms de lieux alsaciens, on pourrait faire venir le mot *stat*, *stot*, *état* que nous retrouvons dans quelques lieux vosgiens de la montagne :

Stot (Tholy) — Demenge*stat* (Tholy) — Gera*stat* (Tendon) — *Stou*meix (Gerbépal) — L'*Etat* (Thillot) — L'*Etat* (Ramonchamp).

M. Haillant, au sujet de ce mot *stat*, le traduit par *goutte* et en fait dériver *stat*, *estat*.

L'*Etat* pourrait aussi provenir de *Strata*, route, comme le lieu voisin l'*Etraye*, il y avait là, en effet, une voie romaine. D'autre part, le voisinage de l'Alsace, l'occupation des pâturages du versant lorrain des Vosges, les relations nombreuses et toujours suivies avec la population alsacienne, pourrait fort bien expliquer l'instrusion du mot *statt*, *stett* dans le langage et les noms de lieux du pays lorrain avoisinant.

Burgum, bourg, se retrouve dans :

La *Bour*gonce — *Burgrée* (Pair et Grandrupt).

A cette origine on peut rattacher *Bourlémont* et *Bourmont*.

Le premier serait *Bour-le-Mont* : *Borlainmont* (1187), *Borleimont* (1210), *Bourlenmont* (1211), *Borlenmont* (1246), *Boullainmont* (1334), *Boullemont* (1357), *Bollemont* (1482). Pour ces trois derniers l'*r* ne se prononçant pas, le scribe a écrit selon la prononciation.

Je crois d'autant plus à cette origine du mot *Bourlémont*, que *Burg* désigne une citadelle, un château aussi bien qu'une agglomération et l'on sait que Bourlémont est un



château très ancien. Enfin, l'*u* se prononçait *ou*, de là *Burg* devenu *bourg*.

A cette origine il faut rattacher les noms de *faubourgs* donnés à nombre de quartiers de villes ou à des lieux séparés :

Le *Faubourg* (Fraize) — Le *Faubourg* (Pouxeux) — *Faubourg*-Sainte-Thérèse (Plainfaing) — *Faubourg*-de-Darney Bonvillet) — *Faubourg*-Saint-Remy (Baudricourt) — *Faubourg*-de-l'Etang (Vaubexy).

sont des fermes ou écarts.

Ce mot *faubourg* exprime bien que le lieu en question est *hors* du centre, du bourg ; que ce n'est pas le *véritable* centre de la communauté.

Beaucoup de villages (je ne parle pas des villes) ont un quartier excentrique appelé le *faubourg* et habité par les pauvres de la commune.

Le mot VILLE est employé parfois pour désigner soit un écart ou un quartier du village :

Ville-basse (Fremifontaine) — *Ville*-haute (plusieurs) — Le *Ville*mont (Attigny) — *Ville*-moyenne (Fremifontaine) — *Ville*-de-Paris (Granges-de-Plombières) — *Ville*-sur-Illon.

Pour les noms en *viller*, *villet*, *velotte*, *ville*, je n'ai pas à y revenir, il en a été parlé dans un chapitre précédent.

STRATA et ses dérivés. — *Strata*, route, se retrouve dans un certain nombre de noms de lieux des Vosges.

Dans une charte de l'impératrice Richarde, de 886, se lit le passage suivant : « Terram cultam et incultam *infrà veterem viam de Lestège*... au-dessous de la vielle route de *Lestège*. » Cette vieille route est l'antique voie romaine de Rambervillers à Saint-Dié : *Lestège* devait être au bas de la rampe permettant la traversée de la montagne, probablement à l'Hote-du-Bois (Lasalle).

En 1255, le hameau de *L'Etraye* est appelé *Estaie.* Le col de Bussang est dénommé, en 1346, *Pertus d'Estaye.* et en 1628, *Perthuis d'Esté.*

Le hameau de *L'Etraye* figure sous les formes : *Lestraye*, *Letraire* : « Hastivement se (les Bourguignons) se mirent ou chemin par le *Pertuys* de *Lestraire.* » (Chronique de Lorraine). Le point où passe la route de Saales et Villé (Alsace), porte le nom de col de *Steige*, et au pied se trouve le village de *Steige.* Les alsaciens, poùr désigner une route à pente rapide, ont traduit *Steige* par *Steig.*

Il résulte de ce qui précède que *Lesteige*, *Estège*, *Estaye*, *L'Estaye*, *Lestaye*, *Estaie*, *Stei*, *Thaye* désignent un passage de route ou chemin à pentes fort rapides.

Le *Steige* d'Alsace est au pied d'une route rapide, comme le *Lestège* du Haut-du-Bois de la Charte de l'impératrice Richarde. L'*Estaie* de Bussang est aussi dans les mêmes conditions et la colline d'*Estaye* ou de *Thaye* est au pied du col de Bussang.

On remarquera de plus que *Lestège*, *Estaye*, *Letraire* ou *Letraye*, *Steige* enfin, sont tous situés sur d'antiques voies romaines : *Lestège* sur celle de Rambervillers à St-Dié ; l'*Etraye* et *Etaye* sur celle de Bâle à Metz ; *Steige* (Alsace) sur la *via salinatorum* qui, de Saales, gagnait l'Alsace par Steige et Villé.

Il est donc hors de doute que ces noms rappellent une route antique et qu'ils dérivent du latin *Strata*, *estrata*, *Estra*, *Estray*, *Estaie*, *Esta*, *Steg*, *Sté*, *Sta*, *Sti.*

L'*Estaye* du col de Bussang est devenu *Thaye ;* de même que le petit col qui sépare les ballons d'Alsace et de Servance et par lequel passe le chemin de Saint-Maurice à Plancher-les-Mines, s'est appelé *Estalon*, *Stalon.*

Lorsque la population développa, à partir du XIIIe siècle, les défrichements de la forêt vosgienne, elle importa tout

naturellement ces noms anciens et les appliqua dans les régions nouvellement mises en culture et habitées, c'est ainsi que nous trouverons des noms comme *Steige*, *Stingigoutte*, *Lesté*, etc.

M. Haillant traduit le vieux mot *stot*, *stat*, par *goutte*. Ces noms ne viendraient-ils pas, au contraire, de *Estaye*, *Stäy ?*

Demang*estât*, Gér*astat*, ne voudraient-ils pas simplement dire le chemin de Demange, de Gérard ?

De même on doit rattacher à la même origine (*strata*) des noms comme *Lette*, *Etat*, qui du reste se trouvent dans la vallées de la Haute-Moselle et sur l'antique route de Bâle à Metz :

L'*Etraye* (Ramonchamp) — *Stegy* (Laveline) — *Stingi*goutte (Ban-sur-Meurthe) — *Sting*elle (Croix-aux-Mines) — *Stat* (Tholy) — *Stot* (Tendon) — *Stous*meix (Gerbépal) — Géra*stat* (Tendon) — *Lette* (Rupt) — L'*Etat* (Thillot) — *Thaye* (Bussang) — *Lesté* (Basse-sur-le-Rupt) — *Stava*gney (Tholy) — *Sté*omont (Fiménil) — Demenge*stat* (Tholy) — *Sta*lon (Saint-Maurice) — *Les*tange (Docelle).

VOIES. De *via*, route, chemin.

On rencontre ce nom de voie dans le sens de vieux chemin : *Vieilles-Voies*, ferme du territoire de Plainfaing, tout proche de l'ancienne voie romaine de Saint-Dié à Colmar (près du col du Bonhomme).

On donne aussi le nom de *Voie-Ferrée* à d'anciens chemins empierrés. On trouve aussi des cantons de terres appelés *à la Vieille-Voie*, *à la Voie*, qui se trouvent dans le voisinage d'une ancienne voie romaine :

Vieilles-*Voies* (Plainfaing) — *Voie*-Ferrée (Gouécourt) — *Voie*-Ferry (Bois-de-Champ) — *Voie*-de-Falure (Deycimont) *Voie*-du-Valtin (Gérardmer) — *Voie*-le-Ceneur (Liézey).

Chemins. — Vieux mot aussi appliqué à d'anciens chemins. Il y a à Epinal le *Chemin des Princes*, qui contournait la rive gauche de la Moselle. C'est par là que les bourgeois d'Epinal faisaient passer les souverains lorrains et leurs troupes, ne voulant pas les laisser entrer dans la ville. A cette époque (xive siècle), Epinal relevait des évêques de Metz.

Il y a près de Rambervillers le *Chemin Sondrot*, ancienne voie romaine, appelée ainsi parce que longtemps elle fut suivie par les *sauniers* ou *saunerots* ou *sondrots*.

Chemin-des-Princes (Epinal) — *Chemin*-Sondrot (Rambervillers) — *Chemin*-d'Armée (Vexaincourt) — *Chemin*-des-Bannes (Moussey) — *Chemin*-de-Prey (Lépanges) — *Chemin*-des-Sables (Saint-Dié) — *Chemin* de M. V. Martin (Rouceux) — *Chemingoutte* (Laveline-devant-Bruyères).

Routes, Chemins, Ponts, etc. — Nous retrouvons les *routes*, *chemins*, etc., en assez grand nombre dans les noms de lieux :

La *route* elle-même, ses bifurcations, donnent naissance à des noyaux de populations, aux croisements surtout :

La *Route* (Neuveville-sur-Châtenois) — *Route*-de-Nancy (Rouceux) — Vieille-*route* de Bains (Renauvoid) — Croisée-des-*Routes* (Aydoilles) — Croisée-des-*Routes* (Saint-Laurent).

Aux routes on peut rattacher les mots *croisée* et *croisette* qui ne sont autres que des bifurcations ou embranchements :

Croisette (plusieurs) — *Croisette*-d'Hérival (Girmont-Val-d'Ajol) — Les *Croisettes* (plusieurs) — Les *Croiseurs* (Saint-Amé).

Le nom de *Travexin*, hameau de Cornimont, provient du patois *traivahé :* traverser; il est en effet *traversé* par deux routes remplaçant d'anciens chemins mettant en communication Cornimont avec l'Alsace, par Ventron et Le Thillot par le col du Ménil.



Passage et Passée. — Le mot *passage* n'a pas besoin d'explication ; *passée* est le plus souvent un droit de passage sur une autre propriété, il a plutôt ce sens que le premier.

La *Chaume de Gouvelin*, vendue comme bien national, était enclavée dans les forêts domaniales. On fit une *passée* dans la forêt permettant au bétail d'arriver à la route la plus voisine : on abattit les arbres de la forêt entre les *Hautes-Vannes* et la chaume, de là ce nom de *passée* :

Passage (Champdray) — *Passée*-du-Renard — *Passée*-de-Grouvelin.

Les *passages* sont des servitudes sur les propriétés privées, devenues plus tard des chemins.

Une *tranchée* est un chemin dans une forêt. Au siècle dernier, lors de la construction de nos grandes routes, on abattit, dans la traversée des forêts, à droite et à gauche des routes, les arbres afin d'assurer la sécurité et éviter l'humidité nuisible au bon entretien des routes :

Tranchée de Bains (Les Forges) — *Tranchée* d'Autrey (Ste-Hélène) — *Tranchée* de Docelles (Epinal) — *Tranchée* du Haut-du-Bois (Lasalle) — *Tranchée*-Raphaël (Vioménil) — *Tranchée* d'Epinal (Domèvre-sur-Avière).

On trouve également le nom de *Chaussée* :

Vieille-*Chaussée* (Bains).

donné à un très vieux chemin.

Curoye indique le chemin le plus court (Haillant).

Schleffe est un chemin à pente très rapide, descendant en ligne droite. Il sert à schlitter des bois et pierres.

Le mot *voitines* désigne des chemins boueux, sales, ce mot vient du patois *voète :* sale.

Xatte, du patois *hhaitte* (Haillant), indique également

un sentier que l'on trouve également sous les formes : *sate, sote, sète, sente.*

Le mot *xatte*, attribué à sentier, se retrouve sous les formes *xattés*, *xetté :* essarts ; mais si l'orthographe et la prononciation sont les mêmes, le sens, on le voit, est tout différent. (Voir : Haillant, *Dict. patois*, au mot *Haitte.*)

PONT. — Les noms de lieux devant leurs noms à *pont* sont-très nombreux :

Pont-les-Bonfays — *Pont*-sur-Madon — Pierre*pont* — *Pom*-pierre — *Pont* (Dommartin) — Brom*pont* (Sainte-Marguerite) —*Pont*-des-Raids (Saint-Dié) — *Pont*-du-Coney (Hautmougey) — *Arches* (1) — *Pont*-Jean (Saint-Maurice) — *Pont*-de-Pierre (Charmois-l'Orgueilleux) — *Pont*-de-Cleurie (Syndicat) — Les *Ponts* (Rochesson) — Les *Ponts*-de-Mereille (Val-d'Ajol) — *Pont*-Boileau (2) (Rambervillers) — *Pont*-de-Salm (Saulcy-sur-Meurthe) — Mon*pont* (Nayemont).

M. Haillant désigne les mots patois *Barranges, Epèche*, donnés à des lieux, comme désignant des *passerelles.*

Xonrupt, dit M. Gehin, en patois *Hchonri.* Or un *Hchon* est un pont primitif formé d'une simple planche jetée sur un ruisseau ; comme il fallait beaucoup de ces *chons* pour traverser la Vologne dans ce hameau, on l'a baptisé *Hehon-ri*, d'où *Xonrupt* (*Gérardmer à travers les âges.)*

Autrefois la presque totalité des routes et chemins tra-

---

(1) *Arches, Arca, Archia,* doit son nom à un pont antique traversant la Moselle en ce point. Deux voies romaines se croisaient là, ce pont revient souvent dans l'histoire d'Arches.

(2) Ces ponts portent parfois les noms de ceux qui les construisirent ; Ainsi le *Pont Boileau,* à Rambervillers, eut pour entrepreneur un nommé Boileau. (XVIII[e] siècle.)

Quant aux noms de *Pompierre* ou *Pont-pierre,* ou *Pierre-pont,* ils ont pris ces noms parce que à la place des ponts de *bois* succédaient des ponts en *pierre.* Longtemps on ne faisait — pour les petits surtout — que des ponts en bois. La substitution de la pierre fut une rareté au début.

versaient les cours d'eau à *gué*. Dans nombre de lieux on voit encore le *gué* à côté du pont.

Le *gué* s'appelait *void*, de *vadium* ou *vadum*. Le mot *void* est infiniment plus employé que *gué*, provenant du reste de la même origine : *gadum* pour *vadum*.

Le mot *gué*, *guet* s'applique aussi à l'abreuvoir, ce qui s'explique puisque — d'un côté au moins — il y avait accès sur le cours d'eau.

Le *Void* (plusieurs) — *Void*-de-Belmont (Belmont) — *Void*-du-Cône (Raon-aux-Bois) — *Void*-de-Girancourt (Girancourt) *Void*-de-la-Bure (Chapelle-aux-Bois) — *Void*-de-la-Corde (Dounoux) — *Void*-de-Parupt (Saint-Michel) — *Void*-d'Escles (Escles) — *Void*-Dessous (Pallegney) — *Void*-Loiseau (Grand-villers) — *Void*-Poisson (Bellefontaine) — *Void*-de-la-Fosse (Bourgonce).

Il y a de ces noms de *void* très anciens, que l'on retrouve dans des chartes des IXe et Xe siècles.

Gué-au-Saut (Xertigny) — *Gué*-de-Coppé (Ménil) — Le *Guéty* (Sapois) — La *Gueriole* (Corcieux).

Woitines. — Woitine signifie : ordure, saleté. On appelle, à Moyenmoutier, du nom *aux Woitines*, un lieu où se trouvent des chemins toujours boueux, sales.

Industrie. — Les premières industries furent des moulins, tuileries, du charbon, de la chaux ; puis vinrent les scieries, verreries, forges, faïenceries, le salin (soude) qui datent de un ou deux siècles et même plus, comme les verreries par exemple.

Toutes ces industries furent le plus souvent le point d'origine d'un groupe de population prenant le nom des objets fabriqués, ce nom resta alors que l'usine était disparue depuis longtemps.

Au contraire, l'industrie de notre siècle — filatures, tissages, féculeries, etc. — établies presque toutes dans des

lieux déjà habités, prirent les noms de l'endroit où elles furent construites; cependant nous trouverons quelques noms, tous contemporains :

MOULIN. — On trouve une multitude de ces noms ; pour beaucoup le moulin n'existe plus. Il y a de ceux-là qui portent le nom de *vieux-moulin.*

Moulin (très nombreux) — *Moulin*-brûlé (Vittel) — ***Moulin***-d'en-haut (plusieurs) — *Moulin*-d'en-bas (plusieurs) — Vieux-*Moulin* (plusieurs) — *Moulin*-des-Moines (Châtenois) — *Moulin*-des-Scies (Champdray) — *Moulin*-Rouge (Isches) — Neuf-*Moulin* (plusieurs) — Les Vieux-*Moulins* (Aydoilles).

TUILERIES. — Très vieille industrie, on en trouvait partout où existait de la terre à tuiles. Pour beaucoup de lieux de ce nom, l'industrie a disparue, le nom seul est resté, il y a de ce nom des écarts, des fermes :

Thuillières — ***Tuilerie*** (très nombreux).

CHARBON. — Les places où l'on fabrique le charbon portent le nom de *charbonnière,* le four celui de *founé* : *Founé de Charbonné* (Petin), il y a aussi des variantes : *Founel, Foné, Founot.*

*Charboni*champ (Clefcy) — *Charbonniers* (Les) (plusieurs) *Charbonnière* (Grandvillers) — Basse-des-***Fourneaux*** (Autrey) — *Fourne*pré (Vermont) — ***Founelles*** (Les Forges) — ***Founels*** (Tendon) — *Founy* (Petitefosse) — ***Fourneau*** (Villouxel) — Les *Fourneaux* (plusieurs).

LES FOURS A CHAUX :

Machifour (Belmont-sur-Buttant) — *Chauffour* (nombreux).

HUILE :

L'*Huilerie* (Châtel) — *Huilerie*-Fassard (Granges).

SCIERIES. — Ont toujours été fort nombreuses, on les

appelait autrefois *des scies* ; quelques-unes portent encore ce nom.

La *Scie* (Claudon) — La *Scie*-Brabant (Claudon) — *Scierie* (nombreux) — Xard-de-la-*Scie* (Syndicat) — *Scierie*-l'Abbé (Moussey) — La *Sciotte* (Allarmont) — Voite-*Scierie* (Raon-l'Etape).

VERRERIES. — Il y avait de ces usines dès le XVe siècle, on trouve dans la région des forêts, nombre de noms de lieux rappelant cette industrie.

Verrerie (plusieurs) — *Verrière* (plusieurs) — Goutte-*Verrière* (Saint-Maurice) — *Verrerie*-de-Portieux — Grandes-*Verrières* (Hadigny) — Neuve-*Verrerie* (Charmois-l'Orgueilleux).

FORGES. — Industrie très répandue également dans la région des grandes forêts.

Les *Forges* — La *Forge* — *Forge*-de-Valdange (Lasalle) — *Forge*-de-Thunimont (Harsault) — Le *Martinet* (Brouvelieures) — *Forge*-Neuve (Claudon) — *Forge*-Rasey (Xertigny) — *Forges*-de-Mortagne (Brouvelieures) — *Forgette* (Ruaux) — Le *Martinet* (Sionne).

Toutes ces forges sont disparues, où à peu près ; pour le village des Forges ; on ne sait où se trouvait cette usine. C'étaient des usines qui ne se servaient que de charbon de bois. Le *martinet* était le *petit marteau*.

MARTEAU en patois se dit : *mouotté*, *mété* ; *martinet* est un diminutif de ce mot.

MINES. — Dès le Xe siècle on exploitait du minerai dans le Val de Galilée (Saint-Dié). On retrouve quelques noms rappelant ces exploitations.

Les *Mines* (Thillot) — Basse-la-*Mine* (Gérardmer) — Meix du-*Houteman* (Ban-sur-Meurthe) — Croix-aux-*Mines*.



Les ouvriers mineurs avaient des privilèges. Un règlement des mines du Val de Galilée (5 mai 1250) dit : « *Le Houtmann* entrera tous les jours dans la mine après avoir compté les mineurs et fermera la barrière, pour qu'aucun n'entre et ne sorte sans permission. » (*Coupures de Bournore*, p. 12, col. 1). Ainsi le *Meix de Houteman* indique la *maison* du *houtmann*, c'est-à-dire d'un surveillant de mines. Près de ce lieu on trouve encore des scories.

Salin. — L'exploitation du *salin* prit un très grand développement au siècle dernier. On brûlait les herbes des forêts et des cendres, — le salin — on extrayait la soude.

Haut-du-Salin (Serocourt) — *Salin*gueue — *Sali*fontaine (Laveline) — *Salin*goutte (Grande-Fosse) — Via *Salinaria*.

Le commerce du *sel* a valu à certains lieux les noms suivants :

La *Saline* (Grande-Fosse) — Chemin *Sondrot* (Rambervillers) — Les *Saulniers* (Trémonzey).

Le chemin *Sondrot* ou des *Saunerots*, du Saulnier, est une voie romaine, suivie par les Saulniers, transportant vers la Comté et la Bourgogne le sel de Lorraine ; de même la *via salinaria* (vieille route d'Etival à Saales par le Ban de Sapt) était suivie par les saulniers transportant le sel vers l'Alsace.

Fonderie :

La *Fonderie* (Croix-aux-Mines), rappelle le souvenir de minerais exploités longtemps dans ce village.

La *Manufacture* (Bains) — L'*Usine* (Ambacourt) — L'*Usine* (Saulxures-lez-Bulgnéville) — *Usine*-Morelly (Charmes) — *Usine*-de-Plombières (Val-d'Ajol).

La *Manufacture* près Bains est une vieille usine qui a formé un lieudit :

La *Papeterie* (Godoncourt) — La *Filature* (Vecoux) — Les *Continus* (Cornimont) — La *Féculerie* (Mortagne) — La *Brasserie* (Dommartin) — Les *Brasseries* (Vittel) — *Féculerie* (Nayemont-la-Fosse) — *Féculerie*-Poirot (Moyenmoutier).

Ces noms désignent le genre d'industrie : les *Continus* fut la première filature à broches et mouvement continu établie à Cornimont.

Pré-Tonnerre. — On pourrait croire que c'est au *tonnerre* que ce pré doit son nom, il n'en est rien ; il vient, dit Thiriat, d'un *tourneur en bois* qui habitait là (*tonard* en patois). Au siècle dernier, ce lieu était alors boisé et ce *tourneur*, à proximité des arbres, pouvait exercer son industrie.

Chiffres et Nombres. — Un groupement de maisons, plusieurs ponts, marécages, chemins, etc., feront donner au lieudit des noms comme : Les *Trois*-villes, *Quatre*-feignes, *Trois*-Maisons, etc.

Il y a de ces noms anciens où la fusion entre le chiffre et la qualification est complète : *Tremonzey* qui signifie *trois monticules*, *Monzey*, parce qu'il y a trois sommets qui avoisinent ce village : un entre *Tremonzey* et les *Tremeures ;* l'autre — Haumont — dominant l'église ; celui de la *jus* enfin. Le hameau de *Trémeure* a pour racine *Tré* : trois, *Meure* doit venir de *Meurgère* : murger. On remarquera combien ces noms reproduisent bien la topographie du lieu.

Tremezeau (Autmonzey) signifie : *Trois-Mazeaux*, de *Meix*, *Mas*, maisons ou masures.

*Tré*monzey — *Tré*meure (Trémonzey) — *Trois*-Villes (Saint-Dié) — *Trémezeau* (Autmonzey) — *Trois*-Bancs (Claudon) — *Sept*-Fontaines (Autrey) — *Trois*-Chapons (Arrentès) — *Quatre*-Feignes (Gérardmer) — *Quatre*-Sous (Sapois) — *Quatre*-

Vents (Moussey) — *Quatre*-Chemins (Moyenmoutier) — *Cinq*-Ponts (Noncourt) — *Quarante*-Semaine (Epinal) — *Trois*-Maisons (Gérardmer).

Ban de Sapt s'appelait autrefois « Sept Saps » ou Sept Sapins : « il en logea aucun au lieu qu'on dit aux *Sept Saips.* » (xvi[e] siècle.)

4° Noms de l'homme. — Noms d'animaux.

Noms de personnes. — Le plus souvent le nom d'une personne accolé à un pré, champ, maison, bois, est celui du propriétaire, ou de la personne qui l'a défriché. Ce nom reste quoique le propriétaire ait changé. Ces noms de personnes sont également ajoutés à des accidents de terrain (ravins, ruisseaux, montagnes) ; il y a enfin de ces noms de lieu qui portent purement et simplement le seul nom de la personne :

Doridant (Bois-de-Champ) — *Jean-l'Oracle* (Bois-de-Champ) — *Jean-Malé* (Bourgonce) — *Tante-Valentine* (Les Forges) — *Pierre-Leclerc* (Hadol) — *Bazin* (Gruey) — *Bazien* — *Richard*-Ville (Taintrux) — Vigne-*Henry* (Saint-Dié) — Cense-*Charton* (Renauvoid) — Folie-*Antoine* (Les Forges) — *Auber*-fosse (Bois-de-Champ) — Trou-*Vauthier* (Eloyes) — En-haut-de-*Richard* (Syndicat) — Pont-*Jean* (Saint-Maurice) — *Girard*-Faing (Bellefontaine) — Grande-*Catherine* (Claudon) — Grange-*Colin* (Gérardmer) — Terre-*Claudot* (Bains) — Pré-*Jean-J'espère* (Gérardmer) — Rein-*Brice* (Tholy).

Bazien, village, vient de *Bazin*, nom de personne ; *Jean-l'Oracle* est formé d'un nom de personne et d'un sobriquet : l'*oracle*.

D'autres noms comme *Gérafosse*, *Colamont*, etc., sont des contractions : *Gera* pour *Gérard* ; *Colas* de *Nicolas*.

Jean, *Jehan*, *Gehin*, se trouve sous la forme *Ginfosse* (ravin).

Voici d'autres lieux relevant de noms de personnes :

Haut du Rain*dé* (La Bresse) : Rain de *Del ;* Champ-*Leux* (Syndicat) : de *Leux*, Luc *;* Champ-*Mouré* : Morel ou plutôt Mourot ; Etang-*Pery* ; Planot-*Paris*, *Pery* et *Paris* sont des transformations de Perrin.

La Meix *Quiaule* (La Bresse), *Quiaule* est le patois de Melchior ; *Lexi*pré ; pré d'Alexis (Les Poulières).

Ces noms de personnes donnés à des lieux isolés sont très nombreux ; dans la région montagneuse surtout où les habitations sont éparses et séparées les unes des autres.

Il y a également des noms comme l'*Homme mort*, la *Femme morte* qui rappellent une lugubre découverte.

A Gérardmer, on trouve le *Cul Coislin* : une chanoinesse de Remiremont, Mme de Coislin fit, en ce lieu, une chute de sa mule et laissa voir aux populations son autre... figure. Nos paysans, toujours gouailleurs, ont couservés le souvenir de ce rare spectacle ; de là ce nom de *Cul Coislin* donné à l'endroit ou eut lieu cet accident.

Animaux. — Je comprends, tout à la fois, les noms de lieux qui doivent leur origine à un animal, oiseau, reptile et aussi les constructions à l'usage de certains d'entre eux.

Bœufs, Vaches. — Le lieu où se trouvaient parqués et logés ces animaux s'appelait *Boverium*, *Boveria*, de là dérivent :

Bouvroux (Relanges) — *Bouvacôte* (Vagney).

La vache a donné son nom à :

La Vacheresse — *Vacherie* (plusieurs).

Qui sont également des installations abritant ces animaux.

On trouve aussi les noms de :

Mortbieux (Ramonchamp) — *Bœu* (Cornimont)

Une légende raconte qu'au *Col de Morbieux* on trouva le squelette d'un bubale ou bœuf sauvage. Le *Bœu*, dépendant de Saulxures et Cornimont, rappellerait également le souvenir de ces bubales. Il y a là un fait vrai : Cornimont est fort ancien (il est cité dès le xe siècle); c'était un rendez-vous de chasse, il est fort probable que les Carolingiens venant séjourner à Remiremont (*Habendum*) pour y chasser, vinrent dans cette région y poursuivre le bubale, alors fort répandu dans les Vosges.

Aux fêtes du Carnaval on promenait par les rues le *bœuf tabouré* que l'on « faisait sauter et danser » dit dom Calmet. Parfois on huchait sur ce bœuf les bourgeois qui avaient laissé battre par leurs femmes leurs voisins.

Tabourer vient de *tabourner*, sonner et frapper le tambour, de là sans doute cette expression de *bœuf tabouré*, c'est-à-dire assourdi par le bruit des tambours et tambourins qui l'escortaient.

Est-ce du tambour que viendraient les noms de lieux suivants :

Les *Tabourins* (Clerjus) — *Tabourin* (Avillers).

On trouve des noms comme : *Pré-de-la-Vache*, où le mot sert de qualificatif à un champ, pré, étable.

CHEVAL, ANE :

Basse-de-l'*Ane* (Bruyère [illegible] *eval*-pré (Granges) — Champ-du-*Cheval* (Croix) — *Che*[illegible]ounat (Grande-Fosse) — Trou-des-*Chevaux* (Wissembach) — La *Jumenterie* (Saint-Maurice).

Au commencement du XVIIe siècle, puis au XVIIIe siècle, on envoyait, l'été, des chevaux sur cette chaume de la jumenterie, appelée alors *Chaume lorraine du ballon*

(d'Alsace). On envoyait, comme disent les auteurs, les chevaux *chaumer*, ce mot était l'équivalent de pâturer. De là ce nom de *jumenterie* donné au siècle dernier à la Chaume Lorraine du Ballon.

Il n'y eut jamais de haras, on n'y éleva pas de chevaux ; plus d'une jument donna naissance à son poulain, de là ce nom de jumenterie. On envoya des chevaux sur d'autres chaumes, mais aucune ne conserva de nom rappelant ce souvenir.

Chèvre, bouc :

Chèvre-cul (Granges) — *Chèvre*-fosse (Rouges-Eaux) — *Chèvre*-Roche (plusieurs) — *Chevry* (Senones) — Pierre-du-*Bouc* (Saint-Jean-du-Marché) — *Chevre*mont (Cleurie) — *Chevrotte* (Gérardmer) — *Chevry* (Taintrux) — *Chevelet* (Mortagne) — *Cheventeux* (Bertrimoutier).

Bouc, en patois, se dit *boucho*, *boucha*, divers pâturages de ce nom de *boucho*, *bouchaux*, ne viendraient-ils pas de là?

Chevelet et *cheveteux* proviennent du patois *chièvre :* chèvre.

Mouton, brebis, bélier :

Gris-mouton (Saint-Etienne) — *Moutons* de Gérardmer — *Bergerie* (plusieurs) — *Bergette* (La Houssière) — *Berba* (Epinal) — *Beurée* (plusieurs).

Gris-*Moutons* et *Moutons* de Gérardmer sont des roches ; ces dernières, éparses, ressemblent de loin à un troupeau de moutons. *Gris-Mouton* est une roche.

Beurée vient du patois *beura :* bélier. *Brebis* en patois se dit *berbis*.

Chien :

Rein-des-*Chiens* (Granges) — Grange-de-*Cheny* (Gérardmer) — (1) Cul-de-*Chien* (Saint-Dié) — Gras-*Chien* (Bellefontaine).

(1) *Cul de chien*, en patois *cul d'chié*, désigne le fruit des rosiers sauvages et aussi *cul d'chin*, la nèfle.

La ferme dite *Grange-de-Cheny* était autrefois le *chenil* des seigneurs de Martimprey, qui possédaient tout proche un fief du nom de Martimprey.

Rats, souris :

La *Ratte* (Cheniménil) — Les *Rats* (Tholy) — Les *Souris* (Rupt) — *Seri*champ (Valtin).

*Seri*champ s'appelait autrefois *Souris-champ*.

Loup :

Pierre-le-*Loup* (Val-d'Ajol) — Champ-le-*Loup* (Boulay) — Pré-le-*Loup* (Dommartin) — La *Louvière* (plusieurs) — Trou-le-*Loup* (Plainfaing) — Heuche-*loup* (Hazécourt) — Pisse*loup* (Val-d'Ajol).

Heucheloup vient du patois *heuché;* crier, appeler en criant, *heuche loup :* loup qui hurle. Il y a plusieurs lieux-dits de ce nom.

Grange-des-*Lièvres* (Bruyères).

Renard :

Les *Renards* (Rupt) — Queue de *Renard* (Xertigny) — La *Renardière* (Montmotier).

Urson (Gérardmer) vient d'*heurson*, *hurson*, nom patois de l'hérisson.

Kichompré vient de *pré du cochon.*

Equerre (Gerbépal) est une déformation de *écuron :* écureuil.

Cerf se trouve dans les noms suivants :

An*cerf* (Boulay) — Tête des *Cerfs* (plusieurs) — Saut-le-*Cerf* (Epinal).

Le *rosier sauvage*, infiniment plus fréquent que le néflier (relativement rare), est celui qui a donné le nom de *Cul-de-Chien* à divers lieux.



Ours : Il y a plusieurs lieux rappelant la présence de ce fauve, disparu des Vosges depuis un siècle et demi.

Basse-de-l'*Ours* (plusieurs) — Pré-l'*Ours* (Etival).

Pré-l'ours doit être un sobriquet donné au propriétaire de ce pré ; je doute qu'il y ait jamais eu d'ours à Etival.

Les *oiseaux* ont donné leurs noms à un certain nombre de lieux-dits :

L'*Oiseau* (Remiremont) — Les *Oiseaux* (plusieurs) — Air-d'*Oiseau* (Arrentès) — *Oiseau*-pré (Arrentès) — Les *Oisillers* (Clerjus).

Air-d'oiseau : air doit être pour *aire*, champ.

*Poule*goutte (Arrentès) — *Poule*quiboit (Saulcy) — *Caquellerie* (Lasalle) — *Coqxé* (Belmont) — *Jolotte* (Bru) — Trois-*Chapons* (Arrentès).

Coq xé de *xé*, *xard* : essart du coq.

Jolotte de *geau*, *jô*, coq, lieu où il y a des poules et des coqs.

Caquellerie de *caqué*, chant de la poule ; *caquellerie* signifie lieu où les poules *caquètent*.

La *Hollande*, hameau de la Voive, signifie *hirondelle*, qui se dit en patois *holande*.

Miélaire (Ainvelle), lieu où il y a des *merles*, de *miale*, *m'lére*.

Grurupt : ruisseau des Grues.

Roches-des-*Ducs* : *Duc*, oiseau vivant dans les roches.

Haie-la-*Rousse* : La *Rousse* est la femelle du coq de bruyères, autrefois plus nombreux dans les Vosges.

La *Chouette*.

Ces noms : *Chaudron*, *Champ-Chaudron*, *Chaudrupt* rappellent le *Chardonneret*, en patois : *Chaudrenée*, *Chaudronnée*.

Corbeaux : Ont donné leur nom à :

Lac des *Corbeaux* (La Bresse) — *Corbé* (plusieurs) — *Corbière* (Ménil) — *Corbé*faing (Clerjus).

Plusieurs vallons et ruisseaux portent ce nom de *Corbé*. Dans la montagne, on en trouve quelques-uns de ce nom, et l'on n'y rencontre guère de corbeaux ; par exemple au lac des Corbeaux. Aussi doit-on se demander si ce mot *corbé* n'aurait pas un autre sens, celui de vallon profond, d'enfoncement, comme celui où se trouve le *lac des Corbeaux ?*

Dessus-de-l'*Alouette* (Ramonchamp) — Basse-du-*Coucou* (Wisembach) — Pré-la-*Grue* (Clerjus) — Moulin-des-*Allouettes* (Senaide) — La *Chouette* (Vexaincourt) — La *Mésange* (La Houssière) — *Gru*rupt (Fontenoy) — Aux *Moineaux* (Dommartin).

Les *Bocquarts* (Vioménil) de *bocque-bôs*, pivert.

Buzon (Fresse) du patois *buhon*, buse.

Pigeon, Colon :

La *Colombière* (Epinal) — Petite-*Colombière* (Epinal).

Les *Cailles* (Gerbamont) — *Caillottes* (Dommartin).

Sionne : Stonna (1097), *Syona, Syanna* (1402), *Syonne* (1538).

Sonia, soniolæ, signifient hospice, du bas latin *soniare :* soigner (Du Cange).

Il y avait près de Sionne (à Saint-Jacques-du-Mont) un ermitage datant de 1097, fondé par un moine appelé Ursus, qui devint ensuite un prieuré ; mais nulle part il n'est dit qu'il y ait eu un hospice en ce lieu. Il me semble que l'on doit renoncer à expliquer l'origine de *Sionne* par *sonia*.

Sionne est dans la vallée de la *Sonelle* ou *Saonelle*,



affluent de la Meuse (rive gauche). Ces deux mots *sonelle* et *sionne* pourraient bien avoir la même origine.

Dans l'ancien département de la Moselle il y a un lieu appelé *Solgne, Songne, Soigne, Sogne, Sone*, qui provient du mot *cigogne.*

Cigogne, dit M. Houzé, a produit *siogne, sogne.*

Un autre *Sognes* (Yonne) est appelé, dans un acte du IVe siècle *Ciènnas;* un troisième *Sogne* (Eure) est écrit au XIIIe siècle *Céonne,* tous dérivent de *Cigogne : Ciconià.*

En procédant par comparaison, notre *Sionne* vosgien doit aussi venir de *Ciconia, Ciennas, Ceonne, Sionne, Sone.*

Dans *cigonia* la chute du *g* a pu fort bien se produire. Ces chutes sont fréquentes et donnent *cionia.*

De nos jours, la cigogne ne fait que traverser notre région, mais rien ne prouve qu'elle n'y ait séjourné autrefois. La vallée de la *Sonelle* est proche de celle de la Meuse, il y a là de grandes prairies, de l'eau et la cigogne pouvait fort bien vivre dans cette région de Sionne.

Je crois probable que *Sionne* vient de *cigogne, cigonia.*

Les *insectes* ont donné divers noms :

La *Mouche* (Epinal) — *Mouchettes* (Marainville) — *Flaconnière* (plusieurs) — Haut-*Vacon* (Tholy).

Abeille se dit *mouhhottes, mouchettes* en patois.

Flaconnière vient du mot *flaconnière*, nid de *flacons*, de *frêlons.*

Vacon désigne l'essain d'abeilles.

Grenouille, raine ou *réne* en patois, se retrouve dans les noms suivants :

Chant*raine* — Chant*rène* (Parey-s-Montfort) — *Rène*goutte (Corcieux) — *Reni*champ (Tendon) — *Renon*faing (Brû) — *Reni*goutte (Bertrimoutier).

Chantraine, lieu où chantent les grenouilles ou *raines*.

Crochotte (Bru) est la salamandre ; *crochotte* en patois.

Pré-*Serpent* (Épinal).

5° Influence religieuse. — Saint et Dom. — Noms divers.

L'influence du paganisme se retrouve dans quelques noms comme *Bel* ou *Belen*, Dieu soleil gaulois, adoré sur quelques sommets vosgiens qui portent le nom de *Ballons*. Il y a aussi des monticules comme Belmont, Beaumont qui rappellent également le culte du Dieu-Soleil. Généralement sur ces *Belmont*, *Beaumont* on trouve des églises ou chapelles dédiées (ou qui l'ont été) à Saint-Michel, qui partout a été substitué à Belen.

Selon M. Voulot, *Solicia* aurait été une divinité locale, *Soulosse* vient de *Solicia*.

Les Vosges avaient aussi leur Dieu : *Vogeso*.

On a voulu faire dériver Mirecourt de *Mercorium* : lieu de Mercure, il n'en est rien ; Mirecourt est formé d'un nom de personne avec le suffixe *curtis* : *Murici-cortis*.

Nombre de noms antiques ont été remplacés par des noms religieux : le saint à qui était dédié la chapelle, l'église, prit leur place ; ainsi : *Juncturæ* devint *Val de Galilée*, puis de *Saint-Dié* ; *Habendum* : *Romaricus-mons*, la montagne de Saint-Romaric ou le Saint-Mont ; une portion du terrain de *Wissandine* devient *Saint-Maurice*. Le christianisme s'empara des lieux consacrés, des temples, pour mettre ses saints, son Dieu, en place de ceux de la religion déchue. C'est ainsi que bien des noms celtiques, gallo-romains disparurent sans laisser aucune trace.

Au VIIe siècle, la création de monastères dans les régions

montagneuses de Saint-Dié, Senones, Moyenmoutier, Etival, Remiremont, le long, ou à proximité des voies romaines et dans des régions habitées déjà, provoqua un grand mouvement de défrichements. Des noms anciens (comme *Juncturæ*, *Habendum*) disparurent pour être remplacés par d'autres qui étaient naturellement ceux du saint sous lequel était placé la chapelle que l'on ne manquait pas d'élever ; à plus forte raison la colonie avait chance de porter de ces noms religieux quand elle était nouvelle. Ainsi : Saint-Dié, Saint-Léonard, Saint-Michel, Saint-Jean-d'Ormont, Bertrimoutier, Remomeix, Sainte-Marguerite, aux environs de Saint-Dié, et Saint-Etienne, Saint-Amé, Saint-Nabord, Dommartin, au pays de Remiremont.

Dans la *plaine*, le développement du christianisme est bien antérieur à celui de la région des monastères du VIIe siècle. Il est même certain que celle-ci était païenne à l'arrivée des moines et c'est précisément ce qui les y attira.

On installait une chapelle dans la villa, desservie par des serfs affranchis. Au début ce sanctuaire était isolé, mais il devint bien vite le noyau de groupes de populations qui souvent prirent le nom du patron auquel était dédiée l'église.

Il est resté, jusqu'au XVIIIe siècle, de ces églises isolées — *champêtres* comme on les appelait : *Blaye* à Racécourt, *Marchéville* à Haréville.

Aussi trouverons-nous dans la *Plaine* nombre de villages portant des noms religieux, dont beaucoup ont subi — précisément à cause de leur ancienneté — des déformations qui les rendent méconnaissables.

Au contraire, dans la région montagneuse défrichée à partir du XIIIe siècle, les noms religieux sont rares : les

défrichements partaient d'un centre voisin dont le nom (religieux ou non) était formé ; le christianisme y était établi depuis huit siècles, il n'y avait donc plus les mêmes raisons pour employer des noms religieux ; nous avons vu que ce fut par-dessus tout l'*influence naturelle* qui prédomina dans la formation de ces noms. Nombre de ces défrichements formèrent les noyaux de nouveaux centres de populations, ils gardèrent les noms primitifs. Aux premiers siècles, on commençait par établir un sanctuaire ; tandis que dans la montagne, l'église existait depuis longtemps au centre d'où rayonnèrent les défrichements ; ceux-ci agrandirent la paroisse, mais le sanctuaire restait unique : Aujourd'hui nous voyons des paroisses occuper d'énormes surfaces comme Gérardmer, La Bresse ; alors que dans la *Plaine* de petits villages, très rapprochés les uns des autres, ont leur église.

Saint-Amé — *Saint*-Baslemont — *Saint*-Dié — *Sainte*-Barbe — *Sainte*-Hélène — *Saint*-Elophe — *Sainte*-Marguerite — *Saint*-Etienne — *Saint*-Genest — *Saint*-Gorgon — *Saint*-Jean-d'Ormont — *Saint*-Jean-du-Marché — *Saint*-Julien — *Saint*-Laurent — *Saint*-Léonard — *Saint*-Maurice (deux) — *Saint*-Mengo — *Saint*-Michel — *Saint*-Ouen — *Saint*-Paul — *Saint*-Pierremont — *Saint*-Prancher — *Saint*-Remimont — *Saint*-Remy — *Saint*-Stail — *Saint*-Vallier.

A ces noms de saints, on doit ajouter ceux qui au lieu de *Saints* portent les noms de *Dominus*, *Dom :*

*Dom*basle (deux) — *Dom*brot (deux) — *Dom*èvre (trois) — *Dom*julien — *Dom*martin (quatre) — *Dam*blain — *Dom*pierre *Domp*tail — *Dom*remy — *Dom*vallier — *Don*cières — *Dam*as.

Dominus (Seigneur), *Domnus*, *Dom*, *Dam*, sont les équivalents de *Saints ;* de sorte que *Dom-Remy* et *Saint-Remy* sont identiques ; avec cette différence que l'on ne trouve pas ce mot *Dom* dans la montagne, et appartient seul à la plaine, ce qui s'explique parce que ces noms en

Dom sont très anciens et qu'à l'origine on disait : *Dominus* et non *Sanctus*.

Le total des noms en *Saints* (il ne s'agit que des communautés) est de 29 dans le département, dont douze dans la région montagneuse et dix-sept dans la *Plaine*.

Il résulte de cette équivalence entre *Dom* et *Saint* que *Domjulien* et *Saint-Julien*, *Domvallier* et *Saint-Vallier*, *Domremy* et *Saint-Remy*, *Domptail* et *Saint-Stail* ont exactement le même sens.

Par exemple qui pourrait se figurer que *Stail* et *Etienne* sont synonymes ?

Domptail : *Domnus Stephanus* (1057, 1125, 1152), *Dom Sterne* (XIV[e] et XV[e] siècles), *Domstaille*, *Domtaille* (1711). Ainsi *Stéphane*, *Etienne*, *Stail* sont les mêmes noms, il en résulte que les trois villages de *Saint-Etienne*, *Saint-Stail*, *Domptail* signifient Saint-Stéphane ou Etienne.

Damas, signifie *Saint-Médard* ou *Dom-Médard* ; *Domnus-Medardus*, *Damnus-Medardus*, *Damnahart* (1230), *Dommay* (1441), *Domart* (1402) *Domais* (1476), *Dompmart* (XV[e] et XVI[e] siècles), *Dommar* (1779).

Doncières : est la transformation de *St-Cyricus*, devenu *ciers* et *Dom* transformé en *don* : *Don-Cier*. Ce nom dut perdre son sens d'origine, car les habitants lui ont donné une autre valeur en lui ajoutant le suffixe *ières*.

Dombasle : *Sanctus Basolus*, Saint-Basle, se retrouve dans *Saint-Baslemont*.

Dombrot : *Dominus Brixius*, Saint-Brix.

Domèvre : *Dominus Aper*, Saint-Epvre.

Domvallier : *Dominus Valerius*, Saint-Valère.

Domremy : *Dominus Remigius*, Saint-Remy.

Dompierre : *Dominus Petrus*, Saint-Pierre.

Damblain : *Saint-Blin*.

Saint-Prancher : *Saint-Pancrace*.

Saint-Menge : *Sanctus-Memmius*.

18

Voici ce que dit M. Houzé au sujet de la transformation de ce nom : « La voyelle *I*, suivie d'une autre voyelle, a été parfois remplacée par la palatale *J*. Ainsi, dans *simius*, les deux voyelles qui se succèdent n'offrent pas assez d'appui à la voix, qui acquiert, pour ainsi dire, trop de fluidité, surtout pour les organes des habitants du Nord. On a cherché instinctivement à donner au son plus de consistance, en remplaçant *i* par la consonne *j*. Lorsque la consonne qui précède ce *j* est la nasale dure *m*, elle se change en la nasale douce *n* pour pouvoir s'allier plus facilement au *j* et de *simius* on a fait *singe*, de *vendemia* vendange et *Memmius*, Menge. »

Que l'on dise : *Saint-Jean-du-Marché*, *Saint-Jean-d'Ormont*, cela s'explique, non pas pour distinguer un saint de l'autre, mais les lieux auxquels il a donné son nom. Il n'en est plus de même pour les noms de *Saint-Pierremont*, *Saint-Baslemont*, *Saint-Remimont*, ici le qualificatif est appliqué au saint lui-même, puisqu'il n'y a qu'un lieu du même nom.

Placés *sur un mont*, en évidence et vus des environs, très probablement au lieu et place d'un ancien *saint du paganisme*. Ces saints jouirent d'une faveur plus grande que les autres saints Pierre, Remy, Basle de la région ; aussi les populations en les appelant *Pierremont*, *Baslemont*, *Remiremont* montraient par là la plus grande vénération qu'ils leurs portaient.

Je n'ai cité que les noms en *saint* ou *dom* des communautés ; il y en a beaucoup d'autres donnés à des hameaux des écarts, des fermes ; il y en a même qui sont de pure fantaisie, soit par le fait de scribes qui écrivaient *Saint-Mouze* pour *Semouze ;* il y a aussi *Saint-Abouche* (Colroy), *Saint-Belle-feu* (La Chapelle), *Saint-au-Moulin* (Attigny).

Il y a des noms de lieux formés sans que les mots *saints* ou *dom* soient employés :

Remiremont : *Romarici-mons*, montagne de Saint-Romaric.
Remicourt : *Remigii-curtis*, la ferme de Saint-Remy.
Gircourt : *Gœrici-curtis*, la ferme de Saint-Gœric.
Girmont : *Gœrici-mons*, le mont de Saint-Gœric.

Dieu, Ciel. — Nous trouvons *Dieu* et *Ciel* dans les noms de lieux suivants :

Deinvillers : *Deodati-Villare*, *Danviliaco*, *Dinveler* (1430), *Dinvillier* (1444), *Denviller* (1432), *Dainviller* (1711).

Deycimont : *Deici-mom*, *Deciimont* (1245).

Deyviller : *Dei-Villare*, *Deyvillei* (1355), *Daivillier* (1453).

Docelles : *Docellæ* provient de *Dominus* et *Cella*, la ferme du Seigneur (Dieu).

Portieux : *Porticiolo* (1178), *Portessieulz* (1455).

Poussay : *Portus-suavis*, *Poursaz* (1331), *Poursay* (1615).

Eglises. — Les édifices religieux ont donné leurs noms à un certain nombre de noms de lieux : *Nompatelize*, Nopardi-*Ecclesia*, Nompalt*eiglise*, Norpar*église*.

Basilicœ, basilique a donné :

Bazoilles-et-Ménil : *Bazoilles*-sur-Meuse.

Le mot *Cella* est aussi employé parfois dans le même sens. Ainsi la *Baroche*, sur territoire de langue française en Alsace, vient de *Basilica* et en langue alsacienne on l'appelle *Zell* équivalent de *Cella*. Nous verrons plus loin que *Cella* désignait aussi un petit couvent, un *Prieuré*.

Le vieux mot français d'*église* est *Moutier*, en patois : *motèye*. — Par extension *Moustier* a donné son nom au couvent ou monastère :

Moyen*moutier* — Bertri*moutier* — Mont*motier*.

Ce mot *Moutier* est aussi donné à des roches ayant



plus ou moins la forme d'église et servant — dans l'imagination populaire — de lieu de réunion aux sorciers. Ces roches étaient l'église, le *moutier* du sorcier.

Moutier des Fées (La Bresse) — *Moutier*-des-Juifs (Saint-Dié).

Ces lieux ainsi appelés rappellent les souvenirs de cultes antiques. C'étaient, aux yeux des chrétiens, des lieux maudits, fréquentés par le diable, héritier des dieux du paganisme.

Au *Moutier-des-Juifs* (Saint-Dié) on trouve des tombelles, vestiges d'occupation de population pré-historique.

On trouve également des lieuxdits :

L'*Eglise* (Dombrot-sur-Vair) — L'*Eglise* (Saint-Laurent).

Ceux-ci sont de formation moderne : à Saint-Laurent, village composé de plusieurs hameaux, il désigne l'emplacement de l'*église*.

ABBAYES, MONASTÈRES, PRIEURÉS :

L'*Abbaye* (Etival) — l'*Abbaye* (Chaumousey) — l'*Abbaye* (Mureau) — l'*Abbé* (Moussey) — l'*Abbé*-de-Belfays (Grandrupt) — l'*Abbesse* (Claudon).

De monastère dérive :

Monthureux : *Monasteriolum Monsteriolum*, *Mosterol* (1140), *Monstérul* (1227), *Monstéruel* et *Monstéreul* (xvᵉ siècle), *Mosturieux* (1474) *Monstéreulx* et *Monstureulx* (xvıᵉ siècle).

Prieuré et *Cella*, *Cellula* sont souvent synonymes dans les vieux textes. A l'origine, un *prieuré* était formé d'une *cellule* avec *chapelle* ; c'était ce que nous appelons aujourd'hui un *ermitage*. Du reste, les monastères au début, n'avaient pas de ces belles constructions élevées plus tard et dont nous voyons encore de beaux restes : c'étaient des installations des plus primitives, formées de *cellules* ag-

glomérées occupant, comme le fait remarquer dom Calmet, un espace fort restreint.

Ermitage est donné à plusieurs noms de lieux, soit que l'*ermitage* proprement dit subsiste encore, soit qu'il soit devenu une ferme, un écart. Mais l'*ermite* n'existe plus. Ces *ermitages* avaient toujours un logement pour l'individu tenant ledit ermitage. Au début, c'était un moine, un *ermite*, puis un individu quelconque, désigné parfois par les municipalités pour le garder, c'était un *gardien*.

Ermitage (plusieurs) — *Hermitage* (plusieurs) — *Ermitage*-Sainte-Barbe (Vioménil) — *Ermitage*-Saint-Antoine (Epinal).

Chapelle. — A donné son nom à plusieurs villages et fermes :

La *Chapelle* — La *Chapelle*-aux-Bois — La *Chapelle* (plusieurs) — La *Chapelle*-aux-Verrières (Hadigny) — La *Chapelle*-Saint-Pierre (Auzainviller) —*Chapelle*-Saint-Michel (Epinal).

Il y a plusieurs de ces lieux dont la chapelle est disparue depuis longtemps, mais le lieu en a conservé le nom.

D'autres ont simplement conservé le nom de vocable sous lequel sont placées les chapelles :

La *Trinité* (Gérardmer) — *Saint-Nicolas* (Gérardmer) — *Petit-Saint-Dié* (Saint-Dié) — *Saint-Basle* (Lignéville).

Croix :

Croix-aux-Mines — Les *Croix* (plusieurs) — *Croix*-des-Champs (Bruyères) — *Croix*-de-Champdray — *Croix*-de-Bussang — *Croix*-de-Missions (Monthureux) — *Croix*-Ferry (Rambervillers) — *Croix*-Henry (Fauconcourt) — *Croix*-Marquée (Brouvelieures) — *Croix*-des-Vignes (Offroicourt).

Nombre de bifurcations de routes ou chemins portent le nom de *croisette* ; parce que les routes et chemins se joi-

gnent en *croix*, se *croisent*. Autrefois, à toutes ces bifurcations, se trouvait une *croix*, remplaçant ces *ex voto* du paganisme que l'on trouvait à tous les carrefours ou croisements de chemin :

La *Croiselle* (Saint-Etienne) — La *Croisette* (Val-d'Ajol) — Les *Croisettes* (La Chapelle-devant-Bruyères) — La *Croiselle* (Dommartin).

Sont des hameaux ou écarts qui doivent leur nom à ces *croisettes* de chemin. La forme *croisée* est moderne :

La *Croisée* des routes (Aydoille) — La *Croisée* des routes (Saint-Laurent).

Le mot *croisée* ayant aujourd'hui *fenêtre* pour équivalent, vient aussi des *meneaux* qui coupaient ces ouvertures en forme de *croix*.

Sur les territoires de Saint-Dié, Saint-Nabord, on trouve des fermes portant les noms de *Paradis*, *Purgatoire*, *Enfer* :

Le *Paradis* (Saint-Dié) — Le *Paradis* (Saint-Nabord) — Le *Paradis* (Liezey) — Trou d'*Enfer* (Rehaupal) — l'*Enfer* (Saint-Dié) — Le *Purgatoire* (Saint-Dié) — Le *Purgatoire* (Saint-Nabord) — Le *Purgatoire* (Liézey) — L'*Enfer* (Saint-Nabord).

Le Bouvrot était une propriété (terres, vignes, champs) affecté au revenu d'une cure ; on trouve dans les villages des cantons de terres portant le nom : *Bouvroux* (Relange).

Presbytère. — Une ferme de Saint-Jean-du-Marché porte ce nom :

Le *Presbytère* (Saint-Jean-de-Marché) — La *Cure* (Florémont).

Un sentiment ou souvenir religieux, la suzeraineté d'un

monastère, une croix ou calvaire, etc., etc., ont fait donner à des lieux les noms suivants :

Bethléem (Fraize) — *Jérusalem* (Gruey) — *Notre-Dame-de-Pitié* (Ameuvelle) — *Calvaire* (nombreux) — *La Vierge* (plusieurs) — Les *Oremus* (Rochesson) — *Chandeleur* (Epinal) — *Chapelet* (Anould) — *Chartreuse* (Saint-Dié) — Le *Clocher* (Rupt) — La *Cloche* (Rupt) — *Haut-de-la-Croix* (Monthureux-le-Sec) — *Moinas* (Basse-sur-le-Rupt) — Le *Chapitre* (Saint-Ouen) — *Ange-Raphaël* (Escles) — *Assomption* (Saint-Ouen) — *Belle-Croix* (Bellefontaine) — La *Conversion* (Remiremont) — *Couvent des Bénédictins* (Morizécourt) — *Etang-du-Prêtre* (Bellefontaine) — *Etang-l'Abbé* (Grandvillers) — *Faing-le-Prêtre* (Bruyères) — *Grange-le-Prêtre* (Eloyes) — *Haie-l'Abbé* (Moussey) — *Lorette* (plusieurs) — *La Madeleine* (Remiremont).

La *Conversion* rappelle le lieu où se trouvait un couvent de *Convers*. Les mots *prêtres* et *abbés* se retrouvent fréquemment, ils rappellent les droits que possédaient *abbés* et *curés* sur des granges, fermes, bois, étangs, etc.

La *Madeleine* est une ferme proche une chapelle dite de la Madeleine, ancienne léproserie et la primitive église de Remiremont.

Il y a aussi un lieudit de ce nom près d'Epinal.

III. — DES NOMS DE LIEUX DE DIVERSES COMMUNES

1° Rambervillers :

Relever et expliquer — autant que possible — tous les noms de lieuxdits de chacune des communes du département serait un énorme travail que l'on ne peut entreprendre seul et qui ne pourrait être fait que par un habitant de chaque village.

Comme exemple, je donnerai tous les noms de lieux du territoire de Rambervillers et de quelqnes autres com-

munes du département et chercherai à en expliquer l'origine.

1° *Section A*, dite des MONTAUX.

Montaux, petite hauteur, ce qui est bien le cas. Les *Montaux*, au N.-E. de Rambervillers, s'élèvent par une pente faible vers le faite de partage, entre la montagne et l'*Embleuvette*.

La Basse (1) *des Montaux : basse*, vallon enfoncé dans les montaux.

LA BASSE D'ONCIÈRES.—Il s'agit ici de la *Basse de Doncières*. Cette façon d'écrire *d'Oncières* est une preuve — nous en trouverons d'autres — dont les copistes écrivent les noms de lieux. Les *Montaux* sont limitrophes du territoire de la commune de Doncières.

Au *Bas des Montaux*, ces mots dispensent de toute explication et définissent, on ne peut mieux, l'emplacement du lieudit.

CAMP DES SUÉDOIS. — Souvenir des guerres du XVIIe siècle. Seulement, dans ce camp, *il n'y eut pas de Suédois* ; ceux-ci, à l'époque de la guerre de Trente ans, ont tellement ravagé, ruiné la Lorraine, que tout fait de guerre de cette époque est rapporté aux Suédois. Ce camp fut créé et défendu par les troupes impériales et lorraines et

(1) On ne trouvera ici que l'explicatton des mots qui ne se trouvent pas dans les chapitres précédents.
Pour les autres — comme le mot *basse* par exemple — je renvoie à ces mots.
On les trouvera à la table alphabétique dressée — afin de faciliter les recherches — à la fin de ce travail et contenant tous les noms de lieux cités.



attaqué par des Français, sans le concours d'aucun Suédois (1).

Des camps bien plus anciens, comme celui de Répy (Etival), qui remonte à l'époque gallo-romaine, portent également le nom de *Camp des Suédois*.

Il est arrivé pour les Lorrains, avec les Suédois, ce que l'on trouve sur la côte de Provence avec les noms de *Camp des Sarrasins* qui désolèrent si longtemps, par leurs pilleries, toute cette région ; dans ce pays, les camps romains sont appelés *camp de Sarrasins,* que ceux-ci en aient occupés ou non l'emplacement, on voit qu'à Rambervillers c'est la même chose avec les Suédois.

LES MONTAUX :

Le *Haut-des-Carrières*, au *Revers-des-Carrières*, au *Devant-des-Carrières* sont trois noms de lieuxdits dus à la présence de carrières exploitées depuis longtemps dans cette section du territoire de Rambervillers.

Sur les prés champ-pétrou : *Pétrou* doit venir des patois *peteus*, *pouateu*, *potieu*, *pétieu* : trou. *Champ-petrou* signifierait *champ du trou*.

SOUS LES MONTAUX :

Dessus-l'Etang-d'Ona : *Ona* est la transformation d'*aunaie*, *aunée* lieu où il y a des *aunes*.

DESSUS-THIAVILLERS.— On donne au ruisseau venant de la ferme de Métendal le nom de *Thiaviller* : *Tiai*, *Tiaihh* :

---

(1) Le souvenir des Suédois est resté si vivace dans les traditions que l'on appelle ce camp : *Fort Gustave,* de Gustave Adolphe, roi de Suède.

Les vestiges de ce camp sont à peu près disparus aujourd'hui, la culture a nivelé les anciens retranchements élevés par les troupes de Charles IV, duc de Lorraine.



clair; *Tiaihhot : clairière*. On pourrait aussi faire dériver *Thia*, de *Tiot; Tia :* Tilleul. Ce mot *Thiaviller* signifierait donc : ville ou ferme de la *Clairière*, dans une *clairière*, où *ferme du Tilleul*. Mais ce nom de *Thiaviller* ne fut point le nom primitif du ruisseau, ce dernier l'a emprunté à celui d'une ferme, *Thiaviller*, la *ferme de la Clairière*. Aujourd'hui, il n'y a qu'une seule ferme dans le vallon où coule ce ruisseau, celle de *Métendal*. Celle-ci s'appelait-elle autrefois Thiaviller, où bien y avait-il une autre ferme disparue aujourd'hui? En tous cas, au XVIIe siècle, à l'époque où fut établi le camp dit des Suédois, cette vallée, aux environs du camp, c'est-à-dire à Métendall, était un marécage contribuant à la défense de ce camp.

Métendall, grande ferme. Ce nom semble d'origine allemande : *thal* ou *dal*, vallée, que l'on retrouve si nombreux en Alsace, et de *mas*, *mes*, *metz*, une des nombreuses transformations du mot *manse* ou *ménil* ; à moins que ce ne soit un nom de personne, du créateur de la ferme ?

Les *Carrières de Métendall*.

Au-dessus du Pâquis de la Novre. Un *pâquis* est un terrain communal, un lieu de pâturage; *novre* vient de *noue*, *nove*, prés humides : Le *pâturage humide*.

Le *Pré-l'Abbé*, *Dessus-le-Pré-l'Abbé*, *Entre-le-Pré-l'Abbé* et le *Chemin-de-Baccarat*, sont trois noms de lieux-dits que l'on écrit au cadastre : l'*Abé !*

Le *Bois-Béni*, *Devant-le-Bois-Béni*.

Le *Bois-Béni* se trouve sur la route de Baccarat, au sommet du côteau qui domine, à l'Est, Rambervillers. Ce bois fut un des lieux où l'on transporta, au XVIIe siècle, les pestiférés ; on les abandonnait là dans des « loges » construites à la hâte, et ces malheureux se soignaient entre

eux ; lors de l'épidémie de 1610, il n'y avait point de médecins !

Il est probable qu'après l'épidémie on *bénit* ce lieu, de là ce nom : *Bois-Béni*. C'est donc à tort qu'on l'appelle *Bois banni, bois mis en ban*, équivalent des nombreux *Bambois* que l'on retrouve ailleurs.

Croix-David. Croix élevée sans doute par un nommé David.

A la Goulotte, Les Prés de la Goulotte. Une *goulotte* ou *golotte*, est le diminutif de *golot*, tuyau de fontaine en bois.

Les Rouges-Terres, nom qui s'explique de lui-même par la couleur des terres.

Les Chenevières Longais. Une *chenevière* est le lieu où l'on semait du chanvre, il est aussi devenu synonyme de terres excellentes pour culture de jardinage.

Longais est la transformation de *longuet*, il s'agit là, évidemment, d'une erreur de copiste. *Longuet* est ici pour petite longueur : les *longues chenevières*.

L'*Etang d'Ona*. Comme il a été dit plus haut, *ona* est une transformation d'*aunaie, aunée* : l'Etang des Aunes.

Saint-Pantallion, écrit d'après la prononciation vicieuse de *Pantaléon*, ancien ermitage, au nord de Rambervillers, sur la route de Lunéville.

Section B, dite de la GRANDE FIN.

La *Corvée du Nord*. Le mot *corvée* explique le sens de ce lieudit : Les habitants y devaient des travaux en nature.

Malplantouze : lieu mal planté, où le sol était peu

productif. C'était une ferme appartenant avant la Révolution au monastère de Moyenmoutier. En 1792, au moment des premières ventes des biens nationaux, la municipalité de Rambervillers, afin de prouver son patriotisme, décida que la ville pousserait jusqu'à une somme déterminée (100,000 fr.) à la vente de cette ferme, aujourd'hui divisée à l'infini et formant un lieudit.

Les *Grands Champs :* ainsi appelés parce qu'ils occupaient une grande surface.

Sur le ruisseau Monseigneur. Ce ruisseau, appelé aussi *ruisseau de Bru*, porte à son origine le nom de *Corbé*, puis de *Saint-Benoît* et enfin de *Bru*, ou *Berrué*, ou *Berruvey*, selon le territoire sur lequel il passait. On l'appelait aussi *ruisseau Monseigneur*, parce que l'évêque de Metz, seigneur temporel de toute cette région et propriétaire des forêts, avait seul le droit d'y faire flotter les bois.

Le Void du Paire. *Void* est un *gue*. *Le Paire* était une surface de terre correspondant à une redevance en nature.

Sur la rigole. Nom donné à une déviation du ruisseau Monseigneur, afin d'alimenter l'eau nécessaire aux fossés de la ville. Cette rigole, établie au XIII[e] siècle, subsiste encore, on l'appelle : *La Ringolle*.

Au-dessus du Moulin Georgé. Ce moulin portait le nom du propriétaire. Autrefois ce nom de personne s'écrivait *Georgel ;* mais la coutume de ne pas prononcer l'*l* a fait adopter l'orthographe *Georgé*.

La Croix Bertrand. Du nom, sans doute, de celui qui éleva cette croix.

La Fontenotte. Même sens que *Fontenis*, emplacement

d'une ancienne fontaine ; ou bien un endroit où l'eau de la source ou fontaine coule faiblement ; soit que l'eau se perde ou qu'elle soit peu abondante.

Haut de Grande-Fin, les Grands champs du haut de la Grande-Fin, La Grande-Fin entre la route de Raon et celle de Saint-Dié, la Grande-Fin entre la route de Saint-Dié et le chemin de Housseras sont des lieux-dits.

Une *fin* est une surface de terre labourable, de l'ensemble de ces *fins* on a fait : *finage*. Toute cette surface comprise entre le ruisseau Monseigneur, où le vieux chemin de Bru et celui de Housseras (route d'Autrey actuellement), est en effet formé de champs labourés.

Saint-Antoine. Du nom d'une chapelle dédiée à ce saint et existant encore sur la route de St-Dié.

La Grande-Fin-derrière-Saint-Antoine, *Derrière-Saint-Antoine, Derrière-Saint-Antoine dessus le chemin de Bru.*

La chapelle de Saint-Antoine servait de point de repère afin de mieux définir l'emplacement des champs et du lieudit.

La Boulée au-dessus de la route de Raon, La Boulée entre la route de Raon et celle de Saint-Dié. Boulée signifie un lieu où il y a des *bouleaux*, en patois : *boulé* et son diminutif *bolotte*.

Section C, dite des FORGES.

Ainsi appelée par la présence de *Forges*.

Le *Haut-Fourneau*. Souvenir de l'industrie métallurgique, des forges qui se trouvaient dans cette section.

Le Pré Le Guiot. Le Guiot doit être un nom de personne *: Guillot.*

Le Grand-Pré.

Forge-Genavoid. Appelée aussi *Forge-Gouvernel*, du nom du dernier propriétaire qui l'exploita comme forge.

Void signifie gué. La racine *gena* est la transformation de *h'nète :* genêts. Le *void* ou *gué* des genets.

Cette forge de *Genavoid* est éteinte depuis longtemps.

Le Pâquis. Terrain communal servant de pâturage.

Blanchifontaine : Blanche fontaine. Aujourd'hui fabrique de drap, autrefois c'était une papeterie.

La Papeterie. Rappelle le souvenir de la papeterie de Blanchifontaine.

Devant-la-Papeterie, le Pré de la Papeterie.

La petite Grande-Fin. Contre-partie, mais plus petite en surface de la *Grande-Fin.*

Le pré de l'Empereur. Sans doute d'un nom de personne, soit que le nom fût véritable ou que ce fut un sobriquet.

Pré de la Chopotte, Chopot et *Chopotte* me semblent un sobriquet devant venir du patois *hhopolè* : s'agiter, se remuer. L'*hh* est l'équivalent de *x*, qui se prononce le plus souvent *ch;* ainsi on dit *Chaféviller*s pour *Xaféviller*, *Poucheux* pour *Pouxeux*, etc., etc. Il y a aussi le patois *choppot* signifiant : toupet, crête de coq, huppe de la poule.

Trou-Bresson. Dans la Mortagne, au pied d'une vanne.

Dessus le pré du Noir-Trou, le pré du Noir-Trou.

Sous la ruelle Sous-Bayard, Dessus la ruelle Sous-Bayard.

Le Battant. Ancien moulin à écorce. Usine aujourd'hui.

La Blanchissie pour *Blanchisserie.*

Le Pâquis. Terrain communal.

Le Saulcy. Lieu où il y a des saules.

Le jardin du Void-Renier. Void, gué ; le Gué de Renier.

Près de la ruelle Lion. Lion, nom de personne.

Entre-les-Eaux. Entre la Mortagne et un canal d'usine.

Devant-la-Maison, *la Croix d'Epinal*, *Pré Saint-Nicolas*, *Devant-la-Forge*, sont des noms de lieux qui s'expliquent d'eux-mêmes.

Derrière-les-Chambres : *Chambre* répond à *logement* : logements d'ouvriers.

Au-devant de la Justice, *les Reins de la Justice*. Ce mot *justice* rappelle le lieu où l'on exécutait les condamnés. Un *rein* est une pente fort raide, le versant du coteau de la Justice a des pentes très fortes vers la Mortagne.

Le haut de la Justice, *la Justice*, la Justice au-dessus de la *Chaussée*. Cette *chaussée* est l'ancienne voie romaine bien connue sous le nom de *Chemin-Sondrot* ou *Sondrot*, des *Sauniers*.

Le Patureau. Un lieu de pâturage, un terrain communal.

Section D, dite de *Bouzillon* et de *Trouéménil* :

Le Scapulaire, *les Prés de la Tuilerie*, *La Tuilerie*.

L'Ecorcherie était le lieu où l'on enterrait les animaux morts après en avoir enlevé la peau.

Derrière le jardin Lemaire. Nom de personne.

Sur le ruisseau de Padouzel. On dit plutôt *Padozel* qui signifie : *de Padoux*, le ruisseau de *Padoux*. Ce mot *Padoux*, provient de *Padvenum* ou *Padoenæ* : pâturage marécageux.

Fontenis Godau. *Fontenis* désigne, en patois (Haillant), l'emplacement d'une fontaine ancienne, abandonnée, et qui se révèle par un sol humide.

Le Calvaire. Chapelle sur une éminence sud-ouest de Rambervillers, à laquelle aboutit un chemin de croix.

Le Haut du Revaux. Revaux vient de *revohhé, r'wohé, rouhhoé*, renversé, éboulé : terres éboulées, renversées.

La Gueule du Taureau du bas; La Gueule du Taureau du dessus.

Entre le rond-bois et le Padouzel; *dessus le ruisseau des roses; Entre le ruisseau de Padouzel et le chemin de Vomécourt*; *Entre les deux chemins,* sont des lieux-dits.

Prés Vasseaux. Vasseau doit être un nom de personne.

Herbaumont. Herbau est-il un nom de personne? ou bien serait-ce le gerbier : *Herbeau* en patois? Le mont du gerbier?

Les prés du vieux château; le petit Breuil. Il a été dit, plus haut, les sens divers du mot *breuil;* ici il désigne la prairie par excellence.

Bouzillon. Château dont le nom vient du patois *bouhhon,* buissons. Ce mot se retrouve dans les lieux-dits suivants : *Devant-Bouzillon, Saison du Grand-Bois de Bouzillon.*

Prés de la Barbiquène. Barbiquène doit être un sobriquet de *Barbe* et *caine,* employé par dérision : une *grande caine,* une grande sotte. *Caine* signifie *canard* ; évidemment ce sobriquet fait allusion à la démarche de ce volatille et ne s'applique qu'aux femmes. Quant à la façon d'écrire *quène,* elle est le fait du copiste qui ne comprenait pas le sens de ce mot.

Pré de la Crosse. Les évêques de Metz étaient les seigneurs de Rambervillers, les bornes délimitant leurs propriétés particulières portaient gravées une crosse ; de là ce



nom : *Pré de la Crosse*. Une crosse figurait dans les armes primitives de Rambervillers. (1)

Pré-du-Grand-Bois, *Derrière-le-Grand-Bois*, *Pré-du-Petit-Etang*, *Devant-la-Maison*, *Pré-du-Bois*, *Pré-des-roses*, *Pré-Lamblé*, *Derrière-le-rond-Bois*, *Derrière-le-Bois*, *Entre-les-haies-derrière-le-bois*, sont des noms de lieuxdits.

Le Trésor rappelle sans doute que là on fit une trouvaille.

Pré-Lamblê, *Pré-Deguerre*, *Pré-Masson*, *Pré-Grammaire* (Grand maire), *Dessus-le-Pré-Deguerre*, sont tous des lieux ayant des noms de personnes.

Les Croix-Ferry rappellent les croix et les tombes de pestiférés que l'on enterra en ce lieu au XVIIe siècle. C'est pour cela que croix est au pluriel.

Le *sotré* rappelle un souvenir de sorcellerie : le *sotré* est un lutin.

LE BOUT DES CHAMPS.

Derrière le bois au bas de la passée, *le Pré au-dessus de la passée*, *derrière le bois sous la vieille passée*. *Passée* est un chemin de sortie ou d'entrée dans la forêt et traversant des champs pour gagner la route la plus voisine ; c'est une véritable servitude, d'autres fois la *passée* met en communication deux cantons de champs au travers d'un bois.

Valency, ferme dont le nom à l'origine a du s'écrire : Val-en-*cy* ; *cy* serait la contraction de *ceye* faucille ou de *céyé*, espèce de terrain faucillé, ou encore de *ceyo* qui signifie moissonner.

---

(1) En 1718, Rambervillers réuni à la Lorraine, dont il n'avait jamais dépendu (il relevait du Temporel de l'Evêché de Metz), changea ses armes et supprima la *crosse* qui rappelait que le Seigneur était l'évêque de Metz.

Section E. — DITE DES CROIX-FERRY.

Les Grandes Carrières, Sous les Grandes Carrières, rappellent qu'il y a là de grandes exploitations de pierres à bâtir

LE NOIR TROU.

Badlieu s'écrivait autrefois *Badlieux* (1424), *Beaudelieu* et signifie *lieu d'en bas.*

Le moulin de « Badlieu », aujourd'hui une papeterie, est bien *en aval* de Rambervillers.

Derrière Badlieu, les Devoirs devant Badlieu : les *Devoirs* étaient sans doute des *droits d'eau dus* par le moulin pour l'irrigation des prairies; *devoir* aurait le sens de *dû.*

Le *Pré de la Cure ;* ce pré appartenait au bouvrot de la cure.

La Vau signifie l'*aval.* C'est bien *en aval* de Rambervillers que se trouve ce lieudit.

Moulin à cailloux. On écrasait dans ce moulin la terre nécessaire à la faïencerie de Rambervillers qui, fondée au XVIII[e] siècle, a subsisté jusqu'au milieu du siècle actuel.

Derrière le moulin à cailloux.

Au devant de la prairie.

Les grands pâquis formés par les atterrissements de la Mortagne sur l'ancien cours de cette rivière. Ces pâquis sont disparus lors de la rectification du cours de la Mortagne.

La Rozière, Dessous la Rozière, lieu humide, marécageux, tourbeux, où poussaient les roseaux. Est cultivé aujourd'hui.

La Gaminée, en patois *galimé,* signifie *gamin.* Il y a un petit pont appelée le pont de la Gaminée.

La Grande Cornée vient de *corne, couone* en patois.

Il s'agit ici de pièces de terres qui font saillie dans des prés ou dans le finage d'un territoire voisin. On peut aussi rattacher *cornée* à *crenée*, cran, formant saillie dans un bois, ou comme je viens de le dire, dans des prés ou territoires voisins.

Au-delà des Croix-Ferry. On remarquera que l'on dit *Les Croix* au pluriel au lieu de *La* Croix. Au XVIIe siècle, on logeait les pestiférés en ce lieudit, il y avait nombre de tombes, sans doute les *croix* de ces tombes auront fait adopter cette expression : *Les Croix-Ferry* au lieu de *La Croix-Ferry*. On sait que *Ferry* est la contraction de *Frédéric*.

Les champs Bataille : Bataille semble plutôt être un nom de personne que rappeler un souvenir de combat. On trouve : *les Croix-Ferry aux Champs Bataille*, il y eut là des tombes de pestiférés dans ces champs.

Sur le ruisseau de Padouzel-sous-les-Vignes. Ce mot *vigne* rappelle que là se trouvait un canton de vigne, disparu aujourd'hui. Il y avait encore — il y a vingt ans — une petite vigne.

Section F. — DITE DE LA VILLE.

Les Capucins. Souvenir d'un couvent de cet ordre bâti au XVIIe siècle et disparu à la Révolution.

Les Jardins des Capucins.

Devant les Tanneries, *Derrière la Ville*, *Derrière les Baraques*, *Derrière le Faubourg*, sont des noms de lieuxdits.

La Cour des rats, *Clos de Malplantouze*, *Jardin de dessus le vieux chemin de Romont*, *Jardins des Battants*, *Monplaisir*.

Pré Didier, *terre du pré Lohale* sont des noms de personne.

La Petite Censoire, l'*Ascensoire*, étaient des terrains que l'on *ascensait*.

Le Pâquis des Vannes: Le cours de la Mortagne, dans la traversée de la ville de Rambervillers en aval du pont du Faubourg, a été totalement transformé. Je renvoie au *fascicule 3*, mot : *Rambervillers* ; il y avait entre l'ancien canal et le lit primitif de la rivière, des terrains vagues que l'on appelait le : *Pâquis des Vannes*.

Le nombre des lieux, dits du territoire de Rambervillers, s'élève à 174, répartis sur une surface de 2,064 hectares.

Il y a, en plus de ces noms, ceux des forêts que l'on trouve sur ce même territoire.

Grands Montaux, *Petits Montaux* ou les *Perrières*. Ce mot *perrière* désigne des *carrières* que l'on rencontre en cette région. En patois : *Parère*, *Poirière*, *Poirie:* carrière.

Les Hennaux : de *Hennête :* genêts.

Haies embannies. *Haies* synonyme de bois, *mises en bans*, réservées à certains droits des populations ou aux seigneurs.

Bois béni ou haie d'Arthamont. J'ai expliqué plus haut l'origine de ce nom *: bois béni*. Le nom de *Haies d'Arthamont* appartenant à l'évêque de Metz, seigneur de Rambervillers, se retrouve fréquemment dans les archives de Rambervillers.

Arthamont provient de *Hertemus*, terre que l'on ne peut ni labourer, ni cultiver. C'est l'*Ertaye* ou *Hertaye* ou *Hertoye*, terre inculte, devenue forêt ensuite.

Hartemeusche a la même étymologie ; *meuche*, en patois, signifie humide. Ici, avec *Hertemeuche* on a dédésigné une terre inculte et humide.

Haie Bolimont : la haie ou bois des *Boles* ou *Bouleaux*. Les scribes ont transformé ce nom en *Beaumont*, ce qui est absurde.

Haies de Trouéménil : *Trois Ménils*, des trois fermes (1).

Haies de Chales et *Champ-Chaudron* : *Chales* patois de *Charles* : *Haie de Charles*. Ce nom se trouve sous les formes patoises de *Chalot*, *Chale*.

Champ-Chaudron désigne le *champ des chardonnerets*, de *chaudrenié*, *chaudronnié*, *chaudrenié*, nom patois donné à cet oiseau.

On pourrait aussi faire dériver *chaudron* de *chodon*, patois de *chardon*. On le trouve en patois sous les formes : *chodon*, *schadon*, *chordon*, etc.

Je ferai remarquer, pour terminer cette série, des noms de lieux du territoire de Rambervillers, la façon dont certains noms *sont estropiés* : *La basse d'Oncières* : qui signifie la *Basse de Doncières* ; on a supprimé le *de* et remplacé par *d'*, de sorte que le nom de village de Doncières est devenu *Oncières*.

Etang d'Ona, *o* est pour *au* : *auna*, *aunaie*.

Les *Chenevières Longais* : *Longais* pour *Longuet*.

Pantallion, écrit selon la prononciation vicieuse populaire : *Pantallion* pour *Pantaléon*.

Blanchissie pour *Blanchisserie*, *Grammaire* pour *Grand-mère* ou *Grandmaire* (ce dernier, nom de personne).

Censoire et *Acensoire* pour *Ascencé*, *Ascensement*.

(1) Les trois fermes étaient : *Bellevue*, *Vatency* et *Bouzillon* qui subsistent encore aujourd'hui. Cette forêt fut partagée entre trois propriétaires : Rambervillers, Vomécourt et un particulier à la suite d'un procès sous la Restauration.



2°. — Divers noms de lieux de forêts avoisinant Rambervillers.

Comme suite au chapitre précédent, je reproduis un certain nombre de lieuxdits des forêts du ban de Nossoncourt, Sainte-Barbe, Saint-Benoît, Jeanménil, Housseras et Autrey, voisines de Rambervillers.

Haie de Ponchy doit signifier *Pont du Chien*, ce dernier se dit en patois *chié*, *chie*.

Chaumont, *Basse de Chaumont*, *Etangs de Chaumont* : Chaumont, *Mont Chauve*, *dénudé*.

Je ferai remarquer, une fois pour toute, que certains noms peuvent être en contradiction avec l'état actuel et que ce *Mont Chauve* ou *dénudé* peut aujourd'hui être boisé : le nom est resté quoique la cause qui en fut l'origine ait pu disparaître.

Largefaing : *faing* ou marécage de grande étendue.

Haie Fouchel : le *ch* est l'équival de l'*x* en patois, on sait que l'on prononce *Cha*févillers, quoique ce nom soit orthographié *Xafévillers*. *Fouçhel* et *Fouxel* sont synonymes et désignent un lieu où il y a des *hêtres*. (Voir ce mot dans le chapitre précédent).

Tête de la Chatte. Comme pour *Fouchel*, *Chatte*, et *Xatte* sont synonymes. *Xatte* ou *Hhaitte* désignent un sentier : *Tete du Sentier*.

Bois de la Louvière. *La Louvière* rappelle la présence du loup.

Nous retrouvons le nom de ce fauve dans divers lieux forestiers : *Fourchelles-le-Loup*, *la Gueule-du-Loup*.

De même, en deux points différents, on trouve le mot *ours* : *Basse de l'Ours*. Ce fauve ne vécut pas de façon suivie dans les forêts des environs de Rambervillers ; si,

on en rencontra, c'étaient des ours égarés, venus de la montagne où ils étaient nombreux. D'autre part, la rencontre d'un de ces animaux devait frapper l'esprit des populations et rester dans ses souvenirs.

Basse du Fourneau. Ce mot *fourneau* est fréquent dans les forêts : il rappelle l'emplacement de *fourneau à charbon.*

Founé et *Founels* en patois.

Rolt-à-Moncelle. Moncel petit coteau et *Rot* ou *Rott,* vieux mot celtique qui signifie chemin : le *chemin de Moncel.*

Cenimont, du patois *cenèle,* fruit de l'aubépine, le fruit du houx porte aussi ce nom (Haillant) : le mont où il y a des *cenèles.*

Basse de Corre. Corre est le coudrier, Basse des *Coudriers.* On le trouve, en patois, sous les formes : *coraye, courre, corre, cœur, queurre,* etc., etc.

Basse de la Lèche : *Lèche, Lauches, Loche* en patois, plante qui croît dans les prairies marécageuses, bien connue des cultivateurs.

Rein des Ciseaux: *Cisiau* en patois, pourquoi ce nom?

Rein des Houssots : *Houssot,* houx commun : *Rein des Houx.*

Rein du Faon : Faon, chevreuil qui vient de naître.

Buisson des Ronces, Rein du Chatillon.

La Bégueuse, de *gueux, trou* et *bé,* beau : beau ou plutôt *Grand trou.*

Haut de Trasse. Ce mot *Trasse* ne serait-il pas la copie vicieuse de *Treix, Trèche,* friche? Le *Haut de la Friche?*

Petit Faincieux : Faincieux doit être un diminutif de Faing, marécage.



Sapiémont : le mont du sapin.

Varinchatel et *Barémont* ont la même racine : *Bar* et *War* signifient retranchement, gardés par un enclos.

Ces deux sommets voisins ont été occupés aux temps gallo-romains et à *Varin-Chatel* on trouve encore des vestiges de cette occupation.

Haul du Grand Conin. Le *Conin* est le vieux nom donné au lapin de garenne ; mais il n'y a jamais eu de ces animaux dans nos forêts. La Curne de Sainte-Palaye (Dict. historique de l'ancien langage français), fait remarquer que l'on appelait parfois le *Comin* ou *Cumin*, *Coumin*. En patois *Cumin* s'écrit *C'min*, *Kmin*, *Kemin*, une erreur de copiste serait explicable.

Haut-des-Glandons : *Glandons* lieu où l'on allait à la *glandée*, de *glands*.

Longefossé : Longue fosse. C'est ainsi que Longue mer est devenue *Longemer*.

Grand-Peut-Rein : *Peut* signifie *vilain* ; le *vilain Rein*.

Haut-de-Sybille : Ce mot rappelle un souvenir des pratiques du culte païen, plus tard nn souvenir de sorcellerie. On écrivait souvent : *Esbille* pour *Sybille* ; on le retrouve dans d'autres forêts, il est synonyme de *Diane*. (1)

Roncy : Lieu où il y a des ronces.

Mossoux : de *mousse*. *Peurifosse* : Fosse pourrie, du patois *peuri* : pourrir.

La Grande-Molière : De *molière*, lieu où l'on extrait de

---

(1) « Celui qui fera magie, sortilège, billets de sort, pronostic d'oiseau ou se *vanteroit d'avoir chevauché la nuit avec Diane ou telle autre vieille qui se dit magicienne*, sera banni et payera dix livres d'amendes. » (*Coupures de Bournon*, p. 19.)

L'imagination populaire, dans son horreur de la sorcellerie assimilée aux cultes anciens, transformait en « vieilles » les gracieuses nymphes des forêts.



la pierre à meules; on rencontre beaucoup de lieux de ce nom dans la portion des Vosges où se trouve du grès servant à ces meules.

Basse-des-Verrières : Rappelle le souvenir d'une verrerie située dans la forêt d'Autrey et dont il est parlé en 1680, on l'appelait, à cette époque, *Verrière de Housseras.*

Stra-Rein : J'ai dit, dans un précédent chapitre, que *stra* désignait un lieu étroit, resserré : *le Rein étroit.*

Basse-Chaudrupt : Même origine que pour le mot *chaudron.* (Voir plus haut Champ-Chaudron.)

Basse-du-Sourceneux : Ce mot écrit sous diverses formes, *Cercenei, Sarcenei, Surceneux,* désigne un lieu essarté. J'ai déjà dit qu'à l'époque des grands défrichements de la forêt vosgienne, on ne se donnait pas la peine d'abattre les arbres, on les faisait périr sur pied en leur enlevant l'écorce, en les *cerçant.* De là ce nom de *Cercenée* donné à ces défrichements.

Les Esfondreux : Indique un lieu marécageux, où il y avait des fondrières, provenant du vieux mot *fondreda* : fondrières.

Basse-du-Séyeux : *Seu, seyeu,* en patois désignent le sureau, la *Basse-des-Sureaux.*

Grand-Coisseux : *Coixe* en patois signifie écorce. L'*x*, dans la prononciation, devient parfois *ss : coixeux* aurait pu devenir *coisseux.*

Bois Sensieux : Peut-être *censieux*, de *cense ?*

Grande et petite pussel Rouaux : *Rouaux* désigne un terrain en pente raviné, quant à *pussel,* j'en ignore le sens. A moins que *P* soit là pour Russel ou *Ruxel* : ruisseau ? Avec les copistes tout est admissible.

Bois des Armoniaches : Territoire et forêt de Vomécourt. Ce nom semble une défiguration d'*Armagnacs.*

Les « *Armagnacs* » représentaient le parti français contre les Anglais alliés aux Bourguignons. A diverses reprises des bandes de routiers, commandées par des chefs fidèles au roi Charles VII, vinrent piller la Lorraine.

Ainsi, en 1478, un parti de Vaucouleurs mit à sac les villages de la châtellenie de Châtel, appartenant à un seigneur du parti bourguignon.

Les *Annales du doyen de Saint-Thiébaut, de Metz*, (1) racontent le fait suivant qui se passa aux environs de Rambervillers, dans la région où se trouve le *bois des Armoniaches* : « Item, l'an dessus dit (1435), le second jour du mois de mars, furent tués et ars (brûlés) plusieurs des routiers de France qui estient (étaient) revenus courre la duchié de Lorreigne et furent poursuy (poursuivis) jusque près d'Epinal, en une petite ville qui s'appelle *Sercuis* (Sercœur) et là furent-ils ars en logis bien en la somme de V. C (600) et bien XV de prins... »

Il est possible qu'il y eut un combat ou un massacre de routiers (Armagnacs) aux environs de Vomécourt et le souvenir en serait resté, de là ce nom d'*Armoniaches* donné à ce bois.

3° Cornimont.

Altenberg. Mot d'origine alsacienne. On l'appelle aujourd'hui *Vieille-Montagne*, traduction littérale d'Altenberg.

Ancénêpré. Du patois *ancié*, ancien : ancien vieux pré.

Atre : « Terrain privé d'eau et exposé au soleil, en sorte que pendant les sécheresses il est brûlé. Situé sous la roche brûlée. » (2)

(1) Ces *Annales* se trouvent au t. V de l'Histoire de Lorraine de Dom Calmet. — Aux preuves.

(2) Je dois à M. Clément (de Cornimont) la liste des noms de lieux de Cornimont; il a fait suivre quelques-uns d'observations que je



Aunaire : Synonyme d'*Aulnaye*, lieu où il y a des aunes.

Bâ : « Signifie un arbre tombé dans un marais, enfoncé dans une tourbière. » On l'écrit *bas*, de là des confusions avec ce mot écrit ainsi.

Bains : En forêt plusieurs flaques d'eau portent ces noms de *Bain-du-Cerf*, *les Baigneux*, etc.

Basset : Diminutif de *basse*, petite dépression. Il y a sur le territoire de Cornimont 20 à 25 lieux de ce nom : *Basset-de-la-Chaume*, *Basset-des-Echarges*, *Noir-Basset*, etc.

Bœu ou *Bœuf* : Lieudit moitié sur Saulxures et moitié sur Cornimont. Une légende prétend que là, Charlemagne tua un bubale ou bœuf sauvage, de là ce nom de *Bœu* ou *Bœuf*.

Belieux : Transformation de *beau lieu*. On a, de cette ferme, une belle vue sur la vallée de Xoulce et le village de Cornimont.

Bellevoye : Belle voie, beau chemin.

Beuratte : *Beura*, bélier. Ou bien de *Beurheu*, lieu essarté. Cette dernière explication semble plus rationnelle.

Bihay, nom d'une ferme placée en *biais* relativement à la direction des champs qui l'entourent ; *Bihas* : biais, de travers.

Blancfaing : dans la montagne, les feignes sont couvertes de *linaigrette* (jonc cotonneux) dont les houppes blanches donnent à ces feignes l'aspect blanc, de là ce nom de Blanc Faing ou Feigne blanche (1).

---

reproduis. Clément, menuisier, est un de ces vieux montagnards doués de cet esprit d'observation qui en a fait un véritable savant. Kirschleger, qui le prenait avec lui dans ses herborisations, en parle avec admiration. Je suis bien de cet avis.

(1) Ces filaments blancs sont doux au toucher, comme les poils des chats, de là ce nom de *minons* donné à cette plante : *Feigne des Minons*, près Bussang et où la linaigrette abonde.

Boudatte, de *Boudon*, menteur? *Boudatte*, petite menteuse? Il y a aussi *bodotte*, *beudate*, nombril?

Boulaire, lieu où il y a des *bouleaux*.

Brabant : Chapelle et fermes, partie sur le territoire de la Bresse, partie sur celui de Cornimont. Les greffiers des deux mairies s'entendirent pour appeler *Brébant* la portion de Cornimont et *Brabant*, celle de la Bresse.

Il y a une très jolie légende sur l'origine de ce nom. A cette époque, les cerfs abondaient dans la région. Une biche se mêla au troupeau de vaches des fermes du Brabant. Cette biche se laissait traire. On cria au miracle, et le bruit se répandit que cette *biche* était celle de Geneviève de Brabant, celle qui allaita le petit Benoni. De là le nom de *Brabant* donné à ce lieu.

Bu, nom d'un cuveau à lessive. La *Roche-du-Bu* porte ce nom, parce qu'en 1635, on enfouit au pied de la roche un de ces cuveaux plein de linge, pour les cacher aux Suédois (1) (Clément).

Baixhnau : *bai* signifie *bas* et *xhnau* ou *hhnau*, tuyau de bois percé pour conduire l'eau d'une fontaine.

Bangeux, les *lieux bangeux* : lieux inclinés.

Bouxenées de *Bouhhon*, buisson.

Brayes, sont trois maisons au droit de Xoulse. *Braye* est un lieu fangeux, boueux. Il indique un obstacle au passage, le marécage est bien un de ces obstacles. On trouve des Feignes du *Bra* ou *Brat*.

Calhotte, ferme. On appelle *Calhotte* une prise d'eau à l'usage des habitants du lieudit le *Bœu*; les habitants

(1) Il paraîtra singulier que l'on chercha à soustraire du linge aux pilleries des soldats. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque chaque soldat (ou à peu près) avait une femme et que celle-ci se chargeait de tirer partie de choses — comme le linge — qu'un soldat eut dédaigné.



achetèrent cette prise d'eau en 1704, pour 36 livres de cire (Clément).

Calmongoutte. *Calmon* est probablement un nom de personne, à moins que ce ne soit la déformation de *Chaumont*, mont Chauve.

Champenet, appelé auparavant *Champgenêt*. Ce champ était la propriété d'une famille *Genêt* de Cornimont, éteinte aujourd'hui.

Chaseaux, emplacements de maisons brûlées autrefois, on attribue cette destruction aux Suédois.

Clos-Hargotty ou *Hergotty*. *Har* ou *Xard*, essart et *Gotty*, goutte : L'*Essart de la Goutte*.

Cherménil, de *Xard* (l'*x* se prononçant *ch*) et Ménil ferme ; la *ferme essarté*.

Cornimont : Mont Cornu.

Couarre, une maison porte ce nom qui vient de *Couarre*, patois signifiant *angle*, *coin*.

Coin, deux maisons de ce nom.

Daval, portion de Cornimont, celle qui est en *bas*, en *aval*.

Détalons « le haut d'un chemin trop rapide, où il faut *dételer* les chevaux pour descendre » (Clément) ; *détalons* est là pour *dételons*.

Droit : droit de Cornimont, *droit de Xoulse*, *droit dé Travexin*. C'est le côté d'une montagne exposé au *soleil de midi*. Dans la région de Cornimont, Saulxures, etc..., *les droits* reçoivent, par suite de la disposition des montagnes, le soleil du matin et les *envers*, le soleil de l'après-midi.

Eve-hutte ou *Eve-hatte*. Une hutte fut bâtie pour une femme appelée Eve, d'où *Eve-hutte*, c'est une ferme aujourd'hui.

Echarges : Ferme créée en 1711, dans la montagne, au milieu de la forêt. Ce nom est la déformation de *xard*, *essart*, on en a fait *Chard*, *Echard* et *Echarges*, il ne faut pas oublier que l'*x* se prononce *ch*.

Evaux, fermes de Xoulse. Les *vaux*, *vallons*.

Grandrupt, nom du ruisseau venant de Ventron, on lui donne aussi le nom de *ruisseau de Ventron*.

Gesse : groupe de maisons. Doit venir de *gasse :* petite rue.

Grandmeix, nom d'une rue de Cornimont. Grande ferme.

Golet et *Golette*, doit venir de *Golot* et *Golotte*, gorge, gosier, et auraient le sens de *petit passage*. *Golotte* désigne aussi un tuyau de fontaine.

Hiez, groupe de maisons. Doit venir de *Hière*, sillon. Il a pour diminutif *hiérottes*.

Haut bois, ce mot s'explique de lui-même.

Houssières, du *Houx*, lieu où il y a des houx.

L'*Aunaire*, d'*aunage*, lieu où il y a des aunes.

Lasauce, nom du rupt de Travexin. De *Sauce*, nom patois de saule. Le ruiseau des Saules.

Meix, nom donné aux jardins.

Nergotte, *noire-goutte*, on l'appelle aussi ruisseau du rosier.

Novemont : mont nouveau? Ne serais-ce pas plutôt : mont de la prairie, de *noue*, *nove*, prairie humide?

Parée ou *Parère :* carrières.

Peuri-faing, *peuri* patois de pourrir, faigne pourrie. Il est vrai que *peurer* a le sens d'égoutter, couler. C'est de *peuri-faing* que part le *Rouge-rupt* ou ruisseau de Xoulse.

Plain du Dragon : Plain, en patois *piatn*, lieu plan, un col. Ce lieu fut ascensé à un militaire, *dragon*, de là ce nom de lieu.

Quaquélifaing, doit s'écrire *Caquélifaing*, de *Caquelatte*, casserole ? la *faigne de la Casserole*, ou bien de *Caqué*, chant de la poule : *caqueler*, *cauqueler* ; il y a, dans cette région, des coqs de Bruyères et des Rousses. Le *caquelifaing* est un ruisseau se jetant au Rougerupt ou rupt de Xoulse.

Raivaux, *R'vaux* signifie ravine, fossé creusé par les eaux sur les flancs de la montagne (Haillant).

Roche de la Gentiane ; *Roche de Xoulse* en amont de la Roche brûlée et de la *Roche Tony* (Antoine).

Tilles : Tilleul (?) en patois *Teye*.

Zelles : agglomération de maisons ou champs clos de haies.

4° La Bresse.

Le Pré-le-Prêtre, s'explique de lui-même.

Les Reucy, d'après M. Haillant, le *Reucy* désignerait une *Moraine*. Les moraines sont, en effet, très nombreuses sur le territoire de La Bresse.

Les Verrats : *verrat*, porc mâle.

Le Pré Colette : féminin de *Collot*, Nicolas.

Les Rives ; le *pendant pré*.

La Gesse : Il y a un quartier de La Bresse qui s'appelle *la gasse*, petite rue. Ailleurs il désigne un petit vallon, un enfoncement désert, broussailleux, rocheux (Haillant).

Gesse vient-il de gasse ?

Le Rouant ou *Rouan*, hauteur entre deux dépressions. (Haillant).

La *Raitelère* doit venir de *Raitteure*, ratière, souricière.



La *Courbe*, *Saint-Jacques*, la *Noire-Basse*, *Fachepremont*.

La *Tenine*. Il y a le mot patois *Teni*, signifiant répandre la litière.

Moyenmont, massif montagneux fort bien délimité par les collines de Chajoux et des Feignes-sous-Vologne et par la Grande Basse, placé entre la chaîne principale des Vosges et une autre secondaire séparant la Moselotte du Bouchot. C'est bien un *mont moyen* entre ces deux chaînes et formant le *milieu* (le moyen) du territoire de la Bresse.

L'*Etang de la Cuve*.

Le *Sechi* : lieu sec ou tari.

Maliront. Est-ce un nom de personne ? Ou viendrait-il de *mâle*, chanvre, pied femelle ?

La *Goutte de l'Ours*, rappelle la présence d'un de ces fauves.

Le *Breuleux*, lieu dont les arbres ont été incendiés. On trouve dans les forêts ces noms de *Brulées*, *Bruleux*, *Breuleux* qui rappellent ces incendies de forêts. Autrefois on brûlait les herbes pour en récolter les cendres et en extraire la soude, plus d'une fois — souvent avec intention — le feu s'étendait à la forêt (1).

Les *Grandes-Faing* ; *Belle-hutte*.

Les *Baches* : On appelait *bachon* la petite pale dirigeant les eaux d'irrigation. Serait-ce là l'origine de ce mot *baches* ?

(1) « Les feux qu'on allume trop fréquemment dans les forêts, pour y convertir en cendres les bruyères, fougères et bois morts, que l'on emploie ensuite à faire du salin. Ces feux allumés presque toujours la nuit et non soignés, parcourent rapidement les forêts et y causent l'échaudement des pieds d'arbres qu'ils n'ont pas brûlés. Ce sont ces *brûlées* anciennes qui déshonorent le plus les forêts. par les clairières qu'elles y produisent » (Desgouttes, préfet des Vosges. — *Enquête et statistique du département des Vosges*, an X 1803).

Chump Lemaire, d'un nom de personne.

Le *pré Colesse*, de *Colèche, Caleuche* : tronc d'arbres, souches.

Les *Bouchaux* désigne un pâturage. *Bouchot*, patois, désigne un bouc, probablement le pâturage des boucs.

Les *Bouschtes*, de *Bohhon*, buissons. *Bohhsé* : buissons de hêtres ; *bouhheux* : buissonneux.

Le *chemin et la goutte des corbeaux*. *Sèche-mer* étang desséché, rétabli depuis.

Goutte du Marchais : de *Chesse-mer*, *chesse* pour *sèche* et mer, lac ou étang. La coutume de supprimer l'*r* dans la prononciation fait dire : *Machais*.

Les *Planches*. *Bramont* : M. Haillant le définit, *haut mont*.

Retimont : Du patois *Rettaihhé* : éclaircir.

Gouttes des Landes et de la Duchesse. — S'agit-il ici de *lande*, terre inculte ou d'un nom de personne, car il y a, au même lieu, une *Feigne Lalande* ? Cette goutte ou ruisseau part de la fontaine ou source de la Duchesse, c'est une des sources la plus élevée de la Moselotte.

Le Chitelet du patois *Xetelè*, petit sentier. Au XVIe siècle on écrivait ce nom de *Schltetli*.

Il y a deux Chitelets, celui de La Bresse est le Bas-Chitelet, le haut est sur le territoire de Gérardmer.

Ferschssmuss, *Schmargult*, *Breissuzen*, *Walsch* sont des pâturages sur le territoire de La Bresse et dont les noms sont d'origine Alsacienne.

Lambiafaing : Le faing de Lambert.

Haute-Fouillie : de *Foux*, hêtre, bois feuillu.

L'*Etang Anould* et non *Arnould*, du moins on prononce *Anould*, ce qui indiquerait l'étang des *Aunes* et non d'*Arnould* nom de personne.

L'*Etang de la Tourbe*. *Les Rochettes-du-Champ*; *Pré-devant*. *La Courbe*, sont des noms de lieux.

Collet de la Mine, petit col auprès duquel on exploita du minerai de cuivre. On fit les premières recherches à la fin du xvi[e] siècle (vers 1560), il en reste une galerie. Ces travaux, bien vite abandonnés, furent repris à la fin du siècle dernier; on fit une seconde galerie, mais sans plus de succès que la première fois.

Les *Chainpis*, nom d'une chaume. On l'appelle aussi *Champis* : les champs.

Rouge-Feigne, *Pré-Jacquot*, *Bellevue*, sont des noms de lieux.

Le trou de l'*Oxh* ou *noir basset* : *ohx*, *oche*, *ouche*, sont les noms patois d'*ours* : le *trou de l'ours* ou la *petite basse noire*.

Les *Roches boutit* : Les roches du *bout*.

Le *Sepna* : lieu où il y a des sapins.

Hautré des Buches; *haut traits* : de *trait* côte (Thiriat), chemins raides et *buche* ou *beuché*, troncs.

Traits, se trouve sous la forme *très*, *tré*.

Rochet des bas : On appelle *ba*, un sapin tombé de vétusté ; parfois renversé par le vent, en pleine vigueur, il tombe dans une tourbière où il se conserve indéfiniment.

La Goutte du pont d'Aire : *Aire* est la forme lorraine d'*Odern* ou *Oderen*.

Le *nol* : *nol*, *noue*, prairie humide.

La *Basse George*, la *Grande Basse*, *Haut pont*, *Belle hutte*, sont des noms de lieux.

Chemin de la Fée : *fée* ou *fie*, nom de l'épicéa.

Le *Kerloup* : *Ker* est une forme de *cran*, *crenée*, *kernée* : crenée du loup.

Pont zon zon, *Faing de la Vierge*, *Pré-Gueury*, *Patiscolly*, sont des noms de lieux.

Lac Blanchemer, *Lac du Corbeau*, *Lac Marchet* (mer sèche).

Brulet-leux : lieu brûlé. *Le Bègue*, nom de personne.

Vert Bruche : une *breuche*, *bruche*, *broche* est un lieu essarté dans la forêt : une clairière.

Les *Bastels*, sont des pâtis communaux. On l'écrit aussi *bastelles*.

Le *Couchelat* ou *Couxhtat* : lieu d'équarrissage. Ecorcher : *Couchieu* ou *Couxieu*.

Roche de Minuit, appelée ainsi parce qu'elle était fréquentée par les sorciers.

5° Ventron.

Chettys de *Xattés* : essarts.

Corray de *Coraye* : Coudrier. *Coustat*, *Costel*, petite montagne, on trouve *Costet* à Gérardmer.

Falères : *Falières*, *Falure*, désignent des lieux où il y a des fougères.

Fonderonfaing, nom d'un étang, de *Fondreda* : fondrière.

On trouve sur le territoire de Ventron nombre de noms d'origine alsacienne, nous avons vu (fascicule 5) que les premiers occupants de cette région étaient des marcaires d'Alsace : *Ventron* (Winteraw), *Vintergès*, *Meusfou* ou *Meusfoltz*, *Hannemand-pré*, *Vanzes* (Wasen, Gazon), *Felza*, *Greuswalsch* ou *Walschborne*, *Oderen* ou *Air* ou *Er*.

Vaches brûlées : près du sommet du Grand-Ventron. Ce nom est un souvenir de *vâches blanches* que l'on brûlait jadis en l'honneur de Belen, le Dieu-Soleil celtique.



Pont des Vanzes : *Vanze*, vient de l'allemand *Wasen* : gazon.

Rouillier-de-l'Etang : *Rouillier*, *Rayeux*, *Lo Reuï*, étaient des lieux où l'on *rouissait* le chanvre.

Peute-goutte : peute, vilaine : vilaine goutte.

Riant ou *Ruant* est une déformation de *Rouan* ou *Rouen*, hauteur entre deux dépressions.

Reposoure : Reposoir ? Lieu où on se repose ?

Seurceneux, de *Cercencé*, essart obtenu en faisant périr l'arbre en le cerçant, c'est-à-dire en lui enlevant l'écorce.

Fouché, *fouxé*, de Foug, hêtre.

Zelles : « Les Zelles sont une maisonnette ou un jardinet de l'autre côté du ruisseau » (Clément) ; il y a une phrase qui rappelle que les *Zelles* sont des jardinets : « servantes, allez soigner nos *Zelles* (1) ».

6° Saulxure-sur-Moselotte.

Banbois de Bamont : bois de Bamont mis en ban, en réserve ; au bas des roches du Banbois se trouve un étang rempli de roseaux et plantés par un tisserand pour en faire des peignes à tisser la toile de ménage ; on donne à cet étang le nom de *nû-nû* que l'on appelait autrefois étang du *Gouya*.

Bala de bouleau ?

Etang Chaviron, *Saviron*, *Chaviron*, sable. Etang de sable.

Lanceau : *Lanceu*, *Lancoir* : lieu où l'on réunit les

(1) Il y a un certain nombre de noms de lieux qui sont communs à divers territoires. Je les ai supprimés, afin de ne pas avoir de redites ; on les retrouvera aux noms de lieux de la commune de Cornimont.



troncs d'arbres, dans la montagne, pour les faire glisser seules sur la pente de la montagne, vers le point où on les chargera sur voiture.

Longêne : lieudit dont le nom véritable est *Long-chêne*, il y avait là un bois de chênes, à peu près disparu aujourd'hui.

Le *Scouot, Xhkouot*, de *Scohhau*, planche de rebut, dosse. Ce nom fut donné à une construction faite avec ces dosses ou *Scohhau*.

Salingueue : *Gueue*, trou ; *trou de salin* ; le *salin* était le produit du lessivage des cendres d'herbages pour faire la soude.

Les *Charères* : Adam désigne le mot *Charère* comme indiquant des *chemins à travers bois*.

Les *Rouheulles* : on appelle *Rouillier*, *Rouheils*, *Rouheux*, l'endroit où l'on rouit le chanvre. *Rouheulles* me paraît avoir la même origine.

Le *Bai-champ* : *Bai* est-il pour *Bas* ou pour *Bé*, beau ? Ce serait ou le *bas-champ* ou le *beau-champ*.

Sarimont de *xard*, essart.

L'*Etang des Ma* : *Ma* vient de *mar*, pièce d'eau. Par de la suppression de l'*r* dans la prononciation, bien des auteurs ont confondu *ma* et *maix* qui est une ferme, un jardin et n'a rien de commun avec *mar*. Naturellement les copistes ont écrit indifféremment *ma* ou *meix* où *maix*. En disant *Etang des Ma*, on dit *étang de l'Etang*, exactement comme Lac de Gérardmer, signifie Lac du Lac de Gérard.

Les *Teyeux* : *Tio*, *Tia*, *Tiyeu*, *Tyot*, signifie tilleul. Les *Teyeux* indiquent un lieu où il y a des tilleuls.

Moyenseux : *Seu*, sureau.

Vieux-Xard (*Viexhia*), *Haut-Xard*, indiquent des lieux essartés.

Les Pransières : un *Pransieux* est l'endroit ou le bétail en pâturage va se reposer et ruminer. On trouve un certain nombre de lieux de ce nom, beaucoup sont habités.

Fousseramont : de *Foux*, hêtre ; mont où il y a des hêtres.

Laubay, serais-ce *lo bay, lo bas ?*

L'Envers des Graviere : de *graive*, gravier.

L'Envers de la Poirie : La *Poirie*, vient de *parère, pouarère, poiriel*, carrière de pierres à bâtir.

Mortbieu : bœuf mort. On trouva là le squelette d'un bœuf sauvage ou Bubale.

7° Darnieulles

Poirier le chien, Chardonpré, à la Grande-Haie, à l'Homme-mort, Entre les Deux Bois, au Rond-Buisson, au Vert-Pré, sont des noms de lieux.

Relouet, nom d'une saison : *reloua*, relouer. *Relovoua, relova*, relever.

Le Rouan : Rouaux terrains en pente.

A la Justice, souvenir du lieu ou les Seigneurs de Darnieulles faisaient exécuter des coupables.

A la Corre : de *coraye*, coudrier.

Au Behieux : de *beheux*, rapide, rocheux.

Revefoin de *Revohhe*, renversé, éboulé.

Au Paroy : champ ou l'on extrait de la pierre à bâtir, de *parère, de poirie*, carrière.

Cotelle de Chauffour. *Cotelle*, petite côte du four à chaux.

Sur Velet : *Velet*, petit veau.

Les deux Bihas : de *Bihay*, en diagonale, en travers.

Aux Maniennes : de *manié*, chaudronnier ?

Grande Nantremble : le Tremble de Nanette (Annette).

Xeni-pré : Cheni-pré ; le Pré du Chêne.

Sous la Croix de Romont ; Devant la Voivre ; *Grand Pâquis*... sont aussi des noms de lieux.

8° Hautmougey et divers

Rosse-Giley : Gilet est un nom de personne ; *rosse* doit venir du patois *rossé* : roux ; le *Roux-Gilet.*

Coupe de la Tombe : ce mot *coupe* indique une direction de terres formant angle (les coupant) avec d'autres.

Grandes Chicotes et *Petites Chicotes* : *Chi* peut être *xi*, variété de *xard*, la côte essarté.

Ces noms pourraient être aussi *chié-côte* : Côte du Chien ; *chie*, *chei*, chien.

Pré-Broya : *Broya* vient évidemment de *breuil.*

Puis on trouve : *Champ-Montant ; Champs de Gruey ; Pré-Nicolas ; Pré-Baret ; Derrière-les-Moulins* ; *Au-dessus-du-Moulin ; Pont-du-Coney* ; *Au Port*, etc., etc.

Voici d'autres noms de lieux de diverses communes :

Haut-Jardin ; Pré-d'eau-Rupt ; Montantroyes ou *royes* (ou raies) *montantes* ; *Pré-Grandmère* (Domfaing).

Lambouremont, Mont de Lambert? *Derifosse*, derrière la fosse, de *derrié*, *darrée ; Giraud-void* : gué de Giraud.

Fond de Cormangoutte : M. Haillant se demande si on ne peut pas rapprocher *Cormangoutte* ou *Cormangotte* d'autres lieux appelés *Calmangoutte* : je ne le crois pas.

Calman-goutte, doit avoir la même racine que Chaumousey qui vient de *Calmociasi*, de *chaume* ; quand à *Cormangoutte* ne viendrait-il pas de *Corre*, coudrier ?

Devant-Cone : doit venir de *Couône*, Corne. En patois l'on dit Void-de-*Couone* : Void-de-Cône.

On appelle, dit M. Haillant, *Counchè*, un habitant de Cornimont, dont l'étymologie est *Mont-de-la-Corne* ; ne pourrait-on pas faire venir *Coney* (la rivière) de *Cone* et *Couône ?*

Tous ces lieux dits se trouvent sur le territoire d'Uriménil.

A *Deycimont*, je relève les noms de lieux suivants :

Faing-Verel où *Vairel*, *vairel* est un nom de personnes. Cependant il pourrait venir de *vern* (aune) devenu *vair* et *vairel* son diminutif.

Vaxure du patois *Vahhau* ; verdure où *vohhé* : vert. On sait qne *x et hh* sont équivalents.

Devant le Foué ; *Foué* signifie fourneau à charbon.

Moherupt de *Mouhhe* : mouche et *Mouhhottes ;* abeilles. *Mouerupt* : le ruisseau des Mouches.

Champ-Hauvoué : *Voué* doit venir de *Vouahhe* : flaque d'eau, bourbeux, fondrières.

Rupt-du-Void : ruisseau du gué.

Champs-de-l'Echo, s'explique par lui-même, il y a là un écho.

Clos Roju : de *roge* : rouge ?

Seicherants : lieux secs.

Neuveville-devant-Bruyères :

Grandes-Houlières : *houlle* signifie *tourbe* ; *houlière*, lieu où il y a de la tourbe.

Traconey : de *tra*, *trés :* Champ, jachères à pentes fortes.

Corne de *Couone* corne ; champs ou jachères formant

saillie — corne — sur un territoire voisin, ou dans la forêt.

Bremont ou *Bramont* : lieu élevé.

Fouchéchamp : *Fou*, *Foux*, désignent le hêtre : le champ ou il y a (ou avait) des hêtres.

Haut des Spaches : *Espach*, *Xpasse* désignent un lieu fourré.

A la Moulure : de *Moule*, nom patois de la mûre, fruit de la ronce. *Moulure*, lieu ou il y a des mûres.

Charmois-devant-Bruyères :

La *Combade* : petite Combe.

A la Hadraye : *Hedreye*, petit berger, pâtre, vacher, et par extension : troupeau. La *Hadraye* serait l'endroit où le berger, ou vacher, ou pâtre, mène le troupeau.

Champs des Mortes : Une *morte* est formée par un trou où l'eau croupit.

Marincote : *Marin* pourrait venir de *Marain* vieux mot désignant le *Merrain*.

9° — Val-d'Ajol.

Val-d'Ajol : *Val* est employé ici dans le sens de *ban* ; on disait autrefois *Vau*.

Ajol que l'on écrivait : Villa de *Adiaco* (1204) ; Val-d'*Ajou* (1541) ; Val de *Jou* (XVIIe siècle), vient d'*Adjotum*, *Ajoudum* : *Adjotum* ager est genistis obsitus (*Adjotum* désigne un champ planté de genêts — Du Cange).

Ajoudum, *adjoub*, *ajou*, c'est l'*ajonc* ou genêt épineux.

Val-d'Ajol signifie le Val des *Genêts* ou *Ajoncs*.

Banvoie ; *Ban sur la Voie*, la route.

Ce mot *voie* serait-il un souvenir de la voie romaine qui passait au-dessus de ce hameau ?

Les *Basses*, vallons.

Battelieule ou *Battelieure*. On appelle *Bastelles* des *pâtis*, une forêt mise en friche. Il est devenu aussi *Bataille* et *Battelieule* ou *Battelieure*. M. Haillant remarque que le sens de *Bastelle* est inconnu.

Bolha, *Bola*, *bouleaux* : lieu ou il y a des bouleaux.

Les *Champs*, Les *Chênes*, La *Croisette*, La *Croix*, *Derrière-le-Bois*, Les *Etangs*, Le *Moineau*, sont des noms de lieux qui s'expliquent d'eux-mêmes.

Les *Charrières* : *Charère*, chemins à travers les bois (Adam).

Charière, *Charère*, en vieux français désignent des chemins ou peuvent passer une charrette, un charriot.

Cloléry ou *Clos-Lery* ou *Clos-le-Herry*, nom de personne.

Conrupt ou *Courupt* : de *Coraye*, coudrier ; se présente sous les formes : *corre*, *coure*, *queurre*, etc. C'est le *Rupt des Coudriers*.

Faymont, le mont du *Fay*, du hêtre.

Hamanxard, le *xard* ou essart d'Haman ou Armand.

Haut-de-Três ou des *Traits*. *Trait*, dit Thiriat, est synonyme de côte, chemin raide.

Laitre : vient d'*Atrium*, *âtre*, *aitre*, cimetière « l'*âtre* où cimentière » (Du Cange).

Larrière ou plus tôt l'*Arrière*, derrière.

Lévangoutte ou l'*Avant-Goutte*, devant la goutte ou le ruisseau.

Leyval : *Leval*, *l'Aval*. Ce hameau est bien *au-dessous*, en *aval* de plusieurs écarts (*Hamanxard*, *Les Mousses*, etc.) sur le *rupt de Mereille*.

Le *Moncel* : petit mont, monticule.

Les Mousses, de Mousse.

Olichamp : *Oli* doit venir d'*Olhoïe*, bois d'érable.

Outremont, sur l'autre mont, rive gauche du Rupt-de-Mereille.

Pombégoutte : Pont Belle Goutte.

Prébosson : « *Bosse de la Mouhhatte* » (Petin) désigne un panier à abeilles, une ruche : *Pré de la Ruche*.

Le Roulier : En patois, La *Reui*, La *Reuyé*, *Rayeux*, est le lieux ou l'on faisait rouīr le chanvre. On le trouve aussi sous la forme Les *Rouheils*, Les *Rouheux*.

Usine de Plombières, cette usine se trouve sur les territoires des communes du Val-d'Ajol, Plombières et Granges-de-Plombières.

La Ville, appelée aussi les *Barraques*.

Tous les lieux dits ci-dessus sont les divers groupes importants de la commune du Val-d'Ajol. Je passe aux écarts et fermes :

Les Angles, *Les Angleys* ; un *angle* est, dit Du Cange, un *coin*, lieu retiré ; ou faisant saillie sur le territoire voisin, dans une forêt.

Les Aubeux, du patois *abe*, arbre : *Aubeux*, ou il y a des arbres.

Les Boulottes ; de *bouleau* en patois : *boulé*, *bolatte*, *bolotte*, etc.

Les Breules : de *Breulé*, bruler. On appelle *Brulées*, *Breulées*, des lieux incendiés, se rencontrent souvent dans les forêts.

Le Breuil : ce nom était donné à la forêt dépendant de la maison seigneuriale ; il est donné aussi à des terrains cultivés ou mis en culture et de premier choix. Ici, il désigne un lieu essarté.

Chambriard : Champ-Briard. Briard est-il un nom de personne ? ou plus tôt la transformation de *Breuille, Breuil* ?

Champ-Carré, Champ-Colin, n'ont pas besoin d'explication.

La Chaume, pâturage devenu (plus tard) sans doute un lieu cultivé.

La Combe, Les Combes, Combelle indiquent une vallée courte, profonde, dominée par des montagnes à pentes raides.

La Côte, La Côte d'Agnal.

Le Coté Boileau, expression des plus significatives, *le Côté Boileau* se compose de deux maisons : sur le *côté ou habitait Boileau.*

Le Croc : Croque, Cro : corbeau (Adam, Haillant), ce nom vient-il de là ?

La Céflée, écart composé de quatre maisons à la limite du département de la Haute-Saône ; en patois *défilè* signifie, partir honteusement. On part des Vosges — on se *défile* — pour gagner un autre département. Il y aurait là un écho de vieilles haines entre localités voisines, d'autant que Val-d'Ajol était Lorrain et la Haute-Saône soumise à la domination Espagnole pendant deux siècles.

La Domeline : de *d'meye,* demi, moitié ?

Etangs d'Avaux : étangs d'aval, du bas.

Feigne du Reye : *Reye* ne viendrait-il pas de *Reuï, Reuyé,* lieu ou l'on faisait rouir le chanvre ? Les *Rayeux* ont le même sens.

Feuillée-Dorothée, Feuillée-nouvelle : Une *Feuillée* désigne une lieu couvert d'*arbres feuillus.* Ces bouquets d'arbres (hêtres surtout) abondent dans la région du Val-d'Ajol.



Ea *Fourrière-Lyris*. Dans les pays de grande culture, la *fourrière* est une portion de champ qui, par un obstacle quelconque, ne peut se labourer dans le sens du sillon. On la laisse en herbe ; il en résulte qu'une *Fourrière* indique un champ donnant du fourrage. C'est dans ce sens qu'il faut prendre ce mot au Val-d'Ajol. La *Fourrière* est le pré dont l'herbe est coupée journellement et donnée verte (ou fraîche) au bétail. *Lyris* doit être un nom de personne ou un sobriquet.

Faux-voies : Ce mot, *au masculin*, semblerait indiquer le hêtre, *fou*, *fau*, la voie des hêtres et qu'il ne faudrait pas prendre ce mot dans le sens de *faux*, *fausse*.

Le *Frenot* : le frêne.

Le *Friconnot :* de Friche ?

Goutte du Jo : *Geau*, *jau*, *jo* : coq, la Goutte du coq.

Goutte-Laifing : Sans doute *Laifing* est pour les *Fings* ou *Faings*, des marécages ?

Les *Harderot*, doit venir du bas latin *Hardinea*, taillis, forêt coupée.

Le *Hariol* doit venir d'*Arie*, place où l'on bat le blé ou autres grains. *Arie* est le patois d'*Airée*. On donne à ce mot aussi le sens d'une quantité de gerbes à battre en une fois ; au Val-d'Ajol le mot *airée* désigne les gerbes que l'on peut battre dans une grange d'une séance (Haillant).

Haut du Peutet : de l'arbre appelé *putier*, *peuté*. Cet arbre a donné son nom à nombre de lieux.

Haut du Seux : du patois *Seux*, sureau, se retrouve fréquemment comme nom de lieu.

Hérival : *Aspéravallis*, *Hyrevallis*, *Aprevaux*, *Erival*, ces divers noms du prieuré d'Herival, que l'on retrouve dans les textes, nous montre que ce mot désigne un *vallon sauvage*, *désert*, *âpre*.

La *Houssière*, le *Houssot*, indiquent des lieux où il y a des houx ; *Houssot* en patois désigne le houx.

Lambetête : la Tête de Lambert ?

Launot : de l'*Aunée*, lieu où il y a des aulnes. On trouve ce nom sous la forme *Launot*.

Martinxard : le *xard* ou *essart*, de Martin.

Les *Meiches*, doit venir de *meix* ou *maix*, *maixe*, l'*x* se prononçant *ch* et signifiant une maison, une ferme, quelquefois un jardin.

Les *Méline*, nom de personne.

La *Morte*, mare, trou plein d'eau croupissante.

La *Rabensotte* : du patois *raibossé*, *raibassé*, construction allongeant un bâtiment et lui servant d'annexe : la *Rabaissée* ; *Rabensotte* est son diminutif.

Le *Petit-côté*, le *Pied-du-Mont*, *Pont-de-la-Rochotte*... s'expliquent d'eux-mêmes.

Rapaumont, de *Rappiattes*, *Rappaille*, lieu boisé et rocailleux. *Rabauchamp* me semble avoir la même origine, on transforme souvent le *p* en *b*.

Le *Recès* provient sans doute de *R'ceyé*, prés que l'on *refauche*, qui donnent deux récoltes. Pourrait venir aussi de *recot*, employé dans le sens de *regains*, ce serail le même sens.

La *Rochotte* : petites roches.

Le *Sauté*, petit bois, on le trouve dans divers lieux, il provient du latin *saltus*, forêt.

Le *Tallioux* : le *Tailli*, de *Taiyis*.

Les *Vargouttes* : *b* et *v* se remplacent fréquemment, *var* est là pour *bar*, *barre*, barrière, défense, obstacle, les *Gouttes barrées*.

Les *Charbonneux*, place à faire du charbon.

Le *Fraiteux*, vient des vieux mots : *Fraity*, *Fretel* : *friche*.

Malgoutte : la mauvaise goutte.

Le *Planot*, même sens que *plain*, *plan*, Planot : un petit endroit plan, horizontal, un col ou passage.

On trouve sur le territoire du Val-d'Ajol une suite de noms de lieux qui demandent une explication :

Chez les Perry — *Chez* Audelphe — *Chez* Croisette — *Chez* Diodin — *Chez* Jean-le-Muneye — *Chez* Haibey — *Chez* Petitjean — *Chez* Thiébault-Chémon — *Chez* Fracas — *Chez* Jean-Pierratte — *Chez* Joso-Diaude — *Chez* Lepot — *Chez* Mansuy — *Chez* Metchin — *Chez* Minette —*Chez* Noré — *Chez* Chaput — *Chez* Houot.

Ce mot *Chez* est très intéressant, parce que dans les Vosges on ne le trouve que sur le territoire du Val-d'Ajol. Dans d'autres départements, il existe sous la même forme : *Chez* Mallet (Haute-Vienne), *Chez*-Briot (Nièvre), etc...

Le mot *Chez*, dit Littré, signifie : Dans la maison, au logis, dans sa demeure, *chez soi* ; il a le sens de *possession*, de *propriété*.

On dit : Aller *chez* quelqu'un, c'est-à-dire, *dans sa maison*, sa propriété. *Chez* est synonyme de maison, il provient du latin *Casa*, maison.

Aujourd'hui *Case* est une petite maison, on en a fait *Cassine*, qui est moins encore qu'une petite maison ; *Caserne*, *Casemate* ; en vieux langage *Casenier* signifiait domicile, on l'employait pour les étrangers établis en France ; il est devenu *Casanier*, qui reste chez soi.

De *Casa* ou *Case* on a fait *Casale*, emplacement ou l'on peut bâtir une maison — une case — y créer un jardin.

Casale est devenu *Chazal, Chasal, Chaseau, Chezeau,* désignant un emplacement de maison et parfois celle-ci même ou plutôt une *mazure*.

On trouve un certain nombre de lieux de ce nom :

Chazeaux (Vagney) — Les *Chazeaux* (Xertigny).

Il y a aussi des noms de personnes — comme *Deschazeaux* — provenant de ce mot.

Chazeau, Chezeau est devenu *chez* et, en disant au Val-d'Ajol *chez les Perry, chez Petitjean,* ou veux dire : *Maison* de Perry, *Maison* de Petitjean.

De ce mot *Chezeau* on a fait en patois *Chezô* : chez soi ; ce qui s'explique puisque ces mots *chez soi* expriment le sens de la propriété ; mais le sens véritable de ces expressions (chez Perry, chez Petitjean) est celui de *maison*.

Chez Croisette par exemple est bien caractéristique. La Croisette est un nom de lieu dit, du à la bifurcation — croisée — de routes ou chemins, et par un nom de personne, il *indique une maison à la Croisette*.

Le mot *Chez*, diminutif de *Chezeau*, est employé comme Xard, Cercenée, il est un nom générique auquel on a accolé des qualificatifs pour distinguer les uns des autres les lieux de ce nom :

Chez Diodin ou Diaudin de *Diaude* : Claude ; Diodin est le diminutif de Diaude ou Claude. Cette forme du nom de Claude en patois, donne une idée de transformations subies par les mots en suite de la prononciation.

Chez Jean-le-Munèye : Jean le meunier : *Munèye* en patois.

Chez Joso-Diaude : *Joso, Joson,* Joseph et Diaude : Claude. *Chez Joseph-Claude*.



Table alphabétique des noms de Lieux





TABLE DES MATIÈRES

SAINT PIERRE FOURIER ET LES MÉDECINS

PAR

Le Docteur Ch. LIÉGEOIS, de Bainville-aux-Saules (Vosges)

OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CORRESPONDANT NATIONAL DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

MEMBRE ASSOCIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Pierre Fourier, né le 30 novembre 1565 en « la Ville de Mirecour, siege ordinaire du Bailliage de Vosge » (1); Pierre Fourier, le réformateur des abbayes de Chanoines réguliers (2) du duché de Lorraine; Pierre Fourier devenu, après la mort du P. Nicolas Guinet (1632), Supérieur général de la Congrégation de Notre-Sauveur (3); Pierre Fourier, le fondateur, l'instituteur des Chanoi-

---

(1) R. P. Iean Bedel, *La vie du tres reuerend Pere Pierre Fovrier dit vvlgairement le Pere de Mataincovr*, etc..., in-8°, Mirecourt, Humbert MDCCCLXIX, p. 22. — Cette édition est la troisième; c'est à elle que je renverrai souvent dans le cours de ce travail. La première est de 1645, la seconde de 1656.

(2 et 3) Fourier « fut appelé en 1622 à travailler en Lorraine à la réforme des abbayes de Chanoines réguliers qui, toutes, avaient une existence indépendante sans aucun lien d'union entre elles. Ses efforts furent couronnés de succès, et la réforme, commencée à Lunéville et à Pont-à-Mousson, était, dès 1628, après cinq ans, introduite dans cinq abbayes et deux résidences. En cette même année 1628, le Saint-Siège approuvait l'union de ces maisons, et, par la bulle du 2 novembre, les constituait en congrégation avec Supérieur général à élire dans son sein, sous le nom de « Congrégation de Notre-Sauveur » (Extrait d'une lettre inédite adressée au Pape Léon XIII, le 11 novembre 1896, par celui qui signe modestement : P. VAUTROT, Clerc régulier de Notre-Sauveur, et écrite avec un porte-plume dont s'est maintes fois servi Pierre Fourier pour sa correspondance).

nesses régulières de la Congrégation de Notre-Dame, a été canonisé le 27 mai 1897, trois cents ans jour pour jour après qu'un autre Mirecurtien, François Paticier, Abbé de Chaumousey, « lui octroya » par écrit la permission d'accepter et de gouverner la paroisse de Mattaincourt.

Avant la cérémonie de la canonisation, la Congrégation des Rites avait ordonné — comme c'est coutume — à l'Evêque de Saint-Dié de procéder, avec des « *anathomes* », à la reconnaissance des ossements du futur Saint, et d'en distraire quelques-uns pour être envoyés à Rome.

Mgr Foucault daigna me charger de cette mission d'honneur et de confiance que j'ai remplie, sous sa présidence, le 12 avril dernier, avec le précieux concours de M. l'abbé Frussotte, curé de Jouy-devant-Dombasle (Meuse), commissaire général pour la visite et la reconnaissance des saintes reliques dans le diocèse de Verdun. Notre délicate besogne terminée, l'idée m'est venue de continuer mon œuvre de médecin : après avoir lu les *Lettres de Pierre Fourier* (1) et les livres de ceux de ses historiens les plus réputés, j'ai cherché à mettre une étiquette aussi exacte que possible sur les maladies et les infirmités qui l'ont affligé durant sa longue et laborieuse existence de soixante-seize années, et à me rendre compte de la confiance qu'il pouvait bien témoigner aux gens de ma profession, ainsi que du concours qu'il leur a prêté en assistant les malades.

Ses relations avec les médecins n'ont point été inter-

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, curé de Mattaincourt, instituteur de la Congrégation de Notre-Dame, réformateur des Chanoines réguliers de Lorraine. — Recueillies et classées par les Religieux de sa réforme, Clercs-réguliers de la Congrégation de N.-Sauveur. — 6 tomes in-4°. — Sainte Claire de Verdun — 1878. (Chaque fois que j'ai fait des emprunts à ces *Lettres*, j'ai respecté religieusement et l'orthographe et la ponctuation).



rompues par sa mort, car son autopsie a été faite, et elle a révélé du côté du foie, ou plutôt du côté de l'appareil excréteur de la bile, une anomalie aussi rare que curieuse ; ses ossements — les uns, le plus grand nombre, enfermés dans une châsse en la chapelle de droite de la basilique de Mattaincourt (1), les autres disséminés de tous côtés — ont été plusieurs fois examinés par des docteurs dont j'ai eu le loisir de comparer les rapports avec les résultats de mon enquête personnelle. N'était-il pas opportun de réunir tous ces documents en une courte notice sous le titre que j'ai choisi pour celle-ci ?

I

Les historiens de notre héros ne disent pas s'il a été malade dans sa ville natale pendant les quinze premières années de sa vie, mais ils nous apprennent qu'il compromit sa santé, durant son séjour de cinq ans à l'Université de Pont-à-Mousson, en ne mangeant « qu'vne fois le iour des viandes si grossieres et en si petite quantité. qu'vne piece de salé de quelques deux libures luy a duré cinq sepmaines entieres (2) », en frappant impitoyablement à coups redoublés avec la discipline son corps meurtri par la haire, et en passant les nuits, même celles d'hiver, couché sur le sol nu, sur une dalle ou sur des fagots, et que les Jésuites crurent devoir en prévenir son père qui, « craignant que son indiscretion ne lui abbregeast ses iours..., vint le trouver expres pour luy faire la reprimende, et luy commander absolument de moderer ceste rigueur (3) ».

(1) Il est sérieusement question de placer désormais la châsse sous le tombeau dans une *confession*, à la façon des églises de Rome.
(2) Bedel, loc. cit., p. 22.
(3) Bedel, loc. cit., p. 22.

Nulle part on ne fait allusion à son état de santé pendant les quatre années (de fin 1586 à 1590) de son noviciat à l'abbaye de Chaumousey, où, malheureux comme « vn forçat attaché cruellement au bas d'vne Chiorme », son occupation ordinaire, comme celle des « pauvres aspirants », ses compagnons, consistait à « assister à l'Office teste nue en des bancs separés, seruir à table en la mesme posture, ne ronger des os comme des chiens, coucher au coing d'vne cuisine (1), sonner les cloches et relauer (2) »; ni pendant les quatre autres, de 1591 à 1595, durant lesquelles il poursuit de rechef ses études à Pont-à-Mousson; ni enfin, en 1595 et 1596, au cours de son second apprentissage dans ce monastère de Chaumousey où « il donne tous les iours sa portion aux pauvres qui se se presentent à la porte, tandis que pour empescher la mort plustot que pour contenter son appetit, il mange quelques legumes, des fruicts cruds, et racines, et boit de l'eau rougie d'vn peu de vin pour en oster la crudité » (3).

La santé de Pierre Fourier ne paraissait tout de même point ébranlée par ces dures austérités quand il prit possession de la paroisse de Mattaincourt, en qualité de curé, le 1er juin 1597 : son teint était coloré, son corps avait une grande apparence de force.



---

(1) Parmi les ruines de l'abbaye de Chaumousey, on voit encore, intacte, cette cuisine, « carrée, avec un arbre de pierre au milieu supportant la retombée des voûtes. Une couronne de crochets de fer surmonte le chapiteau ». (Le P. H. Chérot, *De Pont-à-Mousson à Gray par Mattaincourt. — Lettres d'un pèlerin*. Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 34e année. — Tome 72e de la collection. 20 août 1897. Paris. Victor Retaux, p. 448).

(2) Bedel, loc. cit., p. 48.

(3) Bedel, loc. cit., p. 52.

« Quelques jours avant Noël » (1) 1608, pressé de faire un voyage à Toul pour s'entretenir avec le nouvel Evêque, il avait forcément renoncé, pour cette fois, à sa manière de voyager ordinaire, toujours à pied. Ayant monté un cheval vicieux, à peine fut-il au-delà de Mirecourt que la bête s'emporta, et l'inexpérimenté cavalier fut violemment précipité, en grand danger de vie (2) ». « Sans plus y prendre garde, il remonta comme il put sur ses étriers et continua sa route. Comme il repassait par Nancy après avoir été à Pont-à-Mousson, le recteur du noviciat des Pères Jésuites, apprenant d'un frère convers que son bas était taché de sang, l'obligea de dire l'accident qui lui était survenu et de découvrir la partie blessée. On pansa la plaie sur le champ, mais elle fut jugée grave, surtout pour avoir été négligée, et le saint homme dut hâter son retour et chercher les chemins les plus courts et les plus aisés (3) ». « Il eut la jambe tellement endommagée qu'il n'en guérit jamais pleinement, et qu'il en demeura boîteux le reste de ses jours (4) ». Il est possible qu'il eut une « blessure de la jambe gauche (5) » ; mais celle-ci ne suffit pas à expliquer que le bon curé dut interrompre ses courses apostoliques pendant près de cinq mois : il est, en effet, avéré qu' « il

(1) Le P. J. Rogie, *Histoire du B. Pierre Fourier*, etc., en 3 tomes in-8°. — Verdun, Ch. Laurent. Tome I, 1887, p. 251. (Il ne faut pas confondre cette histoire en trois tomes, la seule que nous citerons, avec l'*Histoire abrégée du Bienheureux Pierre Fourier*, 1 vol. in-12, Nancy, A. Crépin-Leblond, qui est du même auteur, et dont la 2e édition a paru récemment).

(2) L'abbé Chapia, *Histoire du B. Pierre Fourier*, etc., en 2 tomes in-8°. Nancy, Vagner ; Paris, Lecoffre et Cie, 1850. T. I, p. 158, d'après le P. Alexandre d'Hangest, qui fut, comme le dit ailleurs Chapia lui-même, le fils spirituel de Fourier pendant quarante années de sa vie.

(3) J. Rogie, loc. cit., T. I. p. 253. J. Rogie emprunte la fin de la citation à un mémoire écrit par une Religieuse d'Epinal.

(4) Chapia, loc. cit., T. I, p. 158.

(5) J. Rogie, loc. cit., T. I, p. 253.

ne put sortir avant Pâques de l'année suivante (1) ». En examinant minutieusement les ossements de Pierre Fourier, nous avons constaté, non sans surprise, les traces indiscutables d'une lésion à double siège qui avait parfaitement pu ne pas l'empêcher, sur le coup, de remonter sur son cheval, mais qui l'avait bientôt forcé à garder un repos absolu et dont la boîterie irrémédiable du membre inférieur droit fut certainement la conséquence. Il s'était agi, ni plus ni moins, d'une *fêlure* ou *fissure* du tiers externe et postérieur de l'ilion droit et du bas et du fond de la cavité cotyloïde du même côté : de cette *fracture incomplète*, peu profonde, on voit très nettement le cal uni qui s'étend du bas de la cavité cotyloïde au rebord supérieur de l'os iliaque (2).

***

(1) J. Rogie, loc. cit., T. I, p. 253.

(2) Avec l'humour qu'il sait mettre dans ses écrits, M. l'abbé Ch. Pierfitte, curé de Portieux, un des témoins de notre examen, a touché par avance (*Bulletin de la Canonisation*, n° 10. — 30 avril 1897, p. 9-12) un mot de cette lésion dont la reconnaissance des reliques ménageait à tous la surprise.

Dans le très éloquent *Panégyrique de Saint Pierre Fourier* (brochure in-12 de 24 pages. Vanves près Paris, Imprimerie franciscaine missionnaire. 1897, p. 13) qu'il a prononcé à Rome le 29 mai dernier, en notre église nationale de Saint-Louis-des-Français, Mgr Enard, Evêque de Cahors, a dit que Fourier cachait, « pour ne point se reposer, les maladies et les plaies dont il souffrait, témoin cette rupture de membre que la dernière inspection de ses reliques vient de révéler à la science et dont on ne trouve pas trace dans son histoire ».

Le P. H. Chérot (Etudes citées, tome 72°. 4 septembre 1897, p. 650) écrit à son tour : « Fait curieux. Le Saint s'était rompu un os en tombant de cheval. Il refusa tout soin. La suture s'opéra naturellement, et le docteur Liégeois l'a constatée *de visu* ».

« Et Nous-même..., avec quelle émotion profonde, quand Nous avons fait... la reconnaissance des reliques, n'avons-Nous pas retrouvé sur ses ossements vénérables la trace encore visible d'une fracture qui n'a jamais été réduite, fracture révélatrice qui donnait la preuve irrécusable d'une longue souffrance volontairement et vaillamment supportée »? (Mgr Foucault, *Panégyrique* (inédit) *de Saint Pierre Fourier* prononcé au monastère de Benoîte-Vaux le 30 septembre 1897).

Etant à Nancy, le 22 mars 1621, le pieux voyageur fut blessé à « une jambe »; il ne s'en mit pas moins en route par un « mauvais temps » pour Mattaincourt où il arriva au bout de trois jours. Il repartit aussitôt pour Épinal où il voulait acheter la maison « joignante à celle de ses sœurs »; mais il fut « arresté tout court par la violence du mal et l'enflure de la partie intéressée » ; « malgré luy il fallut enuoyer au chirurgien, lequel employa cinq heures entieres à destacher le bas d'auec la iambe, estant contrainct de l'escorcher tout vif et luy arracher la peau » (1): ce qui veut dire qu'une *lymphangite* intense, très étendue, s'était greffée sur une *plaie contuse*. Après un séjour de quarante-huit heures à Épinal, il se fit reconduire en voiture à Mattaincourt où il espérait exercer son ministère pendant la Semaine sainte et les fêtes de Pâques. Il avait compté sans son mal : « Les Chirurgiens qui m'ont traité 1° à Épinal et depuis à Mattaincourt de présent disent qu'il me faut par nécessité contregarder et soigneusement durant quelques semaines ou quelques mois et ne m'exposer en voyage, qu'au préalable, ce qui est offensé soit bien rétabli » (2), écrit-il, en effet, aux Religieuses de Saint-Mihiel pour s'excuser de ne pouvoir les visiter. Et, de fait, dans la seconde quinzaine d'avril, le gonflement prit des proportions inquiétantes : « Il m'est encore bien plus mal aisé que la semaine passée depuis tant de vos biens envoyés de nouveau et de visites de Docteurs et d'Apothicaires qui sont venus à votre instance et faveur (3) »,

(1) Bedel, loc. cit., p. 327.
(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, t. I, p. 163, lettre 230, écrite de Mattaincourt aux Religieuses de Saint-Mihiel le lundi Saint 5 avril 1621.
(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, t. I, p. 342, lettre 233, écrite de Mattaincourt aux Religieuses de Mirecourt le vendredi 16 avril 1621.

écrit-il onze jours plus tard aux Religieuses de Mirecourt. Et le 27 avril il mande aux Religieuses de Châlons : « Il ne faut point attendre ni de belles, ni de longues, ni de fréquentes lettres des pauvres gens qui sont continuellement attachés sur leur lit. J'y suis depuis tantôt cinq semaines à l'occasion d'un mal de jambe que je rapportai de Nancy sur le milieu du carême dernier, depuis lequel je n'ai pu rien faire qui soit, sinon me plaindre de cet accident qui m'avait surpris et épié le temps le plus pressé de toutes mes moissons (1) ». « Les maux semblables aux miens, ajoute-t-il, ne demandent que le lit et le repos, ne veulent point de travail ni de froidure et menacent que si on leur en fait ressentir tant peu que ce soit, ils deviendront plus grands et plus fâcheux et s'opiniâtreront à ne vouloir se retirer qu'à leur fantaisie et que bien tard. J'en parle par expérience, et pour m'excuser de mon délai passé et encore d'un petit pour l'avenir, je prendrai le plus bref que je pourrai, mais je ne sais encore de combien de semaines il sera (2) ». Le 1er mai, cependant, après avoir été alité « depuis tantôt cinq semaines », il se fit véhiculer à Nancy où il allait discuter avec Mgr Jean des Porcelets de Maillane, Evêque de Toul, ses projets de réforme de la Congrégation des Chanoines réguliers; il se rendit ensuite à Saint-Nicolas, et, le 24 mai, sa plaie étant imparfaitement cicatrisée, il arrivait à Épinal pour terminer, en compagnie de François Paticier, l'achat de la maison contiguë à celle de ses sœurs. Continuant son voyage par Mirecourt, Saint-Nicolas et Saint-Mihiel, en passant par Nancy et Pont-à-Mousson, il revint à Mattaincourt « le dimanche avant la fête de Saint Jean-Baptiste ». D'après ses historiens, sa plaie, qu'il ravivait par esprit de péni-

(1 et 2) *Lettres du Bx P. Fourier*, t. I, p. 352, lettre 238, écrite de Mattaincourt aux Religieuses de Châlons le mardi 27 avril 1621.

tence, ne se cicatrisa jamais. Les médecins ayant noté à l'autopsie une plaie de la jambe gauche, nous pensons que c'est cette jambe qui a été blessée le 22 mars 1621 à Nancy. Boîteux de la droite après l'accident de 1608, plus ou moins boîteux de la gauche après celui de 1621, le saint curé de Mattaincourt était désormais, à l'âge de 56 ans, *boîteux des deux jambes*.



Auparavant il avait eu les pieds « tout gelés » en écoutant sur sa porte tous les matins pendant deux heures, « en plein hiver », les doléances de ses commettants ; du reste, il n'allumait jamais de feu dans sa chambre, en dehors de la maladie, même par les plus grands froids, et il passait les nuits à prier, à méditer ou à écrire sans feu « même quand le froid était glacial, quand le givre armoriait sa fenêtre, quand la bise sèche ou saturée des vapeurs pénétrantes de la neige fondue sifflait dans sa porte mal fermée (1) ». Le pauvre boîteux ne paraît cependant pas trop accablé sous le poids de ses multiples infirmités ; en 1623, alors qu'il installe ses Chanoines à Lunéville, il fait « d'une traite les cinq lieues (2) » qui séparent l'abbaye de Saint-Remi des bourgades environnantes qu'il va évangéliser ; peu de temps après, au milieu de l'hiver, il gravit, avec Virion, Seigneur de They-sous-Vaudémont, Conseiller d'Etat et Résident en Cour de Rome pour son Altesse Royale, les sommets escarpés des montagnes du Tholy où il a l'intention d'édifier un monastère de Chanoines réguliers. Mais il se fatiguait plus vite qu'autrefois et sollicitait souvent « de quelque charretier

(1) Rogie, loc. cit., T. I, p. 89.
(2) La Vicomtesse de Flavigny, *Le Bienheureux Pierre Fourier*. — 1 vol. in-4°. Paris, Henri Plon. 1873, p. 130.

ou charbonnier la permission de monter sur son charriot, ou bien encore sur un de ses chevaux ou de ses ânes » (1). Le 12 février 1625 il fournit une preuve de la maladresse de ses membres inférieurs en visitant les réparations de l'abbaye de Saint-Pierremont : « Avant-hier, écrit-il le « pénultième » (le 27) de février 1625 aux Religieuses de Metz, je pensais d'être fort offensé en une jambe qui s'était entamée tout justement aujourd'hui 15 jours, ainsi que je me hâtais pour voir le monastère de Saint-Pierremont tant désiré, me laissant tomber de mon long, et l'ouverture étant toujours demeurée sur le drap sans être ni pansée ni même regardée jusques à mardi dernier, elle me contraignit, s'étant enflée et mise en haute colère, de me ranger au lit et permettre que l'on courût à Metz ainsi que vous vîtes, et voici grâces à Dieu que depuis hier il n'y a plus d'enflure pour tout, plus de noir, plus de douleur, plus de danger, plus d'ordure ; elle est entièrement guérie ce me semble, seulement faudra-t-il encore durant quelque trois jours, y mettre soir et matin des emplâtres que ce bon sieur m'a laissés (2) ». Ce « bon sieur » est un Chirurgien », « tout tel que je le désirais », dit le blessé dans la même lettre.

***

En convalescence d'une maladie nerveuse dont nous aurons à parler longuement plus loin, il quittait l'abbaye de Saint-Léon de Toul, le 25 octobre 1627, se dirigeant vers Lunéville, lorsqu'il fut retenu à Nancy par des *souffrances dans une jambe.* Dans laquelle? Un chirurgien de la ville « le prit par le pied et le tint arrêté une quinzaine de jours en ce lieu, pour plus aisément recouvrer guéri-

(1) Chapia, loc. cit., T. II, p. 152.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. II, p. 171, lettre 428, écrite de Saint-Pierremont aux Religieuses de Metz le jeudi pénultième de février 1625.

son (1) ». « Quelqu'vns des nostres qui l'accompagnoient à Nancy, écrit le P. Bedel, nous asseurent que, pendant tout le cours d'vne sepmaine, il ne prit pour toute nourriture et boisson que deux potages, vn le Dimanche pour le respect du iour, et l'autre le neufuiesme Nouembre qui est vne feste considerable parmi nous (2) ». Est-ce une mortification que s'impose le patient ? La violence de la douleur a-t-elle supprimé l'appétit? Guéri vers le milieu de novembre, Pierre Fourier revint à Lunéville et gagna Pont-à-Mousson.

***

A partir de novembre 1634, sa double claudication s'accentua tellement qu'il dut désormais se résoudre, bien malgré lui, à emprunter la « carriole en osier » des moines de Belchamps. Toutefois, le 27 mai 1636, c'est avec « un baston à la main », « en se courbant bas », « ayant la mine d'un piteux mal-allant », qu'il fait, venant du château de Pesmes en Franche-Comté, son entrée dans la ville espagnole de Gray où il s'exile, heureux d'avoir sauvé (il le croyait du moins!) la dynastie lorraine et renversé les perfides projets de Richelieu en obtenant du même coup l'abdication de Charles IV et le mariage de Nicolas-François avec la princesse Claude. Deux ans et demi après son arrivée à Gray, il était cruellement torturé par une *sciatique :* « La sciatique qui m'empoigna furieusement huit jours avant Noël dernier, mande-t-il aux Religieuses de Mirecourt le 13 janvier 1639 (3), avait entrepris que je ne vous écrirais pas un

(1) Citation de J. Rogie, loc. cit., T. II, 1887, p. 228, d'après une lettre de Pierre Fourier que je n'ai pas trouvée das la collection des Clercs-réguliers.

(2) Bedel, loc. cit., p. 323.

(3) Le même jour il écrivait au P. Gauthier (*Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 363, lettre 1392) une longue lettre terminée par ce post-scriptum : « Il faut excuser les lettres des malades quoiqu'ils pensent s'approcher de la convalescence ».

mot cette fois, pensant, la malicieuse, m'en détourner aussi facilement qu'elle m'avait empêché de célébrer la messe à ces bons jours passés et m'en empêche encore. Mais je l'ai bien trompée, car comme elle a commencé de dormir ce soir à la chandelle, j'ai vitement dérobé à son insu, ce petit demi-quart pour vous dire bien en hâte (de peur qu'elle ne s'éveille et vienne me surprendre)... » (1). Le 1[er] février il tient ce langage aux Religieuses de Luxeuil : « Voici que présentement, depuis plus de deux mois, je ne puis que traîner. Huit jours avant Noël dernier, je fus empoigné d'une sciatique et d'autres infirmités qui m'exercèrent bien 5 ou 6 semaines sans vouloir me permettre que je sortisse hors de la chambre, ni quelquefois que je pusse me mouvoir et beaucoup moins marcher..... (2) ». Les douleurs cessèrent à la fin du mois : « Ma prétendue sciatique (écrit en effet Fourier, le 29 janvier 1639, à son « très-cher neveu », François Borlier, qui habite Besançon) m'a quitté, par la grâce de Dieu, si bien que je recommençai à marcher et à dire messe seront demain quinze jours (3) », mais marcher toujours « à l'aide de mon bâton (4) ». Cependant la faiblesse du membre malade persista : «... Je n'ai pas encore obtenu de Dieu que j'aille parmi la ville sans m'appuyer sur un bâton qui me porte et que je porte comme un pauvre mendiant qui n'en peut presque plus, quand je vais dire messe. Je crois..... que si nous étions maintenant proche du Carême prenant ceux qui me voient boitoyer par la rue et

---

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 364, lettre 1393, écrite de Gray aux Religieuses de Mirecourt le jeudi 13 janvier 1639.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 371, lettre 1395, écrite de Gray aux Religieuses de Luxeuil le mardi 1[er] février 1639.

(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 367, lettre 1394, écrite de Gray à Fçois Borlier, à Besançon, le samedi 29 janvier 1639.

(4) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 371, lettre citée 1395.

porter mon manteau et mon bâton de si mauvaise grâce, suivi d'un petit garçonnet qui a les mules aux talons et porte ses deux pieds en écharpe, diraient justement que nous allons tous deux en mascarade, à faute d'autres qui s'en veuillent mêler (1) ».

La double boîterie du saint homme s'aggravait tous les jours davantage, et pour d'autres motifs encore : par esprit de pénitence, « il s'estoit laissé croistre les ongles des pieds, en sorte que se recourbans dessoubs les doigts, il ne pouuoit faire vn pas sans estre percé iusqu'au sang, la douleur se renouvellant autant de fois qu'il remuoit le pied et le mettoit contre terre (2) » ; enfin il « avait aux genoux d'épais calus occasionnés par l'humble posture qu'il prenait..... aussi bien durant le travail que durant la prière (3) ». On comprend sans peine qu'affligé de pareilles misères il écrive le 7 mars 1639 au P. Gauthier : « Je ne vois aucun moyen de pouvoir m'en aller en Lorraine. Je ne peux marcher (4) ».



L'ère des difficultés ne tardera pas à s'ouvrir pour le hardi novateur.

Bientôt tout n'ira pas pour le mieux dans les abbayes de sa réforme : les Chanoines réguliers de Pont-à-Mousson furent « à deux doigts de leur perte », « tom-

---

(1) *Lettres du Bx P. Fourier,* T. VI, p. 379, lettre 1400, écrite de Gray au P. Gauthier le 4 février 1639.

(2) Bedel, loc. cit., p. 326 et 327. Le P. Rogie (loc. cit., T. III, 1888, p. 312) dit, d'après *Acta beatificationis,* que les ongles des orteils « paraissaient gros comme des noix et avaient dû produire de cruelles souffrances ».

(3) J. Rogie, loc. cit., T. III, p. 311. Le médecin qui soigna Pierre Fourier de sa dernière maladie fit détacher, à l'autopsie, un de ces calus « qu'il voulait garder comme une précieuse relique ».

(4) *Lettres du Bx P. Fourier,* T. VI, p. 384, lettre 1401, écrite de Gray au P. Gauthier le lundi 7 mars 1639.

bés dans un abisme de dettes » ; ceux de Lunéville n'avaient ni bois, ni argent, ni blé : « il n'y a plus d'argent dans notre coffre ni dans ceux de nos amis.....; dès assez longtemps nous ne vivotons que.... de crédit et que d'emprunt. Chacun nous demande, les bouchiers, les vendeurs de fromage et de beurre, les peintres de Nancy pour l'ouvrage de M. de Maillane, les menuisiers, les doreurs, les banquiers de Rome pour la façon de notre Bref, les maçons de Lunéville pour les ouvrages qu'ils ont faits ci-dedans. Voyez combien de pauvretés et de misères (1) ». Et l'ardent réformateur allait, boîtant, d'un monastère à un autre monastère où, vivant de privations, il passait les jours et les nuits à faire des calculs, à reviser des comptes, à chercher les moyens d'éteindre « forces dettes passives ». Entre temps il conférait avec le comte François de Vaudémont et l'Evêque de Toul des graves difficultés qui s'étaient élevées entre le premier et l'abbaye de Belchamps ; il résistait, non sans succès, à M. d'Angenoust, vicaire général de Mgr l'Archevêque de Lyon ès-monastères de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun et de Saint-Léon de Toul, qui voulait s'emparer des abbayes de Saint-Pierremont et de Saint-Nicolas de Verdun.

Et puis le Souverain-Pontife avait refusé de consacrer tous les articles de son projet de réforme des Chanoines réguliers. Les bulles de 1628, si longtemps attendues, confirmaient solennellement — c'est vrai — les statuts relatifs à l'Institut lui-même et à sa discipline, mais refusaient aux Chanoines la mission, sollicitée par le réformateur, d'instruire *gratuitement* les jeunes garçons qui se destinent au sacerdoce, ainsi que les pauvres et les apprentis en vue de leur faciliter l'accès des collèges et des universités.

---

(1) *Lettres du B. P. Fourier*, T. II, p. 294, lettre 484, écrite de Lunéville aux Religieuses de Verdun le 14 janvier 1626.



De par l'autorité suprême, l'un des vœux les plus ardents du curé de Mattaincourt restait lettre morte!

Fourier avait fondé seize monastères de femmes qui commençaient à instruire *gratuitement* les filles du peuple jusqu'alors élevées dans l'ignorance. C'est du côté de ces monastères que lui vinrent les plus grands embarras. Nous ne conterons pas par le menu les raisons d'ordre privé et d'ordre général pour lesquelles Urbain VIII avait conçu « le dessein de suprimer la Congrégation de Nôtre-Dame, de renvoïer dans leurs familles les filles qui la composoient (1) »; nous ne pouvons taire cependant que Fourier était accusé d'en vouloir « aux droits sacrez des Evêques (2) », et de chercher à soustraire ses Chanoinesses à la juridiction épiscopale pour les placer sous l'autorité d'un général-visiteur de l'Ordre des Chanoines réguliers : « L'homme de Dieu, après plus de raisons qu'il n'en eût fallu pour convaincre l'incredulité la plus opiniâtre, se trouve toujours chargé du même crime. On veut qu'il soit coupable, il le sera toùjours. On a un intérêt particulier de l'écarter de ses filles; ainsi ne pouvant noircir sa conduite, on noircira ses vûës, si on ne peut pas le commettre avec Dieu on le commettra avec les puissances; si les actions manquent, on ira fouïller les intentions; et son innocence fût-elle prêchée sur les toits, on sçaura lui donner quelque atteinte sécrete (3) ». Il eut donc à soutenir

(1) *Conduite de la Providence dans l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame.* In-4°. Tome premier. Toul. Claude Vincent. MDCCXXXII. Seconde partie, Chapitre septième, p. 204. (Le nom de l'auteur n'est pas sur la couverture : le « privilege du Roy », annexé à la fin du deuxième tome, et donné à Paris le 20 août 1728, nous apprend que le second volume, du moins, a pour auteur Louis-Gaspard Bernard, chanoine régulier de Pont-à-Mousson, en Lorraine).

(2) *Conduite de la Providence*, etc..., loc. cit., Tome premier, chapitre septième, p. 203.

(3) *Conduite de la Providence*, etc. Tome premier, chap. septième, p. 226 et 227.



des luttes longues et douloureuses « pour arriver à faire reconnaître » sa Congrégation de Notre-Dame : « des oppositions de tout genre de la part du monde, des princes, des évêques, de Rome même, se dressèrent devant lui pendant trente années (1) ».

Et tandis que sa Congrégation était menacée des foudres romaines, sa sœur Madame Borlier, son intime ami le jeune Evêque de Maillane, sous l'égide duquel il avait entrepris et poursuivi la réforme canoniale, et son affectionné souverain, le duc Henri II dit le Bon, à qui il avait porté les suprêmes consolations, mouraient à quelques mois ou à quelques semaines de distance.

La branche cadette de la maison de Lorraine ayant, à la mort du duc Henri, imposé silence aux revendications de la branche aînée, il avait été le témoin attristé de l'avènement de Charles IV au trône; Fourier, le patriote, partisan de l'autonomie du duché, comprenait que le rusé Richelieu, toujours aux aguets, saurait amener l'aventureux, l'imprudent Charles « aux impasses et aux mesures extrêmes », et il pleurait en voyant ce duc, « aussi rebelle aux grandes idées qu'aux grands devoirs », hâter l'explosion de noirs malheurs.

D'aucuns diront qu'un homme qui a « essuïé tant de traverses, dévoré tant d'ennuis, résisté à tant de contradictions..., versé tant de larmes (2) », devait être affecté tôt ou tard — comme Fourier le fut en réalité — de la névrose, dont les causes occasionnelles les plus fréquentes sont les chagrins, les contrariétés, les revers, les décep-

---

(1) *Notice sur Saint Pierre Fourier*, curé de Mattaincourt (Vosges), etc..., et Aperçu sur diverses fondations, en particulier celle du Cateau-Cambrésis. In-12, par un anonyme. Desclée, de Brouwer et Cie. Lille, 1897, p. 86.

(2) *Conduite de la Providence*, etc. Tome premier, chap. septième, p. 207.

tions, j'ai nommé la *neurasthénie*. D'autres prétendront que le courage de ce moine patient et résigné était trop bien trempé pour qu'il pût se briser contre la tempête. Les motifs de l'épuisement nerveux avec lequel il va se trouver aux prises, ils les chercheront ailleurs : dans le surmenage de l'intelligence et dans le surmenage des forces physiques que ne réparaient ni un sommeil parcimonieusement accordé (1) », ni « des repas réduits dans une invraisemblable mesure (2) ». N'est-ce pas surtout pendant les dix années qui précédèrent l'approbation de ses Ordres par le Pape que Fourier écrivit au P. Guinet, son représentant près le Saint-Siège, ces lettres arides où il exposait, dans un style châtié, les moindres détails de l'organisation de ses Instituts? N'est-ce pas surtout durant ces dix années qu'il entretint une correspondance suivie avec ses Religieuses auxquelles il prodigua tant de conseils et fit tant de remontrances? Etait-ce sans éprouver de la fatigue qu'il parcourait la Lorraine en tous sens, presque toujours à pied, allant jeter les assises d'une nouvelle abbaye, ou assister à une vêture, à une profession, allant installer une maison d'éducation, juger sur place des résultats obtenus, des progrès réalisés? Et dans le même temps, l'initiateur fécond et pratique qui avait une intuition si merveilleuse des besoins populaires et qui sentait combien il est nécessaire d'améliorer surtout les conditions des travailleurs, n'élaborait-il pas, ne perfectionnait-il pas avec un dévoûment sublime toutes sortes de créations charitables (société de secours et de

---

(1) Mgr Enard, *Panégyrique de Saint Pierre Fourier*, supr. cit., p. 12.

(2) Le P. Coubé, *Un ami du peuple, Le rôle social du prêtre, d'après la vie de Saint Pierre Fourier*. In-12 de 61 pages. Desclée, de Brouwer et Cie. Lille, 1897, p. 4).

prêts gratuits sous la dénomination de Bourse de Saint-Evre qui dura jusqu'à la Révolution, — confrérie de la justice pour trancher tous les différends à l'amiable sans frais ni honoraires, — et autres associations)? Encore si cet homme intrépide, qui portait son activité et son intelligence sur tant de sujets à la fois, avait été soutenu par une alimentation convenable! Mais, comme par le passé, il ne prenait qu'une fois par jour un peu de soupe maigre, du pain et des pois chiches cuits à l'eau assaisonnés de sel, qu'il remplaçait en carême par de l'orge et des grosses fèves! chaque fois qu'il étudiait ses *Constitutions de l'Ordre de Notre-Dame*, il se mettait, avec une rigueur impitoyable, au régime exclusif du pain et de l'eau, auquel il s'était astreint plus souvent dans ces dernières années d'épreuves pour attirer les bénédictions du « Ciel » sur son œuvre (1). Et il ne dormait pas, ou il ne dormait « tout vestu sur un banc large d'vn pied et demy, ou dans une chaise d'osieres, encore leur tenoit-il fort peu de compagnie, car il veilloit fort souvent les nuicts entieres (2) » « que lorsque le sommeil venait le surprendre au milieu de ses études et incliner d'autorité sa tête sur ses livres (3) ». Fourier, usant les éléments anatomiques de son

---

(1) « Pierre Fourier marcha à pas de géant dans la rude carrière de la pénitence, faisant sa volupté de l'abstinence et des privations ses délices » (Mgr Foucault, *Panégyrique* cité).

(2) Bedel, loc. cit., p. 75.

« Il allongeait héroïquement » sa vie « aux dépens de son sommeil » (Le P. Coubé, loc. cit., p. 4).

« Au jeûne il ajoutera les veilles les plus nombreuses et les plus prolongées; ne prendra qu'un peu de repos sur un siège de bois, passera plusieurs nuits de suite sans dormir, et enfin, selon la pittoresque expression de l'historien (Bedel), ne consentira à boire ce doux nectar du sommeil qu'autant que lui en versera la nécessité » (Mgr Foucault, *Panégyrique* cité).

(3) Le P. Coubé, loc. cit., p. 28.

système nerveux et de son système musculaire plus qu'il ne les réparait, paya tribut à la maladie d'épuisement qui est la conséquence d'une telle hygiène.

Il fut surpris à Nancy, dans les premiers jours de septembre 1624, deux mois après la mort du duc Henri II, par « vne fiëbure continuë » que Bedel (1) dit avoir été « très dangereuse » : telle elle fut considérée par ses paroissiens de Mattaincourt qui organisèrent « vne procession depuis chez eux à Nostre Dame de Bon Secours, pour la sante et conualescence de leur Pasteur (2) », précédés d'une bannière où le saint curé était représenté triomphant du monde et de l'enfer, mais « abattu par le démon d'une fièvre maligne ». Ce qui prouve cependant que Fourier n'eut pas une fièvre vraiment grave, une fièvre typhoïde, par exemple, c'est qu'il n'interrompit pas complètement sa correspondance et qu'il put se rendre à Saint-Nicolas. Il fut atteint, je pense, d'un de ces états fébriles continus propres aux grands travailleurs, d'une *fièvre de surmenage*. S'il se borna, par esprit de mortification, à prendre à ce moment « quelque collation vers les huict heures du soir, non des sucrades et quelque chose de cuit, comme un conualescent moins ennemy de soymesme auroit pu faire, mais vne pomme cruë et du pain (3) », il reconnaissait sans difficulté l'utilité d'un régime réconfortant : « J'ai reçu vos lettres à Nancy..., écrit-il de Saint-Nicolas le 27 septembre 1624 aux Religieuses de Saint-Mihiel. Moi je me prépare à tantôt retourner à Nancy..... pour me traiter et rétablir un petit, car je ne saurais point encore manger de viandes de la communauté de Lunéville et ne ferais que les empêcher et par aven-

(1 et 2) Bedel, loc. cit., p. 359.
(3) Bedel, loc. cit., p. 325.

ture redevenir malade (1) ». Cette fièvre de surmenage fut suivie d'une excessive faiblesse que le convalescent (2) décrit aux Religieuses de Châlons le 13 novembre dans les termes suivants : « J'appréhende maintenant d'écrire, vu que l'on examine ainsi et de tous côtés et de si près les lettres et que depuis ma maladie j'ai souvent la tête si pesante et si mal disposée (comme encore tout présentement.) et si pleine de tant de diverses affaires, que mon petit esprit n'a pas la liberté ni le loisir de considérer et revoir point à point tout ce que fait la main (3) ».

La fatigue cérébrale accusée par Fourier dans cette lettre est un symptôme initial de sa *neurasthénie*. Si le curé de Mattaincourt avait mis résolûment et tout de suite un terme à ses dures austérités, s'il avait pu se désintéresser des abbayes de sa réforme et de ses monastères de femmes, peut-être n'en eût-il été bientôt plus question. Ne déclarait-il pas le 29 décembre 1624 à ses Religieuses de Saint-Mihiel qu'il était guéri (4)? La place ne se rendra définitivement qu'après trois autres années de mortifications et de travail ingrat; et, en effet, la neurasthénie battait son plein au printemps de l'an 1628, avant que le Pape

---

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. II, p. 137, lettre 410, écrite de Saint-Nicolas aux Religieuses de Saint-Mihiel le vendredi 27 septembre 1624.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, t. II, p. 144, lettre 413, écrite de Lunéville aux Religieuses de Metz, le mercredi 23 octobre 1624, pour les remercier de leur charité démesurée en son endroit, de leurs saintes prières, de leurs délicieux présents, de leurs lettres si pieuses durant son « peu de maladie » ; et T. II, p. 146, lettre 414, écrite le même jour de Lunéville aux Religieuses de Dieuze pour leur présenter, à la même occasion, « tant et tant de remerciements ».

(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. II, p. 148, lettre 476, écrite de Lunéville aux Religieuses de Châlons le mercredi 13 de novembre 1624, « ce jour que naquit saint Augustin ».

(4) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. II, p. 158, lettre 420, écrite de Lunéville aux Religieuses de Saint-Mihiel le vendredi 20 décembre 1624.

eût signé (8 août 1628) — « c'était le commencement du triomphe pour le vénéré fondateur » — la bulle élevant la Congrégation de Notre-Dame au rang d'un Ordre régulier (1), confirmant toute la réglementation laborieusement édifiée par le curé de Mattaincourt et autorisant ses Religieuses à fournir gratuitement l'instruction à la jeunesse pauvre de leur sexe.

Toujours est-il qu'il se disposait à « courir à force de charretier » chez ses Religieux de Pont-à-Mousson aux prises avec leurs voisins qui les avaient requis « à vive force de justice » d'abattre une partie de leur bâtiment, lorsque la neurasthénie l'immobilisa dans la dépendance extérieure du monastère de Nancy achetée à son intention. De ce lieu, où l'épuisement nerveux le retiendra pendant six mois (2), il écrit le 31 mai 1628 aux Chanoines réguliers de Saint-Pierremont : « La seule chose que je désire présentement touchant la disposition du corps, c'est que mon poulx sot, inconstant, bizarre, opiniatre en ses débauches, désobéissant à ses médecins et plein de menaces, veuille se réformer et me donner quelque relâche et permission

(1) Depuis cette époque, les Religieuses de Pierre Fourier portent le titre, écrit en toutes lettres dans la bulle pontificale, de *Chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame*. « L'approbation du Saint-Siège fut un puissant encouragement, et la source d'une fécondité nouvelle. Les maisons déjà créées prospérèrent de plus en plus, et d'autres furent fondées. A la mort du Père, arrivée en 1640, l'Institut comptait trente-deux monastères solidement établis et formés par lui-même; en 1730, le nombre s'en élevait à soixante-dix-huit; au moment de la Révolution française, il était de quatre-vingt-dix ». La Révolution de 1793 ne laissa pas debout un seul couvent de Notre-Dame. Actuellement, il y en a vingt-et-un en France et douze à l'étranger, en tout *trente-trois*, habités par plus de *douze cents* Religieuses.

(2) La première lettre adressée de Nancy par Fourier au P. Guinet, alors en mission à Rome, porte la date du vendredi 17 mars 1628 (mais il n'y parle pas de sa névrose dont ce Religieux n'eut connaissance que par des on dit, à en juger par une lettre qu'il écrit de Rome à Pierre Fourier le 19 août 1628) ; la dernière, au P. Guy-Lemullier, porte la date du 13 septembre 1628.

de faire au moins quelque petit voyage (1) ». Bientôt la névrose s'attaque à l'axe nerveux spinal : « Je ne sais pas si nos Bons Pères prétendent que je me trouve à l'assemblée, dit-il au R. P. Tacon dans une lettre du 29 juin. S'ils le désirent et m'y veulent attendre, je ne puis rien dire du jour, car je suis aussi pesant, paresseux, rienvaut, mal allant, douillet, délicat et coutangeux à troiter, defourni de courage, de forces et d'appétit que j'étais il y a quinze jours lorsque fûtes ici. Je n'y connais rien, sinon que plutôt à mon avis il y ait de l'empirance que de l'amendement. J'attends bien les cerises des jardins de par deça; j'espère que moyennant Dieu, elles me guériront (2) ».

Cédant aux instances du P. Guinet, il avait quitté l' « incommode » maison de Nancy, et était revenu, vers la fin de septembre (3), à Mattaincourt, qu'il habita jusqu'aux premiers jours de mars 1629. Le 1er mai 1629, de Lunéville, il écrit au P. Guinet une lettre qui prouve qu'il n'a pas encore recouvré la santé : « Nous envoyons Jean Aubry supplier à Votre Re que si d'aventure elle prend la peine de parler du temps des saignées à M. de Champé, il lui plaise lui ajouter un mot de l'état de ma maladie. (pour avoir son avis.) spécialement que parmi divers accidents d'icelle, lorsque je me suis le mieux trouvé, mon poulx n'a laissé de se montrer continuellement ému et aller plus vite qu'il ne devrait selon son ordre naturel; si bien que durant trois mois il n'a pas été en bon état. (du moins que j'aie

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. III, p. 541, écrite de Nancy aux Chanoines réguliers de Saint-Pierremont le mercredi 31 mai 1628.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. III, p. 553, écrite de Nancy au R. P. Tacon au Pont le jeudi 29 juin 1628.

(3) Le 22 septembre 1628 il écrit une lettre de Mattaincourt au P. Guinet qui poursuit sa mission à Rome (*Lettres du Bx P. Fourier*, T. IV, p. 10, lettre 761, écrite de Lunéville au P. Guinet le mardi 1er mai 1629).

aperçu.) l'espace de dix heures; et d'ordinaire maintenant se voit au fond du verre que j'ai tantôt montré à J. Aubry, comme une petite nuée en forme de montagnette blanchâtre tantôt moindre, tantôt un peu plus haute. Toutes les fois que j'ai pensé prendre l'air au jardin, je m'en suis mal trouvé. Je suis bien faible pour marcher ou monter 4 ou 5 degrés. Je mange d'appétit et rarement mon saoul. Je n'ose point boire de vin, à raison de ce poulx et petite nuée (1) ». Les fragments de lettre qu'on va lire prouvent que la guérison n'était pas plus avancée dans les derniers jours d'août : « Gardez-vous surtout de venir à St-Nicolas tandis que j'y suis en débauche à faire bonne chère, ni de m'inviter à St-Mihiel que je ne sois tout à fait en santé.... Pour mon égard, je vous supplie, au nom de Dieu, ne me point commander de voyage pendant que je suis encore si délicat. Ce m'est beaucoup pour maintenant et plus que je ne pensais sont quelques mois, que je puisse lire vos lettres et y répondre au moins mal, quand vous me ferez l'honneur de m'écrire. Et comme je vous prie de m'épargner mes voyages pour ma délicatesse... (2) ». Fourier avait pu, tout de même, regagner Mattaincourt pour le 15 septembre 1629, jour de la fête de saint Evre, patron de la paroisse; il y passa l'hiver. Au mois de février 1640, son rétablissement était si incomplet qu'il déclina une invitation des Religieuses de Nancy dans la crainte de tomber malade chez elles, « ce qui, ajoute-t-il, pourrait très aisément arriver, à raison que je ne sens pas que ma santé me soit encore bien parfaitement rétablie et en son état naturel et

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. IV, p. 10, lettre 761, écrite de Lunéville au P. Guinet le mardi 1er mai 1629.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. IV, p. 19 et 20, lettre 768, écrite de Saint-Nicolas aux Religieuses de Saint-Mihiel le 1er septembre 1619.



pristin. Et voici justement la saison que l'an passé, après avoir été chorroyée de Mattaincourt à Lunéville, elle se sentit irritée, et un an auparavant du Pont à Toul, et de Toul à Nancy, il lui en coûta bon, si bien que la pauvre fainéante, la paresseuse, la gourmande, la délicate, la cérémonieuse craint la saison, le charroi, le froid, la difficulté des chemins et ne demande qu'à faire bonne chère, et quoi qu'elle ne veuille et ne puisse de rien servir ni à moi ni à autrui, elle me presse opiniatrément de la caresser et flatter et de lui obéir et déférer, avec de belles et continuelles menaces de m'en faire repentir si je viens à l'incommoder tant soit peu ou à la courroucer. Et de fait, jeudi dernier, l'ayant mise dans une belle carriole pour la traîner de Mirecourt à Mattaincourt, elle se dépita et me fit reposer et comme à demi-languir de lassitude et pesanteur et paresse extraordinaire durant 2 ou 3 jours, ainsi qu'elle avait déjà pensé faire à son arrivée au dit Mirecourt (1) ». Il écrit à peu près dans les mêmes termes aux Religieuses de Châlons : « Je suis courroucé, mais tout-à-fait et à bon escient contre mes infirmités et passées et présentes qui m'empêchent tout par force et malgré moi d'aller me consoler en Dieu au parloir et confessionnal de si saintes filles.... Ma santé n'est plus telle qu'elle était depuis 18 ou vingt ans. Il m'est impossible que je puisse me promettre ou espérer ce bien dans la présente année. J'ai eu bien de la peine de me traîner de Mattaincourt en ce lieu de Belchamps distant seulement d'environ 4 lieues, si dompté, si délicat et si caduc de mes maladies précédentes. C'est pourquoi gardez-vous bien d'envoyer Claude le charretier pour mener mes os à Cha-

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*. T. IV, p. 65, lettre 796, écrite de Mattaincourt aux Religieuses de Nancy le lundi 4 février 1630.

lons, car je ne les veux mettre dans sa carriole pour chose du monde en l'état qu'ils sont présentement. Je désire de les refaire un peu... (1) ».

La neurasthénie de Pierre Fourier débuta par des palpitations (poulx sot), par des arythmies (poulx inconstant, bizarre) : le cœur battait à tout rompre (poulx plein de menaces) ; la médication, comme dans les palpitations d'origine névrosique, fut impuissante à le refréner (poulx opiniâtre en ses débauches, désobéissant à ses médecins). Nous n'ignorons pas que, chez les neurasthéniques, les troubles circulatoires acquièrent souvent, comme dans la circonstance présente, une intensité particulière « et se placent pour ainsi dire au premier plan du tableau de la maladie », si bien que « les cas de ce genre ont servi de thème à la description de ces formes cliniques qu'on a désignées du nom de neurasthénie cérébro-cardiaque, de neurasthénie cardiaque ».

Comme on le voit par la remarquable description que Fourier lui-même fait de sa maladie, son asthénie neuromusculaire — ce stigmate vrai de la neurasthénie — devient telle qu'il est retenu à la chambre ; il est « pesant », c'est-à-dire qu'il ressent cette lourdeur de tête, vague et profonde, cette céphalée, autre stigmate de la neurasthénie ; il est « paresseux, rienvaut », c'est-à-dire que son énergie motrice est affaiblie, qu'il éprouve une permanente sensation de lassitude ; il est « mal allant », c'est-à-dire que ses genoux fléchissent, que ses jambes se dérobent et s'effondrent quand il essaie de marcher, tellement est grande — comme chez les neurasthéniques — sa débilité musculaire ; il est « douillet », c'est-à-dire atteint de cette hypéresthésie des neurasthéniques consistant en douleurs

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. IV, p. 91, 92, lettre 804, écrite de Belchamps aux Religieuses de Châlons le dimanche 21 avril 1630.



localisées au cuir chevelu, en rachialgie, en souffrances sur les trajets des filets nerveux ; il est « délicat », c'est-à-dire que le moindre choc émotionnel, la moindre fatigue physique l'ébranle, le bouleverse, le meurtrit, l'accable parce qu'il est « defourni de courage » ; il lui en coûte « de lire une lettre », affligé qu'il est, à l'instar des neurasthéniques, de cette asthénopie intermittente ou continue avec tension douloureuse dans les globes oculaires suivie à bref délai de la confusion des images visuelles dès qu'on fixe les caractères ; il lui en coûte de « répondre » à une lettre, et il y répond « mal » — c'est lui du moins qui le dit — parce que, en sa qualité de neurasthénique, son pouvoir d'attention est diminué, parce qu'il est incapable de porter sérieusement son attention sur un objet sans ressentir immédiatement de la fatigue cérébrale, parce que son cerveau n'est plus si apte que par le passé à réaliser l'effort de volonté qu'exigent la coordination et la juste direction du cours des idées. Et cette « petite nuée en forme de montagnette blanchâtre » qui « se voit au fond du verre », les urologistes modernes diront qu'elle était constituée par du mucus et d'abondants épithéliums provenant de la muqueuse des bassinets et des uretères qu sont plus particulièrement irrités chez les neurasthéniques azoturiques comme chez les azoturiques non neurasthéniques, par les matières extractives azotées produites et éliminées en excès.

Les médecins soutiennent que l'isolement et le repos du corps et de l'esprit sont nécessaires aux neurasthéniques déprimés, à ceux dont l'asthénie neuro-musculaire est très prononcée : Fourier se montre partisan du repos et de l'isolement ; dans ses lettres il exprime souvent le désir de vivre en solitaire et de ne pas voyager.

Est-ce bien encore de la neurasthhénie qu'il est question

dans sa lettre du 22 août 1635 à ses Religieuses de Mirecourt ? Il leur écrit : « Lorsque j'eus la consolation de recevoir vos lettres du 25e de juin, j'étais alité de maladie dès environ 15 jours auparavant, bien abattu d'une grande débilité qui me saisit subitement et comme en un instant le 6e du dit mois, avec une sourde menace d'hydropisie prochaine ou commencée, si bien qu'il me fut défendu par les médecins, d'écrire, de réciter mon Office et de prendre aucun soin que de me bien traiter et prendre du repos. J'ai été bien aise de leur obéir en ce point et m'en suis bien trouvé, grâces à Dieu. Je dis déjà messe le jour de l'Assomption de N.-D. et dimanche dernier, les 1es et seules depuis ledit 6e de juin (1) ».

Ne vaut-il pas mieux voir dans cette « sourde menace d'hydropisie prochaine ou commencée » les symptômes passagers d'une hyposystolie par surmènement du cœur qu'ont fatigué d'incessantes et de violentes palpitations ? Passagers, dis-je? car, fin août, Fourier put corriger le brouillon (2) de ses *Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame* qu'il avait conçues bien avant sa maladie ; et, quand il le recopia (3), la neurasthénie

---

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 493, 494, écrite de Saint-Mihiel aux Religieuses de Mirecourt le 22 août 1635.

(2) Ce brouillon ou « premier jet des *Constitutions de Notre-Dame*, écrites de la main du Saint, avec de nombreuses ratures, des surcharges, des annotations dans les marges », est au monastère de Lunéville.

(3) L'original, manuscrit de 243 pages in-8°, est au Chapitre de la Congrégation de Notre-Dame de Mattaincourt. Le R. P. George, par ordre de Pierre Fourier, l'envoya aux Religieuses de Mirecourt le 5 décembre 1640; celles de Mattaincourt l'ont reçu en 1836 des mains d'une de leurs tourières, Sœur Amable, à qui les Sœurs de la Doctrine chrétienne de Mirecourt, en face de l'hospice (elles en étaient les dépositaires), le remirent peu après l'installation au *Couvent jaune*, à Mattaincourt, de la Communauté de Notre-Dame de Nesle.

avait désarmé, car l'écriture (1) est « si régulière, si droite et si nette, qu'elle atteste une main maîtresse d'elle-même, une excellente vue et surtout la rectitude du jugement et la fermeté d'une pensée sûre de soi dans les moindres détails » (Le P. H. Chérot).

Et maintenant dira-t'on que la neurasthénie est une maladie « nouvelle »? Je ne saurais m'empêcher de remarquer que Fourier, en ce qui le concerne, en a stigmatisé de main de maître les plus importants symptômes fondamentaux et décrit les désordres cardiaques! Là encore a-t-il été un précurseur?

* * *

A la suite des fatigues qu'il avait endurées pendant la peste de Gray en 1636 et des austérités auxquelles il s'était livré à la même époque et un an plus tard lorsque les troupes des lieutenants de Richelieu eurent envahi la Franche-Comté, Pierre Fourier tomba dans un tel anéantissement que les médecins lui « ordonnèrent de manger de la chair durant la très-sainte semaine et les vendredis et samedis après Pâques jusqu'à Quasimodo... (2) » de l'année 1638. Ses multiples fonctions d'aumônier des Annonciades, des Visitandines, des prisons, de prédicateur, d'instituteur des petits enfants au collège, contribuent à épuiser les ressorts de son organisme si miné déjà par les mortifications. En 1639, et dans les premiers mois de 1640 il achève de détruire ses forces en entretenant de réformes ses Pères et ses Religieuses dans des

(1) « L'écriture, dit le P. H. Chérot, est la cursive du XVIᵉ siècle, aussi fine qu'elle a jamais pu l'être ».

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 306, lettre 1378, écrite de Gray au P. Gauthier le mercredi 28 avril 1638 (Il déclare qu'il était malade en avril dans deux lettres datées du 26 avril, l'une à l'adresse du R. P. Perpéte Maretz (*Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 304), l'autre à l'adresse des Religieuses de Saint-Mihiel (*Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 305.)

lettres très longues sur des questions arides, et en polissant et repolissant sans cesse ses *Constitutions*. M'est avis cependant que la cachexie qui s'annonce par la langueur s'explique non seulement par les fatigues, par les privations, mais aussi par le retentissement sur l'économie de ces *plaies horribles*, *repoussantes* et *fétides* que les médecins découvriront sur le corps après le décès (1). C'est du moins à la résorption des produits septiques développés à leur surface, c'est, en un mot, à la *septicémie* que nous rapportons le premier frisson qui saisit Pierre Fourier le 11 ou le 12 octobre 1640 dans sa chambre du collège de Gray ; le second frisson qui « l'assaillit avec un choc si furieux » trois jours après, puis la fièvre continue avec soif vive et « forte migraine au point de ne pouvoir ouvrir les yeux, de ne pouvoir lire ». Telle est la *fièvre continue septique*, précédée de deux frissons, que le « sieur Tisserandé » (2), médecin à Gray, appela

---

(1) « Il en est une (une plaie) pourtant qu'il réussit à cacher jusqu'après sa mort, plaie vive et cruelle qui lui labourait les épaules et les reins, et que ses Frères, ne pouvant plus la panser, arrosèrent de leurs larmes » (Mgr Foucault, *Panégyrique* cité).

(2) Bedel, loc. cit., p. 200. — C'est aussi « Tisserandé » que nous lisons dans l'*Abrégé de la vie, des vertus et des miracles du Bienheureux Pierre Fourier*, sans nom d'auteur, in-12, édité à Nancy chez Pierre Antoine en MDCCXXXI, p. 94.

Bedel, suprà cit.; Chapia, loc. cit., T. I, p. 419 ; la Vicomtesse de Flavigny, loc. cit., p. 267, d'après d'Hangest et le P. Piart, écrivent : Tisserandé. L'abbé Barthélémy de Beauregard (*Histoire du B. P. Fourier*, etc... 2 vol. in-12, T. II. — Bar-le-Duc, Coutant-Laguerre et Cie. 1864, p. 501) écrit : Tisserand. J. Rogie, loc. cit., T. III, p. 299, et le P. Dom J.-B. Vuillemin (*La vie de Saint Pierre Fourier*, grand in-8°. Paris, 1897. Victor Retaux, p. 432) écrivent : Tisserandet.

Le « célèbre médecin » Joannet (de Besançon) que les compagnons de Pierre Fourier consultèrent par lettre sur la maladie et sur les remèdes employés, et qui ne modifia pas le traitement, est appelé Jeannet par Chapia (loc. cit., T. I, p. 420) et par Barthélémy de Beauregard (loc. cit., T. II, p. 502). La Vicomtesse de Flavigny (loc. cit., p. 268) écrit : Joannet, comme le P. Rogie (loc. cit., T. III, p. 500) qui dit avoir emprunté son texte aux Mémoires du P. d'Hangest.

(pouvait-on mieux dire à cette époque?) une *fièvre double quarte* (1), eu égard, je suppose, à l'intervalle que mit à se reproduire le frisson du premier jour dont il ne pouvait guère saisir la cause prochaine (de très rares privilégiés, des absents, avaient seuls entendu parler des plaies à l'aspect hideux que l'examen du corps devait révéler après le décès). La faiblesse s'accentua de jour en jour, suivant la marche progressive de la fièvre et de l'infection. Le 8 décembre, la langue était tellement sèche que le malade dut boire pour avaler l'hostie; il passa la journée du 9 en colloques religieux, « encore la suiuante qui estoit la neufuiesme du Mois, iusqu'aux onze heures du soir, lesquelles sonnent comme le signal que la mort a pris pour ne plus rien espargner; la fiebure redouble ses ardeurs, le poux se perd, le sang se tarit dans les veines, les esprits vitaux s'euaporent, les pieds se meurent, les yeux se troublent, il s'en va, on le voit bien, ...il meurt doucement et sans aucune violence au septante sixiesme de son aage » (2), ou, plus exactement, après avoir accompli depuis dix jours sa 76e année.

Ses historiens ont pu penser qu'il était mort de cette « fièvre continue épidémique » dont furent malades au collège, au mois d'août précédent, le P. Grillot (3) et deux serviteurs. J'estime qu'il a plutôt succombé à la septicémie par résorption des substances putrides étalées à la surface de ces trois plaies que les médecins constatèrent le lendemain du décès, à savoir deux plaies profondes :

---

(1) Le R. P. George se sert de l'expression *fièvre double quarte* dans la lettre (*Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 667), qu'il écrivit le mercredi 5 décembre 1640 aux Religieuses de Mirecourt pour leur annoncer la mort de leur « Rme P. Général ».

(2) Bedel, loc. cit., p. 204 et 205.

(3) *Lettres du Bx. P. Fourier*, T. VI, p. 629, lettre 1445, écrite de Gray au R. P. Jn Etienne à Saint-Maurice le mardi 28 août 1640.

l'une, située entre les deux épaules, « capable d'y loger trois doigts, mais toute remplie de poux qui le rongeaient iusqu'aux os et lui faisoient endurer vn petit Martyre dans vne peine ennuyeuse et qui estoit sans relasche (1) », produite par sa haire démesurément grosse, et « de laquelle il ne dit mot iusqu'à ce qu'il ne pouuoit plus se courber, ny faire la genuflexion à la Messe (2) »; l'autre, de même origine, sise au côté, pleine de vers qui « la rongeaient jusqu'aux os », exhalant une odeur infecte; enfin une troisième, l'ulcère sanieux et dégoûtant qu'il avait entretenu à la jambe gauche par esprit de pénitence depuis son accident de 1621. Il n'en fallait pas tant pour faire mourir un vieillard de 76 ans!

II

Quelle confiance Pierre Fourier accorda-t-il à ses médecins?

Lors de sa blessure de jambe en 1621, ceux qui l'ont soigné à Epinal, ceux qui le soignent à Mattaincourt disent qu'il lui « faut par nécessité contregarder et soigneusement durant quelques semaines ou quelques mois », et ne s' « exposer en voyage, qu'au préalable, ce qui est offensé soit bien rétabli »; il obéit ponctuellement à leurs injonctions : « Le danger et menace de quelque mal plus grand, les intérêts et la peine où je me retrouve présentement pour avoir différé trop à me faire soigner, écrit-il le 5 avril 1621 aux Religieuses de Saint-Mihiel, me doivent rendre plus sage et plus diligent à ne désormais rien omettre de ce qui se trouvera nécessaire, au jugement des experts, pour le recouvrement et l'entretien de ma santé, de laquelle je suis en conscience (au dire de S. Bernard en son sermon intitulé : *De triplici genere honorum*) re-

(1 et 2) Bedel, loc. cit., p. 326.

devable à ce mien corps quoique inutile et misérable et de peu de durée (1) ». Il reconnaît que les lésions semblables aux siennes « ne demandent que le lit et le repos » exigés par ses médecins, et il s'y soumet sans murmurer ; il remercie avec effusion les Religieuses de Mirecourt « des visites de Docteurs et d'Apothicaires qui sont venus » à leur « instance et faveur ».

Il n'a pas conservé mauvais souvenir des praticiens qui l'ont soigné dans sa fièvre de surmenage, car il écrit le 27 septembre 1624 aux Religieuses de Saint-Mihiel : « ...je me prépare à tantôt retourner à Nancy pour parler à mes médecins (desquels je n'ai pas pris congé) (2) ».

On devine, à la lecture de sa lettre du 27 février 1625 aux Religieuses de Metz, après sa chute au monastère de Saint-Pierremont, qu'il croit à l'efficacité des « emplâtres » que le « bon sieur » — un chirurgien de Metz — l'invite à déposer « soir et matin » sur sa plaie irritée ; il comprend que, sans l'usage de ces topiques, il ne lui sera pas possible de visiter ses paroissiens aux fêtes de Pâques et de se rendre ensuite à Pont-à-Mousson pour la profession d'une Religieuse (3).

Pendant l'interminable durée de sa neurasthénie, il se montre plus docile encore ; il est un médecin dont il tient particulièrement à recueillir l'avis sur ses troubles de circulation et sur le régime qu'ils comportent : « Par aventure que M. de Champé (c'est le nom du médecin) pourra bien donner quelque bon avis là-dessus, si votre Rce daigne lui parler de chose de si petite conséquence (4) », écrit-il le 1er mai 1629 au P. Guinet. Voici du reste un aveu qui part du cœur ; en 1635, à Saint-Mihiel où le retient son épuise-

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. I, p. 162, lettre 230, suprà cit.
(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. II, p. 137, lettre 410, suprà cit.
(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. II, p. 171, lettre 428, suprà cit.
(4) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. IV, p. 10, lettre 761, suprà cit.

ment nerveux, les médecins lui défendent d'écrire et de réciter son office : « J'ai été bien aise de leur obéir en ce point et m'en suis bien trouvé, grâces à Dieu (1) », écrit-il aux Religieuses de Mirecourt. En cette occurrence « il poussa l'obéissance jusqu'à une extrême ponctualité.... Le médecin lui avait prescrit cinq pruneaux à six heures du matin, et un repas vers les dix heures. Jamais il ne consentit à s'écarter de cette ordonnance, ni pour les heures, ni pour la quantité des aliments, et si on lui présentait un pruneau de plus, il le laissait. Au bout d'une dizaine de jours, quand le plus fort de la fièvre fut passé, il demanda au médecin la permission d'écrire : elle ne lui fut accordée que pour une demi-heure chaque jour ; il respecta toujours cette limite (2) ».

Nous admirons sa soumission lorsqu'en 1638, à Gray, les médecins l'invitent à lutter contre son excessive faiblesse par l'usage des aliments gras ; car, c'était « pour lui une grande confusion, et ce qui, pour tout autre, eût été un agréable soulagement, fut pour lui une véritable mortification. Cependant, se rappelant que le Saint-Esprit recommande d'honorer les médecins, il se soumit et fit bonne contenance. Prenant la chose sur le ton plaisant, ce qui était assez dans son caractère, il écrivit à ses confrères qu'il faisait, en carême, chair de carnaval, les engageant à user, sans scrupule, dans l'occasion, d'une semblable indulgence (3) ».

Le langage que tint Pierre Fourier deux ans plus tard au sieur Tisserandé : « C'est pourquoy, Monsieur, tout ce que vous ferés alentour de moy seront choses perdues et

---

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 494, lettre suprà cit.
(2) Citation de J. Rogie, loc. cit., T. III, p. 109, d'après *Acta beatificationis*.
(3) L'Abbé Barthélémy de Beauregard, loc. cit., T. II, p. 641.

vos peines inutiles (1) », ce langage ne doit pas laisser supposer que le malade n'avait point confiance en ce médecin : très vieux, à bout de force, Fourier sentait bien qu'il était arrivé au terme de sa vie ; il avait compris — comme tant d'autres vieillards — qu'il ne guérirait plus, qu'il ne pouvait plus guérir.

Il sait et il dit qu'on ne doit pas se servir des médicaments s'ils ne répondent pas à une indication formelle, précise, et il laisse prévoir que des inconvénients peuvent résulter de leur emploi intempestif ; ainsi, à propos des maladies des Pères de la Trinité, de Saint-Sauveur et de Saint-Remi, il écrit le 28 avril 1638 au P. Gauthier : « Il les faut bien récrier qu'ils ne se servent de leurs medecines et préservatifs que sobrement et qu'à la nécessité et bonnes occasions. Les médecins m'ont dit..... que souventes fois les remèdes et préservatifs employés mal à propos, indiscrètement et hors de saison et sans nécessité, se tournent en poison et renversent un débile estomac (2) ».

Un chirurgien aussi habile que modeste, qui, le premier, un peu plus de cinquante ans avant la naissance de Fourier, appliqua systématiquement le pansement à l'alcool au traitement des plaies, Ambroise Paré, disait : « *Je le pansay, Dieu le guarit* ». A bien méditer le récit qui va suivre, Pierre Fourier ne comprenait sans doute pas les choses autrement : « Madame de Pulnoy, femme au grand Thresorier de Lorraine, estant griefuement malade à Hadonuiller l'vne de ses Seigneuries, elle fit supplier le Père qui n'estoit qu'à vne lieuë de là, de vouloir la visiter, ce qu'il fit très volontiers...., et l'ayant trouvé en grand danger de sa vie, sans y rien flatter, il luy porta parolles que les Medecins qui la traitoient pour sçauants qu'ils puissent

(1) Bedel, loc. cit., p. 243.
(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 306, lettre 1878, écrite de Gray au P. Gauthier le mercredi 28 avril 1638.

estre, auroient grande peine à la guerir, mais qu'il en cognoissoit d'assés expérimentés pour luy rendre quelque bon office et la soulager dans la necessité présente; on le prie de les nommer, il respond que ce sont les pauures, et dit des merueilles sur l'efficace de leurs prières, que c'estoient des Hippocrates celestes, qui puiseroient dans les Boutiques du Ciel toutes les drogues necessaires pour luy rendre la santé.... (1) ».

Il ne les comprenait sans doute pas autrement quand, après s'être confondu en remerciements sur le « bon sieur » chirurgien de Metz, et fourni des détails sur les emplâtres qu'il applique sur sa plaie, il finit sa lettre par ces mots : « J'attribue cette guérison si subite et si inespérée à vos saintes prières (2) ». Que resterait-il, en effet, pour le chirurgien et pour ses emplâtres ?

On est tenté de faire la même remarque quand on lit ce fragment d'une autre lettre, écrite encore trois ans après aux Religieuses de Metz : « Que saurais-je dire pour remercier suffisamment et à mon gré, cette belle et riche boîte d'Agnus que vous m'avez envoyée : ces bénis présents qui consolent nos malades et les aident plus que pas une autre sorte de médecine, à recouvrer leur santé qui nous est si chère... J'ai plus de fiance en ces précieuses drogues qui viennent de chez vous et es saintes prières que je sais et vois evidemment qu'avez envoyées vers le Ciel à leur intention, qu'en toutes sortes et aides qui pourraient leur venir d'autre part (3) ».

Et la preuve que telle était, en somme, la manière de voir de Fourier, c'est qu'on relève dans une de ses lettres de l'année 1639, écrite au P. Gauthier à l'occasion de la

(1) Bedel, loc. cit, p. 251 et 252.
(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. II, p. 171, lettre 428, suprà cit.
(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. III, p. 364, lettre écrite aux Religieuses de Metz le mercredi 11 janvier 1628.

fièvre quarte du P. Perpéte Maretz : « Nous pouvons raisonnablement espérer que la nature (aidée de la grâce de Dieu et du bon soin de votre Révérence et de nos Rév. Pères et Frères) se défendra bien aisément contre elle (1) ». Voilà le : *je le pansay, Dieu le guarit,* d'Ambroise Paré; la nature! c'est-à-dire les soins naturels, ceux des médecins.

Du reste, notre saint héros n'essaie-t-il pas de désabuser ses Religieuses et le P. Gauthier qui lui attribuent « pour se moquer » de lui, dit-il, le pouvoir de guérir les maladies avec des prières ? « Je suis tout confus et tout étonné de ces bénédictions et prières que l'on me demande pour des enfants malades. Bon Dieu ! ces très dévotes Dames ne me connaissent. Elles sont bien trompées. Je ne saurais les aider en façon que ce soit. Si j'avais quelque accès ou crédit auprès de Dieu pour des choses semblables, ne m'en servirais-je pas 1° pour moi-même qui suis si mal volontiers et néanmoins si souvent incommodé de mon peu de santé...? Si Dieu m'exauçait contre les maladies, je n'eusse eu garde de me tenir si longtemps enfermé et ne pas dire la messe aux saints jours des fêtes de Noël, de la Circoncision, de *(sic)* Rois, etc.... Je ne peux rien pour moi ni pour d'autres aussi.... (2) ».

Et encore : « .... vous vous trompez bien...., dit-il au P. Gauthier, si vous estimez que je fasse des prières qui vaillent pour aider aux infirmes, puisque je n'obtiens pas pour moi-même que je me porte bien pour dire messe à la fête de Noël et en autres saintes solennités qui la suivent de près, et que je marche par les rues sans me courber si bas et sans porter bâton (3) ».

---

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 378, lettre 1400, écrite de Gray au P. Gauthier le 4 février 1639.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 371 et 372, lettre 1395, écrite de Gray aux Religieuses de Luxeuil le mardi 1er février 1639.

(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 379, lettre 1400, suprà cit.

La corporation des pharmaciens n'a pas échappé aux appréciations de Pierre Fourier : dans une lettre à ses Religieuses de Mirecourt, en 1637, où il parle aussi des « gros médecins » qui sont constamment « dans la clôture » des Religieuses de Gray, nous lisons : « Je n'y ai point vu d'apothicaires ; mais elles ne laissent pas d'en avoir un ici qu'elles appellent leur apothicaire, comme faisaient nos plus grandes Dames jadis en leur pays, et se servent souvent des viandes qui viennent de chez eux, qui sont extrêmement et doublement amères : une fois en les humant et l'autre en entendant le prix exorbitant ; car elles disent qu'ils vendent 3 fois autant, toutes les drogues, qu'elles se vendent ailleurs. Une 3° amertume bien plus fâcheuse s'y trouvera quand il faudra payer (1) ».

III

A Mattaincourt, Pierre Fourier se dévoua généreusement aux malades : « il n'espargnoit ny or ny argent pour auoir la plus belle viande qui fust en la boucherie », pour leur « faire des boüillons »; il les rafraîchissait « par des confitures les plus exquises qu'il amassoit de toute part à ceste fin; il les consoloit de ses visites, veillant les nuicts entieres aupres d'eux, les leuoit pour raccommoder leur lict, et lorsqu'ils estoient si fort necessiteux qu'ils n'auoient pas de quoy estre bien couchés, il portoit chez eux son lict de parade, les couchoit dedans, et leur laissoit iusqu'à ce qu'ils fussent retournés en leur conualescence : ce qu'il pratiqua inuiolablement iusqu'à ce que son lict y demeura, ayant laissé la couuerte chez vn, les draps chez vn autre, et le lict pour quelqu'un qui n'en auoit pas (2) ».

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 217 et 218, lettre écrite de Gray aux Religieuses de Mirecourt le lundi 19 octobre 1637.
(2) Bedel, loc. cit., p. 80.

Pendant la peste de Mirecourt, en 1631-1632, il prêta le concours le plus efficace aux médecins en envoyant aux magistrats de la ville pour les malades, ses compatriotes, des vivres qui furent bien accueillis en ces années de disette : du pain, du lait, du beurre, des fromages, de la viande, de la fleur de farine, du riz, du millet, des noix. « La Ville de Mirecour se trouuant affligée de peste, nostre Pere remüe le Ciel et terre pour secourir sa chere voisine; pour esmouuoir le Ciel à compassion, il euvoya deux des nostres depuis Mataincourt à Bouxieres aux Dames pour saluër les Reliques de S. Gauzelin Euesque de Toul auquel il auoit vne confiance particuliere, pour obtenir de Dieu par l'entremise de son cher et fidel seruiteur vn pardon general, et vn traictement plus doux pour ce peuple; et d'autant qu'en ces occurrences, il n'y a personne qui souffre plus que les pauures, parce qu'ils ne peuuent hanter au voisinage pour gagner vn peu de pain par leur trauail, ce Medecin charitable prend pitié de ceux de Mirecour, fait grande prouision de beurre, de ris, de laict, et de fleur de farine, et leur enuoye ce riche present iusqu'aux portes de la Ville, avec vne lettre rauissante, que i'ay entre les mains, où ie vois qu'il n'y a ny pot de beurre, ny grain de ris, ny goutte de laict, ny petite bluette et atome de farine, qui ne harangue ces bonnes gens, et les exhorte à les caresser de prés, sans les espargner, et s'ils vous semble disent ces pretieuses denrées, que vous estes grand nombre et que nous sommes peu, que cela ne vous estonne point, nos cheres compagnes sont demeurées au logis, et nous auons eu vne grande dispute, sçauoir qui auroit le bonheur de vous saluër les premieres, et si-tost que nous vous aurons rendu le seruice que nous pretendons, elles sont prestes de nous succeder, et apres celles là d'austres, iusqu'à ce que vous ayés la liberté de les venir saluër vous mesmes. Si la lettre estoit si diuertissante, le present ne

fut pas moins aggreable dans vne conioncture fascheuse comme celle là (1) ».

Chef de police de la bourgade de Mattaincourt en vertu de pouvoirs extraordinaires qu'il tenait du duc de Lorraine, il édicta des mesures de protection qui expliquent peut-être pourquoi le fléau ne se généralisa pas dans cette localité : « Nous n'attendons que l'heure d'être empoignés demain ou après en ce lieu et furreusement frappés, écrit-il le 13 septembre 1631 aux Religieuses de Soissons. Nous en avons déjà eu jusques à deux ou trois alarmes ou menaces.... Nous luttons continuellement tant que nous pouvons contre toutes sortes d'occasions que nous pouvons découvrir; mais à grande peine pourrons-nous toujours vaillamment tenir bon (2) ». D'après un historien, le P. d'Hangest a vu un cahier où Fourier avait noté les précautions à prendre et qu'il faisait rigoureusement observer pour arrêter la contagion et la marche du fléau (on n'a pas retrouvé ce cahier); au dire du même Religieux, le zélé curé présida à la construction de loges ou cellules dans la campagne et se procura à l'avance et répandit les recettes des remèdes jugés les plus utiles.

---

(1) « Il prodiguait ses travaux et ses peines pour le soulagement de son prochain et particulièrement de ses compatriotes. En effet, l'amour qu'il portait à Mattaincourt, sa patrie d'adoption, ne l'empêchait pas de garder pour sa ville natale une affection d'autant plus grande qu'elle se rattachait à ses souvenirs d'enfance..... Il suffit d'ouvrir la vie du Bienheureux pour... admirer le zèle constant et le courage parfois héroïque qu'il a déployés lors de la peste qui sévissait à Mirecourt en 1631. Les nombreuses démarches qu'il fit en cette occasion, les lettres quotidiennes qu'il écrivit aux princes de Lorraine, au clergé, aux ordres religieux, aux laïques, pour les intéresser à la situation lamentable dont il était témoin, les soins assidus qu'il prodiguait aux malades, mériteraient une étude spéciale..... » (Pierre Evrard, *Mirecourt et la canonisation de Pierre Fourier*. Bulletin de la Canonisation du B. Pierre Fourier, n° 8. — 16 avril 1897, p. 13).

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. IV, p. 338, lettre 914, écrite de Mattaincourt aux Religieuses de Soissons le samedi 13 septembre 1631.

A la fin de l'été 1632, quand « c'est grande pitié de la pauvre ville de Mirecourt » où « la maladie.... est furieuse » (1), il écrit de Saint-Nicolas au P. Gauthier, alors desservant de la paroisse de Mattaincourt : « Je présume que nos Messieurs avec votre Révérence auront apporté toute sorte de prudence et de diligence et d'autorité (qui est grande par le décret qu'ils en obtinrent l'an passé de son Altesse ou de M[gr] le Duc.) à régler la maison de Martin François et celles de ses voisins et de ses appartenants qui pourraient y avoir fréquenté. Peut-être n'y a-t-il point de mal en toutes ces gens-là, peut-être aussi que si, ce qu'à Dieu ne plaise. Et en cas de doute en telles affaires, il faut toujours prendre le plus assuré quand on le peut choisir, en y apportant néanmoins autant qu'il est possible la prudence requise. Je pense que l'on a publié qu'incontinent qu'une personne se trouve mal de sa santé quelque peu que ce soit et de quelle maladie ce puisse être, on ait à en donner incontinent avis au sieur notre Mayeur. Il conviendrait ajouter, ce me semble, que si quelqu'un trouve sur sur son corps ou sur celui de son enfant quelque aposthume ou clou (qu'ils appellent) ils le déclarent aussitôt au sieur Mayeur par quelque autre personne. Il me ferait moult grand bien que l'on chatiât exemplairement et rigoureusement ceux qui ne garderont les articles de police et mettront en danger de la vie tant de pauvres bonnes personnes innocentes qui sont en notre bourg (2) ».

« La pauvre ville de Mirecourt est furieusement affligée de la contagion » : le saint curé l'apprend en revenant à Mattaincourt le dernier jour d'août 1632; aussi, pendant la très courte durée d'un voyage au Thillot, se fait-il tenir au

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 88, écrite le 20 septembre 1632 aux Religieuses de Châlons.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 82 et 83, lettre écrite de Saint-Nicolas au R. P. Gauthier le vendredi 27 août 1632.

courant de la situation de Mattaincourt par le P. Gauthier. Celui-ci lui ayant communiqué des nouvelles alarmantes, il répond immédiatement d'Epinal, le 7 septembre 1632, « sur les 11 heures du soir » : « Je vous envoie tout exprès ce porteur pour vous prier de donner ordre que personne ne se trouve aujourd'hui à la messe, ni à la première ni à la seconde. Il suffira que chacune d'icelles se dise par le prêtre assisté seulement de son ministre, et que pendant ce temps les habitants se tiennent en prière, chacun en sa maison, et que celui soit tantôt publié par l'échevin ou autre, au devant de toutes les maisons, les unes après les autres. Semble aussi expédient de ne point chanter de vêpres, mais bien de les sonner afin que le peuple se mette lors en dévotion, et vous-même pourrez les réciter à l'église. Serait aussi très bon que de la part de Mr-le Maire et des sieurs ses commis, se fit défense bien rigoureuse et sous de grosses peines, que l'on n'ait à hanter les uns avec les autres ni se trouver ou tenir arrêtés deux ou trois ensemble, ni entrer en pas une autre maison sans grande nécessité et une permission de Mr-le Maire ou de quelques autres qui seraient députés (1) ».

Deux jours après il était à Mattaincourt; et c'est une lettre adressée de Frenelle aux Religieuses de Bar, le 20 septembre, qui nous apprend ceci : « Mattaincourt en est... touché en 6 ou 7 maisons; mais on espère que le mal ne passera plus outre (2) ». Et, en effet, quelques jours après, toute appréhension étant dissipée, on tint à Mattaincourt « les marchés tous les samedis (ou presque tous les jours) (3) », tant qu'il ne fut pas possible d'entrer à Mire-

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 87, lettre écrite d'Epinal au P. Gauthier le mardi 7 septembre 1632, la veille de la Nativité de Notre-Dame, sur les onze heures du soir.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 89, lettre écrite de Frenelle aux Religieuses de Bar le lundi 20 septembre 1632.

(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 92, lettre écrite de Nancy aux Religieuses de Saint-Nicolas le mardi 26 octobre 1632.

court. Mais Fourier savait bien que la contagion n'était pas éteinte en Lorraine, qu'elle pouvait se réveiller; aussi redouble-t-il de précautions, de surveillance : « Jean le porteur des présentes, écrit-il encore au P. Gauthier, m'a dit que vendredi dernier, retournant du Pont, il rencontra sur son chemin Nicolas Jeandel de Mattaincourt et son fils qui conduisaient une grosse voiture de laine, et ils lui dirent qu'ils venaient de la quérir de devers le Pont. J'ai estimé qu'il ne serait impertinent que je l'écrivisse à votre R° et la suppliasse (ainsi que je fais) d'en donner avis secrètement au sieur notre Mayeur, afin que lui avec nos sieurs commis pour la santé, examinent le fait et sachent du dit Jeandel et de son fils, en les interrogeant chacun à part, pour mieux découvrir la vérité du fait 1° A quel jour et quelle heure est entrée dans leur maison la laine qu'ils ont amenée depuis Vendredi dernier qui était le 22 de ce mois. 2° S'ils ont apporté attestation des lieux où ils avaient levé la dite laine. 3° En quels villes et villages ils l'ont prise. 4° Combien en telle et telle ville ou en tel et tel village qu'ils auront allégués. 5° S'ils prêteront bon et loyal serment qu'ils n'en ont point amené de lieux qui soient suspects de maladie contagieuse ou aient été défendus pour ce sujet-là, depuis tel ou tel temps que leur nommeront les examinateurs qui doivent être extrêmement diligents en ces faits ici, sans craindre les malgrâces. Tout ce qui vient de devers le Pont et des autres endroits aussi, touchant les laines doit être examiné (1)».

L'avant-veille, le 26 octobre, il invitait au contraire les Religieuses de Saint-Nicolas à faire des démarches pour faciliter l'entrée de leur ville à des commerçants de Mattaincourt : « Les porteurs des présentes, mes paroissiens

---

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 94, lettre écrite de Nancy au P. Gauthier le jeudi 28 octobre 1632.



de Mattaincourt, m'ayant tantôt rapporté comme le sieur portier de S. Nicolas fit hier un peu de difficulté de leur permettre du premier coup l'entrée, à raison que le cachet de notre justice du dit Mattaincourt, n'était pas apposé au bas de l'attestation de santé qu'ils avaient apporté, j'ai pensé que pour faciliter l'entrée à plusieurs marchands du dit Mattaincourt, que l'on présume devoir se présenter aujourd'hui ou demain au dit S. Nicolas, avec grande quantité de pièces de drap qu'ils y mènent à la teinture parce que la ville de Mirecourt n'est encore en liberté) je ferais bien de vous écrire un mot et prier que preniez un peu la peine de supplier Mr Alba ou quelque autre personnage de qualité, pieux et de votre connaissance, qu'il lui plaise s'employer, si besoin fait, auprès de Mr le Maire ou autre qu'il appartiendra, pour nos gens de Mattaincourt, si quelques-uns se présentent, à ce qu'ils ne soient refusés ou retardés à faute du susdit cachet ; parce qu'ils ne l'ont pas présentement au dit Mattaincourt, où le tiens enfermé en qualité de curé et chef de justice au dit lieu ; je ne leur ai pas encore rendu depuis que je sortis de là... (1) ». Le 27, il revient à la charge : « Je vous envoie ce garçon... pour vous demander si vous savez point ce qui se fera des marchands de Mattaincourt pour l'égard de l'entrée d'iceux et de leurs draps à S. Nicolas, au cas qu'ils s'y présentent aujourd'hui ou demain (2) ». Fourier surveille la moindre manifestation nouvelle du fléau, à en juger par la lettre qu'il écrit, à sept mois de là, le 29 mai 1633, au P. Gauthier : « Je crois que Mr le Maire est bien averti que l'on se trouve mal au Pont-St-Vincent, à Acragnes, à Vézelise et encore en quelques autres villes (3) ».

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 92, lettre écrite de Nancy aux Religieuses de Saint-Nicolas le mardi 26 octobre 1632.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 93, lettre écrite de Nancy aux Religieuses de Saint-Nicolas le mercredi 27 octobre 1632.

(3) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 165, lettre écrite de Belchamps au P. Gauthier le dimanche 29 mai 1633.

Cinq ans plus tard, pendant les cinq mois que dura la peste de Gray, Fourier, alors âgé de 73 ans, rédigea, d'accord avec le gouverneur et le maire de la cité, des *Instructions contre la peste* comprenant des règles sur le choix et le devoir des officiers de police; des conseils aux personnes valides, aux malades et aux convalescents; des recommandations concernant les maisons infectées; et les précautions à prendre pour épargner les maisons jusqu'à présent indemnes (1).

Le prêtre charitable qui a secouru tant d'infortunes en cette époque calamiteuse; le prêtre pieux qui avait recours aux prières publiques, qui s'infligeait des disciplines sanglantes pour « fléchir la colère céleste », a été un hygiéniste avisé, un hygiéniste de bon aloi : il a su — un médecin est heureux de le proclamer — prendre contre la peste de sérieuses mesures prophylactiques et il les a mises en pratique sans faiblesse.

Nous le voyons encore plus tard faire œuvre d'hygiéniste en insistant, dans une lettre au P. Perpéte Maretz, sur la nécessité de désinfecter le Séminaire de Pont-à-Mousson; après avoir parlé de « la malice de l'air et du lieu et de tout l'attirail de là dedans qui n'est pas essorré ni repurgé ainsi comme il faudrait pour y être assuré », il ajoute : « Car qui pourroit croire qu'après une telle infection et les maladies et les morts et les enterrements subits et hâtés et souvent précipités de tant de Religieux et de serviteurs et de gens de villages, et si peu de ménage et d'adresse et de soin de bien nettoyer toutes choses et y mettre bon ordre, on puisse y loger des personnes qui viendraient de bon air sans les jeter dans des grandes appréhensions et les mettre en danger évident de leur vie (2) » ? Et il gourmande les Re-

(1) J. Rogie, loc. cit., T. III, p. 171, d'après *Acta beatificationis*.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI. p. 65, lettre écrite de Gray au P. Perpéte Maretz le jeudi 31 juillet 1636.

ligieux du Séminaire qui visitent le P. de Villers dans sa maison d'aumônier. Lorsque les Sœurs de Saint-Mihiel demandent, la même année, qu'un Religieux assiste à l'élection de leur nouvelle Supérieure, il estime qu'il y a lieu de différer la cérémonie plutôt que d'exposer un de ses Pères aux « grands dangers d'une maladie épidémique (1) ». Il décide de n'envoyer le P. Gauthier à Belchamps, en qualité de Prieur, que quand il aura « assurance morale que ce lieu là est outre que suffisamment essorré (2) ».

Qui eût jamais supposé que Fourier, le moine austère dont l'hygiène personnelle était si détestable, saurait diriger les autres dans le choix de l'eau qu'ils doivent boire, des habits qu'ils doivent revêtir, de la nourriture, du vin qu'ils doivent prendre? Voyez-le, en effet, exposer au P. Perpéte Maretz les dangers que fait courir une eau malsaine aux Religieux du Séminaire de Pont-à-Mousson après que la santé de cinq d'entre eux eut été compromise par « une toute grosse et toute maligne fièvre » ! « Nos Bons Pères et Frères se servent-ils encore présentement de la très mauvaise et très dangereuse eau de ce puits corrompu? *Vere vereor...*, je crois que c'est offenser Dieu que de leur en permettre l'usage, et que nous pouvons hardiment écrier sans crainte de mentir : *Mors in puteo, mors in olla, mors in pane, mors in potu, mors tandem in Patribus erit et in Fratribus*. Ils prendront petit à petit des maladies incurables sur cette eau, sur ce pain qui en est pétri, sur cette marmite qui en est remplie et sur ce vin qui en est corrompu.... Il nous en faut de l'autre par nécessité, et jà pour le prochain repas. Il en faut d'un autre puits ou fontaine, et fût-elle aussi difficile à aborder que jadis la citerne de

(1) Citation de J. Rogie, loc. cit., T. II, p. 162.
(2) Citation de J. Rogie, loc. cit., T. II, p. 162.

Bethléem *juxta portam*, il en faut à nos rois.... à nos Davids....; que toutes ces bouches d'or, ces bouches de dieux soient servies de bonne eau pour le moins, au nom de Dieu, j'entends dans leur pain et potage, et non pas dans leur vin, car après la ruine de quatre ou cinq estomacs tout jeunes..., me semble (sauf meilleur avis) que ce serait très bien fait d'essayer (notamment durant cette année qui est servie de vins beaucoup plus faibles que les précédentes...) » de boire du vin pur (1). Du vin ! mais, pour le P. Lemulier, il ne veut pas que le vin soit nouveau : « Nous sommes bien en peine par ici du R. P. Lemulier, écrit-il de Lunéville au P. Bedel, et trouvons bien amer ce vin nouveau qu'il boit. Me semble que ce serait bien fait d'envoyer exprès notre F. Mengin à S. Pierremont lui supplier de votre part et de la nôtre de par deça, qu'il ait plus soin de sa chère santé. C'est la précipiter à tout escient dans un danger tout évident, tout assuré et qui pis est, par aventure du tout irréparable, de la servir de vin nouveau sitôt, vu même qu'elle est déjà d'ailleurs si délicate et si faible. C'est une offense de Dieu, ce crois-je, qui est voisine ou parente bien proche de celle de feu le R. P. Guinet et qui est pour avoir bientôt une semblable issue (c'est-à-dire, pour nous quitter à la nécessité) si on n'y remédie efficacement et sans aucun délai (2) ».

Il pousse la sollicitude jusqu'à s'inquiéter des vêtements que doit porter le P. Gauthier : « Le pauvre bon P. Gauthier... était ces jours passés malade et alité de fluxion, de rhume et de grand mal de tête. Je me crains que toutes ces incommodités procèdent de froidure. C'est pourquoi je supplie votre Rce, écrit-il au R. P. Thomassin, que si d'aventure il y a dans votre charité quelque habit préparé

(1) Citation de J. Rogie, loc. cit., T. II, p. 421.
(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 213, lettre écrite de Lunéville au P. Bedel le 19 novembre 1633.

pour lui, Jean de la Madeleine... le porte à Mattaincourt (1) ».

Le P. Perpète Maretz devra se lever plus tard que les autres et vivre d'un ordinaire choisi : « Le R. P. Terrel et moi, lui écrit-il, prions votre Rce qu'elle remette ses travaux du matin à leur ancienneté pour les faire durer et qu'elle demeure contente de se lever à l'heure ordinaire à nos Pères et quelquefois encore un peu plus tard, lorsqu'il y aura quelque petite douleur de tête, quelque débilité légère ou quelques menus symptômes ou pronostics ou dispositions de quelque infirmité. Ma témérité me pousse de dire en ce point, que je tiens assurément que c'est un remède souverain à un pauvre Religieux qui se trouve un peu mal de sa santé, qu'il repose une bonne fois ou 2 ou 3. ou 4. selon la nécessité en son lit le matin, et y dorme autant comme il voudra, et trouve sur la table au repas devant soi quelques petits mets par dessus l'ordinaire qui puissent le remettre en l'état et l'y entretenir et je crois assurément et dis en conscience et devant Dieu, qu'il y a très grande apparence à besoin tout-à-fait de cette 2e espèce de medecine : c'est-à-dire de quelques mets un peu délicats (2) ».

Ailleurs enfin il se préoccupe des aliments qui conviennent le mieux à ses Religieux : « Voilà des pigeons qui vont de la part de nos Pères d'ici, voir comme se porte votre Rce et lui dire qu'elle ait soin de sa santé et faire bonne chère (3) », écrit-il le 29 mars 1633 au P. Gauthier souffrant. Et, six années plus tard, lorsqu'il traite avec lui du soin qu'il faut prendre du P. Perpéte Maretz convales-

---

(1) Ecrite de Lunéville, cette lettre est datée du 17 décembre 1633.

(2) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 110, lettre écrite de Gray au R. P. Perpéte Maretz le 10 mars 1637.

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. V, p. 165, lettre écrite de Belchamps au P. Gauthier le 29 mai 1633.

cent d'une fièvre quarte, il dit : «... je me souviens... de le recommander aux l'fruits de votre colombier et à ceux de vos poules. Ces derniers, quand ils sont frais et mollets en venant d'auprès du feu, sont viandes exquises, et... seraient les bien venues pour aider le malade présent au recouvrement de la santé... (1) ».

IV

Le lendemain de la mort de Pierre Fourier, par conséquent le 10 décembre 1640, « avant le jour », les médecins (le sieur Tisserandé assisté de Ruggé (2), un chirurgien) enlevèrent les viscères (*a*), et il fut procédé à l'embaume-

(1) *Lettres du Bx P. Fourier*, T. VI, p. 378, lettre 1400, suprà cit

(2) Citation de J. Rogie, loc. cit., T. III, p. 311, d'après *Acta beatificationis*.

(*a*) Entouré de linges, puis enfermé sur-le-champ dans une « boëte de plomb » avec des poudres aromatiques et des herbes sèches, le cœur fut concédé à la ville de Gray le 27 mars 1641, au nom de la Congrégation de Notre-Sauveur, par le P. Terrel, le quatrième général de cette Congrégation. Le 30 mars 1730, peu après la promulgation du décret de béatification, plus de 90 ans après la mort de Fourier, Jean-Baptiste Savary, curé de Gray, entouré de membres du clergé et des magistrats de la ville, le fit examiner par « le sieur Perron, Medecin du Roy », à Gray, et « le sieur Gauchier, Maître Apoticaire en la même Ville », à qui la question fut posée de savoir « s'il n'y avoit point de l'altération, ou s'ils reconnaîtroient qu'il ait pû ainsi se conserver par quelque endroit, et si c'étoient des aromates dont il étoit entouré ». Ces praticiens « l'aïant vû et sainement examiné... et même touché », affirmèrent (Procès-verbal de Gray sur la conservation du cœur du Bienheureux Pierre Fourier, dans *Chapia*, T. II, *Pièces justificatives*, p. 348, d'après *Acta beatificationis*, et *Conduite de la Providence*, etc., T. II, p. 6 et 7) « que le cœur étoit dans sa consistance, qu'il étoit ferme, et que ce qui étoit à l'entour n'étoient point aromates, mais bien des linges et des taffetas dont il a été enveloppé, qui sont tout-à-fait usés, et se levent et tombent en poussiere, assurant toûjours ...que ce cœur est entier et ferme dans sa consistance ». Il est à remarquer que les experts n'ont pas dit que « la relique était... aussi *vermeille* que le premier jour », ni qu'elle « avait la fermeté et l'élasticité d'une chair *vivante* » (J. Rogie, T. III, p. 410) : ils n'ont pas dit qu'il avait « la même consistance que lorsqu'on le sépara du corps » (*Abrégé* déjà cité, édition Pierre Antoine, MDCCXXXI, p. 102) ; ils n'ont pas dit davantage qu' « après un siècle, le cœur fut trouvé souple, consistant, *vermeil*, comme si la vie l'animait toujours » (*Saint Pierre Fourier*,

ment (*a*). « On faict ouuerture du corps, dit Bedel, et on

par un Chanoine régulier de Mattaincourt (Chanoine de Latran). Desclée, de Brouwer et C[ie]. Lille, 1897. In-8°. 8[e] série, p. 226) ; ils n'ont surtout pas dit que « lorsqu'on ouvrit le tombeau, vers l'époque de la béatification, on trouva, parmi les ossements désarticulés, le *cœur intact, frais, et dans un état de parfaite conservation* » : l'écrivain anonyme (*Notice sur Saint Pierre Fourier*, etc..., et *Aperçu sur diverses fondations, en particulier celle du Cateau-Cambrésis,* ouvrage déjà cité, p. 19 et 20) qui a commis cette grosse erreur me permettra de lui faire remarquer que les ossements de Fourier étaient, à ce moment-là, dans un double cercueil sous son tombeau à Mattaincourt, et le cœur à Gray dans une boite de plomb.

Non, le médecin Perron et l'apothicaire Gauchier ont dit tout simplement — ce qui est bien différent — que ce cœur était « ferme dans sa consistance ». Mes savants maîtres de Paris, MM. les professeurs Brouardel et Farabeuf, à qui j'ai soumis le cas, comparent cet état de conservation relative du cœur après tant d'années à ce qu'ils ont vu « il y a 16 ou 17 ans ». « Un industriel voulait propager des cercueils à couvercle de verre, m'écrit M. Farabeuf. Il en avait déposé plusieurs avec leur contenu, des morts-nés, à l'Ecole pratique. Il mettait le petit corps en boîte, ajustait le couvercle et mastiquait le tout. Faisait-il le vide ? je ne crois pas. Bref, il enfermait le corps tout frais en *vase clos*. J'ai vu à travers la vitre de temps en temps pendant un an et plus : le petit corps semblait aussi frais que le premier jour. Les personnes qui ont assisté à l'ouverture de ces cercueils m'ont dit que les corps étaient comme les morts-nés de la veille à tous points de vue : couleur, fermeté, etc... ».

Enveloppé dans un quart de taffetas rouge tout neuf, le cœur fut remis dans la boîte de plomb qu'on plaça dans un coffret de chêne : à 18 ans de là, en 1748, lorsqu'on retira la boîte du coffret de chêne pour l'enchâsser dans le reliquaire en forme d'ostensoir offert par Mgr Hugon, on le trouva aussi intact, ce qui veut dire sans doute : dans l'état de consistance dont il a été question plus haut. Les médecins qui l'examinèrent le 28 octobre 1844, sous la présidence de M. le Vicaire général Bergier, déclarèrent qu'il « est en parfait état de dessication, sans odeur et couvert de matières pulvérulentes ; qu'en écartant les parois par lesquelles on a introduit les aromates propres à la conservation, on reconnaît encore les cavités du cœur et les fibres musculaires tendineuses qui existent dans cet organe ». (Citation tirée de l'abbé Villerey, *Essai historique sur le pélerinage de Notre-Dame de Gray*. Besançon, J. Jacquin. 1884, p. 165).

Le 12 juillet 1866, M. Dartois, Vicaire général du Cardinal Ma-

(*a*) Comment et avec quelles substances procéda-t-on à l'embaumement? Nous l'ignorons; toujours est-il qu'après 43 ans il n'y en avait plus trace : « il n'a pas paru que le corps eust esté embaumé », ai-je lu dans le rapport, dont j'aurai à parler bientôt, des médecins qui firent la première exhumation à Mattaincourt le 9 avril 1683.

trouve que dans toutes ses veines il ne luy reste pas vn

---

thieu, Archevêque de Besançon, transféra le cœur du reliquaire de Mgr Hugon dans un autre reliquaire en vermeil, orné de pierreries fines. On trouva l'organe caché dans une boite, sous un sachet de soie rouge revêtu des sceaux de l'Archevêque. « Comme le vélin sur lequel était peinte l'image d'un cœur, portait quelques traces de moisissure et d'altération, — est-il écrit dans le procès-verbal que nous a fait transmettre M. le Chanoine F.-H. Villerey, curé-doyen de la paroisse de N.-D. de Gray, — nous avions cru, avant de procéder à l'ouverture de la boite, devoir faire appeler M. Contenot, docteur en médecine, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Besançon, afin de constater plus sûrement l'état de la précieuse relique. Après l'ouverture, nous nous sommes assurés que *le cœur du Bienheureux est dans l'état de dessication complète* signalé par les docteurs Demay, Bourdin et Lamarche lors de la reconnaissance faite le 28 octobre 1844..... Seulement nous avons remarqué que par une suite vraisemblable de l'humidité où a pu séjourner le reliquaire, soit dans la chapelle des Religieuses de Mattaincourt établies à Gray depuis sept ans, soit ailleurs, une des faces externes du cœur s'est légèrement soulevée par endroits et qu'il s'en est détaché quelques plaques de diverses dimensions et ayant à peu près l'épaisseur d'un ongle, mais toutes parfaitement sèches aujourd'hui, et qui ont été soigneusement replacées dans l'ouverture par laquelle les aromates ont été antérieurement introduits dans le dit cœur ». Celui-ci fut enfermé dans un petit sachet de fine étoffe blanche, puis dans une enveloppe de fin velours rouge de soie pure, croisée de rubans rouges et revêtue de deux sceaux.

Plus près de nous, le 9 juin 1897, M. Paul-Félix de Beauséjour, Vicaire général de Mgr Fulbert-Petit, Archevêque de Besançon, chargé de faire une nouvelle reconnaissance authentique du cœur, convoqua au presbytère de Gray une commission parmi les membres de laquelle figuraient cinq médecins civils : les docteurs Edmond Rossen, Joseph Bertin, Albert Olivier, Henri Brusset et Emmanuel Glorget (de Gray) ; un médecin de l'armée, le Dr Joseph Fournot, médecin-major au 12e régiment de hussards ; et un pharmacien de 1re classe, M. Louis Guichard ; mais nos confrères n'eurent pas à examiner la relique proprement dite, M. le Vicaire général de Beauséjour n'ayant pas jugé opportun de briser les sceaux du sachet de velours rouge. « Après avoir constaté *le bon état du sachet* et *la dureté de la sainte relique qu'il contient*, — je transcris le rapport — nous avons replacé dans le même reliquaire le sachet de velours que nous y avons trouvé, c'est-à-dire *avec son contenu et ses sceaux intacts.....* ». Autrement dit : les médecins et les assistants ont vu le sachet..., *mais ils n'ont pas vu le cœur*. La prudente réserve de M. le Vicaire général en dit plus long que les commentaires les plus savants.

Le monastère de Verdun reçut une « petite parcelle du cœur » ; elle fut déposée dans un tube de cristal qui a été attaché ultérieurement au pan de broderies sur lequel repose, dans une châsse, le

petit verre de sang,... mais au reste les parties nobles si entieres que le Medecin asseura qu'il estoit encore pour viure vingt ans s'il eust voulu moderer le train de ses rigueurs et mortifications (1) ». On ne constata « *point de fiel, nonobstant vne exacte recherche* (2) ». L'*absence de la vésicule biliaire*, chez l'homme, est un fait *extraordinairement rare*, mais un fait qui a été plusieurs fois, comme chez Pierre Fourier, *bien et dûment observé*. J'avais déjà lu dans un ouvrage vieux de plus d'un demi-siècle, le *Traité complet théorique et pratique des maladies du foie*, par Aug. Bonnet (édition de 1841, p. 13), que certains auteurs n'ont pas rencontré la vésicule biliaire chez quelques sujets. Dans la 2e édition (1860) de son *Précis des maladies du foie et du pancréas*, le Dr V.-A. Fauconneau-Dufresne dit textuellement (p. 260 et 261) : « L'*absence de la vésicule* est le seul vice essentiel de conformation qu'on ait remarqué. Ce réservoir qui manque naturellement dans plusieurs espèces d'animaux *peut ne pas exister chez l'homme*. On a trouvé un certain nombre d'exemples de ce vice de conformation sur le

---

deuxième métacarpien gauche que Mgr Foucault a donné le 12 avril à ce monastère (*Bulletin de la Canonisation*, n° 19. — 2 juillet 1897, p. 23).

Les poumons, les entrailles, la rate et le foie furent déposés dans une urne (et celle-ci dans un cercueil) et inhumés en grande pompe, aux frais du trésor public, sous le pavé de la *Chapelle des âmes*, dans l'église paroissiale de Gray : M. le Curé de Gray « n'a retrouvé que poussière » lorsqu'il a fait pratiquer des fouilles en cet endroit, il y a moins de dix ans.

« Une petite parcelle de la rate » fut apportée au monastère de Notre-Dame de Verdun, avec la parcelle du cœur, par un Chanoine régulier, et déposée dans un tube de cristal qui a été aussi attaché au pan de broderies dont nous avons parlé plus haut.

(1) Bedel, loc. cit., p. 205 et 206.

(2) Bedel, loc. cit., p. 206. Chapia (T. I, p. 426) a dit : « Une chose particulière frappa extrêmement les médecins : malgré les recherches les plus minutieuses, *on ne put découvrir aucune trace de fiel* ». Barthélemy de Beauregard (T. II, p. 509) dit : « Une chose frappa singulièrement les médecins, c'est qu'*on chercha vainement*

cadavre des nouveau-nés et *même d'adultes*. La dépression du foie qui reçoit la vésicule n'existait pas ou était moins marquée. Les deux artères qui se distribuent d'ordinaire à la vésicule se rendaient dans le foie à l'endroit que le réservoir biliaire aurait dû occuper ». A ce sujet, M. le Dr A. Chauffard, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, qui s'est beaucoup occupé de pathologie hépatique, m'a écrit ce qui suit : « L'*absence congénitale de la vésicule biliaire* n'est guère signalée dans les auteurs ; *les Traités d'Embryologie* de Koelliker, de Debierre, le *Précis de Tératologie* de Guinard sont muets sur ce point. Cependant vous en trouverez des exemples dans les *Bulletins de la Société anatomique* : 1829, p. 70, 141 ; 1872, p. 90 ; et 4e série, T. VII, p. 499. Les chirurgiens nous ont du reste appris, par la cholécystectomie, qu'on pouvait très bien se passer de vésicule ». Très curieuse sur le même sujet la lettre de M. le Dr A. Gombault (de Paris), auteur de travaux remarquables sur l'anatomie pathologique du foie : « La question semble bien tout à fait tranchée. *La vésicule biliaire ne paraît nullement indispensable.* Chez l'homme, son absence a été constatée un bon nombre de fois d'une façon authentique. La seule question qui puisse se poser en pareil cas est de savoir s'il s'agit d'une absence de développement ou d'une lésion survenue pendant la formation de l'être. Quel que soit le mécanisme, le résultat n'en est pas moins que des gens ont pu vivre privés de vésicule sans que cette absence se traduisît par quoi que ce fût d'anormal. Il m'est arrivé une fois d'assister à une laparatomie pour un cas d'obstruction calculeuse du cholédoque ; on se proposait d'aboucher la vésicule avec l'in-

---

le fiel ; on n'en trouva pas ». « *Le fiel avait complètement disparu* », écrit la Vicomtesse de Flavigny (loc. cit., p. 272). Voici le texte de J. Rogie (T. III, p. 312) : « Malgré les recherches les plus minutieuses, *il ne fut pas possible de trouver le fiel* ».

testin ; or, l'opération n'a servi à rien, *parce qu'on n'a pas trouvé la vésicule* ; et, deux ans plus tard, la malade ayant succombé aux suites de l'obstruction calculeuse, *il ne nous a pas été possible, ayant le foie entre les mains, de trouver la vésicule*. Voici, du reste, quelques lignes du Dictionnaire de Jaccoud : « L'anomalie qui nous occupe — *absence de vésicule* — ne se traduit durant la vie par aucun signe appréciable. Elle est compatible avec une santé parfaite... Ce cas de tératologie ne fait que reproduire l'état normal chez certains animaux ». Bedel a l'air de croire que la douceur de Pierre Fourier est due à l'absence de sécrétion biliaire ; voyez plutôt son raisonnement subtil : « Quel cœur, quelle belle ame, quel exemple pour le Christianisme, rendre le bien pour le mal, la vie pour la mort, la grace pour les soufflets et les coups, mais quel motif plus pressant pour nous persuader à donner librement creance aux memoires de ceux qui furent presents à l'ouuerture de son corps, qui *nous asseurént qu'on ne trouva point de fiel dans son foye*, nonobstant toutes les exactes et curieuses recherches du Maistre Chirurgien ; vne Colombe sans aigreur, vn Agneau sans fiel, auroit-il plus de douceur pour ceux qui l'offencent que cest homme en a faict paroistre en tant et de si pressantes rencontres (1) ». Il est donc vrai qu'on « se plut à regarder cette singularité comme un symbole de la douceur charmante, de la paix parfaite que le saint avait laissé voir surtout dans les dernières années de sa vie (2) » ; comme le « témoignage évident d'une grâce d'en haut, principe ou effet de la douceur charmante et de la paix parfaite dont le serviteur de Dieu avait fait preuve, surtout pendant les dernières années de sa vie, abreuvées de tant de douleur

---

(1) Bedel, loc. cit., p. 243.
(2) J. Rogie, loc. cit., T. III, p. 312.

et d'amertume (1) ». Cette manière d'envisager les faits est aussi spécieuse que serait fragile cet autre raisonnement : Pierre Fourier « ne mangeoit de beurre frais, des œufs fort rarement, du poisson tousiours à contre-cœur » ; « toutes les viandes douceastres... n'estoient point à son vsage (2) » parce qu'il ne sécrétait et n'excrétait pas la bile indispensable à la digestion des matières grasses, et que son instinct, conséquence nécessaire de son organisation, le détournait des aliments gras ou de ceux contenant des graisses parce qu'il n'était point pourvu d'un des sucs qui les digèrent ! Restons, s'il vous plaît, dans la réalité; rappelons-nous que quand le réservoir, appelé vésicule du fiel, est absent, la bile n'en existe pas moins; sécrétée dans les canalicules biliaires intra-hépatiques, elle est directement conduite par le canal cholédoque (qui ne manque jamais) dans la partie postérieure de la seconde courbure du duodénum. Sachons donc bien que la douceur de Pierre Fourier est une vertu de plus à son actif, et que c'est de propos délibéré, par esprit de pénitence, par esprit d'ascétisme, et non par instinct, qu'il se priva — excepté dans les circonstances où les médecins lui imposèrent ce sacrifice — des substances alimentaires qui eussent pu réparer convenablement les pertes d'un cerveau toujours surmené, d'un corps toujours « si las ».

V

Les « *anathomes* » ont, à trois reprises différentes, procédé à la reconnaissance des ossements de Pierre Fourier.

***

Pendant qu'on instruisait à Rome la cause de la béatification, Mgr Jacques de Fieux, Evêque comte de Toul,

(1) Le P. Dom J.-B. Vuillemin, loc. cit., p. 446.
(2) Bedel, loc. cit., p. 325.

« en vertu d'un rescrit de la Congrégation des Rites, pour la constatation du non-culte », présida la première reconnaissance à l'église de Mattaincourt le 9 avril 1683, 42 ans et 4 mois après la mort. Nicolas Olrion, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, bourgeois de Toul, et Guillaume Du Val, « maistre chirurgien en la Ville de Toul », furent chargés de décrire le contenu du « cercueil d'estain revetu d'un second de chêne » dans lequel la dépouille de Fourier avait été logée à Gray où on l'avait exposée en la chapelle du collège jusqu'au 27 mars 1641, et qui, soutenu sur deux tréteaux devant le maître-autel de l'église de Mattaincourt du soir du 1er avril à la mi-août, fut descendu sans cérémonie, durant la nuit du 16 au 17 août, dans une fosse que douze habitants du village creusèrent au milieu de la nef du chœur, sous le grand crucifix, et recouvrirent de pavés à la nouvelle de l'investissement de Mirecourt par le sire de Folleville. Les experts nous apprennent, au cours de leur remarquable description (1), que « le corps, avec tous ses os remis en place », était « long de cinq pieds et demi », soit d'un mètre 79 centimètres. Du reste, les historiens de Fourier parlent de sa « taille élevée », de sa « haute stature ».

Nous indiquons dans le tableau ci-après les noms des os que retrouvèrent les experts, ainsi que les particularités qu'ils eurent à noter :

(1) Alors qu'il était commissaire-visiteur des reliques du diocèse de Nancy et de Toul, l'abbé Jean-François Deblaye, prêtre d'origine vosgienne, a transcrit dans un grand in-8° de 82 pages, relié, et portant au dos l'inscription : *Reliques du B. P. Fourier*, le Manuscrit n° 372, p. 133-145, de la Bibliothèque publique de Nancy, où est publié ce « *procès-verbal de la visite du corps du Vénérable P. Fourier, en son tombeau dans l'église de Matincour, par Monseigneur Jacques de Fieux, Evêque de Toul...*, le 9 avril 1683.

INVENTAIRE DES OSSEMENTS DE PIERRE FOURIER

lors de l'exhumation du 9 avril 1683 à l'église de Mattaincourt

(Examen du Dr Nicolas OLRION, de Toul, et du Chirurgien Guillaume DU VAL, de Toul).

NOMENCLATURE DES OSSEMENTS	OBSERVATIONS
1° Le Crâne.	Une partie de l'occipital était encore recouverte de la peau à laquelle tenaient de petits cheveux. Quelques portions de la substance du cerveau existaient dans beaucoup d'endroits de la cavité du crâne. L'os du front estoit fort large ; l'occipital avançait beaucoup au dehors ; la tête parut oblongue, un peu aplatie sur les costés, le devant et le derrière se jetant assez en dehors.
2° La Face. — le maxillaire supérieur . .	12 dents (4 incisives, 2 canines, 6 molaires).
2° La Face. — le maxilliaire inférieur. . .	12 dents (4 incisives, 2 canines, 6 molaires).
2° La Face. — les hioïdes.	
3° 24 vertèbres	7 cervicales, 12 dorsales, 5 lombaires.
4° le sternum.	Moins la partie cartilagineuse.
5° 22 côtes.	11 à droite, 11 à gauche. La 12e, manquant à gauche, estoit une des inférieures.
6° le sacrum.	
7° les 2 os iliaques.	
8° les 2 omoplates.	
9° les 2 humérus.	
10° les 2 radius.	
11° les 2 cubitus.	
12° 6 os de la main droite. . . . . . . — 1 métacarpien. 5 phalangiens.	
13° 11 os de la main gauche. . . . . . — 5 métacarpiens. 6 phalangiens.	
14° les 2 fémurs.	
15° les 2 tibias.	
16° les 2 péronés.	La tête supérieure du péroné droit étoit cariée.
17° 10 os du pied droit. — 5 os tarsiens (Calcaneum. Astragale. Naviculaire. 2 cunéiformes.) 5 os métatarsiens.	
18° 3 os du pied gauche — 3 os tarsiens (Calcaneum. Astragale Naviculaire.)	

Sans parler des 8 molaires absentes (4 au maxillaire supérieur, 4 à la mâchoire inférieure), les os manquants ou que l'on a omis de signaler sont : 1° *2 côtes* (une de droite et une de gauche) ; 2° le *coccyx* (mais c'est un oubli, puisqu'il a été retrouvé à l'exhumation de 1732) ; 3° les *2 clavicules* (c'est aussi un oubli, car elles ont été retrouvées à l'exhumation de 1732) ; 4° *4 métacarpiens* et *9 os phalangiens de la main droite; 8 os phalangiens de la main gauche;* 5° les *2 rotules* : « le petit os rond qui est à chaque genou, et que l'on nomme rotule, manquoit à l'un et à l'autre genoux et ne s'est trouvé nulle part » ; 6° *1 cunéiforme*, le *cuboïde*, les *5 os métatarsiens* et les *14 os phalangiens du pied gauche*.

Comme l'a écrit dans le *Bulletin de la Canonisation* (n° 7. — 9 avril 1897, p. 20 et 21) mon très érudit collègue de la Société d'Emulation des Vosges, M. l'abbé Ch. Chapelier, curé-doyen de Lamarche, les médecins constatèrent que deux côtes, une de droite et une de gauche, les deux rotules et environ 73 petits ossements des mains et des pieds avaient disparu. Il n'est pas, je pense, inutile de rappeler que le cercueil d'étain était dessoudé. L'abbé Deblaye et M. Chapelier en ont conclu à la violation de sépulture et à la soustraction de reliques, et, par voie d'exclusion, ils accusent de ce pieux larcin les Chanoines réguliers de Notre-Sauveur qui, incertains du succès final de la procédure relative à la possession du corps de Fourier, tenaient à avoir le plus possible de ses reliques.

***

« Après la vue et l'examen de toutes ces choses », les os étant remis en place, on revêtit le cercueil « entièrement pourry » d' « un autre de bois », on le ferma après y avoir logé « la partie supérieure du cercueil d'étain dessoudé », et on le glissa sous la pierre tombale d'où on l'avait tiré. Le pape Benoît XIII ayant accordé, le 10 janvier 1730, le bref de béatification de Pierre Fourier, Mgr Scipion-Jérôme Bégon, Evêque comte de Toul, Prince du Saint-Empire, entouré d'un nombreux clergé et de personnages officiels de marque, dut présider à la seconde exhumation des ossements qui, cette fois, ne furent plus, après l'expertise, replacés dans le cercueil, mais furent enfermés dans une grande et magnifique châsse de bois doré due au sculpteur Menuet. C'était le 30 août 1732, plus de 92 ans après la mort du Bienheureux. Nous avons, dit l'Evêque dans son rap-

port (1), « fait approcher les sieurs Charles-François Nacquard et Hilaire Mengin, tous deux docteurs médecins de S. A. R., demeurant à Mirecourt, et les sieurs Leclerc, père et fils, demeurant audit Mattaincourt; lesquels ont prêté serment entre nos mains de bien et fidèlement reconnaître les parties reliques du corps du Bienheureux, suivant les règles de leur science et de leur art, telles qu'elles leur seraient présentées par nos ordres et en notre présence dans l'ordre de l'exhumation qui devait s'en faire et de la présentation qui s'en suivrait ».

(1) *Procès-verbal de déposition dans une châsse et inventaire des ossements du B. P. Fourier, par Mgr Scipion-Jérôme Bégon, Evêque comte de Toul, à Mattaincourt le 30 août 1732* (papier, 7 pages in-folio, la dernière en blanc, copie par J.-Fçois Deblaye, faite sur la copie authentique et certifiée par le R. P. Piart, abbé de Domèvre, avec onze lignes de son écriture, sa signature et son sceau). — in *Reliques du B. P. Fourier*, manuscrit cité.

INVENTAIRE DES OSSEMENTS DE PIERRE FOURIER
lors de l'exhumation du 30 août 1732 à l'église de Mattaincourt
(Examen de Charles-François MACQUART et Hilaire MENGIN, docteurs en médecine à Mirecourt, et LECLERC, père et fils, médecins à Mattaincourt).

NOMENCLATURE DES OSSEMENTS	OBSERVATIONS
1° Le Crâne (le chef)	Plusieurs petits cheveux blancs attachés à l'épiderme qui recouvre la petite éminence de l'occiput. Aucune substance dans la cavité du crâne. Chef, de figure oblongue, un peu « applati » sur les côtés, bien élevé au devant à l'occiput.
2° la Face — le maxilliaire supérieur. . .	12 dents (4 incisives, 2 canines, 6 molaires bien rangées de suite,.
2° la Face — le maxillaire inférieur . . .	12 dents (4 incisives, 2 canines, 6 molaires, bien rangées de suite).
2° la Face — l'os hyoyde	Dans son entier.
3° 24 vertèbres	7 cervicales, 12 dorsales, 5 tombaires dans leur entier.
4° 22 côtes	11 à droite, 11 à gauche, quelques-unes un peu cariées.
5° le sacrum.	Dans son entier.
6° le coccix.	Dans son entier.
7° les 2 os des Illes (ischium et pubis)	En entier.
8° les 2 clavicules.	Dans leur entier.
9° les 2 humérus	Dans leur entier à la réserve d'un dont l'extrémite inférieure est un peu cariée.
10° 1 radius.	Dans son entier.
11° 1 cubitus	Dans son entier.
12° les 2 fémurs	Le gauche endommagé en partie.
13° les 2 tibias.	L'un carié dans ses extrémités.
14° les 2 péronés	L'un carié dans ses extrémités.
15° 5 os tarsiens — 2 calcaneums. 2 astragales. 1 naviculaire.	
16° Combien d'os carpiens, métacarpiens et métatarsiens, et phalangiens des doigts et des orteils ?	Les experts mentionnent, sans autres détails, « treize petits os longuets, tant du métacarpe que du métatarse et « dits doigts » dans leur entier ».

Sans parler des 8 molaires absentes (4 au maxillaire supérieur, 4 à la mâchoire inférieure), les os manquants ou que l'on a omis de signaler sont : 1° le *sternum* (dont j'ai trouvé une partie de la poignée); 2° *2 côtes* (une de droite et une de gauche) (*a*); 3° les *2 omoplates* (que j'ai vues plus tard) (*b*); 4° un *radius* (*c*); 5° un *cubitus* (*d*); 6° les *2 rotules* (*e*); 7° des *métacarpiens* (*f*); 8° des *os tarsiens* et *carpiens* (*g*); 9° des *métatarsiens* (*h*); 10° des *os phalangiens des mains* et *des orteils* en nombre indéterminé (*i*).

a) Il est spécifié dans le procès-verbal que l'Evêque Bégon remit : 1° « des particules d'une *côte* » aux médecins et chirurgiens et « au Sr Joseph Bernard, avocat en la Cour, qui a donné ses soins pour le précis de la reconnaissance et pour la faire rédiger au net » ; — 2° une partie de *côte* à l'abbaye d'Autrey (on ne sait ce qu'elle est devenue ; M. le chanoine F. Detté, Supérieur du Petit Séminaire de N.-D. d'Autrey (Vosges), m'a fait l'honneur de m'écrire, le 20 août 1897, que la relique de l'église du Séminaire (ancienne église de l'abbaye) est une parcelle d'os de Saint Pierre Fourier d'un demi-centimètre carré à peine et fort mince, de provenance inconnue, mais trop petite pour être la portion de côte de 1732) ; — 3° une autre partie de *côte* à l'abbaye de Saint-Pierremont (la florissante abbaye de Saint-Pierremont était du diocèse de Metz ; le petit hameau de ce nom dépend de la commune et de la paroisse d'Avril (canton de Briey, Meurthe-et-Moselle, aujourd'hui du diocèse de Nancy et de Toul) : la relique n'est point à l'église d'Avril).

D'une lettre récemment écrite à M. le chanoine J. Marchal par M. l'abbé H. Lacour, curé de Heudicourt, diocèse de Verdun, il résulte que le Chanoine régulier Herbillon, curé de la paroisse de Saint Anian de Toul, « trouva » dans le tombeau, pendant l'exhumation de 1732, une « partie » d' « une *petite côte* » qu'il donna à la maison des Chanoines réguliers de Saint-Mihiel : son authenticité avait été reconnue par Mgr Bégon ; le 1er octobre 1732, Louis-Gérard Descorailles, docteur de Sorbonne, grand doyen de l'église de Verdun, Vicaire général du diocèse, permit d'exposer à la vénération des fidèles cette relique qui passa ultérieurement à l'église de Heudicourt : la seconde reconnaissance fut faite le 12 octobre 1894 par Charles-Nicolas-Pierre Didiot, Vicaire général du diocèse de Verdun.

Le R. P. Vautrot, Supérieur des Clercs de Notre-Sauveur et restaurateur de la réforme de Saint Pierre Fourier, m'a dit le 14 juillet dernier, à Mattaincourt, que Mgr du Pont (de Saint-Dié) avait remis autrefois un « fragment de *côte* » au monastère de Benoîte-Vaux : long de 0^m04 à 0^m05 environ, ce fragment a été reconnu par Mgr Hacquard, Evêque de Verdun, le 26 juin 1874, et richement enchâssé par l'autorité de Mgr Pagis le 2 juillet 1897.

Dans un médaillon de l'extrémité gauche de la partie supérieure de la *châsse* dite de *Saint-Dié* qui a été ouvert, sur nos instances, le 2 octobre dernier dans la chapelle de ce Saint, à la

cathédrale, nous avons vu un fragment de *côte* de Pierre Fourier, de $0^{m}03$ de longueur.

Deux reliquaires de la chapelle du Couvent des Oiseaux, à Paris, contiennent chacun « un fragment de *côte* » dont M. le Comte Henri Fourier de Bacourt, ministre plénipotentiaire, s'est dépossédé en sa faveur.

Une Religieuse du Couvent du Roule, à Paris, m'a affirmé avoir vu dans son monastère « un fragment de *côte* » de $0^{m}03$ de longueur sur $0^{m}02$ de largeur.

Je lis dans une lettre (21 août 1897) de Mme la Supérieure du couvent de Notre-Dame du Cateau-Cambrésis (Nord) qu' « un fragment de *côte* » presque carré, de $0^{m}012$ à $0^{m}015$ de longueur, existe dans un reliquaire de sa communauté.

Le 30 août 1897, Mme la Supérieure du monastère de Notre-Dame de Versailles (couvent du Grand-Champ) m'a envoyé le *fac-simile* du « fragment de *côte* » de Pierre Fourier vénéré dans sa communauté : il a très exactement $0^{m}034$ de longueur, $0^{m}014$ de largeur à un bout, $0^{m}09$ à l'autre. Mgr Blanquart de Bailleul, Evêque de Versailles, en fit la reconnaissance le 27 août 1830, et le plaça dans une *thecâ* dorée d'où M. le Vicaire général Chaudé l'a tirée le 7 juillet dernier pour la transporter dans une *thecâ* en cuivre.

Les Religieuses de Notre-Dame d'Epinal possédaient « deux fragments de *côte* » de très petite dimension, reconnus à Saint-Dié par Mgr Caverot le 6 février 1858 : par ordre de Mgr Foucault, ils sont maintenant la propriété des Religieuses de Notre-Dame de Saint-Pierre-Eglise (Manche).

Le 12 août 1897, Mme la Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Gray a soumis les deux reliquaires de son monastère à l'examen de M. le Dr Emmanuel Glorget, chirurgien adjoint de l'hôpital de Gray : ce praticien a noté dans un de ces reliquaires un fragment, d'environ $0^{m}05$, d'une « fausse côte gauche ».

A la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame de Mattaincourt, j'ai vu, exposé en un reliquaire, un « fragment de *grande côte* », de $0^{m}04$ de longueur, cassée dans sa partie la plus large.

M. l'abbé V. Dubessey, curé de la paroisse de Bazegney (Vosges), dont « le Bienheureux Père » est le patron, m'a informé le 25 août 1897 qu'il y a dans son église une relique de Pierre Fourier « *extractam ex B. P. Forerii relliquiis, quae asservantur in ecclesiâ..... Mattaincourt* » (17 décembre 1831),

avec l'authentique signée de MM. les curés de Mattaincourt, Mirecourt et Hymont. « Elle me paraît avoir appartenu à une *côte*, dit-il, et elle a été détachée à la scie ; elle a environ 0m03 de longueur, la largeur de la côte, et un demi-centimètre d'épaisseur en moyenne (car elle est plus épaisse en bas qu'en haut) ».

M. le chanoine J. Marchal (il tenait cet ossement de Mgr de Briey qui l'avait reçu de l'abbé Deblaye) a envoyé en 1891 une « portion de *côte* » aux Oblats de Marie-Immaculée pour l'église de Sion (Meurthe-et-Moselle) ; au préalable, il en avait détaché une parcelle pour Mgr Doutreloux, Evêque de Liège, et une autre pour la Maison-mère des Sœurs de la Compassion de Saint-Firmin (Meurthe-et-Moselle), puis coupé à la scie dans la portion principale un petit fragment d'un centimètre de longueur, d'un demi-centimètre de largeur et de 0m002 à 0m003 d'épaisseur, qu'il offrit le 8 mai 1893 à sa nièce, Mme Marie-Thérèse de Jésus, Religieuse au Carmel de Poitiers : celle-ci l'a diminué de particules prises dans la largeur qu'elle a placées dans plusieurs reliquaires portatifs, l'un pour sa mère, Mme veuve Salmon (de Ville-sur-Illon, Vosges) ; — un autre pour son oncle, M. le chanoine J. Marchal ; — un troisième pour un Religieux des Vosges, le P. Dom Didierlaurent, Bénédictin à Ligugé (Vienne) ; un quatrième pour elle-même. Après ces distributions, la relique, placée au Carmel dans la petite châsse des Saints vosgiens, a 0m01 de longueur, 0m003 ou 0m004 de largeur, et 0m002 ou 0m003 d'épaisseur.

b) Le procès-verbal établit que l'Evêque Bégon remit à Pierre Bernard, Supérieur de la maison de Dommartin-les-Ville, « un petit os de l'*omoplate* » pour les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Pont-Beau-Voisin (soit Pont-de-Beauvoisin, chef-lieu de canton du département de l'Isère, arrondissement de la Tour-du-Pin ; j'en ai référé à M. le Curé de Pont-de-Beauvoisin : sa réponse ne m'est pas parvenue).

c et d) Un *radius* « fort entamé » (nous pouvons affirmer que c'est le *gauche*, puisque le droit est dans la châsse), et un *cubitus* (le *droit)* avaient été donnés, lors de l'exhumation de 1683, aux Chanoines réguliers de Pont-à-Mousson, ainsi que l'attesta à Mgr Bégon leur Prieur présent à celle de 1732. Pouvais-je avoir la prétention de retrouver tout ou partie de l'un

ou de l'autre de ces ossements qui ne sont ni à l'hôpital, ni à l'église de Saint-Martin, ni à l'église de Saint-Laurent, ni au Séminaire de Pont-à-Mousson ? M. le curé-doyen de la paroisse deSaint-Martin me mit sur la vraie piste en m'indiquant un « os considérable » dans une église de son doyenné, celle de Millery (Meurthe-et-Moselle). Comment celle-ci a-t-elle hérité de cette relique? M. l'abbé Ch. Winsback, le très complaisant curé de Millery, n'a pu le savoir en feuilletant les documents et archives de la fabrique ; il m'a écrit le 10 septembre 1897 : « C'est un de mes prédécesseurs, mort en 1873, l'abbé Crousse, qui a fait reconnaître cette relique par Mgr Menjaud, Evêque de Nancy et de Toul, le 2 décembre 1846 (le sceau épiscopal est endommagé, mais les armes et l'exergue sont intacts). La nièce de l'abbé Crousse, qui vit encore à Millery, n'a rien pu préciser à ce sujet, sinon que toujours elle avait entendu dire à son oncle qu'il avait laissé un fragment de la relique à l'Evêché de Nancy ». Quoi qu'il en soit, sa provenance ressort de l'authentique ci-après : « En vertu du décret de Mgr l'Evêque (*nom illisible* — probablement Mgr Scipion-Jérôme Bégon — l'encre ayant été détruite par l'humidité) donné le huitième may dernier, je soussigné, Prieur des Chanoines Réguliers de N. S. à Pont-à-Mousson ay enfermé et scellé dans ces reliquaires en bois doré num. I partie d'un os d'un bras du Bx Pierre Fourier dont le reste est dans un reliquaire pareil num. II à la réserve d'une petite partie d'entre deux longue de six lignes qui a été donnée à l'abbaye de Ste Marie de cette ville. De quoy j'ay dressé procès-verbal le douzième dudit mois de may mil sept cent trente trois. N. Huguin C. R. » (Du cachet il ne reste que quelques vestiges de cire rouge ; la plus grande partie a été mangée avec le papier par le temps ou peut-être par les souris). En résumé, le P. Nicolas Huguin déclare dans ce procès-verbal qu'il a divisé cet os « d'un bras » — il faut lire « d'un avant-bras » — en trois portions : *deux grandes* et *une petite partie d'entre deux*. La « *petite partie d'entre deux* » a été égarée ; elle se trouvait vraisemblablement dans un de ces reliquaires d'argent que le P. Lallement, Abbé régulier de la maison de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson, livra en 1791 à la Monnaie, après en avoir tiré les reliques de Fourier qu'il confia à des amis en ces moments troublés. L'Evêché de Nancy a-t-il réellement reçu un fragment de l'os, peut-être celui contenu dans le reliquaire num. II, comme le disait l'abbé

Crousse ? C'est possible, mais « il n'existe à l'Evêché de Nancy aucun ossement de Saint Pierre Fourier » (lettre de M. le chanoine Staemmel, 18 août 1897). Nous ne devons donc plus nous occuper que de la portion d'os de l'avant-bras qui est à l'église de Millery « *in thecâ ligneâ formae ovatae* ». Est-ce une portion, et laquelle, du *radius gauche* ou du *cubitus droit ?* Dans le but d'arriver à une détermination exacte, j'ai pris rendez-vous à l'Evêché de Nancy, le 21 septembre dernier, avec M. le curé Winsback qui faisait placer l'os dans un reliquaire neuf, et je suis définitivement fixé sur cette portion d'os d'avant-bras de Pierre Fourier : c'est *une section — médiane dans le sens de la longueur — de la portion inféro-postérieure et externe du radius gauche dont on a enlevé d'un coup de scie oblique, dans une hauteur de 0m03 environ, une grande partie de l'extrémité inférieure et interne.* La relique a 0m10 de longueur, 1 cent. 1/2 de largeur en bas, 2 cent. de largeur aux deux tiers inférieurs, 1 cent. 1/4 de largeur à l'extrémité supérieure. M. l'abbé Winsback a été autorisé à en détacher un fragment d'un centimètre de longueur dans le bout supérieur pour l'église de la paroisse Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, ainsi qu'une petite parcelle pour lui-même.

e) On n'a pas retrouvé les *rotules.*

f) On voit dans un bras d'or, à la sacristie de la basilique de Mattaincourt, le *métacarpien d'un pouce* parfaitement conservé. Tel est, je pense, cet « os du métacarpe » présenté à Mgr Bégon, après l'exhumation de 1732, par le P. Jean-François Fontenille, Chanoine régulier, curé de Mattaincourt, qui déclara que cet os se trouvait à la maison de cure depuis l'exhumation de 1683.

Après l'exhumation de 1732, l'Evêque Bégon remit un *métacarpien* 1° à l'abbaye de Lunéville (nous avons prié M. Fruminet, curé-archiprêtre de la paroisse Saint-Jacques de cette cité, de vouloir bien nous faire connaître si cet ossement du saint réformateur n'aurait point par hasard été recueilli dans son église, qui est l'ancienne église abbatiale de Saint-Remi : ce prêtre nous a répondu négativement le 21 août 1897) ; — 2° à l'abbaye de Belchamps (il est conservé dans l'église de Mehoncourt (Meurthe-et-Moselle), près Belchamps) ; — 3° à l'abbaye de Saint-Léon de Toul (comme le dit l'abbé Deblaye et comme

l'établit M. l'abbé Potier, curé d'Aingeray (Meurthe-et-Moselle), dans une lettre écrite le 5 mai 1897 à M. le chanoine J. Marchal, cette relique est gardée en l'église de Villey Saint Etienne; elle est accompagnée d'une authentique, datée de Toul (3 janvier 1733), dans laquelle Mgr Bégon déclare l'avoir donnée en 1732 à l'abbaye de Saint-Léon de sa ville épiscopale, et elle a été scellée du sceau de l'Evêché de Nancy et de Toul le 14 juillet 1856); — et 4° à la maison des Chanoines réguliers de Nancy (il nous a été impossible de le découvrir soit à la cathédrale, soit dans les églises de Nancy).

Le lundi 31 août 1732, vers les onze heures du matin, quand l'Evêque Bégon alla processionnellement au-devant de Son Altesse Royale Charlotte d'Orléans, Duchesse régente de Lorraine, qui arrivait à Mattaincourt pour les fêtes de la béatification avec le prince Charles et les princesses ses filles, il lui remit un *métacarpien* pour elle, et *un autre* pour son fils, le duc François III, qui était alors à la Cour d'Autriche. Où ces deux os sont-ils allés?

Le grand reliquaire de l'église paroissiale de Mirecourt, que M. le Vicaire général Gravier, curé-archiprêtre de cette ville, a soumis à mon examen le 12 avril 1897, contient entre autres os *deux métacarpiens.*

Dans une lettre à M. le chanoine J. Marchal (5 mai 1897), dans une autre qu'il m'a écrite (22 août), M. le curé-doyen Florentin, signale à Blâmont (Meurthe-et-Moselle), chez M. Jules Welker, propriétaire-cultivateur, un reliquaire en argent, du format d'une petite montre, renfermant un os de 0m015 à 0m016 de longueur, avec l'inscription : *Os ex ossibus B. Petri Forerii miraculo comprobatum*, 1742. MM. les Drs Zimmermann et Hanriot (de Blâmont), consultés chacun à part, ont déclaré que c'est « *un fragment de métacarpien coupé par le milieu dans le sens longitudinal* ». De génération en génération on s'est transmis cet ossement dans la famille Welker; il a appartenu primitivement à un « oncle », Chanoine régulier de l'abbaye d'Ars-sur-Moselle, du nom de Roger? ou de Pélissier? élevé à la dignité abbatiale par Mgr Chaumont de la Galaizière. Sur ces renseignements, les uns oraux, les autres écrits, Mgr l'Evêque de Nancy a remis à M. le curé de Blâmont « une pièce officielle faisant authentique ».

g) Le procès-verbal de 1732 établit qu'un « *os du tarse* »

(lequel ?) a été remis en 1683 aux Chanoines réguliers de Pont-à-Mousson, et que Mgr Bégon en prit également un (lequel ?) pour lui en 1732. Nous ne savons pas quels ont été, dans la suite, les détenteurs de ces reliques. Celle des Chanoines réguliers de Pont-à-Mousson a dû être égarée en 1791 lorsque le P. Lallement, Abbé de la maison de Sainte-Marie, confia à des tiers les ossements qu'il possédait.

Nous avons vu un *cuboïde* carpien dans le grand reliquaire de l'église paroissiale de Mirecourt.

Les vicaires généraux de Mgr Bégon remirent aussi à Mme Dourche deux os de Pierre Fourier reconnus par l'Evêque le 20 février 1749; ces reliques revinrent plus tard à l'abbé Elophe Dourche qui fut autorisé par Mgr d'Osmond, Evêque de Nancy, à les exposer à la vénération des fidèles dans l'église de Gibeaumeix, village de Meurthe-et-Moselle situé entre Vaucouleurs et Colombey-les-Belles, dont il était alors le desservant. L'abbé Dourche, mort en 1839 chanoine titulaire de la cathédrale de Nancy, avait légué ces reliques à l'église de Lagney, près Toul, sa paroisse natale. M. l'abbé Renauld, curé de Lagney, qui les a fait examiner par un médecin, m'a informé le 29 août 1897 qu'il s'agit d'un *cuboïde* et d'un *scaphoïde* (et quelqu'un m'a affirmé que ce cuboïde et ce scaphoïde appartiennent au carpe).

h) Les Religieuses de Notre-Dame de Mirecourt avaient reçu en 1732 un *métatarsien*, celui-là sans doute que j'ai vu dans le grand reliquaire de l'église paroissiale de cette ville.

M. le Dr Ch. Mégrat a cru pouvoir affirmer que la relique déposée en la chapelle des Religieuses de Notre-Dame (couvent du Ménil), à Lunéville, « appartenait à *la moitié interne du premier métatarsien du pied gauche* » (lettre de M. le Dr Mégrat, 13 mai 1897). Mme la Supérieure a bien voulu me transmettre copie de l'original du témoignage de Jean Terrel relatif à l'authenticité de cette relique : « Jean Terrel, général des Chanoines réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur, atteste que le présent os, y dedans inséré, est de l'*orteil du pied* de N. R. P. de Mattaincourt, *d'où il a été tiré en ma présence* (1) : en foi de quoi j'y ai apposé mon nom et le sceau

(1) Ces mots : « *d'où il a été tiré en ma présence* », ne peuvent laisser subsister le moindre doute sur le pieux larcin commis sous les yeux de Jean Terrel. Il n'est pas hors de propos de rappeler



de mon office le 29 mars 1655 (1) ». Cet os que le Vicaire général de Verdun, Descorailles, permit le 29 juillet 1731 (in oppido Sancti Michaelis die 29 julii 1731) d'exposer à la vénération des fidèles, avait été remis aux Religieuses de Notre-Dame de Saint-Mihiel ; Mme Lorrain le reçut en partage lorsque celles-ci furent obligées de sortir de leur monastère en 1792. Mme Sophie Major, qui en devint ultérieurement dépositaire, le confia, après qu'elle eut quitté Saint-Mihiel pour Verdun, à un chanoine de la cathédrale de cette ville, du nom de Mansuy. Ce métatarsien (2) fut scié en deux parts dans toute sa longueur, le 16 août 1848, par feu le Dr Contal, médecin à Vézelise (où s'étaient réunies les Religieuses de neuf maisons avant de planter leur tente à Lunéville en 1850) : sur l'ordre de Mgr Menjaud, le Vicaire général Gridel plaça l'une de ces parts, le 9 septembre 1848, dans une châsse dorée. La *moitié externe de l'os* fut envoyée au monastère de Notre-Dame de Molsheim (Bas-Rhin) : ce monastère recevait en même temps le témoignage de Jean Terrel et la reconnaissance du Vicaire général Gridel dont la copie conforme fut revêtue le 22 décembre 1848 de la signature de Mgr Roes, Evêque de Strasbourg.

Nous avons vu chez M. Louis Georgeot, cultivateur à Légéville (Vosges), le *métatarsien du premier orteil du pied droit ;* on a enlevé des parcelles aux extrémités qui sont comme ciselées. L'ossement, brun foncé, est enveloppé, avec une dent molaire cariée et un des cinq grains d'encens du cierge pascal, dans un papier — une réclame électorale de 1854 — sur lequel on lit (je respecte le texte) : « *Don du bienheureux Pierre Fourier* ». Son propriétaire n'a pas d'authentique. Quelle est aussi la signification du grain d'encens ? (il est énorme, de forme lo-

---

que Jean Terrel était un des deux Chanoines réguliers qui accompagnèrent le convoi funèbre de Pierre Fourier de Gray à Mattaincourt, et qu'il avait mis tout en œuvre pour reconduire le corps de son général à Pont-à-Mousson ; enfin que l'administration du culte à Mattaincourt fut confiée pendant longtemps encore, comme par le passé, à un Chanoine de la Congrégation de Notre-Sauveur.

(1) Veuillez remarquer cette date : 1655 ! C'est seulement 28 ans plus tard, en 1683, qu'aura lieu la première exhumation de Pierre Fourier : voilà un argument de toute solidité à faire valoir en faveur de l'opinion de M. l'abbé Ch. Chapelier, à savoir que les Chanoines réguliers de Notre-Sauveur avaient violé la sépulture avant 1683.

(2) Ce métatarsien est ainsi désigné dans le procès-verbal daté de Vézelise : « une partie de l'articulation de l'orteil du pied gauche ».

sangique, recouvert de cire rouge). Ma supposition n'a rien d'invraisemblable : le grain se détacha du cierge pascal le samedi saint qui suivit l'arrivée à Mattaincourt du corps de Pierre Fourier; un des aïeux de M. Louis Georgeot le ramassa sans doute pendant qu'il montait la garde, comme tant d'autres Mattaincurtiens, près de l'autel où était le cercueil! A cette époque, Nicolas Georgeot était un notable habitant de Mattaincourt lié probablement d'amitié avec le Chanoine régulier de Notre-Sauveur chargé de la direction spirituelle de la paroisse; n'est-ce pas de ce Chanoine qu'il tenait le métatarsien tiré du cercueil, comme le précédent, bien avant l'exhumation de 1683? A la mort de Nicolas, ce métatarsien, la dent et le grain d'encens devinrent la propriété de son fils Jean-Claude, meunier à Valleroy-aux-Saules; Jean-Dominique, cultivateur à Légéville à partir de 1774, en hérita de Jean-Claude ; et Dominique Georgeot, également cultivateur à Légéville, en hérita de Jean-Dominique (c'est Dominique qui a écrit les mots : Don du bienheureux Pierre Fourier) ; M. Louis Georgeot, fils de Dominique, nous a déclaré que son père gardait précieusement ces diverses reliques dans la boîte des papiers de famille ; lui-même n'a pas dérogé à cette tradition.

M. l'abbé Mathieu, curé de Chaumousey, m'a appris le 16 août 1897 que la relique déposée dans l'église de sa paroisse est un *métatarsien*. Le rapport de 1732 établit cependant que Mgr Bégon avait donné un *métacarpien* à l'abbaye de Chaumousey : c'est *métatarsien* qu'il faut lire. Mgr Bégon déclare dans l'authentique (Toul, 3 janvier 1733) — en termes peu scientifiques, il est vrai — qu'il s'agit d' « un des os du métatarse qui contiennent les os des doigts du pied du Bx Pierre Fourier », et que la relique a été tirée du cercueil lors de l'exhumation de 1732. Cet os était dans un reliquaire en bois à l'église de Chaumousey depuis la Révolution de 1793, époque à laquelle l'abbaye fut détruite ; le P. Nicolas, de la Congrégation de Notre-Sauveur, curé de Chaumousey, le replaça dans un reliquaire d'argent le 7 juillet 1865, suivant un procès-verbal signé de lui le 28 mai 1871, dont on peut prendre connaissance dans un registre de la fabrique. L'authentique ajoute : « Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame d'Epinal, qui avaient été chargées de remplacer l'étoffe rouge sur laquelle est fixée la sainte relique, ont eu la permission d'en conserver une petite parcelle en récompense de leur piété ». Cette petite par-

celle a été probablement perdue pendant la Révolution. Une autre parcelle, recouverte d'une soie très fine et retenue dans un reliquaire sur un petit coussin par quatre fils d'argent, fut aussi donnée au curé d'Oncourt (localité vosgienne aujourd'hui annexe d'Igney) « sur ses instances réitérées ». L'authentique, dont j'eusse aimé de connaître la date, dit aussi que la relique est « un des os du métatarse qui contiennent les os du pied » (lettres de M. l'abbé J. Gérard, curé d'Igney-Oncourt, 7 et 10 septembre 1897).

Deux bras d'or, logés à la sacristie de la basilique de Mattaincourt, contiennent chacun *la moitié du même métatarsien* scié par le milieu dans le sens de la longueur.

La relique de l'église de Badonviller (Meurthe-et-Moselle) a paru à M. le Dr Paul Bauquel être « *une portion minime d'un métatarsien* ». Nous n'avons pu avoir connaissance de l'authentique enfermée dans le reliquaire sous les sceaux de l'Evêché, mais nous savons que le fragment d'os a été confié à l'abbé Rolin qui fut curé de Badonviller de 1865 à 1887.

i) Voici maintenant la série des *phalanges* :

Le 3 septembre 1897, Mme la Supérieure du monastère de Notre-Dame de Presbourg (Hongrie) m'a écrit que sa maison conserve dans un reliquaire scellé d'un cachet épiscopal intact « les précieux ossements d'un des deux pouces » de Pierre Fourier (il faut lire : *d'un pouce*) ; « ils nous sont parvenus de France », ajoute-t-elle d'après le récit des plus vieilles Religieuses, et elle pense que l'authentique a été égarée par une des « grandes dames malades » qui envoient chercher souvent le reliquaire.

« Le Sr Philippe L'habitant, Chanoine régulier, Prieur du Collège de la Cité d'Aoste », présenta en 1732 à Mgr Bégon « *une phalange* » qui avait été donnée à ce Collège en 1683 (je n'ai pu savoir si la relique existe encore dans cette ville du Piémont, que les Français prirent le 12 juin 1794).

D'après le procès-verbal de 1732, Antoine-Louis Thouvenot, Chanoine de la Congrégation de Notre-Sauveur, reçut « un petit ossement » déposé dans l'église d'Einvaux ; si j'en crois une lettre écrite le 23 avril 1897 à M. le chanoine J. Marchal par M. l'abbé H. Piquard, curé d'Einvaux, c'est « *une phalange de doigt* ».

Le jour de l'exhumation de 1732, un personnage qui avait

rédigé autrefois le « *Sommaire des Raisons et justes Prétentions que la ville de Mirecourt et Mattaincourt ont pour se conserver, par l'autorité de Son Altesse Royale, le sacré dépôt du corps du Vénérable serviteur de Dieu, le Bienheureux Père Pierre Fourier.....* », et qui fut encore mêlé aux négociations closes par la transaction du 21 mai précédent, Pierre-Louis Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, Conseiller d'Etat du duc Léopold Ier, lieutenant général et civil au bailliage de Vôges, président et chef de police de la ville de Mirecourt, aveuglé par le pieux désir de posséder une relique du Bienheureux et oubliant la délicatesse que lui imposait sa qualité de témoin de l'exhumation, se saisit adroitement d' « une *phalange de la main* » et la cacha dans ses habits (il avoua plus tard sa faute ou à l'évêque diocésain ou à son confesseur qui en avisa celui-ci, et eut pour pénitence, les uns disent : de faire célébrer chaque année une messe à Mattaincourt pendan l'octave du Bx Père; les autres : de jeûner tous les mercredis et vendredis de chaque semaine (tel est le récit que j'ai transcrit d'un manuscrit de l'abbé Deblaye ; mais M. l'abbé Chapelier (*Bulletin de la Canonisation*, n° 17. — 18 juin 1897, p. 15) dit : « d'aller tous les ans à Mattaincourt, pendant l'octave du Bienheureux Pierre, de faire célébrer le saint sacrifice de la messe une fois tous les ans *et* de jeûner tous les mercredis et vendredis de chaque semaine ». Alba de Villers fut autorisé, moyennant l'exécution de cette dure pénitence, à conserver la phalange qui échut tour à tour à Mme Alba de Ravon, née Desmarais, sa belle-fille, puis à Mlle Barbe Alba de Ravon, et enfin à Mme veuve Rosse, née Rosalie Alba de Villers, qui chargea en 1832 l'avocat Relot d'en remettre une extrémité aux Religieuses de Saint-Charles qui dirigent l'hospice civil de Mirecourt (M. l'abbé H. Péru, aumônier de l'hospice, nous l'a présentée le 12 avril 1897).

M. l'abbé Aug. Zimsmeister, le très obligeant curé-doyen de la paroisse de Saint-Martin de Pont-à-Mousson, m'a fourni le 21 août 1897 des renseignements intéressants sur la relique osseuse vénérée dans son église. « Des très nombreuses reliques de la paroisse, écrit-il, nous ne possédons qu'une seule authentique renfermant en deux pages grand in-4° leur nomenclature. Dans cette liste Saint Pierre Fourier figure en ces termes : « un *os*, de la robe, un mouchoir et une autre relique (linge de corps) du Bx Pierre Fourier de Mattaincourt ». « L'os, ajoute

M. Zimsmeister, forme un rectangle d'un centimètre de large sur 3 cent. 1/2 à 4 centimètres de long, de 5 à 6 millimètres d'épaisseur, et il serait difficile de préciser à la simple vue à quelle partie de l'ossature il se rattache ». M. le chanoine Messin, Supérieur de l'Institution Saint Pierre Fourier de Lunéville, m'a écrit le 22 août qu'il s'agit de la « *phalange d'un doigt* ». En 1791, l'Abbé régulier de la maison de Sainte-Marie (abbaye de Sainte-Marie-Majeure), du nom de Lallement, enferma l'os et les autres reliques dans une boîte qu'il confia à un de ses amis ; au moment de la spoliation des églises, les administrateurs temporels le cachèrent, avec d'autres reliques de sept châsses, dans un coffre-fort fabriqué exprès. En 1811, M. Martin, curé de la paroisse, sollicita l'autorisation de réintégrer toutes les reliques dans les châsses restaurées. Conformément à une ordonnance (20 avril 1811) de Mgr Benoît Costaz, Evêque nommé de Nancy, la phalange de Pierre Fourier fut replacée, avec d'autres objets, dans une des châsses le 23 mai de la même année. En 1857, l'abbé Deblaye vérifia toutes les reliques de l'église Saint-Martin et répartit en divers reliquaires une portion de celles renfermées jusqu'alors dans les sept châsses. Compris dans cette reconnaissance, l'ossement de Pierre Fourier a été récemment logé dans un reliquaire neuf en même temps qu'une croix, un fragment de la robe et un mouchoir du Saint (*Le B. P. Fourier à Pont-à-Mousson*, article transcrit de *La Croix de l'Est* dans le *Bulletin de la Canonisation*, n° 11. — 7 mai 1897, p. 18).

La Communauté de Notre-Dame de Verdun — qui devait être gratifiée plus tard de particules d'ossements et du 2e métacarpien gauche de Fourier — reçut, après 1769, des derniers descendants de Claude-Antoine, marquis d'Ambly, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de la ville de Rethel, « *des os du 3e doigt de la main droite* » avec les titres qui en assuraient l'authenticité : après l'exhumation de 1732 Mgr Bégon les avait envoyés, dans une châsse d'argent cordiforme, par le Chanoine régulier Guédon, à sa nièce Marie-Catherine de Guyot, ainsi que des linges qui avaient essuyé le cœur, des cheveux, un morceau de soutane, des débris de linceul, de la chair et des parcelles de bois et de plomb du cercueil. Les lettres d'authenticité furent remises à Toul à Messire Gabriel de Guyot, père de la marquise d'Ambly ; Claude-Antoine, marquis d'Ambly, les fit visiter en l'église de Vandres le 10 septembre

1769 par M. de Mapainville, Vicaire général de Metz. Mgr Pagis en a dernièrement confirmé l'authenticité (*Bulletin de la Canonisation*, n° 19. — 2 juillet 1887, p. 24 et 25, et *Fêtes de la Canonisation de Saint Pierre Fourier..... au monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Verdun*. Louis Laurent, imprimeur. 1897, p. 31).

D'après la constatation faite le 12 août 1897 par M. le Dr Emmanuel Glorget (de Gray), une des reliques du monastère de la Congrégation de Notre-Dame de cette ville est un *fragment de phalange* coupé à la scie, long et large de 0m02, évidé au centre où l'on découvre un peu de tissu aréolaire et une cavité centrale d'un demi-centimètre de largeur.

Sur une des deux faces du petit reliquaire de l'église de Mirecourt se trouve lié par des fils d'or un ossement d'environ 0m003 de longueur sur 0m001 d'épaisseur qui semble être un *fragment de phalange*.

D'après M. l'abbé Alf. Valentin, curé de Bult (Vosges), la relique de l'église de cette commune est « *une phalange d'un doigt* » de Saint Pierre Fourier obtenue en 1833 de l'Evêché? ou du curé de Mattaincourt? par l'abbé Haustête, alors desservant de la paroisse de Bult. « Jamais, ajoute M. le curé Valentin (lettre du 21 août 1897), je n'ai rien pu trouver dans les archives de la fabrique concernant cette relique ».

M. Auguste Contal, propriétaire à Mattaincourt, nous a fait examiner le 12 avril 1897 un os qui est la *phalange onguéale d'un gros orteil* : l'extrémité antérieure a été sectionnée et laisse voir le trou où était logée la moelle osseuse. Cet ossement aurait été donné à un de ses ancêtres, notable de l'endroit, lors de l'exhumation de 1683; avant d'être isolé dans le reliquaire actuel, il était dans un autre avec des cheveux, des lambeaux de vêtement et « du crin du matelas » de Pierre Fourier: il n'a jamais été authentiqué.

Si la déclaration de Mme la Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame du Cateau-Cambrésis (Nord) est exacte, à savoir que *pareille phalange onguéale d'un gros orteil* est dans son monastère, j'aurai réussi à reconstituer l'ossature des deux gros orteils.

Un très antique reliquaire, celui de Mme la Comtesse de Mirabeau, au château de Cossesseville, par Pont-d'Ouilly (Calvados), contient une *phalange d'un des petits orteils* du Saint ; mais Mme de Mirabeau n'a pas la moindre attestation

d'évêché. « Voici, veut-elle bien m'écrire le 27 août 1897, comment cette relique m'est échue. Ma mère, née Fourier de Bacourt, descendait d'un frère de Saint Pierre Fourier ; elle avait épousé le colonel le Harivel de Gonneville, et je suis leur fille unique. A la mort de ma grand'mère, chez laquelle tout ce qui venait du Bienheureux était resté, il fut convenu que l'aîné de mes oncles en recueillerait toutes les reliques, et, à défaut d'héritier mâle, les transmettrait à ses frères. Le dernier de ces deux frères était Adolphe Fourier de Bacourt, ambassadeur de France sous le règne de Louis-Philippe, légataire des mémoires et exécuteur testamentaire de Talleyrand. Il mourut en 1865, instituant ma mère — sa sœur — sa légataire universelle, et voilà comment en 1890 j'ai, 25 ans après, hérité des reliques de Saint Pierre Fourier dont je suis arrière-petite-nièce ».

J'ai appris le 26 août 1897 par une lettre de M. l'abbé P. Dejan, aumônier du monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Jupille-les-Liège (Belgique), que le R. P. Abbé Dom Rousseau, Visiteur des Chanoines réguliers de l'Ordre du Très-Saint-Sauveur de Latran, a fait autrefois présent à cette communauté d'une *phalange d'orteil* ; c'est le P. Dom M.-J. Ménard qui l'avait offerte à son Supérieur : il la tenait du curé Hadol.

Probablement à l'époque où il quêtait par le monde pour édifier l'église de Mattaincourt, l'abbé Hadol apporta une *phalange d'un doigt* aux Religieuses de Notre-Dame de Funfkirchen (Basse-Hongrie).

Mgr de Briey envoya en 1882 un fragment d'une *phalange d'un petit doigt* à l'abbé de Lagarde, directeur du Collège Stanislas de Paris. Ce dernier en offrit la majeure partie, dans un petit reliquaire en vermeil, à M. le Comte Etienne Fourier de Bacourt, 46, rue Cortambert, à Paris-Passy, et déposa l'autre au Collège.

J'ai vu dans le cabinet de Mgr Foucault un petit édicule de forme gothique offert en 1876 par les Dames de Saint-Dié à Mgr Caverot quand il devint Primat des Gaules, et retourné à l'Evêché de Saint-Dié en 1887 après la mort du Cardinal ; il contient, disposées avec art par les Carmélites de Fourvières, de haut en bas : une rondelle de *phalangine d'un petit doigt de la main* ou *du pied* de Pierre Fourier et une relique osseuse de saint Spinule, de sainte Libaire, de sainte Menne, de saint Maxime, de saint Amé, de saint Adelphe, de saint Siméon, d saint Hydulphe et de saint Romaric.

* Il nous faut maintenant passer en revue les *fragments indéterminés.*

Le P. Nicolas Huguin, Prieur de Belchamps, reçut en 1732 « *un petit fragment d'os* » pour les Religieuses de sainte Claire de Sorcy. (J'ai prié M. l'abbé Chapiron, curé de Sorcy-Saint-Martin, diocèse de Verdun, où étaient établis une abbaye et un pensionnat de Religieuses de sainte Claire qui donnèrent asile pendant plusieurs années à trois Religieuses de Fourier — abbaye et pensionnat partiellement transformés aujourd'hui en simples habitations — de vouloir bien me dire si son église abrite cette relique ; sa réponse a été négative).

Le P. J.-B. Piart, Abbé de Domèvre, procureur général de la béatification, reçut au même moment « *plusieurs fragments d'os* pour être par lui distribués à différentes personnes de distinction touchées d'une dévotion singulière pour le Bienheureux ». Je me suis adressé à M. l'abbé G. Thisserand, curé de Domèvre-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), pour savoir si par hasard quelques-uns de ces fragments ne sont pas en dépôt dans l'église actuelle, bâtie en 1743 par les Chanoines réguliers dans ce village qui a possédé jusqu'à la Révolution la magnifique église abbatiale des Chanoines réformés par Pierre Fourier en 1625. Le P. de Saintignon, dernier général de la Congrégation de Notre-Sauveur, est décédé à Domèvre en 1794 : « dans son inventaire il n'est nullement question ni de reliquaire, ni de distribution de reliques » ; mais M. l'abbé Thisserand n'est pas éloigné de croire que la relique de l'église de Barbas, localité du département de Meurthe-et-Moselle située à 4 kilomètres de Domèvre-sur-Vezouze, « a fort bien pu être transférée de Domèvre à Barbas pendant la période révolutionnaire par le Chanoine Nicolas Thiriet qui, de 1793 à 1802, fut en même temps curé de Barbas et administrateur de l'église paroissiale de Domèvre ». Nous aurons à dire plus loin en quoi elle consiste.

Le Dr Léon Durel n'a pu déterminer exactement la provenance du fragment d'ossement de Pierre Fourier qui est dans un reliquaire de la chapelle des Religieuses de Notre-Dame de Honfleur. Ce fragment leur a été envoyé en 1734 par leurs Sœurs de Mirecourt. Le 3 février 1734, la Supérieure de la Communauté de Mirecourt écrivait ce qui suit à celle de Honfleur sur un billet de faire part de décès semblable à celui que les maisons de l'Ordre avaient adopté à cette époque : « J'ai

eu..... l'honneur de vous écrire depuis peu, et de vous envoyer des Reliques de Notre Bienheureux Père dans une boëtte : j'ai adressé le tout à la Révérende Mère Supérieure de notre Monastère de Paris, par une commodité qui me paroissoit sûre ; je souhaite que vous receviez promptement ces marques de ma respectueuse cordialité envers vous et je vous prie de me faire sçavoir par la première occasion si elles vous auront été rendues..... » (Signé : J.-F. Roussel, Sup^r^). — De qui les Religieuses de Mirecourt tenaient-elles cet ossement ? il n'en est pas question dans le procès-verbal de 1732 : celui-ci nous apprend seulement que Mgr Bégon leur envoya un *métatarsien* qui est intact, si — comme nous le pensons — c'est bien celui que nous avons vu dans le grand reliquaire de l'église de Mirecourt. D'après le Dr Durel, l'ossement de Honfleur est « la partie médiane de l'arc postérieur de la première vertèbre cervicale (atlas), à moins que ce soit la partie médiane de l'os hyoïde ». Mais l'arc postérieur de la première vertèbre cervicale et le corps de l'os hyoïde n'ayant pas subi le moindre dommage, il nous faut inscrire le fragment d'os du monastère de Honfleur parmi les indéterminés.

Le 17 décembre 1735, Mgr Bégon faisait rédiger l'authentique d'un *fragment d'ossement* qu'il enfermait dans une petite boîte pour les Religieuses de Notre-Dame de Carentan (Manche). Or, cette authentique, avec le fragment reconnu le 21 mars 1736 par Mgr de Matignon, Evêque de Coutances, est aujourd'hui au monastère de Valognes (même département) que des Religieuses de Carentan fondèrent après la Révolution.

Un parent du Saint, M. Antoine de Rozières (de Mirecourt) possède aussi « *un petit morceau d'ossement* » avec un morceau de soutane, dans un reliquaire remis à sa famille à l'époque de la Révolution (il avait appartenu aux Bénédictines de Nancy) ; ainsi qu'une autre relique cachée sous un papier scellé du sceau de l'Evêque de Saint-Dié « qu'il faudrait briser pour connaître le contenu ».

Un autre parent du Saint, M. de Bellefon, chef de bataillon au 69e régiment de ligne, 6, rue Callot, à Nancy, a transmis le 9 mai 1897 à M. le chanoine J. Marchal la copie d'un acte d'après lequel, par ordonnance de l'Evêque de Nancy, le curé de Mirecourt, Nicolas-Antoine-C..Matthieu, procéda le 24 septembre 1817, en l'église de cette ville, « à l'ouverture d'un reliquaire authentique contenant un *petit os* du corps du B. P.

Fourier », et, selon sa commission, retrancha de cet ossement une légère portion pour être remise en propriété à M. de Richard, allié du Saint, Sous-préfet de Mirecourt. Quand on examine le petit reliquaire de Mirecourt, on remarque la place d'une relique qui a dû être enlevée, car on ne trouve plus que les fils d'or qui la retenaient. Je pense que telle est celle donnée à M. de Richard. Le 30 octobre 1891, Mgr Turinaz, Evêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine, a fait la reconnaissance de ce fragment d'ossement dont M. de Bellefon est le détenteur.

En 1845, à l'occasion de la reprise de la cause du Bienheureux décrétée le 20 juin par Grégoire XVI, le Vosgien qui fut à Rome le premier postulateur de la cause de la canonisation, Mgr Pierre-Jacques Lacroix sollicita de Mgr Manglard, Evêque de Saint-Dié, une relique du Bon Père. Elle lui fut accordée. A cet effet, le curé de Mattaincourt, le chanoine Charles-Antoine Hadol ouvrit la châsse le 26 août, en présence des conseillers de fabrique et des conseillers municipaux, et en retira « *une portion de reliques* (pourquoi le pluriel dans l'acte que j'ai vu aux archives?) longue de 6 centimètres ». Mgr Lacroix est mort à Rome le 5 juin 1869; qu'est devenue sa relique ?

Quelle est exactement la relique osseuse de Pierre Fourier contenue dans la châsse que feu l'abbé Grandjacquot, ancien curé de Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle), décédé en 1887, a léguée à l'église paroissiale de cette commune ? M. l'abbé P. Franiatte, curé de Bouxières, m'a écrit ce qui suit le 21 août 1897 : « Cette châsse renferme un très grand nombre de reliques, mais en parcelles très petites. Pour ce qui concerne Saint Pierre Fourier, l'authentique délivrée par l'Evêché de Nancy en 1879 porte : « *ex capi.* (textuel) *B. P. Forerii*, ce qui veut dire, je pense, *ex capite B. P. Forerii* ». Je lis au contraire dans une lettre écrite le 18 août 1897 à M. le chanoine J. Marchal par M. l'abbé Staemmel, chanoine titulaire, secrétaire général de Mgr Turinaz : « Comme secrétaire, j'ai eu à ouvrir et à sceller, il y a onze ou douze ans, une châsse (celle de l'abbé Grandjacquot) dans laquelle se trouvait une belle relique de Saint Pierre Fourier *(un fragment de côte*, je crois)». M. Staemmel m'a tenu le même langage dans son cabinet, à Nancy, le 21 septembre. Il est certain, en tout cas, que le fragment ne saurait provenir du crâne proprement dit qui est dans un état d'intégrité presqu'absolue. En raison des dimensions

que m'indiquait M. le Secrétaire général, ce n'est point non plus un morceau d'un des alvéoles détruits de deux molaires gauches ou de la deuxième canine droite. (Peut-être, par exemple, est-ce un morceau d'alvéole, la « petite parcelle de crâne » que les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame d'Offenburg (Grand-Duché de Bade) m'ont signalée dans leur monastère et qui a été reconnue le juin 15 1872 comme étant une « sacram particulam ex ossibus B. Petri Forerii » par Mgr Foulon, alors Evêque de Nancy et de Toul). Ajoutons que Sœur Arsène, Religieuse du Saint Cœur de Marie, à Nancy, fut autorisée, avant qu'on apposât sur la châsse de l'abbé Grandjacquot les sceaux épiscopaux, à extraire du fragment précité une petite parcelle qui fut placée dans la châsse à reliques multiples de M. le chanoine Staemmel.

Les reliques de Pierre Fourier à la Congrégation de Notre-Dame de l'Abbaye-aux-Bois sont : *un ossement de 3 centimètres* (pas de détails) et « *quelques petits morceaux d'os..... qui* ont été mis dans différents reliquaires ».

Les Religieuses Bénédictines du Saint-Sacrement, à Saint-Nicolas-de-Port, qui habitent le monastère, agrandi et embelli, où Fourier avait établi ses Religieuses de Notre-Dame, ont « *un petit ossement de 0^m04 de long sur 0^m02 de large environ* » ; l'authentique a été, pensent-elles, détruite pendant la Révolution (lettre du 18 août 1897).

La relique de Saint Pierre Fourier donnée (par qui ?) « il y a quelques années » à M. le Comte Xavier de Chavaudon, du château du Rhuez, à Droupt-Saint-Basle, par Méry-sur-Seine (Aube), est « *un morceau d'os d'environ deux centimètres* ». Dans sa lettre du 20 août 1897, M. de Chavaudon déclare qu'il serait difficile de déterminer l'os auquel elle a appartenu. Elle a été authentiquée à l'Evêché de Troyes en 1890. Le P. L.-B. Didierjean, Supérieur des Jésuites de Châlons-sur-Marne, m'a prévenu le 15 août 1897 que deux parcelles en avaient été détachées, l'une pour le P. Jullien, de la Société de Jésus, domicilié à Troyes, qui s'était chargé de faire authentiquer le morceau principal, — l'autre pour lui-même : cette dernière a 0^m01 de longueur et une largeur de 0^m005 au milieu, 0^m002 à 0^m003 à chaque extrémité, sur une épaisseur de 0^m0015.

M. le Comte Albert Gandelet, Chambellan de S. S. Léon XIII, Vice-promoteur de l'Ordre des Avocats de Saint-Pierre, domicilié à Nancy, rue d'Alliance, 5 bis, m'a écrit du château

de Coligny (Ain) le 19 septembre : « Je tiens de M. Alphonse Parisot, de Dompaire, *quelques fragments* des os du nouveau Saint des Vosges. Ils avaient été précieusement conservés par l'abbé Deblaye, décédé à Poussay, et m'ont été remis immédiatement après sa mort. Ces fragments mesurent quelques centimètres : les uns, deux centimètres ou trois ; un seul est plus considérable. Ils ont été, pour la plupart, si je m'en souviens bien, sciés d'après de gros ossements !! Je crois bien en posséder cinq ou six... J'ai disposé de l'une de ces reliques en faveur du noviciat du monastère du Roule, à Paris... Elles sont maintenant enfermées dans des reliquaires et authentiquées ».

M. le chanoine J. Marchal nous a appris que Mgr Joffroy, Prélat romain, aumônier du Pensionnat des Frères des écoles chrétiennes à Issy (Seine), originaire de Nomexy (Vosges), a trouvé dans une armoire du presbytère de cette localité une boîte en carton contenant, sous les sceaux de l'Evêché, « *un ossement assez important* » de Pierre Fourier qu'il fit enchâsser dans un beau reliquaire après en avoir détaché trois petites parcelles : une pour M. l'abbé Vilmain, ancien curé de Bonvillet (Vosges), professeur au Collège Saint-Joseph de Reims ; — une autre pour M. l'abbé Valroff, chapelain des Religieuses et aumônier du Pensionnat de Notre-Dame de Mattaincourt, qui l'a placée dans un cadre rectangulaire où l'on admire dix-sept autres pareils minuscules ossements authentiques de Saints ; — et une troisième pour l'Institution Saint Pierre Fourier de Lunéville (mais M. le chanoine Messin, Supérieur de ce Collège, estime (lettre du 22 août 1897) — à tort, suivant quelques-uns — que cette parcelle « n'a pas de caractères d'authenticité suffisants pour être rangée sûrement parmi les reliques du Saint... Elle nous a été communiquée, ajoute-t-il, par M. l'abbé Joffroy, de Nomexy, qui nous l'a transmise après l'avoir fait examiner par l'Evêché de Saint-Dié. Y a-t-il là une garantie d'authenticité suffisante ? j'en doute) ».

M. le chanoine L. Harmand, Supérieur de l'Orphelinat agricole de la Congrégation des Sœurs de la Foi, à Haroué (Meurthe-et-Moselle), a eu l'amabilité de me signaler, le 12 septembre dernier, une relique de Saint Pierre Fourier qui est en sa possession depuis longtemps : « c'est un *fragment d'ossement*, gros comme le bout du petit doigt, sans forme précise qui permette de deviner à quelle partie il appartenait ; il a

l'apparence d'une fine pierre d'oolithe à grains très serrés ». Notre correspondant l'a trouvée dans le secrétaire de son oncle, l'abbé Harmand, fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Foi, mort curé de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson en 1873, mais il ne sait d'où elle lui provenait. Timbré aux armes de Lorraine et de Bar, le papier qui la renfermait était ouvert, sans cachet, et on y lit très exactement ce qui suit : « L'an mil sept cent trente neuf, le dix huit may, en conséquence de la Reconnaissance faite par Monseigneur l'Evêque du quatorzième du présent mois de deux parcelles d'ossements du Bienheureux Pierre Fourier et permission de les exposer à la Vénération des fidèles je soussigné notaire apostolique en ay détaché une en présence de M. Antoine Andreu avocat à la Cour, Prevost de Houecour et du S[r] Vagnier bourgeois de Chatenois et l'ay rendue à Mademoiselle Marie Anne Bigeon à qui elle apartenoit pour en faire le saint usage quelle jugera à propos. A Chatenois fait an et jour cy dessus » (Signé : A. Andreu. D. Vagnier. Paul Noblot, curé de Chatenois nôt âplique) lisez : *notaire apostolique*.

C'est encore un *fragment osseux minuscule*, long de 0^{m}03, épais de 0^{m}02, que l'on aperçoit au travers d'une des quatre facettes d'un petit reliquaire ovalaire surmonté d'une croix à la sacristie de la basilique de Mattaincourt.

C'est aussi un fragment qui est en la possession de M. le Chanoine Brignon, archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Dié ; il lui a été « donné par une missionnaire » et authentiqué à l' « Archevêché de Paris ».

* Les *parcelles indéterminées* méritent aussi une mention ; elles sont très nombreuses, et peut-être, malgré nos actives recherches, ne les avons-nous pas découvertes toutes.

On peut voir dans la salle du Chapitre chez les Religieuses de Notre-Dame de Mattaincourt un médaillon qui en renferme une, celle du bas (les deux du haut sont de Saint Hyppolite et de P. de Smyrne).

Dans l'infirmerie des mêmes Religieuses on aperçoit un médaillon ovale au centre duquel est fixé un quadrilatère osseux irrégulier d'un millimètre et demi d'épaisseur dont le grand côté mesure 0^{m}007 à 0^{m}008.

Les Religieuses de Mattaincourt m'ont encore fait voir, enchâssé dans un cadre carré, un médaillon ovale au centre duquel j'ai cru reconnaître une parcelle de phalangette, de forme à peu près triangulaire, longue d'environ 0^{m}01 sur la plus grande base, épaisse de 0^{m}002 en moyenne.

Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Reims ont une « parcelle d'os » ; celles de Condé-sur-Noireau et d'Orbec en Auge (Calvados) une « très minime parcelle » ; celles des Oiseaux « des parcelles » données, avec les deux fragments de côtes dont il a été question, par M. le Comte Henri Fourier de Bacourt ; celles du Roule ont « de très minimes parcelles » indépendamment du fragment de côte mentionné plus haut ; celles du Couvent du Grand-Champ, à Versailles, « quelques petites parcelles presqu'imperceptibles » ; celles de Châlons-sur-Marne « un tout petit fragment d'un os spongieux, très friable, que l'on ose à peine toucher » ; celles du Cateau-Cambrésis (Nord) une « toute petite parcelle » indépendamment du fragment de côte signalé ci-dessus ; celles d'Etampes « une parcelle » authentiquée à Nancy le 11 avril 1836 par le chanoine honoraire Lamothe, ancien Vicaire général.

Lorsqu'elles quittèrent Versailles pour venir se fixer à Verdun en 1839, les Religieuses de Notre-Dame de cette dernière cité rapportèrent « quelques parcelles indéterminées » d'ossements de Pierre Fourier que leur avait accordées le 12 septembre 1832 Mgr du Pont, alors Evêque de Saint-Dié ; elles furent reconnues à l'Evêché de Versailles le 8 juillet 1833 ; Mgr Rossat les visita le 19 juillet 1849, et Mgr Pagis les mit en meilleur ordre le 25 décembre 1892. On les conserve dans une monstrance manuelle en bois sculpté et doré (*Bulletin de la Canonisation*, n° 19 déjà cité, p. 22, et *Fêtes de la canonisation de Saint Pierre Fourier*... au monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Verdun, brochure citée, p. 28).

Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Luxembourg (Grand-Duché) ont une parcelle d'un centimètre carré environ reconnue le 11 août 1854 et placée dans un reliquaire en argent par « Joannes Theodorus, Episcopus Chersonensis in part. inf., Vicarius apostolicus luxemburgensis » ; celles de Notre-Dame de Paderborn (Province de Westphalie) une petite partie d'ossement d'environ 0m01 de long et 0m005 de large, arrondie d'un bout, coupée droit de l'autre, reconnue et placée « in chartâ bene clausâ » le 4 juin 1878 par Mgr Foulon, Evêque de Nancy et de Toul ; celles d'Essen (Grand-Duché du Bas-Rhin), un éclat d'os, sans authentique, de provenance inconnue, que l'on a toujours vu dans la maison ; celles de Strasbourg « une particule d'os », d'os de l'orteil, m'écrit Madame la Supérieure le 4 septembre 1827 : Mgr Roes,

Evêque de Strasbourg, la sortit d'une boîte de carton où elle était renfermée au moment de sa reconnaissance, le 28 septembre 1860, et la plaça dans un reliquaire d'argent.

Les Bénédictines du Saint-Sacrement, à Saint-Nicolas-de-Port, ont une très minime parcelle d'ossement de Pierre Fourier, grosse comme une tête d'épingle, disposée depuis 1 95 dans un petit médaillon avec plusieurs autres reliques de Saints. L'authentique, sous la signature de Dom Couturier, Abbé de Solesmes, établit que cette parcelle provient du « trésor épiscopal de Saint-Dié ».

Chez M. Théophile Magnié, à Mattaincourt, on voit dans un cadre losangique en bois une petite parcelle d'os spongieux du Saint d'un centimètre et demi de longueur et de 0m003 d'épaisseur dont il a hérité de son père, et, dans un petit médaillon métallique ovale, une parcelle beaucoup plus petite qu'il tient du curé Hadol.

M. l'abbé Péru m'en a signalé une chez M. Farfelier, ancien sacristain, rue Basse, près l'église, à Mirecourt : elle est avec trois ou quatre reliques pareilles d'autres Saints dans un ancien reliquaire de la paroisse.

Nous savons de bonne source que M. Pierre Fourier de Ba court, chef de bataillon au 39e régiment d'infanterie à Rouen, a en dépôt chez sa jeune sœur, Mme G. Brion, au château de Morlaincourt, par Ligny (Meuse), une « parcelle peu appréciable d'ossement », authentiquée, provenant de sa famille.

Je tiens de M. le Secrétaire général de l'Evêché de Nancy qu'il y a des parcelles d'ossements de Saint Pierre Fourier dans deux, sinon dans trois petits reliquaires de l'église de Loro-Montzey (Meurthe-et-Moselle).

Les églises de Tantonville, de Buissoncourt, de Mance, de Ferrières, de Blémerey, de Lay-Saint Remy, de Vacqueville, de Val-de-Bon-Moutier ont aussi des reliques *ex ossibus* (parcelles d'ossements) de notre Saint. (*Lettre de M. le Secrétaire général Staemmel à M. le chanoine J. Marchal*, 21 septembre 1897).

L'église de Landaville (Vosges) a une petite parcelle d'ossement.

C'est une parcelle d'ossement de Saint Pierre Fourier qui est à côté d'une de saint Quentin dans une autre église vosgienne, celle de Houécourt.

Il y en a une, dans le même département, à Lerrain.

M. l'abbé Reck, curé de Haréville-sous-Montfort (Vosges), m'a dit que son prédécesseur, feu l'abbé Phélisse, avait obtenu de son parent l'abbé Chapia pour l'église de cette commune une parcelle qui figure dans un reliquaire à côté de parcelles semblables des os des patrons de la paroisse, SS. Ferréol et Ferjeux.

Une petite parcelle d'os est collée sur des ronds d'étoffe au bas d'une des deux faces du petit reliquaire de l'église paroissiale de Mirecourt.

Il y en a une à l'église paroissiale de Remiremont.

M. le Vicaire général Gand, Supérieur du Grand Séminaire de Saint-Dié, n'a trouvé (lettre du 29 septembre 1897) dans cet établissement qu'une parcelle très mince d'ossement de Pierre Fourier, d'un centimètre de longueur environ sur trois millimètres de largeur. Le petit reliquaire d'argent, en forme de croix, dans lequel elle est logée, est « dépourvu d'authentique et même de tout sceau épiscopal ou autre ; il n'a d'autre garantie de la légitimité de sa provenance que l'inscription qui recouvre en partie la relique ». M. le Supérieur a pu mettre la main au Grand Séminaire sur deux authentiques, l'une datée du 14 août 1845, l'autre du 20 septembre 1860, faisant chacune mention d'une « parcelle des ossements du B. P. Fourier, placée dans un reliquaire d'argent de forme ovale » ; « ces reliquaires, dit-il, ne sont plus ici et rien ne m'indique la route qu'ils ont prise ».

On peut voir à la chapelle de l'école Saint-Sigisbert, de Nancy, une parcelle qui provient de la précieuse collection de reliques de M. le chanoine Briot, curé de la basilique de Saint-Evre.

C'est aussi une parcelle, authentiquée par le Cardinal Mathieu, que feu la Révérende Mère Aloysia, du monastère de Notre-Dame de Gray, a tirée pour le P. Dom J.-B. Vuillemin, des Chanoines de Latran, soit du fragment de fausse côte, soit du fragment de phalange qui sont dans cette communauté.

M. le Vicaire général Legros (de l'Evêché de Saint-Dié), M. le chanoine de Bazelaire, chancelier du même Evêché, ont personnellement des parcelles et en ont distribué quelques-unes.

Enumérons aussi d'autres parcelles : une dans un médaillon de cou donné par l'abbé Chapia à M. l'abbé Ch. Pierfitte, curé de Portieux (Vosges) ; une chez M. le chanoine Vosgien, Supérieur du Grand Séminaire de Nancy ; une chez le P. Dom

M.-J. Ménard, Chanoine de Latran à l'abbaye de Beauchêne, par Cerizay (Deux-Sèvres), don du curé Hadol; celles du Grand Séminaire de Nancy; une chez M. Jules Evrard, à Mirecourt, qu'il a vue de temps immémorial dans sa famille; une chez M. Pierre Evrard, à Mirecourt, reçue, il y a quatre ou cinq ans, de M. l'abbé Guérard, professeur au Collège de la Malgrange; les deux, d'un demi-centimètre à peine, que M. Alphonse Parisot (de Dompaire) tient de l'abbé Deblaye (M. Parisot a offert des parcelles à cinq personnes, dont plusieurs d'Epinal, mais il ne m'a point dit leurs noms); une chez M. le Vicaire général Chapelier, archiprêtre de la paroisse Saint-Nicolas de Neufchâteau; une, de la grosseur de deux grains de poussière, chez Mme Albert Grandcolas-Evrard, à Saint-Dié (elle lui a été récemment offerte par une Religieuse du monastère de Notre-Dame de Mattaincourt, qui la tenait de l'abbé Hadol).

M. le curé-doyen Ch. Chapelier m'a écrit le 29 août 1897 que 'abbé Deblaye, n'ayant pas fait la reconnaissance des reliques de Pierre Fourier, n'a pu s'approprier des ossements du Saint. « Je crois pouvoir affirmer, ajoute-t-il, qu'il n'en possédait, à sa mort, qu'une parcelle d'ossement, et rien ne prouvait son authenticité ». Lisez cependant ce que m'a mandé le 14 septembre M. le chanoine Emile Colin, curé de Lusse (Vosges), originaire de Mattaincourt : « J'ai chez moi un médaillon de forme ovale mesurant 0m04 de long sur 0m03 de large. Ce petit reliquaire contient une parcelle d'ossement de Saint Pierre Fourier, parcelle triangulaire de 0m012 de base et de 0m015 de la base au sommet. Avec la relique j'ai l'acte d'authenticité daté du 3 septembre 1837 sous l'épiscopat de Mgr de Jerphanion. Je possède ce reliquaire depuis deux ans; il appartenait à l'abbé Séverin, décédé curé de Provenchères-sur-Fave en 1895, dont j'ai été le légataire à titre universel. M. Séverin a été vicaire à Mirecourt de 1856 à 1861. Il était natif de Sainte-Hélène qui, à l'époque où M. Séverin était séminariste et jeune prêtre, avait pour curé l'abbé Deblaye. Ce détail pourra vous expliquer comment M. Séverin était possesseur de cette relique ». (M. le chanoine Colin a encore une « imperceptible » parcelle, mais qui vient de l'Evêché de Saint-Dié où elle a été dûment authentiquée : elle lui a été remise par le curé Séverin en 1890).

En décembre 1896 M. le curé-doyen de Dompaire (Vosges) a obtenu de l'Evêché de Saint-Dié une parcelle qu'il a placée dans le baiser de paix de son église.

D'autre part, M. le chanoine J. Marchal m'a affirmé que M. l'abbé N. Français, curé-doyen de Dompaire, en a obtenu une jadis de l'abbé Deblaye; le R. P. Conrard, Religieux des Oblats de Marie-Immaculée, à Sion, le P. Dom M.-J. Ménard, des Chanoines de Latran, m'ont déclaré en avoir reçu chacun une dans les mêmes conditions; dans sa lettre du 9 septembre 1897, M. l'abbé Ed. Pierrot, curé-doyen de Darney (Vosges), me dit que l'abbé Deblaye lui a remis, authentiquée par l'Evêché de Saint-Dié, une parcelle de la grosseur d'une noisette dont il s'est généreusement départi en faveur de son église dans le courant de juillet dernier; M. l'abbé Jacquot, curé de Hymont (Vosges), m'a tenu le même langage: vers 1852, l'abbé Deblaye, son prédécesseur immédiat à Hymont, lui remit pour la vieille église de l'époque (la nouvelle est édifiée depuis 1860) plusieurs parcelles des os du Saint qu'il fit enchâsser dans un reliquaire. « L'église de Grand (Vosges), m'écrit-on le 9 octobre, possède quelques parcelles d'os de Saint Pierre Fourier. Ces parcelles lui ont été données par l'abbé Deblaye ». D'après M. le chanoine Marchal, l'abbé Deblaye en a déposé dans beaucoup de baisers de paix des églises du diocèse de Saint-Dié. Mme veuve Grandidier, à Mattaincourt, m'a dit en avoir reçu une de l'abbé Deblaye : elle est dans un cadre scellé du sceau épiscopal, à côté d'une de saint Hydulphe.

*
* *

A l'occasion de la canonisation du 27 mai, Mgr Foucault, Evêque de Saint-Dié, reçut de la Congrégation des Rites l'ordre de faire la troisième reconnaissance des ossements du futur Saint. Voici la copie du procès-verbal de cette visite, entièrement conforme à la minute qui reste aux archives de l'église de Mattaincourt, et telle qu'elle a été remise au Saint-Siège la veille de la solennité :

Alphonsus-Gabriel FOUCAULT, *miseratione divinâ et Sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ, episcopus Sancti-Deodati, omnibus et singulis præsentes litteras inspecturis salutem et benedictionem in Domino.*

Episcoporum est solerti curâ invigilare in res omnes sacras ac præsertim in venerandas Sanctorum cum Christo regnantium relliquias ut pretiosæ illæ cœlicolarum exuviæ, salvâ semper identitate et authenticitate, summâ quâ par est reverentiâ asserventur fideliumque devotioni proponantur.

Illud verò muneris Nostri officium eo promptiori latiorique animo hodie exsequimur quod ipso Summi Pontificis mandato ad id excitemur.

Noverint ergo omnes quod, instante solemni canonisatione Beatri Petri **Forerii** de Mattincuriâ, sacerdotis Lotharingi, Præpositi generalis et Reformatoris Congregationis Salvatoris Nostri nuncupatæ, ordinis Canonicorum Regularium Sancti Augustini; necnon Institutoris Monialium congregationis sub titulo Dominæ Nostræ et regulâ ejus dem Sancti Augustini, Reverendissimus Aloysius **Santini**, Abbas et Præpositus generalis Canonicorum Regularium sub vexillo Sanctissimi Salvatoris Romæ militantium, in causâ Beati P. Forerii Postulator, a Sanctissimo Domino Nostro **Leone** Papâ XIII, uti constat ex litteris apostolicis ad Nos die xvii[â] februari anni MDCCCXCVII datis, impetravit ut corpus ejusdem Beati Petri **Forerii** a Nobis recognosceretur ac nonnullæ extraherentur relliquiæ in solemniis præsertim canonisationis diribendæ.

Nos igitur die xii[â] mensis aprilis hujusce anni MDCCCXCVII, horâ quasi decimâ antemeridianâ, quibus interest prius et rite indictis, officium Nostrum implere statuimus. Nobiscum aderant Rmus Dnus Joseph **Chapelier**, Vicarius Generalis, canonicus ad honores Ecclesiæ Nostræ Cathedralis, parochiæ Sancti-Nicolai in civitate Neocastrensi (Neufchâteau) archipresbyter; Rus Dus Nicolaus **Gravier**, item canonicus ad honores et in civitate Mirecuriensi (Mirecourt) archipresbyter; et Rmus Dnus Julius **Marchal**, canonicus ad honores, ecclesiæ sancti Apri Mattincuriæ (Mattaincourt) administrator.

Insuper duo anathomes ad hoc requisiti, scilicet Rus Dus Franciscus-Vedastus **Frussotte**, presbyter Virdunensis, commissarius generalis Rmi Dni Dni Episcopi Virdunensis pro sacris relliquiis recognoscendis, et Honorabilis Carolus-Augustus **Liégeois**, titulo gallicè dicto « *Officier de l'Instruction publique* » insignitus, in Facultate Medicinæ Nanceiensi doctor, Academiæ verò Medicinæ Gallicæ socius, ex Bainville-aux-Saules in Nostrà diœcesi oriundus ibique practicus, reique municipalis rector.

Aderat etiam, ad id requisitus, Honorabilis vir Augustus **Jeanroy** qui, utpote municipii in pago Mattincuriensi rector, detinet ex antiquà traditione unam ex tribus clavibus armarii capsam continentis.

Præterea plures e vicinià sacerdotes convenerant quorum nomina infra subscripta inveniuntur.

Postquam igitur ecclesiam ingressi fuimus et januam occludi curavimus, intravimus sacellum lateri ecclesiæ ex parte epistolæ adjacens, in quo sacræ relliquiæ asservantur.

Tunc quicumque ex officio recognitioni intererant, tactis sanctis Dei Evangeliis, sub juramenti fide promiserunt se munus injunctum religiosè impleturos. Quo facto, diversa visitationum instrumenta ex Cartulario ecclesiæ extracto afferri altàque voce legi mandavimus, ac præsertim antiquitus instrumentum in pergameno descriptum ex quo constat corpus Beati **Forerii** e terrà levatum, riteque recognitum, in capsà ligneà deauratà fuisse depositum diebus xxxà augusti et Ià septembris anni MDCCXXXII, adstantibus quinque abbatibus et aliis de Clero multis, præsidente Rmo Di Di Scipione **Bégon**, episcopo ac comite Tullensi, cujus jurisdictioni tunc temporis suberat Mattincuria.

Postea nomine Pontificis Maximi excommunicationem indiximus contrà quemlibet cujuscumque status, dignitatis

et conditionis, qui suo libitu, etiam pietatis specie, aliquid e thecâ detrahere vel in eam inferre præsumeret. Tum candelis accensis armarioque aperto, thecam ipsam ex repositorio supra altaris tabulatum disposito extrahi et in medio sacelli collocari jussimus, sigillaque cum vittis, prout in ultimâ visitatione describuntur, intacta, integra et cohærentia invenimus. Fractis demum sigillis, sacra **Forerii** ossa super mensam linteo coopertam posita anathomes maximâ cum reverentiâ singultatim inspexerunt, atque, ut sequenti catalogo constat, descripserunt :

I. — Caput omnino integrum cum decem dentibus in maxillâ superiori totidemque in maxillâ inferiori et unâ os minisculum, in formam annuli, quod vocatur hyoïdes.

II. — Vertebræ viginti duæ : septem cervicales, decem dorsuales, quinque ex lumbis.

Sacrum integrum præter os quod dicitur coccyx.

III. — Costæ quatuordecim, ut plurimum integræ, unâ tamen caput solummodo et collum retinente (0m03).

IV. — Coxarum ossa integra præter tertiam ilionis dextri partem.

V. — Duo femora non sat intacta.

VI. — Duo tibialia, ex quibus multæ extractæ fuerunt particulæ.

VII. — Duo ossa « perone » dicta, præter tertiam partem superiorem in dextro absentem.

VIII. – Duo calcanea intacta, duo ossa astragalia item intacta et unum naviculare.

IX. — Ex ossibus manuum, prima pollicis pars et duo metacarpia.

X. — Duo scapulæ et duo humeri.

XI. — Ex brachiis cubitus sinister et radius dexter.

XII. — Clavicula sinistra.

XIII. — Sterni fractum quid sive manubrium sterni.

Quâ recognitione religiosè studiosèque peractâ, partes

sequentes extrahendas judicavimus ac reipsa extraximus, scilicet :

I. — Pro distributione Romæ faciendâ in canonisationis solemniis : tres costas.

II. — Pro distributione in Galliâ, iisdem solemniis faciendâ : fractum sterni, primam partem pollicis et duas costas.

III. — Pro sacello Nostro episcopali : os minusculum hyoïdes.

IV. — Pro ecclesiâ Sancti Apri Mattincuriæ, fragmentum costæ imminutum (0^m03) in ostensorio portatili collocandum.

V. — Pro dilectissimis Nostris Filiabus Canonicabus Congregationis Nostræ Dominæ in civitate Spinalensi (Epinal) : unum metacarpium.

VI. — Item pro Canonicabus ejusdem Congregationis in civitate Verdunensi (Verdun) alterum metacarpium.

Hisce tandem feliciter peractis, Beati Petri Forerii ossa in pulvinari novo rubri coloris disposita in eâdem capsâ reposuimus, quam bene clausam, quatuor vittis albi coloris obligatam sigilloque Nostro desuper in cerâ rubrâ quater obsignatam, eodem ritu ac in depositione, statim in repositorio supra dicti altaris collocavimus.

De quibus omnibus has præsentes litteras confecimus easque à Nobis et ab aliis supra memoratis subscriptas sigilloque Nostro munitas, unâ cum Instructione apostolicâ et cæteris antiquioribus instrumentis in Cartulario ecclesiæ Sancti Apri diligenter asservari mandavimus, illarum exemplar authenticum rite priùs originali collatum ad ipsam S. R. Congregationem quantocius transmissuri.

Datum Mattincuriæ anno Domini millesimo octingentesimo nonagesimo septimo, episcopatùs Nostri quinto, die duodecimâ aprilis, feriâ verò majoris hebdomadæ secundâ.

(*Suivent les signatures des 21 personnes présentes*).

C'est notre procès-verbal rédigé en français — les détails scientifiques en moins — qui avait servi de base au rapport latin qu'on vient de lire ; le voici tel que je dus le rédiger séance tenante :

1° Le crâne est entier.

Sa circonférence, prise à la hauteur des arcades sourcilières et à la jonction de l'occipital avec les pariétaux, est de 0m54 ; elle est de 0m50 prise du trou occipital au sommet de la tête.

La configuration de l'os frontal indique que le front était bas, peu découvert, un peu fuyant : de chaque arcade sourcilière, relativement peu développée, à la bosse frontale de chaque côté il y a 0m04 à peine. La bosse frontale gauche est plus marquée que la droite. Les cavités orbitaires mesurent plus que la moyenne : la circonférence de la droite est de 0m15, son diamètre longitudinal de 0m036, son diamètre transversal de 0m04 ; la circonférence de la gauche est de 0m14, son diamètre longitudinal de 0m036, son diamètre transversal de 0m045.

Les os des cavités nasales, l'os du palais, ceux de la portion inférieure de la base du crâne n'offrent rien de particulier.

L'apophyse molaire ou zygomatique du maxillaire supérieur et l'os de la pommette de chaque côté sont détériorés par ce qu'on appelle la carie des os ; même altération est remarquée à la hauteur de la première canine droite.

La face externe de l'os temporal droit, comparée à celle de son congénère, présente une dépression notable.

Le vertex est très bombé (1).

L'occipital est déjeté très en arrière, sa protubérance externe est saillante.

---

(1) Dans le *Bulletin de la Canonisation*, n° 7. 9 avril 1897, p. 22, M. l'abbé Ch. Chapelier se plaint que les médecins qui ont procédé à la reconnaissance des reliques le 9 avril 1682 n'aient rien dit « du sommet de la tête ». Nous l'avons examiné : il « est très bombé ».



Il reste 10 dents au maxillaire supérieur : savoir, à gauche, deux incisives et quatre molaires dont une rongée par la carie ; à droite, quatre molaires. Les alvéoles de deux des molaires gauches absentes sont détruits; il en est de même de l'alvéole qui logeait la deuxième canine droite.

Au maxillaire inférieur, dont le corps, les condyles et les apophyses coronoïdes sont intacts, il reste aussi 10 dents : six à gauche (deux incisives, une canine, trois molaires) et quatre à droite (deux canines, deux grosses molaires) (1).

Approximativement mesuré, l'angle facial est ouvert de plus de 80° (2).

De l'os hyoïde (sur lequel se fait au devant du cou l'insertion des muscles de la langue) il ne reste que la portion presque carrée, appelée *corps*, avec les deux étroits prolongements latéraux en forme de cercle, appelés les *grandes cornes*, qui sont unis et soudés à leur extrémité

(1) Dans le petit reliquaire de l'église de Mirecourt on voit, à côté d'une phalange, une petite molaire de Pierre Fourier un peu cariée.
M. Louis Georgeot, cultivateur à Légéville (Vosges), chez qui nous avons examiné un métatarsien de Pierre Fourier, nous a fait voir une grosse molaire cariée que ses ancêtres ont regardée de tout temps comme ayant appartenu au Saint. Ici comme pour l'os l'authentique fait défaut.

(2) M. le curé-doyen Ch. Chapelier regrette aussi « qu'on n'ait pas mesuré l'amplitude de l'angle facial ». Nous savons que « l'angle facial est plus ou moins ouvert en raison non pas de la plus ou moins grande capacité du crâne, de manière à pouvoir, comme on l'a prétendu, donner jusqu'à un certain point la mesure de l'intelligence, mais en raison du plus ou moins de saillie des mâchoires, qui entraîne une apparente dépression proportionnelle du front ». Nous n'en avons pas moins — suivant les indications de Camper — tiré une première ligne depuis l'angle antérieur de la mâchoire supérieure jusqu'à la partie la plus saillante du front, et mené une seconde ligne, horizontale, à travers l'ouverture du conduit auditif jusqu'à la rencontre avec la première à la base de l'os nasal. Même sans le secours du goniomètre, nous avons ainsi pu constater que l'angle facial de Pierre Fourier approche beaucoup de l'angle droit et mesure un peu plus de 80°.

cartilagineuse postérieure. On dirait une énorme bague avec son chaton qui serait le corps, et son annexe qui serait constituée par les grandes cornes (1).

2° Les 22 vertèbres (il en manque 2) extraites de la châsse comprennent les 7 cervicales, 10 dorsales au lieu de 12 (2) et les 5 lombaires, qui n'ont pas subi la moindre altération.

(1) Mgr Foucault a distrait l'os hyoïde « pro sacello episcopali ». M. l'abbé Mangin, curé de Barbas (Meurthe-et-Moselle), m'a informé le 20 août 1897 qu'il y a dans son église (je transcris le procès-verbal de l'inventaire des meubles, ornements et effets dressé le 15 février 1804) « un reliquaire à deux faces, de bois doré, ouvrage de M. Vallier, sculpteur du roi de Pologne, père de Mme Ervet de Barbas, renfermant *une partie de l'os ioïde* (textuel) du Bx Pierre Fourier donné à M. Thiriet, curé de Barbas, par l'abbaye de Domèvre en 1784 ». A cette époque, le Chanoine régulier Nicolas Thiriet était à la fois curé de Barbas et administrateur de l'église paroissiale de Domèvre (Domèvre-sur-Vezouze, s'entend). Haut et large de 0m60, le reliquaire, une des œuvres d'art de l'abbaye détruite, est complètement vermoulu. Enfoui dans un petit coussin de soie rouge, l'ossement, de la dimension d'une petite phalange, est à peine visible. C'est donc *une de ces deux petites cornes pyramidales de l'os hyoïde* qui, placées au-dessus des grandes, dirigées en haut et en dehors et terminées en une pointe plus ou moins prolongée, servent d'attache à quelques fibres musculaires et ligamenteuses.

Ainsi *le corps et les grandes cornes de l'os hyoïde sont à la chapelle épiscopale de Saint-Dié*, et *une des petites cornes est à l'église de Barbas ;* où est l'autre petite corne ?

(2) Les vertèbres dorsales étaient au complet, au nombre de 12, lors de l'exhumation de 1732. Mgr Bégon en remit une, d'après le procès-verbal, à Etienne-Sébastien Foissey, curé de Mirecourt, pour son église paroissiale. Je puis affirmer qu'elle n'est ni dans le grand ni dans le petit reliquaire de cette église ; je ne sais quel chemin elle a pris.

Par quel tour de force l'autre a-t-elle disparu après 1732 ? Est-ce un fragment de celle-ci qui est à la maison de cure du Val-d'Ajol (Vosges) « dans une mauvaise boite en bois peinte en rouge, avec couvercle vitré » ? Ce fragment a 0m0435 de longueur, 0m01 de largeur moyenne ; il est assez irrégulier. M. le Dr Vatin, du Val-d'Ajol, dit que ce peut-être tout aussi bien *une portion d'apophyse épineuse d'une vertèbre dorsale* qu'*une portion de lame de vertèbre cervicale.* Alors c'est une portion d'apophyse épineuse d'une des deux vertèbres dorsales qui ne sont plus dans la châsse, car les lames des 7 vertèbres cervicales qui s'y trouvent encore sont dans une intégrité absolue. M. le curé F. Thomassin a eu l'amabilité de me fournir la copie des quelques lignes suivantes consignées sur « un petit

Le sacrum est entier; le coccyx absent.

3° La châsse contenait 14 côtes au lieu de 24 (1); de

bout de papier » placé à côté du fragment d'os : « Je soussigné, Prieur de l'abbaye de Saint-Pierremont, cértifie que j'ai trouvé l'ossement ci-joint dans un (*sic*) boëte, remplie de différentes reliques, lequel estoit dans un papier particulier, avec quantité de morceaux des habits du B. Pierre Fourier, et le petit écriteau, renfermé dans celuy-ci, ce qui ne laisse aucun lieu de douter que cette relique ne soit égallement de luy, comme celle qui est authentiquée. A Saint-Pierremont ce 17 octobre 1735. S. Mion, C. R ». Le petit écriteau, sur un papier minuscule, porte ces mots : « Bx P. Fourier ». « La paroisse du Val-d'Ajol, ajoute M. l'abbé Thomassin, dépendait avant la Révolution du prieuré d'Hérival, domaine des Chanoines réguliers de Notre-Sauveur. C'était presque toujours l'un d'eux qui gouvernait la cure. Cela explique comment la relique susdite a pu nous parvenir ». Mais en quelles mains le corps de la vertèbre a-t-il passé ?

(1) *3 côtes — une petite* et *deux grandes* — ont été envoyées à Rome par Mgr Foucault pour les reliquaires destinés au Pape et aux Cardinaux qui ont siégé dans le procès de canonisation. Elles ont été portées par le P. Dom Ch. Toussaint, chanoine régulier du Très-Saint-Sauveur de Latran de l'abbaye de Mattaincourt. Nous avions écrit le 13 septembre à son Abbé général, le R^me P. Dom Santini, postulateur de la cause de la canonisation, pour le prier de vouloir bien nous faire connaître les noms des dignitaires de la Cour romaine, des ecclésiastiques et même des laïques à qui il a offert des fragments ou des parcelles de ces côtes : à l'heure de la mise en pages de notre publication nous n'avons point encore reçu sa réponse. Nous savons seulement que le P. Toussaint a obtenu des *parcelles* : « Je ne possède aucune relique de Saint Pierre Fourier, m'a écrit ce Religieux le 11 septembre; il est vrai que j'ai demandé à Rome trois reliques du Saint. Ces trois reliques sont ainsi distribuées : « Une 1re à Madame Buffet » (Madame Louis Buffet, à Mirecourt-Ravenel); « une 2e à M. Marcel Aubry » (à Mirecourt-Beau-Joly); « et la 3e à M. Marlangeon » (M. Auguste Marlangeon, à Mattaincourt).

Les *2 côtes* que Mgr Foucault emporta de Mattaincourt après la reconnaissance du 12 avril ont été distribuées par lui en un certain nombre de *fragments* et de *parcelles*.

L'église de Petitmont (Meurthe-et-Moselle) a reçu, avant tout autre partage, un fragment de 0m08 à 0m09 de longueur, en échange des « deux petites parcelles d'ossements quasi insignifiantes » (Lettre de M. l'abbé X. Mundweiler, curé de Petitmont, 21 août 1897) qu'on y vénérait et qui, reconnues par l'autorité épiscopale en 1838 dans la vieille église, en 1860 et 1868 dans la nouvelle, furent remises en 1744 au premier curé de Petimont, le Chanoine régulier Jean-François Epvrard, l'une par le P. J. Dejardin, professeur à l'abbaye de Domèvre, l'autre par Messire Bauquel, sous-prieur du Collège d'Aoste, tous deux témoins de l'exhumation de 1732; — mais le pro-

l'une d'elles, il ne reste que la tête, le col et trois centimètres de corps (1).

cès-verbal de l'exhumation ne parle pas de ce don. (Ces deux parcelles seront conservées à l'Evêché de Saint-Dié en vue de distributions ultérieures).

16 autres *fragments* de ces côtes sciés par nous le 2 octobre dernier à l'Evêché de Saint-Dié, avec l'aide de M. le chanoine Chichy, sous la direction de Mgr Foucault, ont été attribués comme suit : un de 0m03 de longueur à chacun des monastères de Notre-Dame de Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure); de Condé-sur-Noireau et d'Orbec-en-Auge (Calvados); de Carentan (Manche): de Châlons-sur-Marne; d'Etampes; de Goldenstein (Autriche); — un pareil à l'Orphelinat agricole de la Congrégation des Sœurs de la Foi, à Haroué (Meurthe-et-Moselle): à l'église Saint-Gengoult de Toul; aux églises de Blâmont et de Domèvre-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle); aux églises d'Adompt et de Bainville-aux-Saules (Vosges) (à Bainville, nous avons la tête, le col et la tubérosité de la côte ; le fragment d'Adompt est le prolongement de celui de Bainville, et l'on remarque à sa face postérieure ou externe la ligne saillante et oblique appelée angle de la côte) ; — un fragment de 0m01 de longueur au monastère de Notre-Dame de Paderborn (province de Westphalie); un pareil à Sœur Marie-Alexandra, née Ambroisine Boudin, du monastère de l'Abbaye-aux-Bois (Paris), la cliente de feu les docteurs Pidoux et Constantin Paul, que les tribunaux romains ont considérée comme miraculeusement guérie d'une arthrite du genou droit par l'intercession du Bienheureux ; une semblable à l'église de Blémerey (Meurthe-et-Moselle).

8 *parcelles* des mêmes côtes ont été attribuées : une au P. Jos. Tissot, lazariste ; une à M. le chanoine C. Claireaux, successeur de Mgr Foucault à l'archiprêtré de Nogent-le-Rotrou ; une à un Spinalien, le P. Fourier, franciscain, à Ismaïlia (canal de Suez) ; une à M. l'abbé J.-B. Dupont, chapelain de la Communauté et aumônier du Pensionnat de Notre-Dame du Cateau-Cambrésis (Nord) ; une à l'église de Nomeny (Meurthe-et-Moselle); une à Mlle Jeanne de Longeaux, au château de la Ville-Orion, à La Gacilly (Morbihan), parente du Saint; une à M. le Vicaire général Raison, de l'Evêché de Saint-Dié ; une à M. le chanoine Chichy, secrétaire particulier de Mgr Foucault.

Quelques *éclats*, très minimes (de la poussière plutôt que des particules) sont conservés à l'Evêché pour être distribués le cas échéant.

(1) Celle-là avait été remise par Mgr Foucault « pro ecclesiâ sancti Apri Mattincuriae ». M. le chanoine J. Marchal, curé de Mattaincourt, m'a chargé de dire ici que « ce petit ossement lui a été confié pour le donner à la basilique de Saint-Nicolas-de-Port » : le n° 9, p. 10, 23 avril 1897, du *Bulletin de la Canonisation* avait, du reste, annoncé que « prochainement une relique du Bon Père va reposer dans l'église de Saint-Nicolas ». Je me demande si le fragment de

4° L'os iliaque gauche est complet ; le tiers externe de l'ilion droit n'existe plus. On relève au tiers externe de la fosse iliaque postérieure droite les traces manifestes d'un cal uni qui s'étend du rebord supérieur de la cavité cotyloïde droite au rebord supérieur de la crête iliaque ; on relève les traces du même cal uni au tiers externe de toute la cavité cotyloïde du même côté ; il faut en conclure que *l'os et la cavité osseuse ont été atteints d'une fêlure ou fissure*.

5° Les condyles du fémur gauche ont presque complètement disparu ; ils ont été réparés à la cire (1). On a enlevé, probablement à la gouge, en deux endroits de la face externe du fémur droit, deux plaques rectangulaires séparées par un pont de substance osseuse ; on a enlevé de même la moitié de la tête fémorale ; les condyles, ainsi que la partie inféro-antérieure et externe, sont détruits.

6° Une partie des faces externe et interne du tibia droit a disparu ; ses facettes articulaires supérieures sont à peu près intactes. Il n'y a plus trace de la surface articulaire supérieure, ni des parties externe et supérieure du tibia gauche qui ont aussi été réparées à la cire (2).

7° Le péroné gauche est complet ; le tiers supérieur du droit fait défaut (une cassure franche, en bec de flûte, indique que la portion manquante a dû être cassée avec l'intention d'en faire une relique) (3).

8° Les deux calcaneums, les deux astragales sont en excellent état : un seul scaphoïde ou naviculaire nous a été présenté. Manquent tous les autres os des pieds.

---

la portion manquante de cette côte n'est pas la relique que le curé Hadol, par ordre de Mgr Manglard, dut extraire de la châsse le 26 août 1845 pour être envoyée à Mgr Lacroix.

(1 et 2) Ces réparations à la cire ont, je pense, été exécutées en même temps que le vernissage des os, c'est-à-dire en avril 1869, pendant qu'on redorait la châsse.

(3) Ne peut-on aussi supposer que la portion manquante du péroné droit a été la relique envoyée à Mgr Lacroix ?

9° Les os des mains extraits de la châsse sont la première phalange d'un pouce (1), le deuxième métacarpien gauche (2) et un autre métacarpien (3) qui paraît être celui d'un auriculaire.

10° Les deux omoplates et les deux humérus sont en bon état.

11° Seul le cubitus gauche était dans la châsse ; seul le radius droit.

12° Seule la clavicule gauche existe (4) ; la partie médiane de sa face antérieure n'est pas cambrée comme c'est le cas habituel ; elle est presque droite.

13° Il ne reste du sternum qu'une portion de l'extrémité supérieure ou poignée (5) ayant 0m095 dans le sens de la largeur, 0m025 d'épaisseur à l'extrémité droite, 0m02 à l'extrémité gauche : les deux facettes sur lesquelles s'articule l'extrémité sternale de chaque clavicule sont très apparentes ; l'extrémité sternale de la clavicule qui est dans la châsse s'adapte exactement à la facette gauche.

---

(1) Envoyée par Mgr Foucault au monastère de Notre-Dame de Moulins le 13 septembre 1897.

(2) A été donné à la Congrégation de Notre-Dame de Verdun ; il est dans un châsse de bois sculpté et doré du style du dernier siècle, ornée d'un assez bon portrait du Saint fondateur (*Bulletin de le Canonisation*, n° 19. — 2 juillet 1897, p. 22, et *Fêtes de la Canonisation de Saint Pierre Fourier...* au monastère de la Congrégation de Notre-Dame de Verdun, 1897, brochure citée, p. 28).

(3) A été donné au monastère de Notre-Dame d'Epinal.

(4) D'après le procès-verbal de 1732, l'église de Mattaincourt reçut une clavicule qui devait « y être exposée séparément du reste des reliques dans le bras d'argent à ce destiné ». Cette clavicule, qui ne pouvait être que la *droite*, n'existe dans aucun des reliquaires de la sacristie. Où est-elle ?

(5) La poignée du sternum est conservée à l'Evêché de Saint-Dié en prévision de distributions ultérieures.

TABLEAU DES OSSEMENTS DE PIERRE FOURIER
replacés dans la châsse après la reconnaissance du 12 avril 1897

1o Le crâne, pourvu du maxillaire supérieur avec 10 dents.
2o Le maxillaire inférieur avec 10 dents.
3o 22 vertèbres { 7 cervicales, 10 dorsales, 5 lombaires.
4o Le sacrum.
5o 8 côtes.
6o La clavicule gauche.
7o Les 2 omoplates.
8o Les 2 humérus.
9o Le radius droit.
10o Le cubitus gauche.
11o Les 2 os iliaques (le droit endommagé).
12o Les 2 fémurs (très endommagés).
13o Les 2 tibias (très endommagés).
14o Les 2 péronés (le droit très endommagé).
15o Les 2 calcaneums.
16o Les 2 astragales.
17o 1 scaphoïde ou naviculaire.

Quelles sont et où sont à l'heure présente les reliques *ex ossibus* de Pierre Fourier? Le tableau synoptique qui est à la fin de cette notice répond à cette double interrogation.

Passons aux commentaires :

Les médecins ont dit en 1732 que « le chef s'est trouvé... bien élevé au devant » ; il n'en est rien : le front de Fourier est sinon « fort large » (rapport de 1683), du moins

relativement large, mais il est *bas, peu découvert, un peu fuyant*; la photographie du crâne, prise de profil par M. Eugène Cherpin, en témoigne d'une façon très évidente.

D'après le rapport de 1683, confirmé en ceci par celui de 1732, la tête est « un peu aplatie sur les costés »; la vérité est que la face externe de l'os temporal droit, au lieu dit la tempe, présente une dépression notable (1). Le sommet de la tête ou *vertex* est très bombé : nos prédécesseurs ne paraissent pas en avoir été frappés. La bosse frontale gauche est plus marquée que la droite; la protubérance externe de l'occipital plus déjetée en arrière que d'ordinaire. Malgré cette asymétrie crânienne, Fourier n'a pas été épileptique et n'a eu aucune maladie encéphalique. Ses cavités orbitaires sont plus développées que d'habitude : au reste j'ai lu dans Chapia qu'il avait les yeux « grands ». Ailleurs on dit que lorsqu'il parcourait, le dimanche pendant la messe, les retraites du jeu et de la débauche, « la majesté de son regard était telle que jamais on ne lui résistait ». Majesté du regard, yeux grands, sont-ils des termes synonymes? On ne nous apprend pas — ce que l'examen ostéologique démontre — si l'œil droit était plus grand que le gauche.

A sa mort, Fourier avait encore 24 dents ; le régime végétarien absolu ne fait donc pas tomber les dents. Bannissant impitoyablement de son alimentation « tout ce que nous appelons aujourd'hui le confort de l'existence » (2), il

---

(1) M. l'abbé Ch. Pierfitte a appelé notre attention sur le défaut de symétrie des deux régions temporo-sphénoïdales relevé aussi sur le chef de saint Yves. La région temporo-sphénoïdale gauche du crâne de saint Yves est « un peu plus volumineuse » que la droite ; mais la différence « est étendue, assez amplement répartie, sans rien diminuer de la régulière harmonie de cette région », tandis que, sur le crâne de Fourier, la différence entre la région temporale gauche normalement développée et la région temporale droite notablement déprimée, est saillante, très saillante.

(1) Mgr Enard, loc. cit., p. 12.

s'était soumis dès l'âge adulte et continua de se soumettre toute sa vie au végétarisme comme les saints dont les œuvres avaient été ses « livres de chevet » (1) : comme saint Grégoire de Nazianzène, « son grand ami », qu'il avait « leu souvent » et traduisait « sans aucun truchement » à partir de la classe de seconde (2) ; — comme saint Augustin qui « estoit son choisi entre mille, son Ange du Grand Conseil, son Oracle qu'il consultoit en toute rencontre avec autant de liberté qu'vn enfant s'adresse à son pere (3); — comme saint Chrysostome et saint Basile le Grand, deux de ses « grands intercesseurs » (4) qu'il avait su lire de bonne heure couramment comme sa langue maternelle (5) et qui firent ses délices jusqu'à la fin de sa vie (6). D'aucuns ont prétendu que le régime végétarien favorise les altérations scléreuses du système artériel : à aucune époque de la vie de Fourier, pourtant surmené (et le surmenage est une autre cause prédisposante de ces altérations), on n'a vu surgir les symptômes qui en décèlent l'existence.

Si la clavicule droite — celle qui manque — était presque rectiligne, non cambrée, comme la gauche que nous avons vue, Fourier avait la partie supérieure de la poitrine assez étroite.

Les experts, nos prédécesseurs, n'ont pas parlé — sans doute parce qu'ils ne l'ont pas vu — de ce cal uni que nous avons observé sur le tiers externe de la fosse postérieure de l'ilion droit et de la cavité cotyloïde droite, et qui décrit

---

(1) F. Jacquot, *L'origine et la devise de P. Fourier*. — *Bulletin de la Canonisation*, n° 10. — 30 avril 1897, p. 22.

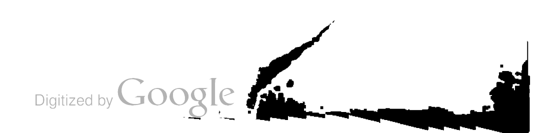
(2) Le P. Henri Chérot, *Saint Pierre Fourier de Mattaincourt* (1565-1640) *d'après sa correspondance*. — In-8°, 11° série. — Descléet de Brouwer et Cie. Lille, 1897, p. 21 et 22.

(3) Bedel, loc. cit., p. 397.

(4) Bedel, eod. loc., même page.

(5) Le P. Henri Chérot, cité plus haut, p. 24.

(6) Le P. Coubé, loc. cit., p. 11.



un petit arc de cercle avant d'aboutir au rebord supérieur de l'os. Ce cal nous a paru être le reliquat d'une fêlure que nous rapportons à la chute de cheval au delà de Mirecourt quelques jours avant Noël 1608; l'accident n'avait point été de peu d'importance : il empêcha le blessé de sortir « avant Pâques de l'année suivante » et le laissa boiteux pour le reste de sa vie. La constatation des traces du traumatisme sur l'os iliaque droit de Fourier, 289 ans après sa chute, est un fait assez extraordinaire qui méritait bien une mention spéciale de la part d'un *historien-médecin !*

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL
DES VOSGES

Par M. VOULOT, Membre titulaire

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de soumettre à votre haute bienveillance, dont nous avons reçu depuis un an de nouveaux témoignages, les modifications que le musée du département a subies depuis cet intervalle, et les améliorations prochaines dont il pourrait être l'objet.

Le legs généreux, que M. Emile Lagarde a bien voulu faire au département, a permis de nommer un gardien spécial, chargé de l'entretien et de la surveillance de la riche collection d'amateur qu'il nous avait offerte. La commission de surveillance a décidé de faire reproduire par la photographie, tous les objets qu'elle renferme, ce qui sera sans doute un excellent catalogue. M. Léon Louis, le zélé secrétaire de la commission de surveillance, a bien voulu nous offrir son concours éclairé pour les mesures à prendre.

Pour les autres galeries, nous avons tenu à multiplier encore les cartels, les étiquettes et les pancartes, permettant au public de se rendre un compte exact de chaque objet. Tous les envois de l'Etat ont reçu des cartels dorés qui font le meilleur eflet.

Neus avons eu la visite de M. l'Inspecteur des beaux-arts qui a paru très satisfait de l'état de nos œuvres d'art,

et spécialement de la façon dont nous avions placé le dernier envoi du gouvernement « le Pardon », du peintre Marchal. Toutefois, il a exprimé le vif regret de ce que nos antiquités lapidaires, d'une si grande valeur, fussent exposées, faute d'un léger abri, à une destruction prochaine

Le deuil que laisse à notre département la perte du grand peintre vosgien Français, mort au champ d'honneur après une longue carrière et des progrès incessants, nous laissera toutefois une légère consolation. Notre éminent ministre, M. Henry Boucher, a eu la délicate attention de demander, pour notre musée, à M. le Ministre des beaux-arts, un tableau qui nous mettra, pour ainsi dire, en intimité avec le vénérable artiste. Le sujet représente les « Mercredis chez le peintre Français » par Cesbron.

L'excellent soleil couchant, une des meilleures toiles du maître, qui est déjà l'un des plus beaux ornements de notre grande galerie, a cquis, par la mort que nous déplorons, un prix inestimable.

La sollicitude infatigable de M. le Ministre, notre compatriote, nous a encore obtenu, de la direction des Beaux-Arts, une autre toile très intéressante, due au pinceau de M. Henri Bovel, l' « Harmonie du soir », dont le sujet a été pris en Tunisie. Nous recevrons ces deux tableaux l'automné prochain, après qu'ils auront figuré à diverses expositions.

Mme la princesse Marie-Louise de Bauffremont, qui n'oublie pas notre établissement, nous a envoyé un beau médaillon de Marie de Tenarre Montmain, princesse de Bauffremont, et deux sceaux fort intéressants pour la sigillographie vosgienne : l'un d'Erard de Lézines, l'autre de Claude de Longwy (XVIe siècle).

M. l'inspecteur des archives et des collections archéologiques des musées a visité notre établissement. Ce haut

fonctionnaire a exprimé, comme son collègue des Beaux-Arts, le regret que nos séries d'antiquités lapidaires soient exposées aux intempéries.

Dans la galerie de sculpture, les longues pluies de l'hiver dernier ayant endommagé plusieurs de nos moulages d'après l'antique, j'ai fait réparer avec soin les avaries que l'humidité avait causées. Fort heureusement, les œuvres modernes n'ont pas souffert.

La ligne de centre de cette galerie gênait le dessinateur pour l'étude de divers antiques : le beau vase de la villa Albani ayant été placé dans la salle d'histoire naturelle, où il produit le meilleur effet, cet inconvénient n'existe plus.

M. Alf. Kampmann, qui s'intéresse tant à nos collections de minéralogie, a bien voulu nous informer qu'un professeur du Muséum viendra inspecter nos séries et combler les lacunes de nos minéraux par des doubles déposés au Jardin des Plantes.

Nos séries d'antiquités, qui ont valu à notre musée d'être classé au 5e rang de ceux de la province, vont être augmentées notablement.

Le buste de la déesse Sirona, dont j'ai retrouvé à Graux, il y a quelques années, une importante inscription, existait en moulage à Saint-Germain.

J'en ai fait exécuter une fort belle reproduction, que je suis heureux d'offrir à notre musée. L'original de ce buste ayant été détruit à Strasbourg pendant la guerre, le moulage du musée de Saint-Germain et le nôtre sont des pièces absolument uniques. La commission de surveillance voudra bien me permettre de joindre à ce don celui d'une notice que j'ai fait paraître cette année sur l'autel gaulois du musée, dit Pierre Saint-Bozon.

J'avais sollicité, il y a trois ans déjà, de M. Ch. Weiss, entrepreneur, l'abandon au musée de diverses pierres pro-

venant de l'église d'Epinal et de l'abbaye de Chamousey. Peu de temps avant sa mort, il a consenti à nous les offrir. Ce sont principalement :

1° Une piéta paraissant remonter à la fin du XIIIe siècle. Faible d'exécution, ce groupe est empreint d'un sentiment profond de tristesse ;

2° Une portion importante d'un élégant clocheton du XIIIe siècle ;

3° Un gracieux bénitier Renaissance, avec son pied ;

4° Une rosace ayant fait partie de l'ornementation d'une fenêtre ogivale du XVe siècle.

Toutes nos galeries sont de plus en plus fréquentées pour l'étude par des professeurs, par des aspirants aux écoles spéciales et de nombreux amateurs. Les étrangers, le visitent, toujours davantage, pendant la belle saison surtout.

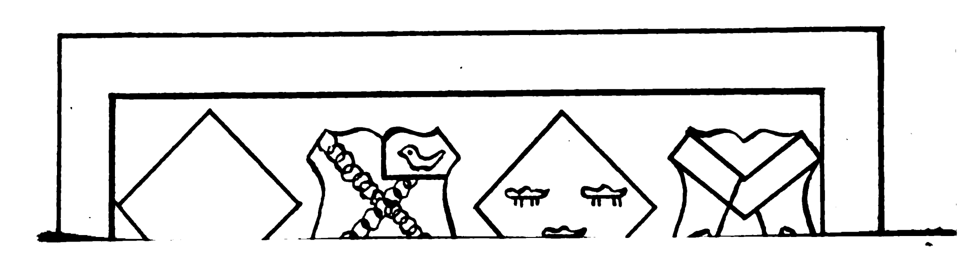
Telles sont, Monsieur le Préfet, les améliorations dont le musée a été l'objet depuis une année.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Conservateur du musée départemental,

F. VOULOT.

PIERRE TOMBALE D'AMBACOURT



La Pierre tombale d'Ambacourt [1]

A six kilomètres de Mirecourt, dominant à mi-côte la vallée du Madon, un cimetière isolé, à l'écart du village d'Ambacourt, garde silencieusement les restes de longues générations. Les anciens du village racontent que, naguère, une église se dressait au milieu de l'enclos. Mais les derniers venus de la paroisse, oubliant les souvenirs groupés autour de l'antique église, l'ont désertée et construit au cœur du village un temple plus vaste et plus moderne. L'église ancienne a été démolie. Il ne subsiste rien d'elle qu'une crypte dont les épaisses murailles s'enfoncent encore, dit-on, dans les profondeurs du sol. Une pierre tombale (2), seul fragment du pavage de l'église, indique, par son usure, que les fidèles des temps anciens s'assemblaient là pour prier. Cette pierre, gravée au trait, représentait un portique, dans le goût de la Renaissance, avec un fronton supporté par deux colonnes à chapiteaux et à fût godronné et ornés de onze blasons. Dans le pourtour de la dalle régnait une inscription en caractères gothiques, dont quelques mots à peine sont encore visibles. Entre les

(1) Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements à MM. Chevreux et Douliot, dont l'aide gracieux et savant nous a été fort précieux dans notre étude.

(2) Hauteur : 2m40c. Largeur : 1m10c.

colonnes, était gravée l'effigie d'un chevalier, tête nue, les cheveux longs, les mains jointes et couvert d'une armure. A ses pieds, chaussés de brodequins de fer, est placé son écu, timbré d'un cimier, du sommet duquel surgit une tête d'animal. Deux sortes de léopards affrontés, la patte dextre de devant élevée et la patte senestre de derrière abaissée, la queue droite et légèrement ondulée, soutiennent le blason. Celui-ci, comme les dix autres qui décoraient cette dalle tumulaire, étant gravé au trait, la lecture de ses émaux est impossible. Il doit cependant porter d'azur ou chevron renversé d'or, duquel pend un huchet de même ; car l'inscription du pourtour étant presque effacée, c'est ce blason qui nous a permis, avec une quasi certitude, de découvrir le nom du seigneur, qui est, sans doute, un *Briel* ou *Brielly*, mort en 1558 ou 1559. Une copie de l'inscription, que nous avons de sérieuses raisons de ne pas croire rigoureusement exacte, rapporte que ce Briel était seigneur et grand justicier d'Ambacourt et de Blénod-lès-Toul. Ambacourt appartenait alors au diocèse de Toul.

Six autres blasons sont encore visibles. Quatre reposent sur le fronton (dont deux en accolade et deux en losange), qui doivent former les deux lignes ancestrale du seigneur jusqu'à la quatrième génération. L'un d'eux est la reproduction de son écu. On distingue, sur l'écu en losange qui l'accompagne, trois petites figures disposées deux et un et qu'il est difficile de caractériser. Peut-être sont-ce des sangliers.

L'autre écu en accolade porte un sautoir formé d'anneaux et imitant une chaîne, au canton dextre chargé d'une merlette. L'écu losangé qui le touche est indéchiffrable.

Trois écus étaient disposés sur chacune des colonnes ; ceux de droite sont encore visibles : deux en accolade et un losangé. L'écusson supérieur porte un écu en abime ;

l'écusson losangé porte une bande (1) ; enfin, le troisième porte un chef bastillé et une bande.

Dans un recueil d'estampes et d'armoiries manuscrites et coloriées à la bibliothèque d'Épinal se voient deux écussons du XVIe siècle, qui permettent de jeter quelque lumière sur la famille qui nous intéresse.

Ils se lisent ainsi : L'un, mi-porti écartelé, le premier et le quatrième quartier de gueules à la tour donjonnée d'argent, le second et le troisième d'azur à la chaine d'or en sautoir. Sur une banderolle, près de l'écusson, est inscrit le nom de : JEHAN DE LA MOTHE.

L'autre écusson mi-porti : le premier est semblable au blason écartelé de Jehan de la Mothe, le second est la reproduction de l'écu du défunt et de l'émail que nous avons indiqué. Une banderolle semblable à la première contient ces mots : JEHANNE BRIEL.

L'étude de la pierre ne nous a pas permis d'identifier plus complètement ses blasons avec ceux de la bibliothèque d'Epinal. Il se pourrait que le chef bastillé de l'écusson à demi effacé fut la partie supérieure de la tour d'argent dont nous venons de parler. Mais la bande ne s'expliquerait pas. Sa trace nous a paru cependant visible.

Telles sont les seules indications héraldiques que nous ayons trouvées sur la pierre tombale d'Ambacourt. Nous n'avons pas voulu reconstituer l'armure du seigneur, celle-ci, sauf le gorgeron et les jambières, étant presque entièrement effacée. Nous n'avons reproduit que les parties symétriques de l'architecture au moyen des parties qui subsistent et que nous avons indiquées sur la figure ci-jointe.

(1) Dans *L'Arbre de ligne de 28 Dames de l'insigne Chapitre d'Epinal*, conservé à la Bibliothèque de la Ville, l'écu de Madame Mahaut de Francière, qui vivait au XVIe siècle, portait d'argent à la bande de sable.



L'inscription dont nous avons parlé est presque effacée. Seuls les mots : .....*trespassa lan mil cinq cens..... de may..... priez dieu.....*, peuvent s'épeler encore.

En vain la pierre tombale a voulu garder la mémoire du gentilhomme lorrain. Le pas des hommes, en la foulant chaque jour, a jeté l'obscurité sur le dernier vestige de son orgueil et de son souvenir.

Pour terminer ces notes, qu'il nous soit permis d'émettre ùn vœu. C'est que la pierre tombale, aujourd'hui mutilée, du chevalier lorrain, et qui ne manque point de caractère artistique, soit relevée et dressée contre un mur, dans l'église ou la mairie.

Ce travail facile et minime, qui préserverait une œuvre intéressante contre l'injure du temps et l'indifférence des hommes, ferait le plus grand honneur à l'intelligente municipalité d'Ambacourt.

HENRI ONFROY.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'EMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, *M. le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. LE MOYNE, Charles (O ✻, A ♆).

VICE-PRÉSIDENTS:
- M. *Gazin*, Edgard, (I. ♆), avocat, docteur en droit.
- M. *Huot*, J.-B. (✻), ancien maire de la ville d'Epinal.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Haillant* (A. ♆), avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE-ADJOINT, M. *Husson* Henry, professeur libre, peintre décorateur.

TRÉSORIER, M. *Guyot*, ancien directeur des contributions directes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Tremsal* (A. ♆), directeur d'école primaire.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE-ADJOINT, M. *Garnier* (I. ♆. ♣), conducteur des ponts-et-chaussées.

COMMISSIONS ANNUELLES

1° Commission d'agriculture.

MM. LEBRUNT, président ; HUOT, vice-président ; DERAZEY, secrétaire ; MONGENOT, LE MOYNE, GUYOT, MÉNA, membres titulaires ; CLAUDOT, STEIN, membres adjoints.

2° Commission d'histoire et d'archéologie.

MM. GLEY, président ; CHEVREUX, vice-président ; TREMSAL, secrétaire ; DERAZEY, GAZIN, MIEG, VOULOT, membres titulaires.

3° Commission littéraire.

MM. CHAUDEY, président ; HUSSON, secrétaire ; BERHER, DERAZEY, GAUTIER, GLEY (Gérard), OHMER, membres titulaires.

4° Commission scientifique et industrielle.

MM. LE MOYNE, président ; HAUSSER, secrétaire ; GAUTIER, HUOT, KAMPMANN, MIEG, LEBRUNT, MUSSET, membres titulaires.

5° Commission des beaux-arts.

MM. CHEVREUX, président ; HUSSON, secrétaire ; AMANN, HERVÉ, LOUIS, MIEG, MOUGENOT, TOUREY, VOULOT, membres titulaires.

6° Commission d'admission.

MM. GUYOT, président ; GARNIER, secrétaire ; GAZIN, GLEY (Gérard), LEBRUNT, OHMER, TREMSAL, membres titulaires.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Amann, (A. ✿), sculpteur, 8, rue Rualménil (1893). (1).

Berher, Eugène, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870).

Bour, juge d'instruction, 11, rue du Doyenné, (1887).

Brenier (l'abbé) (✻), curé de la paroisse, 10, rue Haute (1874).

Chaudey, (A. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, 1, rue Gilbert (1892).

Chevreux, Paul (A. ✿), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 34, rue de la Préfecture (1880).

Claudot, Camille (A. ✿), inspecteur adjoint des forêts, 32, rue de la Préfecture.

Derazey, Albert, avocat, 4, faubourg d'Ambrail (1888).

Garnier, Adolphe (I. ✿, ✠), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef, 10, rue Jeanne d'Arc (1878).

Gautier, Léon (✻), membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, 39, rue de la Préfecture (1878).

Gazin, Edgard (I. ✿), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart (A. ✿), pharmacien, Président du Tribunal de commerce, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

---

(1) Le millesime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Gley, Gérard (I. ✠), professeur en retraite, 5, rue de la Calandre (1853).

Guyot, directeur des contributions directes en retraite, 19, rue de la Louvière (1883).

Haillant, Nicolas, (A. ✠), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, 1, rue de la Paix (place de l'Atre) (1875).

Hausser, Ernest (A. ✠, ✻), sous-ingénieur des ponts et chaussées, rue Grennevo, 3 (1889).

Hervé, professeur de dessin au collège, artiste peintre, 1, rue des Casernes (1891).

Huot, Jean-Baptiste (✻), conducteur des Ponts et chaussées en retraite, 33, avenue des Templiers (1882).

Husson, Henry, professeur libre, peintre décorateur, 2, place des Vosges (1889).

Jolly, inspecteur-adjoint des forêts, faubourg Saint-Michel, 71 (1894).

Kampmann (✻), industriel, route du Champ-du-Pin (1885).

Lapicque, Auguste, (✠), vétérinaire, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ✠, ✠), professeur en retraite, 43, rue de la Préfecture (1854).

Le Moyne, Charles (O. ✻, A, ✠), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon, (I. ✠), Inspecteur de l'Assistance publique du département des Vosges, rue Boulay de la Meurthe (1886).

Ména, Philippe, inspecteur des forêts, 12, quai de Dogneville (1884).

Merlin, (Ch. I. ✠), secrétaire de l'inspection académique, 5, place de l'Atre (1862).

Mieg, Charles, industriel, 27, rue Thiers (1888).

Mongenot, (✻, ✠) conservateur des forêts, rue Thiers, 23 (1893).

Mottet Jean-Baptiste, (✻), directeur des postes en retraite, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Ohmer, Auguste (✻, I. ✪), proviseur honoraire, 17, rue Thiers (1881).

Pucelle, (✪), agent-voyer-chef, 16, rue de la Préfecture (1893).

Stein, (A. ✪), ancien notaire, licencié en droit, 7, rue de la Préfecture (1882).

Tourey, Charles (I. ✪), professeur et compositeur de musique, rue de l'Ancien-Hospice (1882).

Tremsal, Constant (A. ✪), directeur d'école primaire à Epinal, rue Lormont (1892).

Voulot, Félix (I. ✪), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, place Lagarde (1875).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ancel (A. ✪), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Castier, Georges, docteur en droit, notaire, place Saint-Goëry (1894).

Clasquin, François (I. ✪), architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Dalsace, Gaston (✻), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole normale (1882).

Danguy (✻), professeur d'agriculture, faubourg d'Alsace (1897).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Emile, ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

Hun, Damien, avocat publiciste, 22, rue Jeanne-d'Arc (1891).

Hussenet, George, avoué, 12, rue des Forts (1894).

Juillard, Georges, (✻, A. ✿), industriel, maire d'Epinal, 27, rue de la Louvière (1889).

Legras, (Dr P.), médecin, 14, rue d'Arches (1893).

Le Bègue (✻), ancien directeur de l'asile public des aliénés de Bron, adjoint au maire, 7, rue de la Préfecture (1878).

Lowendowsky (O. ✻), chef de bataillon en retraite, 15, rue des Forts (1897).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Mougenot, Louis, (✿), architecte, 16, rue de la Préfecture (1891).

Musset (I. ✿), principal du Collège et directeur de l'Ecole industrielle d'Epinal, licencié ès-sciences, rue Sadi-Carnot (1896).

Perrout, René, (✻), avocat, 4, rue Thiers (1891).

Sonrel, propriétaire, 11, rue Jean Viriot (1887).

Taron, conservateur des hypothèques, 29, rue de la Préfecture (1897).

Valério, capitaine d'artillerie, rue Jean-Viriot (1897).

Vial (A. ✿), directeur des travaux de la ville d'Epinal, rue de l'Hôtel de ville (1896).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Bailly, Nicolas (✻, A. ✿), docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Bains (1882). (1).

Boucher, Henry, licencié en droit, député des Vosges, Ministre du Commerce et de l'Industrie, membre du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

Bouloumié, Ambroise, licencié en droit, membre du Conseil général, maire de Vittel (1883).

de Boureulle (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite à Docelles (1876).

Bresson, Edouard (✻ A. ✿), ancien député des Vosges, membre du Conseil général des Vosges, maire de Monthureux-sur-Saône (1882).

Buffet, Louis (✻), sénateur, ancien ministre, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Ravenel (Mirecourt) et 2, rue Saint-Pétersbourg à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé-doyen à Lamarche (1886).

Déchambenoît, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Didier-Laurent (l'abbé), curé à Thiéfosse (1885).

Edme-Gaucher, Louis, licencié en droit, à Rouceux (1876).

Ferry, Léopold, agriculteur à Corcieux (1887).

---

(1) **Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.**

Fournier, Alban, docteur en médecine, président de la section des Hautes-Vosges du C. A. F., à Rambervillers (1875).

Gazin, Auguste, inspecteur-adjoint des forêts à Raon-l'Etape (1887).

Gérard, Albert, avocat, docteur en droit, à Saint-Dié (1890).

Hénin (le prince d') député, conseiller général, au château de Bourlémont (Neufchâteau) (1876).

Houot, directeur de l'école primaire supérieure à Charmes (1894).

Kiener, Roger, fils, industriel à Eloyes (1879).

Krantz, Camille,(O. ✱), député des Vosges, 226, boulevard Saint-Germain, Paris, et à Dinozé (1893).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Le Beuf, Eugène, professeur départemental d'agriculture en retraite, à Mirecourt (1862).

Lederlin, Armand (✱, I. ✿, ✱), conseiller général directeur des établissements industriels et maire de Thaon (1876).

Legras (✱), docteur en médecine à Dompaire (1878).

Leroy (l'abbé), curé à Archettes (1896).

Liégeois (I. ✿), docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie de médecine, à Bainville-aux-Saules, par Dompaire (1876).

Liétard (✱), médecin-inspecteur des eaux de Plombières, membre de l'Académie de médecine (1862).

Lung, Albert (A. ✿), industriel, membre du conseil général, à Moussey (1876).

Martin, Camille (A. ✿), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masuré, Albert, industriel à Arches (1879).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, industriel à Clairey (1887),

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse (1883).

Merlin, licencié en droit, membre du conseil d'arrondissement, maire de Bruyères (1889).

Mougin, Xavier (✻), député des Vosges, conseiller général, directeur de la verrerie de Portieux (1889).

Olivier (l'abbé), professeur à Châtel-sur-Moselle (1894).

Pierfitte (l'abbé), curé de Portieux (1894).

Puton, procureur de la République à Remiremont (1894).

Raoult, docteur en médecine, à Raon-l'Etape (1882).

de Ravinel, (Charles), ancien député, président du Comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Resal, Antoine, docteur en médecine, à Dompaire (1862).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Tourdes, juge au tribunal civil, à Saint-Dié (1893).

Vairel (l'abbé), curé de Nompatelize (1894).

Virtel, Albert, agriculteur, lauréat de la Société d'Emulation, à Damas-devant-Dompaire (1896).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres se la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✻), président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Villaine) (1862).

Amaral B. de Toro (don José do) architecte et archéologue, à Viseu-Alfagache, 8, Estrada Real, (Portugal) (1881).

Baradez, substitut du procureur général à Nancy, 6, rue du Montet, Nancy (1885).

Barbier, docteur, à Paris (1893).

Barbier (I. ✪), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy (1879).

**Barbier de Montaut* (I. ✪), prélat de la maison de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875).

Abonné perpétuel.

Bataillard, agronome à Champagney, par Audeux (Doubs) (1861).

Baudrillart (✻), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loir) (1854).

**de Bauffremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube) (1871).

Abonné perpetuel.

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

---

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales de la Société*. — Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.



**Benoît*, Arthur, archéologue à Berthelming (Lorraine), (1870).

Benoît, Charles (✻, I. ✿,) doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy (1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1862).

Bleicher, professeur à l'Ecole de pharmacie, 4, rue de Lorraine, Nancy (1890).

de Blignières (O, ✻), ancien préfet des Vosges, au ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bœgner (O. ✻, I. ✿), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I. ✿), archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris à l'Hôtel-de-Ville, 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boudard (I. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Montauban Tarn-et-Garonne (1861).

**Bouvier*, Félix (✻, I. ✿), chef de bureau au ministère des Finances (Direction du personnel et du matériel), place Possoz, à Paris-Passy (1883).

Braconnier (✻), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, F., contrôleur principal des contributions directes à Nancy, rue de la Ravinelle (1880).

**Burel*, Abel (✻, ♣), conservateur des forêts en retraite, 7, boulevard Beaumarchais à Paris (1885).

Burger (♣), inspecteur-adjoint des forêts en retraite, à Meaux (Seine-et-Marne) (1881).

Burtaire (I. ♀), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1863).

Campaux, Antoine (✻, I ♀), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg Saint-Georges, 15 bis (1863).

de Clinchamps (✻), inspecteur des Enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867).

Cournault, Ch. (✻), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, près Nancy (1849).

Darcy (✻), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Debidour (✻, I ♀), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879).

Denis, Charles, (A. ♀), lieutenant au 2e bataillon de chasseurs à pied, 25, avenue Voltaire, à Lunéville (1884).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine) (1888).

Durhen, aîné (I. ♀), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. ♀), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Durosel, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Figarol, Victor, 4, rue Pierre Le Grand, Paris (1882).

Finot, licencié en droit, archiviste du département du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille (1879).

Fliche, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Gaspard, directeur du Crédit foncier de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gauguet (I. ✿), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille, 170, rue Nationale (1880).

**Gérard*, C.-A., conservateur des hypothèques, à Rethel (Ardennes) (1876).

**Germain*, Léon (I. ✿), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise) (1852).

Ginoux, Denis, greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône (1876).

**Gley*, Antoine, (C. ✻), ancien ofifcier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, inspecteur des domaines, à Saint-Lô (Manche) (1878).

**des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, Parc de Bois-la-Reine (Belcourt), Alger-Mustapha (1876).

**de Grandprey* (✻), inspecteur général des forêts en retraite, 41 bis, rue Saint-Honoré, à Versailles (1873).

**Guyot*, Charles (I. ✿, ♦), Inspecteur des forêts, sous-directeur de l'Ecole forestière, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle) (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle) (1863).

Hoorebecke, (van) Gustave, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique), (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse) (1875).

Abonné perpétuel.

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (O. ✻, I. ✿), inspecteur de l'Académie de Paris, à Paris (1860).

**Julhiet* (O. ✻), capitaine de vaisseau en retraite, à la Côte-Saint-André (Isère) (1874).

**Kuhn* (l'abbé) Hermann, curé de Lixheim, par Dieuze (Lorraine) (1868). *Abonné perpétuel.*

Kuss (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Paris (1855).

Lafosse (O ✻), intendant militaire à Alger (1872).

Landmann (A. ✿), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé) (I. ✿), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

**Lebrun*, architecte, 11, place de l'Eglise, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) (1849). *Abonné perpétuel.*

**Lecomte* (I. ✿), ancien professeur, à l'Ecole normale des institutrices de Vals, près Le Puy, Haute-Loire (1883).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie e Lausanne (Suisse) (1867).

Le Plé (✻), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✻), inspecteur général des Mines, rue Bellechasse, 41, à Paris (1847).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine) (1849). *Abonne perpétuel.*

Liron d'Airolles (Jules de), secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada) (1878).

Ly Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à la légation de Chine, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. ✪), inspecteur des forêts à Gray (1881).

**Mangin*, directeur des contributions indirectes, en retraite à Saint-Martin d'Ablois (Marne) (1884).

Maréchal (A. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire à La Châtre (Indre) (1871).

Matheron (✻), ingénieur civil à Marseille (1853).

Maxe-Werly (I. ✪), archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876)

Morand (O. ✻), médecin principal de première classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13, à Paris (1859).

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve (1888).

Mortillet (Gabriel de) (✻), Directeur du Musée national de Saint-Germain (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

Moynier de Villepoix (A ✪), professeur à l'école secondaire d'Amiens (1878).

Muel (A. ✪), conservateur des forêts à Bordeaux (1878).

Muel, directeur de l'enregistrement, Nancy (1889).

Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).

Nolen (✻, I. ✪), recteur honoraire (1879).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ✪), chef du service des tabacs, en retraite, président de l'A cadémie d'Hippone à Bône (Algérie) (1876).

de Pfluck-Hartung, professeur à l'Université de Tubingue (1883).

Ponscarme (✻), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

Quélet (A. ✪), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs) (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesle (Somme) (1869).

Rance (l'abbé), (A. ✿), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône) (1883).

Renauld, F., pharmacien à Saint-Chamond (Loire) (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler (O. ✻), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1851).

Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).

* *Riston*, Victor, docteur en droit, membre de l'Académie Stanislas, avocat à Malzéville, rue d'Essey, 3, par Nancy (Meurthe-et-Moselle) (1888).

Robert (Ferd. des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

* *Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Piquet, à Toulouse (1881).

**Save*, Gaston, artiste peintre, 2, place Saint-Jean, à Nancy, et à Saint-Dié (Vosges) (1894).

Seillière (le baron), Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 41, à Paris (1878).

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883).

Simon, Eugène, ingénieur civil, à Almajean, province de Soria (Espagne) (1888).

Simonet (A. ✿), ancien principal du collège de Mirecourt

Steinheil (✻), ancien député des Vosges, manufacturier à à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, à Lhuitre (Aube) (1869).

Thomas, Louis, sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en retraite, à Auvillers-les-Forges (Ardennes). (1878).

**Thouvenin* (✻, I. ✪), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, à Nancy (1885).

Vatin (O. ✻, A. ✪), préfet du Calvados à Caen (1882).

Vergon (✻), docteur en médecine, 52, rue Saint-André-des-Arts, à Paris (1862).

Vrain (✻), docteur en médecine, ancien interne provisoire des hôpitaux de Paris, ancien professeur à l'Association philotechnique, membre de la Société de biologie, médecin consultant à Martigny-les-Bains, 18, rue des Ecoles, à Paris (1895).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales.

Germain, Victor, conseiller d'arrondissement, industriel à Ventron (1889).

Resal, Victor (✻), ancien député, avocat à Dompaire (1838).

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube), (1871), A. P.

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'Institution

Daubrée (G. O. ✻), membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur honoraire de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris 1858. des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

Delétang (✻), ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville (1856).

Français (O. ✻, I.), peintre paysagiste, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 139, à Paris (1870).

* *Marchal*, juge de paix à Bourmont (Haute-Marne) (1859) A. P.

Ville, Georges (✻), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (1879).

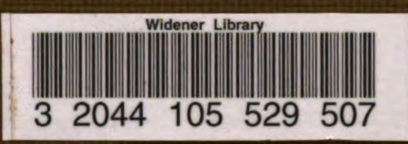
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1897






Widener Library
3 2044 105 529 507